

Cadre stratégique d'actions clés en faveur de la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique



African Union

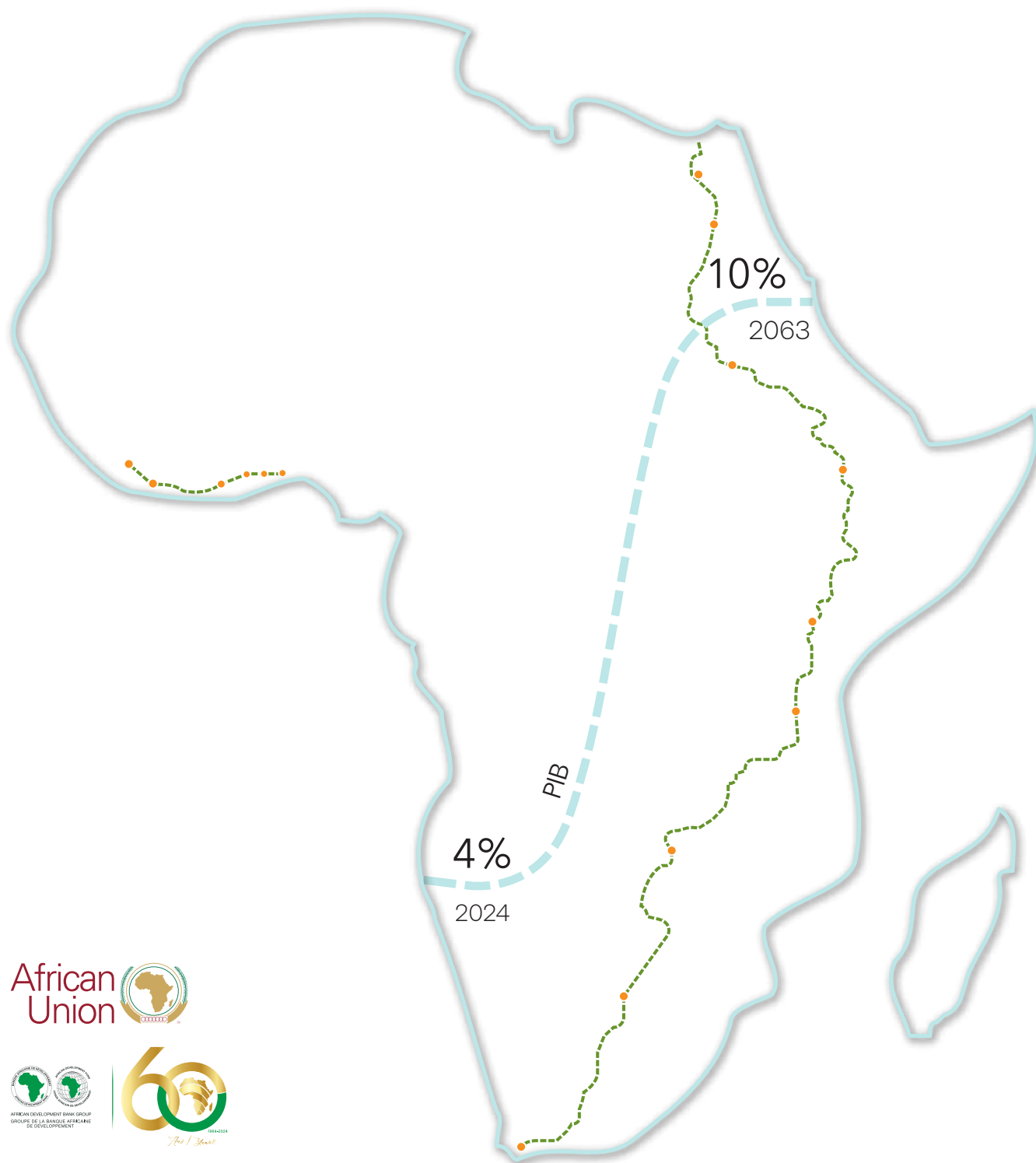


AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



AUDA-NEPAD
AFRICAN UNION DEVELOPMENT AGENCY

Cadre stratégique d'actions clés en faveur de la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique



African Union



AUDA-NEPAD
AFRICAN UNION DEVELOPMENT AGENCY

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites inter-nationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

ISBN : 979-8-9893891-5-5

© Banque africaine de développement 2024

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

Editing and layout by Communications Development Incorporated, Washington, DC.

AVANT-PROPOS

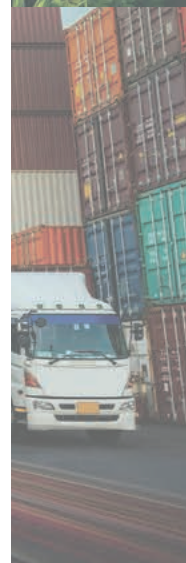
En 2013, l'Union africaine (UA) a adopté une stratégie à long terme, l'Agenda 2063, qui vise à construire «une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable». En outre, l'Afrique s'est engagée à atteindre des objectifs mondiaux, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies et l'Accord de Paris de 2015 sur le changement climatique. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, en stimulant une transformation économique et structurelle profonde, le Groupe de la Banque africaine de développement a identifié cinq domaines prioritaires fondamentaux – les *High 5* : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; nourrir l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; intégrer l'Afrique ; et améliorer la qualité de vie des populations africaines.

Selon le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, en 2023, les économies africaines devaient être transformées, inclusives et durables, avec une croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de 7 %. L'ODD 8 vise une croissance économique soutenue, inclusive et durable, avec une croissance annuelle du PIB d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. Malgré cela, la plupart des pays africains ne sont pas en bonne voie de réalisation de l'Agenda 2063 et des ODD. La situation a été exacerbée par la pandémie de COVID-19, dont les effets ont entraîné le continent dans la pire récession économique subie depuis plus de 50 ans. Parmi les autres chocs, citons le changement climatique, les crises financières mondiales et les tensions géopolitiques. Depuis les années 1960, les économies africaines ont connu des fluctuations de leur taux de croissance du PIB avec, à certains moments, l'espoir de voir une «Afrique qui se relève». Les périodes d'optimisme ont été, à plusieurs reprises, interrompues par des chocs extérieurs, qui ont entraîné une tendance à la baisse

des taux de croissance du PIB. Pendant pratiquement une vingtaine des années entre 1961 et 2020, le continent a enregistré une baisse du PIB par habitant, l'augmentation globale du PIB étant malheureusement inférieure à la croissance démographique.

Individuellement, les pays africains ont connu des trajectoires de croissance différentes, généralement avec diverses phases de croissance, de stagnation, de déclin ou même de chute catastrophique. Des pays tels que le Botswana, le Burkina Faso, le Cabo Verde, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont connu de longues années de croissance. D'autres, tels que le Liberia, le Mozambique et la Sierra Leone, ont connu des conflits qui ont fait brutalement chuter leur PIB par habitant, avant de le voir rebondir. Dans certains pays, le PIB réel par habitant de 2020 était même inférieur à celui de 1961. Quelques pays africains, dont l'Angola, le Botswana, la Guinée équatoriale et l'Éthiopie, ont enregistré des taux de croissance moyens du PIB supérieurs à 7 % pendant deux décennies, mais n'ont pas maintenu ce taux de croissance élevé par la suite. Dans l'ensemble, les pays africains présentent des schémas de croissance du PIB fluctuants, reflets des problèmes fondamentaux existant dans la structure de la croissance.

Les effets multiplicateurs bénéfiques de taux de croissance élevés et soutenus du PIB sur le bien-être social global des citoyens sont évidents, mais il faut du temps pour qu'ils se manifestent. Par exemple, la littérature académique montre qu'avec un taux de croissance du PIB d'au moins 7 %, une économie aurait besoin d'environ 50 ans pour passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu élevé. Les données empiriques issues de pays ayant effectué cette transition, notamment la Chine, Singapour et la Corée du Sud, confirment cette hypothèse. En 1960, le PIB moyen par habitant de l'Afrique était



de 919 dollars US (en dollars US constants de 2015) et celui de la Chine de 238 dollars US. En 2020, le PIB par habitant de l'Afrique atteignait environ 1905 dollars US, contre 10 431 dollars pour celui de la Chine. Certains pays africains, qui avaient obtenu des résultats nettement meilleurs en 1960, sont aujourd'hui loin derrière la plupart des pays asiatiques. La différence entre les trajectoires à long terme reflète la divergence dans la durabilité de la croissance.

La politique industrielle, articulée autour de trois éléments – l'intervention de l'État pour pallier les défaillances du marché, l'orientation vers l'exportation, et la concurrence – a été identifiée comme un facteur clé des miracles de la croissance en Asie. Un État tourné vers le développement, la technologie et l'innovation sont d'autres facteurs transversaux qui ont favorisé ces réalisations. Parmi les autres conditions préalables à un développement inclusif et durable figurent la stabilité macroéconomique, une structure juridique et réglementaire et un climat des affaires sains, un système financier efficace, la libéralisation du commerce, et l'accumulation de capital physique et humain.

L'Afrique est confrontée à des défis qui limitent la durabilité de sa croissance et son caractère inclusif. Il s'agit notamment de la dynamique de la dette, de la faiblesse des capacités institutionnelles et de gouvernance, de la dépendance à l'égard des ressources naturelles et des produits de base, du changement climatique, de l'insuffisance des investissements, de la faiblesse du commerce intra-africain et de l'intégration régionale, de la médiocrité des infrastructures et, bien entendu, de l'impact plus récent de la crise de la COVID-19. Mais il existe également d'opportunités « exploitables » pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. Par exemple, la zone de libre-échange continentale africaine pourrait créer un marché de 3 400 milliards de dollars US avec 1,3 milliard de personnes.

Les difficultés que rencontre l'Afrique pour réaliser l'Agenda 2063, les ODD et les *High 5* sont le reflet de la croissance insuffisante, non durable et non inclusive des pays. Avec la première aspiration de l'Agenda 2063 – « Une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable » – et une mise en œuvre alignée sur les *High 5*, le continent dispose d'un solide potentiel de réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable. L'Afrique doit trouver un moyen d'exploiter durablement ses ressources naturelles (son capital naturel), d'améliorer considérablement

ses capacités (son capital humain), d'augmenter rapidement sa croissance économique (son PIB) et d'améliorer son bien-être social (son capital social). Elle améliorera ainsi la qualité de vie de ses citoyens à court, moyen et long termes. Les taux de croissance du PIB de l'Afrique doivent se situer au bon niveau, être socialement inclusifs et écologiquement durables.

Dans ce contexte, il est nécessaire de réaliser une étude analytique fondée sur des données probantes afin de fournir un schéma directeur indiquant ce qu'il faudrait à l'Afrique pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté et réaliser, en fin de compte, l'Agenda 2063, les ODD et les *High 5* d'ici 2063. L'étude suggère que les pays africains peuvent réaliser ces exploits si des actions clés sont identifiées pour placer chaque pays africain sur la voie d'une croissance annuelle du PIB réel de 7 à 10 %, et la maintenir durant toute la période 2025–2063.

Nous sommes très reconnaissants au professeur Kevin Chika Urama, économiste en chef et vice-président du Groupe de la Banque africaine de développement, et à l'ambassadeur Albert Muchanga, commissaire de l'Union africaine chargé du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et des minéraux, que nous avons mandatés pour diriger l'étude et préparer le rapport. Nous saluons l'excellence de leur leadership et leur travail acharné en liaison avec d'autres dirigeants et experts du Groupe de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de développement de l'Union africaine (NEPAD), ainsi que d'autres experts et professionnels du développement en Afrique et dans le monde.

Les analyses et actions clés présentées dans le rapport sont fondées sur des données probantes et sont résolument pratiques, applicables et évolutives. Le rapport présente un schéma directeur clair pour que l'Afrique accélère sa croissance inclusive et son développement durable, sous l'impulsion des pays africains et de leurs citoyens dans un monde en mutation rapide.

Nous saluons la qualité de ce rapport et le soumettons au sommet des chefs d'État africains pour qu'ils l'examinent et l'adoptent en tant que schéma directeur pour le développement de l'Afrique au cours des 40 prochaines années.

S.E. Moussa Faki Mahamat **Dr Akinwumi A. Adesina**

Président, Commission de
l'Union africaine

Président, Groupe de
la Banque africaine de
développement

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	iii
Remerciements	xiii
Abréviations	xiv
Faits marquants	1
Partie I Histoire de la croissance et opportunités de l'Afrique	
Chapitre 1 Introduction et contexte	61
Introduction	61
Justification de l'étude	63
Objectifs et portée de l'étude	65
Méthodologie	66
Caractère unique du rapport	66
Audience cible	67
Organisation du rapport	67
Notes	68
Références	68
Chapitre 2 Perspectives de l'histoire de la croissance de l'Afrique et opportunités intertemporelles potentielles	71
Introduction	71
Les performances de l'Afrique en matière de croissance	72
Performances de l'Afrique en matière de PIB réel par habitant	76
Transition des pays africains vers des groupes de pays à revenus plus élevés	79
Productivité totale des facteurs et décomposition de la croissance	81
Conclusion	82
Notes	84
Références	84
Chapitre 3 Modélisation des perspectives d'une croissance économique rapide de l'Afrique	87
Fort potentiel de croissance et de développement	87
Accélération des investissements et des financements nécessaires	88
Politique	93
Conclusions	94
Notes	94

Partie II Défis et opportunités au niveau national

Chapitre 4	Implications des fondamentaux macroéconomiques et de la dynamique de la dette de l'Afrique pour la croissance et l'inclusivité	97
Introduction		97
Évolution, profondeur et canaux de transmission des défis macroéconomiques		97
Possibilités d'une croissance plus rapide, stable et inclusive		120
Notes		125
Références		125
Chapitre 5	Développement et utilisation du capital humain	129
Introduction		129
Situation du développement du capital humain en Afrique		130
Éducation		133
Santé		138
Égalité des sexes		143
Les jeunes et la participation au marché du travail		148
Conclusion		153
Notes		154
Références		154
Chapitre 6	Capacité de l'état, institutions et gouvernance	157
Introduction		157
Situation de la gouvernance et des institutions en Afrique		158
Conceptualiser et caractériser la capacité de l'État en Afrique		161
Conclusion		163
Notes		166
Références		166
Chapitre 7	Développement d'infrastructures intégrées	169
Introduction		169
État des infrastructures et situation du développement en Afrique		169
Secteurs clés d'infrastructure pour la croissance inclusive et le développement durable en Afrique		173
Caractéristiques du développement d'infrastructures intégrées		190
Financement du développement des infrastructures intégrées en Afrique		198
Tirer parti des partenariats public-privé		199
Conclusion		200
Notes		203
Références		204
Chapitre 8	Développement du capital des entreprises	209
Introduction		209
Développement du capital des entreprises en Afrique		210
Les défis liés au développement du capital des entreprises en Afrique		215
Investisseurs institutionnels pour le financement à long terme		217
Développement du capital des entreprises et croissance inclusive : une analyse empirique		219
Conclusion		223
Notes		224
Références		224

Chapitre 9 Commerce et intégration régionale	227
Introduction	227
Situation du commerce intra-africain et de l'intégration régionale	227
Avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine	230
La mondialisation et le commerce : moteurs de la croissance inclusive et du développement durable	232
Conclusion	237
Notes	238
Références	238

Partie III Défis et opportunités externes

Chapitre 10 Facteurs externes	243
Introduction	243
Changements et politiques vers une transition juste	243
Géopolitique du développement	245
Architecture financière mondiale	246
Combattre la fragilité	247
Conclusion	248
Notes	249
Références	249

Partie IV Sources de croissance

Chapitre 11 Agriculture et système agroalimentaire	253
Introduction	253
Situation de l'agriculture et du système agroalimentaire en Afrique	253
Importance de la transformation des systèmes agroalimentaires	256
Croissance tirée par la productivité et innovation technique	257
Principaux obstacles à la transformation des systèmes agroalimentaires	260
Conclusion	268
Notes	271
Références	272

Chapitre 12 Industrie manufacturière et technologie	279
Introduction	279
L'industrie manufacturière est importante pour la transformation structurelle	279
Transformation structurelle en Afrique	281
Taxonomie de la transformation structurelle de l'Afrique	282
Technologie et développement de l'industrie manufacturière	285
Conclusion	286
Notes	289
Références	289

Chapitre 13 Services et transformation structurelle	291
Introduction	291
Secteur des services et croissance inclusive en Afrique	292
Le potentiel du secteur des services pour stimuler la croissance inclusive en Afrique	297
Principaux défis	304
Conclusion	308
Notes	309
Références	309

Chapitre 14	Exploiter le capital naturel	311
Introduction		311
Le capital naturel de l'Afrique		312
Les défis de l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique pour l'industrialisation		316
Tirer parti du capital naturel pour la croissance inclusive et le développement durable de l'Afrique		319
Valoriser le capital naturel		323
Augmenter l'efficacité de l'utilisation du capital naturel		323
Conclusion		325
Notes		328
Références		329

Partie V Actions clés

Chapitre 15	Actions clés pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable en Afrique	337
Introduction		337
Actions clés pour les gouvernements et les populations d'Afrique		339
Actions clés pour la communauté internationale: Banques multilatérales de développement, institutions de financement du développement et partenaires bilatéraux		345
Actions clés pour les gouvernements africains afin d'améliorer le suivi et l'évaluation		349
Notes		351
Références		351

Annexe 1	Un nouveau modèle multisectoriel	353

Annexe 2	Actions clés détaillées en matière de politiques	371

Encadrés

2.1	Épisodes de croissance en Afrique, 1980–2022	74
4.1	Régime minier, gouvernance institutionnelle et performance fiscale du Botswana	104
5.1	Éliminer de multiples obstacles: accès et participation des femmes africaines à l'économie	146
7.1	Quelques jalons du développement des infrastructures en Afrique	171
7.2	Opportunités émergentes dans le domaine des TICN	184
7.3	Zones spéciales de transformation agro-industrielle, moteur de la transformation agricole	191
8.1	Le fort potentiel du capital des entreprises pour stimuler la croissance inclusive en Afrique	220
8.2	Stratégies de développement du capital des entreprises en Corée du Sud	222
9.1	La Zone de libre-échange continentale africaine au cœur de l'intégration régionale	233
11.1	Innovation technique	258
11.2	Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine	260
11.3	Raisons de la réussite du plan stratégique de transformation de l'agriculture au Rwanda	269
12.1	Industrialisation de la Corée du Sud	287
13.1	Quelques informations sur la croissance du secteur des services en Inde	299
13.2	Évaluer la performance du secteur des services en Afrique	301
13.3	Initiatives réussies dans le secteur des services en Afrique: Tourisme et hôtellerie au Rwanda	305
14.1	Définition du capital naturel	311
14.2	Évolution de la valeur du capital naturel par région	315
14.3	Le cas de la comptabilité du capital naturel des océans	316
14.4	Étude sur les précurseurs de matériaux de batteries en République démocratique du Congo	321
14.5	Le Programme de relance verte pour l'Afrique	326

Figures

1	Croissance du PIB réel par région, 2015–2022	5
2	Croissance du PIB réel par habitant en Afrique, 2015–2022	6
3	Inflation des prix à la consommation en 2023	7
4	Proportion des pays africains dont la monnaie s'est dépréciée en 2022 et 2023	8
5	La situation des finances publiques et des comptes courants devrait rester sous pression	9
6	Dette extérieure décaissée par type de créancier, 2000–2022	11
7	Principaux créanciers des économies africaines, 2000–2022	12
8	Performance historique moyenne de l'Afrique en matière de croissance annuelle	16
9	Indice de développement humain pour 1990, 2010 et 2022	18
10	Croissance du PIB réel, par région d'Afrique et par décennie	19
11	Taux de croissance moyen du PIB par décennie dans certains pays, 1971–2021	20
12	Indice de développement des infrastructures en Afrique, 2022	25
1.1	Moyenne historique de la croissance annuelle du PIB de l'Afrique	62
1.2	Croissance annuelle réelle du PIB de l'Afrique, 1970–2023	64
1.3	Croissance annuelle moyenne du PIB de l'Afrique par décennie, 1970–2021	64
2.1	Croissance du PIB réel de l'Afrique par rapport au monde et aux régions du monde, par décennie	72
2.2	Croissance du PIB réel de l'Afrique, par région et par décennie	76
2.3	Périodes de croissance du PIB dans le monde, 1980–2022	77
2.4	Croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique par rapport au monde et aux régions du monde, par décennie	77
2.5	Croissance du PIB réel par habitant en Afrique, par région et par décennie	78
2.6	Indice de développement humain, par région du monde	79
3.1	Simulation de trajectoires de croissance pour une sélection de pays africains	89
4.1	Inflation des prix à la consommation en Afrique et dans d'autres régions du monde	98
4.2	Inflation des prix à la consommation en Afrique par rapport au monde et aux régions du monde	99
4.3	Proportion de pays africains dont la monnaie a été dépréciée, par décennie	100
4.4	Variation du taux de change, par décennie, par groupe économique lié aux ressources et par pays africain	100
4.5	Relation entre l'inflation et la croissance du PIB réel en Afrique, moyennes 1980–2022	101
4.6	Solde budgétaire global de l'Afrique, 1980–2022	101
4.7	Solde budgétaire par région, 1980–2022	103
4.8	Solde budgétaire en pourcentage du PIB, par pays, 1980–2022	104
4.9	Ouverture au commerce, par région africaine, 1980–2022	106
4.10	Balance des comptes courants en Afrique, par région, 1980–2022	107
4.11	Balance des comptes courants des pays africains, 2022	108
4.12	Cycles des prix des produits de base, 1965–2022	109
4.13	Flux financiers externes vers l'Afrique, 1980–2022	112
4.14	Flux financiers externes vers l'Afrique, par pays, 1980–2022	113
4.15	Aide publique au développement par les membres du Comité d'aide au développement, 2023	114
4.16	Dette publique brute en pourcentage du PIB, 1987–2022	116
4.17	Ratios dette/PIB dans les pays africains, 2022	117
4.18	Dette extérieure décaissée, par type de créancier, 2000–22	117
4.19	Principaux créanciers multilatéraux et bilatéraux des économies africaines, 2000–22	118
4.20	Euro-obligations émises par les pays africains, par année d'émission	119
4.21	Part régionale du commerce mondial	122
5.1	Développement du capital humain, 2020	131
5.2	Développement humain en Afrique, 2020	131
5.3	Indice du capital humain et PIB réel par habitant, 2020	132

5.4	Dynamique du dividende démographique	132
5.5	Tendances mondiales de la population en âge de travailler, 1950–2100	133
5.6	Évolution du nombre d'enfants non scolarisés par pays, 2000–20 et 2010–20	135
5.7	Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB et du total des dépenses publiques, 2021 ou dernière année disponible	135
5.8	Proportion d'enseignants formés et ratio élèves/enseignants formés dans une sélection de pays, 2019 ou dernière année disponible	136
5.9	Écart entre les plus riches et les plus pauvres en ce qui concerne le taux d'achèvement du cycle primaire, 2012–20	137
5.10	Écart entre les zones urbaines et rurales en ce qui concerne le taux d'achèvement du cycle primaire, 2012–20	138
5.11	Progrès de l'Afrique pour certains indicateurs clés de santé, valeurs médianes, diverses années	139
5.12	Courbes de Preston pour l'Afrique, 2000, 2010 et 2021	141
5.13	Dépenses de santé en Afrique par rapport aux autres régions du monde, moyenne 2000–2021	142
5.14	Composantes des dépenses courantes de santé en Afrique comparées à celles d'autres régions, moyenne 2000–2021	143
5.15	Dépenses de santé à la charge des patients en Afrique par rapport aux autres régions, moyenne 2000–2021	144
5.16	Taux de mortalité maternelle dans les pays africains	147
5.17	Représentation des femmes dans les gouvernements et les parlements dans le monde, 2019	148
5.18	Les 10 pays africains ayant le taux de participation totale des jeunes de 15–24 ans au marché du travail le plus élevé, en 2023	149
5.19	Répartition de l'emploi par secteur en Afrique, 2019	150
5.20	Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en Afrique (% de la population active totale), 2021	151
5.21	Taux global d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur dans les 25 pays ayant les taux d'émigration de diplômés de l'enseignement supérieur les plus élevés, 2015/16	152
6.1	Efficacité du gouvernement, moyenne subsaharienne, 1996–2020	161
6.2	Distribution de la fréquence relative de l'inclusivité, 1990–2013	162
6.3	Distribution de la fréquence relative de l'inclusivité, 1990–2021	162
7.1	Impact des infrastructures sur le développement	170
7.2	Indice de développement des infrastructures en Afrique, 2022	172
7.3	Indices d'accès rural en Afrique, différentes années	174
7.4	Indice de qualité des routes en Afrique, 2019	175
7.5	Commerce maritime international, par région, 2021	176
7.6	Qualité des infrastructures portuaires en Afrique, 1 : faible - 7 : élevée, 2019	177
7.7	Longueur et qualité du réseau ferroviaire en Afrique	178
7.8	Qualité des infrastructures de transport aérien en Afrique, 1 : faible - 7 : élevée, 2019	179
7.9	Indice de performance logistique des pays africains, 1 : faible - 5 : élevé, 2022	180
7.10	Nombre moyen de jours (y compris durée de dédouanement) qu'un conteneur passe dans des ports africains sélectionnés, mai-octobre 2022	181
7.11	Accès à l'électricité et importation d'électricité des pays africains	182
7.12	Lits d'hôpitaux, 2017	188
7.13	Dépenses publiques pour l'éducation et la santé	189
7.14	Indice de capacité de production de l'Afrique	192
7.15	Indices d'intégration régionale et commerciale en Afrique	193
7.16	Diversification des exportations en Afrique, par partenaire commercial régional, 1998–2000 et 2018–2019	194
7.17	Exportations par catégorie, Afrique subsaharienne, en % du total, 2000–2020	194
7.18	Notes de l'évaluation des politiques et des institutions nationales de l'Afrique	196

7.19	Indice mondial du savoir du PNUD, 2022, les 10 premiers et l'Afrique	198
7.20	Tendances du financement des infrastructures et répartition des fonds par secteur, en milliards de dollars US	200
7.21	Investissements cumulés dans les PPP, Afrique et autres régions, 1990–2011	201
8.1	L'investissement privé intérieur en Afrique reste depuis longtemps bien inférieur à celui des autres régions	211
8.2	En effet, l'investissement privé au Kenya et au Sénégal a chuté entre 1980 et 2000, et n'a repris que lentement	211
8.3	Innovation et développement vont de pair	212
8.4	La création d'entreprises par les femmes est élevée en Afrique, 2019	213
8.5	L'entrepreneuriat en phase de démarrage en Afrique se concentre dans les secteurs à faibles qualifications, 2012–16	214
8.6	Les coûts élevés des procédures de création d'entreprise freinent la progression de la part de l'emploi formel, 2019	214
8.7	La formalisation peut accroître l'investissement privé	215
8.8	L'accès à Internet contribue à la formalisation en Afrique, moyenne 2011–22	215
8.9	Le financement total obtenu par les startups technologiques africaines a fortement augmenté au cours de la période 2015–22	217
8.10	Les technologies financières se taillent la part du lion dans le financement des startups en 2021	217
8.11	La capitalisation boursière de l'Afrique n'est élevée qu'en Afrique du Sud	219
9.1	Commerce intra-CER (pourcentage du commerce intra-africain total), 2023	228
9.2	Commerce intra-africain	229
9.3	Composition des exportations par produit	230
9.4	Composition des exportations intrarégionales par produit	231
9.5	Chevauchement des adhésions aux CER en Afrique	232
9.6	Taille des économies nationales—et de l'Afrique—par PIB (milliards de dollars), 2022	233
9.7	Score continental sur l'indice d'intégration régionale multidimensionnelle en Afrique, par dimension	234
9.8	Valeur des flux commerciaux, 1990–2021	235
9.9	Commerce et croissance du PIB dans certains pays africains, 1990–2019	236
9.10	Croissance du commerce et croissance du PIB par habitant dans certains pays africains, 1990–2019	237
9.11	Volatilité du commerce et de la croissance dans certains pays africains, 1990–2019	237
10.1	Part des financements public et privé dans la lutte contre le changement climatique par région, 2019–20	245
11.1	Valeur ajoutée dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche combinées	254
11.2	Rendements céréaliers en kilogrammes par hectare	255
11.3	Utilisation d'engrais	255
12.1	Commerce des produits manufacturés par intensité technologique en Afrique, 2010–2021	282
12.2	Emploi agricole, valeur ajoutée et productivité relative de la main-d'œuvre par étape de la transformation structurelle en Afrique, 2021	283
12.3	Principales caractéristiques des pays africains par stade de transformation structurelle, 2021	284
12.4	Pourcentage de pays africains par stade de transformation structurelle, 1991–2021	285
13.1	Valeur ajoutée sectorielle en Afrique, moyennes 1990–2022, en pourcentage du PIB	292
13.2	Valeur ajoutée dans les services par pays, moyenne 2020–22	293
13.3	Commerce des services en Afrique et dans les autres régions du monde, 2000–22	294
13.4	Tendances sectorielles de l'emploi en Afrique, 1991–2022	294
13.5	Productivité du travail, moyenne 2010–18	295
13.6	Africa's average annual productivity growth, 2010–18, percent	296

13.7	Productivité sectorielle relative et part de l'emploi, dans certains pays africains, 2010–18	297
13.8	Répartition sectorielle des exportations de services en Afrique	298
14.1	Valeur du capital naturel par région du monde, 1995 et 2018	313
14.2	Richesse en capital naturel en Afrique par région, 1995–2018 (milliards de dollars constants de 2018)	314
14.3	Valeur ajoutée par hectare de terres agricoles par région du monde, 2021	324
A1.1	Effet de l'augmentation du capital humain sur la productivité totale des facteurs	355
A1.2	PIB en PPA par habitant, 2023–2063	367
A1.3	Dette publique en pourcentage du PIB, 2024–2063	368
A1.4	Dépenses publiques d'éducation, PIB, 2023–2063	368
A1.5	Capital humain par personne, moyenne, 2023–2063	369
A1.6	Part des jeunes (1–14 ans) par rapport à la population totale	369

Tableaux

1	Résumé des périodes de croissance par continent, 1960–2021	15
2	Revenu moyen par habitant pour la période de forte croissance et 2022	21
2.1	Nombre d'accélération de la croissance, Afrique, 1980–2022	75
2.2	Croissance et transition dans les pays africains	80
2.3	Décomposition de la croissance du PIB par habitant pour l'Afrique subsaharienne	81
5.1	Classement mondial et régional des pays africains dans l'indice mondial d'inégalité entre les hommes et les femmes du WEF, 2022	145
7.1	Potentiel hydrique, volume annuel par habitant	185
7.2	Besoins émergents de l'Afrique en matière de santé	187
7.3	Besoins de financement des infrastructures en Afrique (\$ milliards)	199
7.4	Besoins d'investissements dans les infrastructures en Afrique (\$ milliards)	199
8.1	Participation des investisseurs institutionnels africains au capital-investissement, 2019	219
13.1	Commerce des services en Afrique ces dernières années	306

REMERCIEMENTS

Un travail aussi important n'aurait pu être mené à bien sans l'excellente direction, le travail acharné, le partenariat et la coopération de nombreux experts. Les premières félicitations vont à Son Excellence M. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine, et au Dr Akinwumi A. Adesina, président de la Banque africaine de développement, qui ont commandé l'étude.

L'étude a été menée sous la direction et l'orientation générales du professeur Kevin Urama, économiste en chef et vice-président de la Banque africaine de développement, et de Son Excellence Albert Muchanga, commissaire au développement économique, au commerce, au tourisme, à l'industrie et aux minéraux de la Commission de l'Union africaine. Tous deux ont assuré la direction générale et la supervision des travaux du consortium d'étude composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, du Groupe de la Banque africaine de développement, de l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) et d'un consortium d'étude international convoqué et financé par le Groupe de la Banque africaine de développement. Le professeur Kevin Urama et S.E. Albert Muchanga ont été rejoints par le professeur Jeffrey Sachs, le professeur Adesoji Adelaja et le Dr Éric Kehinde Ogunleye en tant qu'éditeurs principaux du rapport.

Le consortium de l'étude a fait un excellent travail en rassemblant et mobilisant des experts en la matière, techniques, thématiques et régionaux pour préparer le rapport. Le consortium comprend des experts de la Banque africaine de développement, de la Commission de l'Union africaine, de l'AUDA-NEPAD et des collègues externes. Banque africaine de développement : professeur Kevin Urama ;

professeur Banji Oyelaran-Oyeyinka ; Abdoulaye Coulibaly ; Désiré Vencatachellum ; Eric K. Ogunleye ; Louis Kouakou Koua ; Vanessa Ushie ; Anthony Simpasa ; Ferdinand Bakoup ; Hervé Lohoues ; Audrey Chouchane ; Marcellin Ndong Ntah ; Martin Wafula Nandelenga ; Zerihun Alemu ; Amadou Boly ; Paul Mungyereza ; Hammed Amusa ; Francis Anguyo ; Andinet Woldemichael ; Adamon Mukasa ; Walter Owuor Otero ; Seedwell Hove ; Lacina Balma ; Chidiebere Ibe ; Martin Fregene ; Fred Kabanda ; Innocent Onah ; Jerry Ahadjie ; Charles Nyirahuku ; Julius Tieguhong ; Paul Mpuga ; Sara Bertin ; Alexandre Kopoin ; Hacamiré Dicko ; Nathaniel Agola ; Issiaka Coulbaly ; Saminirina Andriambelosoa ; Robert Maate ; Bora Roza ; Chaouch Anouar ; Momar Kouta ; et Mary Wanyonyi. Commission de l'Union africaine : ambassadeur Albert Muchanga ; Ghrib Djamel ; et Patrick Olomo. AUDA-NEPAD : Pamla Gaupol et Kossi Toulassi. Externes : professeur Jeffrey Sachs ; professeur Adesoji Adelaja ; John-Mary Matovu ; Augustin Fosu ; Melvin Ayogu ; Mohamed Boussaid ; Hakim Ben Hammouda ; Seth Terkper ; Johan Krynauw ; Étienne Yemek ; Assome Aminata Diatta ; Chukwuma Agu ; Ashraf Elaraby ; Dawit Tessema ; Fan Yang ; Moussa Blimpo ; Justin George ; Tharcisse Guedegbe ; Philippe Tous ; James Cust ; et Woubet Kassa.

Les versions antérieures du rapport ont été examinées par des membres du consortium et d'autres collègues, notamment Friday Ohuche, Olumide Ayo-dele, Franklin Ngwu et Abdelmajid Mellouki. Nous remercions également le Comité spécial de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration pour leur examen, leurs commentaires et leurs conseils sur les versions préliminaires du rapport présentées au cours de leurs réunions en 2022 et 2023.



ABRÉVIATIONS

3D	Tridimensionnel	AUDA	Agence de développement de l'Union africaine (<i>African Union Development Agency</i>)
4RI	Quatrième révolution industrielle	AVCI	Années de vie corrigées de l'incapacité
AESTIF	Fonds africain pour l'éducation, la science, la technologie et l'innovation (<i>African Education Science Technology and Innovation Fund</i>)	AVRF	Réforme de la réglementation des vaccins en Afrique (<i>African Vaccine Regulatory Reform</i>)
AfSEM	Marché unique de l'électricité en Afrique	BAD	Banque africaine de développement
AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique (<i>Alliance for Green Revolution in Africa</i>)	BMD	Banque multilatérale de développement
AIDI	Indice de développement des infrastructures en Afrique (<i>Africa Infrastructure Development Index</i>)	BNDE	Banque nationale pour le développement économique
AIMS	Institut africain des sciences mathématiques (<i>African Institute of Mathematical Sciences</i>)	CBC	Programme d'études basé sur les compétences (<i>Competence Based Curriculum</i>)
AIWK	Institut Akilah pour les femmes, Kigali (<i>Akilah Institute for Women, Kigali</i>)	CBHI	Assurance-maladie communautaire (<i>Community Based Health Insurance</i>)
ALU	African Leadership University (<i>Université du leadership africain</i>)	CDC	Centre de contrôle des maladies (<i>Center for Disease Control</i>)
AMA	Agence africaine du médicament (<i>African Medicine Agency</i>)	CDN	Contribution déterminée au niveau national
AMRII	Indice africain d'intégration régionale multidimensionnelle (<i>African Multidimensional Regional Integration Index</i>)	CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
APD	Aide publique au développement	CGD	Commission sur la croissance et le développement (<i>Commission on Growth and Development</i>)
ASC	Agent de santé communautaire	CI	Croissance inclusive
ASEPEX	Agence sénégalaise de promotion des exportations	CIA	Conseil international des aéroports
ASG	Actifs sous gestion	CPPI	Indice de performance des ports à conteneurs (<i>Container Ports Performance Index</i>)
ASS	Afrique subsaharienne	CTI	Croissance tirée par les infrastructures
AUCA	Université adventiste d'Afrique centrale et orientale (<i>Adventist University of Central and East Africa</i>)	CUA	Commission de l'Union africaine
		CVD	Cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale
		DD	Développement durable
		DE	Développement économique

DIRD	Dépense intérieure brute en faveur de la recherche et du développement	IIAT	Institut international d'agriculture tropicale
DNA	Démocratie de niveau avancé	IPA	Ingrédients pharmaceutiques actifs
DP	Dépense personnelle (<i>payée de sa poche</i>)	IPL	Indice de performance logistique
EAP	Asie de l'Est et Pacifique	ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
EDI	Indice de diversification des exportations (<i>Export Diversification Index</i>)	KBC	Programme d'études fondé sur la connaissance (<i>Knowledge Based Curriculum</i>)
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels	K-MGBF	Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
EIEC	Indice exécutif de compétitivité électorale (<i>Executive Index of Electoral Competitiveness</i>)	LAC	Région Amérique latine et Caraïbes
EPIP	Évaluation des politiques et institutions d'un pays	LE	Liberté économique
FEM	Forum économique mondial	LIEC	Indice législatif de compétitivité électorale (<i>Legislative Index of Electoral Competitiveness</i>)
FFI	Flux financiers illicites	MAPMDEF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural, et des Eaux et Forêts, Maroc
FMI	Fonds monétaire international	MNT	Maladie non transmissible
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques	MT	Maladie transmissible
G20	Groupe des vingt	NCAVES	Comptabilisation du capital naturel et valorisation des services écosystémiques (<i>Natural Capital Accounting and Valuation of Ecosystem Services</i>)
GBI	Infrastructures vertes et bleues	NEI	Nouvelle économie institutionnelle
GGGI	Indice mondial d'écart entre les genres (<i>Global Gender Gap Index</i>)	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (<i>New Partnership for Africa's Development</i>)
GHSI	Indice de sécurité sanitaire mondiale (<i>Global Health Security Index</i>)	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
GNB	Programmation et budgétisation sensibles au genre	ODD	Objectif de développement durable
HCF	Cadre harmonisé des programmes d'études (<i>Harmonized Curriculum Framework</i>)	OEC	Observatoire de la complexité économique (<i>Observatory of Economic Complexity</i>)
High 5	Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie; nourrir l'Afrique; industrialiser l'Afrique; intégrer l'Afrique; et améliorer la qualité de vie des populations africaines	OIT	Organisation internationale du travail
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique (<i>Infrastructure Consortium for Africa</i>)	OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ICE	Indice de compétitivité électorale	OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ICH	Indice de capital humain	OMS	Organisation mondiale de la santé
ICP	Indice de capacité de production	ONU	Organisation des Nations Unies
IDH	Indice de développement humain	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
IdO	Internet des objets	PAE	Pays d'Asie de l'Est
IFE	Incitation fiscale à l'emploi	PAVM	Partenariats pour la fabrication de vaccins africains
IFFEd	Facilité internationale de financement pour l'éducation (<i>International Finance Facility for Education</i>)	PEEF	Pas dans l'emploi, l'éducation ou la formation
IFSWF	Forum International des fonds souverains (<i>International Forum of Sovereign wealth Funds</i>)		

PFR	Pays à faible revenu	SIGI	Indice des institutions sociales et de l'égalité entre les hommes et les femmes (<i>Social Institutions and Gender Index</i>)
PIB	Produit intérieur brut	SNRVA	Système national de la recherche et de la vulgarisation agricoles
PIBph	PIB par habitant	SS	Sans syndrome
PICN	Plan d'investissement dans le capital naturel	SSM	Sécurité sanitaire mondiale
PMPA	Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique	Stats SA	Statistiques Afrique du Sud
PNFB	Plan national de financement de la biodiversité	TAH	Réseau de routes transafricaines
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement	TB	Tuberculose
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement	TIC	Technologies de l'information et de la communication
PPP	Partenariat public-privé	TMM	Taux de mortalité maternelle
PRE	Pays à revenu élevé	TMM5	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
PRII	Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure	TTCR	Rapport sur la compétitivité du tourisme et des voyages (<i>Tourism and Travel Competitiveness Report</i>)
PRIS	Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure	UA	Union africaine
PWT	Penn World Table	UE	Union européenne
QI	Qualité institutionnelle	UHC	Soins de santé universels (<i>Universal Healthcare</i>)
R&D	Recherche et développement	UIT	Union internationale des télécommunications
RBL	Prêt adossé à des ressources naturelles	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
RCA	Académie de codage du Rwanda (<i>Rwanda Coding Academy</i>)	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (<i>United Nations Children's Fund</i>)
RD&V	Recherche, développement et vulgarisation	USA	États-Unis d'Amérique
RDC	République démocratique du Congo	UVA	Université virtuelle africaine
R-IGA	Rapport sur l'indice de genre en Afrique	WASH	Eau, assainissement et hygiène (<i>Water, Sanitation and Hygiene</i>)
RNB	Revenu national brut	WDI	Indicateurs du développement dans le monde (<i>World Development Indicators</i>)
RQI	Indice de qualité des routes	WGI	Indicateurs mondiaux de gouvernance (<i>mesurés par la Banque mondiale</i>)
S&T	Sciences et technologies	XCONST	Contrainte exécutive
SAAP	Pool énergétique d'Afrique australe (<i>Southern Africa Power Pool</i>)	ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe (<i>Southern African Development Community</i>)		
SANBI	Institut national sud-africain de la biodiversité (<i>South African National Biodiversity Institute</i>)		
SEEA	Système de comptabilité économique et environnementale		

FAITS MARQUANTS

INTRODUCTION ET JUSTIFICATION

En 2013, l'Union africaine a adopté une stratégie à long terme pour 2063, qui vise, entre autres, à construire «une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et un développement durable». L'Afrique s'est depuis engagée à atteindre plusieurs autres objectifs mondiaux, notamment les objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies, adoptés en 2015 en tant que schéma directeur commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et dans le futur. L'Accord de Paris de 2015 vise à promouvoir des actions climatiques ambitieuses, y compris une transition juste et équitable vers des voies de développement à faible émission de carbone, menée par les pays. En 2016, la Banque africaine de développement a défini les priorités d'investissement stratégique – les *High 5* – qui constituent une approche holistique et pragmatique pour relever les très anciens défis de développement de l'Afrique dans les domaines de l'électricité, l'énergie, le changement climatique et la croissance verte; de la transformation agricole; de l'industrialisation; de l'intégration régionale; et de l'amélioration de la qualité de vie des populations africaines. En 2017, une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a montré que, bien mise en œuvre et exécutée, la réalisation des *High 5* de la Banque permettrait d'atteindre environ 90 % des ODD et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.¹

D'autre part, l'histoire économique montre que l'une des voies vers un développement inclusif et durable nécessite des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) supérieurs à ceux de la population du pays, et ce sur une longue période, généralement de plusieurs décennies. Pour être inclusifs et favoriser la cohésion sociale, les avantages de la croissance économique doivent donc être équitablement répartis entre les citoyens afin de réduire les inégalités de revenus entre les riches et les pauvres. De même, pour être durable, la croissance économique à court terme doit maintenir le degré de disponibilité du capital (naturel, humain, commercial, social et financier) nécessaire pour soutenir les niveaux de croissance économique requis à moyen et long terme. Parvenir à un développement inclusif et durable exige donc de viser des taux élevés de croissance économique, d'inclusion sociale et de durabilité financière et environnementale.²

Pour atteindre les objectifs continentaux et mondiaux, l'Afrique doit donc prendre des mesures stratégiques pour exploiter ses ressources (naturelles, humaines et financières) d'une manière prudente et durable. Elle doit rapidement augmenter ses taux de croissance économique pour atteindre au moins 7 % du PIB par an et un PIB par habitant d'au moins 3,5 % de manière constante pendant quatre à cinq décennies. Elle doit également répartir équitablement les avantages de la croissance afin de renforcer le bien-être social des citoyens

(capital social) en améliorant la qualité de vie de tous les Africains à court, moyen et long terme. Une forte productivité sera nécessaire dans les secteurs économiques clés pour pouvoir élever aux niveaux appropriés les taux de croissance du PIB et du PIB par habitant de l'Afrique, et mettre ensuite en œuvre des politiques engendrant une équité sociale (inclusivité) et une durabilité environnementale.

Des évaluations récentes montrent toutefois que le continent n'est pas en mesure d'atteindre la quasi-totalité des ODD d'ici 2030 ni même les objectifs de son propre Agenda 2063.³ Selon les Perspectives économiques en Afrique 2024 de la Banque africaine de développement et les estimations de la pauvreté produites par la Banque mondiale⁴ : « Si aucune mesure n'est prise pour corriger le tir, notamment pour inverser la courbe de la pauvreté qui s'accroît, près de 9 personnes extrêmement pauvres sur 10 (soit 87 %) se trouveront en Afrique d'ici 2030. Il pourrait falloir aux pays africains plus d'un siècle en moyenne (108 ans, soit une médiane de 86 ans) pour passer au statut de pays à revenu élevé. Il existe également un risque que la plupart des pays africains qui ont réussi à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire restent coincés à ce stade, où, après s'être rapidement développé, un pays subit une chute brutale et durable de sa croissance économique, généralement à cause d'une réduction du taux d'expansion de la productivité. Environ 26 pays africains (soit 48 %) ont été piégés dans leur statut de revenu au cours des quatre dernières décennies ». ⁵ Cette évaluation montre que l'actuel modèle de développement de l'Afrique, qui repose largement sur l'extraction des ressources sans valeur ajoutée significative, n'est pas adapté et nécessite de toute urgence une refonte complète pour que le continent puisse rattraper les régions développées du monde.

Il est également de plus en plus évident que l'Afrique reste un élément essentiel de la capacité mondiale à réaliser les ODD et qu'elle se trouve actuellement à un moment critique de son histoire. Au cours des vingt dernières années et après les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 sur les économies africaines, le

continent a fait preuve d'une résilience remarquable. Par exemple, la croissance du PIB réel s'est fortement redressée après la crise financière mondiale de 2008–2009 et la récession induite par la pandémie. L'Afrique a toujours été la deuxième région affichant la croissance la plus rapide après l'Asie en développement, avec un taux de croissance supérieur à la moyenne mondiale pendant la majeure partie du siècle. Malgré les multiples chocs récurrents, plusieurs pays africains (15 en 2024) continuent d'enregistrer des taux de croissance du PIB réel supérieurs à 5 % par an, et les prévisions placent en Afrique 10 des 20 économies ayant la croissance la plus rapide du monde.⁶ Étayée par une meilleure gestion des politiques macroéconomiques et des progrès impressionnants en matière de gouvernance économique et institutionnelle depuis le début du XXI^e siècle, cette résilience a fait naître le sentiment croissant d'une Afrique qui se relève et donne des raisons d'être optimiste quant à l'avenir radieux du continent en tant que pôle de croissance mondial.

Afin de remettre l'Afrique sur la voie de la réalisation des objectifs de développement et de lui redonner sa place de continent prometteur, le Groupe de la Banque africaine de développement, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a réalisé la présente étude intitulée « Cadre stratégique pour les actions clés visant à réaliser une croissance inclusive et un développement durable en Afrique ». L'analyse présentée dans cette étude s'appuie sur un optimisme croissant et identifie des actions stratégiques clés pour plus que doubler les taux de croissance du PIB réel de l'Afrique afin d'atteindre de manière cohérente 7 à 10 % par an au cours des 40 prochaines années – le seuil requis pour atteindre l'objectif de l'Agenda 2063 de l'Afrique : Une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable – l'Afrique que nous voulons. Les conclusions de ce rapport confirment qu'avec les bonnes actions stratégiques mises en œuvre par les États africains et soutenues par les partenaires au développement, le continent peut atteindre les taux élevés de croissance économique requis. Les prochaines décennies offrent de bonnes perspectives de réalisation de la vision d'une Afrique prospère, dynamique, diversifiée et

compétitive, avec les sociétés pacifiques, stables et vivantes décrites dans l'Agenda 2063. Cette vision repose sur une population estimée à 1,4 milliard d'habitants aujourd'hui et prévue à près de 2,5 milliards d'ici à 2050.⁷ Son énorme potentiel en ressources naturelles générera des revenus et stimulera la croissance de la productivité dans tous les secteurs économiques clés. Des stratégies et politiques continentales transformatrices ont déjà été élaborées et adoptées par les États membres, et des initiatives ont été prises par des institutions régionales, notamment la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En plus des réformes menées par les pays, des réformes essentielles des systèmes de gouvernance et de l'architecture financière doivent être entreprises au niveau continental et mondial pour accélérer la transformation de l'Afrique.

OBJECTIFS, MÉTHODOLOGIE ET STRUCTURE DE L'ÉTUDE

objectifs

Cette étude a été réalisée à la demande de S.E. Mousa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine et du Dr Akinwumi Adesina, président de la Banque africaine de développement. L'objectif principal est de proposer des actions stratégiques clés nécessaires pour placer chaque pays africain sur la voie d'une croissance annuelle du PIB de minimum 7 %, soutenue pendant le reste de la période de mise en œuvre de l'Agenda 2063. L'objectif secondaire est donc de porter la croissance du PIB par habitant à des niveaux permettant de créer des emplois de qualité afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie de tous les Africains. L'étude fournit donc des schémas directeurs d'actions clés que les pays membres africains et les partenaires au développement de l'Afrique doivent entreprendre pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons – une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive et un développement durable.

L'étude suit une approche en trois étapes. Tout d'abord, elle identifie les principaux catalyseurs et obstacles à la transformation structurelle et à la

croissance en Afrique. Elle examine de manière critique l'histoire du développement en Afrique et ailleurs, identifie les principaux moteurs et contraintes de la croissance et propose des actions clés qui favoriseront une croissance inclusive et un développement durable en Afrique. Elle reconnaît et prend pour appui les visions, aspirations, stratégies et actions de politiques existantes, telles que l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que les priorités stratégiques *High-5* et la stratégie décennale (*Ten-Year Strategy – TYS 2.0*) de la Banque africaine de développement pour la période 2024–2033. Deuxièmement, elle compare les performances économiques de l'Afrique avec celles du reste du monde afin d'en tirer des leçons et d'identifier les vents favorables et contraires. Troisièmement, sur la base de ses principales conclusions, elle formule des recommandations politiques sur les actions clés nécessaires pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable en Afrique.

Méthodologie

L'étude a adopté une approche mixte, combinant des techniques de recherche tant qualitatives que quantitatives, comprenant des simulations et des analyses de scénarios. La première étape de l'étude a été un examen approfondi de la littérature en vue d'identifier les principaux moteurs d'une croissance économique soutenue, supérieure à une moyenne de 7 %, sur des périodes prolongées en Afrique et ailleurs. Cela comprenait des études de cas approfondies de certains pays d'Afrique et d'ailleurs visant à identifier les principaux facteurs responsables des décollages, pics et échecs de la croissance. Les politiques, stratégies, programmes et projets nationaux ou régionaux existants dans les pays étudiés et la manière dont ils ont facilité ou entravé une croissance soutenue et son inclusivité ont été examinés par un consortium d'experts africains et mondiaux réunis par le Groupe de la Banque africaine de développement.

La deuxième étape de l'étude comprenait une modélisation quantitative et une analyse de scénario des performances et des projections de croissance dans chaque pays africain afin

d'identifier les actions clés permettant d'atteindre et maintenir des taux de croissance annuels de minimum 7 % au cours des prochaines décennies, d'une manière inclusive et durable sur le plan environnemental. Cette étape comprenait une analyse approfondie de l'historique de la croissance économique en Afrique et dans les études de cas sélectionnées, avant et après l'indépendance, ainsi que des projections de qui sera nécessaire pour que chaque pays africain atteigne les taux de croissance ciblés pour la période 2025 à 2063.

Afin de tirer des leçons et d'éclairer les recommandations, la troisième étape comprenait des discussions de groupe avec des décideurs anciens et actuels issus des secteurs public et privé du continent et du reste du monde, ainsi que des consultations structurées avec les États membres africains et le Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration de l'UA. Ces entretiens, consultations et discussions de groupe ont permis à l'équipe chargée de l'étude de tirer des enseignements des réussites et des échecs antérieurs et d'éclairer les recommandations concernant la voie à suivre par l'Afrique à l'aide de données historiques et empiriques.

La quatrième étape de l'étude comprend des examens externes par les pairs et des ateliers de validation par les parties prenantes rassemblant les ministères, les organismes des secteurs public et privé et la société civile concernés afin qu'ils vérifient et s'approprient les recommandations de l'étude. Enfin, la cinquième étape a consisté à présenter la version préliminaire du rapport d'étude à la Commission de l'Union africaine et au Groupe de la Banque africaine de développement pour examen, examen par des pairs de haut niveau et validation, avant qu'il ne soit soumis pour examen à l'organe compétent de l'Union africaine.

Structure de l'étude

L'étude s'articule autour de deux grandes parties interdépendantes afin d'aider à comprendre le paradoxe du développement du

continent et la façon d'en sortir. La première partie se concentre sur les défis et opportunités internes et examine les fondamentaux macro-économiques de l'Afrique et la dynamique de la dette, le développement et l'utilisation des capacités endogènes, le développement d'infrastructures productives intégrées, le développement du capital des entreprises, le commerce et l'intégration régionale, les capacités de l'État, les institutions et la gouvernance, la fragilité, ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre. La deuxième partie, consacrée aux défis et opportunités externes, analyse les défis communs mondiaux. Cela comprend notamment le changement climatique, les pandémies sanitaires récurrentes, les risques récurrents liés à la vulnérabilité de la dette, et l'évolution des tensions géopolitiques. Cette partie examine également l'évolution des réformes de l'architecture financière mondiale et leurs implications sur les perspectives de croissance de l'Afrique, ainsi que la manière dont elles peuvent être exploitées pour stimuler les taux de croissance nécessaires à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063.

LES FONDAMENTAUX MACRO-ÉCONOMIQUES DE L'AFRIQUE ET LA DYNAMIQUE DE LA DETTE, DE 1960 À NOS JOURS

La voie vers un développement durable et inclusif repose sur des fondamentaux macro-économiques sains capables de soutenir et entretenir des taux élevés de croissance du PIB sur de longues périodes. Les gains d'une croissance économique élevée à long terme peuvent être énormes et avoir un impact considérable sur le bien-être de la société.⁸ Sur le continent africain, où la croissance a été épisodique et s'est établie en moyenne à moins de 5 % au cours des soixante dernières années, l'Afrique devrait chercher à doubler la croissance de son PIB pour atteindre au moins 7 %. Avec des taux de croissance de 7 % ou plus, les revenus peuvent au moins doubler environ tous les dix ans. Avec de tels taux de croissance, il faudrait 50 ans à une économie pour passer d'un revenu faible à un revenu élevé.⁹ Les performances macroéconomiques historiques et

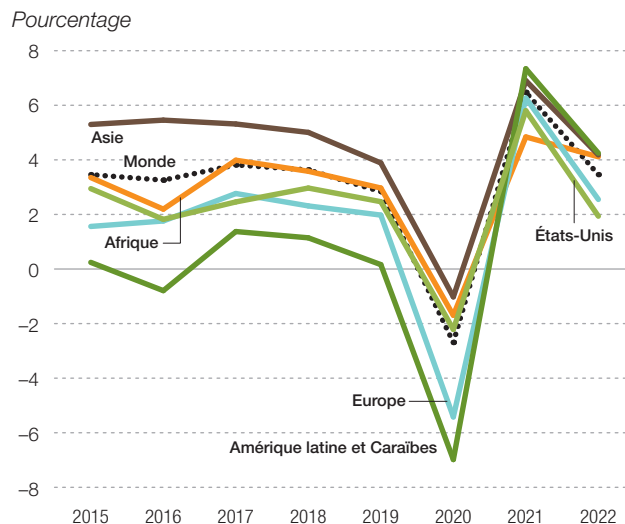
actuelles de l'Afrique, ainsi que ses fondamentaux macroéconomiques et la dynamique de sa dette, montrent qu'elle est encore loin d'atteindre cet objectif. Mais le potentiel dont elle dispose pour inverser son actuelle trajectoire de croissance est considérable.

Quels sont les résultats actuels de l'Afrique ?

Après une croissance restée stable à environ 3 % depuis 2015, l'Afrique est entrée en récession à la suite de l'impact sans précédent de la pandémie de COVID-19, avec une croissance négative du PIB réel de 1,7 % en 2020, mais elle s'est depuis lors fortement redressée. Depuis lors, la croissance est restée résiliente, avec une moyenne de 4 % par an depuis 2021, mais toujours en deçà de l'objectif de 7 %. En 2022, le taux de croissance du PIB réel de l'Afrique était estimé à 4,1 %, contre 4,8 % en 2021 (figure 1). Cette performance a été enregistrée dans un contexte de chocs multiples et se chevauchant, notamment la persistance de prix élevés des denrées alimentaires et de l'énergie, la faiblesse de la demande mondiale qui a pesé sur les résultats des exportations, ainsi que le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont affecté la productivité agricole et la production d'électricité. À cela s'ajoutent des poches d'instabilité politique et des conflits dans certains pays.

Le ralentissement économique qu'a subi l'Afrique s'est également fait sentir dans plusieurs régions du monde. La croissance du PIB réel s'est ralentie entre 2021 et 2022, chutant de 6,3 % à 2,5 % en Europe et de 7,3 % à 4,2 % en Amérique latine et Caraïbes. L'économie mondiale, qui avait bénéficié d'une reprise forte et généralisée dans toutes les régions du monde avec un taux de croissance de 6,5 % en 2021, est descendue à 3,5 % en 2022. La reprise est donc restée tiède et confrontée à de multiples défis et risques. L'effet cumulatif de ces chocs multiples n'a pas seulement entravé les progrès de l'Afrique dans le renforcement de la reprise après la pandémie et dans la remise des économies sur la voie d'une croissance soutenue et plus forte, il a également annulé certains des progrès réalisés en matière de

FIGURE 1 Croissance du PIB réel par région, 2015–2022



Source : BAD, 2024.

développement avant l'apparition de la COVID-19. Malgré ces vents contraires, l'Afrique a été la deuxième région du monde à connaître la croissance la plus rapide, après l'Asie en développement.

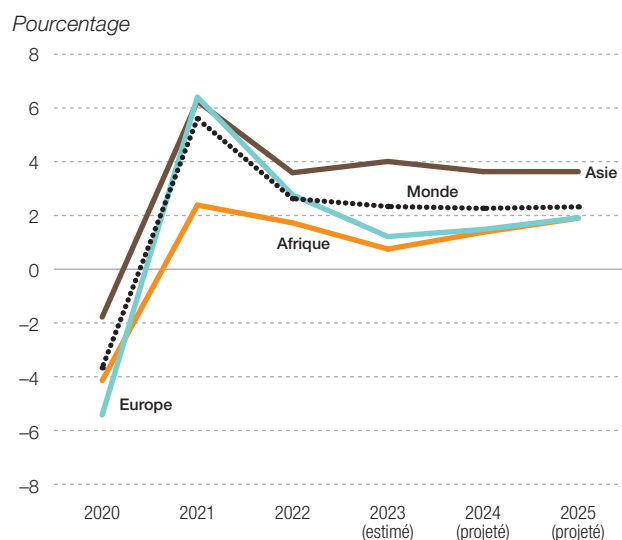
Au cours de la dernière décennie, la croissance moyenne de l'Afrique a été inférieure aux deux tiers des 7 % requis pour réaliser l'Agenda 2063. Pourtant, le continent a continué à faire preuve de résilience, grâce aux efforts continus des États africains pour détacher leurs économies de leur dépendance à l'égard des produits de base. Ces efforts consistent notamment à investir dans des secteurs clés à forte intensité de ressources favorisant la croissance, à mener des politiques nationales saines pour encourager la diversification économique, et à inverser l'augmentation du coût de la vie.

D'une manière générale, les récentes performances de l'Afrique en matière de réalisation des ODD ne sont pas très encourageantes. Contrairement à la croissance du PIB réel, où l'Afrique se compare favorablement à la plupart des régions du monde et n'est distancée que par l'Asie en développement, la croissance du PIB réel par habitant du continent est restée inférieure à celle de toutes les autres régions du monde pendant trois années consécutives (figure 2). En 2022,

la croissance du PIB réel par habitant était de 1,7 % en Afrique, soit en baisse de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2021, loin des niveaux permettant de créer des emplois de qualité pour briser le cercle vicieux de la pauvreté et améliorer la qualité de vie de tous les Africains. En outre, la croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique en 2022 était inférieure d'environ 1,8 et 1,9 point de pourcentage à celles de l'Asie en développement et de l'Amérique latine et des Caraïbes, les deux régions les plus performantes au niveau mondial. Il s'agit là d'un revers important pour un continent cherchant à faire converger ses revenus avec ceux des régions en développement les plus performantes et, plus encore, avec ceux des économies avancées. À l'avenir, le PIB réel par habitant doit croître en Afrique au-delà des 3,7 % requis et se maintenir à ce niveau pendant une longue période. Toutefois, sur base des tendances actuelles de la croissance, il pourrait falloir beaucoup plus de temps aux pays du continent pour accéder à des tranches de revenus plus élevées en absence de mesures durables visant à promouvoir le changement structurel et la croissance de la productivité dans leurs économies.

Si l'on examine la dynamique des fondamentaux macroéconomiques de l'Afrique, les

FIGURE 2 Croissance du PIB réel par habitant en Afrique, 2015–2022



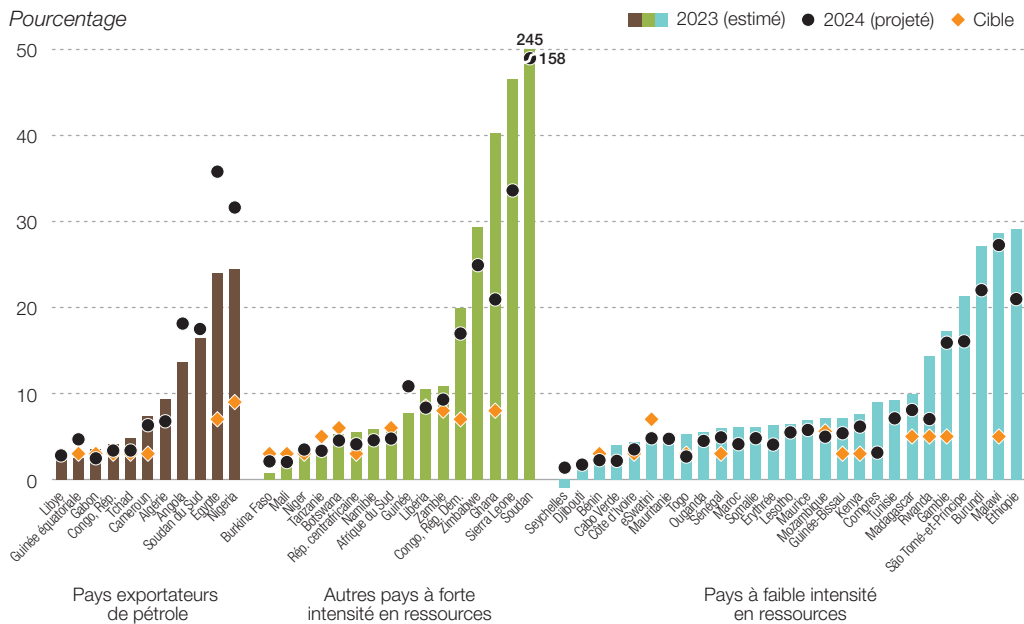
Source: BAD, 2024.

résultats sont mitigés, et la plupart des indicateurs ne montrent pas de signes notables d'une stabilité macroéconomique soutenue capable de stimuler une croissance inclusive.

Au cours des deux dernières années, on estime que l'inflation moyenne des prix à la consommation a augmenté de 3 points de pourcentage en Afrique pour atteindre 17 % en 2023, contre 14 % en 2022 (figure 3). Ce record rappelle les tendances historiques et reflète l'impact d'une augmentation des prix alimentaires locaux due à des pénuries d'approvisionnement domestique dues à la sécheresse, combinée à des excédents de liquidités résultant de politiques fiscales et monétaires expansionnistes, déclenchées en 2020–2021 par les mesures de relance liées à la pandémie. L'inflation a également été alimentée par les effets de transmission des dépréciations monétaires. Le taux de dépréciation rapide en 2022 par rapport à un dollar US fort est principalement le résultat des taux d'intérêt élevés aux États-Unis, qui ont déclenché des sorties de capitaux du continent et exercé une pression sur les monnaies nationales. Le tableau de l'inflation est contrasté d'une région à l'autre. L'Afrique de l'Est a historiquement enregistré le taux d'inflation le plus élevé, estimé à 26,5 % en 2023, le Soudan étant en tête avec 245,3 %. L'Afrique de l'Ouest a enregistré le deuxième taux d'inflation le plus élevé (20,3 %), avec la Sierra Leone et le Ghana en tête de liste. C'est en Afrique du Nord que l'augmentation de l'inflation a été la plus forte de toutes les régions, principalement en raison de la hausse des prix en Égypte et des effets des tensions géopolitiques dans les pays voisins du Moyen-Orient, qui ont perturbé les routes commerciales et entraîné une hausse des coûts d'expédition et des prix intérieurs. En Afrique centrale, l'inflation a également augmenté de 3,5 points de pourcentage pour atteindre 10,3 % en 2023. La République démocratique du Congo, seul pays de la région à ne pas faire partie de la zone du franc CFA, a connu une augmentation de 10,6 points de pourcentage.

Dans l'ensemble, les pays dont la monnaie est arrimée ont eu tendance à connaître des taux d'inflation relativement plus faibles. Le fait est évident dans les pays d'Afrique de l'Ouest qui appartiennent à la zone du franc CFA. L'arrimage

FIGURE 3 Inflation des prix à la consommation en 2023



Source: BAD, 2024.

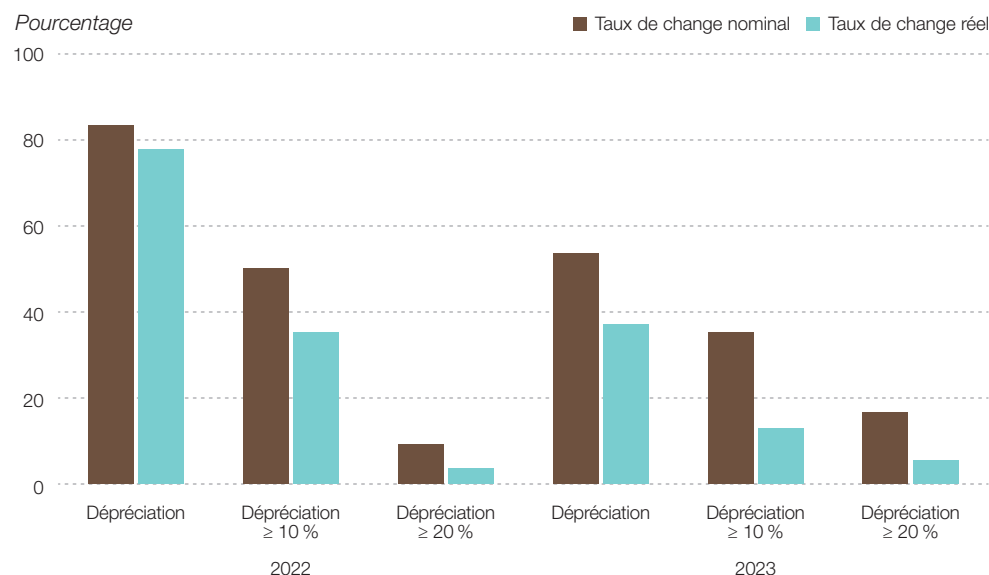
à l'euro a permis d'atténuer la transmission des chocs mondiaux à l'inflation nationale, mais il limite également la mise en œuvre d'une politique monétaire visant à maîtriser l'inflation lorsque les conditions inflationnistes se détériorent. Dans l'ensemble, la hausse de l'inflation moyenne en Afrique a érodé les gains socioéconomiques réalisés avant l'apparition de la COVID-19. Les perspectives de l'inflation en Afrique restent défavorables, car celle-ci est en grande partie due à des chocs d'offre temporaires, même si la crise du coût de la vie qui en découle pourrait perdurer, ce qui constituerait un risque sérieux pour la stabilité sociale de l'Afrique.

Sous la pression des taux d'intérêt mondiaux élevés et de l'incertitude mondiale continue alimentée par les tensions géopolitiques et commerciales, la plupart des monnaies africaines se sont dépréciées davantage par rapport au dollar US plus fort en 2023. En 2023, 54 % des pays africains ont connu une dépréciation de leur taux de change nominal contre 83 % en 2022, et 13 % ont enregistré une dépréciation de plus de 10 % par rapport au dollar US (figure 4). Les pertes les plus importantes ont été enregistrées

par le kwanza angolais et le kwacha zambien, qui se sont respectivement dépréciés de 32,8 % et de 15,4 %. Les deux pays ont connu une liquidité limitée en devises sur le marché, et en Angola, la situation a été exacerbée par la baisse des prix du pétrole et la fin du moratoire des créanciers chinois. La dépréciation de la monnaie zambienne a été aggravée par la faiblesse du sentiment du marché due à la restructuration prolongée de la dette. Malgré les progrès relatifs réalisés dans la conclusion de la restructuration de la dette, le taux de change kwacha zambien-dollar US reste sous pression, reflétant largement l'inadéquation des conditions de l'offre et de la demande. Toutefois, en raison de leur arrimage total ou partiel à l'euro, qui a repris de la vigueur par rapport au dollar US en 2023, certaines monnaies telles que le franc CFA, le dirham marocain, l'escudo du Cabo Verde, le dobra de São Tomé-et-Príncipe, et le franc comorien ont compensé leurs pertes antérieures et se sont légèrement appréciées par rapport au dollar US en 2023.

L'inflation élevée dans la plupart des pays africains a atténué l'effet de la dépréciation nominale, et moins de pays ont enregistré

FIGURE 4 Proportion des pays africains dont la monnaie s'est dépréciée en 2022 et 2023



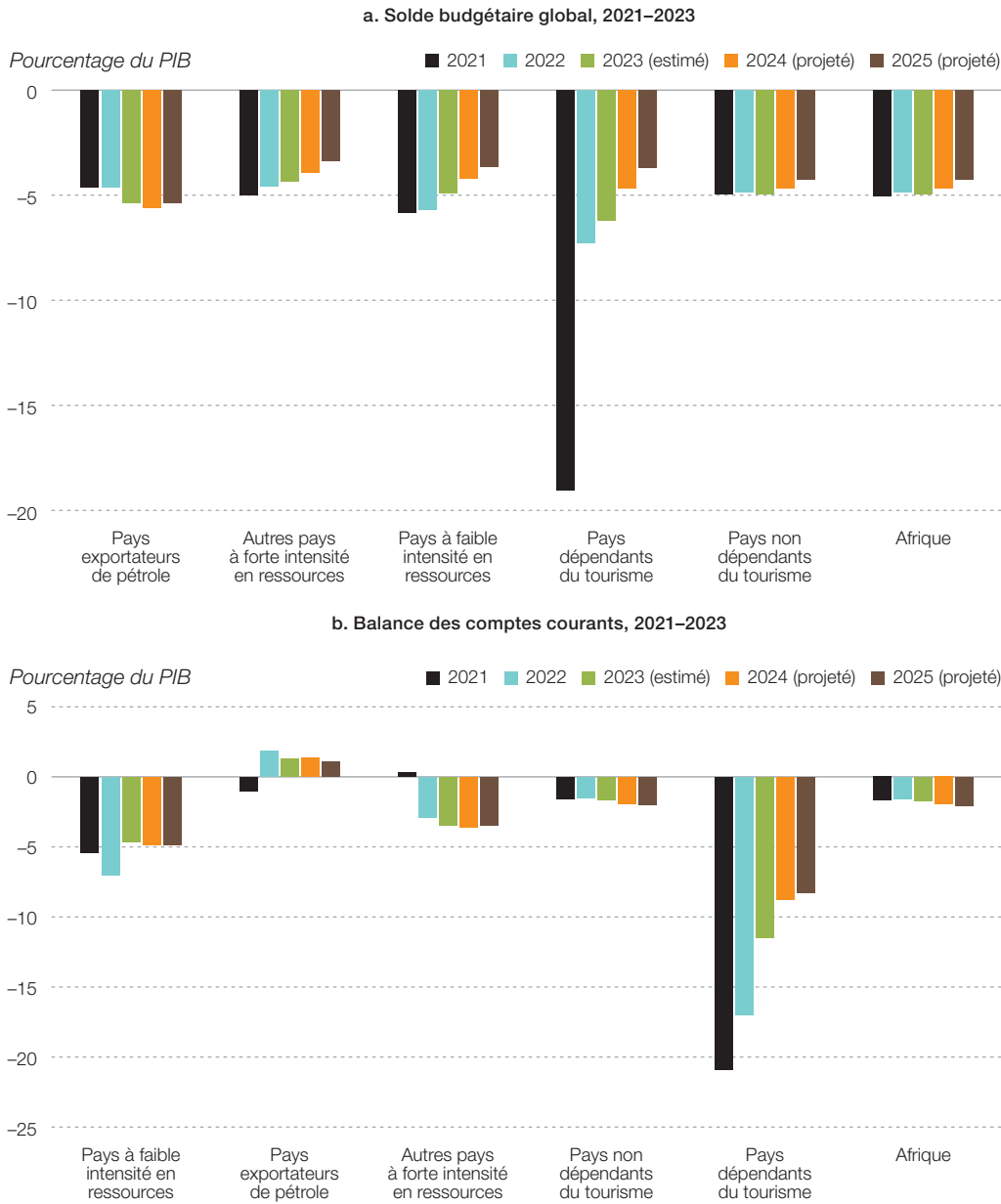
Source : Calculs du personnel de la BAD.

des dépréciations du taux de change réel – qui, dans des conditions macroéconomiques adéquates, favorisent la compétitivité. Toutefois, comme le montre la figure 3, de nombreux pays ont encore enregistré une appréciation de leur taux de change, en termes réels, par rapport au dollar US, car l'augmentation de l'inflation intérieure dépasse l'effet de la dépréciation du taux de change nominal. Lorsqu'il s'écarte du niveau d'équilibre soutenu par les fondamentaux macroéconomiques, le désalignement du taux de change est préjudiciable à la croissance économique et nuit au commerce. Dans la plupart des pays africains, les pertes de croissance économique sont principalement associées à des pertes de compétitivité réelle.

La prodigalité budgétaire a été l'une des principales sources de déséquilibres internes en Afrique, de nombreux pays affichant, en 2023, des déficits supérieurs au seuil traditionnel de 3 % du PIB. À la suite des pressions exercées sur les dépenses par l'épidémie de COVID-19, les positions budgétaires reviennent lentement aux niveaux antérieurs à la pandémie, à mesure que les pays limitent leurs dépenses et mettent en place des mesures pour mobiliser des recettes. Les estimations des PEA 2024 montrent que le

déficit budgétaire moyen sur le continent a légèrement augmenté, passant de 4,9 % du PIB en 2022 à 5 % en 2023, principalement en raison d'un élargissement marginal du solde primaire, qui est passé de 1,6 % du PIB en 2022 à 2,1 % en 2023 (figure 5a). La détérioration du déficit primaire est principalement due aux mesures visant à atténuer les effets de la hausse des prix des denrées alimentaires dans un contexte de baisse des recettes du secteur de l'énergie. Le service de la dette s'est toutefois stabilisé grâce à des programmes supplémentaires de restructuration de la dette et à des accords de moratoire sur la dette, ce qui a profité à des pays comme l'Éthiopie, le Ghana et la Zambie, dont les déficits budgétaires se sont réduits en 2023. Les programmes de consolidation budgétaire liés à la restructuration de la dette dans plusieurs pays continueront à renforcer la marge de manœuvre fiscale de ces pays et contribueront à la réduction de leurs déficits budgétaires. En revanche, la volatilité des prix du pétrole dans un contexte d'incertitude mondiale pourrait affaiblir les recettes pétrolières, faisant naître des risques budgétaires pour les pays exportateurs de pétrole. D'autres groupes économiques pourraient toutefois connaître une réduction progressive de leur déficit budgétaire à court terme.

FIGURE 5 La situation des finances publiques et des comptes courants devrait rester sous pression



Source : Perspectives économiques en Afrique, 2024

Sur le plan extérieur, la balance moyenne des comptes courants suit l'évolution des recettes d'exportation et des flux financiers. Étant donné la dépendance de l'Afrique à l'égard des produits de base exportés, qui souffrent souvent de la volatilité des prix internationaux, le compte courant était largement déficitaire et estimé à une moyenne de 1,7 % du PIB en 2023, contre 1,6 % en 2022 (figure 5b). À moyen terme, le compte

courant pourrait se creuser, car les prévisions de hausse des prix du pétrole ont un impact sur les économies importatrices nettes de pétrole. En revanche, les excédents de la balance des comptes courants des économies exportatrices nettes de pétrole devraient s'améliorer, en raison de la hausse des prix du pétrole due aux actuelles tensions géopolitiques au Moyen-Orient et aux chocs de l'offre principalement provoqués par

plusieurs réductions unilatérales et négociées de la production des pays de l'OPEP et de l'OPEP+. L'effondrement des prix des produits de base non énergétiques a touché des économies à forte intensité de ressources autres, ce qui a eu un impact sur la dynamique du déficit des comptes courants de ce groupe, estimé à 3,5 % du PIB en 2023, contre 2,9 % l'année précédente. Malgré la pression continue exercée par la dépréciation des monnaies nationales, les économies à faible intensité de ressources (la moitié des pays d'Afrique) ont contenu leur déficit des comptes courants à 4,6 % du PIB en 2023. Par rapport à 2022, cela représente une amélioration de 2,4 points de pourcentage du PIB et reflète les avantages de la baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Une amélioration de la position extérieure est attendue pour les économies dépendantes du tourisme, dont la balance des comptes courants pourrait se réduire à moyen terme. La décomposition du compte courant de l'Afrique à l'aide de l'approche du compte extérieur montre que l'instabilité et les déficits persistants du compte courant sont largement déterminés par la dynamique de la balance commerciale, qui dépend à son tour de l'évolution des termes de l'échange.

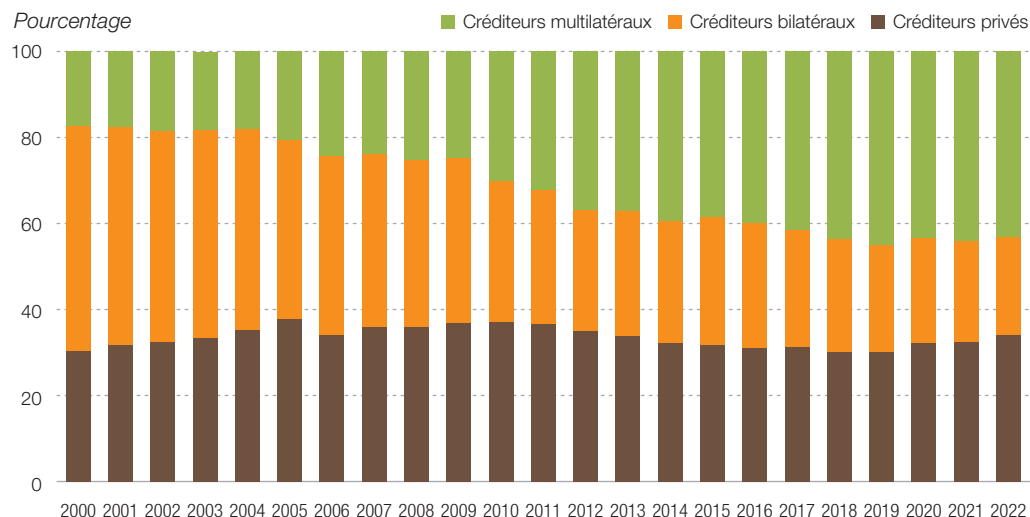
Bien qu'en baisse grâce aux mesures d'assainissement budgétaire, la dette publique reste supérieure aux niveaux d'avant la pandémie, soulignant la gravité du fardeau de la dette pour le continent et les défis de financement des ODD. Le ratio médian de la dette publique de l'Afrique, qui est passé de 54,5 % du PIB en 2019 à 64 % en 2020, devrait se stabiliser autour de 63,5 % à partir de 2021–2023, mettant ainsi fin à une tendance à la hausse longue d'une décennie. Le ratio reste néanmoins supérieur au niveau d'avant la pandémie. Le surendettement reflète, d'une part, le poids de l'endettement consenti par l'Afrique pour soutenir les économies frappées par la pandémie et protéger les ménages des effets de la hausse des coûts des denrées alimentaires et de l'énergie, et d'autre part, l'augmentation du coût des emprunts résultant du resserrement des conditions financières mondiales consécutif aux multiples chocs. Les niveaux d'endettement se sont stabilisés dans tous les pays, parallèlement à l'amélioration relative des situations budgétaires,

mais dans de nombreux pays où les finances publiques ont été volatiles en raison de chocs sans précédent et de problèmes budgétaires persistants, le ratio dette/PIB reste supérieur aux niveaux d'avant la pandémie. Le ratio de la dette publique pourrait encore diminuer à court terme dans dix pays africains, pour passer en dessous du niveau d'avant la pandémie grâce à un assainissement budgétaire général, et dans certains pays, la baisse est due à d'importantes réformes des subventions énergétiques qui ont libéré une marge de manœuvre et amélioré les soldes budgétaires.

Malgré un déplacement de la composition de la dette africaine vers l'emprunt privé, les emprunts multilatéraux concessionnels sont restés stables. Le continent est engagé avec les institutions financières internationales (IFI) et les partenaires bilatéraux depuis des décennies, et malgré le glissement de la composition de la dette publique vers les créanciers privés, les emprunts multilatéraux sont restés relativement stables depuis 2000, représentant 34 % de la dette extérieure totale en 2022 (figure 6).

Parmi les créanciers multilatéraux, le principal créancier était la Banque mondiale – l'Association internationale de développement (IDA – International Development Association) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). La dette combinée de l'Afrique à l'égard de l'IDA et de la BIRD était d'environ 55 % en 2022, en baisse par rapport aux 62 % de 2000. La part de la dette détenue par la BAD dans le total de la dette multilatérale est restée relativement stable depuis 2000, passant de 22,5 % à 19 % à la fin de 2022, avec une moyenne de 22,9 % au cours des dix dernières années. Cette part devrait augmenter grâce à des instruments innovants permettant de lever des capitaux pour soutenir les opérations de la BAD, comme indiqué dans sa stratégie décennale 2024–2033. La Banque européenne d'investissement, la Banque islamique de développement et le Fonds arabe pour le développement économique et social contribuaient respectivement à hauteur de 5 %, 4 % et 3 % au total de la dette multilatérale de l'Afrique en 2022. Les autres

FIGURE 6 Dette extérieure décaissée par type de créancier, 2000–2022



Source: Calculs du personnel basés sur les statistiques de la Banque mondiale sur la dette internationale.

créanciers multilatéraux représentaient 11 % en 2022, contre 4 % en 2000 (figure 7a).¹⁰

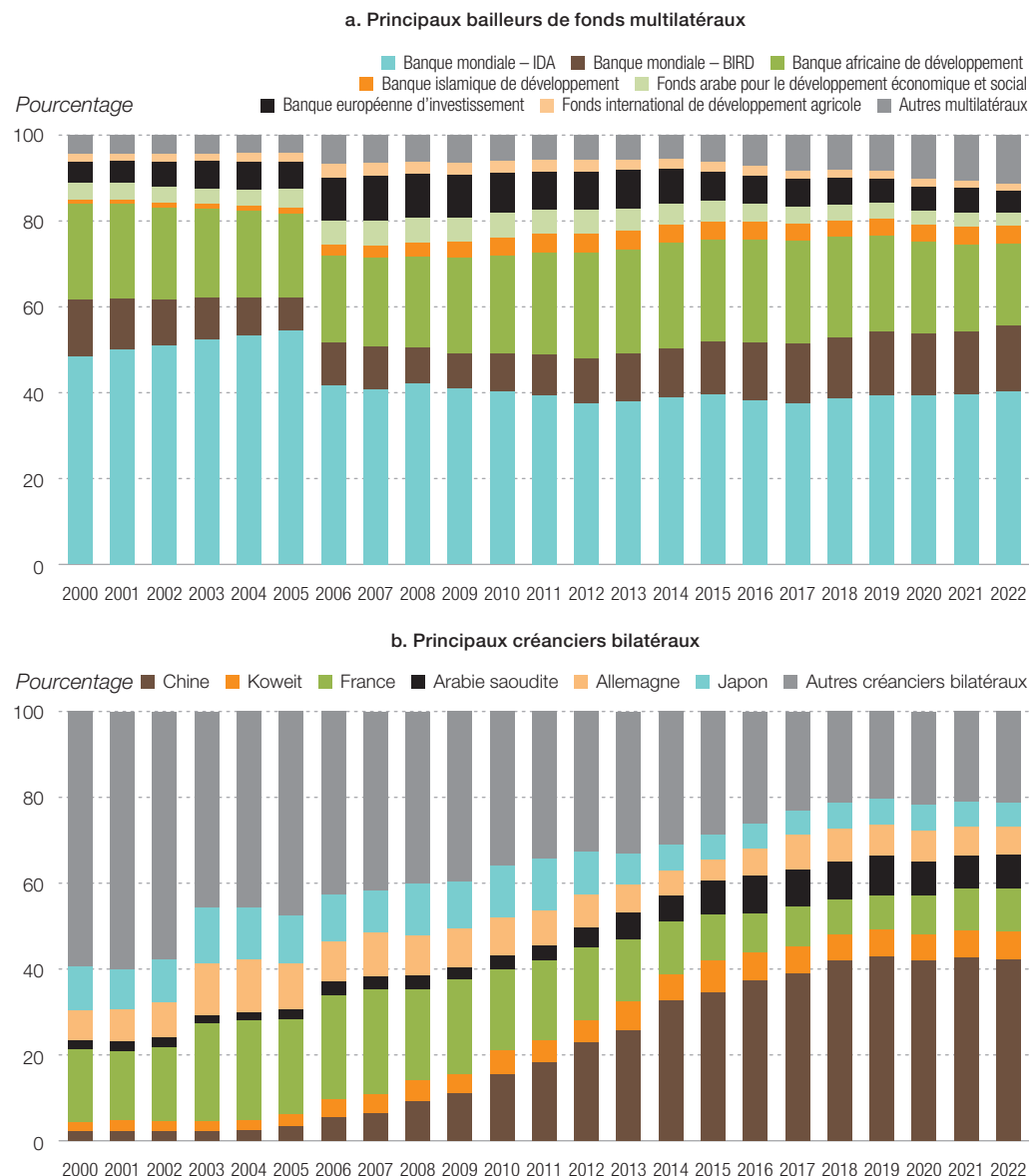
Parmi les créanciers bilatéraux, on observe un glissement croissant vers la Chine au cours des deux dernières décennies. La ventilation par créanciers bilatéraux, qui représentaient 23 % de l'encours total de la dette extérieure de l'Afrique en 2022, place en tête la Chine (42 %), la France (10 %), l'Arabie saoudite (7,9 %), le Koweït (6,4 %), l'Allemagne (6,4 %) et le Japon (5,7 %), les autres créanciers représentant 21 % (figure 7b). D'un point de vue historique, on observe un glissement croissant des prêteurs traditionnels du Club de Paris vers des prêteurs n'appartenant pas à ce dernier, notamment la Chine. L'ampleur des prêts hors Club de Paris a augmenté pour ce groupe de pays, mais en raison de l'opacité et du manque de transparence, la taille et les conditions précises des prêts ne sont pas claires.

Le resserrement des conditions financières mondiales a augmenté les coûts d'emprunt. La vague de hausses des taux d'intérêt mondiaux qui a débuté en juillet 2022, les écarts de taux élevés sur la dette souveraine qui en ont découlé et les dépréciations des taux de change ont augmenté les coûts d'emprunt et fermé les marchés des capitaux internationaux à la plupart des pays ayant accès au marché. En conséquence, aucun

pays n'a émis d'euro-obligations entre avril 2022 et la fin de l'année 2023. Toutefois, la pause dans les hausses de taux d'intérêt qui a commencé vers la fin de 2023 a réduit les écarts souverains par rapport à leur pic d'octobre 2023. En effet, le premier trimestre 2024 a vu un nouveau resserrement de l'écart, mais les coûts d'emprunt restent élevés par rapport à leurs niveaux d'avant la crise. En conséquence, le premier trimestre 2024 a vu le retour des pays africains sur le marché des euro-obligations avec les émissions réussies du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Kenya et du Sénégal. Toutefois, les taux de coupon de ces émissions sont plus élevés que les taux de la dette arrivant à échéance, indiquant ainsi que les coûts de financement externe restent élevés.

Le resserrement des conditions financières mondiales et l'appréciation du dollar US ont fait grimper le coût du service de la dette, ce qui a détourné des ressources d'autres domaines de dépenses prioritaires. Les coûts du service de la dette ont augmenté, accroissant les vulnérabilités de la dette et réduisant en fin de compte la marge de manœuvre des dépenses publiques dans les secteurs critiques. Le service médian de la dette extérieure pour 49 pays disposant de données est passé de 6,8 % des recettes publiques en 2015–2019 à 10,6 % en 2020–2022. En effet, 20 pays africains étaient en situation de surendettement ou

FIGURE 7 Principaux créanciers des économies africaines, 2000–2022



Source: Calculs du personnel basés sur les statistiques de la Banque mondiale sur la dette internationale.

présentaient un risque élevé de surendettement en avril 2024. Les ressources affectées au service de la dette ont érodé la marge de manœuvre budgétaire, limitant encore davantage la capacité de l'État à investir dans des secteurs favorisant la croissance et dans le développement du capital humain – éducation et santé, deux domaines dans lesquels les dépenses publiques moyennes sur le continent sont inférieures à celles des régions comparables. Par exemple, entre 2010 et 2019, les

dépenses publiques moyennes dans l'éducation étaient de 3,6 % du PIB en Afrique, moins que les 4 à 6 % recommandés pour financer l'éducation et que les 4,2 % du PIB de la moyenne mondiale. Le chiffre consacré à la santé en Afrique était encore plus bas (1,8 % du PIB), contre 4,5 % pour l'Asie-Pacifique et 3,9 % pour l'Amérique latine, et en dessous de la moyenne mondiale de 5,8 %. En 2024, les pays africains pourraient dépenser environ 74 milliards de dollars US pour le service

de la dette (dont 40 milliards dus à des créanciers privés), contre 17 milliards de dollars US en 2010. Avec près de 90 milliards de dollars US externalisés chaque année par le biais de flux financiers illicites, et 74 milliards de dollars US perdus à cause de mauvaises notations de crédit, des ressources qui financeraient autrement le développement socioéconomique sont détournées des moteurs fondamentaux de la croissance inclusive.

Les paiements du service de la dette arrivant à échéance au cours des deux prochaines années pourraient encore exacerber les risques de refinancement, en particulier pour les pays ayant d'importants remboursements d'obligations. Le montant total des paiements du service de la dette souveraine s'élève à 74 milliards de dollars US en 2024 et à 67 milliards de dollars US en 2025, avec des échéances obligataires relativement importantes en Angola, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Kenya et au Nigeria. En 2025, les créanciers privés représenteront plus de 50 % du total des paiements du service de la dette arrivant à échéance. La part dominante des créanciers privés dans les futurs paiements du service de la dette a pour conséquence que les risques de refinancement pourraient encore augmenter, comme le montre le récent retour des pays africains sur le marché international des capitaux à des taux d'intérêt nominaux plus élevés. Cela souligne également que les mécanismes de restructuration de la dette mis en place dans le cadre commun (CC) du G20 devraient s'efforcer d'impliquer les créanciers privés. Depuis sa création en novembre 2020, le CC a franchi des étapes importantes en faisant progresser la coordination des créanciers bilatéraux officiels du G20 et du Club de Paris pour l'octroi de traitements de la dette aux pays à faible revenu confrontés à des problèmes de viabilité de la dette. Sur les quatre pays ayant soumis une demande de traitement de la dette (Tchad, Éthiopie, Ghana et Zambie), des restructurations de prêts bilatéraux officiels ont été réalisées pour le Tchad, le Ghana et la Zambie, donnant à ces pays un levier pour négocier un traitement de la dette avec les créanciers privés. En mars 2024, la Zambie a conclu avec les détenteurs d'obligations externes un accord portant sur une restructuration de 3 milliards de dollars US, levant ainsi l'un

des principaux obstacles qui subsistaient dans le processus de restructuration de la dette du pays.

La réalisation des ODD nécessite un partenariat mondial renforcé pour mobiliser des financements supplémentaires, car les flux financiers extérieurs destinés à l'Afrique ont souffert du resserrement des conditions financières mondiales et de l'augmentation des besoins de financement. Les flux financiers extérieurs allant vers l'Afrique – investissements directs étrangers (IDE), aide publique au développement (APD), investissements de portefeuille et envois de fonds – ont chuté de 19,4 % en 2022, passant de 217,1 milliards de dollars US en 2021 à 174,9 milliards de dollars US, soit 5,9 % du PIB de l'Afrique. Ce déclin, qui annule la forte reprise qui a suivi la pandémie, a été généralisé. L'investissement direct étranger a chuté d'environ 44 % et le continent a enregistré des sorties nettes de portefeuille de 17 % et une réduction des entrées d'APD d'environ 6 %. Seuls les envois de fonds ont enregistré une augmentation marginale de 0,2 % pour atteindre 96 milliards de dollars US en 2022, dont plus de la moitié (52 %) proviennent des économies avancées et 48 % des pays en développement. Après avoir plus que doublé pour atteindre environ 80 milliards de dollars US en 2021, l'IDE a dégringolé à près de 45 milliards de dollars US en 2022. Cette chute est principalement due à une importante reconfiguration des entreprises en Afrique du Sud, dont la part de l'IDE en Afrique a plus que diminué de moitié, passant de 49,3 % en 2021 à 20 % en 2022, soit environ 32 milliards de dollars US de moins qu'en 2021. Le déclin de l'IDE destiné à l'Afrique reflète la perception par les investisseurs d'un risque associé à l'incertitude mondiale croissante, malgré le fait que le continent offre des retours sur investissement comparativement plus élevés que d'autres régions du monde. En dépit de la baisse des flux d'IDE vers l'Afrique, le nombre d'annonces de nouveaux projets a augmenté de 39 % pour atteindre 766, ce qui suggère que la baisse de l'IDE en 2022 découle plus de la perception du risque que des fondamentaux macroéconomiques et autres.

Malgré cela, les actuels flux d'investissement étranger vers l'Afrique présentent un paradoxe :

une prime de risque élevée et de faibles taux de défaillance sur les investissements à long terme. En effet, comme le montrent les PEA 2024, sur les marchés internationaux des capitaux, les États souverains d'Afrique sont confrontés à des coûts de financement plus élevés que ceux des économies avancées et émergentes, en raison de la perception du risque et de la mauvaise évaluation de leur dette souveraine par les investisseurs internationaux qui en découle, principalement en raison de notations de crédit subjectives. En 2021, les euro-obligations souveraines africaines ont été émises avec des rendements supérieurs à 5 % et, dans 40 % des cas, supérieurs à 8 %. En revanche, le rendement moyen des obligations souveraines des économies avancées était de 1,1 % et celui des économies de marché émergentes de 4,9 %.

On estime que les pays africains paient 500 % de plus en frais d'intérêt lorsqu'ils empruntent sur les marchés financiers internationaux plutôt qu'auprès de la Banque mondiale ou d'autres banques multilatérales de développement telles que la Banque africaine de développement. Comme le montre une étude réalisée en 2020 par *Moody's Analytics*, contrairement aux perceptions du risque induites par les notations souveraines des pays africains, parmi ses pairs, c'est l'Afrique qui présente le plus faible risque de défaillance en matière d'infrastructures. L'étude a montré que l'Afrique est la grande région la moins défaillante, avec un taux de défaillance de seulement 1,9 %. Ce chiffre contraste fortement avec l'Europe de l'Est (12,4 %), l'Amérique latine (10,1 %), l'Amérique du Nord (6,6 %), l'Asie (4,6 %) et l'Europe de l'Ouest (4,6 %). Selon une estimation du PNUD, la subjectivité et le manque de transparence des notations coûtent aux pays africains plus de 24 milliards de dollars US d'intérêts excédentaires et plus de 46 milliards de dollars US de renoncement à des prêts sur la durée de vie de multiples obligations en devises nationales et étrangères. En outre, en 2024, l'Afrique devra payer un service de la dette de 74 milliards de dollars US en partie à cause des taux d'intérêt mondiaux élevés et d'un dollar US plus fort.

Les sorties et les fuites financières dépassent les entrées en Afrique en raison des faibles

capacités de l'État. L'augmentation de la dette publique en Afrique a certes été associée à un accroissement des investissements publics, mais il est également prouvé que la faible efficacité des investissements publics a affaibli les avantages de la croissance et les gains de productivité de cette dette en Afrique. L'Afrique présente un déficit d'efficacité de l'investissement public de 39 %, soit 10 points de pourcentage de plus que l'Asie (29 %) et plus du double de celui de l'Europe (17 %). Une faible efficacité signifie que les avantages des investissements publics financés par la dette obtenus dans la productivité et la croissance ne sont pas suffisants pour générer des flux de revenus permettant de liquider la dette et de financer de nouveaux investissements. Cette situation a des répercussions sur la croissance inclusive, comme le montrent les données relatives à l'Amérique latine. Pendant la crise de la dette latino-américaine des années 1980, une période souvent appelée « décennie perdue », de nombreux pays de la région n'ont pas pu assurer le service de leur dette extérieure et ont dû procéder à des ajustements douloureux, notamment en réduisant les dépenses dans les infrastructures, la santé et l'éducation.¹¹ Il en a résulté des taux de chômage élevés, une forte baisse du revenu par habitant et une croissance stagnante ou négative. Le bilan de l'Afrique, avant ou immédiatement après l'initiative d'allègement de la dette des PPTE, illustre une expérience similaire à celle de l'Amérique latine. Dans les pays où le coût du service de la dette est plus élevé, la croissance du PIB par habitant a été plus faible, voire négative dans certains cas.

S'ajoutant à la faible efficacité des investissements publics financés par la dette, le transfert international des bénéfices est l'une des sources de fuites les plus courantes. Il coûte aux pays africains environ 7 % de leurs recettes fiscales totales, soit 1 % du PIB de l'Afrique (environ 275 milliards de dollars US), ce qui correspond au total des transferts internationaux nets vers l'Afrique en 2022.¹² Selon certaines estimations, la corruption coûte à l'Afrique 148 milliards de dollars US par an et environ 90 milliards de dollars US quittent le continent chaque année sous la forme de flux financiers illicites. La lutte contre les flux financiers illicites est donc essentielle pour

relever le défi de la mobilisation des ressources nationales. Ces fuites créent un cercle vicieux de coût élevé du capital, de manque d'accès au financement du développement à long terme, de faiblesse des investissements dans les projets de développement, de médiocre croissance de la productivité, d'augmentation de la pauvreté et, en fin de compte, d'augmentation de la vulnérabilité de la dette.

Performances historiques de l'Afrique de 1960 à nos jours

Les performances de l'Afrique en matière de croissance au cours des quatre décennies précédant l'apparition de la COVID-19 varient considérablement au cours du temps et même au sein de chaque décennie, reflétant en grande partie les conditions macroéconomiques et les effets de perturbations économiques majeures. Le tableau 1 montre le nombre de périodes de croissance (au moins 5 ans de croissance ininterrompue) par continent. Pour le PIB réel, le taux de croissance doit être supérieur à 7 %, tandis que pour le PIB par habitant, il doit dépasser 3,5 %. En Asie, 18 pays ont enregistré 21 périodes de croissance du PIB totalisant 206 ans. En Afrique, 7 pays ont enregistré 7 périodes de croissance du PIB, pour un total de 83 ans, contre 4 pays, 4 périodes de croissance et 28 ans pour l'Amérique latine. En ce qui concerne le PIB par habitant, en Asie, 29 pays ont enregistré 43 périodes de croissance du PIB par habitant, pour un total de 478 ans. En Afrique, 12 pays ont enregistré 14 périodes de croissance du PIB, totalisant 129 ans, contre 12 pays, 12 périodes de croissance et 94 ans pour l'Amérique latine.

Les relativement faibles performances économiques du continent s'expliquent en partie par le fait que la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles n'a pas été uniforme et cohérente dans la plupart des pays. Elle est donc souvent caractérisée par des revirements de politique périodiques, principalement liés aux changements de régime politique et aux idéologies qui y sont associées. Cela signifie que les horizons de planification sont à court terme et ciblent les cycles électoraux, ce

TABLEAU 1 Résumé des périodes de croissance par continent, 1960–2021

Continent	Nombre d'années	Nombre de périodes	Nombre de pays
Afrique	83	7	7
Asie	206	21	18
Europe	37	6	6
Amérique latine	28	4	4
Océanie	7	1	1
Total	361	39	36

Source : Calculs du personnel basés sur les données du département des statistiques de la Banque africaine de développement.

qui a sapé les efforts de diversification des économies et rendu les pays vulnérables aux chocs extérieurs, en particulier ceux dépendant de la production et de l'exportation de produits de base (pétrole et gaz, minéraux et métaux, produits agricoles). L'incapacité de l'Afrique à mettre en place une politique intérieure et un modèle économique durables et crédibles l'a empêchée de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités de croissance rapide et accélérée, même lorsque les conditions économiques mondiales se sont nettement améliorées. Les gains issus d'opportunités telles que la hausse des prix des produits de base sont donc généralement temporaires, et les tendances à la baisse des fondamentaux économiques ainsi que les risques réapparaissent souvent à moyen terme, si bien que le continent revient à sa trajectoire de croissance faible et instable.

Le continent n'a pas été en mesure d'atteindre et de maintenir un taux de croissance de 7 à 10 % qui permettrait la transition vers des revenus plus élevés. Entre 1961 et 2020, le taux de croissance annuel moyen du PIB de l'Afrique n'a dépassé 7 % que 5 fois (soit environ 13 % du temps). Au cours de la même période, le taux de croissance du PIB par habitant n'a dépassé 3,5 % que 5 fois (10 % du temps) et a été négatif 11 fois (soit 22 % de la période), ce qui indique que la croissance démographique a dépassé la croissance du PIB ou que la croissance du PIB a diminué (figure 8). Pour que l'Afrique passe du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu

élevé, les taux de croissance du PIB réel (qui ont augmenté en moyenne de 4,2 % par an depuis 2000) doivent plus que doubler pour atteindre 7 à 10 % – et ce de manière constante pendant environ 50 ans.¹³

Un coup d’œil sur l’histoire révèle également la volatilité de la croissance économique de l’Afrique, au sein des groupements économiques du continent et de ses cinq principales régions.

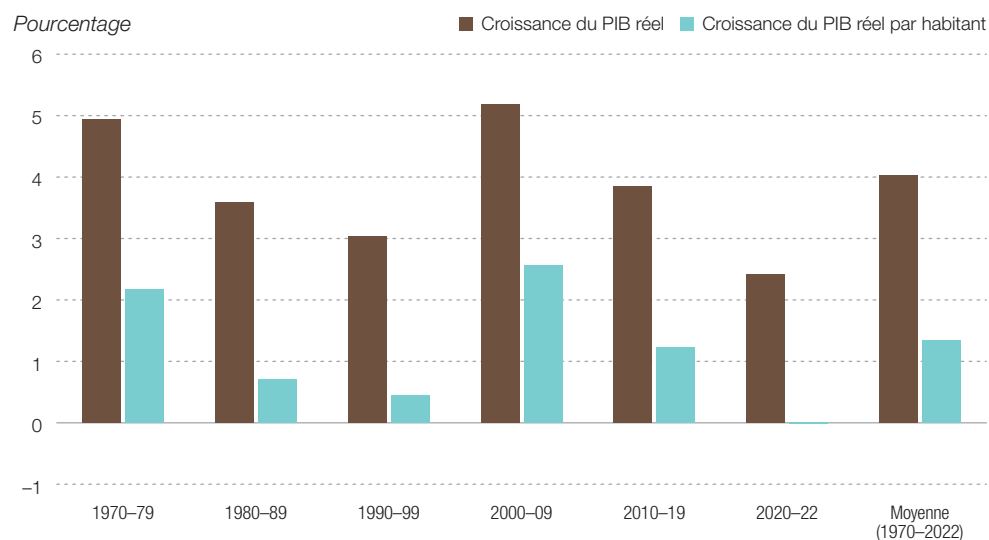
La volatilité de la croissance de la production est le symbole des chocs externes successifs et des expériences de politique intérieure. Entre 1970 et 2022, la croissance moyenne du PIB réel a été de 4 % pour le continent, alors que la plupart des économies connaissaient des effondrements brutaux de la production, un affaiblissement des conditions macroéconomiques tel qu’une inflation élevée, un creusement des déficits budgétaires et une augmentation de la dette publique. La volatilité des prix à l’exportation des produits de base, en particulier du pétrole brut, des minéraux et des métaux, a entraîné une baisse des recettes en devises et, en raison d’une forte inflation intérieure, les taux de change se sont appréciés en termes réels. La compétitivité de l’agriculture et de la production manufacturière s’en est trouvée amoindrie. D’autres problèmes structurels, tels que la faiblesse des infrastructures, l’émergence

de poches de fragilité dues aux conflits et à l’instabilité politique, et l’érosion des institutions qui en découle, ont également contribué à la période de performance économique la plus faible de l’Afrique. Certaines recherches attribuent également les piètres performances économiques de l’Afrique à la malédiction de la géographie – climat tropical et manque d’accès à la mer dû à l’enclavement de nombreux pays.¹⁴ D’autres soutiennent que l’architecture financière mondiale actuelle et la géopolitique inhérente au développement excluent que les pays africains arrivent à passer structurellement de secteurs à faible productivité à des secteurs à plus forte productivité, étant donné que les problèmes récurrents liés à la vulnérabilité de la dette, aux chocs climatiques et aux répercussions d’autres facteurs exogènes induits par les politiques économiques des partenaires commerciaux continuent d’enfermer le continent dans des chaînes de valeur à faible productivité.¹⁵

Au tournant du XXI^e siècle, l’Afrique a connu un retournement de situation économique.

La croissance du PIB réel s’est à nouveau accélérée au cours des vingt premières années du nouveau millénaire, avec des taux de croissance annuels moyens atteignant 5,2 % dans les années 2000 avant de retomber à 3,9 % en 2010–2019, une histoire trop familière pour le continent. De

FIGURE 8 Performance historique moyenne de l’Afrique en matière de croissance annuelle



Source: Statistiques de la Banque africaine de développement.

l'avis général, la période allant du milieu des années 1990 aux années 2000 a marqué l'essor du continent. Cette performance a été soutenue par le considérable allègement de la dette accordé par la communauté internationale au milieu et à la fin des années 2000, combiné aux avantages d'une meilleure gestion des politiques macro-économiques et des réformes structurelles des années 1990, ainsi qu'au super-cycle des prix des produits de base allant de 2003 à 2008, qui n'a été interrompu que par la crise financière mondiale de 2008 à 2009. Cette période a également été marquée par une réaffectation significative de la main-d'œuvre vers l'extérieur de l'agriculture – avec certains signes de transformation structurelle, l'émergence d'exportations de services et un rebond relatif de l'industrie manufacturière – après des années de politiques dirigistes et de stratégies d'industrialisation non coordonnées de substitution des importations qui ont caractérisé la majeure partie des années 1970 et 1980.

Contrairement aux années 1980, où la croissance était lente par rapport aux autres régions du monde, les vingt dernières années ont vu l'Afrique obtenir de bons résultats en matière de croissance du PIB réel. Par exemple, à l'exception des performances plus remarquables de l'Asie dans les années 2000, soutenues par la forte croissance économique de la Chine, la croissance moyenne du PIB réel de l'Afrique a dépassé celle des autres régions du monde dans les années 2000 et 2010, et la tendance s'est poursuivie jusqu'en 2019, jusqu'à l'apparition de la COVID-19, qui a perturbé la dynamique de la croissance. Même au plus fort de la crise de l'Ebola, qui a ravagé une grande partie de l'Afrique de l'Ouest en 2014–2015, avec un effet domino sur d'autres régions africaines, et a attisé l'aversion au risque des investisseurs, la croissance est restée résiliente. Cela a mis en évidence les cadres politiques solides que de nombreux pays d'Afrique ont mis en place au fil des ans. Ainsi, bien qu'elle ait enregistré sa première récession économique depuis plus d'un demi-siècle, l'Afrique a également été l'une des régions du monde dont la croissance a été la moins affectée par la pandémie de COVID-19 et elle a émergé du choc de la pandémie avec une croissance plus robuste que celle d'autres régions du monde.

Si les performances de l'Afrique en matière de croissance sont louables depuis le début du millénaire, exprimées par habitant, elles ne sont pas suffisantes pour favoriser une croissance inclusive et un développement durable. La croissance moyenne du PIB réel par habitant de l'Afrique s'est contractée dans les années 1980 et 1990, avant de se redresser dans les années 2000 et de poursuivre sur sa lancée au cours de la décennie précédant le déclenchement de la COVID-19. Au plus fort de la pandémie de COVID-19 en 2020, la croissance du PIB réel par habitant a brutalement chuté à -4,2 %, faisant craindre un retour à une croissance négative rappelant les années 1980 et 1990. Le ralentissement de la croissance du revenu par habitant en Afrique et les cycles d'expansion et de ralentissement qui caractérisent la croissance du PIB ont limité les perspectives de réduction de la pauvreté et de l'inégalité des revenus.

Ainsi, malgré quelques progrès, la pauvreté et l'inégalité des revenus restent élevées. Au début des années 1980, les taux de pauvreté élevés reflétaient les faibles performances économiques de cette période. Depuis la fin des années 1990, la baisse des taux de pauvreté en Afrique a été progressive, la plus forte baisse étant de 15 % entre 2015 et 2021. Les efforts de réduction de la pauvreté ont également été limités par la structure de nombreuses économies africaines, dominées par une agriculture à faible productivité et des activités informelles, principalement dans le commerce de gros et de détail.

Bien que marginaux, les gains réalisés dans la réduction de la pauvreté ne se sont pas traduits par une baisse correspondante de l'inégalité des revenus. Jusqu'au début des années 1990, l'inégalité était en hausse, puis elle a diminué par la suite, tout en restant supérieure à la moyenne du début des années 1980. Cela a empêché l'Afrique de rattraper les autres régions du monde en ce qui concerne les principaux indicateurs de développement humain (figure 9). Bien que l'indice de développement humain de l'Afrique soit passé de 0,43 en 1990 à 0,57 en 2022 (soit une augmentation de 33 %), ses valeurs actuelles restent loin derrière celles des autres régions. Par

2022 a été enregistré par l'Afrique australe, mettant clairement en évidence la morne croissance de l'Afrique du Sud et ses implications pour le reste de la région. Pour l'essentiel, la croissance du PIB réel a été épisodique et, au cours de la décennie précédant l'apparition de la COVID-19, elle n'a été en moyenne que de 1,5 %, soit moins de la moitié de la moyenne continentale d'environ 4 % au cours de la même période.

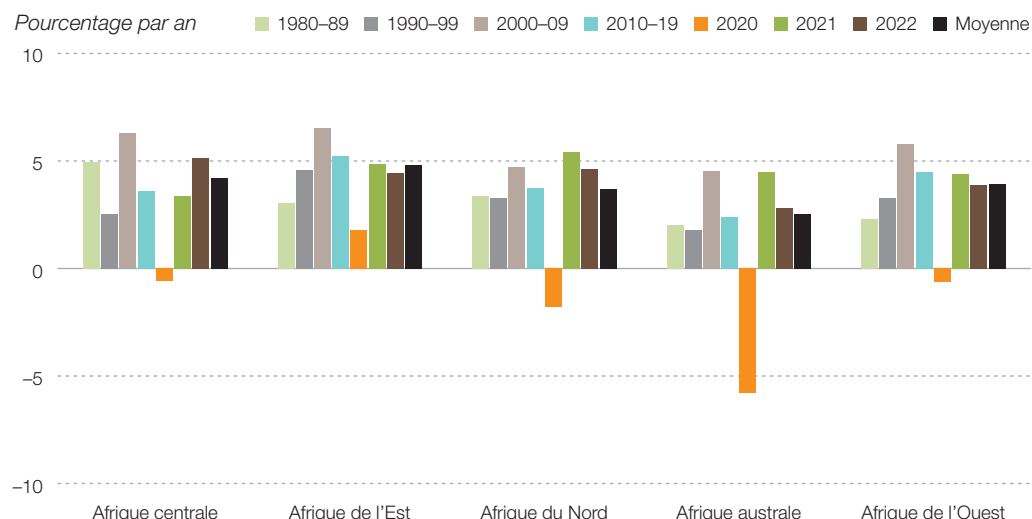
Individuellement, les pays africains ont connu des trajectoires de croissance différentes, alternant généralement des phases de croissance, de stagnation, de déclin ou même de chute catastrophique. Tandis que plusieurs pays africains enregistraient de longues années de croissance, d'autres ont vu leur PIB réel par habitant chuter brutalement en raison de conflits ou d'autres chocs exogènes, avant de rebondir. Dans certains pays, le PIB par habitant de 2020 était inférieur à celui de 1961. Les effets multiplicateurs d'une croissance du PIB élevée et soutenue sur le bien-être social global des citoyens d'un pays sont bien documentés dans la littérature économique. Comme indiqué plus haut, avec des

Valeur de l'Indice de Développement Humain

Pays	1990	2010	2022
Seychelles	0.78	0.78	0.78
Europe et Asie centrale	0.68	0.75	0.75
Maurice	0.63	0.75	0.75
Amérique latine et Caraïbes	0.51	0.70	0.70
Libye	0.64	0.70	0.70
Algérie	0.73	0.78	0.78
Monde	0.60	0.73	0.73
Tunisie	0.61	0.73	0.73
Egypte	0.57	0.68	0.73
Afrique du Sud	0.57	0.68	0.73
Bosnie-Herzégovine	0.60	0.68	0.73
Maroc	0.45	0.65	0.73
Gabon	0.60	0.65	0.70
Cabo Verde	0.60	0.65	0.70
Guinée équatoriale	0.60	0.65	0.70
Asie du Sud	0.60	0.65	0.70
São Tomé-et-Principe	0.45	0.60	0.65
eSvaatini	0.48	0.55	0.62
Namibie	0.60	0.60	0.60
Ghana	0.45	0.55	0.60
Kenya	0.48	0.55	0.60
Congo, Rép.	0.50	0.55	0.60
Angola	0.45	0.55	0.60
Comores	0.45	0.55	0.60
Afrique	0.43	0.55	0.58
Zambie	0.43	0.55	0.58
Ouzbékistan	0.33	0.55	0.58
Zimbabwe	0.50	0.55	0.55
Nigeria	0.48	0.55	0.55
République centrafricaine	0.48	0.55	0.55
Avénia	0.32	0.55	0.55
Togo	0.40	0.55	0.55
Mauritanie	0.40	0.55	0.55
Côte d'Ivoire	0.42	0.55	0.55
Tanzanie	0.37	0.55	0.55
Lesotho	0.48	0.55	0.55
Senegal	0.48	0.55	0.55
Soudan	0.38	0.55	0.55
Djibouti	0.32	0.55	0.55
Malawi	0.30	0.55	0.55
Benin	0.35	0.55	0.55
Gambie	0.32	0.55	0.55
Erythrée	0.45	0.55	0.55
Ethiopie	0.42	0.55	0.55
Liberia	0.48	0.55	0.55
Madagascar	0.45	0.55	0.55
Guinée-Bissau	0.42	0.55	0.55
Congo, Rép. Dém.	0.38	0.55	0.55
Guinée	0.28	0.55	0.55
Mozambique	0.25	0.55	0.55
Sierra Leone	0.32	0.55	0.55
Burkina Faso	0.32	0.55	0.55
Burundi	0.29	0.55	0.55
Malawi	0.25	0.55	0.55
Tchad	0.24	0.55	0.55
Niger	0.22	0.55	0.55
Rép. centrafricaine	0.35	0.55	0.55
Soudan du Sud	0.35	0.55	0.55
Somalie	0.38	0.55	0.55

Note: Les diagrammes à barres (en bleu foncé, bleu clair et rouge) correspondent à la valeur de l'indice de développement humain en 2022.

FIGURE 10 Croissance du PIB réel, par région d'Afrique et par décennie



Note: Les décennies sont basées sur des moyennes simples.

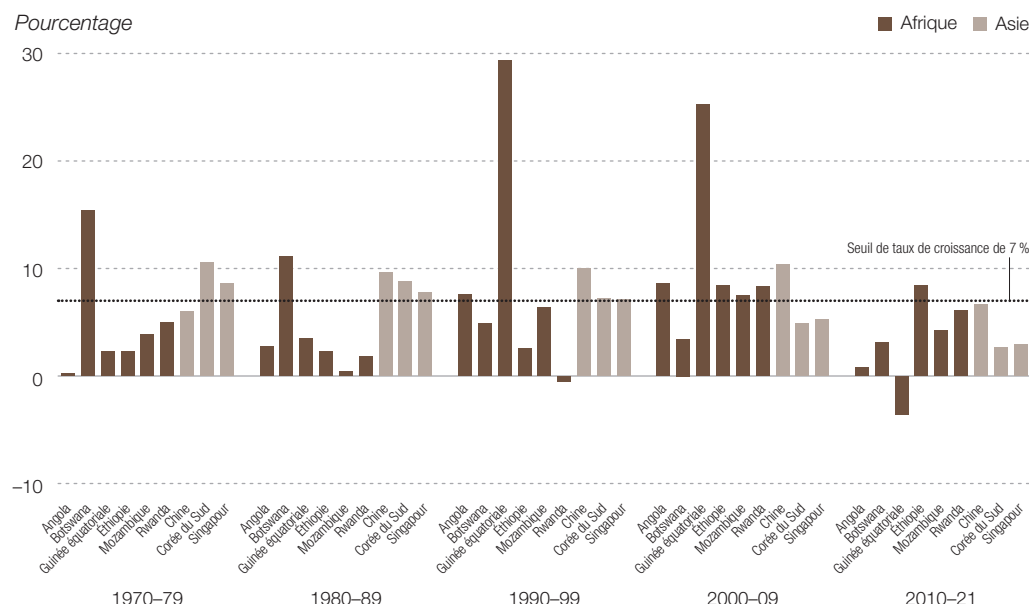
Source: Statistiques de la Banque africaine de développement.

taux de croissance du PIB d'au moins 7 %, il faudrait environ 50 ans pour qu'une économie passe du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu élevé.¹⁶ Les pays qui ont récemment effectué cette transition, notamment la Corée du Sud, Singapour et la Chine, confirment cette hypothèse. La Chine montre qu'il est possible de maintenir un taux de croissance annuel du PIB de 7 % pendant plusieurs décennies (figure 11). Elle a connu une croissance moyenne de 8,7 % entre 1971 et 2021, atteignant un PIB par habitant de 10 431 dollars US (en dollars constants de 2015), et a maintenu un taux de croissance moyen d'environ 10 % pendant trois décennies (de 1980 à 2009). En Afrique, cependant, la croissance des grandes économies a été inférieure aux prévisions, et ces pays ont tiré vers le bas la performance globale moyenne.

Depuis 1961, seuls 19 pays africains ont enregistré une croissance moyenne soutenue du PIB réel d'au moins 7 % pendant une décennie (voir tableau 2). Seul le Botswana y est parvenu pendant trois décennies consécutives, mais bon nombre de ces économies à croissance rapide ont également connu des ralentissements à certaines périodes. Entre 1961 et 1970, la croissance moyenne de l'économie du

Botswana a atteint 8,7 %, avant de s'accroître jusqu'à 15,22 % entre 1971 et 1980 et de se maintenir au niveau élevé de 12,33 % entre 1981 et 1990. La forte croissance du Botswana a suivi la découverte et la production subséquente de diamants, associées à une amélioration de la stabilité macroéconomique et de la gouvernance institutionnelle concernant le déploiement des revenus du diamant. Le pays n'a toutefois pas réussi à maintenir des taux de croissance aussi élevés et, pendant les trois décennies suivant 1990, la croissance a été inférieure à 7 %. L'affaiblissement de la croissance du Botswana reflète deux éléments clés du passé : la faiblesse de la demande mondiale de diamants et, surtout, le déclin graduel, mais constant de la qualité de la formulation des politiques publiques et de l'efficacité du secteur public, auxquels était attribué le succès des précédentes poussées de croissance du pays. Selon le Fonds monétaire international, le fossé entre la formulation et la mise en œuvre des politiques s'est creusé, les dépenses dépassant les normes mondiales avec des retours sur investissement plus faibles que prévu et peu de comptes demandés pour les mauvais résultats.¹⁷ Le déclin du Botswana montre à quel point l'État est important pour soutenir la croissance et éviter de tomber dans le piège du revenu intermédiaire.

FIGURE 11 Taux de croissance moyen du PIB par décennie dans certains pays, 1971–2021



Note: La ligne en pointillés rouge indique le seuil de croissance de 7 %. Les barres bleues correspondent aux six pays africains et les barres orange aux trois pays asiatiques.

Source: Calculs du personnel basés sur les statistiques de la BAD, l'indicateur du développement dans le monde (Banque mondiale) et les PEM, octobre 2021 et janvier 2022.

Seul l'eSwatini a affiché une croissance de 7 % ou plus pendant deux décennies successives; les 18 autres pays n'y sont parvenus que pendant une seule décennie.

Les schémas de croissance en dents de scie de l'Afrique révèlent des problèmes fondamentaux dans la structure de ses économies. On estime que pour passer de la tranche inférieure à la tranche supérieure des revenus intermédiaires il faudrait au maximum 28 ans et que parvenir ensuite aux revenus élevés demanderait au maximum 14 ans. Pour éviter le piège du revenu intermédiaire, un pays doit donc connaître une croissance suffisamment rapide pour franchir le seuil du faible revenu (passage du faible revenu au revenu intermédiaire, tranche inférieure et accélération pour accéder au statut de revenu élevé). Dans le tableau 2, 9 pays ont été classés parmi les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRII) avec un RNB moyen par habitant compris entre 1 136 et 4 465 dollars US. Les autres étaient des pays à faible revenu, avec un RNB par habitant inférieur ou égal à 1 135 dollars US. Sur les 19 pays, seuls 8 sont passés d'une catégorie de revenu à l'autre depuis 1989, où a

débuté la classification des pays selon leur revenu. Trois de ces pays – l'Angola, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale – sont, depuis lors, retombés au moins une fois dans une catégorie de revenu inférieure, avant de revenir à un niveau plus élevé.

Pour les pays affichant de plus faibles taux de croissance du revenu par habitant et frôlant la limite inférieure du seuil des faibles revenus, le taux de croissance doit être supérieur aux proverbiaux 7 % pendant une période prolongée.

Outre les pays du tableau 2, d'autres, dont la République démocratique du Congo (RDC), le Liberia, le Mozambique et la Sierra Leone, ont vu leur RNB par habitant chuter brutalement à la suite de conflits, avant de rebondir. Mais le fort taux de croissance atteint après un conflit n'a pas été maintenu pendant plus d'une décennie. Par exemple, la RDC a affiché un taux de croissance moyen de 7,6 % entre 2010 et 2015, mais a chuté à une moyenne de 4,1 % durant les quatre années précédant l'épidémie de COVID-19. La reprise après la pandémie a été plus forte, avec une moyenne de 7,6 % entre 2021 et 2022. Les

TABEAU 2 Revenu moyen par habitant pour la période de forte croissance et 2022

Pays	Revenu moyen par habitant pour la période de forte croissance et 2022 (\$)							Groupe de revenu actuel du pays, 2023
	1961–70	1971–80	1981–90	1991–2000	2001–10	2011–20	2022	
Angola					2 500,3		2 298,7	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Botswana	533,1	1 514,0	2 896,0				6 657,1	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
Cabo Verde				1 350,5			3 642,9	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Côte d'Ivoire	1 885,2						2 430,3	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Éthiopie					330,7	648,1	857,3	Faible revenu
Gabon		9 536,1					6 641,5	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
Guinée équatoriale					10 600,9		5 871,3	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
Kenya		1 135,7					1 754,6	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Lesotho		393,1					968,1	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Mozambique					405,4		580,7	Faible revenu
Nigeria					1 975,5		2 449,6	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Ouganda					640,0		934,9	Faible revenu
Rwanda					863,5		940,4	Faible revenu
Seychelles		5 610,7					17 117,0	Revenu élevé
eSwatini			1 597,0				4 045,3	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Tchad					597,4		590,3	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Togo		775,5					892,3	Faible revenu
Tunisie			1 979,9				3 897,4	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Zambie					980,0		1 281,8	Revenu intermédiaire, tranche inférieure

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et groupes de pays et de prêts.

résultats du Liberia ont été moins brillants. La fin de la guerre civile, qui a duré 14 ans, en août 2003, a mis fin à une longue période de déclin économique. L'économie libérienne a progressé de plus de 10 % en moyenne au cours de la décennie qui a suivi la signature de l'accord de paix global d'Accra, avant que la crise de l'Ebola ne mette un terme à cette progression en 2014. La reprise après la contraction économique induite par Ebola a toutefois été difficile à maintenir, avec une croissance de la production réelle de 2,1 % en moyenne entre 2015 et 2022.

D'autres économies en transition, autres que le Rwanda, ont connu des épisodes de croissance convulsive similaires. Après l'effet débilisant du génocide au Rwanda, lorsque l'économie s'est contractée de moitié en 1994, le pays a fait preuve d'une remarquable résilience, soutenue par les efforts après conflit de réconciliation et de réforme. En 1995, l'économie a rebondi de 30 %, et les investissements, les apports d'aide et les

engagements en faveur des réformes structurelles et macroéconomiques ont conduit l'économie à une croissance plus élevée et ininterrompue, supérieure à 8 % en moyenne pendant plus de deux décennies. Les résultats du Rwanda en matière de croissance mettent en évidence les avantages de la stabilité politique et de l'engagement en faveur des réformes macroéconomiques et structurelles, ainsi que d'un environnement commercial favorable catalysant l'investissement privé. La liberté économique est également essentielle au maintien d'une croissance élevée. La plupart des économies affichant la croissance la plus rapide ont été bien classées dans quatre ou dans tous les indices de liberté économique.¹⁸

Le bilan des économies africaines contraste fortement avec celui de leurs homologues d'Asie de l'Est, dont les PIB par habitant étaient inférieurs à ceux de la plupart des pays africains en 1960. Les pays d'Asie de l'Est sont parvenus à une croissance soutenue et à une

augmentation significative du PIB par habitant grâce à une mise en œuvre progressive et soutenue de leurs politiques. En 1960, l'Afrique avait un PIB moyen par habitant de 1 124 dollars US, contre 238 dollars US pour la Chine. En 2020, ce PIB africain par habitant était d'environ 1 905 dollars US, tandis que celui de la Chine avait bondi à 10 431 dollars US, soit plus de cinq fois celui de l'Afrique. Certains pays africains dont les résultats étaient nettement meilleurs en 1960 sont aujourd'hui loin derrière la plupart de leurs homologues asiatiques.

Les miracles économiques asiatiques ont plusieurs explications. L'un des arguments avancés dans la littérature est que la politique industrielle a joué un rôle fondamental dans la croissance spectaculaire de plusieurs pays asiatiques au cours du dernier demi-siècle.¹⁹ Les experts affirment que les trois principes clés de cette réussite sont l'intervention de l'État pour remédier aux défaillances du marché, l'orientation vers l'exportation et la concurrence. Combinés à la technologie et à l'innovation, ces trois éléments ont conduit à une croissance élevée et soutenue dans plusieurs pays asiatiques qui sont devenus des économies émergentes et des champions mondiaux dans de nombreux secteurs. Bien que les politiques industrielles stratégiques de la Chine, de Singapour et de la Corée du Sud aient été impressionnantes, le stock de capital physique et humain a été essentiel pour un développement inclusif et durable. D'autres experts soulignent le rôle de l'État et indiquent que la dynamique d'industrialisation de l'Afrique nécessite un soutien soutenu de celui-ci pour renforcer les capacités technologiques et l'apprentissage.²⁰

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Défis et opportunités intérieurs

Volatilité des résultats macroéconomiques et alourdissement du fardeau de la dette

Les données historiques révèlent une grande volatilité de la croissance économique de l'Afrique, dans les groupements économiques du continent, ses cinq principales régions,

et même les différents pays. La volatilité de la croissance de la production est la marque des chocs externes successifs et des expériences de politique intérieure, car la plupart des économies ont connu des effondrements brutaux de la production et des affaiblissements des conditions macroéconomiques tels qu'une inflation élevée, des déficits budgétaires croissants et une dette publique en hausse. La volatilité des prix à l'exportation des produits de base, en particulier du pétrole brut, des minerais et des métaux, a entraîné une baisse des recettes en devises. De plus, en raison de la forte inflation intérieure, les taux de change se sont appréciés en termes réels. Parmi les autres problèmes structurels figurent la faiblesse des infrastructures; l'émergence de poches de fragilité dues aux conflits et à l'instabilité politique, et l'érosion des institutions qui en découle; la « malédiction » de la géographie – un climat tropical et un manque d'accès à la mer dû à l'enclavement de nombreux pays²¹; l'injustice de l'actuelle architecture financière mondiale et la géopolitique inhérente au développement qui exclut la possibilité d'une transformation structurelle dans les pays africains; les problèmes récurrents liés à la vulnérabilité de la dette, aux chocs climatiques et aux répercussions d'autres facteurs exogènes provenant des principaux partenaires commerciaux.²²

La vulnérabilité croissante de la dette dans de nombreuses économies africaines reste un autre obstacle majeur à la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Après avoir bénéficié d'un allègement significatif de leur dette, les pays africains ont de nouveau fait parler d'eux pour leur surendettement, qui reflète deux facteurs principaux: la diminution des flux d'aide et des financements concessionnels, et l'augmentation des besoins d'investissement dans les infrastructures après des années de réduction des dépenses. Cette situation a poussé de nombreux pays à s'endetter de manière excessive, souvent à des conditions commerciales. Plus récemment, la dette a augmenté à cause des mesures prises par les États pour soutenir les économies frappées par une pandémie et pour protéger les ménages des effets des hausses des coûts de l'alimentation et

de l'énergie, alors qu'une faible croissance économique faisait brutalement chuter les recettes nationales. Les vulnérabilités liées à l'endettement de l'Afrique sont également alimentées par le resserrement des conditions financières mondiales et l'augmentation des coûts d'emprunt. Depuis le début du cycle de resserrement des taux d'intérêt, les écarts moyens entre les taux souverains ont grimpé en flèche en Afrique pour atteindre trois fois la moyenne des marchés émergents. En conséquence, les coûts du service de la dette ont augmenté. Les paiements au titre du service de la dette extérieure en proportion des recettes publiques ont dépassé le niveau d'avant la pandémie dans de nombreux pays, et vingt pays africains présentaient un risque élevé de surendettement ou s'y trouvaient déjà en février 2024. Cette situation pèse sur les finances publiques et détourne les ressources des investissements dans les secteurs favorisant la croissance et le développement du capital humain, ce qui limite la croissance future du PIB et accroît les vulnérabilités liées à la dette.

Développement et utilisation des capacités endogènes

Le développement et l'utilisation insuffisants des ressources nationales, en particulier du capital humain, ont entravé le développement inclusif et durable du continent. L'amélioration du capital humain contribue à renforcer la productivité et à accroître les revenus, ainsi qu'à promouvoir des capacités créatives et entrepreneuriales accrues, entraînant une meilleure adaptabilité aux changements accélérés d'un monde complexe et incertain. La majorité des pays africains sont cependant classés dans les catégories moyenne ou faible de développement du capital humain.

Des progrès remarquables ont été réalisés au cours des vingt dernières années dans le développement du capital humain en Afrique, avec une amélioration de la plupart des indicateurs. L'introduction de l'enseignement primaire universel a permis d'atteindre des taux bruts de scolarisation élevés. Le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur s'est également amélioré, faisant plus que doubler au cours des deux mêmes décennies. Malgré ces progrès, le plus grand défi auquel

sont confrontés les secteurs de l'éducation et le développement du capital humain en Afrique est de traduire les acquis en compétences répondant aux besoins du marché du travail. En raison de l'insuffisance des compétences requises, les taux de chômage des jeunes sont élevés et la plupart des Africains occupent des emplois précaires n'offrant pas des moyens de subsistance durables. Le rythme de création de nouveaux emplois, en particulier d'emplois décents dans le secteur formel, reste lent, malgré la révolution technologique qui balaie le monde du travail.

Sans une transformation radicale du système éducatif africain, les compétences acquises aujourd'hui pourraient être obsolètes demain.

Par exemple, entre 10 et 12 millions de jeunes entrent chaque année sur le marché du travail, alors que seuls 3 millions d'emplois formels sont créés chaque année. Pour tirer parti de l'énorme dividende démographique du continent, il est important que les dépenses publiques dans l'éducation respectent les engagements des pays africains (4 à 6 % du PIB ou 15 à 20 % des dépenses publiques totales consacrés à l'éducation) et servent effectivement à acquérir les compétences nécessaires pour le travail de demain.

Malgré des progrès notables, la situation en matière de santé est plus difficile. Par exemple, dans les pays où les progrès sont plus rapides, la mortalité infantile a diminué de plus de 6 % depuis 2000, mais 2,9 millions de moins de cinq ans meurent chaque année de maladies curables telles que la diarrhée, le paludisme et les affections respiratoires. L'espérance de vie à la naissance a augmenté, mais l'Afrique reste le continent où elle est la plus faible (63,8 ans en 2020), loin derrière l'Amérique du Nord (80,4 ans), l'Europe et l'Asie centrale (77,4 ans), l'Asie de l'Est et le Pacifique (74,7 ans), et l'Amérique latine et les Caraïbes (74 ans). Plus de 200 000 femmes meurent encore pendant leur grossesse ou leur accouchement. En outre, près d'un tiers des enfants souffrent d'un retard de croissance dû à la malnutrition.

Les dépenses de santé par habitant en Afrique restent les plus faibles du monde, avec en moyenne 104 dollars US entre 2000 et 2021,

car toutes les composantes des dépenses de santé (dépenses publiques, privées et externes) sont très inférieures à celles des autres régions. En Afrique, seuls 6 % des dépenses totales de santé publique sont consacrées au développement des infrastructures de santé, contre plus de 20 % dans de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine. Les 4,5 milliards de dollars US que les États africains consacrent actuellement aux investissements dans la santé publique sont nettement inférieurs aux 26 milliards de dollars US qui devraient être annuellement investis dans de nouvelles infrastructures de santé pour répondre à l'évolution des besoins au cours de la prochaine décennie. À cela s'ajoutent les investissements considérables nécessaires à l'entretien et à la modernisation des infrastructures de santé existantes.

Il n'est donc pas surprenant que lorsque la COVID-19 a frappé, de nombreux systèmes de santé publique étaient insuffisamment équipés pour faire face à la demande croissante de matériel sanitaire de base tel que l'oxygène et les vêtements de protection, y compris les masques. Leurs capacités de test et d'intervention étaient également insuffisantes pour faire face à la propagation rapide du virus. La pandémie a également mis en lumière les inégalités flagrantes de l'écosystème mondial de la santé et de l'accès au financement des mesures d'urgence et de préparation. Par exemple, sur les 17 000 milliards de dollars US (soit 19 % du PIB mondial) prévus comme mesures fiscales pour lutter contre la pandémie en 2020–2021, la part de l'Afrique n'était que de 89,5 milliards de dollars US (0,5 % du PIB mondial). Résultat : L'Afrique n'a pas eu accès à des diagnostics essentiels et à d'autres produits médicaux, y compris des vaccins, même lorsqu'ils sont devenus disponibles.

Les écarts entre les sexes persistent dans l'éducation et la santé malgré de récentes avancées sur le continent. Selon la dernière édition du rapport sur l'indice de genre en Afrique (R-IGA) de la Banque africaine de développement (BAD)²³, le nombre de filles qui terminent l'enseignement de base est désormais presque similaire à celui des garçons. Toutefois, l'écart entre les

filles et les garçons se creuse en ce qui concerne l'achèvement de l'enseignement secondaire, car les filles rencontrent souvent plus d'obstacles que les garçons pour accéder à l'école et l'achever pour des raisons financières et culturelles, certaines familles donnant la priorité à la scolarisation des garçons plutôt qu'à celle des filles. En outre, les mariages d'enfants restent un fléau qui persiste de manière inquiétante dans les pays africains, créant ainsi des inégalités entre les filles et les garçons en matière d'accès à l'école. Près de 12 % des jeunes femmes africaines de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 15 ans. Les disparités entre les sexes persistent dans le secteur de la santé, mais elles ont été considérablement réduites dans de nombreux pays africains. Selon les données de l'indice mondial d'écart entre les genres 2022 du Forum économique mondial, l'Afrique a comblé 97,1 % de l'écart entre les sexes en matière d'espérance de vie en bonne santé, ce qui représente le troisième meilleur résultat régional derrière l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie centrale (l'Afrique compte 11 pays où l'espérance de vie en bonne santé est totalement paritaire).

Développement d'infrastructures productives dans des secteurs clés

Les infrastructures sont essentielles pour toutes les activités économiques et constituent une condition préalable au développement durable et à la réduction de la pauvreté. Les infrastructures, sous toutes leurs formes (matérielles et immatérielles), permettent aux sociétés de fonctionner correctement et aux économies de prospérer. C'est pourquoi la croissance fondée sur les infrastructures est au cœur des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). L'impact des infrastructures sur le développement est largement positif et significatif dans le monde entier, allant de 60 % à 70 % de l'impact total pour tous les secteurs économiques, y compris les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports, ainsi que pour l'ensemble des secteurs.²⁴

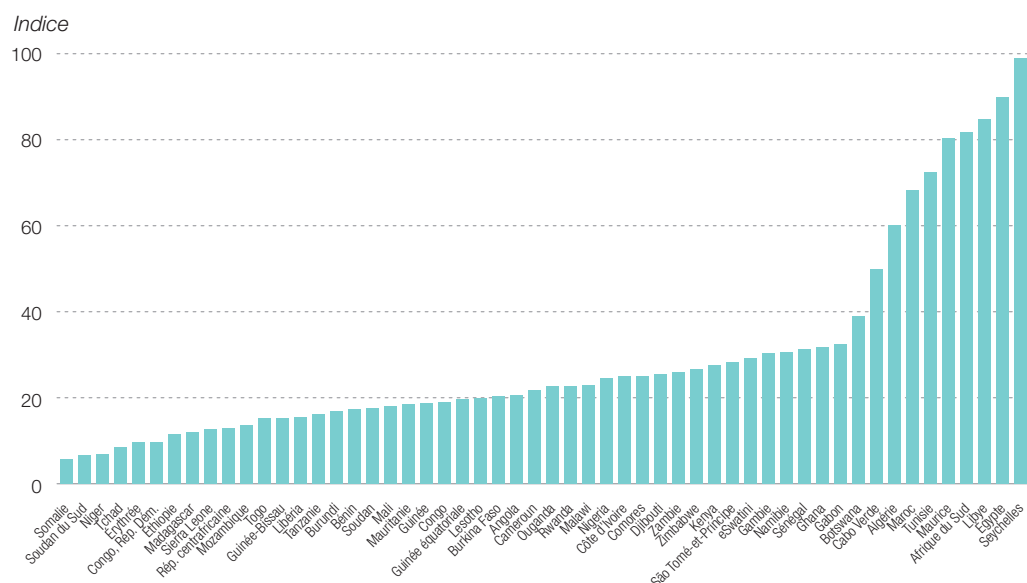
Le développement des infrastructures productives s'est quelque peu amélioré, mais

les progrès ont été trop lents pour rattraper les autres régions du monde. L'indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI – *Africa Infrastructure Development Index*) de la Banque africaine de développement, qui suit l'état et les progrès du développement des infrastructures, montre que l'indice moyen pour l'ensemble du continent a grimpé de 19,0 en 2010 à 29,4 en 2022 (figure 12). Malgré cette amélioration, le déficit d'infrastructures reste élevé dans la plupart des pays africains, reflétant de longues périodes de sous-investissement dans de nouveaux projets d'infrastructures et dans l'entretien destiné à maintenir d'anciennes infrastructures dans un usage productif. Bien que les scores AIDI s'améliorent pour tous les pays africains, ils ne suffisent pas à améliorer le classement de bon nombre d'entre eux. C'est l'amélioration de la composante TIC qui a entraîné le plus de progrès dans l'AIDI au cours de la dernière décennie. Les composantes transport et électricité sont celles qui ont le moins progressé, tandis que la composante eau et assainissement affiche des performances intermédiaires.

Les principaux gagnants sont les pays qui ont considérablement amélioré leur score, comme l'Algérie, l'Égypte, la Guinée, le Lesotho, le Sénégal, les Seychelles et la Zambie.

Les infrastructures de transport en Afrique restent particulièrement inadéquates, avec des coûts élevés dus à l'inefficacité des services routiers, ferroviaires et portuaires. Les coûts de transport sur les routes africaines restent élevés et nuisent à la compétitivité des exportations et importations. Dans les pays enclavés de l'Afrique centrale, ils représentent environ 35 % de la valeur des exportations et plus de 45 % de la valeur des importations. Le problème est exacerbé par le mauvais état des routes dans la plupart des pays, en particulier dans les zones agricoles rurales. La densité médiane des routes en Afrique est d'environ 12 km pour 100 km², contre 42,5 km dans les pays en développement les plus performants et 136 km dans les pays à revenu élevé. Les routes rurales rendent difficile et coûteux l'accès aux biens et aux services depuis et vers les zones

FIGURE 12 Indice de développement des infrastructures en Afrique, 2022



Note: L'indice AIDI est une mesure agrégée de quatre composantes (transport, électricité, TIC, eau et assainissement). Un indice composite est calculé pour chaque composante à l'aide d'indicateurs et de sous-indicateurs. Par exemple, pour créer un indice composite pour les transports, on mesure les indicateurs pour le total des routes revêtues (km/10000 habitants) et pour le réseau routier total (km/km² de surface terrestre exploitable). Un indice composite global est ensuite calculé.

Source: Statistiques de la Banque africaine de développement, 2023.

rurales. Pour l'indice d'accessibilité rurale (IAR), qui mesure la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, Maurice affiche le score le plus élevé, avec 99,4 %, suivi par l'Égypte, le Rwanda, la Tunisie, l'eSwatini, le Maroc, le Malawi et le Cabo Verde, avec des scores supérieurs à 90 %. Cet indice est toutefois inférieur à 50 % dans 13 pays africains. À cause d'un sous-investissement public et d'une mauvaise gestion, d'autres types d'infrastructures de transport, notamment les chemins de fer, les ports maritimes et les infrastructures de transport ferroviaire, ont pris du retard dans la plupart des pays africains. La faiblesse des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels a aggravé le problème, avec des investissements privés faibles ou inexistants en raison des taux de rendement imprévisibles dans le secteur.²⁵

Le manque d'accès à des sources d'électricité et d'énergie abordables, fiables, durables et modernes, cruciales pour le changement climatique et la croissance verte, freine les efforts de développement du continent. Pendant des décennies, le secteur de l'électricité africain a été confronté à de nombreux défis interdépendants : médiocre fiabilité, coûts de production et de distribution élevés, manque d'entretien, manque d'investissement, tarifs ne reflétant pas les coûts, subventions inabordables et, par conséquent, maigre viabilité financière. La plupart des services publics africains sont en détresse financière. Ils peinent à couvrir leurs coûts opérationnels et ne parviennent ni à financer les projets d'énergie renouvelable nécessaires, ni à entretenir et exploiter les infrastructures électriques. La plupart de ces compagnies nationales sont fortement subventionnées par des investissements publics, et seules 2 des 39 compagnies d'électricité africaines sont financièrement viables pour les dépenses d'investissement et d'exploitation sans l'aide de l'État.²⁶ Compte tenu de l'augmentation de la demande d'énergie pour stimuler la transformation de l'agriculture et les industries électriques, les prochaines décennies pourraient être difficiles sans un investissement proportionnel dans l'électricité. L'Afrique doit donc accélérer les progrès vers l'accès universel à l'électricité grâce à une révolution de l'énergie propre.

Pour parvenir à l'accès universel à l'électricité d'ici 2030, il faudra connecter plus de 600 millions de personnes à des sources d'électricité fiables. Cela implique de multiplier par trois le taux annualisé actuel de nouveaux raccordements (90 millions), dont la moitié à l'aide de solutions hors réseau, avec une amélioration des performances de nombreuses entreprises de services publics pour assurer leur viabilité financière. Le manque persistant de fiabilité de l'approvisionnement en électricité dans de nombreuses régions et les fréquentes coupures de courant augmentent les coûts de production et d'exploitation. Ces coûts plus élevés entravent le commerce à travers le continent et affectent la fourniture de services sociaux et vitaux essentiels tels que les soins de santé primaires, en particulier dans les zones rurales et urbaines pauvres. Sur l'ensemble des compagnies d'électricité du continent, seules une ou deux pratiquent des tarifs reflétant les coûts.²⁷ En raison de l'absence d'énergie propre, les ménages des communautés non électrifiées d'Afrique de l'Est peuvent déjà payer des « tarifs implicites » de 1,75 dollar US/kWh pour une énergie de mauvaise qualité obtenue à l'aide de kérosène et de bougies.²⁸ Ce tarif est plus élevé que la plupart de ceux des microréseaux reflétant les coûts. On peut en conclure que l'accessibilité financière des consommateurs n'est peut-être pas le principal obstacle à l'application de tarifs reflétant les coûts.

Comme pour d'autres types d'infrastructures, les progrès restent également insuffisants dans les TIC, le numérique, la santé, ainsi que l'eau et l'assainissement. Une amélioration de 10 % de la pénétration du haut débit mobile en Afrique pourrait entraîner une amélioration de 2,5 % du PIB par habitant et la création de millions d'emplois.²⁹ Pour y parvenir, la priorité doit être accordée à l'accessibilité financière et physique, en particulier dans les zones rurales où l'accès aux technologies et aux réseaux numériques est limité. L'investissement privé est essentiel pour stimuler le développement numérique, mais il est crucial de combiner les efforts et de garantir un accès généralisé et abordable à tous les Africains. Les contraintes sont importantes en matière d'infrastructures de santé et elles vont

encore s'aggraver, limitant la capacité des pays à répondre aux nouveaux besoins de santé. En moyenne, l'Afrique compte environ 1,3 lit d'hôpital pour 1 000 habitants, alors que la moyenne mondiale est de 2,9, celle de l'Amérique latine et des Caraïbes de 2,1 et celle de l'Europe et de l'Asie centrale de 5,4. Les installations manquent d'équipements pour le diagnostic – par exemple, l'Afrique ne dispose que de 0,7 appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) pour 1 000 000 d'habitants (contre 4,8 en Chine et 37 aux États-Unis). La faible capacité de stockage de l'eau en Afrique, dans plus de 1 270 barrages typiques, est estimée à environ 1 170 km³, soit 20 % des ressources en eau disponibles. Les barrages sont concentrés en Afrique australe (44 %) et en Afrique du Nord (18 %), tandis que l'Afrique centrale est la région la moins bien équipée (près de 5 %).³⁰

Développement du capital des entreprises

Le faible développement du capital des entreprises en Afrique limite la capacité du secteur privé à jouer son rôle de moteur de la transformation structurelle, à contribuer aux chaînes de valeur mondiales et régionales et à favoriser le développement durable. Le secteur privé représente plus de 80 % de la production totale, 67 % des investissements, 75 % des crédits dans l'économie et plus de 90 % des emplois.³¹ En moyenne, il contribue à plus de 80 % des recettes publiques dans les pays à revenu faible et intermédiaire, à travers l'impôt sur les sociétés, la rente des ressources, et l'impôt sur le revenu des salariés.³² Malgré leur contribution significative à l'économie, la plupart des entreprises privées africaines sont de petite taille. Plus de 40 % des entreprises africaines sont des microentreprises comptant moins de 10 employés, et plus de 60 % des petites et moyennes entreprises (PME) en comptant moins de 20.³³ Avec une part d'investissement dans le PIB de 45 %, le stock de capital des entreprises en Afrique est inférieur à celui d'autres régions, qui atteint par exemple 70 % en Asie de l'Est et Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et Caraïbes. Et comme le secteur privé africain est dominé par de petites entreprises, opérant pour la plupart dans des secteurs informels à faible productivité, les perspectives d'innovation sont limitées. Le fait que

le secteur privé de nombreux pays africains peine à innover – ou à mettre en œuvre des innovations – limite sa capacité à générer de la croissance et ralentit le processus de développement.

La formalisation des entreprises est l'un des plus grands problèmes auxquels sont confrontés le développement du capital des entreprises du secteur privé et la protection sociale.

Alors que dans les économies avancées, 91 % des emplois relèvent du secteur formel, ils ne constituent que 19 % en Afrique, soit moins que les 51 % des autres économies émergentes et en développement. Les coûts élevés de l'accès aux capitaux nécessaires au développement signifient que de nombreux acteurs continuent d'opérer de manière informelle. Par exemple, entre 2003 et 2019, le coût moyen des procédures de création d'entreprise en Afrique était de 1 300 % supérieur à celui des économies avancées et de 50 % plus élevé que dans les autres pays émergents et en développement. La plupart des entreprises non formalisées manquent d'informations sur leurs activités, de sorte que leur accès au crédit et à des marchés organisés plus larges est limité. Bien que les coûts associés à la formalisation des entreprises aient considérablement diminué au fil du temps dans la plupart des pays africains, ils restent plus élevés que dans les économies avancées et les autres pays en développement.

Avec la prise de conscience croissante de l'importance de la science et de la technologie dans le développement inclusif et la création de richesses en Afrique, il existe de nombreuses opportunités d'innovation. Selon l'indice mondial de l'innovation 2021 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui suit l'évolution de l'innovation dans les pays au fil du temps, l'Afrique compte le plus grand nombre de pays dont les résultats en matière d'innovation sont supérieurs aux attentes par rapport à leur revenu. En 2022, neuf pays africains figuraient parmi les dix pays à faible revenu les plus performants. Toutefois, l'accès au financement peut être amélioré pour les petites et moyennes entreprises et les groupes vulnérables, tels que les femmes et les jeunes. Selon la Banque africaine de développement, deux tiers des femmes

ont des besoins de financement non satisfaits, et 44 % des femmes entrepreneures qui empruntent de l'argent le font auprès de leur famille. Le déficit de crédit pour les petites et moyennes entreprises, dont beaucoup sont détenues et gérées par des jeunes et des femmes, s'élevait à plus de 136 milliards de dollars US.³⁴ En conséquence, la plupart des jeunes Africains se lancent dans l'entrepreneuriat en dernier recours et finissent par travailler seuls dans des microentreprises assurant leur survie quotidienne, mais n'offrant aucune possibilité de créer d'autres emplois.³⁵

Commerce et intégration régionale

L'intégration régionale peut accroître les échanges intrarégionaux en élargissant les débouchés et en améliorant la compétitivité, afin de favoriser le développement économique et de soutenir la transformation structurelle.

L'Afrique est plus fragmentée que tout autre continent et compte 16 pays enclavés, dont beaucoup sont de petite taille. Cette situation a donné lieu à des marchés intérieurs fragmentés et aux déséconomies d'échelle qui en découlent. Bien que l'intégration régionale ait été une des priorités de l'agenda de développement de l'Afrique, le commerce intracontinental ne représentait qu'environ 15 % en 2021, contre 58 % en Asie et 67 % en Europe. Les économies africaines se caractérisent encore toujours par un commerce concentré sur les produits primaires. Les biens échangés au sein des communautés économiques régionales (CER) de l'Afrique ne représentent qu'environ 2 à 5 % du commerce total de ces CER.³⁶ Cette valeur peut être plus élevée pour les CER dont la part de l'industrie manufacturière est plus importante ou dont la gamme de produits est plus diversifiée. Une intégration plus poussée des marchés pour les biens, les services d'infrastructure et les principaux facteurs de production (main-d'œuvre et capital) peut être un moteur de croissance important pour les petites économies fragmentées d'Afrique et pour leur compétitivité au niveau mondial.

Les coûts commerciaux diminuent dans d'autres régions, mais plus lentement dans les communautés économiques régionales d'Afrique. La fragmentation des échanges et les

alliances de *friendshoring* (délocalisation chez des alliés) entravent la fluidité du commerce, les échanges se faisant principalement au sein de coalitions. C'est pourquoi la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) offre d'importantes possibilités d'améliorer la diversification des exportations et de soutenir une production régionale coordonnée. Elle améliore l'accès aux marchés, fournit un cadre pour des politiques coordonnées et harmonisées en matière d'investissement, de concurrence et de droits de propriété intellectuelle. Il facilite également une logistique plus efficace grâce à des investissements dans les infrastructures douanières et de transport. Enfin, elle favorise l'émancipation économique des femmes et des jeunes.

Tirer parti de l'intégration régionale et des politiques commerciales favorables à la ZLECAf pour diversifier les exportations et améliorer la compétitivité nationale restera essentiel pour un développement inclusif et durable.

La ZLECAf est le plus grand bloc commercial du monde en superficie, population et nombre de pays participants, réunissant 1,3 milliard de personnes avec un PIB combiné d'environ 3 000 milliards de dollars US, en augmentation. Les avantages potentiels de la ZLECAf sont immenses. Selon les estimations de la Banque mondiale, la ZLECAf pourrait sortir 40 millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici 2035, accroître le commerce intra-africain de 81 % et, par conséquent, augmenter les revenus de 450 milliards de dollars US, au cours de la première phase de mise en œuvre. Pour tirer pleinement parti des avantages économiques de la ZLECAf, les pays africains doivent promouvoir la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, et mettre en place des chaînes de valeur régionales afin de jeter les bases d'une économie africaine plus productive pour stimuler l'industrialisation.

L'amélioration des regroupements et des agglomérations, en tant qu'instruments de politique industrielle, et le renforcement progressif de la capacité industrielle pour le développement de chaînes de valeur régionales et mondiales seront essentiels dans les pays africains. Par exemple, les zones économiques

spéciales (ZES) ont été déployées avec succès dans les pays asiatiques en tant qu'instruments à part entière de la politique industrielle. L'Asie compte 75 % des 4 046 ZES recensées dans le monde en 2018, dont plus de 2 500 en Chine. Les États africains doivent placer le regroupement et l'agglomération au premier plan de leurs stratégies de développement, pour que les pays puissent progressivement renforcer leurs capacités industrielles et développer des chaînes de valeur régionales, en utilisant la ZLECAf comme tremplin pour s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales. Cette intégration peut être approfondie si les pays africains commercent davantage entre eux, tant pour les intrants ou les matières premières que pour les produits finis. Grâce aux marchés publics préférentiels et au franchisage, les pays africains peuvent accroître leur accès à un large éventail d'intrants auprès des fournisseurs nationaux et n'avoir recours aux marchés étrangers qu'en cas de pénurie. Ce *friendshoring* intra-africain contribuera à protéger le continent des chocs mondiaux tout en approfondissant les marchés intérieurs et en favorisant la création de liens en amont et en aval, en particulier avec les petites entreprises. Pour maximiser les avantages des marchés publics préférentiels et du franchisage, les pays doivent identifier les déficits de capacités nationales et régionales et sélectionner des modèles de franchisage adaptés à leur contexte et servant au mieux leurs intérêts.

Capacité de l'État, institutions et gouvernance

La gouvernance politique s'améliore. Selon l'indice de compétitivité électorale, le bilan de l'Afrique en matière de gouvernance politique s'est nettement amélioré, doublant entre 1980 et 2015, grâce au succès apparent des efforts démocratiques dans divers pays africains. Des études montrent que l'amélioration des systèmes démocratiques peut accroître le PIB par habitant de 20 % à long terme en encourageant l'investissement, améliorant la scolarisation et les autres services publics, induisant des réformes économiques, et réduisant les troubles sociaux. Les progrès en matière de stabilité politique ont été plus rapides et plus soutenus dans certains pays, mais dans d'autres, des poches de conflit et un manque de gouvernance constitutionnelle

ont annihilé les gains réalisés. Ces évolutions sont préoccupantes pour un continent qui était en voie de redressement et était devenu une lueur d'espoir dans un monde où les distractions vont croissant. Les conflits font dérailler le développement, et les revirements de l'ordre constitutionnel de la gouvernance ainsi que les changements de cap du soutien des citoyens confirment la frustration engendrée par l'incapacité des systèmes démocratiques à apporter des avantages sociaux et économiques.

Même si la gouvernance politique s'est nettement améliorée depuis les années 1990, les élections ne suffisent pas à garantir la consolidation de la stabilité politique. Selon l'Afrobaromètre, l'insatisfaction à l'égard de la démocratie tend à aller de pair avec une perception accrue de la corruption. Lorsque les perceptions de la corruption augmentent, les niveaux d'insatisfaction à l'égard de la démocratie ont tendance à suivre. L'augmentation de la perception de la corruption et du mécontentement à l'égard de la démocratie a constitué la toile de fond des coups d'État militaires dans certains pays africains.³⁷ Ainsi, la volonté politique et l'engagement de poursuivre un programme de croissance inclusive constituent le plus grand défi de gouvernance auquel sont confrontés certains pays. Même lorsque les options politiques sont connues, le manque de volonté politique a souvent limité leur adoption et leur mise en œuvre cohérente. L'alignement des intérêts des acteurs politiques sur les préférences de l'électorat en matière de services sociaux de qualité est le principal défi à relever pour garantir l'inclusion. Il est évident qu'un plus grand nombre de pays africains ont fait progresser l'inclusion au cours de la dernière décennie, mais ils sont nombreux à ne pas l'avoir fait, et la situation est encore plus désastreuse pour les pays actuellement en conflit et ceux confrontés à différentes formes de fragilité politique.

Combattre la fragilité

La fragilité constitue un formidable défi pour la croissance inclusive en Afrique, car les pays sont confrontés à des chocs internes et externes qui mettent à l'épreuve leur capacité à gérer efficacement les crises. La fragilité se

manifeste sous différentes formes, notamment par des défaillances institutionnelles, de l'instabilité et des conflits. La fragilité et la résilience n'ont pas de frontières, mais leur impact sur les pays met en évidence le rôle essentiel que les autorités nationales et infranationales ont à leur égard. Dans de nombreux pays, les déficiences structurelles combinées à la faiblesse des institutions rendent les pays et les communautés vulnérables aux chocs mondiaux et augmentent les risques de conflit et de crise prolongée.

L'Afrique abrite les économies les plus fragiles du monde. Son score moyen pour l'indice de fragilité des États était de 83,8/120 en 2023, contre 85/120 en 2006 (les baisses correspondent à des améliorations). L'Asie a enregistré une légère baisse de 9,3 points de son indice de fragilité, passant de 79,4/120 en 2006 à 70,1 en 2023. L'Amérique latine et les Caraïbes ont également vu leur indice de fragilité s'améliorer, passant de 71,7/120 en 2006 à 63/120 en 2023. La détérioration de la situation en Afrique est imputable à l'instabilité politique croissante et à la résurgence du terrorisme et des conflits sur le continent. Environ un quart de milliard d'Africains sont touchés par la fragilité et les conflits et, au cours des deux dernières décennies, près d'un demi-million de personnes ont perdu la vie en raison de conflits et de l'insécurité due à l'homme.³⁸ La proximité géographique et les frontières communes amplifient le risque de débordements transfrontaliers qui, à leur tour, exacerbent la dynamique des conflits et entravent l'investissement, la croissance et le développement en général.

Les facteurs internes sont les principaux moteurs de la fragilité en Afrique, mais les influences externes exacerbent et perpétuent les difficultés. Les causes profondes de la fragilité, de l'insécurité et des conflits peuvent être définies par le « triangle catastrophique » que constituent la pauvreté rurale, le chômage des jeunes et la dégradation de l'environnement ou le changement climatique.³⁹ Ces privations extrêmes sont renforcées par l'inégalité, l'exclusion et la marginalisation de certains segments de la société, qui à leur tour peuvent refléter une piètre gouvernance et une médiocre capacité de l'État, un manque de transparence et de redevabilité dans la mauvaise

gestion des ressources. Mais les facteurs nationaux ne représentent qu'une partie du problème.

Les chocs mondiaux générés par les tensions géopolitiques et des pandémies ont entravé les progrès de l'Afrique, érodé ses avancées et compromis ses perspectives. Ces chocs affectent de manière disproportionnée des pays déjà aux prises avec de multiples vulnérabilités. À la suite de crises simultanées telles que le changement climatique, la pandémie de COVID-19 et l'escalade des tensions géopolitiques mondiales, l'Afrique a connu une augmentation sans précédent du nombre de pays confrontés à une détérioration de la viabilité de leur dette, à une insécurité alimentaire aiguë, à une augmentation des taux de pauvreté, et à une recrudescence de l'instabilité politique. Ces chocs extérieurs agissent comme des multiplicateurs de force, dépassant les capacités d'adaptation des institutions nationales. Les pays en proie à une fragilité persistante et à des conflits attirent généralement moins l'investissement direct étranger et ont donc moins de chances d'enregistrer une croissance plus élevée que les économies moins fragiles.

En réponse à la montée de l'insécurité et de la violence, de nombreux États africains ont augmenté leurs dépenses militaires et de sécurité, détournant ainsi des ressources d'autres priorités de développement. Les dépenses militaires en Afrique étaient estimées à 39 milliards de dollars US en 2021, soit 7 % de plus qu'en 2018 et 16 % de plus qu'en 2011.⁴⁰ Des dépenses de défense élevées créent un cercle vicieux ayant tendance à se renforcer. Il réduit la capacité des pays touchés à réaliser des investissements essentiels dans le capital humain, les infrastructures, l'énergie et l'agriculture. L'insécurité a également affecté l'environnement des affaires et entravé l'investissement privé, avec des conséquences significatives et persistantes pour la croissance inclusive et le développement durable. Pour relever les défis de la fragilité et atténuer leurs effets sur la croissance inclusive et le développement durable, les pays africains devraient reconnaître le lien entre développement et sécurité ; investir dans des infrastructures durables ; s'attaquer aux nouveaux problèmes de gouvernance ; promouvoir

l'inclusion financière en tant que moteur de la construction d'une économie inclusive; améliorer la préparation aux crises; accorder la priorité à la prévention et aux approches humanitaires reliant développement et paix; et participer à l'élaboration de l'agenda mondial.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre

L'Afrique a besoin d'un cadre de suivi des progrès réalisés en matière de croissance inclusive et de développement durable.

L'objectif principal d'un tel cadre est de fournir des outils, des approches, des exigences en matière de données, et des sources pour le suivi et l'évaluation (S&E) des objectifs de croissance inclusive et de développement durable de l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine (CUA). Les États africains doivent renforcer leur capacité à produire des données statistiques de qualité et les éléments requis par le cadre de suivi et évaluation. Le cadre de suivi de la croissance inclusive et du développement durable repose sur l'identification des caractéristiques et des catalyseurs, y compris les moteurs potentiels et les résultats souhaitables.

Le suivi et l'évaluation des progrès vers un développement inclusif et durable en Afrique nécessitent des données considérables.

Les pays ont besoin d'un cadre d'indicateurs adapté à leur situation particulière. Ce cadre nécessite des données pertinentes et à jour. Les principales sources de données pour le cadre d'indicateurs de développement inclusif et durable comprennent les systèmes nationaux de comptabilité, les enquêtes sur l'économie et la main-d'œuvre, les enquêtes auprès des ménages, les recensements économiques et démographiques, les rapports sur la pauvreté, les rapports sur le développement humain, les dossiers administratifs, les registres statistiques des entreprises et les nouvelles sources de données incluant les données massives (*big data*). La production de statistiques visant à combler les lacunes en matière de données, puis à évaluer la situation du secteur informel, restera essentielle.

Les progrès en matière de développement inclusif et durable ne peuvent faire l'objet

d'un suivi efficace que si les informations sont fiables et à jour.

Le choix des indicateurs, la conception des outils de collecte des données, ainsi que le traitement et l'analyse des données recueillies sont autant d'éléments essentiels pour garantir l'efficacité d'un système de suivi et évaluation. La réalisation d'une analyse sectorielle des moteurs de la croissance inclusive et du développement durable est fondamentale dans le plan d'action global visant à atteindre les objectifs des ODD et de l'Agenda 2063. En outre, une fois mis en place, les registres d'entreprises sectoriels seront un instrument majeur de la boîte à outils de S&E, fournissant les données nécessaires pour constituer des tableaux de l'offre et de l'utilisation ainsi que des entrées et sorties, utiles pour l'analyse macroéconomique. Pour ce faire, les pays africains peuvent tirer parti des rapides progrès des technologies de l'information, en particulier du déploiement des *big data* et de l'analyse des données. Les technologies de *big data* offrent plusieurs avantages dans le traitement de grandes quantités de données. L'intégration de sources de données innovantes dans l'outil dynamique de suivi et évaluation peut améliorer l'actualité, la précision et la granularité de l'analyse des données, permettant ainsi une prise de décision plus éclairée et la réalisation d'un plus grand nombre d'objectifs et d'impacts ciblés.

Il existe différents outils pour faciliter le suivi et l'évaluation de la croissance inclusive et du développement durable.

Le choix des outils est déterminé par l'objectif global du cadre de suivi et évaluation. Deux de ces outils sont, d'une part, une matrice d'indicateurs (pour la collecte de données annuelles, le suivi régulier et le contrôle des progrès dans les PMR) et, d'autre part, des enquêtes et études (pour recueillir des données normalisées et harmonisées auprès des pays, des ménages et des industries). D'autres outils, tels que ceux utilisés au niveau des projets, permettront de suivre les actions de politiques pertinentes.

Un solide cadre de suivi et évaluation est toujours soutenu par une diffusion et un partage efficaces des données.

Il est essentiel de fournir des données en temps utile pour faciliter le suivi et l'évaluation des projets, des initiatives et des

agendas, y compris la mesure de la croissance inclusive. De plus, la publication des données favorise la redevabilité et la transparence. Cela implique la création d'un environnement favorable et d'une capacité de production de données. Les organisations statistiques régionales telles qu'AFRISTAT, AFRITAC, STATAFRIC et le Centre de formation statistique d'Afrique de l'Est offrent des orientations et une assistance qui peuvent renforcer les capacités statistiques. Diverses initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques de développement sont en cours et ancrées dans la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA1). L'automatisation des systèmes de production statistique, les stratégies statistiques nationales et régionales, la volonté politique et un financement adéquat sont des éléments clés.

Il est recommandé que la mise en place d'un solide système de suivi de la croissance inclusive et du développement durable s'accompagne d'un environnement favorable, d'investissements réguliers et d'un renforcement continu des capacités. Pour y parvenir, des interventions sont nécessaires aux niveaux tant national que régional et continental. Au niveau national, les actions comprennent l'implication de la société civile dans la collecte des données, un rebasage du PIB incluant la comptabilisation du capital naturel, l'évaluation de la fourniture de services de qualité, et le renforcement des mécanismes de diffusion des données et d'établissement de rapports, notamment à l'aide des technologies numériques pour assurer la transparence et la redevabilité. Au niveau régional, il est nécessaire de renforcer les capacités et la coordination chez les PMR et d'élaborer une mesure globale de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique, telle que l'indice de croissance inclusive (ICI).

Défis et opportunités externes

Changement climatique et transition juste

La trajectoire de croissance et la dynamique démographique de l'Afrique appellent une accélération de sa transition vers une économie verte. Sur un continent où 600 millions de personnes, soit 43 % de la population totale,

n'ont pas accès à l'électricité, la connectivité à une énergie propre peut répondre aux impératifs du changement climatique. L'Afrique a besoin d'une transition énergétique juste et centrée sur les populations pour relever les défis actuels et futurs de son système énergétique tout en atteignant ses objectifs de développement, y compris la lutte contre les effets du changement climatique. La transition énergétique nécessite des changements et des réorientations en matière de technologies, d'emplois et d'autres opportunités économiques, ainsi que le développement de nouvelles compétences, capacités et expertises. Il est donc important de veiller à ce que les populations africaines soient bien préparées et équipées pour accueillir ces changements.

Selon les estimations de la Banque, environ 85 % du «budget carbone mondial» est utilisé, et l'Afrique n'en représente que 3 %. Une grande partie des émissions passées et actuelles provient des pays développés et des économies émergentes, les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Chine représentant environ 70 % du total des émissions de carbone entre 1850 et 2020. Il ne reste plus que 400 gigatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (GtCO₂e). Assurer le développement socioéconomique dans le cadre du budget carbone mondial restant et soutenir l'adaptation au climat sont les éléments clés d'un «développement résilient face au climat», c'est-à-dire «une trajectoire de développement renforçant le développement durable à de multiples échelles, tout en réduisant la menace du changement climatique grâce à d'ambitieuses mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience face au climat».⁴¹

Les pays africains devraient bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante et d'une certaine latitude en matière d'émissions de carbone afin de développer leurs économies. Ils peuvent encore adhérer au principe d'une transition énergétique juste – justice distributive – pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens et atteindre d'autres ODD. L'approche «développer d'abord, nettoyer ensuite» a néanmoins un coût, et les États africains sont donc confrontés à un aspect du paradigme de

la transition énergétique juste : les coûts sociaux, économiques et environnementaux à moyen et à long terme l'emportent souvent sur les avantages actuels. Les politiques énergétiques, agricoles, industrielles et autres qui ont une incidence sur la justice climatique doivent tenir compte des coûts sociaux, économiques et environnementaux à moyen et à long terme, ainsi que des avantages qui en découlent.

Les politiques de transition énergétique juste en Afrique devraient être inclusives, en renforçant les capacités locales dans le développement des technologies vertes et en progressant dans la chaîne de valeur verte mondiale.

Plusieurs pays sont d'importants fournisseurs de minéraux essentiels pour les énergies renouvelables, qui jouent un rôle clé dans l'agenda mondial de transition énergétique. Par exemple, le marché mondial des véhicules électriques étant estimé à 7 milliards de dollars US d'ici 2025, les pays africains dotés de minerais essentiels à la transition peuvent en récolter les fruits, mais uniquement en adoptant des politiques de franchisage et d'approvisionnement préférentiel afin de promouvoir la création de valeur et l'enrichissement au niveau national.

Les pays devraient aligner les contributions déterminées au niveau national (CDN) sur les stratégies nationales afin de favoriser l'innovation endogène et l'investissement dans les solutions de technologies vertes. Les CDN intègrent des besoins de financement (internes et externes) qui ne sont actuellement pas mobilisés à grande échelle ou au bon moment. Les CDN africaines portaient du principe que les 100 milliards de dollars US convenus lors du sommet sur le climat de Cancún, au Mexique, seraient mis à disposition en temps voulu et en grande partie sous la forme de subventions flexibles, mais cela ne s'est pas produit. Il existe un décalage entre les stratégies nationales et le type de financement disponible pour les mettre en œuvre. La majeure partie des flux de financement climatique destinés à l'Afrique provient également du secteur public. En 2019/2020, l'Afrique a reçu environ 30 milliards de dollars US sur le total des flux de financement climatique mondial, dont le financement privé

ne représentait que 4,2 milliards de dollars US (14,2 %), soit nettement moins que le financement public (25,3 milliards de dollars US). Avec des flux privés aussi faibles, l'Afrique est confrontée à un déficit de financement climatique moyen de 213 milliards de dollars US par an jusqu'en 2030. Si la tendance actuelle du financement n'est pas inversée, les efforts de l'Afrique en faveur de la résilience climatique et d'une transition énergétique juste seront gravement compromis.

Le paysage fragmenté du financement climatique mondial implique que la redevabilité relative aux flux de financement climatique reste opaque et difficile à mesurer objectivement.

En collaboration avec les autorités nationales, la communauté internationale devrait honorer son engagement à fournir 100 milliards de dollars US par an pour soutenir l'action climatique. Ces ressources devraient être nouvelles et additionnelles, et ne pas être mélangées aux flux d'aide traditionnels issus des engagements d'aide publique au développement et du financement des banques multilatérales de développement. En outre, pour que la coopération et la coordination des actions soient efficaces, la lutte contre le changement climatique, un problème mondial commun, nécessitera une coalition mondiale. Les pays devraient également élaborer des réglementations, des normes et des politiques pour les investissements dans le climat et la croissance verte – en étroite collaboration avec les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement – afin d'orienter les investisseurs potentiels vers ces secteurs. L'élaboration et la détermination des coûts de leurs stratégies à long terme donneraient des signaux forts aux parties prenantes nationales et internationales sur leurs priorités en matière de croissance verte, de changement climatique et de transition juste.

Architecture financière mondiale

Pendant plus de cinq décennies, les institutions financières multilatérales ont joué un rôle essentiel dans le financement du développement et ont bien servi le monde. Mais la dynamique mondiale influencée par des chocs récurrents, des pandémies et autres facteurs de fragilisation a mis en évidence les faiblesses de

l'architecture financière internationale actuelle quand il s'agit de relever les défis. Leur ampleur et leur nature ont transformé les problèmes actuels en crises régionales, nationales et communautaires, d'un niveau tel que les institutions mondiales ont du mal à y répondre rapidement. L'architecture financière mondiale actuelle est de plus en plus en contradiction avec les réalités, les besoins et les défis auxquels le monde en développement est confronté aujourd'hui. Elle n'est plus adaptée à un monde où le changement climatique, les risques systémiques, les inégalités, les marchés financiers hautement intégrés et vulnérables à la contagion transfrontalière, ainsi que les changements géopolitiques mettent à l'épreuve le développement durable. Il doit donc être réformé. En outre, les outils nationaux de gestion des politiques telles que la politique monétaire nationale de lutte contre l'inflation sont aujourd'hui de plus en plus affaiblis par les chocs extérieurs.

L'architecture financière internationale existante n'a pas été en mesure de soutenir la mobilisation de financements concessionnels stables et à long terme à grande échelle. Par exemple, l'accès au financement d'urgence est biaisé et profite principalement aux économies développées, qui en ont le moins besoin. Pendant la pandémie de la COVID-19, les pays africains n'ont reçu collectivement que 4,5 % (soit 33 milliards de dollars US) de l'allocation générale du FMI de 650 milliards d'équivalents de droits de tirage spéciaux (DTS) en 2021. Cette allocation ne correspond en rien aux priorités de développement et aux défis sous-jacents du continent.

L'initiative de suspension du service de la dette et le cadre commun du G20 n'ont pas non plus répondu aux principales préoccupations concernant la résolution des problèmes financiers auxquels sont confrontés les pays africains lourdement endettés. Ces pays consacrent aujourd'hui une part croissante de leurs ressources au service de la dette publique, et une part de plus en plus réduite à des secteurs essentiels tels que l'éducation et la santé. On peut en dire autant de l'architecture mal équilibrée du financement du climat, où la part de l'Afrique dans les flux mondiaux de financement du climat a été

minuscule et où l'écart s'est creusé. De même, avec ses principes conçus pour une époque où les échanges concernaient essentiellement les biens matériels, l'architecture fiscale internationale a fait son temps. La fraude et l'évasion fiscales ainsi que le transfert des bénéfices par les entreprises multinationales caractérisent aujourd'hui le système fiscal mondial, marqué par un haut degré d'opacité et l'absence de mécanismes de redevabilité et de mise en application. La prévalence des flux financiers illicites – estimés à environ 90 milliards de dollars US par an et favorisés par le transfert de fonds vers des paradis fiscaux et par d'autres moyens illégaux, y compris la récolte et l'exploitation illicites des ressources naturelles du continent – prive l'Afrique de ressources précieuses qui pourraient être canalisées vers des secteurs susceptibles de favoriser la transformation structurelle.

Les effets débilissants de la récente série de chocs et de facteurs de stress, y compris les guerres commerciales, mettent en évidence la frustration mondiale croissante face à l'incapacité du système financier et commercial mondial à jouer un rôle d'arbitre neutre. Le friendshoring, le protectionnisme commercial et la régionalisation des chaînes d'approvisionnement signifient que la fragmentation de l'architecture financière mondiale sera plus la norme que l'exception. Cela pourrait empêcher l'Afrique de faire grimper sa part dans le commerce mondial de moins de 3 % à des niveaux comparables à ceux d'autres régions. Et à moins que n'intervienne un rééquilibrage des schémas commerciaux, le commerce intra-africain, estimé à environ 15 %, pourrait rester entravé. Il est vrai que l'Afrique a bénéficié des avantages d'un monde multipolaire, mais elle devrait s'efforcer de jouer un rôle plus important.

La récente confluence de chocs, notamment l'aggravation des tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes de valeur mondiales, a intensifié les discussions des décideurs politiques sur le rôle de la mondialisation et son avenir. De nombreux pays et régions réévaluent leur approche du commerce mondial et leurs relations mutuelles. La fragmentation

économique et financière mondiale s'est intensifiée et pourrait aboutir à l'éclatement des nations en nouveaux blocs économiques rivaux se développant au détriment des anciens blocs. En outre, l'urgente nécessité de faire face à la crise climatique a également mis en évidence l'avenir de la mondialisation et du commerce, alors que les tensions augmentent entre les pays connus pour être les principaux contributeurs au changement climatique et ceux qui sont les plus touchés par ses effets. En conséquence, de nombreux pays s'éloignent de la mondialisation pour se tourner vers la régionalisation et le *friendshoring*.

ACTIONS STRATÉGIQUES TRANSVERSALES VISANT À PARVENIR À UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

1. Élaborer et mettre en œuvre des solutions locales existantes et nouvelles pour que l'Afrique pilote son propre développement

L'Afrique n'est pas dépourvue de stratégies et de plans d'action pour le développement, notamment le Plan d'action de Lagos de l'OUA, l'Agenda 2063 de l'UA et les cinq grands domaines d'investissement prioritaires de la Banque africaine de développement (*High 5*). Les pays africains doivent « regarder chez eux » pour établir, institutionnaliser et mettre en œuvre des solutions de développement à long terme adaptées à leurs avantages comparatifs et à leurs besoins. Pour ce faire, ils doivent exploiter la connaissance locale de leurs économies, de leur situation socioculturelle et d'autres domaines uniques associés à leurs avantages comparatifs pour relever leurs défis de développement, tout en tenant compte des contextes régionaux, continen-taux et mondiaux. Comme le soulignent les Perspectives économiques en Afrique 2024, la mise en œuvre continue, systématique et institutionnalisée des stratégies et plans de développement locaux engendrera la certitude et la stabilité nécessaires pour attirer les capitaux nationaux et étrangers

dans les domaines soutenant l'agenda de transformation structurelle des pays. Un engagement politique sans réserve est donc indispensable pour rallier les citoyens aux plans et visions de développement convenus au niveau national, en évitant les revirements de politique récurrents induits par les cycles électoraux qui caractérisent la plupart des pays africains.

Les énergies renouvelables et l'économie verte requièrent des solutions locales.

Les ressources naturelles de l'Afrique sont essentielles à son économie, mais leur exploitation peut entraîner une dégradation de l'environnement. Le développement durable exige de passer à une économie verte minimisant les dommages causés à l'environnement tout en favorisant la croissance économique. En accordant la priorité aux investissements dans les sources d'énergies renouvelables, telles que les énergies solaire, éolienne et hydraulique, il est possible d'exploiter l'énorme richesse naturelle potentielle du continent. Comme condition préalable, les pays doivent créer des cadres réglementaires favorables, fournir des subventions et encourager l'investissement du secteur privé dans ces domaines. Les pays doivent également se concentrer sur la résilience et l'adaptation au climat. Le changement climatique affecte de manière disproportionnée l'agriculture, les ressources en eau et les régions côtières de l'Afrique. La résilience climatique peut être favorisée par une agriculture intelligente face au climat, la gestion et la réduction des risques de catastrophe et la gestion durable de l'eau. Des actions sont également nécessaires pour promouvoir et adopter les principes de l'économie circulaire, notamment la réutilisation, le recyclage et la régénération des ressources afin de réduire les déchets, de préserver les ressources et de créer des emplois durables.

Les pays africains devraient s'inspirer des exemples de réussite.

Le programme sud-africain de passation de marchés avec des producteurs indépendants d'énergie renouvelable a attiré des milliards d'investissements verts, créant 38 000 emplois tout en produisant 6,4 GW d'énergie renouvelable et en réduisant les émissions. La taxe carbone du pays encourage les industries à adopter des technologies plus propres. De même,

l'interdiction des plastiques à usage unique au Rwanda favorise la consommation durable.

Les pays africains doivent également exploiter l'industrie créative. Par exemple, Nollywood, au Nigeria, génère 600 millions de dollars US par an et emploie plus d'un million de personnes dans la production et la distribution de films. En outre, les films et la musique pénètrent les marchés mondiaux, promouvant ainsi la culture africaine. D'autres pays africains ont un potentiel similaire et pourraient s'inspirer de pionniers tels que le Nigeria.

De nombreux pays africains ont des plans de développement locaux à long terme, dont la mise en œuvre déficiente a trop souvent généré des progrès médiocres. Pour être efficace, la mise en œuvre requiert des institutions compétentes et solides (pour garantir la redevabilité, la transparence et l'état de droit), une main-d'œuvre qualifiée et en bonne santé, ainsi qu'une mobilisation suffisante des ressources intérieures et extérieures. Pour parvenir à un développement durable et inclusif de l'Afrique, il est primordial que les capacités institutionnelles, humaines et financières soient renforcées aux niveaux continental, régional, national et infranational.

2. Augmenter considérablement les investissements dans les infrastructures productives intégrées des cinq secteurs primordiaux (*High 5*) afin d'accélérer l'amélioration de la productivité des facteurs.

L'échelle est importante pour permettre à l'Afrique de faire un bond en avant dans son développement et sa marche vers l'avenir. L'élargissement du financement des infrastructures productives intégrées de milliards à des milliers de milliards accroîtra la base productive de l'économie (agriculture, industrie et autres secteurs productifs clés) et améliorera l'accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux. Il créera également un environnement propice à l'intégration économique régionale. Et il améliorera la gouvernance, la stabilité macroéconomique, la gestion des connaissances, l'intégration de la

dimension de genre et la résilience au changement climatique. Les pays doivent investir dans les secteurs clés pour le développement, en particulier les *High 5* de la Banque : éclairer et alimenter l'Afrique en énergie, nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique, intégrer l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations africaines. Cela aiderait l'Afrique à atteindre près de 90 % des objectifs de développement durable des Nations Unies. Il est donc essentiel d'augmenter le financement du développement pour atteindre une masse critique d'investissements permettant de bénéficier d'économies d'échelle importantes et de débloquer durablement l'investissement, la croissance et le développement.

Pour le développement des infrastructures essentielles, les pays africains doivent accorder la priorité aux partenariats public-privé, afin de tirer parti à la fois des fonds publics et des ressources et de l'expertise considérables du secteur privé pour construire des routes, des voies ferrées, des centrales électriques et des réseaux de télécommunications. Les pays devraient se concentrer sur la construction de réseaux d'infrastructures régionaux afin de favoriser l'intégration économique et le commerce en Afrique, de réduire les coûts des affaires et d'encourager les activités économiques transfrontalières. Ils devraient reprendre les initiatives de développement des infrastructures continentales et régionales telles que le programme de développement des infrastructures en Afrique, le projet de gazoduc de l'Afrique de l'Ouest, l'autoroute Abidjan-Lagos, et les infrastructures TIC transfrontalières.

Renforcer la mobilisation des ressources nationales pour aider le continent à réaliser sa pleine capacité fiscale, soit 3 à 5 % de PIB supplémentaires. Les systèmes de gestion des risques de catastrophes doivent être renforcés par les actions suivantes :

- Mettre en place des registres complets, précis et à jour des contribuables, avec une base de données numérique centralisée et des numéros d'identification uniques liés aux données biométriques et aux comptes bancaires de chaque personne ou entité imposable.

- Adopter des plans complets et solides d'amélioration de la conformité fiscale, incluant la promotion de la conformité volontaire – par la sensibilisation des contribuables et la promotion de la conformité institutionnelle.
- Rationaliser les exonérations et les congés fiscaux et supprimer les subventions improductives, en particulier dans le secteur des industries extractives.
- Étendre l'utilisation des plateformes de paiement électronique – telles que l'argent mobile, les cartes de crédit, les cartes de débit et les transferts de fonds électroniques – pour permettre aux contribuables d'effectuer des paiements en toute transparence.
- Mettre en œuvre la numérisation et l'automatisation des processus de comptabilisation et de mise en application des taxes et utiliser des outils numériques pour la collecte et l'administration des recettes.
- Renforcer la législation pour atténuer les flux financiers illicites et endiguer la corruption en renforçant les cadres juridiques pour réduire l'évasion fiscale, le transfert de bénéfices et les prix de transfert.
- Adopter des cadres juridiques pour améliorer l'échange d'informations à des fins fiscales, notamment en garantissant la transparence des détenteurs bénéficiaires des personnes morales et des constructions juridiques.
- Mettre en œuvre la déclaration, pays par pays, des grandes entreprises multinationales pour une répartition mondiale des revenus, des bénéfices, des impôts payés et des activités économiques dans les juridictions fiscales où elles opèrent.

Les pays ont besoin de mécanismes de financement durables. Par exemple, en 2017, l'obligation verte nigériane de 41 millions de dollars US a financé des projets d'énergie renouvelable et de boisement. Le programme d'obligations de la diaspora de l'Éthiopie a permis de lever 300 millions de dollars US pour le barrage de la Grande Renaissance. Et l'approche de financement mixte du Kenya, qui a combiné des fonds publics et privés, a financé avec succès des projets d'infrastructure tels que l'autoroute de Nairobi. Ces réussites sont autant d'enseignements dont les pays peuvent s'inspirer.

3. Mettre le capital de l'Afrique au service du développement de l'Afrique

L'ampleur des ressources nécessaires à la croissance inclusive et au développement durable de l'Afrique exige que le continent se tourne vers son propre intérieur, car le développement est une affaire à faire soi-même.

Pour accélérer le développement, le continent doit tirer parti de toutes les formes de capital qu'il possède – naturel, humain, commercial et financier. Les ressources naturelles de l'Afrique restent largement inexploitées, et les valeurs ou les services qu'elles fournissent sont généralement mal mesurés et parfois complètement absents de la richesse des pays africains. La valeur des économies africaines continue donc d'être sous-estimée alors que les richesses vertes abondent. Les pays africains peuvent accroître la valeur ajoutée des matières premières avant de les exporter. Ils devraient :

- Intégrer la valeur ajoutée dans les politiques industrielles afin de développer les industries, les emplois et les marchés locaux.
- Développer des cadres de valorisation tels que la stratégie africaine pour les minéraux verts.
- Renforcer la gestion des finances publiques.
- Faciliter la convergence des politiques en matière de ressources naturelles afin de créer une demande.
- Stimuler les marchés et accroître les investissements en faveur de la diversification économique.

Veiller à une évaluation correcte de la richesse verte de l'Afrique afin d'aider à identifier plus précisément la richesse réelle des pays pour des efforts d'investissement et de valorisation efficaces. Cela accroîtrait l'accès aux flux financiers, en partie parce que les notations de crédit pourront intégrer la valeur réelle de l'ensemble des actifs, ce qui, à son tour, améliorerait les profils de risque des pays. Ces derniers disposeraient d'une marge de manœuvre nettement plus importante pour accepter davantage de financements destinés à l'investissement dans l'écologisation de leurs économies et la construction d'autres formes de capital productif. L'évaluation correcte

de la richesse verte et sa prise en compte dans la réévaluation du PIB faciliteraient l'accès au marché des obligations vertes destinées à mobiliser des ressources pour l'investissement dans les technologies vertes et les infrastructures vertes résistantes au climat. La prochaine étude de la Banque sur la mesure de la richesse verte des nations montre que rien que la prise en compte du carbone séquestré par les forêts africaines augmenterait le PIB de l'Afrique d'environ 66,1 milliards de dollars US en 2022, soit une croissance potentielle du PIB d'environ 2,2 points de pourcentage.

La mise en œuvre des systèmes de comptabilité nationale varie considérablement d'un pays africain à l'autre. Sur les 54 pays africains, 38 utilisent le SCN 2008 et 13 le largement dépassé SCN 1993, tandis que 3 exploitent encore un système abandonné basé sur le SCN 1968. Les estimations actuelles du PIB sont donc au mieux conservatrices et, dans la plupart des cas, ne sont pas à jour. Plusieurs pays ne respectent pas non plus les mises à jour quinquennales du SCN 2008 destinées à refléter les changements dynamiques dans les structures de leurs économies. Cela entraîne une sous-estimation du PIB, une représentation erronée des secteurs, et une diminution de la crédibilité internationale liée à la qualité et à la fiabilité globales du système statistique d'un pays et des données qu'il génère. Le renforcement des capacités des bureaux nationaux de statistiques et l'allocation de ressources suffisantes à leur fonctionnement et à leur modernisation sont essentiels pour exploiter le capital naturel de l'Afrique et pour évaluer et réévaluer correctement le PIB.

Exploiter la diaspora africaine pour financer le développement de l'Afrique. En effet, les envois de fonds de la diaspora du continent sont passés de 67 milliards de dollars US en 2016 à 96 milliards de dollars US en 2022. Ces envois de fonds constituent actuellement la source de financement externe la plus importante et la plus stable en Afrique, la grande contribution des Africains au financement du développement de l'Afrique. Leur contribution au financement du développement a été reconnue par l'Union africaine comme la « sixième région ». Tirer parti de la résilience et de la relative stabilité des flux d'envoi de fonds à l'aide de

la titrisation permettra donc de mobiliser des financements supplémentaires pour les infrastructures et la transformation structurelle. Certains pays, tels que l'Éthiopie et le Nigeria, ont réussi à mobiliser des capitaux pour des infrastructures essentielles grâce à l'émission d'obligations de la diaspora. Dans les deux cas, la demande a été forte, montrant ainsi l'intérêt de la diaspora africaine pour une contribution au développement de leur patrie, accompagnée d'un retour sur investissement.

4. Accorder la priorité aux investissements dans la formation et l'utilisation du capital humain et les intensifier

Les pays africains doivent accroître leurs investissements dans des infrastructures éducatives et de santé de qualité pour parvenir à une couverture universelle dans les deux domaines. Pour ce faire, ils doivent allouer des ressources suffisantes aux infrastructures éducatives et de santé, notamment les écoles, bibliothèques, équipements TIC, ainsi que les infrastructures sanitaires et pharmaceutiques, en particulier dans les zones rurales et mal desservies. Il faut également se concentrer sur l'amélioration des compétences en matière de calcul et de réflexion critique. Enfin, il faut intégrer les femmes et les filles dans la société en leur offrant un meilleur accès.

Une priorité absolue doit être accordée aux disparités entre les sexes et à la promotion de l'inclusion des groupes marginalisés. Il convient d'adopter des politiques tenant compte de la dimension de genre, visant à promouvoir la participation des femmes à la vie économique, sociale et politique, notamment en matière d'égalité salariale, de congé de maternité et de prévention de la violence fondée sur le genre. La réforme des droits fonciers et de propriété est l'un des domaines d'action privilégiés pour promouvoir l'inclusion. Les régimes fonciers devraient être réformés pour garantir aux femmes et aux groupes marginalisés un accès égal à la terre et aux droits de propriété.

Les pays africains doivent renouveler leur engagement de faire de l'éducation une priorité budgétaire. En effet, en 2015, tous les pays

africains se sont engagés à consacrer 4 à 6 % de leur PIB à l'éducation, soit 15 à 20 % de leur budget. Cette promesse a été réitérée lors du sommet mondial de l'Éducation pour tous de 2021, où presque tous les chefs d'État et ministres de l'Éducation africains présents se sont fermement engagés à déployer des efforts concertés pour atteindre la part supérieure de 20 % allouée au financement de l'éducation. Aujourd'hui, environ 40 % des pays africains ne respectent pas ces deux critères internationaux. Ce sous-financement structurel nuit à la quantité et à la qualité de l'éducation et empêche la future main-d'œuvre d'acquérir les compétences nécessaires sur les marchés du travail.

Les pays doivent promouvoir et accorder la priorité à un accès gratuit, équitable et universel à un enseignement primaire et secondaire de qualité, en particulier pour les filles, les enfants handicapés et les habitants des zones reculées. Cela nécessitera des investissements accrus dans le secteur de l'éducation. L'accent devrait être recentré sur les STEM et sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). L'EFTP qui s'aligne sur les besoins du marché du travail devrait se concentrer sur les secteurs émergents et les besoins du marché du travail, tels que les compétences numériques, les technologies des énergies renouvelables et d'autres activités et secteurs porteurs de croissance. Cela devrait être complété par une collaboration avec le secteur privé pour l'organisation de stages, de mentorats et l'octroi de bourses aux apprenants.

Les pays africains doivent modifier l'éducation pour la mettre au service de la croissance et du développement de l'Afrique. Cela requiert de réformer les programmes d'enseignement pour y intégrer les compétences requises et développer les programmes de formation professionnelle. Les programmes actuels doivent être revus afin de prendre en compte les compétences pertinentes pour les industries émergentes, l'entrepreneuriat et le développement durable, encourageant l'innovation et la créativité. Ces réformes soutiennent les *High 5* et s'alignent sur la vision de l'Agenda 2063 d'une société basée sur la

connaissance et promouvant l'emploi et l'autonomisation des jeunes. Les exemples de pays africains ayant réussi à réformer leur système éducatif sont nombreux. Ainsi, le Royaume du Maroc a actualisé ses programmes d'études pour y inclure des programmes d'enseignement professionnel et technique alignés sur les besoins des marchés du travail locaux et sur les ODD. Il a également lancé l'Initiative nationale pour le développement humain, qui comprend des programmes de formation professionnelle et de placement professionnel pour lutter contre le chômage des jeunes et promouvoir l'inclusion sociale. Les programmes de formation axés sur les compétences du Rwanda visent à combler les lacunes en matière de compétences et à promouvoir l'emploi dans des secteurs clés tels que le tourisme et les TIC. Comme le recommandent les PEA 2024, les pays doivent donner la priorité au renforcement des compétences dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM). Les pays riches en ressources naturelles – minerais et vastes terres arables – devront former suffisamment de géologues, agronomes et autres experts en vue de tirer parti de leurs ressources pour mener la transformation structurelle.

Réformer la langue des sciences pour mettre en avant la langue maternelle des élèves afin d'améliorer l'acquisition précoce des compétences en lecture et écriture et les résultats de l'éducation. Pour la plupart des enfants africains, la langue maternelle est celle du cœur pour penser et s'exprimer. L'enseignement dans une langue étrangère à ce stade de la vie rend l'apprentissage très difficile, car les enfants doivent d'abord penser dans leur langue maternelle avant de traduire leurs pensées dans la langue étrangère pour s'exprimer. Les questions linguistiques sont complexes, car étroitement liées à l'équité, à l'inclusion, à la confiance, à la dignité et à l'identité. En Afrique, l'histoire a laissé une marque indélébile sur le développement de l'éducation, car la plupart des enfants reçoivent un enseignement dans une langue qu'ils ne parlent pas à la maison, ce qui ralentit l'acquisition précoce des compétences en lecture et écriture. Par conséquent, en tant que politique clé d'apprentissage, les pays africains devraient envisager d'utiliser la première langue

ou la langue parlée à la maison pendant six ou huit ans, tout en introduisant une deuxième langue d'abord en tant que matière puis en tant que langue d'enseignement parallèle. Cette approche est très prometteuse pour l'amélioration des résultats, non seulement dans la langue maternelle, mais aussi dans la deuxième langue et d'autres matières. Les autorités africaines doivent également soutenir et défendre fermement les politiques d'éducation bilingue afin de démontrer leur engagement en faveur de la qualité et de l'équité de l'éducation.

Remédier à l'inadéquation entre l'éducation et les compétences des jeunes diplômés et renforcer l'interface entre l'industrie et l'enseignement. L'un des principaux défis de l'éducation en Afrique est que les cours et les compétences enseignés ne correspondent souvent pas aux besoins du marché du travail et ne sont pas suffisamment tournés vers l'avenir pour répondre aux exigences du futur ou pour créer les emplois de demain. Pour que les diplômés soient adaptés aux besoins de l'industrie, le système éducatif doit être conscient des besoins dynamiques du marché du travail et élaborer des programmes d'études qui y répondent. À mesure que la transformation structurelle s'intensifie et que les mutations économiques mondiales se poursuivent, les travailleurs doivent être préparés à passer à des emplois nouveaux et émergents. Pour ce faire, il faudrait davantage tirer parti des technologies et des plateformes numériques. Les autorités africaines devraient donc repenser leurs systèmes éducatifs pour renforcer les synergies entre l'industrie et l'enseignement, se concentrer davantage sur la formation des étudiants aux emplois actuels et futurs, intensifier le recyclage et le réoutillage à l'aide de systèmes d'enseignement formel et informel ciblés et d'une formation spécialisée en cours d'emploi à tous les niveaux, et mettre davantage l'accent sur les besoins des travailleurs vulnérables. Cela nécessitera de revoir les programmes d'études sur la base d'évaluations des besoins destinées à identifier les lacunes du système éducatif. Les institutions financières continentales, régionales et de développement devraient tirer parti de leurs valeurs de franchise pour créer un répertoire d'initiatives que les pays peuvent adapter à leurs besoins spécifiques.

En ce qui concerne la santé, les pays doivent viser en priorité une augmentation de l'investissement dans les soins de santé primaires afin de créer une population saine et productive et de mettre en place des systèmes de santé plus équitables et plus résistants. La mise en place de tels systèmes, dont les soins de santé primaires constituent la base, est l'un des moyens les plus efficaces de progresser vers la couverture sanitaire universelle et la sécurité sanitaire. Une population en bonne santé et en sécurité est essentielle pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. L'accès à des soins de santé et à des services de protection sociale abordables et de qualité est capital pour réduire la pauvreté et promouvoir le développement humain. Les chocs sanitaires, tels que la pandémie de COVID-19, ont clairement démontré la nécessité de disposer de systèmes de santé résilients, car les pays qui en sont dotés sont mieux préparés à prévenir les menaces sanitaires et à y répondre, y compris les potentielles pandémies ou les phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique.

La constitution et la mise en œuvre d'une couverture sanitaire universelle permettront à tous les citoyens d'avoir accès à l'ensemble des services de santé de qualité dont ils ont besoin, quand et là où ils en ont besoin, sans subir de difficultés financières. Cela s'inscrit dans le droit fil de la déclaration d'Abuja adoptée en 2001 par les chefs d'État africains, qui se sont fixé pour objectif d'allouer au moins 15 % de leur budget national à l'amélioration des soins de santé. Les États doivent veiller à ce que tous les citoyens aient accès à des services de santé abordables et de qualité en combinant les investissements des secteurs public et privé dans les infrastructures et les services de santé. Des systèmes de santé entiers doivent également être renforcés. Cela nécessite d'investir dans les infrastructures de santé, le développement du personnel de santé et l'utilisation des technologies numériques de santé afin d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité. Il est impératif de gérer les risques de catastrophe en mettant en place des systèmes d'alerte précoce pour la

santé, les inondations, les sécheresses et d'autres catastrophes liées au climat.

La promotion de l'inclusion sociale, en particulier des communautés marginalisées, devrait contribuer à la cohésion sociale et à la réduction des inégalités. Les pays africains devraient mettre en place de solides systèmes de sécurité et de protection sociales pour soutenir les populations vulnérables, notamment les travailleurs du secteur informel, les femmes et les personnes handicapées. Ces filets de sécurité pourraient comprendre des transferts monétaires conditionnels, des allocations de chômage et des systèmes de pension. Le développement communautaire et l'intégration rurale-urbaine sont également importants.

5. Repenser les engagements de l'Afrique dans la gouvernance mondiale et l'architecture financière

Le système mondial du multilatéralisme a joué un rôle déterminant dans la conduite de l'agenda international et a, dans l'ensemble, bien servi le monde. Mais face aux chocs récurrents, aux pandémies et à d'autres fragilités, la dynamique mondiale a révélé ses faiblesses. Dans sa forme actuelle, l'architecture financière mondiale est de plus en plus en contradiction avec les réalités, les besoins et les défis auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui. Pour accélérer leur transformation et parvenir à un développement inclusif et durable, les pays africains doivent s'engager sur un pied d'égalité avec les acteurs de la gouvernance mondiale et de l'architecture financière.

L'actuelle architecture financière internationale devrait être réformée pour la rendre plus agile et mieux adaptée à l'évolution du paysage économique mondial et aux besoins de développement de l'Afrique. Pour combler le fossé financier entre les riches et les pauvres et atteindre les objectifs de développement durable, il faudrait que le financement du développement passe de milliards à des milliers de milliards pour répondre à l'ampleur et à la nature des défis mondiaux

actuels. La coopération multilatérale connaît actuellement une crise à la fois de légitimité (avec des déficits de redevabilité et de représentation) et d'efficacité (avec un déficit de mise en œuvre) qui doit de toute urgence être résolue. Cela requiert une collaboration efficace entre les secteurs public et privé à tous les niveaux – mondial, régional et national – ainsi que des mécanismes de financement novateurs pour tirer parti des ressources issues de toutes les sources. Les réformes pourraient inclure le recyclage des droits de tirage spéciaux (DTS) par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement (BMD), la mise en œuvre de réformes de l'adéquation des fonds propres des BMD, et la réforme des méthodes de notation du crédit pour améliorer l'objectivité de l'évaluation du risque de crédit.

L'architecture de la dette internationale devrait être réformée pour augmenter le financement concessionnel du développement et rendre le règlement de la dette plus fluide et plus préventif. Le coût du capital sur les marchés internationaux est relativement plus élevé pour les prêts souverains africains que pour ceux des autres pays. En 2021, par exemple, les euro-obligations souveraines africaines ont été émises avec des rendements supérieurs à 5 %, et les rendements de deux cinquièmes des obligations africaines ont dépassé 8 %, soit nettement plus que le rendement moyen des obligations souveraines de 1,1 % pour les économies avancées et de 4,9 % pour les économies de marché émergentes. En conséquence, les pays africains paient cinq fois plus d'intérêts lorsqu'ils empruntent sur les marchés financiers internationaux que lorsqu'ils empruntent auprès de la Banque mondiale ou de la Banque africaine de développement. Cette prime à la dette africaine doit cesser si l'on veut que l'architecture internationale de la dette soit équitable.

Concernant la restructuration de la dette, l'architecture financière internationale actuelle rend complexe une restructuration ordonnée de la dette souveraine, limitant ainsi les efforts destinés à remédier aux vulnérabilités croissantes de la dette et au surendettement des pays africains. Les processus de restructuration de la dette ont souvent été désordonnés, longs et

coûteux, contrairement à ceux d'autres marchés émergents où ils ont été relativement fluides, préventifs et accompagnés d'une forte participation des créanciers. Pour faciliter une restructuration ordonnée de la dette, il est nécessaire de :

- Développer des solutions basées sur le marché pour les euro-obligations non durables et mettre en œuvre un allègement de la dette afin de libérer des ressources pour les actions en faveur du climat.
- Créer une autorité de la dette souveraine et un système d'insolvabilité souveraine.
- Promouvoir une législation encourageant les prêteurs privés à participer à l'assainissement des dettes.
- Donner aux BMD des possibilités de faire des prêts aux pays durant les longues négociations sur la dette en mettant en œuvre la politique de prêts aux pays en situation d'arriérés.
- Améliorer le cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale afin de l'adapter aux nouvelles réalités économiques et d'améliorer les notations de crédit des agences privées.

Le financement international du climat doit être réformé pour augmenter les ressources et les canaliser vers les pays les plus vulnérables au changement climatique. Des investissements significatifs dans la résilience climatique et une transition juste sont essentiels pour compenser les 7 à 15 milliards de dollars US que l'Afrique perd chaque année à cause du changement climatique. Dans sa forme actuelle, l'architecture internationale du financement du climat n'a pas mobilisé les 242,4 milliards de dollars US dont l'Afrique a besoin chaque année pour mettre en œuvre l'action climatique exprimée dans les contributions déterminées au niveau national, laissant un déficit annuel de financement du climat de 213,4 milliards de dollars US. La simplification des procédures rendrait le financement climatique plus accessible aux pays vulnérables au climat, qui ont une capacité limitée à remplir des procédures de préparation de projet compliquées et coûteuses.

Le système fiscal international doit être réformé pour le rendre plus transparent et

plus redevable. Il est largement admis que l'architecture de la coopération fiscale internationale doit être renforcée pour lutter contre l'évasion fiscale des entreprises multinationales, la fraude et d'autres flux financiers illicites (FFI). Dans le secteur minier africain, le transfert de bénéfices fait perdre aux pays africains une moyenne de 450 à 730 millions de dollars US par an en évitant l'impôt sur le revenu des sociétés. L'absence de normes et de règles fiscales internationales inclusives encourage probablement l'évasion fiscale et d'autres flux financiers illicites. Chaque année, environ 90 milliards de dollars US, soit environ 3 % du PIB de l'Afrique, quittent le continent sous forme de fuite de capitaux illicites. Ces sorties – au mieux très conservatrices, compte tenu des autres fuites dues aux prix de transfert et au pillage pur et simple par les élites – représentent presque autant que la moyenne annuelle combinée des entrées d'aide publique au développement (environ 50,9 milliards de dollars US) et des investissements directs étrangers (estimés à 51,4 milliards de dollars US) reçus par les pays africains entre 2011 et 2021. Les efforts pour établir une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale sont un pas dans la bonne direction, et les pays africains devraient participer à toutes les discussions sur le système fiscal des Nations Unies. Les initiatives internationales et régionales en cours, telles que l'Initiative pour la transparence des industries extractives et la Déclaration de Yaoundé sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, doivent être encouragées et adoptées par les pays africains.

6. Construire et approfondir les marchés nationaux et régionaux de biens, de services et de capitaux afin de stimuler l'intégration commerciale de l'Afrique

Les marchés nationaux et régionaux contribueront à réduire la dépendance des pays africains à l'égard des marchés extérieurs et, par conséquent, à minimiser leur vulnérabilité aux chocs mondiaux. Comme souligné dans les

PEA 2024, cela requiert d'améliorer les régimes de droits de propriété, de diversifier l'offre de produits et de services financiers dans le secteur bancaire et de régionaliser les marchés financiers à l'aide d'une harmonisation juridique et d'une cotation croisée des actifs au niveau régional. Il faudra également créer un environnement des politiques et réglementations propice à la mobilisation à grande échelle et à la canalisation des ressources détournées par les fonds de pension, les assurances et les systèmes d'investissement collectif au profit du financement de la transformation structurelle. Le ZLECAf peut changer la donne à condition d'être pleinement mis en œuvre et adopté par tous les pays africains. Les États devraient donc s'efforcer d'accélérer et de mettre complètement en œuvre le ZLECAf en supprimant les barrières commerciales, en harmonisant les procédures douanières et en promouvant les investissements transfrontaliers.

L'intégration dans les chaînes de valeur mondiales peut être renforcée par les échanges commerciaux entre pays africains, qu'il s'agisse de pièces détachées ou de produits finis. Grâce aux marchés publics privilégiés et au franchisage, les pays africains peuvent améliorer leur accès à une large gamme d'intrants auprès de fournisseurs nationaux et, uniquement en cas de pénurie, sur les marchés étrangers. Selon les PEA 2024, avec sa richesse en ressources, l'Afrique, voit ses capacités manufacturières augmenter dans différents secteurs, notamment la fabrication de véhicules automobiles au Maroc, au Nigeria, en Afrique du Sud et en Ouganda. Le continent abrite également des pôles technologiques florissants au Kenya et au Nigeria, des services financiers à Maurice, et la fabrication de pièces d'avion au Maroc. Le friend-shoring intra-africain – où les pays achètent les uns aux autres sur base de solutions d'approvisionnement préférentielles – peut approfondir l'intégration régionale, protéger le continent des chocs mondiaux et approfondir les marchés intérieurs afin d'atteindre l'objectif de croissance d'au moins 7 %. Grâce à des politiques de contenu local, les pays peuvent accroître la valeur ajoutée et le contenu technologique, en particulier pour les ressources

naturelles africaines, et exporter des produits de plus grande valeur. La mise en œuvre de telles politiques permettra d'augmenter les revenus tirés de ces ressources naturelles, de créer des emplois pour les jeunes et les femmes et, en fin de compte, d'accroître la productivité du secteur manufacturier africain.

7. Adopter une agriculture dirigée par les populations et une souveraineté alimentaire fondée sur les réalités locales et l'activité des petits exploitants

Ce modèle peut aider les pays africains à parvenir simultanément à une agriculture industrielle et à se repositionner dans les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en équilibrant l'inclusion, la durabilité environnementale et de la viabilité à long terme de l'agriculture à petite échelle. Pour y parvenir, les dirigeants africains doivent réaffirmer leur engagement en faveur de la sécurité alimentaire en tant que droit de l'homme, comme le stipulent la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966. Ils devraient démontrer leur engagement à l'aide de décisions individuelles et collectives claires et définitives de choisir l'agriculture et les systèmes alimentaires durables comme option pour atteindre la souveraineté alimentaire universelle sur le continent, en s'alignant sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063. Ils doivent également améliorer la gouvernance foncière en prenant position contre l'aliénation des terres perpétrée par des dirigeants corrompus et des acteurs malhonnêtes exploitant les systèmes pour s'emparer des terres familiales, communales et ancestrales. Les pays doivent trouver des moyens novateurs de gérer les conflits et l'insécurité, qui sont les principaux moteurs de l'insécurité alimentaire. La livraison et le stockage des denrées alimentaires devraient faire l'objet d'une plus grande attention pour éliminer les échecs répétés dus aux coûts de transport élevés empêchant les denrées alimentaires d'atteindre le marché. Les décideurs politiques et les universitaires africains devraient critiquer et remettre en question le modèle actuel

d'agriculture et de souveraineté alimentaire mis en œuvre par le biais de l'aide étrangère.

8. Élaborer des stratégies d'investissement public pour les infrastructures physiques, sociales et numériques

Les pays qui ont affiché une croissance significative et durable sont connus pour leurs investissements publics systématiques, progressifs et soutenus. Par exemple, l'Inde a augmenté ses investissements publics annuels de 36 milliards d'euros en 2014 à près de 130 milliards d'euros en 2024. Grâce à ces investissements ciblés, guidés par une stratégie d'investissement public bien pensée, le pays peut mettre en place une infrastructure physique, sociale et numérique propice à la croissance. Les pays africains doivent donc élaborer une politique globale d'investissement public assortie de stratégies sous-thématiques visant la transformation numérique et la démocratisation, la santé et l'éducation universelles, le logement social, ainsi que le développement d'infrastructures intégrées de transport ferroviaire, routier et aérien.

Le cadre de la stratégie d'investissement doit être spécifique au contexte et s'appuyer sur les connaissances et les technologies indigènes connues et détenues par les Africains. Il doit également adopter une approche axée sur le secteur privé, passant par le processus de présélection, appréciation, évaluation, examen, sélection, budgétisation et mise en œuvre des projets. Enfin, elle nécessite une coordination efficace à tous les niveaux de gouvernance pour aplanir les asymétries potentielles d'information, de politiques et de fiscalité. Pour réussir, des plateformes de dialogue intergouvernemental et interinstitutionnel régulier doivent impérativement être mises en place. Les investissements publics doivent être réalisés à une échelle appropriée pour produire les résultats escomptés. Les parties prenantes doivent être impliquées à tous les stades du processus afin de dégager un consensus et de renforcer la transparence et la redevabilité, l'information étant mise à la disposition du public en temps utile, de manière visible et simple.

9. Réformer et simplifier les institutions et les systèmes

La politique de gouvernement minimal et de gouvernance maximale de l'Inde est une grande leçon pour l'Afrique. Les pays devraient examiner leurs systèmes sous tous leurs angles : juridique, commercial, fiscal, de gouvernance, agricole et alimentaire. Les systèmes hérités de l'ère coloniale étouffent les startups, les entreprises et les investisseurs locaux et étrangers. Nombre de ces systèmes archaïques imposent de pesantes exigences totalement déconnectées de la réalité et du contexte d'aujourd'hui.

Des politiques fiscales et des systèmes d'imposition efficaces sont au cœur d'une utilisation efficiente et équitable des ressources publiques au profit de tous les citoyens. De nombreux pays africains sont toutefois confrontés à de faibles recettes fiscales, à une évasion fiscale et à des dépenses publiques inefficaces, qui affaiblissent la capacité de la politique fiscale à réaliser une croissance inclusive et un développement durable. La réforme de la politique fiscale devrait comprendre des politiques fiscales plus progressives favorisant l'équité en veillant à ce que les individus les plus riches et les grandes entreprises contribuent équitablement aux finances publiques et à ce que les PME, les startups et les citoyens pauvres ne soient pas écrasés. L'accent devrait être mis sur la réduction des échappatoires fiscales, l'application de la conformité fiscale et une taxation de l'extraction des ressources naturelles plus élevée que celle de la transformation à valeur ajoutée. La réforme et la simplification fiscales devraient envisager des incitations fiscales spéciales pour encourager les entreprises sociales s'attaquant à des problèmes tels que l'éducation, les soins de santé, le changement climatique, la transition énergétique juste et la durabilité environnementale.

Le renforcement de la gouvernance et la réduction de la corruption peuvent améliorer l'efficacité du secteur public. Les pouvoirs publics africains doivent investir de manière ciblée dans les technologies numériques et les programmes de développement des capacités afin qu'ainsi renforcées, les institutions publiques soient à même

d'améliorer la collecte des recettes, la budgétisation et la gestion des dépenses de manière à rendre la corruption plus difficile. Ils doivent élaborer et renforcer les mesures de lutte contre la corruption en adoptant des cadres anticorruption plus fermes favorisant la transparence, la redevabilité et l'indépendance judiciaire. Les systèmes de marchés publics doivent être transparents et le financement politique doit être réglementé pour réduire le risque de corruption. L'investissement dans la capacité des institutions publiques à fournir des services de manière efficace comprend la formation des fonctionnaires, l'amélioration de l'efficacité du secteur public et l'adoption des technologies numériques dans l'administration publique. Les réformes devraient envisager une décentralisation de la prise de décision et de l'allocation des ressources vers les pouvoirs publics locaux, afin d'améliorer la réactivité des politiques et de garantir une meilleure prise en compte des besoins locaux.

10. Accorder la priorité à la promotion de l'industrialisation, de l'esprit d'entreprise et de l'innovation

L'entrepreneuriat est un moteur essentiel de la croissance inclusive et du développement durable partout dans le monde, mais de nombreux entrepreneurs africains sont confrontés à un accès limité au financement, à des infrastructures médiocres et à des inefficacités réglementaires. Les autorités africaines doivent mettre en œuvre des politiques de soutien aux petites et moyennes entreprises, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes. Promouvoir l'accès au financement à l'aide d'instruments financiers innovants, tels que les solutions *fintech* et les fonds de capital-risque, peut permettre aux PME d'accéder plus facilement au capital. Les systèmes d'évaluation du crédit basés sur l'utilisation des téléphones mobiles peuvent aider les personnes dépourvues d'antécédents formels de crédit à accéder aux prêts. Les pouvoirs publics devraient collaborer avec le secteur privé et d'autres parties prenantes concernées pour soutenir les incubateurs et accélérateurs d'entreprises, en fournissant aux entrepreneurs

un mentorat, des ressources et des possibilités de réseautage pour promouvoir leurs entreprises. Des politiques doivent être conçues pour réduire les obstacles à l'entrée des femmes et des jeunes, notamment des subventions, des incitations fiscales et des programmes de développement des capacités.

Les pays devraient créer des laboratoires d'industrialisation, de fabrication et d'innovation. L'objectif est de créer un mouvement dynamique de type *Make-IT in Africa* et *StartUp Africa*. Cela commence par un développement délibéré et généralisé des infrastructures, car le manque d'infrastructures de base – telles que les routes, l'électricité, l'eau et les télécommunications – est un obstacle connu à l'industrialisation, en particulier dans les zones rurales. Les pays africains ont besoin de s'industrialiser pour diversifier leurs économies et créer des emplois décents et de qualité pour leur nombreuse jeunesse. Ils devraient se concentrer sur la diversification de leurs économies en investissant dans des industries locales ajoutant de la valeur aux matières premières. Il s'agit notamment de la transformation agricole, de l'industrie manufacturière et de la production d'énergie.

Des innovations telles que les plateformes d'argent mobile comme M-Pesa au Kenya et Paga au Nigeria ont comblé le fossé de l'inclusion financière et devraient être étendues à l'ensemble du continent. Pour explorer et libérer l'e-agriculture et la télémédecine, les pays devraient investir dans l'IA, la *blockchain* et l'internet des objets. L'accent mis par l'Éthiopie sur les parcs industriels et le développement des infrastructures a catalysé l'industrie manufacturière et fait de ce pays une plaque tournante des textiles et produits en cuir. Les pays peuvent s'inspirer de cette expérience pour entreprendre des transformations similaires. Le programme *YouWin* du Nigeria, qui a soutenu plus de 4 000 jeunes entrepreneurs et créé 22 000 emplois, et les centres d'innovation tels qu'*iHub* au Kenya et *Impact Hub* à Accra nourrissent des startups et des innovations exemplaires, fournissant des leçons aux pays africains.

ACTIONS CLÉS POUR LES AUTORITÉS ET LES POPULATIONS D'AFRIQUE

Poursuite des politiques et des investissements stratégiques

Élaborer des plans de transformation structurelle propres à chaque pays et renforcer les capacités locales – institutionnelles, humaines et financières – pour les mettre en œuvre.⁴² Il s'agit notamment d'accroître les investissements dans les systèmes d'éducation et d'apprentissage et de répondre aux besoins de développement des pays dans leur contexte – social, économique et politique. Cela comprend également i) des investissements stratégiques dans des systèmes de santé gardant les citoyens sains et productifs tout au long de leur vie ; et ii) des politiques renforçant le sentiment de fierté d'être africain et donnant à tous, y compris les jeunes en âge de travailler, les femmes et les personnes défavorisées, les moyens de participer sans restriction aux marchés du travail africains et à la gouvernance sociale et politique de leur nation, qu'ils vivent dans leur pays d'origine ou à l'étranger. Plus précisément, les politiques exploitant l'immense capital humain du continent présent dans la diaspora – historique et contemporaine – contribueront grandement à stimuler la productivité et à favoriser l'inclusion et le développement durable en Afrique.

Accroître la mobilisation des ressources intérieures et accorder la priorité à la prudence dans la gestion des finances publiques, enrayer les flux financiers illicites (FFI), et lutter contre la corruption. La mobilisation des ressources intérieures peut être intensifiée, par exemple, en numérisant l'administration fiscale ; en améliorant sa transparence, élargissant l'assiette fiscale, renforçant la mise en application, atténuant les risques de non-conformité, et stimulant la conformité volontaire ; en augmentant les recettes non fiscales ; en renforçant la formalisation économique ; et en renforçant le contrat social à l'aide d'une meilleure fourniture de biens et de services publics. L'accent doit être mis sur l'utilisation efficace des ressources mobilisées pour des investissements favorisant la croissance.

Selon certaines estimations, la corruption coûte à l'Afrique 148 milliards de dollars US par an, dont environ 90 milliards quittent le continent chaque année sous la forme de FFI.

Alléger la charge fiscale et accroître les incitations pour les entreprises. Des impôts élevés et multiples – dus à des taxes imposées par plus d'un niveau fédéral, étatique ou municipal sur le même revenu déclaré, la même transaction financière ou le même actif – sont des charges fiscales qui étouffent les entreprises naissantes avant qu'elles n'atteignent leur maturité ou qui affaiblissent leurs capacités quand elles y sont parvenues. Les pouvoirs publics africains devraient entreprendre de profondes réformes fiscales pour harmoniser et rationaliser le système fiscal afin de réduire le fardeau qui pèse sur les entreprises en général, et sur les petites et moyennes entreprises en particulier. Chaque entreprise devrait se voir attribuer un numéro d'identification fiscale unique qui renforcerait le suivi des paiements d'impôts et réduirait les taxations multiples. Les pouvoirs publics devraient également fixer un seuil de taille d'entreprise pour l'exonération fiscale, sur la base de la valeur des actifs, du chiffre d'affaires ou des bénéfices, ainsi que des allègements fiscaux pendant un certain nombre d'années après la création de l'entreprise. Ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient mettre en place des systèmes de déclaration électronique et d'auto-évaluation.

Développer une masse critique d'investissements dans des infrastructures intégrées et productives dans les secteurs clés des High 5 afin d'élever les niveaux de productivité. Il s'agit notamment d'infrastructures matérielles et immatérielles pour stimuler l'augmentation de la productivité dans les principaux moteurs de croissance : agriculture ; énergie, changement climatique et croissance verte ; industrialisation et développement du secteur privé ; intégration régionale ; et sciences et technologies améliorant la productivité.

Équilibrer les investissements dans les infrastructures matérielles et immatérielles afin de stimuler la croissance de la productivité dans tous les secteurs. Les investissements dans les infrastructures matérielles (routes, chemins de

fer, ports maritimes et centrales électriques) sont essentiels à la transformation structurelle, mais sans investissements dans les infrastructures immatérielles (gouvernance économique, science et technologie, recherche et développement, gestion des connaissances), la productivité et l'efficacité des investissements dans les infrastructures matérielles seront réduites. De même, sans un environnement macroéconomique sain, les risques politiques et de marché seront plus élevés et augmenteront le coût du capital, limitant ainsi l'accès au financement des infrastructures matérielles. Dans la plupart des cas, la productivité de l'investissement dans les infrastructures matérielles sera sous-optimale en raison du manque de connaissances locales dans les pays africains. Avec un déficit d'efficacité des investissements publics de 39 % – plus élevé qu'en Europe (17 %) et en Asie (29 %) –, l'Afrique doit investir massivement dans la recherche et le développement pour doubler l'impact de ses investissements dans les infrastructures matérielles sur la productivité et le développement.

Améliorer l'éducation

Enseigner aux enfants dans leur langue maternelle. Pour la plupart des enfants africains, la langue maternelle est la « langue du cœur » avec laquelle ils ressentent, pensent et s'expriment. Enseigner une langue étrangère à un enfant à ce stade de sa vie rend l'apprentissage très difficile, car l'enfant devra penser dans sa langue maternelle, puis traduire ses pensées dans la langue étrangère avant de s'exprimer. Dans tous les pays, les questions linguistiques sont complexes, car elles sont étroitement liées à l'identité, à l'inclusion, à la confiance, à la dignité et à l'équité. En Afrique, l'histoire a laissé une marque indélébile sur le développement de l'enseignement, car de nombreux enfants sont scolarisés dans une langue qu'ils ne parlent pas à la maison, ce qui ralentit l'acquisition précoce des compétences en lecture et en écriture, voire même empêche complètement de les acquérir. Les pays africains doivent envisager, en tant que politique d'apprentissage clé, d'utiliser la première langue ou la langue parlée à la maison pendant six à huit années d'études, puis d'introduire une deuxième langue, d'abord en tant que matière puis en tant que langue d'enseignement

parallèle. Cette approche est très prometteuse pour l'amélioration des résultats, non seulement dans la langue maternelle, mais aussi dans la deuxième langue et dans d'autres matières.

Augmenter le nombre d'enseignants et développer leurs capacités.

Au cœur du défi que représente l'amélioration des résultats de l'apprentissage se trouve la capacité souvent limitée des enseignants à transmettre des compétences fondamentales. L'enseignement est probablement plus complexe dans les classes inférieures que dans les classes supérieures, mais la préparation des enseignants des classes inférieures est largement absente des programmes de formation initiale des enseignants. Plus de 55 % des pays africains ont un ratio élèves-enseignants supérieur à 35 dans les écoles primaires et secondaires, et il convient donc de remédier rapidement à ce problème. En outre, l'utilisation inefficace du temps de classe aggrave le problème permanent du nombre limité d'heures de contact, que la COVID-19 a exacerbé. En outre, le système éducatif actuel repose largement sur la répétition, l'apprentissage par cœur et la mémorisation de l'information. Les autorités africaines doivent revoir leurs programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, en adaptant les programmes de formation spécialisés aux besoins des différentes cohortes d'enseignants; investir davantage dans les établissements de formation des enseignants; améliorer la formation des enseignants à l'éducation précoce; éliminer l'utilisation de méthodologies d'enseignement inappropriées concentrées sur des aspects moins pratiques de l'éducation; soutenir le développement de compétences numériques et pédagogiques; réduire la dépendance excessive à la répétition, à l'apprentissage par cœur et à la mémorisation; et accroître l'efficacité de l'utilisation du temps de classe. Ces changements conduiront à une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant.

Créer ou renforcer le lien entre l'industrie et l'enseignement.

La plupart des cours et des compétences actuellement enseignés ne correspondent pas aux besoins du marché du travail et ne sont pas suffisamment tournés vers l'avenir pour répondre aux besoins futurs ou créer

les emplois à venir. Les décideurs en matière d'éducation doivent être conscients des besoins dynamiques du marché de l'emploi et concevoir des programmes d'études appropriés. À mesure que la transformation structurelle s'intensifie et que les changements économiques mondiaux se poursuivent, les travailleurs doivent être en mesure d'évoluer vers des emplois nouveaux et émergents nécessitant une plus grande utilisation des technologies numériques. Les pouvoirs publics africains doivent repenser leurs systèmes éducatifs pour renforcer les synergies entre l'industrie et l'enseignement ; se concentrer davantage sur la formation des étudiants aux besoins actuels et futurs du marché du travail ; intensifier le recyclage et le rééquipement à l'aide de systèmes d'enseignement formel et informel ciblés et d'une formation spécialisée en cours d'emploi à tous les niveaux ; et se concentrer davantage sur les travailleurs vulnérables et désavantagés. De nombreux pays pourraient bien exiger une révision des programmes d'études sur la base d'évaluations des besoins identifiant les lacunes.

Réformer les programmes scolaires pour améliorer les compétences pertinentes et développer les programmes de formation professionnelle. Il est essentiel de réviser les programmes afin d'y intégrer des compétences pertinentes pour les industries émergentes, l'esprit d'entreprise et le développement durable, et d'encourager l'innovation et la créativité, notamment dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Certains pays africains doivent s'inspirer des approches adoptées par d'autres pays africains performants. Parmi les exemples, on peut citer la mise à jour des programmes d'études du Maroc pour y inclure des programmes d'enseignement professionnel et technique (l'Initiative nationale pour le développement humain – INDH), et les programmes de formation basés sur les compétences du Rwanda pour des secteurs clés tels que le tourisme et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Améliorer la santé

Améliorer les capacités des agents de santé communautaires (ASC). Dans de nombreux

pays africains, les ASC jouent un rôle fondamental dans l'identification et la satisfaction des besoins essentiels en matière de santé primaire, en particulier dans les régions rurales et isolées et dans d'autres zones mal desservies. Les pays africains doivent former un plus grand nombre d'entre eux ; améliorer leur efficacité pour remédier aux graves pénuries de personnel de santé ; renforcer les exigences en matière de formation et la formation elle-même ; mieux intégrer les ASC dans les systèmes de santé ; investir davantage dans des cadres et des structures formels définissant les rôles et les fonctions des ASC ; revoir les conditions de rémunération ; promouvoir l'évolution de carrière des ASC et améliorer leurs conditions d'emploi afin d'inverser l'exode actuel des travailleurs de la santé de l'Afrique vers les pays développés.

Tirer parti de la puissance des technologies numériques pour renforcer la fourniture de soins de santé. Elles permettent notamment d'améliorer l'accès des personnes vivant dans des zones reculées grâce à la télémédecine. Elles améliorent également l'efficacité et la qualité des soins de santé. Les investissements dans les TIC liées aux soins de santé peuvent aider les pays africains à combler les importantes lacunes des services de santé. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure des TIC, de nombreux pays peuvent développer la formation et l'amélioration des compétences du personnel de santé, en particulier dans les zones rurales, avec des répercussions positives sur la motivation et la fidélisation du personnel de santé rural. Ces pays devraient s'appuyer sur l'Observatoire mondial de la télésanté de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour développer les capacités en télémédecine, télésanté et autres concepts similaires nouveaux pour l'Afrique.

Développer l'industrie pharmaceutique locale. Cela contribuera à la lutte contre les médicaments contrefaits, à un accès meilleur et plus abordable aux médicaments essentiels, au sauvetage de millions de vies africaines mises en danger par le manque de médicaments non contrefaits, et à la réduction des coûts d'accès générés par les problèmes des circuits de distribution mondiaux

(comme on l'a vu lors de la pandémie de COVID-19). De nombreuses opportunités s'offrent aux investisseurs privés potentiels, avec la rapide croissance démographique de l'Afrique et la nécessité constante de traiter les maladies sévissant sur le continent, telles que les maladies hydriques, le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Les pays africains doivent définir des stratégies de développement du secteur pharmaceutique prenant en compte les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des marchés locaux de la santé. Ils doivent également attirer les entreprises pharmaceutiques mondiales en mettant l'accent sur le franchisage et le partenariat avec les entreprises pharmaceutiques locales.

Promouvoir et renforcer l'assurance maladie universelle. Seule une poignée de pays africains disposent d'un système d'assurance maladie universelle, et les dépenses de santé à la charge des patients sont élevées et font basculer des millions d'Africains dans la pauvreté. Les pouvoirs publics africains doivent mettre en place de solides systèmes de financement et d'assurance des soins de santé, évaluer l'assurance maladie publique par rapport à l'assurance maladie communautaire afin de déterminer laquelle produit les meilleurs résultats, et améliorer leurs systèmes de sécurité sociale et d'assurance. Étant donné l'importance du secteur informel et le nombre de personnes ayant une faible capacité contributive, un financement de l'assurance maladie basé sur la fiscalité doit être préféré à un système de cotisations. Les pays doivent tenir compte des contextes culturels, sociaux, économiques et politiques locaux. Les programmes locaux d'assurance maladie universelle, socialement acceptables et économiquement viables, peuvent être couronnés de succès s'ils concilient les besoins des générations actuelles et futures.

Adopter une approche holistique de la santé, en abandonnant les interventions axées sur l'individu et la maladie. La santé, c'est plus que «ne pas être malade», c'est prendre en compte la personne dans son ensemble, se concentrer sur les choix quotidiens et la guérison naturelle, et responsabiliser l'individu. Cette approche présente un fort potentiel d'amélioration de la santé

et de prévention des maladies chroniques. Les pays africains doivent veiller à se concentrer de manière équilibrée sur les défis émergents, tels que les pandémies, sans pour autant oublier les soins chroniques. De manière générale, la politique de santé doit également se concentrer sur les choix de mode de vie, notamment le contrôle de la consommation d'alcool, de drogues et d'autres substances, sur la promotion de l'exercice physique et d'une alimentation nutritive, et sur le contrôle de la consommation excessive de sucre, de sel et d'autres produits de consommation liés aux maladies cardiovasculaires. Les pouvoirs publics doivent mettre en place des politiques qui non seulement renforcent les capacités des professionnels de la santé africains, mais aussi les maintiennent en Afrique, par exemple en offrant une structure de rémunération plus incitative et, par exemple, des bourses de recherche. Ils devraient également assouplir les réglementations et offrir des incitations fiscales aux médecins de la diaspora désireux d'offrir leur expertise par le biais de la télémédecine.

Renforcement des institutions, des entreprises, de l'intégration et de la valeur ajoutée verte

Renforcer les capacités de l'État, les institutions et la gouvernance. Ces trois facteurs essentiels à la croissance inclusive, au développement durable et à la transformation structurelle ont fait l'objet d'une attention croissante en Afrique au cours des dernières décennies, mais les progrès ont été lents et inégaux. Les capacités de l'administration publique, la mobilisation des ressources nationales, la gestion des finances publiques, la transparence et la redevabilité, ainsi que l'état de droit, requièrent encore une attention urgente. Des politiques éprouvées, telles que la réforme de la fonction publique, la privatisation des entreprises publiques, la numérisation et l'administration en ligne, et des technologies de pointe, telles que la blockchain et l'intelligence artificielle, peuvent renforcer la transparence, la traçabilité et la redevabilité des finances publiques afin de réduire la corruption et d'améliorer l'allocation des ressources et la gestion de la dette. Les pays dotés d'un système de gouvernement fédéral devraient

envisager de décentraliser la collecte des recettes vers les pouvoirs publics locaux, ce qui favoriserait une plus grande démocratie et rapprocherait les décisions des citoyens et des communautés.

Stimuler le développement du capital des entreprises. Les pays devraient approfondir les marchés nationaux et régionaux des biens, des services, des capitaux et des personnes pour encourager l'intégration économique, notamment en créant des incitations stimulant l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé national.⁴³ Dans la plupart des pays africains, les systèmes fiscaux et écologiques destinés aux petites et moyennes entreprises doivent être simplifiés (voir plus haut «Alléger la charge fiscale et accroître les incitations pour les entreprises»). Des actions stratégiques visant à améliorer l'accès de ces entreprises à des crédits abordables et à simplifier l'enregistrement des entreprises encourageront la création d'entreprises. Les politiques améliorant la disponibilité du capital-risque, du financement mixte et d'autres options de financement innovantes, ainsi que du contenu local et des marchés publics préférentiels, sont des occasions faciles à saisir.

Mettre en place un mécanisme de stabilité financière. L'Afrique a d'énormes besoins en liquidités, notamment pour le refinancement de la dette à court terme (estimés à 10 milliards de dollars US par an au cours de la prochaine décennie).⁴⁴ L'emprunt souverain africain n'en est pas moins confronté à des coûts exorbitants et à un accès limité aux marchés des capitaux, en particulier pendant les périodes de volatilité. L'architecture financière mondiale n'est pas en mesure de faire face aux problèmes de refinancement de la dette africaine, et aucune institution financière internationale n'a de mandat pour le refinancement direct de la dette.⁴⁵ Le mécanisme africain de stabilité financière (MAFS) proposé se concentrera exclusivement sur le refinancement de la dette, afin d'éviter de dupliquer le mandat d'autres institutions, telles que le Fonds monétaire africain et le Fonds monétaire international (FMI), chargés de fournir un soutien à la balance des paiements. Les instruments de prêt du MSFA comprendront des prêts de refinancement de la dette et des

achats primaires et secondaires d'obligations des membres. En outre, le MSFA peut envisager de fournir des garanties et des instruments de soutien spéciaux.

Assurer une intégration économique régionale plus étroite et une voix plus forte. L'accélération de la transformation structurelle nécessite un minimum de capital politique, commercial, social et financier. Une intégration efficace permettra à l'Afrique d'exploiter les économies d'échelle et de parler d'une seule voix dans les négociations internationales pour faire face aux chocs mondiaux récurrents. Le continent doit encore renforcer sa compétitivité et sa voix au niveau mondial en approfondissant la mise en œuvre des idéaux de l'Union africaine.

Prendre des mesures proactives pour mettre en place un solide environnement macro-économique. Ces mesures sont essentielles pour améliorer les profils de risque des pays afin d'attirer les capitaux des marchés nationaux et internationaux vers des investissements dans des secteurs favorisant la croissance. Elles sont également essentielles pour compenser les énormes fuites des rares fonds de développement du continent.⁴⁶ Ces fuites, qui s'élèvent à environ 490 milliards de dollars US, dépassent de loin les flux entrants d'investissements directs étrangers, d'APD, d'entrées nettes de portefeuille et d'envois de fonds, estimés à un total de 174,9 milliards de dollars US en 2022.

Améliorer la gouvernance des ressources naturelles et la valeur ajoutée. L'Afrique est dotée d'un énorme capital naturel,⁴⁷ mais n'a qu'une faible part de la valeur ajoutée aux produits dérivés de ces actifs naturels avant l'exportation. Pour augmenter cette part, les pays africains doivent renforcer les politiques de gouvernance des ressources naturelles, recentrer les efforts sur l'évaluation et la comptabilisation du capital naturel dans les systèmes nationaux de comptabilité, et investir dans la valeur ajoutée et le développement de la chaîne de valeur le long des principales chaînes de valeur des ressources naturelles avant l'exportation. En particulier, la création de valeur ajoutée pour les minéraux critiques et les terres rares permettrait de mobiliser des ressources nationales supplémentaires.⁴⁸

Grâce à des politiques stratégiques – comptabilité du capital naturel, contenu local, franchisage et marchés préférentiels (abordés dans les Perspectives économiques en Afrique 2023 et Perspectives économiques en Afrique 2024) –, les pays⁴⁹ seront en mesure d'augmenter la valeur ajoutée et le contenu technologique des ressources naturelles africaines et d'exporter des produits de plus grande valeur. Les pays qui continuent à vendre leurs ressources naturelles comme des produits de base avec peu ou pas de valeur ajoutée continueront à percevoir de faibles revenus.

Promouvoir un changement de mentalité. Les États africains et leurs citoyens doivent assumer l'entière responsabilité de leur propre développement dans l'architecture financière mondiale en pleine évolution et accorder la priorité à la transformation structurelle de leurs propres économies. Changer les mentalités implique de i) renforcer la culture de l'épargne nationale pour approfondir le développement des marchés financiers et des capitaux nationaux ; et ii) revoir les modes de consommation afin de créer une demande de biens et de services nationaux pour stimuler l'industrie manufacturière nationale, une croissance menée par le secteur privé avec le soutien de l'État, et l'intégration des marchés interrégionaux. Tant que les Africains ne commenceront pas à donner la priorité à la production et à la consommation de produits africains, le continent ne réalisera pas l'Agenda 2063.

ACTIONS CLÉS POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE: BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT, INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET PARTENAIRES BILATÉRAUX

Accélérer et intensifier la mobilisation de financements concessionnels à long terme et abordables pour la transformation structurelle de l'Afrique

Procéder à des reconstitutions saines des guichets concessionnels de la BAD (le Fonds

africain de développement – FAD) – et de la Banque mondiale (l'Association internationale de développement – IDA). Les pays du FAD auront besoin d'environ 245 milliards de dollars US par an pour investir dans les quatre secteurs clés (éducation, énergie, technologie et innovation, et infrastructures productives) afin d'accélérer la transformation structurelle au cours du cycle triennal de reconstitution des ressources du FAD-17. Cela faciliterait l'accès à des ressources concessionnelles à faible coût pour permettre aux pays africains à faible revenu de rattraper leurs pairs relativement performants dans d'autres régions en développement.

Réformer la gouvernance fiscale mondiale pour la rendre plus transparente et plus redevable. Les réformes permettraient de contenir les FFI, la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que les transferts de bénéfices, qui coûtent aux pays africains environ 1 % de leur PIB, soit le même montant que le total des transferts internationaux nets vers l'intérieur en 2022. De même, il est essentiel d'adopter des mesures pour renforcer la transparence des industries extractives, notamment dans le cadre de l'initiative pour la transparence des industries extractives, qui exige la divulgation obligatoire de toutes les transactions effectuées par les entreprises mondiales et les États en Afrique et dans d'autres régions en développement.

Maximiser la capacité de financement des BMD en mettant en œuvre le Cadre d'adéquation des fonds propres et le Triple Agenda du G20. Le Cadre d'adéquation des fonds propres identifie les moyens de maximiser la capacité de financement des BMD, par exemple en optimisant leurs bilans à l'aide de changements stratégiques dans cinq domaines : la définition de la tolérance au risque ; l'utilisation du capital exigible ; l'utilisation accrue des innovations financières ; l'amélioration de l'évaluation de la solidité financière des BMD par les agences de notation ; et l'accès accru aux données et analyses des BMD. Le Triple Agenda du G20 recommande une approche en trois volets pour réformer les BMD : i) adopter un triple mandat d'élimination de l'extrême pauvreté, de stimulation de la prospérité partagée et de contribution aux biens publics mondiaux ; ii) tripler

les niveaux de prêts durables des BMD d'ici 2030 ; et iii) créer un troisième mécanisme de financement permettant de conclure des arrangements flexibles et innovants avec des investisseurs privés désireux de soutenir certaines parties de l'agenda des BMD. Le G20 recommande également une augmentation de capital généralisée pour les institutions confrontées à des contraintes restreignant la marge de manœuvre.

Améliorer l'ampleur des financements et la transparence des créanciers bilatéraux. La part des prêteurs bilatéraux dans la dette extérieure de l'Afrique représentant 20 % en 2022, la transparence de leurs ressources et de leurs prêts devrait être accrue, avec la divulgation volontaire d'informations sur les conditions de prêt, afin d'éviter d'exacerber la vulnérabilité de la dette. Les pays donateurs sont encouragés à atteindre le seuil de 0,7 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement.

Les BMD : Contribuer à diriger les efforts mondiaux visant à aider les pays africains à créer un environnement commercial favorable attirant les investissements et favorisant la productivité. La réalisation des objectifs nécessitera des interactions constantes et des engagements complémentaires de la part de toutes les parties prenantes afin d'évaluer objectivement les besoins de développement du capital des entreprises et les profils de risque d'investissement des pays au fil du temps ; d'aider à développer des mécanismes pour y répondre ; et d'identifier les possibilités d'amélioration de la résilience. Les BMD jouent un rôle central dans le financement du développement de l'Afrique.

Les agences de notation : Élargir le cadre pour mieux refléter le véritable potentiel des marchés de capitaux des entreprises africaines. Cela peut nécessiter une réforme des procédures de notation du risque ou du crédit. Les appels de plus en plus nombreux en faveur d'une réforme des agences de notation, et les progrès en cours vers la création d'une agence de notation africaine sont des pas dans la bonne direction qui devraient permettre d'accroître la participation au développement du capital des entreprises. Les

BMD jouent un rôle essentiel dans la réforme des agences de notation mondiales en soutenant les efforts de transformation structurelle de l'Afrique.

Réformer l'architecture de la dette mondiale pour la rendre plus transparente, plus souple, plus accessible et plus abordable pour les pays en développement

Faciliter la restructuration de la dette en i) développant des solutions basées sur le marché pour les euro-obligations non viables ; ii) mettant en œuvre un allègement de la dette afin de libérer des ressources pour les actions climatiques ; iii) mettant en place une autorité de la dette souveraine et un système d'insolvabilité souveraine ; iv) créant des opportunités pour les BMD de prêter aux pays pendant les négociations prolongées sur la dette, en mettant en œuvre la politique de « prêt en situation d'arriérés » ; v) soutenant davantage le renforcement des capacités africaines en matière de productivité de la dette et de gestion des finances publiques ; vi) améliorant le cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale afin de l'adapter aux nouvelles réalités économiques. Les agences privées devraient en particulier améliorer leurs notations de crédit, et les pays du G20 devraient envisager une législation encourageant les prêteurs privés à participer aux restructurations de la dette.

Renforcer l'accessibilité du financement climatique pour les pays vulnérables qui en ont le plus besoin. Combinée à la vulnérabilité climatique, à la lourdeur des procédures et à la faible capacité institutionnelle de la plupart des pays africains, l'inadéquation de l'architecture du financement climatique restreint le flux du financement climatique mondial vers l'Afrique. Les procédures de financement du climat doivent être rendues plus accessibles aux pays vulnérables au climat qui n'ont que peu de moyens pour suivre des procédures de préparation de projet compliquées et coûteuses. Le lancement du Fonds pour les pertes et dommages annoncé lors de la COP27 en Égypte a attiré environ 661 millions de dollars US de promesses de dons en mars 2024 et, bien

qu'il s'agisse d'un bon début, son ampleur future devrait correspondre aux immenses pertes dues aux événements climatiques : un récent rapport commandé par les Nations Unies suggère que 150 à 300 milliards de dollars US pourraient être nécessaires chaque année d'ici à 2030. L'utilisation du financement initial du guichet d'action climatique de la BAD, lancé pendant le FAD-16⁵⁰ en 2022, avec des ressources supplémentaires provenant de sources publiques et privées, renforcera le flux de financement climatique vers l'Afrique.

Adopter des réformes pour améliorer l'accès de l'Afrique aux facilités de financement d'urgence. Faute de capacité budgétaire, la plupart des pays africains font face aux chocs temporaires en empruntant pour lisser la consommation et l'investissement et éviter les fluctuations économiques brutales. Les réformes de l'architecture financière mondiale doivent améliorer l'accès de l'Afrique aux filets de sécurité financière, dissocier l'accès au financement du FMI des quotas, et introduire des clauses spécifiques aux États dans les accords de prêt avec les institutions financières internationales. Les pays africains devraient également mettre en œuvre des réformes visant à renforcer et à approfondir leurs systèmes financiers nationaux afin qu'ils puissent, à terme, devenir leur propre véritable amortisseur de chocs.

Rendre la gouvernance de l'architecture financière mondiale plus inclusive afin de renforcer la participation et la voix de l'Afrique. Le FMI a entamé un processus de réformes visant à accroître la participation de l'Afrique. Par exemple, son Conseil des gouverneurs a achevé la 16^e révision générale des quotes-parts le 15 décembre 2023, qui prévoyait une augmentation de 50 % des quotes-parts. D'autres réformes comprennent des propositions de recherche d'approches de réalignement des quotas. En outre, l'utilisation d'une règle de double majorité pourrait améliorer la participation des pays membres à la prise de décision. Une autre proposition, formulée dans le récent rapport du comité de Bretton Woods, concerne la création de conseils de niveau ministériel au sein du FMI et de la Banque mondiale, avec des pouvoirs de décision sur les questions relatives aux biens communs mondiaux nécessitant une action

internationale du secteur public. Cet objectif pourrait être rapidement atteint en renforçant les pouvoirs de deux organes institutionnels de niveau ministériel qui existent déjà – le Comité mixte de développement et le Comité monétaire et financier international du FMI, qui sont consultatifs et ne disposent pas d'un pouvoir de décision structuré et contraignant. Ces deux conseils pourraient se réunir annuellement. L'ajout de l'Union africaine en tant que membre à part entière du G20 est une initiative bienvenue, mais le continent africain reste sous-représenté, l'Afrique du Sud étant le seul membre souverain du groupe. Il est recommandé d'admettre davantage de pays africains en tant que membres souverains. À plus long terme, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques de croissance qui augmenteront la taille de leurs économies et amplifieront la voix du continent dans l'architecture financière mondiale.

Mettre en place une obligation pour les pays d'adopter des politiques d'écologisation de leur PIB. Les abondantes ressources naturelles de l'Afrique offrent une opportunité de transformation économique vers une croissance plus verte. Toutefois, le cadre actuel d'évaluation économique ne parvient souvent pas à saisir toute l'étendue de la richesse du continent. La dépendance de l'Afrique à l'égard du capital naturel, tel que le pétrole, les minéraux et les forêts, a alimenté la croissance économique, mais a également conduit à une extraction non durable et à une dégradation de l'environnement. Une mise à jour obligatoire des méthodologies de mesure de la richesse des pays pour prendre en compte leur richesse verte – la valeur économique du capital naturel et des services écosystémiques qu'il fournit – devrait être introduite et appliquée. Cette approche garantira que l'Afrique tire parti de son capital naturel pour accroître la taille de son économie, en améliorant son profil de risque pour mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux.

Mobiliser le financement du secteur privé. Par rapport à ce qui serait nécessaire, l'ampleur des ressources publiques qui peuvent être obtenues – à l'aide d'une mobilisation accrue des recettes nationales et d'un financement concessionnel auprès des créanciers officiels multilatéraux et

bilatéraux pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 à court terme – sera très modeste, même dans les scénarios les plus optimistes. Le secteur privé offre de multiples possibilités de combler le manque de ressources. Les réformes de l'architecture financière mondiale pourraient favoriser le recyclage des actifs à l'aide d'une privatisation des actifs existants des pays surendettés, afin de générer des financements pour les infrastructures et d'autres projets catalytiques visant à accélérer la transformation structurelle. Les réformes pourraient également intégrer des mécanismes permettant d'adopter pour les investissements du secteur privé, une approche de portefeuille plutôt que projet par projet, afin de profiter d'économies d'échelle.

Rechercher des partenariats inclusifs et égaux avec des accords de subsidiarité clairs. Les défis du développement mondial se sont transformés en défis des biens communs mondiaux. Il faut davantage se concentrer sur la fourniture de biens publics régionaux et mondiaux et rééquiper les systèmes de soutien pour que les BMD nationales et régionales et les institutions de financement du développement assument pleinement leurs responsabilités dans leurs régions.

Réformer l'approche du développement mondial pour passer d'une approche de préservation des intérêts nationaux à une approche d'action collective. Le but est de relever les défis des biens communs mondiaux, en reconnaissant que les actions des parties motivées par l'intérêt personnel n'aboutiront pas à des résultats durables. Ces défis ont démontré que les actions individuelles – ou l'inaction – des parties peuvent générer de substantielles externalités négatives pour la communauté mondiale, avec des implications énormes pour la stabilité économique et la durabilité mondiale.

Le FMI et la Banque mondiale: Travailler avec d'autres BMD, y compris la BAD, pour améliorer leur analyse de la viabilité de la dette. Cela devrait inclure la mise à jour du CVD actuel pour refléter l'évolution de la structure des économies et l'impact des chocs sur les économies, en

particulier celles de l'Afrique. La méthodologie du CVD du FMI et de la Banque mondiale devrait être rendue publique afin de faciliter la reproduction et la validation indépendante des résultats. Le CVD doit également prendre en compte les risques climatiques, les pertes et les dommages, ainsi que les ressources nécessaires pour accroître les investissements dans la résilience climatique, passer à une économie verte, augmenter les dépenses de défense pour réduire les menaces d'insurrection, et fournir des biens publics régionaux et mondiaux.

BMD telles que la BAD: travailler avec les agences de notation internationales pour renforcer les méthodes d'évaluation du risque souverain et contribuer à réduire la part de subjectivité dans les notations de crédit de l'Afrique. Cela réduira le risque perçu de l'investissement privé dans les pays africains. De même, les pays africains devraient s'engager auprès de ces agences à fournir des données à jour et à clarifier les perceptions du risque qui leur sont attribuées, afin d'atténuer la subjectivité apparente. Les instruments de dette spécifique aux États peuvent également contribuer à remodeler les risques liés à la dette publique de l'Afrique dans un monde caractérisé par une incertitude macro-économique croissante.

SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE

Fournir des outils, des approches, des données et des sources pour le suivi et l'évaluation des objectifs de croissance inclusive et de développement durable de l'Agenda 2063. L'Afrique ne dispose pas du cadre nécessaire à ce S&E. L'objectif principal est que les États africains créent l'environnement requis pour produire des données statistiques de qualité et développent les capacités exigées pour le cadre de S&E, qui repose sur l'identification des caractéristiques et des catalyseurs, y compris les moteurs potentiels et les résultats souhaitables.

Assurer la production de données fiables et opportunes. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs

requièrent une quantité considérable de données pertinentes et à jour, dans un cadre d'indicateurs adapté aux circonstances. Les principales sources de données du cadre comprennent les systèmes de comptabilité nationale, les enquêtes sur l'économie et la main-d'œuvre, les enquêtes auprès des ménages, les recensements, les rapports sur la pauvreté, les rapports sur le développement humain, les dossiers administratifs, les registres statistiques des entreprises, et les nouvelles sources de données incluant les données massives (*big data*). Les données des répertoires statistiques des entreprises proviennent de sources administratives (registres du commerce, impôts, sécurité sociale, registres fonciers et de propriété), de sources statistiques (recensements d'unités statistiques) et d'autres sources (telles que les annuaires d'associations professionnelles et la presse économique). La production de statistiques visant à combler les déficits de données et à évaluer le secteur informel restera essentielle pour l'Afrique. Le choix des indicateurs, la conception des outils de collecte de données, le traitement et l'analyse des données collectées sont essentiels pour l'efficacité du système de S&E. La réalisation d'une analyse sectorielle des moteurs de la croissance inclusive et du développement durable est fondamentale dans le plan d'action global visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Exploiter les progrès rapides des technologies de l'information, en particulier dans le domaine des big data et de l'analyse des données. Les technologies de *big data* pour l'analyse des données offrent plusieurs avantages pour le traitement de grands volumes de données. L'intégration de sources de données innovantes dans un outil de S&E dynamique peut améliorer l'actualité, la précision et la granularité de l'analyse des données, ce qui permet de prendre des décisions plus éclairées, d'atteindre un plus grand nombre d'objectifs et d'améliorer les impacts.

Sélectionner les bons outils pour faciliter le suivi et l'évaluation. Le choix des outils est déterminé par l'objectif global du cadre de S&E.

Deux de ces outils sont i) la matrice d'indicateurs (qui permet la collecte annuelle de données, le suivi régulier, et le contrôle des progrès dans les pays membres régionaux); et ii) les enquêtes et les études (qui peuvent être utilisées pour collecter des données normalisées et harmonisées auprès des pays, des ménages et des industries). D'autres outils, tels que ceux utilisés au niveau des projets, permettront aux pays membres régionaux de suivre les actions de politiques concernées.

Mettre en œuvre la diffusion et le partage des données, qui renforcent toujours un cadre de S&E solide. Il est essentiel de fournir des données en temps utile pour faciliter le suivi et l'évaluation des projets, des initiatives et des agendas, y compris la mesure de la croissance inclusive. Mettre les données à la disposition du public favorise également la redevabilité et la transparence. Ces étapes impliquent la création d'un environnement favorable et d'une capacité de production de données.⁵¹ L'automatisation des systèmes de production statistique, les stratégies statistiques nationales et régionales, la volonté politique et un financement adéquat des systèmes et initiatives statistiques sont autant de facteurs clés.

Garantir l'environnement favorable, les investissements réguliers et le renforcement continu des capacités nécessaires à un suivi et une évaluation solides. Pour y parvenir, des interventions sont nécessaires aux niveaux national, régional et continental. Les actions au niveau national comprennent l'utilisation de la société civile dans la collecte des données; le rebasage du PIB, y compris la comptabilisation du capital naturel; l'évaluation de la fourniture de services de qualité; et le renforcement de la diffusion des données et des mécanismes d'établissement de rapports, y compris à l'aide des technologies numériques, afin de garantir la transparence et la redevabilité. Enfin, les pays membres régionaux doivent renforcer leurs capacités, coordonner et mettre au point une mesure globale de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique, similaire à l'indice de croissance inclusive.

NOTES

1. PNUD, 2017.
2. Urama et coll., 2021.
3. AU et coll., 2023.
4. Wadhwa, 2018
5. BAD, 2024
6. BAD, 2024.
7. Nations Unies, Perspectives de la population mondiale (2022).
8. Miles et Scott, 2005.
9. Voir par exemple Spence (2011).
10. Parmi les autres créanciers multilatéraux figurent plusieurs banques multilatérales de développement représentant collectivement environ 11 % de la dette multilatérale totale des pays africains en 2022
11. Adjei et coll., 2014.
12. BAD, 2021.
13. BAD, 2024
14. Sachs et Warner, 1997.
15. BAD, 2024.
16. Habakkuk, 1963; Simon, 1976; Miles et Scott, 2005; Spence, 2011.
17. FMI, 2022.
18. Sachs et Warner, 1997.
19. Cherif et Hasanov, 2019.
20. Oqubay, 2020.
21. Sachs et Warner, 1997.
22. BAD, 2024.
23. BAD et ONUCEA, 2020.
24. Foster et coll., 2023.
25. BAD, 2018.
26. Trimble et coll., 2016.
27. Ntoi, 2023.
28. SFI, 2017.
29. UIT, 2019.
30. Conseil mondial de l'eau, 2016.
31. Avis, 2016; BAD, 2011.
32. ONUCEA, 2020.
33. CCI, 2018.
34. BAD, 2017.
35. Fox et Kaul, 2017; Kluve et coll., 2017.
36. BAD, 2019.
37. <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/PP85-PAP20-Africans-want-more-democracy-but-leaders-arent-listening-Afrobarometer-Pan-Africa-Profile-18jan23.pdf>.
38. BAD, 2022b.
39. BAD, 2022b.
40. BAD, 2022b.
41. BAD, 2022a
42. BAD, 2024.
43. Le secteur privé dispose d'un énorme potentiel de transformation de l'Afrique: les actifs mondiaux sous gestion s'élevaient à 98 000 milliards de dollars US à la fin de 2022 et devraient atteindre 145 400 milliards de dollars US d'ici 2025.
44. Entre 2010 et 2022, la dette publique de l'Afrique a grimpé de 180 % pour atteindre plus de 1 800 milliards de dollars US, et 72 % de cette dette n'est pas concessionnelle. En outre, la maturité moyenne est passée de près de 23 ans en 2011 à environ 17 ans en 2022.
45. C'est dans ce contexte que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, par la décision Assembly/AU/Dec. 817 (XXXV) de février 2022, a appelé à la création d'un mécanisme africain de stabilité financière et a demandé à la Commission de l'Union africaine et au Groupe de la Banque africaine de développement de «travailler avec toutes les parties prenantes concernées pour accélérer l'opérationnalisation du mécanisme et sa croissance».
46. Chaque année, l'Afrique perd jusqu'à 74 milliards de dollars US en raison d'une mauvaise évaluation de ses risques, jusqu'à 90 milliards de dollars US en flux financiers illicites, jusqu'à 148 milliards de dollars US à cause de la corruption, et environ 175 milliards de dollars US en transfert de bénéfices internationaux par les multinationales qui font des affaires en Afrique.
47. L'Afrique comprend plus de 30 % des réserves minérales totales du monde, 40 % de son or, 65 % de ses terres arables non cultivées. Elle abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde et les deuxièmes plus grands et plus longs fleuves du monde, ainsi que d'importantes ressources halieutiques, entre autres.
48. Selon le scénario d'émissions nettes nulles en 2050, la demande de minéraux essentiels sera multipliée par 3,5 entre 2021 et 2030. Les recettes mondiales issues de la production de quatre minéraux clés – le cuivre, le nickel, le cobalt et le lithium – devraient atteindre 16 000 milliards de dollars US au cours des 25 prochaines années (en dollars US de 2023), et l'Afrique devrait récolter plus de 10 % de ces recettes cumulées.

49. BAD, 2024.
50. <https://adf.afdb.org/african-development-fund-mobilizes-8-9-billion-for-africas-low-income-countries-the-highest-in-its-50-year-history/>
51. Les organisations statistiques régionales telles qu'AFRISTAT, AFRITAC, STATAFRIC et le Centre de formation statistique d'Afrique de l'Est offrent une orientation et une assistance qui peuvent renforcer les capacités statistiques en Afrique. Des initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques de développement sont en cours et ancrées dans la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA1).

RÉFÉRENCES

- Adjei, P., P. O. Kyei, et K. Afriyie. 2014. «Global Economic Crisis and Socio-Economic Vulnerability: Historical Experience and Lessons from the 'Lost Decade' for Africa in the 1980s». *Ghana Studies* 17 : 39–61.
- Avis, W. R. 2016. «Urban Governance (Topic Guide)». Birmingham, Royaume-Uni: GSDRC, Université de Birmingham.
- BAD (Banque africaine de développement). 2011. *Rapport sur le développement en Afrique 2011 : le développement du secteur privé comme moteur du développement économique en Afrique*. Tunis, Tunisie: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2018. *Perspectives économiques en Afrique 2018: l'infrastructure et son financement*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2019. *Perspectives économiques en Afrique 2019: l'intégration pour la prospérité économique de l'Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2021. *Perspectives économiques en Afrique 2021 – de la résolution de la dette à la croissance: une feuille de route pour l'Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022a. *Perspectives économiques en Afrique 2022: soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022b. *Security, Investment and Development: A Diagnostic Assessment*, Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023. *Perspectives économiques en Afrique 2023: mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024: impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD et ONUCEA 2020. *Rapport sur l'indice de genre en Afrique 2019: que nous apprend l'Indice de genre en Afrique 2019 sur l'égalité des genres et comment y parvenir*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- CCI (Centre du commerce international). 2018. *Promoting SME Competitiveness in Africa: Data for De-risking Investment*. Genève: CCI. <https://intracen.org/file/africasmewebpdf>.
- Cherif, R., et F. Hasanov. 2019. «The Return of the Policy That Shall Not Be Named: Principles of Industrial Policy». Document de travail 2019/074, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Conseil mondial de l'eau. 2016. «Water for Africa Initiative (WFI)». https://www.worldwatercouncil.org/sites/default/files/Thematics/Water_for_africa_2017_EN.pdf.
- FMI (Fonds monétaire international). 2022. «Botswana: Staff Report for the 2022 Article IV Consultation». Rapport pays 2022/247, FMI, Washington, DC. <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/07/25/Botswana-2022-Article-IV-ConsultationPress-Release-Staff-Report-and-Statement-by-the-521327>.
- Foster, V., N. Gorgulu, D. Jain, S. Straub et M. Vagliasindi. 2023. «The Impact of Infrastructure on Development Outcomes: A Meta-Analysis». Document de travail de recherche sur les politiques 10350, Banque mondiale, Washington, DC.
- Fox, L., et U. Kaul. 2017. «The Evidence Is in: How Should Youth Employment Programs in Low Income Countries Be Designed?». Washington, DC: USAID.
- Habakkuk, J. 1963. "Population Problems and European Economic Development in the Late Eighteenth and Nineteenth Centuries". *The American Economic Review* 53 (2): 607–618.
- Kluve, J., S. Puerto, D. Robalino, J. M. Romero, F. Rother, J. Stöterau, F. Weidenkaff et M. Witte. 2017. «Interventions to Improve the Labour Market Outcomes of Youth: A Systematic Review of Training, Entrepreneurship Promotion, Employment Services and Subsidized Employment Interventions». *Campbell Systematic Reviews* 13 (1): 1–288.

- Miles, D., et A. Scott. 2005. *Macroeconomics: Understanding the Global Economy*. Wiley.
- Ntoi, V. 2023. "Cost-reflective Tariffs Crucial for Energy Infrastructure Investments in Africa". Power Engineering International, 6 avril. <https://www.powerengineeringint.com/renewables/cost-reflective-tariffs-crucial-for-energy-infrastructure-investments-in-africa/>.
- ONUCEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique). 2020. «Chapitre 2: Le secteur privé en Afrique». Dans *Rapport économique sur l'Afrique 2020: financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique*. Addis-Abeba: ONUCEA. https://www.uneca.org/sites/default/files/chapterimages/CHAPTER%20THE%20PRIVATE%20SECTOR_ERA2020.pdf.
- Oqubay, A. 2020. "Industrial Hubs and Economic Development: A Literature Review". Dans A. Oqubay et J. Y. Lin (éd.), *The Oxford Handbook of Industrial Hubs and Economic Development* (p. 15–39). Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2017. *Renforcement de l'alignement stratégique pour le développement de l'Afrique: enseignements tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des «Cinq grandes priorités» de la Banque africaine de développement*. New York: PNUD. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/africa/bba56d419832d3916632a8f18881f11b3933a861a93b35d069f613ed11b4d24a.pdf>
- Sachs, J. D., et A. M. Warner. 1997. «Sources of Slow Growth in African Economies». *Journal of African Economies* 6 (3): 335–376.
- SFI (Société financière internationale). 2017. *Operational and Financial Performance of Mini-grid Descos: Findings and Insights from Pioneer Benchmarking of this Emerging Sector*. Washington, DC: Banque mondiale. https://www.ctc-n.org/sites/www.ctc-n.org/files/resources/ifc_minigrids_benchmarking_report_single_pages_january_2017_0.pdf.
- Simon, H. 1976. *Administrative Behavior*. 3e édition. New York: The Free Press.
- Spence, M. 2011. *The Next Convergence: The Future of Economic Growth in a Multispeed World*. Farrar, Straus et Giroux.
- Trimble, V., M. Kojima, I. P. Arroyo, et F. Mohammadzadeh. 2016. «Financial Viability of Electricity Sectors in Sub-Saharan Africa: Quasi-Fiscal Deficits and Hidden Costs». Document de travail de recherche sur les politiques 7788, Banque mondiale, Washington, DC.
- UA (Union africaine), ONUCEA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique), BAD (Banque africaine de développement) et PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2023. *Rapport 2023 sur le développement durable en Afrique*. Addis-Abeba.
- UIT (Union internationale des télécommunications). 2019. «Economic Contribution of Broadband, Digitization and ICT Regulation: Econometric Modelling for Africa». Genève: UIT. https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/pref/D-PREF-EF.BDT_AFR-2019-PDF-E.pdf.
- Urama, K. C., T. Jayne, L. Traub et L. Fox. 2021. *Rapport sur la situation de l'agriculture en Afrique: une décennie d'action – construire des systèmes alimentaires durables et résilients en Afrique*. Nairobi: Alliance pour une révolution verte en Afrique. https://agra.org/wp-content/uploads/2021/09/AASR-2021-A-Decade-of-Action-_Building-Sustainable-and-Resilient-Food-Systems-in-Africa.pdf.
- Wadhwa, D. 2018. "The Number of Extremely Poor People Continues to Rise in Sub-Saharan Africa". *Data Blog*, Banque mondiale, 19 septembre. <https://blogs.worldbank.org/en/opendata/number-extremely-poor-people-continues-rise-sub-saharan-africa#:~:text=Forecasts%20also%20indicate%20that%20by,and%20Poverty%20%26%20Equity%20Data%20%20portal>.

PARTIE I

HISTOIRE DE LA CROISSANCE ET OPPORTUNITÉS DE L'AFRIQUE

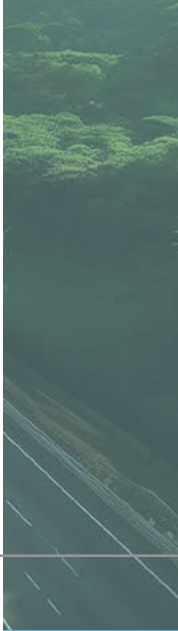
INTRODUCTION ET CONTEXTE

INTRODUCTION

En 2013, l'Union africaine a adopté une stratégie à long terme, l'«Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons», qui aspire à construire «une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable». En 2015, l'Afrique s'est également engagée à atteindre des objectifs mondiaux, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies, en tant que plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète; ainsi que l'Accord de Paris de 2015, qui vise à promouvoir des actions climatiques ambitieuses pour les pays, y compris des transitions justes et équitables vers des voies de développement à faible émission de carbone. En 2016, la Banque africaine de développement (BAD) a élaboré les priorités d'investissement stratégique *High 5* – une approche holistique et pragmatique pour relever les très anciens défis de développement de l'Afrique dans les domaines de l'électricité, de l'énergie, du changement climatique et de la croissance verte; de la transformation agricole; de l'industrialisation; de l'intégration régionale; et de l'amélioration de la qualité de vie des populations africaines. Une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)¹ publiée en 2017 a montré que, correctement mise en œuvre et exécutée, la réalisation des *High 5* de la Banque permettra d'atteindre environ 90 % des ODD et de l'Agenda 2063.

Pour atteindre ces objectifs continentaux et mondiaux, l'Afrique doit prendre des mesures stratégiques pour exploiter de manière durable son capital naturel, humain et financier, accélérer la croissance économique et répartir équitablement les bénéfices de la croissance afin d'accroître le bien-être social des citoyens (capital social) en améliorant la qualité de vie de tous les Africains à court, moyen et long termes. Cela requerra à la fois une productivité élevée dans les secteurs clés pour amener aux niveaux adéquats la croissance du produit intérieur brut (PIB) global et par habitant de l'Afrique, et des politiques favorisant l'équité sociale (inclusivité) et la durabilité de l'environnement.

L'histoire économique montre que, pour parvenir à un développement inclusif et durable, les pays ont besoin de taux de croissance soutenus du PIB réel par habitant sur une longue période, généralement plusieurs décennies. Pour être inclusifs et favoriser la cohésion sociale, les bénéfices de la croissance économique doivent être équitablement répartis entre les citoyens afin de réduire les inégalités de revenus entre les riches et les pauvres. Pour être durable, la croissance économique à court terme doit maintenir le stock de capital – naturel, humain, commercial, social et financier – aux niveaux nécessaires pour soutenir les niveaux de croissance économique requis à moyen et long termes. Pour parvenir à un développement inclusif et durable, il faut donc viser des taux élevés de croissance économique, d'inclusion sociale et de durabilité financière et environnementale.²



Pour pouvoir passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu élevé, les économies africaines doivent maintenir une augmentation constante de leurs taux de croissance du PIB réel de 7 à 10 % par an pendant environ 50 ans.³ Or, entre 1970 et 2023, le taux de croissance annuel moyen du PIB global de l'Afrique n'a dépassé 7 % que 3 fois, soit environ 6 % du temps ; et le taux de croissance du PIB réel par habitant n'a dépassé 3 % que 9 fois (environ 17 % du temps), et a été négatif 12 fois (soit 23 % du temps), ce qui indique que la croissance démographique a dépassé la croissance du PIB ou que le PIB a baissé (figure 1.1).

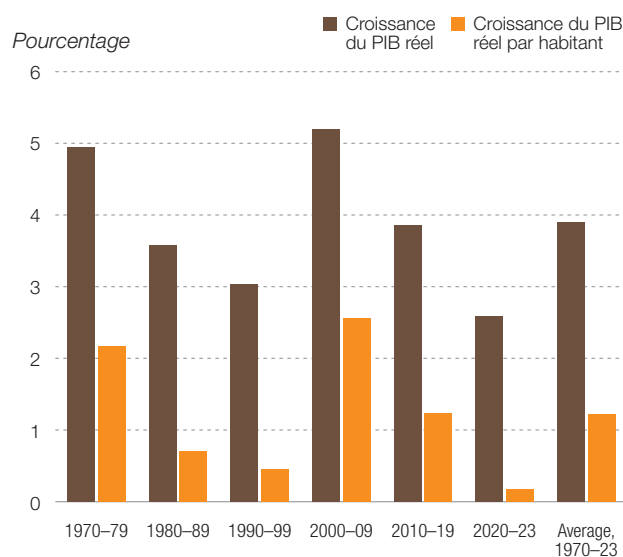
Les chocs mondiaux récurrents et se chevauchant, tels que les pandémies, les impacts du changement climatique, les tensions géopolitiques et la fragilité des piliers actuels de la croissance, en particulier la forte dépendance à l'égard du commerce extérieur et du financement extérieur,⁴ continuent de mettre en évidence les vulnérabilités généralisées des économies africaines en matière de transformation économique. Dans ces conditions, la croissance économique réalisée au fil des ans n'a pas atteint le seuil minimum requis pour opérer une transformation structurelle (transfert de la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à plus forte productivité) afin de

sortir les citoyens de la pauvreté et d'emprunter la voie d'une croissance inclusive et durable apportant la prospérité à tous les citoyens.

La transformation structurelle de l'Afrique est restée lente et inégale avec, entre les secteurs, des écarts de productivité du travail significatifs et persistants, bloquant la plupart des Africains dans des secteurs à faible ou moyenne productivité.⁵ La plupart des pays africains sont restés embourbés dans une trajectoire de faible revenu, en proie à une pauvreté généralisée, à des taux de chômage élevés – en particulier chez les jeunes –, à un sous-emploi exacerbé par de fortes inégalités, à un faible accès au capital, à une insécurité croissante, et à d'autres formes de fragilité. En outre, malgré sa richesse en capital humain, naturel et social, le continent a été lent à progresser dans les chaînes de valeur mondiales, reflétant la faible valeur ajoutée à ses produits, et n'a pas été en mesure de rattraper les autres régions du monde ou de créer des emplois décents.

Des évaluations récentes montrent que le continent n'est pas sur la bonne voie⁶ pour atteindre la majeure partie des buts fixés pour 2030 par les ODD des Nations Unies ainsi que son propre Agenda 2063. Selon les Perspectives économiques en Afrique 2024 de la BAD :

FIGURE 1.1 Moyenne historique de la croissance annuelle du PIB de l'Afrique



Source : Département des statistiques de la BAD.

Si aucune mesure n'est prise pour corriger le tir, notamment pour inverser la courbe de la pauvreté qui s'accroît, près de 9 personnes extrêmement pauvres sur 10 (soit 87 %) se trouveront en Afrique d'ici 2030. Il pourrait falloir aux pays africains plus d'un siècle en moyenne (108 ans, pour une médiane de 86 ans) pour passer au statut de pays à revenu élevé. Il existe également un risque que la plupart des pays africains qui ont réussi à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire restent coincés dans un piège du revenu intermédiaire, situation dans laquelle un pays, après s'être développé rapidement, connaît une chute brutale et durable de sa croissance économique, généralement à cause d'une réduction du taux d'expansion de la productivité. Environ 26 pays africains (soit 48 %) ont été piégés dans leur statut de revenu au cours des quatre dernières décennies.⁷

Le rapport observe que le modèle de développement actuel de l'Afrique, qui repose fortement sur l'extraction des ressources et sur une valeur ajoutée insignifiante, n'est pas adapté et nécessite de toute urgence une refonte complète si le continent veut rattraper les autres régions du monde.

Plusieurs études montrent que l'Afrique reste essentielle pour la capacité du monde à atteindre les ODD et que le continent se trouve aujourd'hui à un carrefour critique. Au cours des vingt dernières années, et récemment après les effets dévastateurs de la COVID-19, le continent a fait preuve d'une réelle résilience du taux de croissance du PIB réel, ce qui incite à l'optimisme. Par exemple, malgré ces chocs, 15 pays africains continueront d'enregistrer en 2024 une croissance du PIB réel supérieure à 5 % par an, et 10 des 20 économies à la croissance la plus rapide du monde en 2024 devraient se trouver en Afrique.⁸ Une grande partie de cette résilience est due à l'amélioration de la gestion des politiques macroéconomiques et aux progrès réalisés dans la gouvernance économique et institutionnelle depuis le début du XXI^e siècle, qui ont fait naître un sentiment croissant d'ascension de l'Afrique et d'espoir pour le monde.

Le présent rapport s'appuie sur cet optimisme croissant et identifie des actions clés pour amener la croissance du PIB réel de l'Afrique entre 7 et 10 % par an de manière constante pendant les 40 prochaines années, soit le seuil requis pour atteindre l'objectif de l'« Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons », à savoir « une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ». Les conclusions de ce rapport confirment qu'avec les actions appropriées mises en œuvre par les États membres africains et soutenues par les partenaires au développement, le continent peut atteindre le taux élevé de croissance moyenne du PIB réel requis de manière constante pendant plus de quatre décennies. Ces décennies à venir offrent de bonnes perspectives de réalisation de la vision d'une Afrique prospère, dynamique, diversifiée et compétitive, avec des sociétés pacifiques, stables et dynamiques, comme le prévoit l'Agenda 2063, sur la base d'une population estimée à 1,4 milliard d'habitants aujourd'hui et à près de 2,5 milliards

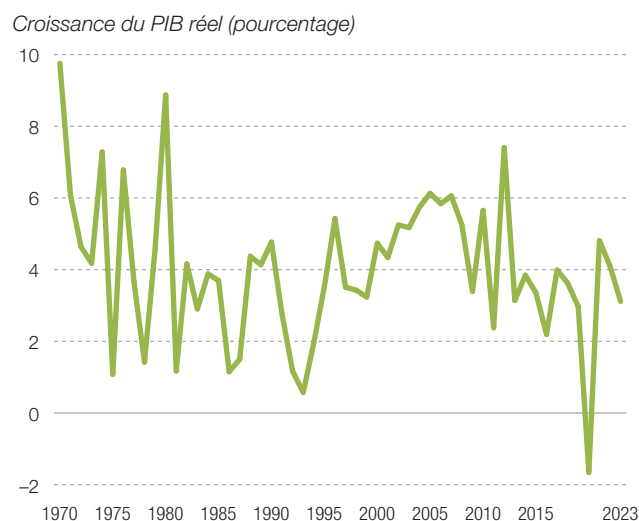
d'ici à 2050⁹; un énorme potentiel de ressources naturelles pour stimuler la croissance de la productivité dans tous les secteurs clés; des stratégies et politiques continentales transformatrices déjà élaborées et mises en œuvre par les États membres; et des initiatives des institutions régionales. Néanmoins, des réformes essentielles des systèmes de gouvernance et de l'architecture financière sont nécessaires aux niveaux continental et mondial pour accélérer la transformation de l'Afrique.

JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

Selon le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, en 2023, les économies africaines devaient être transformées, inclusives et durables, avec une croissance annuelle du produit intérieur brut (PIB) de 7 %. L'ODD 8 vise une croissance économique soutenue, inclusive et durable, avec une croissance annuelle du PIB d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. Toutefois, avant la pandémie de COVID-19 en 2019, de nombreux pays africains n'étaient pas en bonne voie d'atteindre les ODD et l'Agenda 2063.¹⁰ Depuis les années 1960, les économies africaines ont enregistré des fluctuations de la croissance du PIB. Bien que plusieurs d'entre elles aient connu des moments de croissance soutenue, ces périodes d'optimisme caractérisées par des décollages de la croissance ont été à plusieurs reprises interrompues par des chocs extérieurs qui ont entraîné une tendance à la baisse des taux de croissance du PIB en l'espace de quelques années (figures 1.2 et 1.3).

Entre 2000 et 2014, le continent a maintenu une croissance annuelle moyenne du PIB de 5 %.¹¹ En 2004–2007, avant la crise financière mondiale de 2008–2009, la croissance du PIB de l'Afrique était en moyenne de 6 % par an, ce qui en faisait la deuxième région à la croissance la plus rapide après l'Asie en développement. La crise a inversé les gains, la croissance étant tombée à 3,4 % en 2009 avant de rebondir à 5,7 % en 2010. La reprise a cependant été de courte durée, car les effets de la crise alimentaire mondiale de 2010–2012 ont ramené la croissance du PIB réel de l'Afrique à 2,4 % en 2011 et, par habitant, le PIB

FIGURE 1.2 Croissance annuelle réelle du PIB de l'Afrique, 1970–2023



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

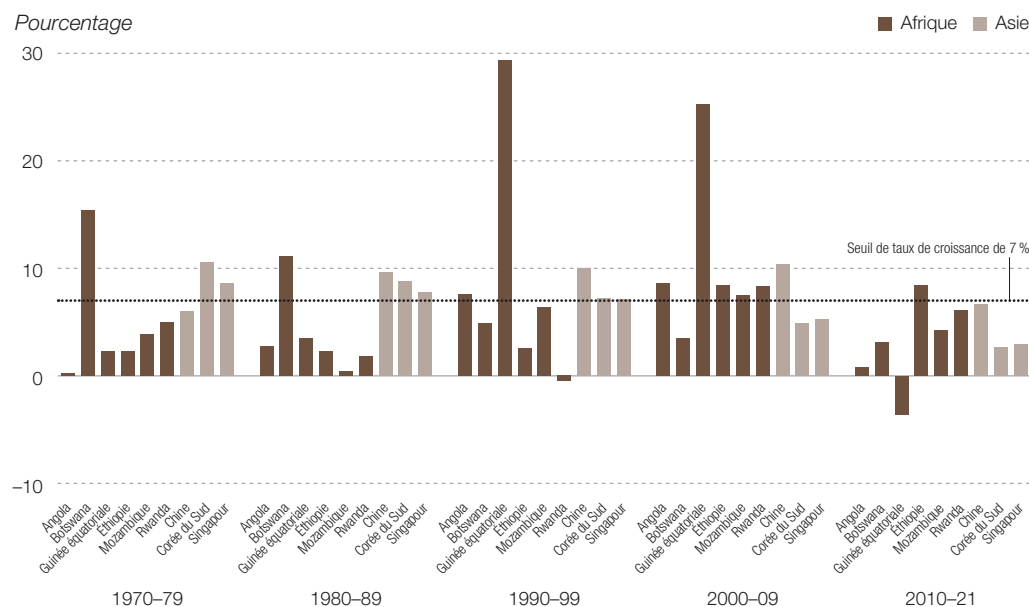
s'est contracté de 0,2 % au cours de cette même année. Le ralentissement de la croissance économique en Afrique a été exacerbé par le choc

des prix des matières premières en 2014 et par l'épidémie d'Ebola, qui a touché plusieurs pays, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. La croissance moyenne du PIB réel a chuté de plus de deux tiers, passant de 7,4 % en 2012 à 2,2 % en 2016. En 2020, l'Afrique a connu sa pire récession économique depuis plus de 50 ans, en raison des effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Le PIB réel s'est contracté de 1,7 %, ce qui représente une forte baisse de 5,7 points de pourcentage par rapport aux perspectives pré-COVID-19 pour 2020.¹²

Individuellement, les pays africains ont suivi des trajectoires de croissance différentes, avec généralement des phases de croissance, de stagnation, de déclin, voire de chute catastrophique. Alors que plusieurs pays africains ont enregistré de longues années de croissance, d'autres ont vu leur PIB par habitant chuter brutalement en raison de conflits et d'autres chocs exogènes, avant de pouvoir rebondir. Dans certains pays, le PIB réel par habitant de 2020 était inférieur à celui de 1961.

Les effets multiplicateurs de taux de croissance élevés et soutenus du PIB sur le bien-être

FIGURE 1.3 Croissance annuelle moyenne du PIB de l'Afrique par décennie, 1970–2021



Source : Calculs personnels basés sur statistiques de la Banque africaine de développement ; Indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale) ; et Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2021 et janvier 2022.
Note : La ligne rouge marque le seuil de 7 % de taux de croissance. Les barres bleues correspondent à six pays africains, les barres orange à trois pays asiatiques.

sociaux des citoyens sont bien documentés dans la littérature économique. Certains experts affirment qu'avec un taux de croissance du PIB d'au moins 7 %, une économie a besoin de 50 ans pour passer du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu élevé.¹³ Les données empiriques des pays qui ont effectué cette transition, notamment la Chine, Singapour et la Corée du Sud, confirment cette hypothèse. La Chine, par exemple, a connu une croissance moyenne de son PIB de 8,7 % de 1970 à 2021, atteignant un PIB par habitant de 10 431 dollars US (en dollars US constants de 2015), et a même maintenu un taux de croissance moyen d'environ 10 % pendant trois décennies (1980–2009).

Plusieurs pays asiatiques à croissance rapide ont démarré à un niveau de PIB par habitant inférieur à celui de la plupart des pays africains en 1960, mais ont connu une croissance soutenue et une augmentation substantielle du PIB par habitant grâce à la mise en œuvre progressive de politiques. En 1960, le PIB par habitant moyen de l'Afrique était de 919 dollars US (en dollars US constants de 2015) et celui de la Chine de 238 dollars US ; en 2020, ces chiffres étaient respectivement d'environ 1 905 dollars US et 10 431 dollars US, soit plus de cinq fois supérieurs. Le défi de l'Afrique est que certains pays africains qui affichaient de bien meilleures performances en 1960 ont pris beaucoup de retard par rapport à la plupart de leurs homologues asiatiques.

Plusieurs facteurs expliquent les miracles économiques de l'Asie, même si les différents experts leur accordent des poids différents. L'un d'eux est la politique industrielle,¹⁴ qui comprend l'intervention de l'État pour pallier les défaillances du marché, l'orientation vers l'exportation et la concurrence. Associés à la technologie et à l'innovation, ces trois éléments ont non seulement conduit à une croissance élevée et soutenue dans plusieurs pays asiatiques, mais ont fait d'eux des champions mondiaux dans de nombreux secteurs. Un autre élément est le stock de capital physique et humain disponible. Un autre encore est le rôle de l'État, et celui-ci suggère que l'industrialisation de l'Afrique nécessite un appui soutenu de l'État pour renforcer les capacités technologiques et l'apprentissage.¹⁵

OBJECTIFS ET PORTÉE DE L'ÉTUDE

À la demande de S.E. Mossa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine (CUA) et du Dr Akinwumi A. Adesina, président du Groupe de la Banque africaine de développement, le Groupe de la Banque africaine de développement a, avec la CUA et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), entrepris la présente étude intitulée « Cadre stratégique pour les actions clés visant à réaliser une croissance inclusive et un développement durable en Afrique ». Elle identifie les actions clés susceptibles de faire plus que doubler la croissance annuelle du PIB de l'Afrique pour atteindre 7 à 10 % en 2025–2063 et d'amener la croissance du PIB par habitant à des taux permettant de créer des emplois de qualité afin de briser le cercle vicieux de la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie de tous les Africains. Les États membres africains et les partenaires de développement de l'Afrique doivent poursuivre ces actions clés pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063.

L'étude a examiné de manière critique l'histoire du développement en Afrique et ailleurs, en identifiant les principaux moteurs et contraintes de la croissance, tout en s'appuyant sur les visions, aspirations, stratégies et actions politiques adoptées par l'Union africaine, le Groupe de la Banque africaine de développement, et les pays africains. Il s'agit notamment de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des cinq priorités stratégiques de la Banque africaine de développement (*High 5*), ainsi que sa stratégie décennale pour 2024–2033, conçue pour accélérer la transformation structurelle dans des secteurs clés afin de favoriser un développement inclusif et durable. L'étude a analysé l'évolution des réformes de l'architecture financière mondiale et leurs implications pour les perspectives de croissance de l'Afrique, ainsi que la manière dont elles peuvent être exploitées pour stimuler les taux de croissance nécessaires à la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063.

L'étude adopte une perspective à long terme avec un optimisme mesuré, en s'inspirant des réformes récentes qui ont façonné les

fondamentaux économiques des pays africains ainsi que de certaines réussites africaines qui ont connu des périodes de croissance soutenues, tout en tirant des leçons des pics de croissance et des décollages ratés de certains pays du continent. De nombreux pays africains ont mis en place des politiques saines et développé des stratégies qui produisent de bons résultats malgré les chocs mondiaux récurrents et se chevauchant, ainsi que la polarisation croissante des économies mondiales. Les récents progrès réalisés dans la réforme de l'architecture et des institutions financières mondiales en vue de mobiliser davantage de ressources pour relever les problèmes des « biens communs mondiaux » et pour atteindre les ODD offrent une large marge de manœuvre pour les réformes aux niveaux national, régional et continental afin de préparer le continent à une plus grande productivité et à une meilleure compétitivité sur le marché.

MÉTHODOLOGIE

L'étude a adopté une approche mixte, combinant des techniques de recherche qualitatives et quantitatives, y compris des simulations et des analyses de scénarios. La première étape a consisté à examiner la littérature de façon approfondie afin d'identifier les principaux moteurs d'une croissance économique soutenue à une moyenne de plus de 7 % sur des périodes prolongées en Afrique et ailleurs. Des études de cas approfondies ont été menées dans certains pays d'Afrique et d'ailleurs afin d'identifier les principaux facteurs responsables du décollage, des pics et des échecs de la croissance. Les politiques, stratégies, programmes et projets nationaux ou régionaux existants dans les pays étudiés, et la manière dont ils ont facilité ou entravé la croissance soutenue et son inclusivité, ont été examinés par un consortium d'experts africains et mondiaux réunis par la Banque africaine de développement.

La deuxième étape de l'étude a réalisé une modélisation quantitative et une analyse de scénario des performances et projections de croissance dans chaque pays africain, afin d'identifier les actions clés permettant d'atteindre et de maintenir une croissance annuelle d'au moins 7 % au

cours des quatre ou cinq prochaines décennies, d'une manière inclusive et durable sur le plan de l'environnement. Cela a nécessité une analyse approfondie de l'histoire de la croissance économique en Afrique et de certaines études de cas d'avant et après l'indépendance, ainsi que des projections de ce que chaque pays africain doit faire pour atteindre les taux de croissance visés pour 2025–2063.

La troisième étape de l'analyse a compris des discussions de groupe avec des décideurs anciens et actuels des secteurs public et privé du continent et du monde entier, ainsi que des consultations structurées avec les États membres africains et le Comité technique de l'Union africaine spécialisé dans les finances, les affaires monétaires, l'intégration économique et le commerce. L'objectif était de tirer des enseignements et d'étayer les recommandations. Ces modalités ont permis de tirer des enseignements des succès et des échecs précédents et d'étayer les recommandations, sur la base de données empiriques et historiques.

La quatrième étape de l'étude a comporté des examens externes par des pairs et des ateliers de validation par des parties prenantes avec les ministères concernés, des organismes des secteurs public et privé ainsi que de la société civile, afin de vérifier les recommandations de l'étude et de s'assurer qu'elles sont bien acceptées.

La cinquième et dernière étape a consisté à présenter la version préliminaire du rapport de l'étude aux dirigeants de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement pour examen, révision par des pairs de haut niveau et validation, à la suite de quoi le rapport a été soumis à l'organe compétent de l'Union africaine pour examen et approbation.

CARACTÈRE UNIQUE DU RAPPORT

La littérature évaluant les performances économiques de l'Afrique et la dynamique de la pauvreté, de l'inclusion et de l'inégalité ne manque pas.¹⁶ Le présent rapport s'écarte toutefois des études précédentes et adopte une approche prospective sortant des ornières du passé pour

analyser et présenter le potentiel et l'aptitude de l'Afrique à atteindre une croissance plus élevée et inclusive. Il saisit l'énergie et la détermination du continent à concevoir une nouvelle approche du développement basée sur son rôle dynamique dans le paysage économique, social et politique mondial en pleine évolution.

Ce point de départ est vital pour deux raisons. Premièrement, tout en reconnaissant l'évolution des performances de croissance de l'Afrique et les conditions qui ont façonné les résultats du développement dans la région, il est essentiel d'anticiper l'influence des événements mondiaux tels que l'innovation technologique, le changement climatique, la prolifération des mécanismes de financement, les relations économiques et les alliances régionales. Deuxièmement, l'appel à la diversification économique pour réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières et l'objectif complémentaire d'accélérer l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales font l'objet d'une attention croissante. Par ailleurs, les questions cruciales de financement sont examinées à travers le déficit de financement de l'Afrique et les possibilités de fournir au continent suffisamment de capitaux concessionnels pour un développement durable et inclusif. L'augmentation des ressources financières intérieures et extérieures pour accélérer la croissance et le développement grâce à des investissements ciblés dans des secteurs capables de créer des emplois décents est essentielle à la renaissance de l'Afrique.

AUDIENCE CIBLE

Le rapport fournit des recherches approfondies et des analyses factuelles pour guider les décideurs africains, les responsables politiques, les professionnels du développement, les universitaires, les étudiants, les investisseurs du secteur privé, les citoyens et les autres parties prenantes impliquées dans le développement de l'Afrique. En tant qu'outil orienté vers les politiques, l'analyse du rapport vise à éclairer la prise de décision aux niveaux national, sous-régional et continental

relative aux actions essentielles visant à stimuler la croissance inclusive en Afrique.

ORGANISATION DU RAPPORT

Le rapport est divisé en cinq parties. La première partie présente l'introduction et le contexte, en mettant l'accent sur l'histoire et les opportunités de la croissance de l'Afrique. Après le chapitre introductif, le chapitre 2 fournit un pronostic sur la croissance de l'Afrique et les opportunités inexploitées dans le temps et l'espace, tandis que le chapitre 3 contient un modèle de croissance analytique qui pose la question de savoir si une croissance rapide et durable est possible et comment elle peut être obtenue. La partie II se concentre sur les défis et opportunités internes qui pourraient soit freiner, soit catalyser la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable dans les pays. Il s'agit notamment des fondamentaux macroéconomiques et de la dynamique de la dette ; du développement et de l'utilisation des capacités endogènes ; des capacités de l'État, des institutions et de la gouvernance ; du développement intégré des infrastructures ; du développement du capital des entreprises ; et du commerce et de l'intégration régionale. La partie III est consacrée aux défis et opportunités externes, notamment le changement climatique et les politiques de transition vers une énergie juste ; la géopolitique du développement ; l'architecture financière mondiale ; et la fragilité. La partie IV évalue les principales sources de croissance, à savoir l'agriculture et l'agro-industrie, la fabrication industrielle et la technologie, les services, et la valorisation des ressources naturelles. La partie V présente les actions clés que les pays doivent entreprendre pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. Les recommandations politiques sont principalement structurées en fonction de ce que les gouvernements et les citoyens africains devraient faire, et de ce que la communauté internationale devrait faire. Un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre vient compléter le rapport.

NOTES

1. PNUD, 2017.
2. Urama, 2021.
3. BAD, 2024.
4. Commerce extérieur: exportations de produits de base et importations de produits finis; financement extérieur: dette, envois de fonds, investissements directs étrangers et aide publique au développement.
5. BAD, 2024.
6. UA et coll., 2023.
7. BAD, 2024.
8. BAD, 2024.
9. Stanley, 2023.
10. Benedek et coll., 2021
11. Union européenne, 2016; CUA et OCDE, 2019.
12. BAD, 2021.
13. Habakkuk, 1963; Simon, 1976; Miles et Scott, 2005; Spence, 2011.
14. Cherif et Hasanov, 2019.
15. Oqubay, 2020.
16. Voir, par exemple, Banque mondiale (1981), Sachs et Warner (1997), Collier et Gunning (1999), Mkandawire et Soludo (1999), Fosu (2001), Ndulu et coll. (2008a, 2008b), Fosu et Aryeetey (2009), Fosu et Ogunleye (2018), entre autres.

RÉFÉRENCES

BAD (Banque africaine de développement). 2021. *Perspectives économiques en Afrique 2021*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement.

BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement.

Banque mondiale. 1981. *Accelerated development in sub-Saharan Africa: an agenda for action*. Washington, DC: Banque mondiale.

Benedek, D., E. R. Gemayel, A. S. Senhadji, et A. F. Tie-man. 2021. «A Post-pandemic Assessment of the Sustainable Development Goals». Notes de discussion du personnel 2021/003, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Cherif, R., et F. Hasanov. 2019. «The Return of the Policy That Shall Not Be Named: Principles of Industrial Policy». Document de travail 2019/074, Fonds monétaire international, Washington, DC.

Collier, P., et J. W. Gunning. 1999. «Explaining African Economic Performance». *Journal of Economic Literature* 37 (1): 64–111.

Fosu, A. K. 2001. «Economic Fluctuations and Growth in Sub-Saharan Africa: The Importance of Import Instability». *Journal of Development Studies* 37 (3): 71–85.

Fosu, A. K., et E. Aryeetey. 2009. *Explaining Four Decades of Growth in Sub-Saharan Africa* (p. 211 à 254). Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.

Fosu, A. K., et E. K. Ogunleye. 2018. «Neoliberalism and economic growth in contemporary Africa». In N. Poku and J. Whitman (eds.), *Africa under Neoliberalism*. Londres: Routledge: 23–47.

Habakkuk, J. 1963. «Population Problems and European Economic Development in the Late Eighteenth and Nineteenth Centuries». *The American Economic Review* 53 (2): 607–618.

Miles, D., et A. Scott. 2005. *Macroeconomics: Understanding the Global Economy*. Wiley.

Mkandawire, T., et C. Soludo. 1999. *Our Continent, Our Future*. Trenton, NJ: Africa World Press.

Ndulu, B. J., J. P. Azam, S. A. O'Connell, R. H. Bates, A. K. Fosu, J. W. Gunning, et D. Nijinkeu. 2008b. *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960–2000*. Volume 2. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.

Ndulu, B. J., S. A. O'Connell, R. H. Bates, P. Collier, et C. C. Soludo. 2008a. *The Political Economy of Economic Growth in Africa, 1960–2000*. Volume 1. Cambridge, Royaume-Uni: Cambridge University Press.

Oqubay, A. 2020. «Industrial Hubs and Economic Development: A Literature Review». Dans A. Oqubay et J. Y. Lin (éd.), *The Oxford Handbook of Industrial Hubs and Economic Development* (p. 15 à 39). Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2017. *Renforcement de l'alignement stratégique pour le développement de l'Afrique: Enseignements tirés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des «cinq grandes priorités» de la Banque africaine de développement*. New York: PNUD.

Sachs, J. D., et A. M. Warner. 1997. «Sources of Slow Growth in African Economies». *Journal of African Economies* 6 (3): 335–376.

Simon, H. 1976. *Administrative Behavior*. 3^e édition. New York: The Free Press.

- Spence, M. 2011. *The Next Convergence: The Future of Economic Growth in a Multispeed World*. Farrar, Straus et Giroux.
- Stanley, A. 2023. «African Century», *Finance and Development Magazine*. Septembre.
- UA (Union africaine), CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique), BAD (Banque africaine de développement) et PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). 2023. *Rapport sur le développement durable en Afrique 2023*. Addis-Abeba.
- Union européenne. 2016. «La croissance économique de l'Afrique : Décollage ou ralentissement ? » Bruxelles : Service de recherche du Parlement européen. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/573891/EPRS_IDA\(2016\)573891_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2016/573891/EPRS_IDA(2016)573891_FR.pdf).
- Urama, K. C., T. Jayne, L. Traub et L. Fox. 2021. *Rapport sur l'état de l'agriculture en Afrique : Une décennie d'action – Construire des systèmes alimentaires durables et résilients en Afrique*. Nairobi, Kenya : Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). <https://agra.org/aasr-2021/wp-content/uploads/2022/04/AASR2021French0902202202.pdf>.

PERSPECTIVES DE L'HISTOIRE DE LA CROISSANCE DE L'AFRIQUE ET OPPORTUNITÉS INTERTEMPORELLES POTENTIELLES

2

INTRODUCTION

Ce chapitre examine les performances de l'Afrique en matière de croissance et les défis à relever pour maintenir sa dynamique de croissance élevée. Il aborde la question de la croissance démographique de l'Afrique et de la nécessité d'un changement transformateur conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et aux *High 5* du Groupe de la Banque africaine de développement (GBAD). L'idée maîtresse est la nécessité de mettre en œuvre des politiques de transformation structurelle et économique, en soulignant le rôle du secteur privé dans la conduite de ce changement.

La population de l'Afrique, qui était d'environ 1,4 milliard de personnes en 2023, devrait atteindre environ 2,5 milliards en 2050. Cette augmentation, ainsi que l'immense capital humain et la richesse en ressources naturelles de l'Afrique, offre des possibilités de changement transformateur. L'Agenda 2063 et les *High 5* complètent les aspirations d'une « Afrique prospère », c'est-à-dire inclusive. Pour concrétiser la vision énoncée dans ces stratégies continentales, il faut mettre en œuvre des politiques visant à transformer les économies africaines en marchés robustes et développés, où le secteur privé peut conduire une transformation structurelle liée à une forte croissance économique et au passage d'activités à faible valeur ajoutée à des activités à forte valeur ajoutée, en particulier dans l'industrie manufacturière et les services à forte valeur ajoutée.

Face à l'évolution de la dynamique mondiale, l'Afrique doit toutefois trouver sa juste place et s'aligner sur ses partenaires traditionnels et émergents pour un développement percutant. L'« afro-pessimisme » généralisé des années 1980 et 1990 a été remplacé par une image de l'Afrique socialement et économiquement dynamique, politiquement plus ouverte, avec une société civile affirmée, un secteur privé national entreprenant, et une presse libre vigoureuse jouant un rôle central dans l'articulation d'un authentique programme de développement africain. Les récentes performances de l'Afrique en matière de croissance soulignent la nécessité d'un taux de croissance inclusif et plus rapide d'au moins 7 %, nécessaire pour qu'une économie puisse doubler son revenu par habitant en dix ans.¹ Un tel taux de croissance pourrait contribuer à libérer le potentiel de développement de l'Afrique et à offrir des opportunités à tous ses citoyens. Le secteur privé doit jouer un rôle plus important dans la stimulation de cette croissance et la création d'emplois, en particulier dans le contexte du marché unique de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Malgré une résilience et un optimisme croissants, l'Afrique est toujours confrontée à de multiples crises. L'épidémie d'Ebola en 2014, l'impact de la COVID-19, le conflit russo-ukrainien,² et le changement climatique ont tous mis en évidence la vulnérabilité persistante du continent aux chocs exogènes. Ces facteurs, parmi d'autres, ont limité la capacité de la région à maintenir la dynamique de croissance des années 2000.



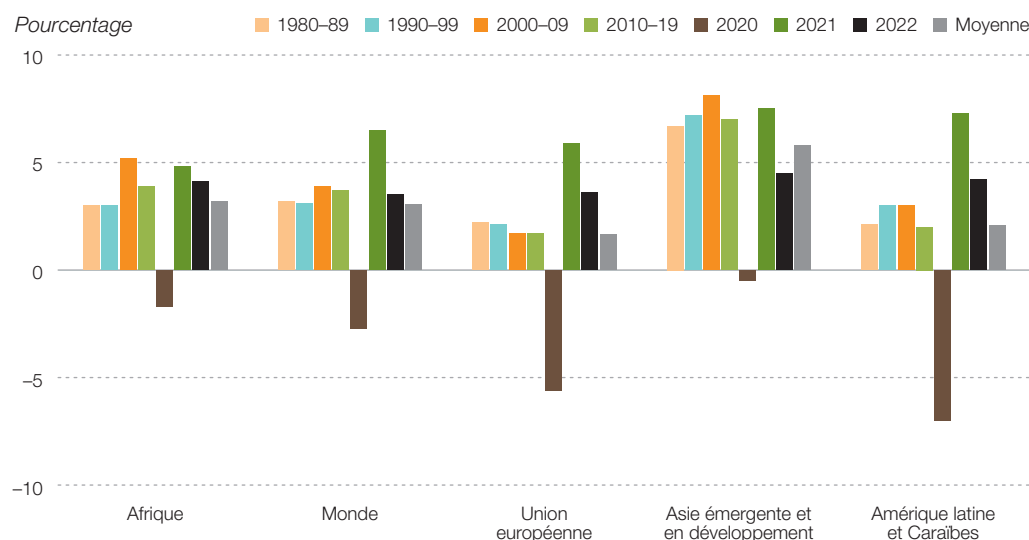
LES PERFORMANCES DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE CROISSANCE

Durant les quarante années précédant l'apparition de la COVID-19, les performances de l'Afrique en matière de croissance ont été assez impressionnantes, uniquement devancées par celles des pays émergents et en développement d'Asie. Le continent a connu une croissance moyenne de 3,8 % par an entre 1980 et 2019. Ce taux était supérieur d'environ 0,3 point de pourcentage à la croissance moyenne mondiale pour la même période, mais ne représentait qu'un peu plus de la moitié des 7,2 % affichés par les pays émergents et en développement d'Asie (figure 2.1). La forte croissance de cette région a été attribuée à plusieurs facteurs, notamment la paix et la stabilité politique, ainsi que la capacité accrue des États à mettre en œuvre des réformes économiques et des politiques de libéralisation du commerce qui ont créé un environnement propice à l'accroissement du rôle des marchés et du secteur privé. Les pays asiatiques ont également énormément bénéficié des progrès technologiques rapides et de la mondialisation, en particulier au cours des dernières décennies. En revanche, la croissance

de l'Afrique durant cette période a subi de plein fouet plusieurs chocs économiques et politiques mondiaux, régionaux et nationaux, et a souffert de faiblesses structurelles, telles que des guerres et des conflits, des crises de la dette, des chocs sur les prix des produits de base et les termes de l'échange, et des goulets d'étranglement au niveau des infrastructures.

Dans un monde caractérisé par de multiples chocs régionaux et mondiaux se chevauchant, tels que ceux observés au cours des quatre années suivant l'apparition de la COVID-19 en 2020, la résilience des performances de croissance de l'Afrique a été mise à rude épreuve. Par exemple, en 2020, au plus fort de la pandémie, l'Afrique a enregistré la deuxième plus faible contraction de son produit intérieur brut (PIB), soit 1,7 %, tandis que celui de l'Asie émergente et en développement se contractait le moins, avec 0,5 %. De même, sur la période 2020–2022, la croissance en Afrique a été en moyenne de 2,4 %, ne devançant que l'Asie émergente et en développement dont la moyenne annuelle de 4,3 % était près de deux fois supérieure à celle de l'Afrique. Même en excluant la performance anormalement faible de 2020, le tableau n'est pas très brillant, puisqu'à 4,5 %, la croissance moyenne de l'Afrique en 2021

FIGURE 2.1 Croissance du PIB réel de l'Afrique par rapport au monde et aux régions du monde, par décennie



Source: Statistiques de la BAD et base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

Note: Les décennies sont basées sur des moyennes simples.

et 2022, était la plus faible au monde, comparée aux chiffres de l'Union européenne (4,9 %), de l'Asie émergente et en développement (6 %), et de l'Amérique latine et des Caraïbes (5,8 %).

Dans l'ensemble, cependant, l'Afrique a fait preuve d'une forte résilience face aux grands chocs extérieurs,³ comme l'ont montré la crise financière mondiale de 2008–2009 et la crise alimentaire de 2011. Bien que toujours inférieure au pic historique de 5,2 % enregistré en 2000–2009 (voir figure 2.1), depuis 2021, la croissance du PIB réel a résisté à la flambée des prix mondiaux des carburants et des denrées alimentaires, alimentée par les tensions géopolitiques et les effets du changement climatique.

Les données empiriques et l'histoire économique suggèrent que, pour qu'un pays accède au statut de pays à revenu élevé et parvienne à éradiquer la pauvreté, il lui faut maintenir la croissance de son PIB réel à des niveaux d'au moins 7 %, au minimum deux fois supérieurs au taux de croissance de la population du pays, sur une longue période (généralement plusieurs décennies).⁴ Il faudrait toutefois environ 50 ans pour qu'une économie passe du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu élevé, en évitant le piège du «revenu intermédiaire». ⁵ Sur 42 ans, de 1980 à 2022, la croissance moyenne du PIB de l'Afrique n'a dépassé 7 % qu'une seule fois, en 2012.

La performance du continent s'explique en partie par le fait que la mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles n'a pas été cohérente dans la majorité des pays et qu'elle est souvent caractérisée par des revirements périodiques des politiques, liés principalement aux changements de régime politique et aux idéologies associées, ce qui signifie que les horizons de planification sont généralement courts et alignés sur les cycles électoraux. Cela a sapé tous les efforts visant à diversifier les économies, une situation qui a entretenu la vulnérabilité aux chocs extérieurs des pays, en particulier de ceux dépendant de la production et des exportations de matières premières (pétrole et gaz, minéraux et métaux, produits agricoles).

L'incapacité de l'Afrique à mettre en place une politique intérieure et un modèle économique durables et crédibles l'a empêchée de tirer pleinement parti des nouvelles possibilités de

croissance rapide et accélérée, même lorsque les conditions économiques mondiales se sont nettement améliorées. Tout gain découlant d'occasions, telles que des prix élevés des matières premières, est donc généralement temporaire, et les risques réapparaissent souvent à moyen terme, le continent revenant à sa trajectoire de croissance faible et instable (encadré 2.1 et tableau 2.1).

La croissance moyenne a été relativement faible au cours des quatre dernières décennies, avec cependant d'importantes différences de performance entre les décennies, reflétant largement les conditions macroéconomiques et l'impact des perturbations économiques majeures au cours de chaque période. Le taux de croissance moyen de l'Afrique masque également des différences entre les pays. En effet, certains pays tels que le Botswana ont affiché des taux de croissance de 7 % ou plus, mais le principal défi a été de maintenir cette performance sur des périodes plus longues.

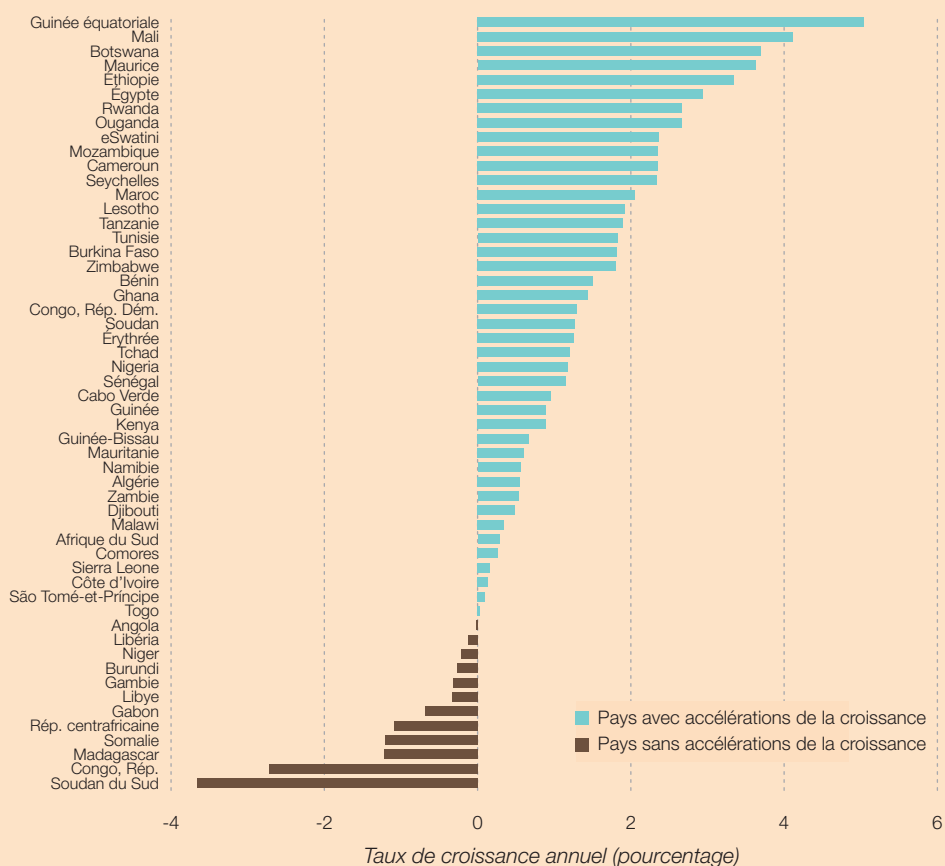
Les années 1980 et 1990, souvent appelées «décennies perdues», ont été marquées par les pires performances de l'Afrique en matière de croissance. La croissance du PIB réel n'a été en moyenne que de 3,0 % par an, pour plusieurs raisons, dont des déséquilibres macroéconomiques et structurels. Parmi ceux-ci, on peut citer des politiques macroéconomiques déficientes et la concentration des exportations sur des produits de base de faible valeur, exacerbée par la chute des prix de ces produits ; le surendettement, qui a touché plusieurs pays africains, entraînant une détérioration du climat d'investissement ; un manque de lignes de crédit auprès des partenaires au développement bilatéraux et multinationaux ; et la faiblesse des flux d'investissements directs étrangers.

La croissance du PIB réel a fortement rebondi dans les années 2000, où la croissance annuelle moyenne a atteint 5,2 %, bénéficiant largement du substantiel allègement de la dette accordé par la communauté internationale et de la mise en œuvre de réformes macroéconomiques et structurelles dans le cadre du programme d'allègement de la dette. Au cours de cette période, la croissance a également bénéficié du super-cycle des prix des produits de base de 2003 à 2008, d'une plus grande stabilité politique et d'une augmentation

ENCADRÉ 2.1 Épisodes de croissance en Afrique, 1980–2022

Entre 1980 et 2022, nous avons identifié 64 épisodes d'accélération de la croissance dans 36 pays africains en utilisant une méthodologie proposée.¹ Celle-ci définit un épisode d'accélération de la croissance comme une période pendant laquelle la croissance annuelle moyenne du PIB par habitant a été d'au moins 3,5 % durant 8 ans, avec au moins 2 points de pourcentage de plus que pendant les 8 années précédentes. Pour exclure les épisodes de reprise économique, au cours de la dernière année de la période d'accélération, le niveau du PIB réel doit également être plus élevé qu'au cours des années précédant l'accélération. La figure 2.1.1 de l'encadré montre que le taux de croissance des pays ayant connu au moins une accélération a été significativement plus élevé que celui des pays n'ayant connu aucune accélération.

FIGURE 2.1.1 Taux de croissance des pays africains avec et sans accélération, 1980–2022



Source: Calculs des auteurs basés sur les données des statistiques de la Banque africaine de développement.

En moyenne, le PIB par habitant des pays sans accélération s'est contracté de 0,3 % par an, tandis que les pays avec accélération enregistraient des taux de croissance annuels de 1,7 %. Certains pays (comme l'Éthiopie, Maurice et le Botswana) ont connu plusieurs accélérations. D'autres (tels que la Côte d'Ivoire, l'Égypte et le Ghana) n'en ont connu qu'une seule. Le Gabon, le Kenya et le Sénégal n'ont enregistré aucune accélération de la croissance de leur PIB par habitant au cours de la période.

Note

1. Hausmann, Pritchett et Rodrik, 2005.

TABEAU 2.1 Nombre d'accélération de la croissance, Afrique, 1980–2022

Pays	4	3	2	1	0
Éthiopie Maurice	Botswana Mozambique Ouganda Rwanda Seychelles Soudan	Angola Cameroun Djibouti Érythrée Guinée équatoriale Lesotho Libye Libéria Mali eSwatini	Burkina Faso Cabo Verde Congo, Rép. Dém. Côte d'Ivoire Égypte Ghana Guinée Malawi Maroc Mauritanie Namibie Nigeria Sierra Leone Tanzanie Tchad Tunisie Zambie Zimbabwe	Afrique du Sud Algérie Burundi Bénin Comores Congo, Rép. Gabon Gambie Guinée-Bissau Kenya Madagascar Niger Rép. centrafricaine Somalie Soudan du Sud São Tomé-et-Príncipe Sénégal Togo	
Nombre de pays	2	6	10	18	18

Source: Calculs des auteurs basés sur les données des statistiques de la Banque africaine de développement.

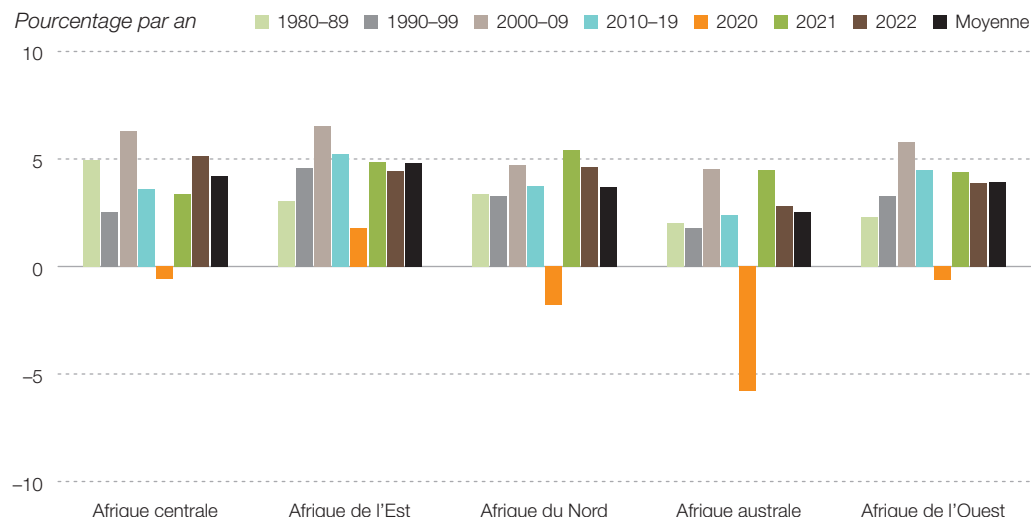
de la productivité caractérisée par un transfert significatif de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les services et l'industrie manufacturière. Dans les années 2010, l'élan des années 2000 est toutefois retombé à une moyenne annuelle de 3,9 %, reflétant la fin du super-cycle des produits de base qui a débuté avec la crise financière mondiale de 2008/2009. Les prix ont commencé à baisser en 2011, atteignant leur niveau le plus bas en 2015, lorsque la crise de l'Ebola a ravagé certains pays d'Afrique centrale et de l'Ouest. En outre, au moins une demi-douzaine de pays africains, principalement de ces deux régions, ont connu des guerres civiles récurrentes qui ont entravé la croissance au cours de cette période.

Les différences de croissance réelle sont évidentes entre les régions depuis 1980 (figure 2.2). Le taux de croissance annuel moyen le plus élevé (4,8 %) a été enregistré en Afrique de l'Est, une région très diversifiée par rapport aux autres régions du continent. La croissance y a été la plus forte pendant les trois décennies suivant 1990, mettant ainsi clairement en évidence l'importance de la diversification dans la conduite des pays et des régions. La chose a été encore plus évidente au plus fort de la pandémie, lorsque la région a été la seule à échapper à la récession, avec une croissance de 1,8 % en 2020. Le taux de croissance annuel moyen le plus faible (2,7 % sur la période 1980–2022) a été enregistré par l'Afrique

australe, reflétant en grande partie la médiocre croissance de l'Afrique du Sud et ses implications pour le reste de la région. L'économie sud-africaine a souffert de sanctions économiques jusqu'en 1994, ce qui a affecté la croissance de la région. Après la levée des sanctions, l'économie du pays s'est de plus en plus intégrée aux petites économies de la région, de sorte que son évolution tend à déterminer ce qui se passe dans le reste de la région. L'Afrique centrale a enregistré de bons résultats, mais seulement dans les années 1980, avec une croissance annuelle moyenne de 5,0 %, reflétant principalement la croissance plus élevée du Cameroun dans la première moitié de la décennie grâce aux revenus de la production de pétrole brut.

Les performances de l'Afrique masquent des différences de croissance entre les pays, car les 54 économies du continent ont des caractéristiques économiques, des opportunités et des défis variés. Certains pays africains ont toujours obtenu de bons résultats, avec une croissance du PIB réel supérieure à 5 % en moyenne, certains atteignant même 7 % et se classant souvent parmi les 10 économies à la croissance la plus rapide au monde. Toutefois, rares sont ceux d'entre eux qui ont maintenu une croissance fortement performante ou ont connu une croissance plus rapide que leurs moyennes historiques, pendant de longues périodes. Il est également inquiétant

FIGURE 2.2 Croissance du PIB réel de l'Afrique, par région et par décennie



Source: Statistiques de la BAD.

Note: Les décennies sont basées sur des moyennes simples.

de constater que les pays fragiles ou en transition ont obtenu de mauvais résultats dans l'ensemble, en raison des incertitudes politiques, y compris les conflits internes ou le terrorisme, qui ont eu un effet néfaste sur l'investissement et la croissance.⁶

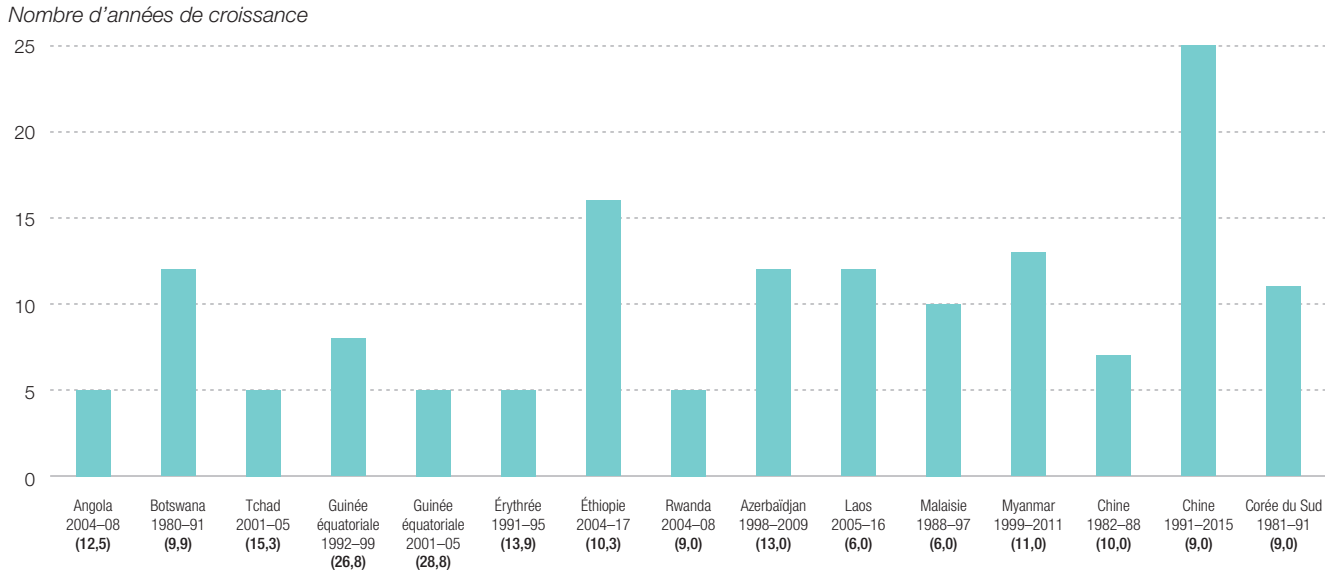
Les données empiriques montrent que le maintien de la croissance du PIB à au moins 7 % par an pendant plusieurs décennies est possible et qu'il constitue un catalyseur essentiel pour l'accession au statut de pays à revenu élevé. La Chine a connu une croissance supérieure à 7 % pendant 7 années consécutives (10 % en moyenne entre 1982 et 1988), puis pendant 25 années consécutives (9 % en moyenne entre 1991 et 2015). Depuis 1980, seuls deux pays africains – le Botswana et l'Éthiopie – ont maintenu une croissance du PIB supérieure à 7 % pendant au moins une décennie, mais ces pays ont généralement connu des ralentissements après ces périodes de croissance (figure 2.3). La plus longue période (16 années consécutives) a été atteinte par l'Éthiopie, avec une moyenne de 10,3 % entre 2004 et 2019, tandis que le Botswana a connu 12 années consécutives (avec une moyenne de 11,9 % entre 1980 et 1991). Si l'on remonte à 1960, la deuxième plus longue période de croissance au monde (24 ans) a été enregistrée par le Botswana, avec une croissance moyenne de 9 % entre 1968 et

1991, et elle a été déterminante pour faire passer le pays du statut d'un des plus pauvres au monde vers celui de pays à revenu intermédiaire au milieu des années 1990.

PERFORMANCES DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE PIB RÉEL PAR HABITANT

Bien que positive, la croissance du PIB réel de l'Afrique n'a pas suffi à compenser la forte croissance démographique d'environ 2,6 % par an enregistrée au cours de la période 1980–2022, si bien que, par habitant, la croissance de l'Afrique a été inférieure à celle d'autres régions du monde (figure 2.4). Au cours des quatre décennies qui ont précédé la pandémie de COVID-19, la croissance moyenne du PIB réel par habitant en Afrique a été inférieure à celle de toutes les autres grandes régions du monde dans les années 1980, 1990 et 2010. Par exemple, l'Afrique est la seule région où le PIB réel moyen par habitant s'est contracté dans les années 1980 et 1990, de 1,4 % et 0,3 % respectivement. La croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique s'est fortement redressée dans les années 2000 pour atteindre une moyenne de 2,2 % par an, grâce à la forte croissance du

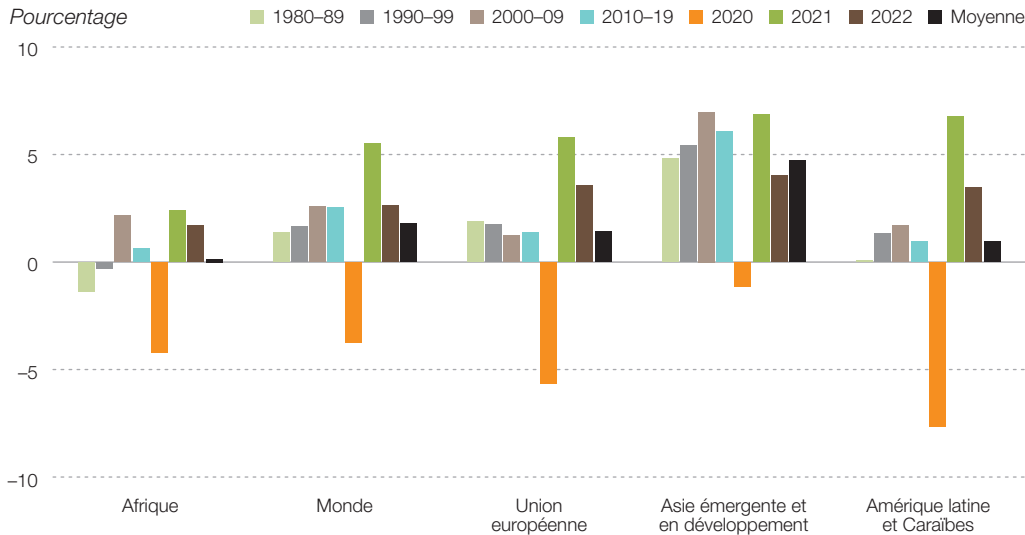
FIGURE 2.3 Périodes de croissance du PIB dans le monde, 1980–2022



Source: Calculs du personnel de la BAD.

Note: La figure montre les pays qui ont connu une croissance continue d'au moins 7 % pendant 10 ans ou plus, ou qui ont connu au moins deux épisodes de croissance de cinq années consécutives. Le premier chiffre entre parenthèses est le nombre d'années de croissance consécutives, le second la croissance moyenne au cours de la période.

FIGURE 2.4 Croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique par rapport au monde et aux régions du monde, par décennie



Source: Statistiques de la BAD et base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

Note: Les décennies sont basées sur des moyennes simples.

PIB réel global au cours de cette période, et n'est inférieure qu'à celle des pays émergents et en développement d'Asie. La dynamique de croissance du PIB réel par habitant s'est ralentie dans les années 2010, tombant à 0,6 % par an en moyenne et accusant un retard de 5,6 points de pourcentage par rapport à la région en tête du classement, à savoir l'Asie émergente et en développement. Au plus fort de la COVID-19, en 2020, la croissance du PIB réel par habitant a fortement diminué pour atteindre -4,2 % en 2020, avec une entrée en récession alimentant les craintes d'un retour à une croissance négative rappelant les années 1980 et 1990. La période post-COVID-19 a cependant montré un rebond rapide de la croissance annuelle du PIB réel par habitant, même si celle-ci reste inférieure à celle de toutes les autres régions.

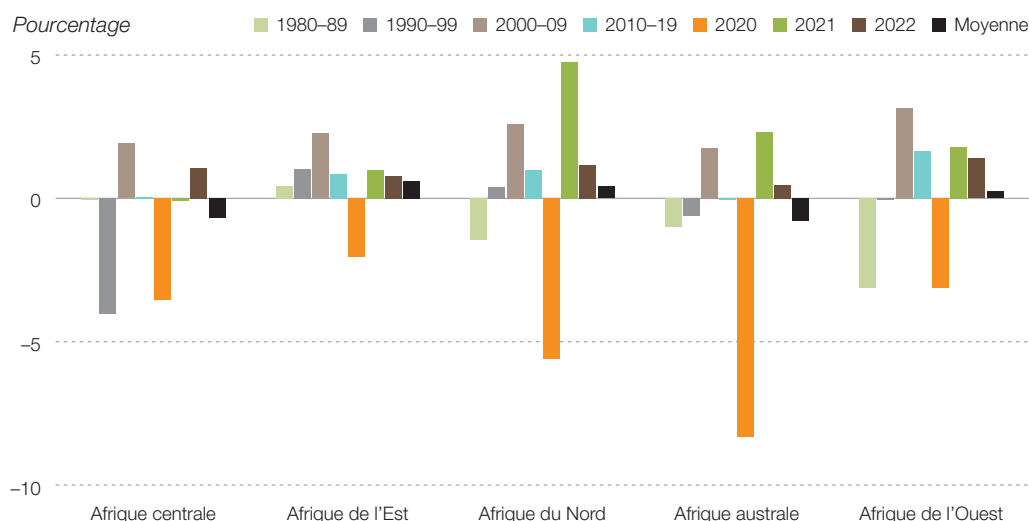
Au niveau régional, le PIB réel par habitant a diminué en Afrique centrale et en Afrique australe dans les années 1980 et 1990, mais a augmenté en Afrique du Nord, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest (figure 2.5). Les contractions des deux régions reflètent en grande partie une combinaison de problèmes macroéconomiques et structurels anciens et profondément enracinés, tels qu'une inflation élevée et des positions budgétaires détériorées, des structures de production

non diversifiées et une concentration des exportations, ainsi que les effets débilissants d'une instabilité politique passée ou persistante.

Les régions qui ont enregistré de bons résultats pour leur PIB réel par habitant ont bénéficié d'une meilleure gestion des politiques macroéconomiques, qui a permis de contenir les pressions inflationnistes, d'instaurer une prudence budgétaire et d'accroître l'épargne intérieure. Leur secteur d'exportation relativement diversifié les a aidées à tirer parti de l'amélioration de la demande mondiale.

La faible croissance du PIB réel et du PIB par habitant de l'Afrique se ressent également dans la lenteur des progrès des indices de développement humain sur le continent. En 2022, selon les catégories de l'indice de développement humain (IDH), 30 pays africains étaient classés comme faibles, 16 comme moyens, 7 comme élevés, et un seul – les Seychelles – comme très élevé. Malgré une certaine amélioration de son IDH moyen au cours des trois dernières décennies, l'Afrique est encore derrière toutes les autres régions du monde (figure 2.6), en grande partie à cause de sa grande vulnérabilité aux chocs et du rythme lent et inégal de sa transformation structurelle. Par exemple, le score moyen de l'IDH de l'Afrique, qui était de 0,44 en 1990–1999, se

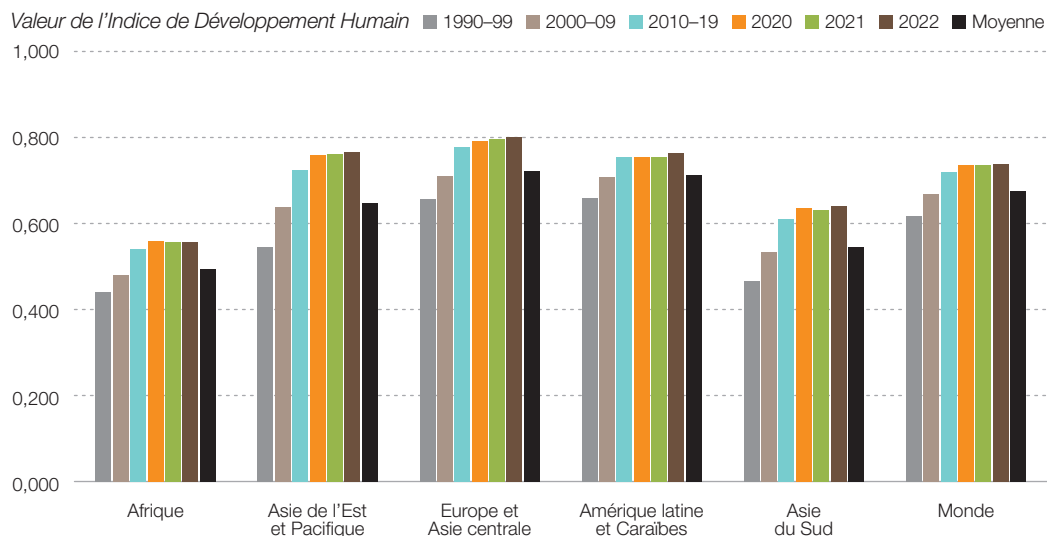
FIGURE 2.5 Croissance du PIB réel par habitant en Afrique, par région et par décennie



Source: Statistiques de la BAD.

Note: Les décennies sont basées sur des moyennes simples.

FIGURE 2.6 Indice de développement humain, par région du monde



Source: Base de données du PNUD.

Note: Les décennies sont basées sur des moyennes simples. IDH inférieur à 0,550 pour un développement humain faible, 0,550 à 0,699 pour un développement humain moyen, 0,700 à 0,799 pour un développement humain élevé, et 0,800 ou plus pour un développement humain très élevé.

situait résolument dans la catégorie basse, avec 0,22 unité de moins que celui de l'Europe et de l'Asie centrale et que celui de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui se situaient tous deux dans la catégorie moyenne.

Même si le score de l'IDH de l'Afrique a augmenté de 0,10 unité pour atteindre une moyenne de 0,54 au cours de la période 2010-2019, le continent figure toujours dans la catégorie des pays à faible développement humain et reste à la traîne de toutes les autres régions. Le score de l'IDH de l'Afrique est resté stable à 0,56 pendant le pic de la pandémie, en 2020 et après, avec un score identique à celui de 2019. Avec le score actuel de l'IDH, l'Afrique est encore 0,24 unité en dessous du seuil de développement humain très élevé (0,80). Si le score de l'IDH de l'Afrique continue d'évoluer au rythme de 1990-2022, il faudra au continent environ 75 ans pour franchir ce seuil. En outre, au rythme actuel, l'IDH de l'Afrique ne sera que de 0,63 en 2063, soit 0,07 unité de moins que le seuil de développement humain élevé (0,70). Il est donc impératif que l'Afrique poursuive d'urgence des politiques renforçant sa résistance aux chocs et accélérant sa croissance économique et son développement.

TRANSITION DES PAYS AFRICAINS VERS DES GROUPES DE PAYS À REVENUS PLUS ÉLEVÉS

Lorsqu'ils ont des taux de croissance du revenu par habitant plus faibles et sont situés près du bas de l'échelle des pays à faible revenu, les pays doivent maintenir, pendant plusieurs décennies, des taux de croissance d'au moins 7 % pour accéder au statut de pays à revenu intermédiaire avant de passer à celui de pays à revenu élevé. (Dans les pays en développement en général, une croissance de 10 % pendant de longues périodes peut être atteinte en important et adaptant la technologie et l'expertise.) À ce rythme, il faudrait environ 50 ans à une économie pour passer des faibles revenus aux revenus élevés, comme nous l'avons mentionné.⁷ D'autres estimations suggèrent qu'il faudrait au maximum 28 ans pour franchir la barre des revenus intermédiaires de la tranche inférieure, et 14 ans pour passer des revenus intermédiaires de la tranche supérieure aux revenus élevés.⁸

Depuis 1961, seuls 19 pays africains ont maintenu une croissance moyenne du PIB réel

d'au moins 7 % pendant une décennie, et seul le Botswana y est parvenu pendant trois décennies successives, passant du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (tableau 2.2).

Sur les 19 pays, les Seychelles ont été classées en 2023 comme pays à revenu élevé avec un revenu national brut (RNB) par habitant⁹ de 14 340 dollars US, tandis que 3 pays – le Botswana, la Guinée équatoriale et le Gabon – ont été placés parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (RNB par habitant compris entre 4 466 et 13 845 dollars US). Neuf pays sont passés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (RNB par habitant compris entre 1 136 et 4 465 dollars US). Les autres étaient des pays à faible revenu (RNB par habitant inférieur ou égal à 1 135 dollars US). Huit pays sont passés d'un groupe de revenu à l'autre depuis 1989, l'année où les groupes de pays basés sur le revenu ont été instaurés. Trois pays – l'Angola, la Côte d'Ivoire

et la Guinée équatoriale – sont retombés dans un groupe de revenu inférieur au moins une fois depuis 1989, avant de revenir dans un groupe de revenu supérieur.

En dehors des pays du tableau 2.2, d'autres, dont la République démocratique du Congo, le Liberia, le Mozambique et la Sierra Leone, ont connu de fortes baisses du RNB par habitant, en partie à cause de conflits, avant de rebondir, même si le taux de croissance post-conflit n'a pas été maintenu pendant une décennie. Par exemple, la croissance moyenne de la République démocratique du Congo s'est maintenue à 7,6 % entre 2010 et 2015, avant de retomber à une moyenne de 4,1 % au cours des quatre années précédant l'apparition de la COVID-19. Après la pandémie, la reprise a été plus importante, avec une moyenne de 7,6 % en 2021–2022. Au Liberia, la fin de la guerre civile qui a duré 14 ans, en août 2003, a inversé un long déclin économique. L'économie a progressé de près de 7 % en moyenne au cours de la décennie qui a suivi la signature de l'accord

TABLEAU 2.2 Croissance et transition dans les pays africains

Pays	Revenu moyen par habitant pour les périodes de forte croissance et 2022 (\$)							Groupe de revenu des pays, 2023
	1961–70	1971–80	1981–90	1991–2000	2001–10	2011–20	2022	
Angola					2 500		2 299	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Botswana	533	1 514	2 896,0				6 657	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
Cabo Verde				1 350,5			3 643	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Côte d'Ivoire	1 885						2 430	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Éthiopie					331	648	857	Faible revenu
Gabon		9 536					6 642	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
Guinée équatoriale					10 601		5 871	Revenu intermédiaire, tranche supérieure
Kenya		1 136					1 755	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Lesotho		393					968	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Mozambique					405		581	Faible revenu
Nigeria					1 976		2 450	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Ouganda					640		935	Faible revenu
Rwanda					864		940	Faible revenu
Seychelles		5 611					17 117	Revenu élevé
eSwatini			1 597				4 045	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Tchad					597		590	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Togo		776					892	Faible revenu
Tunisie			1 980				3 897	Revenu intermédiaire, tranche inférieure
Zambie					980		1 282	Revenu intermédiaire, tranche inférieure

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde et groupes de pays et de prêts.

de paix, avant que la crise de l'Ebola ne vienne interrompre les progrès en 2014. La reprise après la contraction économique induite par Ebola a été difficile, avec une croissance moyenne de la production réelle à moins de 0,5 %.

D'autres économies en transition ont connu des épisodes de croissance similaires, mais pas le Rwanda. Depuis l'effet économique dévastateur du génocide, lorsque l'économie s'est contractée de moitié en 1994, le Rwanda a fait preuve d'une résistance remarquable, soutenue par les efforts de réconciliation et de réforme entrepris après le conflit. En 1995, l'économie a rebondi de 30 %, et les investissements et les apports d'aide, ainsi que l'engagement en faveur des réformes structurelles et macroéconomiques, ont entraîné une croissance plus élevée et ininterrompue, supérieure à 8 % en moyenne pendant plus de deux décennies.

PRODUCTIVITÉ TOTALE DES FACTEURS ET DÉCOMPOSITION DE LA CROISSANCE

La croissance de la productivité est essentielle au développement économique. Sur la base de la décomposition de la croissance économique, la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) a été le principal moteur de la croissance du PIB par habitant en Afrique (tableau 2.3).¹⁰ Les progrès notables enregistrés dans les années 1960 et au début des années 1970 sont principalement imputables aux gains de PTF.¹¹ En 1975–1979 et 1980–1984, lorsque la croissance de l'Afrique, à l'exclusion de l'Afrique du Nord, a décliné, la croissance négative de la productivité – principalement causée par une faible utilisation des capacités et par des distorsions politiques dans la région¹² – a dominé les contributions positives du capital humain et physique. Ainsi, bien que l'accumulation de capital ait diminué au fil du temps, la chute de la PTF a expliqué les faibles performances de croissance de la région dans les années 1970 et au début des années 1980.¹³

En 1985–1989, la croissance de la productivité s'est toutefois accélérée avant de décliner à nouveau en 1990–1994. Depuis le milieu des années 1990, la productivité est en hausse,

TABLEAU 2.3 Décomposition de la croissance du PIB par habitant pour l'Afrique subsaharienne

Année	Croissance du PIB réel par travailleur	Contribution du capital physique par travailleur	Contribution de l'éducation par travailleur	Résidu estimé*
1960–64	1,33	0,53	0,12	0,68
1965–69	1,74	0,80	0,20	0,75
1970–74	2,33	1,05	0,22	1,06
1975–79	0,19	0,74	0,24	–0,79
1980–84	–1,70	0,16	0,29	–2,16
1985–89	0,45	–0,22	0,34	0,33
1990–94	–1,74	–0,08	0,30	–1,95
1995–2000	1,51	–0,12	0,26	1,37
Total	0,51	0,36	0,25	–0,99

Source: Fosu (2013b); d'après Ndulu et O'Connell (2003).

Note: * représente la croissance de la productivité totale des facteurs. La décomposition (décomposition de Collins-Bosworth) est basée sur un échantillon de 19 pays africains, représentant une grande partie du PIB du continent. Voir Fosu (2013b) pour plus de détails.

alimentant la reprise de la croissance.¹⁴ Cette constatation est également évidente au niveau sectoriel, en particulier dans l'agriculture, où la croissance de la PTF a suivi une tendance à la hausse, surtout depuis les années 1990.¹⁵ La PTF explique également les différences de revenu par habitant entre les pays.¹⁶ L'écart de productivité entre les pays africains et les économies à revenu élevé (notamment les États-Unis) reflète des différences de productivité substantielles entre les secteurs d'activité économique et les unités de production (exploitations agricoles ou entreprises). Ce facteur est particulièrement important dans l'agriculture, dont la productivité est faible par rapport à celle des pays à revenu élevé, alors que ce secteur emploie la majeure partie de la population de la région. Le fait que la productivité de ce secteur, qui constitue le plus gros employeur de l'Afrique, soit la plus basse explique en partie pourquoi la région a pris du retard dans sa transformation structurelle.¹⁷

Les tendances de la productivité du travail montrent que l'Afrique a perdu son avantage en matière de productivité par rapport aux cinq pays de l'Asie de l'Est et du Pacifique (EAP5), à savoir l'Indonésie, la Corée du Sud, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. Dans les années 1960,

la productivité des travailleurs africains était en moyenne de 40 à 45 % supérieure à celle des EAP5. En 2010, les travailleurs des EAP5 étaient plus de trois fois plus productifs que ceux de l'Afrique, comme le montre la base de données *Penn World Tables* 9.1. Cette évolution de la productivité du travail s'est également accompagnée d'une divergence croissante de la PTF entre les régions du monde. Le tournant s'est produit dans les années 1980, lorsque la productivité du travail s'est contractée en Afrique tandis qu'elle augmentait de façon monotone dans tous les pays des EAP5, bien qu'à des rythmes différents. En 2022, les travailleurs d'Indonésie et de Thaïlande étaient plus de deux fois plus productifs que ceux d'Afrique, et ceux de Corée du Sud et de Singapour étaient respectivement plus de six et dix fois plus productifs. L'Afrique a également perdu du terrain en ce qui concerne la productivité du travail par rapport à d'autres marchés émergents, en particulier le Brésil, la Chine et l'Inde, non seulement à cause d'investissements moindres dans le développement du capital humain, mais aussi en raison d'une plus faible efficacité dans la combinaison des différents facteurs de production.

Plusieurs raisons expliquent les faibles performances de l'Afrique en matière de productivité. La première est la rareté du capital physique (avec un faible ratio capital-travail) dans les activités économiques de l'Afrique par rapport aux régions où la croissance a décollé, comme les pays des EAP5. L'écart de capital physique par travailleur persiste en Afrique, malgré l'augmentation des dépenses régionales d'investissement public et privé. Deuxièmement, la région présente des niveaux de capital humain plus bas et une qualité de l'éducation en baisse à cause d'un manque d'investissements et des médiocres résultats d'apprentissage qui en découlent. Sur les 25 pays affichant l'indice de capital humain (ICH) le plus faible, 23 se trouvent en Afrique. En 2017, 24 des 40 pays d'Afrique disposant de données sur l'ICH enregistraient des scores faibles – inférieurs à 0,4 – dans une étroite fourchette de 0,361 à 0,396. Le score médian pour l'ICH de ce groupe de 24 pays (0,37) signifie que la productivité future d'un enfant né en 2017 est inférieure de 63 % à ce que l'enfant aurait pu atteindre avec

une éducation complète et des soins de santé adéquats.

CONCLUSION

Des études ont tenté de découvrir le contenu informationnel des transitions de croissance.¹⁸ Même si les résultats publiés dans la littérature sont mitigés, le rôle des politiques économiques ne peut être ignoré. Si on répartit les déterminants de la croissance en cinq grandes catégories, les résultats montrent qu'aucune d'elles ne l'emporte sur les quatre autres pour déterminer la force de la croissance.¹⁹

- *Les institutions politiques* : Au cours des dernières décennies, plusieurs théories de la croissance ont placé les institutions au centre du processus de croissance, en particulier la démocratie et les droits politiques.²⁰ En outre, la littérature sur la croissance (accélération) a pris en compte l'impact des situations post-conflit, tant internes qu'externes.²¹
- *La politique économique* : Un point de vue particulièrement cher aux organisations multilatérales est que la politique économique est primordiale pour déterminer la trajectoire de croissance d'un pays.²² Il n'est donc pas surprenant que pratiquement tous les documents cherchant à déterminer les facteurs de réussite du développement incluent des indicateurs de réforme ou de politique économique.
- *La richesse en ressources naturelles* : Certains auteurs ont étudié le rôle crucial des ressources naturelles dans la stimulation de la croissance, en particulier à court et à moyen terme.²³
- *La chance* : La volatilité de la croissance malgré l'existence de politiques et d'une stabilité institutionnelle a donné lieu à un nouveau courant de la littérature²⁴ se demandant si la « chance » est un déterminant essentiel de la croissance, peut-être plus que de « bonnes politiques ». ²⁵ L'effet de la « chance » est généralement étudié à l'aide de variables de choc telles que les termes de l'échange, les conflits ou une crise de la dette.
- *Le modèle Solow-Swan* : Dans ce qui est peut-être le modèle néoclassique de croissance à long terme le plus standard, Solow (1957) et Swan (1956) montrent comment une

accélération du taux de croissance du PIB par habitant peut être obtenue à court terme à l'aide d'une augmentation de l'investissement en capital. Il n'est donc pas surprenant que les principaux articles de la littérature sur l'accélération de la croissance se penchent tous sur le rôle de l'investissement.

Compte tenu des performances historiques des pays africains, qui ont généralement alterné des phases de croissance, de stagnation, de déclin, voire de chute catastrophique, ce rapport s'efforcera de présenter les actions de politiques à mettre en œuvre pour maintenir une croissance du PIB d'au moins 7 % sur de longues périodes.

NOTES

1. CGD, 2008.
2. Formulation acceptée lors des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque africaine de développement au Ghana.
3. BAD, 2022, 2023, 2024.
4. Voir, par exemple, Habakkuk (1963), Simon (1976), Miles et Scott (2005), et Spence (2011).
5. Spence, 2011.
6. Voir BAD (2021).
7. Spence, 2011.
8. Par exemple, Felipe et coll. (2012).
9. Calculé par le facteur de conversion Atlas du RNB du pays en monnaie locale.
10. Pour expliquer les performances de croissance des pays d'Afrique subsaharienne entre 1960 et 2000, Ndulu et O'Connell (2003) ont décomposé la croissance du PIB par travailleur en contribution du capital physique par travailleur, de l'éducation par travailleur et de la PTF (résiduelle).
11. Fosu, 2013 ; Ndulu et O'Connell, 2003.
12. Block, 2014 ; Fosu et Aryeetey, 2009.
13. Devarajan et coll., 2003.
14. Bates et coll., 2013 ; Rodrik, 2018.
15. Block, 2014. Les données suggèrent également que la contribution du capital physique, qui suivait une tendance à la baisse avant la réforme, a commencé à se redresser dans les années 1990, bien qu'à un rythme plus lent (tableau 2).
16. Caselli, 2005 ; Jones, 2016.
17. Duarte et Restuccia, 2010, 2018.
18. Pritchett, 2000 ; Easterly et coll., 1993 ; Aguiar et Gopinath, 2007 ; Rodrik, 1999 ; Hausmann, Pritchett et Rodrik, 2005 ; Jones et Olken, 2008 ; Peruzzi et Terzi, 2018.
19. Peruzzi et Terzi, 2018.
20. Acemoglu et coll., 2001, 2014 ; Gwartney et coll., 1999 ; Papaioannou et Siourounis, 2008 ; Persson et Tabellini, 2006 ; Rodrik et Wacziarg, 2005.
21. Paul Collier et Hoeffler, 2004a, 2004b ; Hausmann et coll., 2005 ; Hoeffler, 2012 ; Hoeffler et coll., 2010.
22. Collier et Dollar, 2001 ; Easterly, 2005.
23. Brunnschweiler et Bulte, 2008 ; Deaton et Miller, 1995 ; Manzano et Rigobon, 2001 ; Mideksa, 2013 ; Sala-i-Martin et coll., 2004.
24. Easterly et coll., 1993.
25. Blattman et coll., 2007 ; Hamann et Prati, 2002.

RÉFÉRENCES

- Acemoglu, D., S. Johnson, et J. A. Robinson. 2001. « The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation ». *American Economic Review* 91 (5): 1369–1401.
- Acemoglu, D., F. A. Gallego, et J. A. Robinson. 2014. « Institutions, Human Capital, and Development. *Annual Review of Economics* 6 (1): 875–912.
- BAD (Banque africaine de développement). 2021. *Perspectives économiques en Afrique 2021*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022. *Perspectives économiques en Afrique 2022*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023. *Perspectives économiques en Afrique 2023*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- Aguiar, M., et G. Gopinath. 2007. "Emerging Market Business Cycles: The Cycle Is the Trend ". *Journal of Political Economy* 115 (1): 69–102.
- Bates, R. H., et S. A. Block. 2013. "Revisiting African Agriculture: Institutional Change and Productivity Growth". *The Journal of Politics* 75 (2): 372–384.
- Blattman, C., J. Hwang, et J. G. Williamson. 2007. "Winners and Losers in the Commodity Lottery: The Impact of Terms of Trade Growth and Volatility in the Periphery, 1870–1939". *Journal of Development Economics* 82 (1): 156–179.
- Block, S. 2014. " The Decline and Rise of Agricultural Productivity in Sub-Saharan Africa since 1961 ". Dans *African Successes, Volume IV: Sustainable Growth*, 13–67. Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Brunnschweiler, C. N., et E. H. Bulte. 2008. 'Linking Natural Resources to Slow Growth and More Conflict'. *Science* 320 (5876): 616–617.
- Caselli, F. 2005. "Accounting for Cross-country Income Differences". *Handbook of Economic Growth* 1: 679–741.
- Collier, P., et D. Dollar. 2001. " Can the World Cut Poverty in Half? How Policy Reform and Effective Aid Can Meet International Development Goals ". *World Development* 29 (11): 1787–1802.
- Collier, P., et A. Hoeffler. 2004. "Greed and Grievance in Civil War". *Oxford Economic Papers* 56 (4): 563–595.

- CGD (Commission sur la croissance et le développement). 2008. *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*. Washington, DC: CGD.
- Deaton, A., et R. I. Miller. 1995. *International Commodity Prices, Macroeconomic Performance, and Politics in Sub-Saharan Africa*. Princeton, NJ: International Finance Section, Department of Economics, Princeton University.
- Devarajan, S., W. R. Easterly, et H. Pack. 2003. "Low Investment Is Not the Constraint on African Development". *Economic Development and Cultural Change* 51 (3): 547–571.
- Duarte, M., et D. Restuccia. 2010. «The Role of the Structural Transformation in Aggregate Productivity». *The Quarterly Journal of Economics* 125 (1): 129–173.
- Duarte, M., et D. Restuccia. 2018. «Structural Transformation and Productivity in Sub-Saharan Africa». Document de référence préparé pour le projet AFRCE *Boosting Productivity in Sub-Saharan Africa*. Toronto, ON: Université de Toronto.
- Easterly, W. 2005. "National Policies and Economic Growth: A Reappraisal". *Handbook of Economic Growth* 1: 1015–1059.
- Easterly, W., M. Kremer, L. Pritchett, et L. H. Summers. 1993. «Good Policy or Good Luck ?». *Journal of Monetary Economics* 32 (3): 459–483.
- Felipe, J., A. Abdon, et U. Kumar. 2012. «Tracking the Middle-income Trap: What Is It, Who Is in It, and Why ?» Document de travail 715, Levy Economics Institute.
- Fosu, A. K. 2013. "Growth of African Economies: Productivity, Policy Syndromes and the Importance of Institutions". *Journal of African Economies* 22 (4): 523–551.
- Fosu, A. K., et E. Aryeetey. 2009. *Explaining Four Decades of Growth in Sub-Saharan Africa*. Cheltenham, Royaume-Uni: Edward Elgar Publishing.
- Gwartney, J. D., R. A. Lawson, et R. G. Holcombe. 1999. «Economic Freedom and the Environment for Economic Growth». *Journal of Institutional and Theoretical Economics (JITE)/Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft* 155 (4): 643–663.
- Hamakkuk, J. 1963. "Population Problems and European Economic Development in the Late Eighteenth and Nineteenth Centuries". *The American Economic Review* 53 (2): 607–618.
- Hamann, M. A. J., et M. A. Prati. 2002. *Why Do Many Disinflation Fail ? The Importance of Luck, Timing, and Political Institutions*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Hausmann, R., L. Pritchett et D. Rodrik. 2005. «Growth Accelerations». *Journal of Economic Growth* 10: 303–329.
- Hoeffler, A. 2012. "On the Causes of Civil War". Dans *The Oxford Handbook of the Economics of Peace and Conflict*, édité par M. Garfinkel et S. Skaperdas. Oxford, Royaume-Uni: Oxford University Press.
- Hoeffler A., S. S. Ijaz, et S. von Billerbeck. 2010. "Post-Conflict Recovery and Peacebuilding". Document de référence pour le *Rapport sur le développement dans le monde 2011*.
- Jones, B. F., et B. A. Olken. 2008. «The Anatomy of Start-Stop Growth». *The Review of Economics and Statistics* 90 (3): 582–587.
- Manzano, O., et R. Rigobon. 2001. «Resource Curse or Debt Overhang ?» Document de travail 8390, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Mideksa, T. K. 2013. «The Economic Impact of Natural Resources». *Journal of Environmental Economics and Management* 65 (2): 277–289.
- Miles, D., et A. Scott. 2005. *Macroeconomics: Understanding the Global Economy*. Wiley.
- Ndulu, B., et S. O'Connell. 2003. «Revised Collins/Bosworth Growth Accounting Decompositions». Document du projet Croissance du CREA, Nairobi.
- Papaioannou, E., et G. Siourounis. 2008. «Democratization and Growth». *The Economic Journal* 118 (532): 1520–1551.
- Persson, T., et G. Tabellini. 2006. «Democracy and Development: The Devil in the Details». *American Economic Review* 96 (2): 319–324.
- Peruzzi, M., et A. Terzi. 2018. «Growth Accelerations Strategies». Document de travail d'un chercheur du CID et d'un étudiant de troisième cycle 91, Center for International Development at Harvard University, Cambridge, MA.
- Pritchett, L. 2000. «Understanding Patterns of Economic Growth: Searching for Hills among Plateaus, Mountains, and Plains». *The World Bank Economic Review* 14 (2): 221–250.
- Rodrik, D. 1999. "Institutions For High-Quality Growth: What They Are and How to Acquire Them". Washington, DC: Fonds monétaire international. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/seminar/1999/reforms/rodrik.htm>.
- Rodrik, D. 2018. «An African Growth Miracle?». *Journal of African Economies* 27 (1): 10–27.

- Rodrik, D., et R. Wacziarg. 2005. « Do Democratic Transitions Produce Bad Economic Outcomes? » *American Economic Review* 95 (2) : 50–55.
- Sala-i-Martin, X., G. Doppelhofer, et R. I. Miller. 2004. « Determinants of Long-term Growth : A Bayesian Averaging of Classical Estimates (BACE) Approach ». *American Economic Review* 94 (4) : 813–835.
- Simon, H. 1976. *Administrative Behavior*. 3^e édition. New York : The Free Press.
- Spence, M. 2011. *The Next Convergence: The Future of Economic Growth in a Multispeed World*. New York : Farrar, Straus et Giroux.

MODÉLISATION DES PERSPECTIVES D'UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE RAPIDE DE L'AFRIQUE

3

Les pays et régions qui se trouvaient, 50 à 60 ans plus tôt, à des stades de développement similaires à ceux de l'Afrique d'aujourd'hui, se sont repositionnés en affichant une forte croissance au fil des ans, ce qui laisse penser que l'Afrique pourrait connaître une croissance économique suffisamment rapide pour que tous ses pays accèdent au statut de pays à revenu élevé à l'horizon 2063. La croissance rapide du PIB par habitant de la Chine sur la période 1980–2020, soit environ 8 % par an, montre à l'Afrique ce qui est réalisable.

Ce chapitre explique comment le PIB de chaque pays d'Afrique peut augmenter d'au moins 6 à 10 % par an à l'horizon 2063, mettant ainsi fin à la pauvreté et faisant accéder l'ensemble des économies du continent au statut de pays à revenu élevé.¹ Ce chapitre est substantiellement technique, car il s'appuie sur une modélisation et une analyse économiques rigoureuses (voir l'annexe pour une description détaillée du modèle). L'idée générale est que le PIB est une fonction à quatre types de capital – le capital infrastructurel (routes, chemins de fer, fibre optique pour les communications, eau et assainissement), le capital humain (santé et éducation), le capital social (dans les principaux secteurs de l'économie) et le capital naturel (utilisation durable des terres) – de sorte que l'augmentation du PIB par habitant implique l'augmentation des stocks par habitant de ces quatre types de capital.

FORT POTENTIEL DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT

Malgré une croissance économique insuffisante dans la plupart des pays africains pour réaliser la première aspiration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le continent dispose encore d'un fort potentiel de croissance et de développement. Ce potentiel est dû, entre autres, aux richesses humaines et naturelles dont le continent est doté et à sa population à dominance jeune et croissante. Néanmoins, plusieurs défis doivent être relevés pour placer les pays sur la trajectoire requise pour réaliser un changement transformateur conformément à l'Agenda 2063 et aux « High 5 » du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD). Il est essentiel de comprendre les sources et les catalyseurs traditionnels et nouveaux de la croissance, ainsi que les politiques nécessaires pour les exploiter afin d'impulser le changement. Il est également important de comprendre le rôle des diverses parties prenantes.

L'Afrique a le potentiel de réaliser une croissance économique suffisamment rapide entre 2023 et 2063 pour que tous ses pays accèdent au statut de pays à revenu élevé. La croissance rapide du PIB par habitant de la Chine sur la période 1980–2020, soit environ 8 % par an, montre à l'Afrique ce qui est réalisable. Le PIB par habitant de l'Afrique subsaharienne, mesuré aux prix internationaux, était d'environ 4 800 dollars en 2023. En supposant une croissance annuelle de 5 % entre 2023 et 2033, de 8 % entre 2033 et 2053, et de 6 % entre 2053 et 2063, permettant une phase de croissance accélérée, suivie d'une phase de forte croissance, et enfin



d'une décélération modérée, le PIB par habitant atteindrait 65 000 dollars en 2063, faisant de l'Afrique subsaharienne une région économique dont la production annuelle s'élève à quelque 160 000 milliards de dollars.

Cette section quantifie les implications des initiatives politiques prises par les pays africains pour stimuler une croissance soutenue de 6 à 10 % par an sur la période 2024–63. L'analyse a recours à un modèle dynamique intégré d'équilibre général pour identifier les sources de croissance de la productivité dans tous les secteurs, et en particulier dans l'agriculture et l'industrie manufacturière. Le modèle tient compte des caractéristiques uniques de 24 économies africaines et de leurs comportements de production et de consommation (figure 3.1). Contrairement aux modèles d'équilibre général calculable standard, le modèle d'équilibre général dynamique intégré met l'accent sur les domaines de chaque secteur qui nécessitent des changements profonds de politique et sur l'impact potentiel de ces changements sur l'économie. Il s'appuie sur les tableaux des ressources et des emplois de 2016 mis au point par EXIOBASE.² La sélection des pays est basée sur la disponibilité des tableaux des ressources et des emplois. Le modèle tient compte des actions suivantes :

- Utilisation accrue des machines agricoles, des engrais et de l'irrigation, ce qui aurait une incidence sur la productivité du secteur agricole. Le modèle prend en compte les cultures et le bétail. Les données de référence proviennent de la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. Le modèle suppose une utilisation accrue des trois facteurs avec des élasticités supposées reliant la productivité aux trois intrants.
- L'augmentation du stock d'infrastructures dans les domaines du transport et de l'énergie (des domaines tels que le transport maritime ne sont pas pris en compte en raison du manque de données), qui aurait une incidence sur la productivité des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Le modèle suppose que tous les pays augmentent leur stock d'infrastructures.
- L'investissement dans l'éducation et la santé afin de renforcer l'efficacité des travailleurs et

de relever le ratio élèves/enseignant ainsi que le nombre de médecins et de lits d'hôpitaux par habitant. Le modèle est comparé aux indicateurs de la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, ainsi qu'à d'autres indicateurs, tels que l'importance des budgets alloués à l'éducation et à la santé, tirés des statistiques des finances publiques publiées par le Fonds monétaire international.

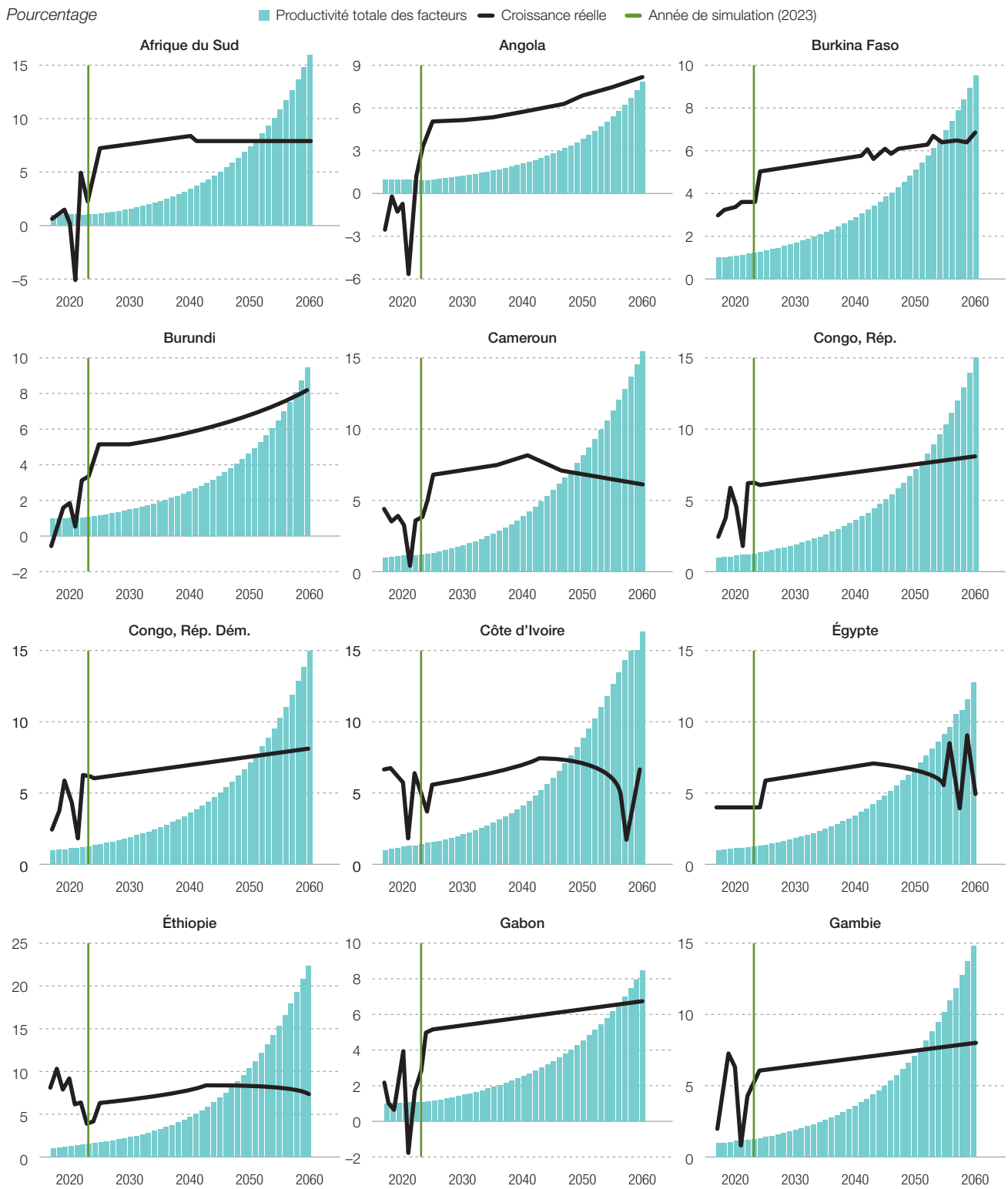
- L'investissement public dans la recherche et le développement, qui peut promouvoir l'industrialisation. La croissance démographique pour tous les pays africains est supposée être de 2 % par an. Le modèle ne prend pas en compte les aspects des activités de planification familiale qui ont une incidence sur la fertilité ou les progrès de la médecine susceptibles de prolonger l'espérance de vie des Africains. Il s'agit là d'un domaine qui pourrait faire l'objet de recherches futures, notamment pour répondre aux questions liées aux dividendes démographiques.

La combinaison de ces interventions permet d'obtenir une trajectoire de croissance qui montre que l'Afrique peut effectivement atteindre une croissance de 6 à 10 %. La croissance requise de la productivité totale des facteurs est beaucoup plus faible pour les pays plus avancés que pour les pays à faible revenu. Le développement du capital humain est nécessaire, mais ne constitue pas une solution miracle pour atteindre une croissance de 6 à 10 %. Il doit être accompagné d'autres mesures adaptées aux caractéristiques de chaque pays. En particulier, l'industrialisation par l'exploitation des ressources naturelles associée au développement du capital humain sera cruciale dans le discours politique futur du continent.

ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS ET DES FINANCEMENTS NÉCESSAIRES

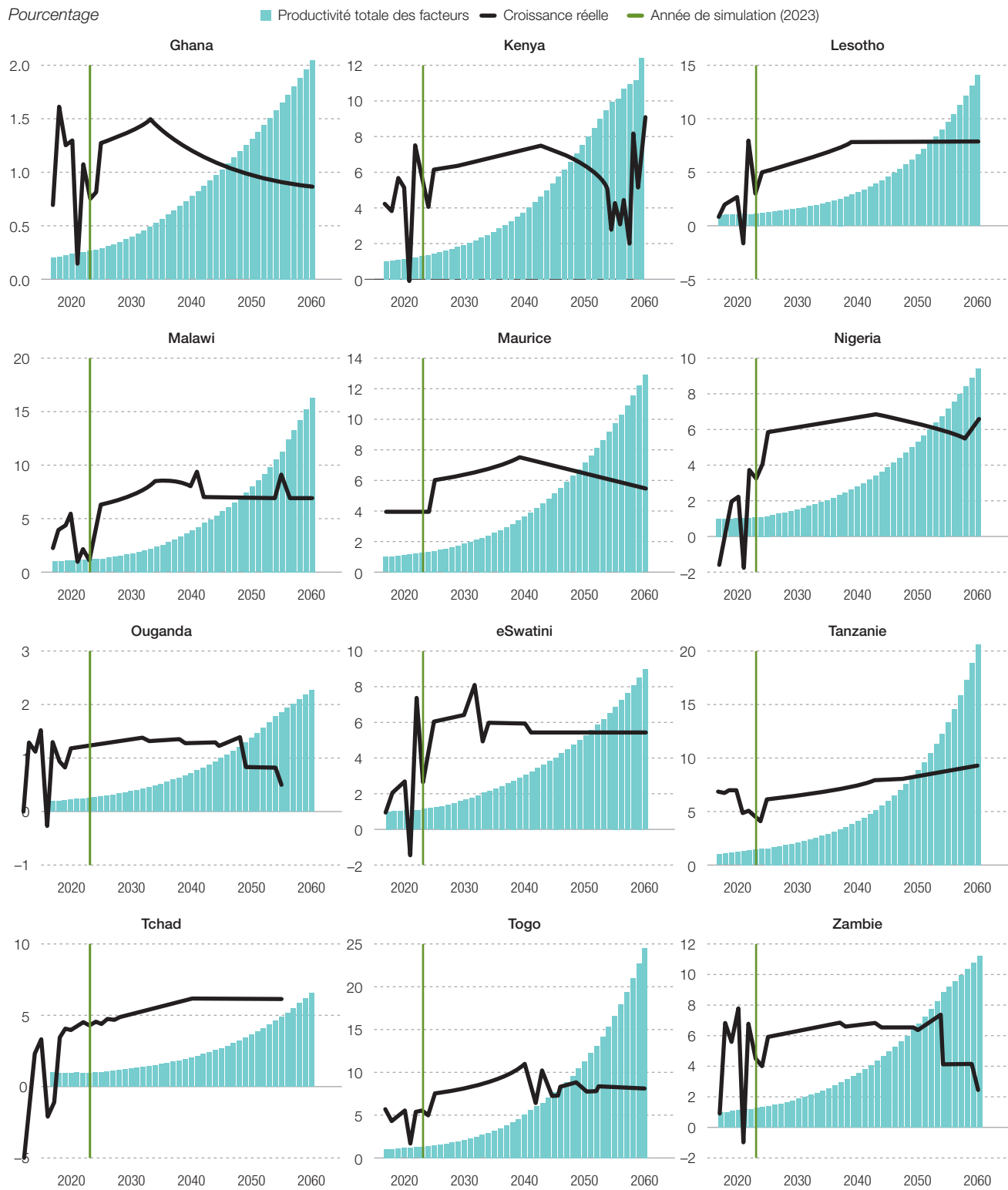
La clé d'une croissance élevée et durable en Afrique est d'avoir un taux élevé d'investissement à l'échelle du continent dans les cinq principaux types de capital productif : le capital humain, le capital infrastructurel, le capital social, le capital

FIGURE 3.1 Simulation de trajectoires de croissance pour une sélection de pays africains



(suite)

FIGURE 3.1 Simulation de trajectoires de croissance pour une sélection de pays africains (suite)



Source : Calculs de la BAD :

scientifique et industriel, et le capital naturel. Pour assurer ces investissements, l'Union africaine devra établir un cadre financier et un marché financier continental capable de soutenir et de pérenniser les investissements.

Ces cinq types de capital sont complémentaires dans leur contribution à la croissance économique, ce qui signifie qu'une augmentation de l'un améliore le rendement des autres. L'augmentation du capital humain (par exemple, un accroissement de la scolarisation) accroît le rendement du capital des entreprises. L'amélioration des infrastructures (par exemple, un meilleur accès à l'électricité, aux transports et aux services numériques) augmente le rendement du capital humain et du capital social. Quelle est l'implication ? La stratégie du continent devrait être la mise en place d'un programme d'investissement équilibré et complet faisant la promotion des investissements publics et privés pour les cinq types de capital.

D'autres types de capitaux seront exploités au cours des 40 prochaines années :

- Le capital social, qui couvre l'agriculture, l'exploitation minière, la construction, l'industrie manufacturière, les services aux entreprises, les services professionnels, les loisirs et l'hébergement. Une grande partie du capital social est détenue par le secteur privé et axé sur la recherche du profit. Le capital social comprend les usines et les équipements fixes, ainsi que le capital intellectuel détenu par les entreprises. Le rendement du capital social dépend des compétences de la main-d'œuvre et de la qualité des infrastructures. Avec des travailleurs plus qualifiés, les entreprises qui cherchent à maximiser leurs profits seront incitées à accroître leurs investissements, que ce soit par le biais de bénéfices non distribués et de nouvelles émissions d'actions, d'emprunts auprès de sources nationales ou d'un afflux de capitaux propres et de financements en fonds propres ou par endettement en provenance de l'étranger.
- Le capital scientifique renvoie au stock de capacités scientifiques pouvant être mises au service de la recherche et du développement de technologies améliorées. Cette capacité repose sur le personnel scientifique

et technique présent dans les universités, les laboratoires nationaux, les agences de recherche et les entreprises privées. Le capital scientifique est constitué par des investissements publics dans la formation supérieure et dans la recherche et le développement, par des fonds scientifiques nationaux et par d'autres types de dépenses publiques. Les dépenses publiques de l'Afrique en matière de recherche et de développement sont dangereusement faibles et nécessitent une augmentation significative.

- Le capital naturel englobe la biodiversité et les services écosystémiques qui sous-tendent de nombreux secteurs de l'économie (notamment l'agriculture), ainsi que la santé publique, la résilience des infrastructures, l'eau et l'assainissement, l'énergie (comme les biocarburants), le tourisme et bien plus encore. À l'instar d'autres formes de capital, le capital naturel peut s'épuiser en cas de mauvaise utilisation ou de surutilisation et nécessite des investissements soutenus et des politiques publiques de soutien pour garantir sa santé et sa productivité.

Une croissance élevée nécessitera une solution au casse-tête du financement. Un plan budgétaire complet pour les économies africaines devrait prendre en compte six points :

- Les dépenses publiques combinées pour les infrastructures, l'éducation, les soins de santé et d'autres priorités d'investissement commenceront à un niveau élevé, supérieur à 30 % du PIB, mais diminueront à mesure de l'enrichissement des économies. Les dépenses d'infrastructure diminueront également au fil du temps, à mesure que l'infrastructure sera construite, passant d'environ 10 % du PIB au début à environ 5 % à long terme.
- Les pays doivent prévoir une augmentation progressive des recettes publiques en pourcentage du PIB au fil du temps. Cette part est généralement de 10 à 20 % dans les pays à faible revenu, de 20 à 30 % dans les pays à revenu intermédiaire et de plus de 40 % dans les pays à revenu élevé.
- L'aide publique au développement peut contribuer à combler les déficits budgétaires, bien que la volonté des pays donateurs de fournir une telle aide soit limitée et en baisse.

- Les fonds internationaux spécialisés pour le climat (par exemple, le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds d'adaptation), la santé (par exemple, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et Gavi, l'Alliance du vaccin) et l'éducation (par exemple, le Partenariat mondial pour l'éducation) peuvent aider l'Afrique à faire face ses besoins budgétaires, mais ces fonds internationaux évoluent encore bien en deçà de l'échelle requise.
- Il est à la fois possible et nécessaire d'accroître l'épargne privée nationale. Cette épargne peut être stimulée par l'amélioration des institutions du marché des capitaux, y compris les bourses et les marchés obligataires, par un cadre réglementaire robuste et par la promotion des fonds de pension.
- Une transition démographique accélérée vers un taux de fécondité total plus bas pourrait alléger la charge financière. Les coûts de l'éducation diminueraient avec une cohorte plus réduite de jeunes en âge scolaire. Moins d'investissements seraient nécessaires pour suivre la croissance démographique. De plus, une plus grande proportion de la population totale serait en âge de travailler et donc de générer des revenus.

Même avec une mobilisation accrue des ressources nationales, un taux d'épargne privée plus élevé et une réduction volontaire de l'indice synthétique de fécondité, le déficit de financement restera important pour les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. C'est alors qu'un choix financier crucial se présentera : les pays africains doivent-ils s'endetter davantage, notamment à l'extérieur, pour financer des investissements plus importants dans l'éducation, la santé, les infrastructures et le capital naturel ?

Le cadre de viabilité de la dette du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale demande aux pays éligibles aux prêts de l'Association internationale de développement de maintenir le ratio de la dette publique brute par rapport au PIB en dessous de 50 %, voire à un niveau encore plus bas pour les pays ayant une capacité d'endettement moyenne (moins de 40 %) ou une capacité d'endettement faible (moins de 30 %). Le principal

message tiré de ces limites est que les pays à faible revenu et à revenu moyen inférieur devraient emprunter très peu pour financer la croissance.

Cependant, la logique économique et les résultats de la modélisation de la croissance suggèrent une réponse différente. Le taux de rendement interne des investissements dans le capital humain et les infrastructures est, en général, très élevé, de l'ordre de 15 à 20 % par an, et donc bien supérieur au coût international du capital. Le coût du capital correspond à la somme du taux d'intérêt réel sur les emprunts et du taux de dépréciation du stock de capital. Une valeur plausible pour le coût du capital auquel est confronté un emprunt souverain de qualité est de 8 %, soit environ 4 % d'intérêt réel plus 4 % de dépréciation. Il ne fait guère de doute que le rendement des investissements dans l'éducation, la santé et les infrastructures dépasse largement les 8 % par an.

Ainsi, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur devraient emprunter bien au-delà des limites actuelles du cadre de viabilité de la dette pour financer des investissements à long terme) à condition qu'ils puissent obtenir un financement à des conditions favorables. Dans le cas présent, « conditions favorables » signifie deux choses : un taux d'intérêt bas et stable, similaire à celui payé par un emprunteur de qualité ; et une longue échéance, au moins 30 ans, pour faire correspondre la structure des échéances de la dette à la longue période nécessaire pour accéder au statut de pays à revenu élevé.

L'emprunt doit faire partie d'une stratégie globale d'investissement public à long terme qui s'inscrit elle-même dans un cadre budgétaire à long terme. Ces deux stratégies doivent être conçues de manière à ce que le ratio dette/PIB augmente rapidement, au cours des 25 premières années, soit environ entre 2023 et 2048, avant de passer en dessous de 50 % à l'horizon 2063. Le ratio dette/PIB risque de dépasser largement les 100 % dans de nombreux pays. Toutefois, à mesure que le revenu par habitant de l'Afrique augmente, le taux d'épargne privée et la part des recettes publiques dans le PIB augmentent également. En outre, les dépenses publiques nécessaires diminueront en proportion du PIB, de sorte que le besoin d'emprunter à l'extérieur diminuera considérablement au fil du temps.

La stratégie d'emprunt doit être bien gérée pour éviter une future crise budgétaire. Tout d'abord, il faut éviter d'emprunter pour financer des dépenses de consommation ou des investissements médiocres, lesquels aboutiraient à des défauts de paiement. Deuxièmement, les emprunts doivent être à long terme et à des taux d'intérêt modérés. Les rendements des investissements publics dans le capital humain et les infrastructures sont élevés, mais nécessitent une longue période de gestation pour se concrétiser. C'est le cas notamment de l'investissement dans l'éducation, qui nécessite 12 à 20 ans de scolarité suivis de 10 ans d'expérience sur le marché du travail pour produire des bénéfices économiques. Emprunter sur une échéance de 10 ans pour financer un processus de développement nécessitant 30 ans conduit souvent à la catastrophe. À l'arrivée à échéance dans 10 ans, le revenu national et les recettes fiscales n'auront pas encore augmenté. Un pays peut se trouver dans l'incapacité de refinancer un prêt de 10 ans par un autre prêt de 10 ans et se retrouver ainsi en situation de défaut de paiement. Enfin, le cadre budgétaire doit garantir une augmentation de la part des recettes publiques dans le PIB, à la fois pour réduire le besoin d'emprunts étrangers et pour assurer le paiement du coût grandissant du service de la dette.

L'augmentation des emprunts peut sembler inaccessible ou peu judicieuse pour les gouvernements africains qui sont déjà en situation de surendettement. Pourtant, ces États, le ratio dette/PIB est généralement inférieur à 50 % du PIB. Dans ce contexte, les gouvernements débiteurs ne sont pas confrontés à une insolvabilité à long terme, mais plutôt à une illiquidité aiguë à court terme. Sauf dans les pays dont le ratio de la dette par rapport au PIB est excessivement élevé, la meilleure solution au surendettement est une restructuration complète de la dette afin d'allonger les échéances de 20 à 30 ans. Avec des échéances plus longues, les pays aujourd'hui surendettés pourraient s'endetter davantage, à condition que cette dette soit effectivement utilisée pour financer des investissements publics à haut rendement. Dans les cas exceptionnels où le ratio de la dette par rapport au PIB est nettement supérieur à 100 %, une annulation partielle

de la dette ou des réductions à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché peuvent s'avérer nécessaires.

POLITIQUE

Plusieurs dimensions de la politique sont importantes pour parvenir à une croissance économique rapide en Afrique, allant des politiques industrielles visant à créer de nouveaux groupements industriels à la coopération régionale sur la construction d'infrastructures transnationales (routes, chemins de fer, fibres) qui favorisent le commerce international et la finance. Tout d'abord, la création d'un marché continental unique favorisera la productivité, l'innovation, la spécialisation et le financement. Deuxièmement, chaque sous-région devrait élaborer des plans d'infrastructure transfrontalière et de gestion du capital naturel partagé, tel que les bassins fluviaux et les forêts tropicales. Troisièmement, l'Union africaine devrait encourager activement les partenariats économiques avec d'autres pays et régions, notamment avec la « Nouvelle route de la soie » initiée par la Chine, le « Global Gateway » de l'Union européenne, le « Partenariat du G7 pour les infrastructures mondiales et l'investissement » et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique organisée par le Japon. Quatrièmement, les agences spécialisées des Nations unies, telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation mondiale de la santé, doivent soutenir l'Union africaine dans l'élaboration des stratégies d'investissement efficaces à grande échelle.

La diplomatie financière africaine sera également nécessaire dans la refonte de l'architecture financière mondiale afin de permettre aux économies du continent d'attirer des flux de capitaux mondiaux bien plus conséquents à des échéances longues et à des taux d'intérêt de la catégorie « investissement ». L'accès aux capitaux s'améliorera certainement à mesure que l'Union africaine et chacun des pays présenteront des

cadres et des stratégies de croissance convaincants à l'horizon 2063. La réforme du cadre de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale permettra aux investisseurs privés de mieux appréhender le fort potentiel de croissance de l'Afrique et, par conséquent, sa forte capacité à assumer une dette destinée à financer des investissements de qualité. De nouveaux types d'obligations thématiques, telles que les obligations liées aux objectifs de développement durable, les obligations vertes ou celles axées sur la biodiversité, pourraient attirer davantage d'investisseurs dans des conditions plus avantageuses. De nouvelles formes de coopération monétaire, par exemple, des lignes de swap entre banques centrales africaines, pourraient réduire considérablement les risques et la fréquence des crises de liquidité. Enfin, de solides arguments militent en faveur d'une recapitalisation massive de la BAD afin de libérer véritablement son potentiel pour appuyer la croissance rapide de l'Afrique au cours des 40 prochaines années. La BAD prête actuellement entre 5 et 10 milliards de dollars par an, un montant qui devrait être augmenté d'au moins un ordre de grandeur, pour atteindre 50 à 100 milliards de dollars par an.

CONCLUSIONS

Ce chapitre établit un modèle préliminaire de croissance optimale sur plusieurs décennies pour une économie africaine représentative afin d'étudier d'autres trajectoires politiques. Les politiques étudiées portent essentiellement sur les dépenses budgétaires, les politiques fiscales, les emprunts extérieurs et les trajectoires de fécondité (qui peuvent être affectés par la santé publique et d'autres politiques). La principale implication politique réside dans l'importance cruciale de l'investissement dans le capital humain, appuyé par un accès adéquat au financement externe, dans la stratégie de croissance rapide de l'Afrique. De nombreux détails ont été omis dans le modèle actuel. Plus important encore, cette modélisation devrait être approfondie au niveau des pays, étant donné que les économistes nationaux ajoutent des caractéristiques structurelles spécifiques pertinentes (par exemple, des détails sur l'agriculture, l'exploitation minière, le capital naturel et les besoins en infrastructures), avec un paramétrage numérique basé sur les spécificités du pays. Ces avancées essentielles seront intégrées lors de la prochaine série de travaux de modélisation.

NOTES

1. Un pays dont le PIB par habitant est de 3000 dollars (en termes de parité de pouvoir d'achat) en 2023 et qui connaît une croissance soutenue de 6 % par an atteindrait un PIB par habitant de 30800 dollars en 2063.
2. EXIOBASE est un tableau des ressources et des emplois et un tableau des entrées-sorties globaux, détaillés et multirégionaux, étendus à

l'environnement. Il a été établi en harmonisant et en détaillant les tableaux des ressources et des emplois d'un grand nombre de pays, en estimant les émissions et les extractions de ressources par industrie. Compte tenu de l'utilisation des tableaux de 2016, le modèle est en fait simulé pour reproduire les modèles de croissance jusqu'en 2063.

PARTIE II

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS AU NIVEAU NATIONAL

Le continent est confronté à la fois à des défis et à des opportunités en matière de développement. Les défis pourraient expliquer l'absence de taux de croissance soutenus pendant plusieurs décennies pour la plupart des pays africains, tandis que les opportunités pourraient soutenir une croissance économique élevée et soutenue. Les défis et les opportunités ne sont pas nécessairement homogènes ou mutuellement exclusifs, et leur impact varie en fonction du contexte national.

IMPLICATIONS DES FONDAMENTAUX MACROÉCONOMIQUES ET DE LA DYNAMIQUE DE LA DETTE DE L'AFRIQUE POUR LA CROISSANCE ET L'INCLUSIVITÉ

4

INTRODUCTION

Au cours des quatre dernières décennies, malgré des records de croissance impressionnants dans certains pays, la plupart des pays africains ont été confrontés à des défis macroéconomiques interdépendants, notamment des épisodes d'inflation élevée, des déficits budgétaires persistants et des déséquilibres extérieurs, la volatilité des prix des produits de base, des flux financiers instables et en baisse, et une vulnérabilité croissante à l'égard de la dette. Ce chapitre examine l'évolution, l'ampleur et les canaux de transmission de ces développements macroéconomiques, ainsi que leurs effets sur la croissance et l'inclusion. Il présente également les innombrables possibilités d'une croissance plus rapide, stable et inclusive.

ÉVOLUTION, PROFONDEUR ET CANAUX DE TRANSMISSION DES DÉFIS MACROÉCONOMIQUES

Forte inflation

Il est amplement démontré qu'une hausse de l'inflation peut freiner la croissance et exacerber les inégalités et la pauvreté.¹ La hausse de l'inflation est associée à l'incertitude des investissements, à des distorsions fiscales et à des changements dans la richesse nette, ce qui entraîne des fluctuations macroéconomiques à court terme et des pertes de production. L'Afrique a un passé d'inflation élevée qui remonte au premier grand choc pétrolier du milieu des années 1970. Depuis lors, l'inflation à deux ou trois chiffres est une caractéristique commune à la plupart des pays africains. Depuis 1980, au moins 11 pays africains ont connu des taux d'inflation annuels supérieurs à 50 % – et certains à plusieurs reprises.

Depuis 2000, le taux d'inflation annuel moyen de l'Afrique a augmenté régulièrement, dépassant celui de ses pairs dans d'autres régions (figure 4.1). Seules l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) ont connu une inflation moyenne aussi élevée, bien qu'inférieure à celle de l'Afrique. L'Afrique a connu une inflation plus élevée que les autres régions même pendant les périodes de croissance économique favorable. Par exemple, au cours de la première décennie des années 2000, lorsque les résultats économiques étaient meilleurs que la moyenne, le taux d'inflation annuel de l'Afrique était en moyenne de 7,9 %, soit près de 2 points de pourcentage de plus que la moyenne de l'ALC et 3,7 points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale. Il était trois fois supérieur à la moyenne de l'Union européenne, la région qui a connu le taux d'inflation le plus bas au cours de cette période.

Le taux d'inflation moyen en Afrique a atteint la barre des deux chiffres, soit 12,4 % en 2021. Cette accélération par rapport aux 9,0 % de 2019 est due à l'inadéquation entre l'offre et la demande qui est apparue lorsque les économies ont commencé à se rouvrir après les

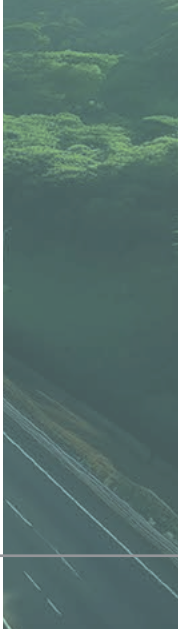
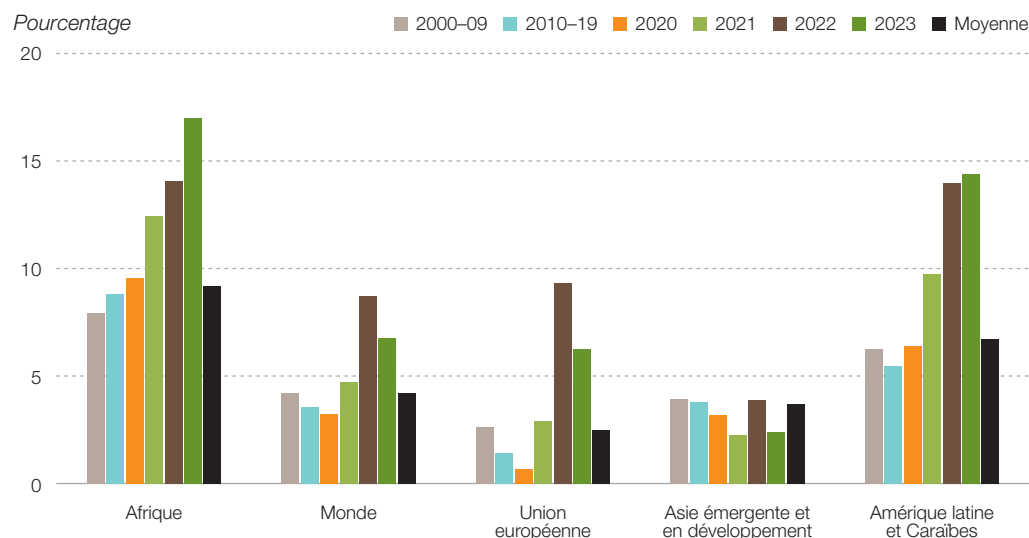


FIGURE 4.1 Inflation des prix à la consommation en Afrique et dans d'autres régions du monde



Note: Les valeurs de la décennie sont des moyennes simples.

Source: Statistiques de la Banque africaine de développement et base de données des Perspectives économiques mondiales du FMI.

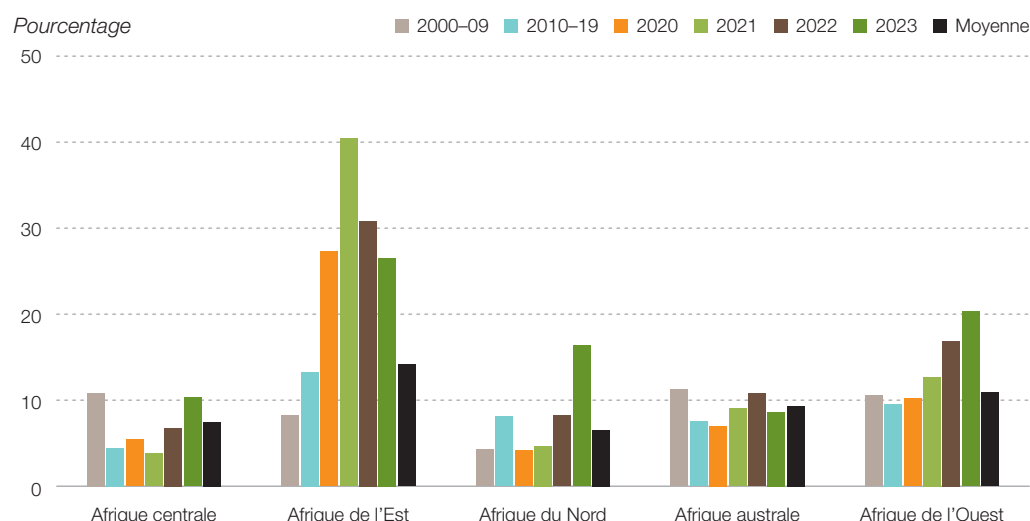
restrictions induites par le COVID-19. Le blocage de la chaîne d'approvisionnement qui s'est développé au plus fort de la pandémie n'a pas pu répondre assez rapidement à la demande refoulée. Au cours des deux années suivantes, l'inflation a continué à augmenter, alimentée par l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur les prix des produits de base essentiels tels que les céréales et l'énergie, ainsi que les engrais. La situation a été exacerbée dans plusieurs pays par les effets combinés de la sécheresse et de la dépréciation accrue de la monnaie nationale.

La persistance d'une inflation élevée a eu des répercussions importantes sur les pays africains, affectant les performances économiques et les moyens de subsistance. L'inflation érode le pouvoir d'achat des ménages et exacerbe la pauvreté et les inégalités. Les ménages les plus pauvres, qui consacrent une part plus importante de leurs revenus à l'alimentation et au carburant, souffrent de manière disproportionnée de l'inflation élevée. On estime que 15 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté en Afrique en raison de la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires en 2022.²

Au niveau régional, l'Afrique de l'Est a connu le taux d'inflation le plus élevé d'Afrique depuis

2000, avec une moyenne de 14,2 % entre 2000 et 2023 (figure 4.2). Cette situation s'explique par plusieurs chocs mondiaux et régionaux, notamment de graves sécheresses, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement liées aux conflits et à la pandémie de COVID-19, le financement des déficits budgétaires et les forts effets de transmission de la dépréciation du taux de change. La crise alimentaire de 2011 a poussé l'inflation en Afrique de l'Est à deux chiffres entre fin 2011 et mi-2012, alors même que la région connaissait une croissance économique moyenne élevée de 6 %. La vague d'inflation élevée qui a englouti la région a menacé ces gains économiques. Outre les prix élevés des denrées alimentaires et des carburants, l'expansion monétaire a accéléré l'inflation dans les quatre grandes économies d'Afrique de l'Est : l'Éthiopie, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda.³ Le cycle s'est répété dix ans plus tard, lorsque l'inflation moyenne de la région a atteint 40 % en 2021, à la suite d'importants chocs économiques liés aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, principalement dues à la pandémie de grippe aviaire COVID-19. Bien que l'inflation en Afrique de l'Est ait commencé à diminuer, elle reste considérablement plus élevée que dans d'autres régions d'Afrique et que son niveau d'avant la pandémie.

FIGURE 4.2 Inflation des prix à la consommation en Afrique par rapport au monde et aux régions du monde



Note : Les valeurs de la décennie sont des moyennes simples.

Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

Mouvements des taux de change

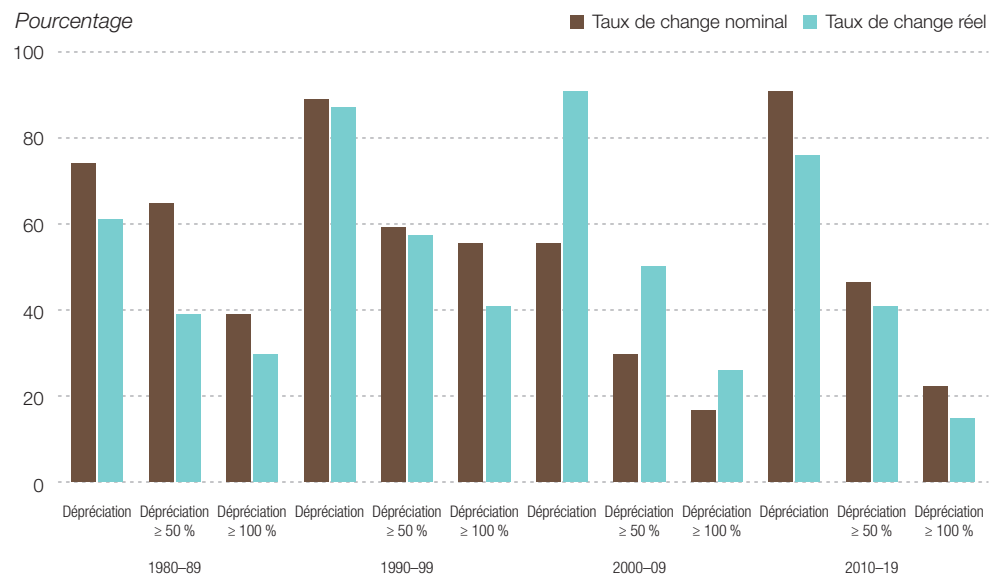
L'inflation en Afrique a également été affectée par l'évolution des taux de change. Les monnaies de la plupart des pays africains se sont considérablement dépréciées depuis 1980 (figure 4.3) en raison de la persistance de termes de l'échange défavorables et de déséquilibres macroéconomiques intérieurs, en particulier de dépenses budgétaires expansionnistes improductives. Les années 1990 ont été la pire décennie pour l'Afrique en ce qui concerne les pressions sur les taux de change, car plusieurs pays sont passés d'un régime de taux de change fixe à un régime de parité fixe ou à d'autres régimes plus souples. Les dépréciations monétaires qui ont suivi le passage à des taux de change flottants reflétaient les corrections nécessaires du marché après des années de taux de change fixes artificiellement surévalués, incompatibles avec des fondamentaux macroéconomiques faibles et de faibles réserves de sécurité. Au cours des années 1990, 48 pays ont connu une dépréciation nominale de leur taux de change et 47 une dépréciation réelle. En particulier, 32 pays ont connu des dépréciations nominales d'au moins 50 % et 30 pays des dépréciations nominales d'au moins 100 %. De même, 31 pays ont connu des dépréciations du taux de

change réel d'au moins 50 % et 22 pays ont connu des dépréciations réelles d'au moins 100 %.

Les pressions croissantes liées à la dépréciation ont souvent été reflétées par d'autres défis macroéconomiques, tels qu'une croissance faible, une augmentation du fardeau de la dette et une inflation élevée. Les dépréciations monétaires ont persisté entre 2010 et 19, seuls cinq pays ayant enregistré des appréciations nominales et 13 des appréciations réelles. Toutefois, l'ampleur des dépréciations monétaires a diminué au cours de cette période, en particulier en termes réels, avec seulement huit pays enregistrant des dépréciations supérieures à 100 pour cent.

Les monnaies se sont dépréciées le plus dans les pays non intensifs en ressources et dans les pays dépendant de ressources naturelles autres que le pétrole (minéraux et métaux) (figure 4.4). Par exemple, sur la période 2000-2009, parmi les 27 pays dont le taux de change réel s'est déprécié d'au moins 50 %, 13 étaient des pays non intensifs en ressources naturelles, neuf dépendaient de ressources autres que le pétrole et cinq seulement étaient des pays exportateurs de pétrole. Les pays africains qui ont subi de fortes pressions de dépréciation de leur taux de change ont également connu des taux d'inflation nettement

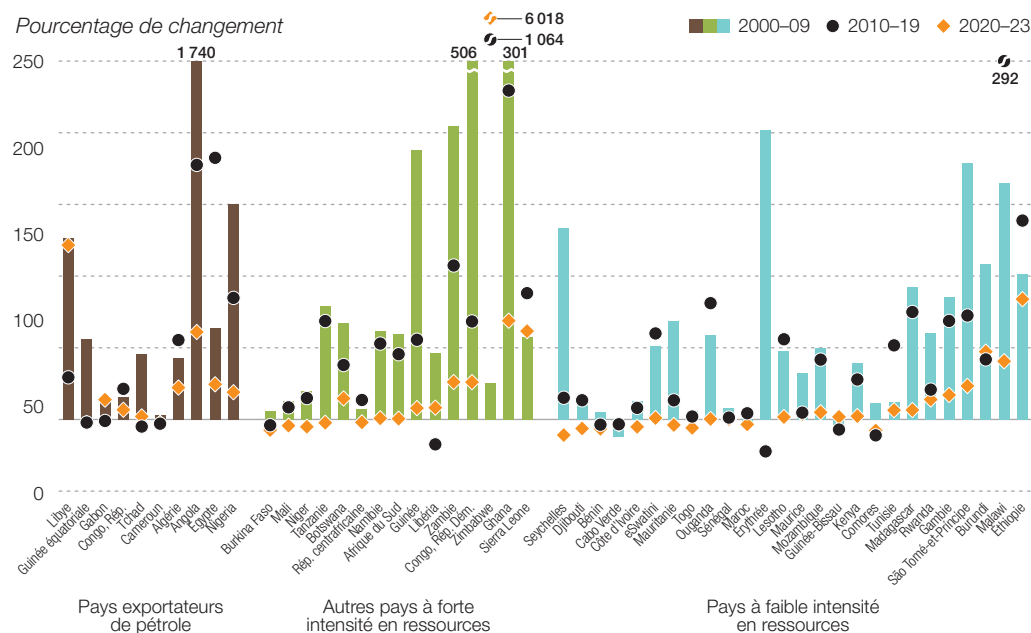
FIGURE 4.3 Proportion de pays africains dont la monnaie a été dépréciée, par décennie



Note: La dépréciation sans autre indication se réfère à une baisse de la valeur de la monnaie nationale, quelle que soit la valeur.

Source: Statistiques de la Banque africaine de développement.

FIGURE 4.4 Variation du taux de change, par décennie, par groupe économique lié aux ressources et par pays africain



Note: Seuls les pays dont les données sont disponibles sont inclus.

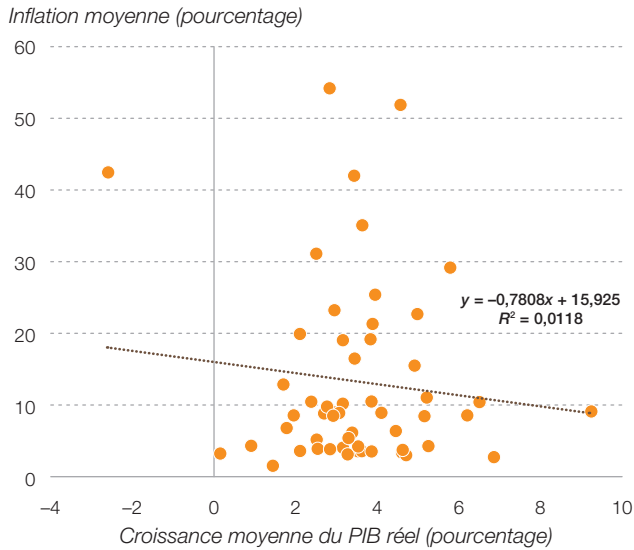
Source: Statistiques de la Banque africaine de développement.

supérieurs à la moyenne et des taux de croissance plus faibles et plus volatils (figure 4.5).

Déficits budgétaires persistants

La situation budgétaire de l'Afrique a généralement été déficitaire au cours de la majeure partie des quatre dernières décennies. Le déficit budgétaire global du continent s'est élevé en moyenne à 3,4 % du PIB entre 1980 et 2022, soit le même niveau qu'en ALC, mais légèrement supérieur à celui de l'Asie émergente et en développement (3,3 %). Les finances publiques du continent se sont détériorées au début des années 1980 (figure 4.6), les dépenses publiques ayant augmenté alors que les recettes diminuaient, en particulier dans les pays tributaires du pétrole. En conséquence, le déficit budgétaire moyen du continent s'est rapidement détérioré, passant de 2,4 pour cent du PIB en 1980 à 6,2 pour cent en 1982. Cette détérioration des finances publiques s'est poursuivie jusqu'en 1988, le déficit budgétaire atteignant en moyenne 5,8 % du PIB entre 1982 et 1988, principalement en raison de la faiblesse de la gouvernance économique et des fortes baisses des prix du pétrole, qui ont contribué à d'importantes fluctuations des termes de l'échange sur le continent.⁴ Outre les effets négatifs des chocs pétroliers, la plupart des pays d'Afrique ont commencé à subir les effets paralysants sur la croissance économique des interventions et des

FIGURE 4.5 Relation entre l'inflation et la croissance du PIB réel en Afrique, moyennes 1980–2022

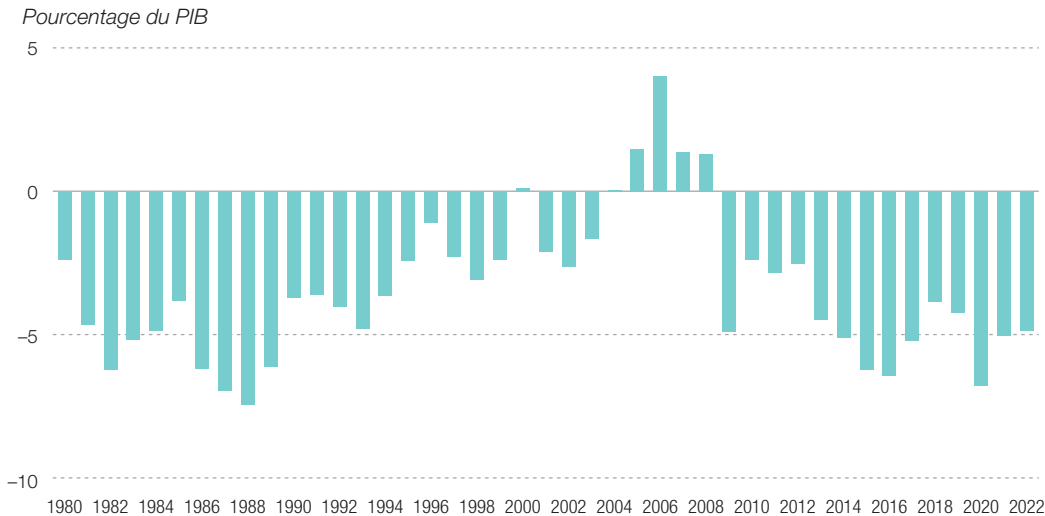


Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

contrôles gouvernementaux sur les prix intérieurs, l'allocation du crédit et les taux d'intérêt bancaires, la commercialisation des récoltes et l'allocation administrative des licences d'importation et des devises étrangères.

Au milieu des années 1980, les programmes d'ajustement structurel ont commencé à s'attaquer aux déséquilibres macroéconomiques et

FIGURE 4.6 Solde budgétaire global de l'Afrique, 1980–2022



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

structurels et ont permis d'améliorer la situation budgétaire du gouvernement. Les réformes comprenaient des mesures fiscales telles que la rationalisation des dépenses publiques et la restructuration et la privatisation des entreprises publiques non rentables afin de réduire leur dépendance à l'égard des subventions budgétaires et du crédit bancaire national. En conséquence, la part des dépenses des administrations publiques dans le PIB est tombée du niveau record de 50,9 % en 1980 à 28,3 % en 1989, avant de continuer à baisser pour atteindre 22 % en 2000. En ce qui concerne les recettes, des mesures ont été prises pour améliorer l'administration fiscale, réduire les exonérations fiscales et rationaliser les structures fiscales. Ces réformes ont permis de réduire le déficit budgétaire du continent de 7,4 % du PIB en 1988 à 3,7 % en 1990. Malgré l'amélioration de la situation budgétaire, le déficit budgétaire de l'Afrique était plus élevé que celui de toutes les autres régions et groupes de pays, à l'exception de l'Asie émergente et en développement, où le déficit budgétaire moyen était supérieur d'environ 0,3 point de pourcentage à la moyenne africaine. L'Afrique a connu sa meilleure situation budgétaire entre 2000 et 2008, avec des épisodes d'excédent budgétaire global en 2000 et entre 2004 et 2008, une période caractérisée par une forte croissance du PIB et une augmentation des recettes provenant des exportations de produits de base.

La crise financière mondiale de 2008–09 a déclenché une détérioration rapide de la situation budgétaire de l'Afrique, annulant les gains enregistrés après les réformes d'ajustement structurel du milieu des années 1980. La chute brutale des prix des matières premières et le ralentissement de la croissance pendant la crise financière mondiale ont mis à mal la situation budgétaire du continent, qui est passée d'un excédent de 1,3 % du PIB en 2008 à un déficit de 4,9 % du PIB en 2009. Des tendances similaires ont été observées ailleurs. La situation budgétaire des marchés émergents et des économies en développement s'est détériorée, passant d'un excédent de 0,6 % du PIB en 2008 à un déficit de 3,8 % en 2009, tandis que les déficits des économies avancées ont diminué, passant de 3,5 % à 8,6 % du PIB. La faible demande de produits de base induite par la crise

financière mondiale et les fortes dépréciations des monnaies nationales ont joué un rôle majeur dans la baisse des prix des produits de base. En raison de la forte dépendance de l'Afrique à l'égard des produits primaires, la baisse des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange qui s'en est suivie ont aggravé la situation budgétaire des pays africains et ont créé un sérieux obstacle à la croissance inclusive. La faiblesse des prix des produits de base s'est traduite par une baisse des recettes d'exportation et par des dépenses publiques élevées pour atténuer l'impact des chocs des termes de l'échange sur les ménages à faible revenu. Les conséquences ont été particulièrement graves dans les pays exportateurs de pétrole, à savoir l'Algérie, l'Angola, le Cameroun, le Congo, l'Égypte, le Gabon, la Guinée équatoriale, la Libye, le Nigéria et le Tchad.

Lorsque les conditions économiques ont commencé à s'améliorer après la crise financière mondiale, les déficits budgétaires se sont légèrement améliorés avant de se creuser à nouveau en réponse aux effets délétères de la pandémie de COVID-19. Le déficit budgétaire moyen en Afrique est passé de 4,9 % en 2008 à 2,4 % en 2010 avant de gonfler à 6,4 % en 2016. La situation budgétaire du continent s'est améliorée pour atteindre 4,2 % en 2019, avant de prendre un tournant radical avec l'apparition du COVID-19, se creusant pour atteindre 6,8 % en 2020, en raison de l'augmentation des dépenses liées aux interventions du COVID-19, de la baisse des recettes pétrolières et du rétrécissement de l'assiette fiscale en raison de la contraction des activités économiques. Néanmoins, la situation budgétaire de l'Afrique pendant la pandémie, à 5,3 % du PIB, était meilleure que celle des autres régions, à l'exception de l'Europe émergente et en développement. Les positions budgétaires se sont détériorées pour atteindre 10,2 % du PIB dans les économies avancées, 9,4 % dans les pays émergents et en développement d'Asie et 8,2 % dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le déficit budgétaire relativement meilleur de l'Afrique s'explique par des dépenses publiques inférieures à celles des autres régions pour atténuer l'impact socio-économique de la pandémie. Outre l'augmentation des investissements publics dans les systèmes de santé, les mesures budgétaires

comprenaient un soutien aux entreprises du secteur privé en difficulté et l'expansion des programmes de protection sociale afin d'atténuer les effets des fermetures d'usines liées au COVID-19 sur les ménages vulnérables. Après le COVID, les positions budgétaires s'améliorent lentement pour atteindre les niveaux d'avant la pandémie, les pays mettant en place des mesures d'assainissement budgétaire et de mobilisation des recettes.

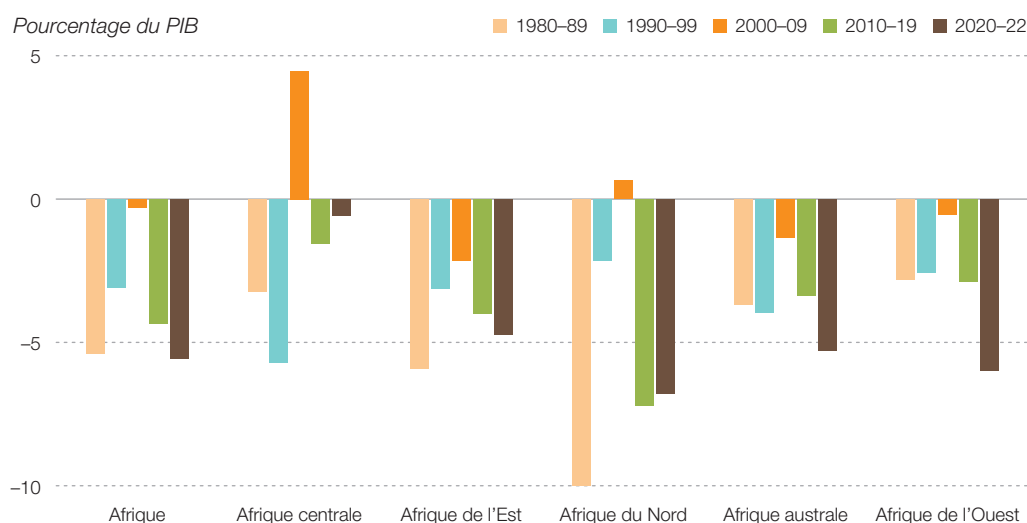
Parmi les cinq régions d'Afrique, l'Afrique du Nord a toujours eu les déficits budgétaires les plus importants. Entre 1980 et 1989, son déficit budgétaire représentait 10 % du PIB. L'amélioration des conditions budgétaires sur le continent dans les années 1990 s'explique principalement par un redressement de la performance budgétaire de l'Afrique du Nord, le déficit budgétaire étant passé de 10 pour cent du PIB entre 1980 et 1989 à 2,1 pour cent entre 1990 et 1999 et à un excédent de 0,6 pour cent entre 2000 et 2009 (figure 4.7). Cette amélioration est due à un renforcement de l'assainissement budgétaire, notamment à l'amélioration du recouvrement des recettes et à la limitation des dépenses récurrentes et des dépenses de développement, principalement en Égypte. L'Égypte a également mis en œuvre plusieurs réformes pour relever ses défis budgétaires, notamment la rationalisation des subventions à l'énergie. Grâce aux recettes pétrolières

exceptionnelles du Congo, de la Guinée équatoriale et du Gabon, l'Afrique centrale a également enregistré une nette amélioration de sa performance budgétaire entre 2000 et 2009, passant d'un déficit de 5,7 % du PIB entre 1990 et 1999 à un excédent de 4,5 % entre 2000 et 2009. L'excédent budgétaire annuel moyen était de 14,4 % en Guinée équatoriale, de 7,6 % au Gabon et de 7,3 % au Congo. Les déficits budgétaires entre 1980 et 2022 ont été plus stables en Afrique de l'Ouest (2,5 % du PIB), en Afrique australe (3,2 %) et en Afrique de l'Est (3,9 %).

Les trois pays les plus performants du continent – le Botswana, le Gabon et la Guinée équatoriale – (figure 4.8) sont riches d'enseignements pour les autres pays. Le Botswana a soigneusement géré ses recettes minières pour atteindre la viabilité budgétaire grâce à une gouvernance budgétaire dynamique, à des cadres institutionnels solides et à un régime budgétaire transparent défini dans une législation clé (encadré 4.1). Les excédents budgétaires de 0,57 % du PIB au Gabon et de 0,08 % en Guinée équatoriale reflètent une gouvernance et des architectures institutionnelles fiscales similaires à celles du Botswana, ainsi que d'importantes recettes pétrolières.

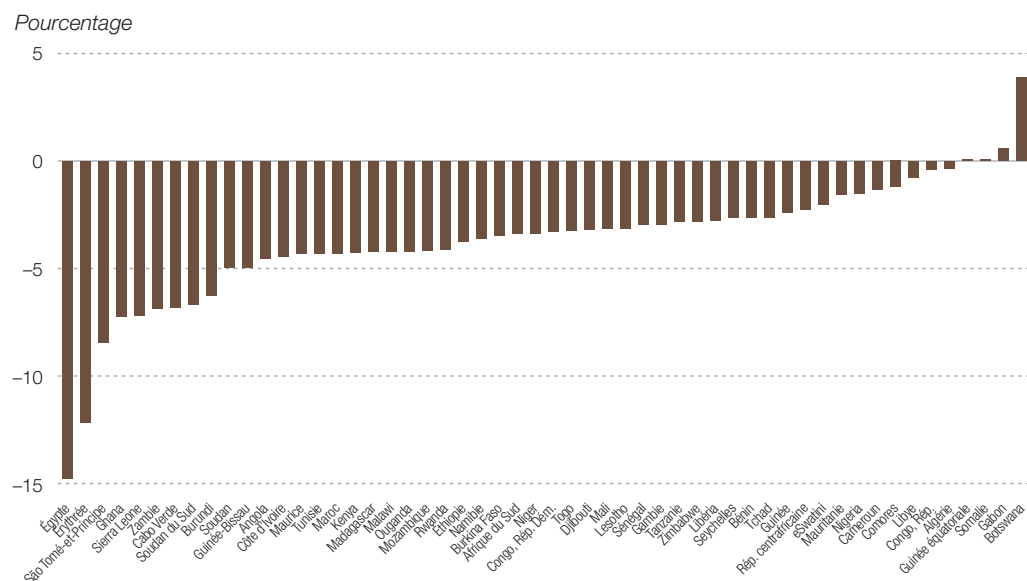
Le financement des interventions gouvernementales visant à réduire l'extrême pauvreté et les inégalités, à fournir des services de santé

FIGURE 4.7 Solde budgétaire par région, 1980–2022



Source: Statistiques de la Banque africaine de développement.

FIGURE 4.8 Solde budgétaire en pourcentage du PIB, par pays, 1980–2022



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

ENCADRÉ 4.1 Régime minier, gouvernance institutionnelle et performance fiscale du Botswana

Le Botswana a bénéficié d'une forte croissance et d'une bonne performance fiscale depuis la découverte de diamants à la fin des années 1960. Pour bénéficier de ses revenus miniers, le Botswana a adopté une législation (Mines and Minerals Act 17 de 1999, Amendment Act No. 19 de 2007, et Public Finance Management Act 2011) établissant des règles pour la participation du gouvernement au secteur minier, limitant les dépenses totales du gouvernement à 30 % du PIB pour maintenir une répartition 70:30 entre les budgets récurrents et de développement, et plafonnant le ratio légal de la dette au PIB à 40 % (20 % de dette intérieure et 20 % de dette extérieure).

Ces dispositions fiscales limitent également les dépenses hors budget, ce qui aide le gouvernement à maintenir un contrôle strict sur les dépenses annuelles. En ce qui concerne les recettes, le gouvernement a négocié un accord favorable avec De Beers, son partenaire dans la coentreprise d'extraction de diamants. Les termes de l'accord de partage des revenus ont été progressivement renégociés et améliorés, accordant actuellement au gouvernement près de 85 % des bénéfices générés par l'exploitation des mines de diamants dans le pays. Lors des négociations avec De Beers, le gouvernement a fait appel à une expertise juridique, technique et financière externe de haut niveau afin d'égaliser l'expertise dont dispose De Beers. Le gouvernement détient également 50 % des sièges au conseil d'administration de la coentreprise d'extraction de diamants (Debswana) et deux sièges (et une participation de 15 %) au conseil d'administration de De Beers, la société mère. Cela a contribué à la transparence et à l'accès à l'information, réduisant ainsi le risque de prix de transfert.

Outre les recettes minières, le Botswana tire des ressources supplémentaires des investissements réalisés grâce à ces recettes exceptionnelles. Le gouvernement a créé deux fonds souverains liés – le Pula Fund et le Government Investment Account – pour gérer les revenus miniers investis dans des actifs financiers. Le Pula Fund gère les excédents accumulés de la balance des paiements, et le Government Investment Account abrite les excédents fiscaux accumulés.

et d'éducation de qualité et à développer des infrastructures de base pour soutenir une croissance inclusive nécessite une mobilisation efficace des ressources nationales et reste un défi politique pressant auquel sont confrontés de nombreux pays africains. Les efforts déployés par les gouvernements pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de la transformation économique et de la croissance inclusive ont conduit à une augmentation substantielle des recettes moyennes des administrations publiques en Afrique, qui sont passées de 17,2 % du PIB en 1980 à 25,7 % du PIB en 2007.

Cependant, les recettes des administrations publiques du continent sont passées de 24,2 % du PIB en 2008 à 19,4 % en 2016 après le début de la crise financière mondiale en 2008, principalement en raison d'une baisse constante des recettes fiscales. Au cours de la période de cinq ans précédant la pandémie de COVID-19 (2015–19), les recettes fiscales moyennes ne représentaient que 14,1 % du PIB. Bien que les estimations montrent une légère reprise des recettes fiscales pour la période post-COVID-19 (2021–22) à une moyenne de 14,6 pour cent du PIB, ce chiffre est inférieur au minimum de 15 pour cent nécessaire pour qu'un pays en développement puisse financer de manière adéquate ses objectifs de développement durable et bien en dessous de la moyenne correspondante pour l'ALC (23,9 pour cent) et pour l'Europe et l'Asie centrale (31,7 pour cent).

De nombreux facteurs contribuent à la faible mobilisation des ressources nationales d'un pays, notamment l'inefficacité des systèmes de collecte des impôts et l'utilisation insuffisante des technologies numériques pour améliorer le respect des règles et la collecte des impôts. Selon le rapport *Perspectives économiques en Afrique 2024*, les pays africains devront mobiliser 402,2 milliards de dollars supplémentaires chaque année entre 2024 et 2030 pour combler le déficit de financement nécessaire pour accélérer leur transformation structurelle et rattraper les pays en développement très performants d'autres régions dans des domaines clés tels que l'éducation, l'énergie, les technologies d'amélioration de la productivité et l'innovation, ainsi que les infrastructures de transport productives. Pour combler ce déficit de financement à partir de ressources nationales, il faudra

augmenter le ratio médian impôts/PIB d'environ 13,2 points de pourcentage, ce qui le portera à 27,2 % du PIB.

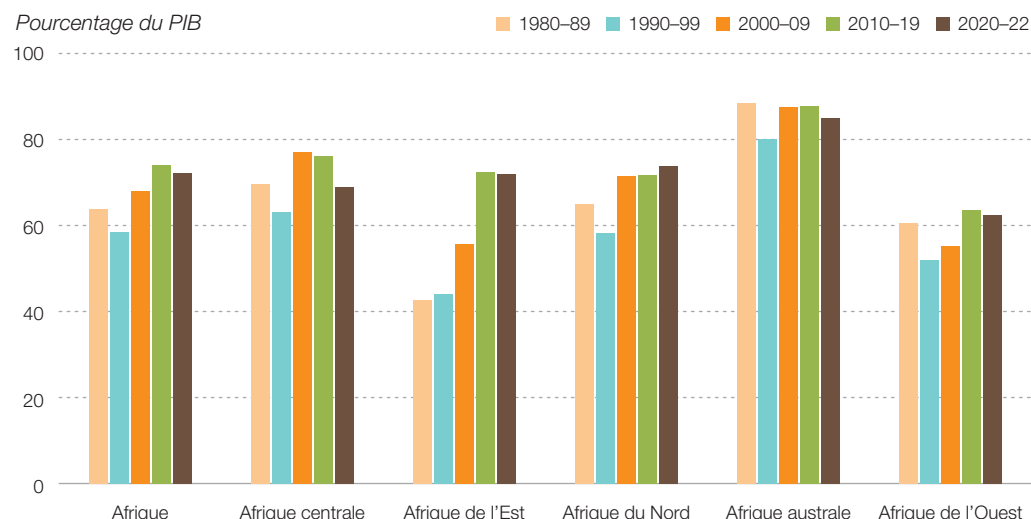
Le succès de la mobilisation des ressources nationales dépend de plusieurs facteurs macroéconomiques, démographiques et institutionnels.⁵ De nombreux pays africains ont amélioré leurs fondamentaux macroéconomiques, mais tardent à éliminer les obstacles institutionnels et réglementaires à la mobilisation des recettes. Les déterminants macroéconomiques comprennent le niveau de la dette publique et l'état de développement du pays, le taux d'investissement privé, la taille du secteur manufacturier, les termes de l'échange, le taux d'inflation et la taille du secteur informel, entre autres. Les facteurs démographiques importants comprennent la proportion de la population en âge de travailler ou de la population économiquement dépendante et le taux d'urbanisation. Au niveau institutionnel, les questions critiques comprennent la capacité à maintenir un environnement politique stable, à lutter contre la corruption et à créer un environnement économique favorable (droits de propriété, simplification des procédures administratives, etc.)

Déséquilibres extérieurs persistants

L'ouverture de l'Afrique au commerce s'est considérablement accrue au cours des trois dernières décennies, mais les multiples communautés économiques régionales du continent n'ont pas sensiblement développé le commerce intrarégional, en grande partie à cause de la forte concentration des exportations. L'Afrique est devenue plus ouverte au commerce, mesuré par le total des exportations et des importations en pourcentage du PIB, au cours des deux dernières décennies qu'au cours des années 1980 (figure 4.9). L'ouverture commerciale en Afrique va d'une moyenne de 85,8 % en Afrique australe et de 71,4 % en Afrique centrale à 55,6 % en Afrique de l'Est. Cependant, la part du continent dans le commerce mondial reste faible, environ 3 %, et le commerce intrarégional, environ 13,7 % en 2022, est inférieur à celui d'autres régions du monde, telles que l'Asie émergente et en développement, 48,7 %, et l'Amérique latine et les Caraïbes, 14,9 %.

Le commerce intrarégional est le plus élevé au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est

FIGURE 4.9 Ouverture au commerce, par région africaine, 1980–2022



Source: Calculs du personnel de la BAD basés sur la base de données des indicateurs du développement mondial.

(15,7 %), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (10,7 %) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (9 %). Alors que la région de l'Afrique australe est historiquement plus ouverte au commerce, l'ouverture commerciale et le commerce intrarégional de l'Afrique de l'Est se sont remarquablement améliorés, transformant la région, qui était l'un des plus petits commerçants dans les années 1980, en l'une des principales portes d'entrée commerciales du continent au cours des deux dernières décennies.

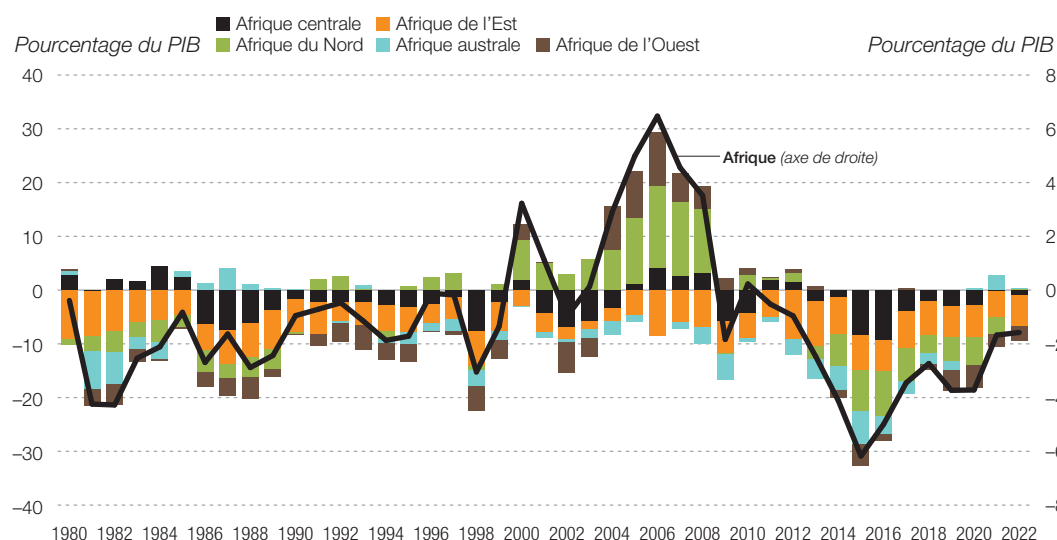
La réapparition du protectionnisme commercial à l'échelle mondiale offre à l'Afrique l'occasion de stimuler son commerce intrarégional et d'aller au-delà des exportations de produits primaires. La dépendance de l'Afrique à l'égard des exportations de produits de base, avec peu de valeur ajoutée et de valorisation, limite le commerce intrarégional et crée des problèmes persistants en rendant la balance courante plus sensible aux chocs des prix des produits de base. Pour tirer parti des possibilités d'expansion du commerce intrarégional, les pays africains doivent adopter les meilleures pratiques et politiques commerciales internationales et acquérir de nouvelles capacités et une certaine sophistication en encourageant les investissements directs étrangers dans les compétences et les technologies stratégiques

afin d'accroître et de diversifier les exportations, en particulier dans l'industrie légère des biens de consommation, pour répondre à la demande du marché régional.

Dans les années 1980 et 1990, de nombreux pays africains ont connu une détérioration des termes de l'échange et, parallèlement, une détérioration de leur compte courant, reflétant des exportations limitées et des importations en hausse. Cependant, au cours de la période 2000–2008, les exportations ont explosé en réponse à la flambée des prix des produits de base, et les excédents de la balance courante se sont accrus. La crise financière mondiale de 2008–09 a mis un terme brutal au boom des matières premières et de nombreux pays n'ont pas récupéré leurs pertes, les déficits persistants de la balance des opérations courantes s'étant creusés. Les déficits de la balance commerciale et de la balance courante reflètent une forte dépendance à l'égard des importations, une sous-utilisation des capacités de production nationales et une forte dépendance à l'égard d'une gamme limitée d'exportations de produits de base, dont les prix sont extrêmement volatils.

Mais la position extérieure des régions et des pays d'Afrique n'a pas été universellement faible (figure 4.10). La position des comptes courants de l'Afrique du Nord a été positive entre 1990 et 2010, grâce à l'envolée des prix des matières

FIGURE 4.10 Balance des comptes courants en Afrique, par région, 1980–2022



Source: Statistiques de la Banque africaine de développement.

premières qui a profité aux exportateurs de matières premières comme l'Algérie, l'Égypte et la Libye. Les comptes courants de la région sont devenus déficitaires après le début du printemps arabe à la fin de 2010, en raison d'une forte baisse des exportations et des entrées extérieures, due à l'affaiblissement des recettes du tourisme et à l'effondrement du secteur pétrolier en Libye. Néanmoins, les énormes excédents des comptes courants en Afrique du Nord entre 2000 et 2010 ont compensé les déficits ultérieurs, donnant lieu à un excédent global des comptes courants de 0,4 % du PIB entre 1980 et 2022. En revanche, l'Afrique de l'Ouest a enregistré un déficit global des comptes courants de 0,8 % du PIB entre 1980 et 2022. L'excédent du compte courant de 1,2 % du PIB de la plus grande économie de la région, le Nigéria, a été compensé par des déficits importants au Libéria (21,1 % du PIB), en Sierra Leone (9,5 %), au Cabo Verde (9,1 %) et au Niger (8,9 %).

En Afrique australe, le déficit moyen des comptes courants entre 1980 et 2022 s'élevait à 1,4 % du PIB, avec des excédents extérieurs au Botswana (1,6 % du PIB) compensés par d'importants déficits extérieurs à São Tomé-et-Príncipe (22,1 %), au Mozambique (15,8 %) et au Lesotho (9 %). L'Afrique de l'Est a connu le déficit extérieur le plus élevé d'Afrique (5,6 % du PIB) entre 1980 et 2022, malgré les excédents du compte courant de

l'Érythrée (4,1 %) et de Djibouti (0,1 %). Les déséquilibres extérieurs les plus importants de la région se situent au Soudan (12,7 % du PIB), aux Seychelles (10,6 %), au Burundi (8,7 %) et au Rwanda (7,1 %). Le déséquilibre des comptes courants de l'Afrique de l'Est reflète la baisse des prix de ses exportations traditionnelles et l'impact négatif des mauvaises conditions météorologiques sur la production de café et de thé, ainsi que la chute des revenus secondaires. Dans le même temps, la région a enregistré une augmentation des factures d'importation de marchandises, en particulier pour les machines, les transports et d'autres biens d'équipement essentiels aux projets de construction privés et publics en cours.

La vulnérabilité de l'Afrique aux perturbations du commerce mondial et de la chaîne d'approvisionnement ainsi qu'aux chocs financiers exacerbe son déséquilibre extérieur et accroît le risque d'un alourdissement du fardeau de la dette. Les déficits croissants des comptes courants signalent souvent des tendances économiques perturbatrices telles que des réductions soudaines des entrées de capitaux, des dépréciations du taux de change réel et des baisses marquées des dépenses privées et du crédit au secteur privé, entraînant de graves ralentissements de l'investissement et de la croissance économique qui alimentent l'augmentation du chômage et de la pauvreté.⁶ Entre

1980 et 2022, 47 des 54 pays africains ont enregistré un déficit moyen de leur compte courant, 24 d'entre eux ayant un ratio supérieur à 5 pour cent du PIB en 2022 (figure 4.11), seuil qui correspond à des problèmes de viabilité à long terme nécessitant des mesures correctives pour éviter les crises financières et économiques.⁷ Seuls sept pays ont enregistré un excédent de leur compte courant, et il s'agit principalement de pays riches en ressources comme la Libye, le Gabon, l'Algérie, le Botswana et le Nigéria.

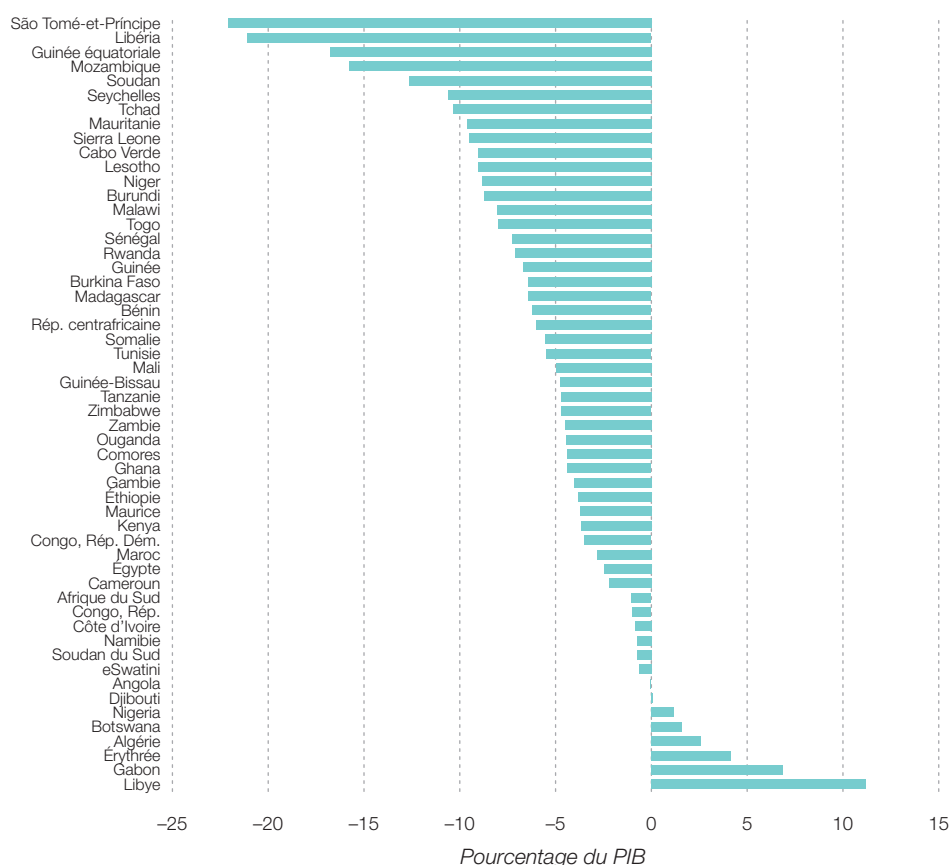
Les déséquilibres extérieurs affectent la stabilité macroéconomique nationale et peuvent entraver la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, sapant ainsi la stabilité sociale, en particulier lorsque les déficits sont dus à l'augmentation des importations. Une dépendance accrue à l'égard des importations pour des biens qui peuvent être produits dans le pays détruit la capacité de production locale et, en fait, signifie que les pays

exportent des emplois. Un déficit de la balance courante n'est viable que si le crédit international est suffisant pour le financer. Le problème des pays africains est d'autant plus grave que même ceux qui ont accès au crédit international ont tendance à être confrontés à des taux d'intérêt plus élevés que la moyenne en raison d'une perception infondée du risque de crédit. En conséquence, les pays africains consacrent une part de plus en plus importante de leurs maigres ressources au paiement du service de la dette plutôt qu'aux investissements dans les infrastructures, la santé et l'éducation, compromettant ainsi la croissance et le développement futurs.

Volatilité des prix des produits de base

La moitié des pays d'Afrique sont des pays à forte intensité de ressources : 11 sont des exportateurs de pétrole et 16 sont des exportateurs de minéraux et de métaux. Alors que les pays riches en

FIGURE 4.11 Balance des comptes courants des pays africains, 2022



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement.

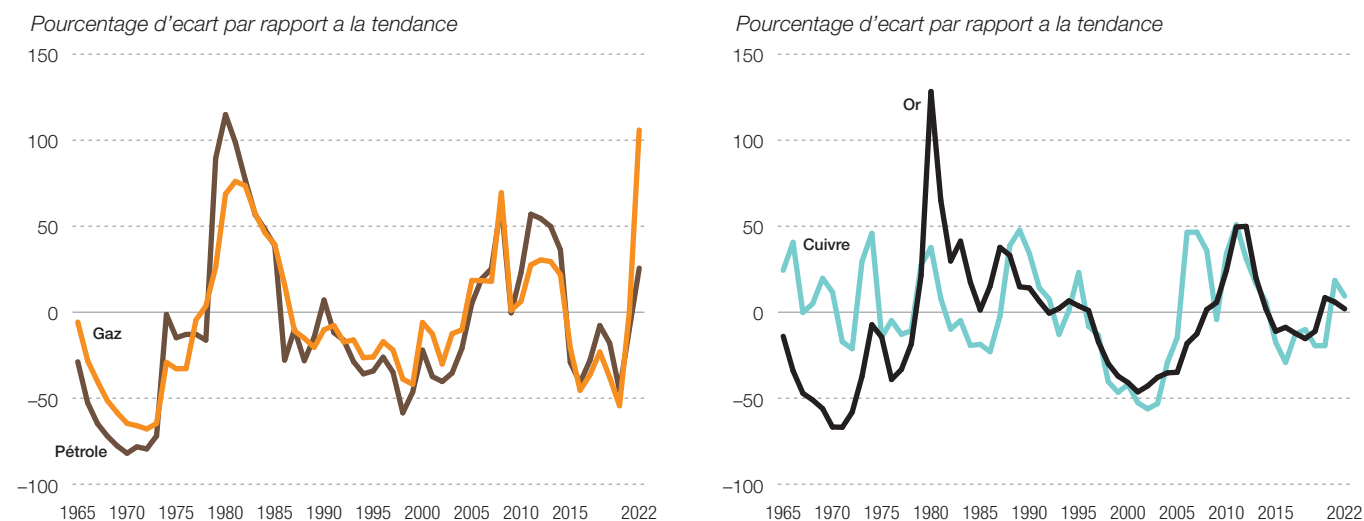
ressources visent à tirer profit des rentes de leurs ressources naturelles, la plupart des pays africains sont des importateurs nets de produits de base. Ainsi, malgré une richesse considérable en ressources, l'Afrique a dû faire face à une croissance non inclusive et à des niveaux élevés d'instabilité macroéconomique. Le défi pour les deux groupes de pays est de gérer les mouvements cycliques des termes de l'échange découlant de la volatilité des prix des produits de base, qui se répercutent sur le reste de l'économie et sur le budget du gouvernement, entravant ainsi le développement durable et la croissance inclusive.

La volatilité des prix des produits de base, qui reflète les cycles d'expansion et de récession des produits de base, est source d'instabilité économique. Depuis les années 1960, les prix des produits de base ont connu plusieurs cycles de ce type (figure 4.12). Les prix des produits de base ont augmenté entre le milieu des années 1970 et le milieu des années 1980, suivis de deux décennies de croissance inférieure à la tendance. Plus récemment, les prix des produits de base ont rebondi tout au long des années 2000 jusqu'au milieu des années 2010, où ils sont de nouveau tombés en dessous de la tendance. Pour les pays à forte intensité de ressources, les fluctuations des prix des produits de base entraînent une instabilité des recettes d'exportation. La volatilité

macroéconomique qui en résulte a des effets néfastes sur la croissance économique et complique les décisions d'épargne et d'investissement ainsi que la planification économique à long terme. La situation est exacerbée pour les pays qui dépendent d'une gamme étroite d'exportations, tels que les exportateurs nets de pétrole et de gaz, qui sont confrontés à de graves perturbations économiques lorsque les prix chutent. Cette instabilité nuit à la planification des investissements et perturbe les budgets publics. En conséquence, les pays à forte intensité de ressources affichent une faible croissance et une forte volatilité, un phénomène souvent appelé la « malédiction des ressources naturelles ». Les prix réels des matières premières diminuant au fil du temps, le fait de continuer à exporter principalement des produits primaires rend les pays à forte intensité de ressources plus pauvres pour la même quantité d'exportations.

La volatilité des prix qui accompagne la dépendance à l'égard des produits de base entraîne une myriade de distorsions et de problèmes économiques. L'essor des matières premières entraîne une appréciation de la monnaie réelle, ce qui rend les secteurs non liés aux ressources, comme l'industrie manufacturière, moins compétitifs. Les importantes rentes de ressources encouragent la corruption et les comportements de recherche

FIGURE 4.12 Cycles des prix des produits de base, 1965–2022



Source: Calculs du personnel de la BAD basés sur les données de la Banque mondiale (2024).

de rentes, les groupes se disputant le contrôle des richesses en ressources. Cette dépendance à l'égard d'une base économique étroite étouffe la diversification, l'investissement et l'innovation, qui sont essentiels à la croissance économique et au développement à long terme. Une exploitation effrénée peut également avoir des conséquences néfastes sur l'environnement, comme dans la région du Katanga au Congo et dans le delta du Niger au Nigéria. Plusieurs études ont montré que l'abondance des ressources peut avoir des effets négatifs importants sur les institutions politiques, ce qui se traduit par une baisse du capital physique et des revenus à long terme.⁸

Disposant de moins de mécanismes pour atténuer les chocs de prix que les économies avancées, les pays africains sont nettement plus vulnérables à la volatilité des prix des produits de base au niveau mondial. Les systèmes fiscaux africains sont généralement moins progressifs, les filets de sécurité sociale solides tels que l'assurance chômage font défaut, les marchés du crédit nationaux sont sous-développés (ce qui rend les emprunts plus difficiles en période de crise) et l'accès aux marchés de capitaux mondiaux est plus limité et plus coûteux. Par exemple, lors de l'effondrement des prix du pétrole dans les années 1980 et à nouveau en 2014–16, de nombreux exportateurs nets de pétrole ont été confrontés à une grave instabilité économique, entraînant une forte inflation, un effondrement des recettes publiques, un endettement croissant et une récession économique dans certaines économies.

La volatilité des prix des matières premières affecte également l'agriculture, qui emploie 60 % de la main-d'œuvre africaine et contribue à hauteur de 20 % au PIB. Même si elle dispose de vastes terres arables (40 % de la superficie totale), l'Afrique reste un importateur net de denrées alimentaires, ce qui l'expose aux chocs des prix mondiaux des produits agricoles. Depuis les années 1960, l'économie mondiale a connu une forte volatilité des prix des denrées alimentaires en raison de la fragmentation géopolitique et des effets du changement climatique. La diminution de la production alimentaire mondiale en 1972–1973 a entraîné une flambée des prix des denrées alimentaires, le prix du maïs ayant triplé, par exemple, plongeant dans la pauvreté environ

40 millions de personnes dans les pays en développement.⁹ La crise financière mondiale de 2008–09, les conditions météorologiques défavorables, la volatilité des taux de change, les effets de la pandémie de COVID-19 et la résurgence des tensions géopolitiques, comme l'invasion de l'Ukraine par la Russie, sont autant de facteurs qui ont contribué à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. En plus de compromettre les moyens de subsistance, la volatilité des prix des produits agricoles a incité les gouvernements à verser des paiements compensatoires aux agriculteurs au détriment de projets d'investissement, réduisant ainsi la marge de manœuvre budgétaire des pays et augmentant la dette publique.

Les fluctuations des prix des produits de base entraînent une volatilité des monnaies nationales, une augmentation des coûts du service de la dette et une baisse de la productivité. Lorsque les prix des produits de base chutent, les revenus baissent, ce qui entraîne une dépréciation de la monnaie locale. Cette dépréciation augmente le coût des importations et de la dette libellée en devises étrangères, entraînant une inflation et une baisse du pouvoir d'achat, ce qui exacerbe l'instabilité économique. La volatilité des monnaies complique également les décisions d'investissement, tant au niveau national que pour les étrangers, ce qui réduit les échanges commerciaux. Par exemple, la chute brutale des prix de l'or au début des années 2010 a entraîné une forte dépréciation des monnaies des principaux exportateurs d'or, comme le Ghana, ce qui a fait grimper l'inflation et le coût de la vie, sapé la stabilité économique et entravé les efforts de réduction de la pauvreté. Cette tendance est observée dans les pays dont les monnaies ne sont pas sûres en termes de matières premières, mais pas dans les pays dont les monnaies sont sûres.¹⁰

L'une des principales vulnérabilités des économies à forte intensité de ressources est l'instabilité fiscale qui résulte de la fluctuation des recettes publiques en fonction des prix des matières premières, ce qui entraîne des résultats budgétaires erratiques et compromet la planification économique à long terme. Les gouvernements augmentent souvent leurs dépenses pendant les périodes d'expansion pour ensuite faire face à des contraintes sévères pendant les périodes

de ralentissement, ce qui entraîne un arrêt brutal des projets d'investissement et une augmentation des niveaux d'endettement. Par exemple, la forte baisse des prix du pétrole en 2014–16 a entraîné de graves déficits budgétaires en Angola tout au long de la période 2014–17, obligeant le gouvernement à réduire les dépenses publiques et à augmenter les emprunts, ce qui a aggravé l'instabilité économique.

Pour mieux gérer la volatilité des prix des matières premières et des taux de change et promouvoir la stabilité économique et la croissance inclusive, les pays africains doivent renforcer leurs politiques macroéconomiques, notamment en maintenant des réserves de change suffisantes et en adoptant des régimes de taux de change flexibles. L'instabilité fiscale due à la volatilité des prix des matières premières peut être réduite grâce à une meilleure gestion des ressources naturelles, à des règles fiscales prudentes et à des fonds souverains. Une bonne gestion des revenus tirés des ressources est essentielle pour transformer la richesse en ressources naturelles non renouvelables en une croissance économique durable. Par exemple, au cours des trois dernières décennies, le Chili, un acteur majeur sur le marché mondial volatil du cuivre, a adopté une règle budgétaire explicite visant à protéger les dépenses publiques des chocs de revenus. Cette règle budgétaire dissocie les dépenses publiques des prix actuels des matières premières, en les basant plutôt sur les tendances à long terme des prix du cuivre et sur la croissance du PIB, ce qui permet de constituer des réserves budgétaires substantielles. Le Chili a également créé deux fonds souverains (le Fonds de stabilisation économique et sociale et le Fonds de réserve pour les pensions) pour gérer les excédents de recettes provenant des exportations de cuivre, qui pourraient être utilisés en cas de ralentissement économique.

Il est également essentiel de garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion des recettes tirées des produits de base afin de prévenir la corruption et de renforcer la confiance du public. Les gouvernements doivent mettre en place des institutions fortes capables de résister aux pressions politiques qui les poussent à dépenser trop en période de prospérité et de

soutenir des politiques fiscales anticycliques en période de ralentissement.

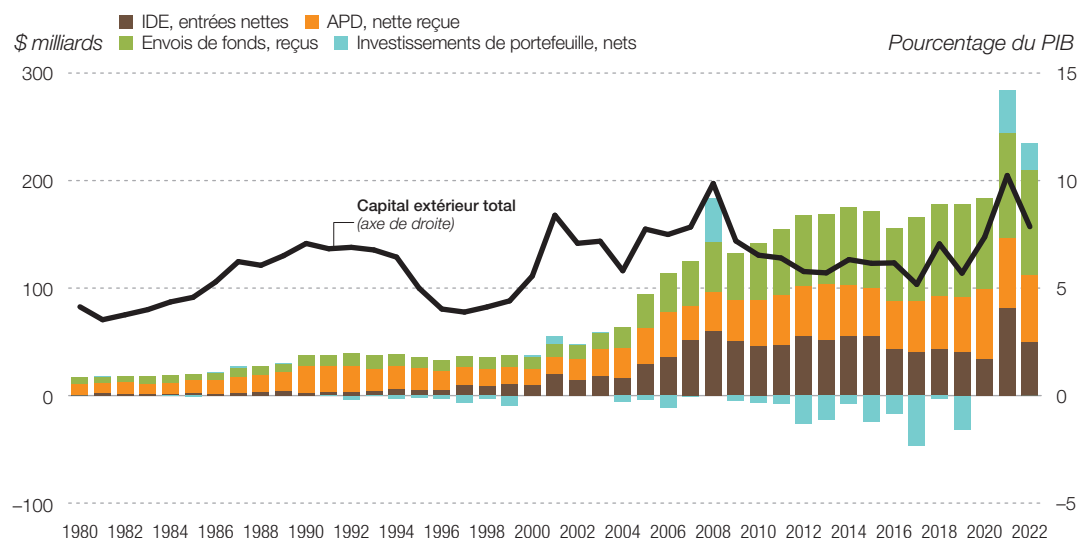
La construction d'une économie résiliente basée sur l'industrie manufacturière, les services, l'éducation et la technologie est le meilleur moyen à long terme de sortir l'Afrique de sa vulnérabilité face à la volatilité des prix des matières premières. Les pays africains doivent diversifier leurs exportations de matières premières au profit de l'industrie manufacturière et des services afin de parvenir à une croissance durable et inclusive. Pour ce faire, ils doivent attirer les investissements et promouvoir le développement du secteur privé en améliorant le climat des affaires. Le renforcement de l'intégration régionale par le biais de la zone de libre-échange continentale africaine peut également créer des marchés plus vastes qui favorisent la diversification. Mais des investissements importants dans le capital humain et physique sont la clé de la diversification et de la croissance à long terme. Les pays riches en ressources doivent investir dans l'éducation, les soins de santé et les infrastructures pour stimuler la productivité et construire des économies résilientes capables de résister aux chocs extérieurs, en particulier à la volatilité des prix des produits de base.

Flux financiers extérieurs instables et en baisse

Les flux financiers externes – transferts de fonds, investissements directs étrangers (IDE), aide publique au développement (APD) et investissements de portefeuille – sont importants pour la prospérité économique de l'Afrique. Les flux financiers extérieurs vers l'Afrique sont passés de 16,83 milliards de dollars en 1980 à un niveau record de 217,1 milliards de dollars en 2021, avant de chuter de 19,4 pour cent à 174,9 milliards de dollars en 2022 en raison des sorties de capitaux consécutives au récent resserrement de la politique monétaire dans les pays avancés (PEA, 2024). Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 5,7 % entre 1980 et 2022 et à une part de 5,9 % du PIB du continent en 2022 (figure 4.13).

Depuis 1980, les envois de fonds vers l'Afrique ont augmenté à un taux annuel de 7 %, atteignant 96 milliards de dollars en 2022, soit 3,2 % du PIB du continent. Les envois de fonds sont la composante la plus importante des flux financiers

FIGURE 4.13 Flux financiers externes vers l'Afrique, 1980–2022



Soruce: Calculs du personnel de la BAD basés sur les données des indicateurs du développement mondial.

extérieurs vers le continent, dépassant les IDE (45 milliards de dollars en 2022) et l'APD (62 milliards de dollars en 2022). Non seulement les flux de transferts de fonds ont été substantiels, mais ils ont également été plus stables que d'autres sources externes de flux financiers. Bien que le potentiel des transferts de fonds pour le développement et la croissance inclusive soit immense, leur déploiement en tant qu'outil de financement du développement n'a pas encore gagné de terrain en Afrique. Il existe un consensus croissant sur la nécessité d'exploiter pleinement le potentiel des ressources de la diaspora pour financer le développement de l'Afrique. Cependant, les envois de fonds sont concentrés dans un nombre limité de pays, l'Égypte et le Nigéria étant les principaux bénéficiaires (figure 4.13).

Les obligations de la diaspora ont été utilisées en Afrique et dans d'autres parties du monde pour lever des fonds pour des projets de développement, souvent à des taux inférieurs aux taux du marché financier international, un phénomène connu sous le nom de « rabais patriotique ». Depuis 1951, le gouvernement d'Israël émet des obligations à l'intention de la diaspora juive par l'intermédiaire de la Development Corporation of Israël pour financer des projets de développement. L'Inde a mobilisé des fonds auprès de sa diaspora en émettant des India Development

Bonds en 1991, des Resurgent India Bonds en 1998 et des India Millennium Deposits en 2000. En 2017, le Nigéria a levé 300 millions de dollars par le biais d'obligations de la diaspora pour financer le développement d'infrastructures. L'Éthiopie a utilisé les obligations de la diaspora pour soutenir la construction du projet de barrage de la Grande Renaissance éthiopienne. Les obligations de la diaspora pourraient également aider l'Afrique à obtenir des financements à moindre coût et à réduire sa dépendance à l'égard des financements étrangers. Pour libérer tout le potentiel des transferts de fonds, il faut prendre des mesures stratégiques afin d'orienter les flux de transferts vers des investissements ayant un impact plus important sur la croissance et le développement. Avec des politiques audacieuses et une mise en œuvre efficace, les transferts de fonds peuvent devenir des moteurs de transformation du développement économique en Afrique.

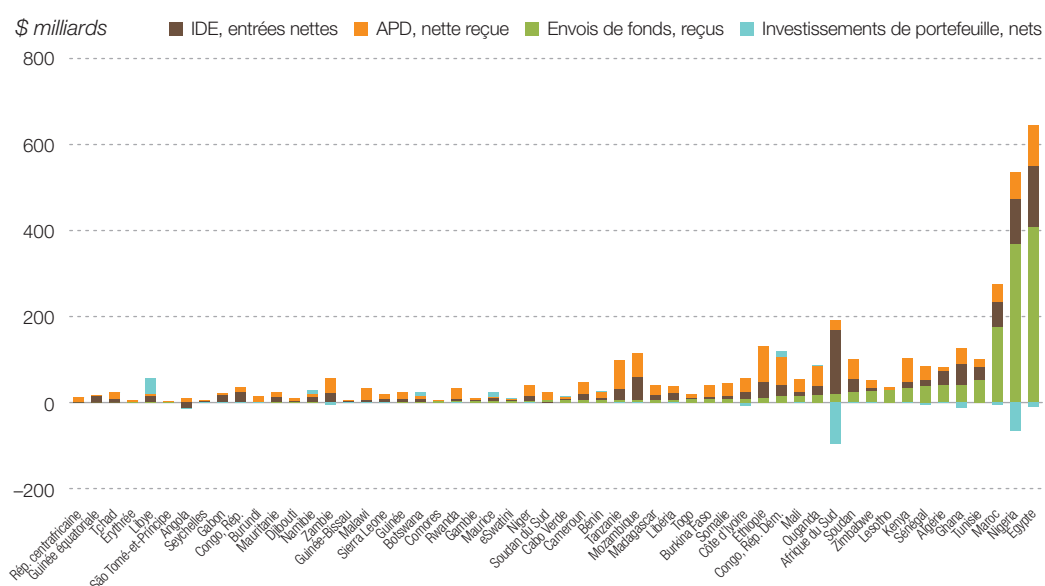
L'investissement direct étranger est également une source importante de financement pour le développement de l'Afrique. Les investissements directs étrangers en Afrique sont passés de moins de 0,5 milliard de dollars en 1980 à 45 milliards de dollars en 2022.¹¹ La majeure partie de cette augmentation s'est produite entre 2005 et 2015, les investisseurs étrangers étant à la recherche de rendements dans les secteurs africains ne

reposant pas sur les ressources naturelles.¹² La part de l'Afrique dans l'IDE mondial est passée d'une moyenne de 2,8 % au cours de la première décennie du siècle à 3,3 % en 2010–22. Les principales destinations de l'IDE en Afrique sont l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigéria et l'Éthiopie (figure 4.14). Malgré des rendements plus élevés en Afrique que dans d'autres régions, de nombreux pays africains n'ont pas attiré d'importants IED, car les investisseurs s'inquiètent des niveaux de faible revenu, des systèmes financiers sous-développés, des cadres juridiques inadéquats pour l'exécution des contrats, de la crainte d'un renversement des politiques, de la faiblesse des secteurs privés nationaux et de la faible compétitivité internationale due à une infrastructure humaine, sociale et économique limitée. Les investisseurs étrangers préfèrent les pays dotés d'un environnement politique et économique stable, de bonnes infrastructures, d'une main-d'œuvre qualifiée, de faibles coûts de production et de transaction, et de réglementations transparentes et minimales.¹³ Les IDE sont importants non seulement pour le financement qu'ils apportent, mais aussi pour la création d'emplois et les transferts de technologies et de compétences.¹⁴ Pour attirer les flux de capitaux privés, les pays doivent améliorer le climat d'investissement ainsi que la

stabilité macroéconomique, le développement des infrastructures et la stabilité sociopolitique.

Bien que les flux d'APD vers l'Afrique soient restés globalement soutenus, ils sont volatils depuis 2017 et devraient diminuer à moyen et long terme en raison de la lassitude des donateurs et des contraintes budgétaires croissantes auxquelles sont confrontées les économies avancées. L'efficacité de l'APD dans la promotion de la croissance et la réduction de la pauvreté dépend de l'existence de conditions politiques appropriées dans les pays. En outre, une aide efficace complète les investissements privés en renforçant la confiance du secteur privé et en soutenant la fourniture de services publics, tels que l'éducation et les infrastructures, dont les investissements privés ont besoin. Dans les pays en cours de réforme, l'aide étrangère peut attirer l'investissement privé à raison de près de 2 dollars d'investissement privé pour chaque dollar d'aide.¹⁵ La croissance récente des flux de capitaux privés vers l'Afrique rend la contribution de l'APD encore plus importante pour renforcer la capacité des gouvernements à réaliser les investissements à long terme qui sont essentiels à une croissance économique tirée par le secteur privé. Toutefois, à la fin de l'année 2023, seuls quelques membres du Comité d'aide au développement atteindront l'objectif des

FIGURE 4.14 Flux financiers externes vers l'Afrique, par pays, 1980–2022



Source: Calculs du personnel de la BAD basés sur les données des indicateurs du développement mondial.

Nations unies de consacrer 0,7 % du RNB à l'APD. La moyenne était d'environ 0,4 %, et la plupart des pays se situaient en dessous de cette valeur (figure 4.15).

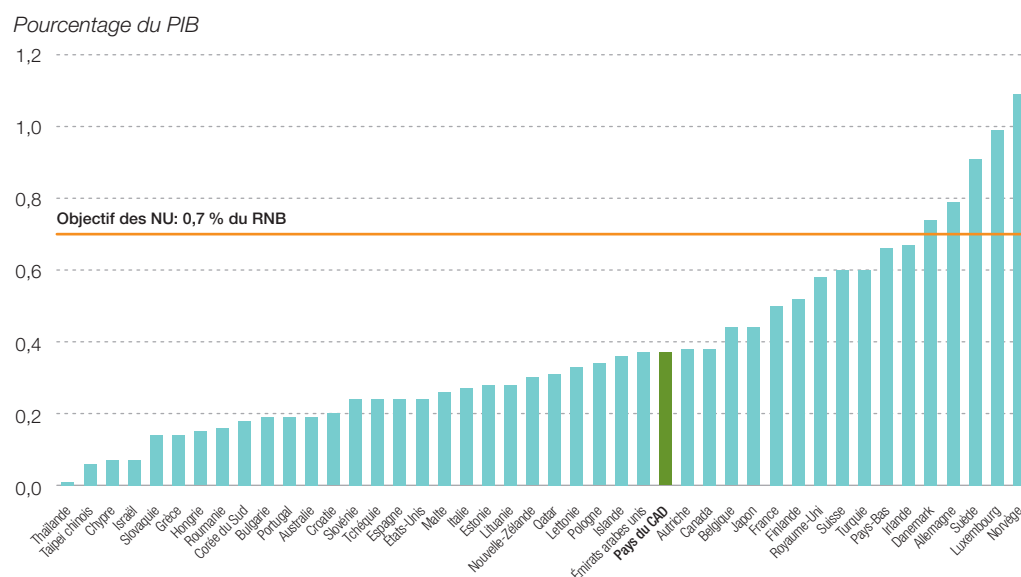
L'incapacité des bailleurs de fonds à répondre aux besoins de développement de l'Afrique s'est également traduite par un accès inégal aux financements d'urgence, qui ont favorisé les économies développées. Par exemple, l'Afrique n'a reçu que 89,5 milliards de dollars sur un total de 17 000 milliards de dollars de mesures fiscales pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID-19 en 2020–21, soit seulement 0,5 % du total mondial.

Les institutions financières multilatérales ont fourni des financements pour le développement et ont soutenu la reprise économique en Afrique, en particulier lors de défis économiques majeurs tels que la crise de la dette africaine des années 1980 et 1990 et la récente pandémie de COVID-19 en 2020–21. Des initiatives récentes telles que l'initiative de suspension du service de la dette, le cadre commun du G20 pour la résolution de la dette et l'allocation générale par le Fonds monétaire international (FMI) de l'équivalent de 650 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux permettront

également d'atténuer les problèmes budgétaires et de balance des paiements auxquels plusieurs pays africains ont dû faire face pendant la pandémie. Malgré ces mesures, le système multilatéral actuel et l'architecture financière mondiale n'ont pas été en mesure de mobiliser et d'acheminer des ressources abordables en temps voulu et à l'échelle nécessaire pour répondre aux besoins de financement du développement du continent.

L'architecture financière mondiale rend l'accès au financement du développement difficile et coûteux pour les pays africains, en raison de la perception d'un risque élevé et de l'évaluation erronée de leur dette souveraine par les investisseurs internationaux sur la base de notations de crédit défavorables. Cette situation a entraîné une vulnérabilité accrue de la dette des pays africains. La structure et l'échelle similaires de l'architecture financière mondiale pour l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets font qu'il est difficile pour les pays africains les plus vulnérables de mettre en œuvre des mesures de résilience climatique. L'architecture de financement du climat est compliquée et mal définie, mal alignée sur les vulnérabilités et les risques climatiques, et n'a pas été

FIGURE 4.15 Aide publique au développement par les membres du Comité d'aide au développement, 2023



Source: Calculs du personnel de la BAD basés sur les données de la base de données des statistiques du développement international de l'OCDE (2024), flux par donateur (https://www.oecd-ilibrary.org/development/data/oecd-international-development-statistics_dev-data-en).

en mesure de canaliser les ressources adéquates pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national¹⁶ des pays africains. Ces faiblesses ont suscité des appels à la réforme des institutions multilatérales afin de rendre leur gouvernance plus souple, plus inclusive et plus réactive, de manière à ce qu'elles puissent mobiliser des ressources extérieures plus nombreuses et plus abordables pour répondre aux besoins de transformation économique de l'Afrique.

Pour éviter d'être pris au piège du syndrome de l'aide, les pays africains doivent intensifier la mobilisation de leurs ressources intérieures, privilégier la prudence dans la gestion des finances publiques, catalyser les flux de capitaux privés et tirer parti des ressources de la diaspora pour un développement inclusif. Le faible engagement des pays avancés à respecter le seuil minimal de l'APD montre que les pays africains doivent améliorer la mobilisation des ressources nationales et la gestion des finances publiques, notamment en numérisant les systèmes d'administration des recettes et en améliorant la fourniture de biens et de services publics afin d'accroître le respect volontaire de l'impôt. En outre, les pays africains doivent mobiliser les investissements privés nationaux et étrangers dans les secteurs critiques en créant un environnement propice aux affaires et en mettant en œuvre des incitations fiscales ciblées pour soutenir les plans de développement des pays. Le potentiel du secteur privé pour contribuer à la croissance et à la transformation économique de l'Afrique est énorme : les actifs mondiaux sous gestion s'élevaient à 98 000 milliards de dollars à la fin de 2022 et devraient atteindre 145 400 milliards de dollars d'ici 2025.¹⁷ Il est également essentiel de renforcer l'engagement de la diaspora afin d'augmenter les transferts de fonds, de mettre en œuvre des programmes d'éducation financière et de développer une réserve de projets de développement bien structurés. Les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement peuvent soutenir ces efforts par le biais d'une assistance technique, financière et de renforcement des capacités.

Vulnérabilité de la dette

Après l'indépendance, de nombreux pays africains ont emprunté massivement auprès de

sources extérieures au début des années 1970 pour financer leur développement. Les premiers chocs pétroliers et des prix des matières premières en 1973 et le second choc des matières premières en 1979–1980 ont aggravé la crise de la dette dans les pays africains qui ont accumulé des prêts supplémentaires pour stimuler la reprise économique, dans l'espoir que les prix des matières premières finiraient par se redresser et leur permettraient de rembourser les prêts.¹⁸ Entre 1976 et 1980, la dette extérieure de l'Afrique a augmenté de 187 %, passant de 39 milliards de dollars (19 % du PIB) à 112 milliards de dollars (27 % du PIB).¹⁹ La situation s'est détériorée avec l'augmentation des déficits budgétaires, la hausse des taux d'intérêt internationaux et la diminution des entrées nettes de capitaux, laissant de nombreux pays africains dans l'incapacité de faire face à leurs obligations en matière de service de la dette.²⁰ La Banque mondiale et le FMI ont réagi au surendettement des années 1970 et 1980 en imposant aux pays des programmes d'ajustement structurel assortis de conditions, afin de renforcer les fondamentaux macroéconomiques. Ces programmes d'assistance financière ont catalysé l'octroi d'un allègement de la dette par les créanciers bilatéraux et les banques commerciales.²¹ Entre 1980 et 1984, les prêteurs publics et privés ont accordé 10 milliards de dollars d'allègement de la dette aux pays africains qui ont mis en œuvre des programmes d'ajustement structurel.²² Le ratio médian dette/PIB du continent a chuté à 69,7 % en 1989, contre 135,4 % en 1987.

La dette de l'Afrique a recommencé à augmenter dans les années 1990 et de nouvelles initiatives d'allègement de la dette ont été lancées. En 1996, la Banque mondiale et le FMI ont mis en place l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) afin d'alléger la dette d'un groupe de 36 pays pauvres à faible revenu, dont 29 se trouvent en Afrique. En 2005, l'initiative PPTE a été complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) afin d'accélérer les progrès des pays vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies, précurseurs des objectifs de développement durable. L'initiative PPTE et l'IADM étaient subordonnées à une gestion saine des politiques économiques et à des stratégies de réduction de la pauvreté. Elles

ont permis aux pays africains qui remplissaient les critères de l'initiative PPTE de bénéficier d'un allègement total de leur dette éligible auprès du FMI, de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement. Ces deux initiatives d'allègement de la dette ont permis de réduire le ratio moyen de la dette au PIB de l'Afrique de 72 % en 1996 à environ 37,4 % en 2012.

Récemment, la dette a de nouveau augmenté, reflétant la volatilité des finances publiques, la hausse des taux d'intérêt et les dépenses publiques visant à atténuer l'impact de chocs multiples et superposés. En 2020, le déficit budgétaire médian atteindra 6,8 % du PIB, contre une moyenne de 5,2 % sur la période 2015–19, en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les recettes et de la nécessité de protéger les personnes les plus vulnérables de la société. En conséquence, le ratio médian de la dette publique au PIB de l'Afrique a augmenté pour atteindre 58,7 % en 2020, contre 54,4 % en 2019 (figure 4.16).

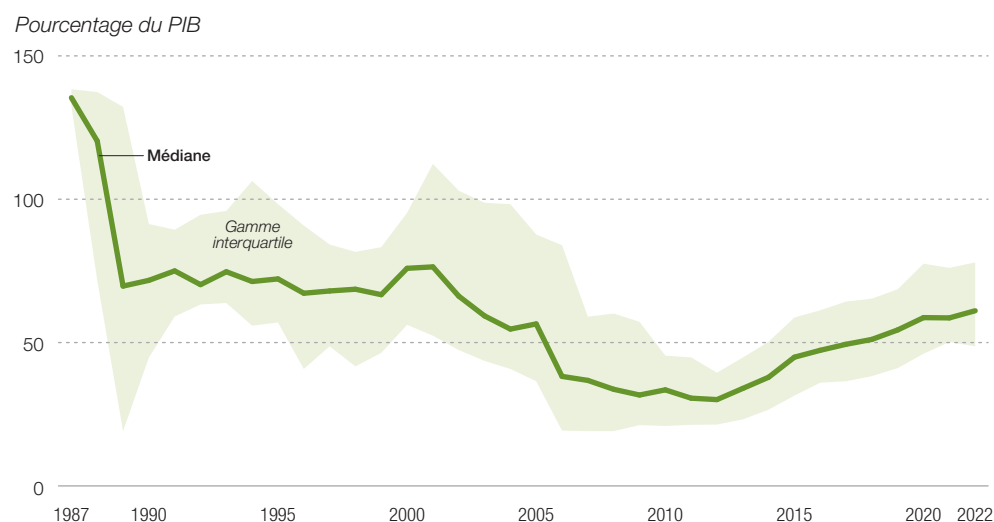
Après avoir apporté un soutien extraordinaire pendant la pandémie et être intervenus pour atténuer les effets économiques de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les gouvernements prennent des mesures d'assainissement budgétaire pour réduire les déficits fiscaux. En conséquence, le ratio moyen de la dette au PIB s'est stabilisé à environ 66 % en 2021–22. Néanmoins,

à la fin de 2022, le ratio de la dette publique était encore supérieur à 60 % du PIB dans 26 des 54 pays africains (figure 4.17). Des efforts supplémentaires d'assainissement budgétaire sont nécessaires pour créer une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements vitaux dans les ressources humaines et les infrastructures et pour améliorer l'équilibre budgétaire des pays africains.

L'augmentation du volume de la dette publique s'est accompagnée d'une modification de sa composition, qui s'est éloignée des financements concessionnels pour se rapprocher des financements basés sur le marché, ce qui a accru la vulnérabilité des pays africains. Depuis des décennies, les pays africains s'engagent auprès des institutions financières internationales et des partenaires bilatéraux. Toutefois, depuis 2000, la part des créanciers privés et de certains prêteurs bilatéraux a augmenté. Malgré l'évolution de la composition de la dette publique vers les créanciers privés, les emprunts multilatéraux sont restés relativement stables. En 2022, ils représentaient 34 % de la dette extérieure totale (figure 4.18).

Parmi les créanciers multilatéraux, la Banque mondiale (l'Association internationale de développement et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) était le premier créancier. La dette de l'Afrique envers la Banque mondiale était d'environ 55 % en 2022, contre 62 % en 2000. La part de la dette détenue

FIGURE 4.16 Dette publique brute en pourcentage du PIB, 1987–2022



Source: Calculs du personnel de la BAD basés sur la base de données des Perspectives de l'économie mondiale 2024.

[illegible]

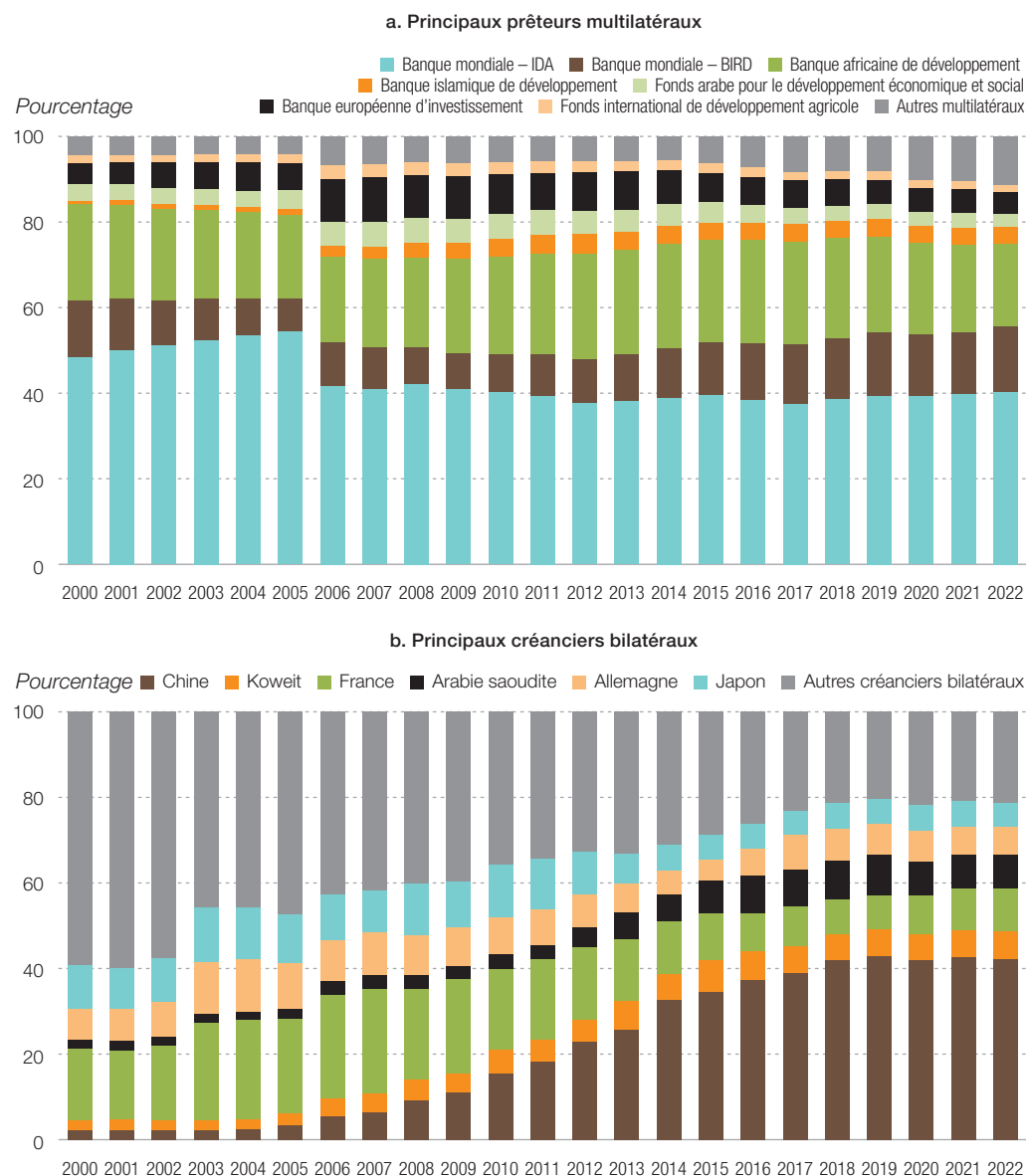
FIGURE 4.18 Dette extérieure décaissée, par type de créancier, 2000–22



Banque européenne d'investissement (5 % de la dette multilatérale totale en 2022), la Banque islamique de développement (4 %) et le Fonds arabe pour le développement économique et social (3 %). Les autres créanciers multilatéraux représentent 11 pour cent de la dette multilatérale en 2022, contre 4 pour cent en 2000 (figure 4.19a).²³

117

FIGURE 4.19 Principaux créanciers multilatéraux et bilatéraux des économies africaines, 2000–22



Source : Calculs du personnel de la BAD basés sur les statistiques de la dette internationale de la Banque mondiale.

en 2022 et, au cours des deux dernières décennies, les prêteurs traditionnels du Club de Paris ont été de plus en plus remplacés par des prêteurs n'appartenant pas au Club de Paris, notamment la Chine. Les principaux créanciers bilatéraux sont la Chine (42 pour cent), la France (10 pour cent), l'Arabie saoudite (7,9 pour cent), le Koweït (6,4 pour cent), l'Allemagne (6,4 pour cent) et le Japon (5,7 pour cent), les autres créanciers représentant 21 pour cent (figure 4.19b). Cependant, le montant

et les conditions des prêts bilatéraux ne sont pas clairs en raison d'un manque de transparence.

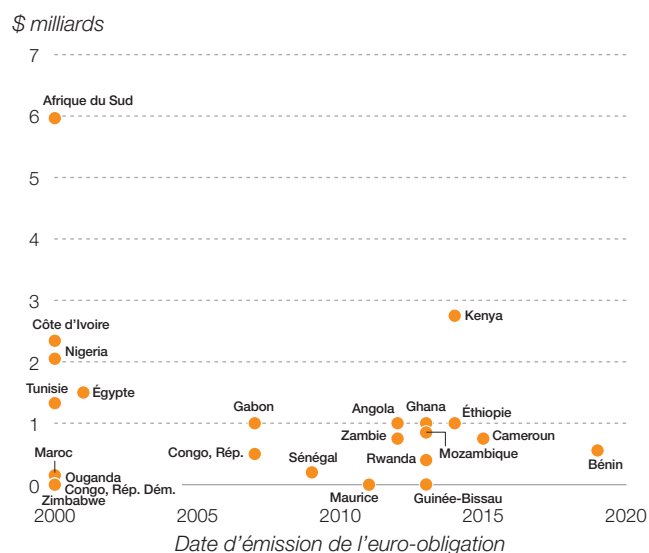
À la suite de l'initiative PPTE et de l'amélioration des fondamentaux macroéconomiques dans de nombreux pays africains, qui ont amélioré leur profil de risque de crédit, davantage de financements privés ont afflué sur le continent alors que les flux d'APD diminuaient. Les flux de financement privé ont également été encouragés par des conditions financières mondiales accommodantes et la

recherche par les investisseurs privés de rendements réels plus élevés. Certains pays, dont l'Angola et le Cameroun, exportateurs de pétrole, ont émis des euro-obligations pour la première fois alors que leurs recettes fiscales diminuaient en raison de l'effondrement des prix du pétrole et de la baisse des flux d'aide. Entre 2000 et 2021, 23 pays africains ont émis plus de 125 euro-obligations d'une valeur de plus de 1,51 trillion de dollars (figure 4.20).²⁴ Le rendement moyen des euro-obligations souveraines africaines en 2021 était supérieur à 5 pour cent, bien au-dessus du taux moyen d'environ 1 pour cent pour l'encours de la dette souveraine dans les économies avancées.²⁵ Outre les facteurs intérieurs et extérieurs défavorables, le rendement élevé des obligations souveraines en Afrique s'explique en grande partie par une perception injuste du risque. En raison de l'engouement pour les euro-obligations, la part de la dette extérieure publique et garantie par l'État, libellée en dollars américains, a augmenté, passant de 65 % en 2014 à 70 % en 2022. Le rôle dominant du dollar américain dans la finance internationale met en évidence les vulnérabilités auxquelles de nombreux pays africains sont confrontés lorsque le dollar américain s'apprécie par rapport aux monnaies locales.

Aucune euro-obligation n'a été émise par les pays africains entre avril 2022 et fin 2023, en raison des coûts d'emprunt élevés reflétant les taux d'intérêt mondiaux élevés, l'élargissement des écarts de taux de la dette souveraine et les dépréciations des taux de change, entre autres facteurs. La Côte d'Ivoire, le Bénin et le Kenya sont revenus sur le marché des euro-obligations au premier trimestre 2024, principalement pour racheter et refinancer des euro-obligations existantes, souvent à des taux de coupon plus élevés.

Les arriérés de dette intérieure et extérieure et l'évolution de la structure de la dette africaine en faveur des sources non traditionnelles sont une source majeure de vulnérabilité de la dette dans de nombreux pays africains. À la fin de 2018, au moins 70 % des pays de toutes les régions africaines, à l'exception de l'Afrique du Nord, avaient des arriérés intérieurs estimés à 3,3 % du PIB.²⁶ Les arriérés intérieurs sont particulièrement élevés dans les pays exportateurs de pétrole (environ 8,5 pour cent du PIB), les pays à régime de change fixe (4,4 pour cent) et les pays en état

FIGURE 4.20 Euro-obligations émises par les pays africains, par année d'émission



Source : Perspectives économiques en Afrique 2024.

de fragilité (4,1 pour cent). Les arriérés dus aux fournisseurs privés de biens et de services sont la source la plus courante d'arriérés domestiques, représentant en moyenne 53% des arriérés domestiques. À l'image de cette tendance, la part de la dette due aux créanciers privés (détenteurs d'obligations et banques commerciales) a plus que doublé, passant de 17 % en 2000 à 40 % en 2019. Plus inquiétant encore, cette évolution a été associée à des conditions de prêt moins transparentes, à la « course à l'ancienneté » de la garantie de la dette, à l'accumulation des arriérés intérieurs et à l'augmentation des passifs éventuels des entreprises d'État et des partenariats public-privé.

Les arriérés de la dette extérieure, après avoir diminué régulièrement entre 2004 et 2011 (de 44,9 milliards de dollars à 27,6 milliards de dollars, en partie grâce à l'allègement de la dette), sont maintenant en hausse, reflétant un manque de capacité budgétaire pour assurer le service de la dette arrivant à échéance. Les arriérés sur la dette extérieure sont passés de 29,2 milliards de dollars en 2014 à 44,1 milliards de dollars à la fin de 2022. Le décalage entre la courte durée des dettes contractées auprès de créanciers privés et la nature à long terme des projets financés par ces

dettes signifie que les pays africains sont confrontés à des taux d'intérêt relativement plus élevés. Le service médian de la dette extérieure en pourcentage des recettes publiques en Afrique est passé de 6,8 % en 2015–19 à 10,6 % en 2020–22, tandis que le paiement moyen des intérêts en pourcentage des recettes publiques est passé de 7,9 % en 1980 à 12,8 % en 2022. En moyenne, les gouvernements africains paient des intérêts de 5 à 16 % sur les obligations d'État à 10 ans et consacrent environ 18 % de leurs recettes annuelles au remboursement du service de la dette, soit presque le même montant que celui qu'ils consacrent à la santé et à l'éducation. Pour effacer la totalité des arriérés de la dette extérieure à la fin de 2022, l'Afrique devrait payer 118 milliards de dollars, soit 21 % des recettes annuelles du continent (et 4 % de son PIB) en 2023.²⁷

En outre, l'affectation des ressources au service de la dette a érodé la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements, ce qui limite encore la capacité d'investir dans des secteurs favorisant la croissance et le développement du capital humain (éducation et santé). Les dépenses publiques moyennes pour l'éducation en Afrique sur la période 2010–19 étaient de 3,6 % du PIB, ce qui est inférieur à la moyenne mondiale de 4,2 % et aux 4 à 6 % recommandés pour atteindre les objectifs de développement durable.²⁸ L'écart entre les dépenses publiques en matière de santé était encore plus important, les gouvernements dépensant en moyenne 1,8 % du PIB, contre 4,5 % pour la région Asie-Pacifique, 3,9 % pour l'Amérique latine et une moyenne mondiale de 5,8 %. L'expérience de la « décennie perdue » des années 1980 en Amérique latine montre que le fait de détourner les ressources publiques des investissements en infrastructures et en capital humain pour les consacrer au remboursement de la dette entraîne un taux de chômage élevé, une forte baisse du revenu par habitant et une croissance stagnante ou négative.²⁹ Les vulnérabilités de l'Afrique en matière d'endettement (arriérés et service de la dette élevés) soulignent la nécessité d'une stratégie globale d'apurement des arriérés ou d'une restructuration de la dette pour assurer la viabilité de la dette et faciliter l'accès à de nouveaux financements extérieurs de la part de créanciers privés et officiels.

Dans de nombreux pays africains, l'accès au financement concessionnel a été réduit en raison des arriérés extérieurs envers les créanciers multilatéraux. Au Zimbabwe et dans d'autres pays, cette situation a transformé un problème de solvabilité en une crise de liquidité, entraînant des pressions sur les taux de change et une hyperinflation. En 2024, les pays africains devraient dépenser environ 74 milliards de dollars pour le service de la dette, contre 17 milliards de dollars en 2010. Quelque 40 milliards de dollars sont dus à des créanciers privés, ce qui représente 54 % du service total de la dette. Les risques de refinancement pourraient s'intensifier en 2024, en particulier pour les pays où d'importants remboursements in fine arrivent à échéance, notamment l'Angola (6,4 milliards de dollars), le Kenya (5 milliards de dollars), la Côte d'Ivoire (2,6 milliards de dollars) et le Nigéria (2,5 milliards de dollars). Cette situation est préoccupante, car les négociations actuelles sur la restructuration de la dette avec les créanciers privés se sont prolongées, ce qui crée de l'incertitude parmi les emprunteurs et sape la crédibilité du cadre commun du G20. Le Tchad et la Zambie ont récemment conclu des accords avec leurs principaux créanciers privés, tandis que le Ghana et l'Éthiopie n'ont progressé dans la restructuration qu'avec des créanciers officiels.

POSSIBILITÉS D'UNE CROISSANCE PLUS RAPIDE, STABLE ET INCLUSIVE

Malgré les résultats mitigés de la croissance sur l'ensemble du continent et le faible niveau de transformation structurelle, l'Afrique peut atteindre et maintenir une croissance de 7 à 10 % en exploitant les multiples possibilités qui s'offrent à elle. L'Afrique possède trois domaines clés d'avantages comparatifs qui peuvent soutenir une croissance inclusive et un développement durable : une population jeune, un marché intégré et des richesses naturelles. La jeunesse de la population africaine a le potentiel de récolter un dividende démographique si les pays investissent dans le capital humain, tandis que la diversification du secteur agricole et du capital naturel en produits à plus forte valeur ajoutée et plus rémunérateurs

peut être soutenue par l'intégration croissante de l'Afrique et en bénéficier.

Les dividendes démographiques potentiels sont énormes et, s'ils sont bien gérés, ils pourraient favoriser une croissance durable à long terme

L'Afrique connaît une croissance démographique rapide, avec un taux de 2,5 % estimé en 2021. Sa population est passée de 283 millions d'habitants en 1960 à 1,5 milliard en 2024. Si ce rythme se maintient, la population africaine atteindra 2,5 milliards d'habitants en 2050, ce qui fera de l'Afrique la deuxième région la plus peuplée après l'Asie.³⁰ La population des jeunes en Afrique augmente rapidement, à raison de 2 % par an. Les jeunes représentent environ 40 % de la population en âge de travailler sur le continent. Et contrairement à d'autres régions, la part de la population en âge de travailler par rapport à la population plus âgée augmente. Alors que d'autres économies sont confrontées au problème du vieillissement de leur population, le profil de la population jeune de l'Afrique pourrait stimuler le potentiel productif du continent, créant ainsi un dividende démographique qui aurait des répercussions positives sur la croissance à long terme. Les études montrent qu'il existe un lien positif entre la croissance démographique et la croissance économique en Afrique au fil des décennies.³¹

La population croissante de l'Afrique offre de multiples opportunités, notamment un marché vaste et florissant et une source d'entrepreneurs, de scientifiques, de médecins et d'ingénieurs émergents qui peuvent transformer le continent en une puissance économique. Cependant, la jeunesse africaine est aujourd'hui confrontée au double défi de la création d'emplois inadéquats et de la rareté des emplois décents. Les jeunes Africains représentent 60 % de la population au chômage. Les jeunes sont trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes, et la moitié des jeunes sont soit au chômage, soit économiquement inactifs, tandis que 35 % occupent des emplois vulnérables. Le profil jeune de l'Afrique présente donc à la fois des défis et des opportunités. L'afflux de jeunes pourrait devenir un fardeau, posant des risques sociaux, politiques et économiques importants, si le dividende

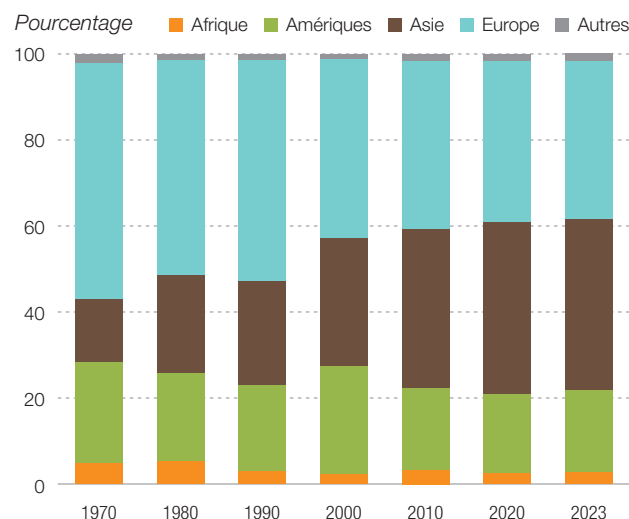
démographique n'est pas réalisé, ce qui nécessite de bonnes perspectives d'emploi et une main-d'œuvre qualifiée. Des politiques sont nécessaires pour développer l'éducation et la formation professionnelle. La création d'emplois décents pour les jeunes devrait être une considération essentielle dans les réformes du marché du travail de la région.

La réalisation de la vision d'une « Afrique prospère » exposée dans les stratégies continentales telles que l'Agenda 2063 nécessite des politiques visant à transformer les économies africaines en marchés robustes capables de soutenir une croissance économique élevée et soutenue et dans lesquels le secteur privé est le moteur de la transformation structurelle.³² Cela nécessitera également une transformation structurelle, les économies passant d'activités à faible valeur ajoutée à des activités à forte valeur ajoutée, en particulier dans l'industrie manufacturière et les services à forte valeur ajoutée.³³ La transformation structurelle et une productivité élevée pourraient libérer le potentiel de développement de l'Afrique et offrir de nombreuses opportunités économiques à la population croissante du continent.

L'ouverture commerciale est une opportunité pour la diversification économique et l'inclusion

La part de l'Afrique dans le commerce mondial est inférieure à 3 pour cent (figure 4.21) et se concentre en grande partie sur le commerce des marchandises. L'Afrique a la plus forte concentration d'exportations et le deuxième plus faible nombre de produits exportés après l'Océanie parmi les régions du monde. Dans 45 des 54 pays africains, plus de 60 pour cent des exportations sont des produits primaires. Bien que l'incorporation accrue de produits technologiquement avancés ait entraîné un changement progressif dans la structure des produits manufacturés de l'Afrique, la majeure partie des exportations dans le secteur manufacturier reste orientée vers des produits manufacturés basés sur les ressources et à faible technologie. Avec l'adoption accrue des technologies, la part des produits de moyenne et haute technologie dans les exportations manufacturières totales de l'Afrique est passée de 26,6 % et 4,0 % en 2012 à 31,9 % et 4,3 % en 2019,

FIGURE 4.21 Part régionale du commerce mondial



Source : Calculs du personnel de la BAD sur la base de la base de données de la CNUCED.

respectivement.³⁴ Toutefois, en termes relatifs, ce chiffre reste faible, les exportations africaines à forte intensité technologique ne représentant en moyenne que 5 % du total des exportations de produits manufacturés en 2020, contre 30 % en Asie de l'Est et du Pacifique et en Amérique latine et Caraïbes.

Les plus grandes concentrations manufacturières en Afrique comprennent généralement les produits alimentaires et les boissons, les produits du bois et du textile, les matériaux de construction et les produits pétroliers. Le commerce des services, qui est faible, est dominé par les services traditionnels, avec une expansion limitée dans les services à forte intensité de connaissances et les services technologiques qui ont le potentiel de stimuler l'innovation et de favoriser la diversification et la croissance. Ainsi, malgré la récente croissance globale du commerce des services, seuls 30,1 % des exportations de services de l'Afrique en 2022 (20,7 % en 2005) concernaient des services hautement qualifiés, tels que l'assurance, les pensions, la finance et les technologies de l'information et de la communication.³⁵

La dépendance à l'égard des exportations de produits de base sans grande valeur ajoutée est peu rentable, surtout si l'on tient compte de la baisse mondiale des prix des produits de base

en termes réels. L'Afrique tire beaucoup moins de revenus de ses exportations que si les pays exportaient des produits transformés plutôt que des matières premières. Le manque de valeur ajoutée et de valorisation inhibe la croissance économique en raison de la vulnérabilité accrue des pays à la volatilité des prix des produits de base.

Pour produire et exporter des biens au-delà des ressources naturelles, l'Afrique doit acquérir de nouvelles capacités et des technologies sophistiquées en encourageant les IDE et les investissements dans les compétences stratégiques pour permettre l'application des nouvelles technologies. Cet objectif est réalisable. Depuis les années 1960, l'île Maurice a diversifié son économie, qui dépendait presque exclusivement du sucre, pour y inclure l'agriculture de pointe, puis le tourisme, l'industrie manufacturière et la finance. L'île Maurice a adopté les meilleures pratiques commerciales internationales et les politiques de développement durable, notamment l'absence de contrôle des changes, un faible taux d'imposition des personnes physiques et morales (15 %) et des dividendes exonérés d'impôts. Elle a également ratifié des accords de double imposition (spécifiant, par exemple, que les impôts doivent être prélevés par le pays de résidence et exonérés dans le pays d'origine) avec 43 pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe et d'ailleurs. L'ouverture de la Tunisie et ses politiques de promotion des exportations ont aidé le pays à diversifier et à accroître ses exportations, en particulier dans le secteur manufacturier de faible et moyenne technologie. Entre 1995 et 2017, les exportations tunisiennes de produits de technologie moyenne ont été multipliées par 11 (de 0,442 milliard de dollars à 4,8 milliards de dollars), tandis que les exportations de produits manufacturés de haute technologie ont été multipliées par 15 (de 0,127 milliard de dollars à 1,9 milliard de dollars).³⁶

L'intégration régionale peut contribuer de manière décisive à un développement inclusif et durable en Afrique

L'intégration régionale présente trois avantages principaux : elle accroît les opportunités de marché et la compétitivité, renforce le développement économique et soutient la transformation

structurelle. L'Afrique est plus fragmentée économiquement que d'autres régions et comprend 16 pays enclavés, dont beaucoup sont de petite taille. La fragmentation des marchés nationaux entraîne des déséconomies d'échelle qui entravent le développement économique. Bien que l'intégration régionale ait été au premier plan du programme de développement de l'Afrique, le commerce intra-africain ne représentait que 15 % en 2021, contre 58 % pour l'Asie et 67 % pour l'Europe. Le commerce africain reste concentré sur les produits primaires. Les biens échangés au sein des communautés économiques régionales d'Afrique ne représentent que 2 à 5 % de leurs échanges,³⁷ avec des valeurs légèrement plus élevées pour les communautés économiques régionales dotées de secteurs manufacturiers plus importants ou d'une gamme de biens plus diversifiée. Une intégration plus poussée des marchés pour les biens, les services d'infrastructure et les principaux facteurs de production (travail et capital) peut accroître la compétitivité mondiale des petites économies fragmentées de l'Afrique et devenir un important moteur de croissance.

Les coûts commerciaux diminuent plus lentement dans les communautés économiques régionales d'Afrique que dans d'autres régions du monde

La fragmentation croissante des échanges et la formation d'«alliances de délocalisation»³⁸ entravent la fluidité du commerce mondial, les échanges se faisant de plus en plus au sein de coalitions. Tirer parti de l'intégration régionale et des politiques commerciales favorables à l'AfCFTA pour diversifier les exportations et améliorer la compétitivité nationale restera essentiel pour parvenir à un développement inclusif et durable en Afrique.

L'AfCFTA est le plus grand bloc commercial du monde en termes de superficie, de population et de nombre de pays participants, réunissant 1,3 milliard de personnes à travers le continent avec un PIB combiné d'environ 3 000 milliards de dollars. Les avantages potentiels de l'AfCFTA sont immenses. Elle devrait renforcer les exportations et la diversification des exportations en améliorant l'accès aux marchés, en fournissant un cadre pour des politiques coordonnées et harmonisées

en matière d'investissement, de concurrence et de droits de propriété intellectuelle, en facilitant une logistique plus efficace grâce à des investissements dans les infrastructures douanières et de transport, en encourageant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et en soutenant une production régionale coordonnée. La Banque mondiale estime que l'AfCFTA pourrait sortir 40 millions de personnes de l'extrême pauvreté d'ici 2035, augmenter le commerce intra-africain de 81 % et accroître les revenus de 450 milliards de dollars au cours de la première phase de mise en œuvre.³⁹ Pour tirer pleinement parti des avantages économiques de l'AfCFTA, les pays africains doivent promouvoir la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes et mettre en place des chaînes de valeur régionales afin de stimuler l'industrialisation et de jeter les bases d'une économie africaine plus productive.

Pour compléter ces stratégies, il est essentiel que les pays individuels s'attaquent aux barrières non tarifaires dans le cadre d'une stratégie de diversification. Les règles et réglementations régissant les protocoles douaniers et frontaliers peuvent gonfler les coûts commerciaux et ériger involontairement des barrières à la croissance du commerce. L'incertitude et le manque d'information concernant les procédures d'exportation peuvent entraîner des retards et menacer la survie des entreprises exportatrices. L'harmonisation des normes et des procédures peut faciliter les exportations et la modernisation des produits en codifiant les conditions requises pour exporter vers les marchés étrangers. Les barrières non tarifaires qui limitent les importations sur le marché intérieur peuvent également nuire aux exportations en limitant la concurrence entre les fournisseurs d'intrants essentiels et, par conséquent, l'accès aux nouvelles technologies.

Valoriser le capital naturel de l'Afrique par la comptabilisation, la valorisation et la conservation du capital naturel

Investir dans des infrastructures durables et écologiques peut accélérer le développement de l'Afrique tout en relevant les défis environnementaux. Les ressources naturelles abondantes de l'Afrique font des énergies renouvelables la source

de production d'énergie la moins chère du continent. Par exemple, l'énergie solaire peut réduire durablement le déficit énergétique du continent, étant donné l'abondance de la lumière du soleil. Les panneaux solaires et les mini-réseaux peuvent élargir l'accès à l'électricité aux zones reculées non desservies ou mal desservies. De même, les régions côtières et intérieures de l'Afrique disposent de ressources éoliennes qui peuvent être exploitées pour la production d'électricité. Des pays comme le Kenya et l'Éthiopie disposent de ressources géothermiques qui peuvent être exploitées pour produire de l'énergie propre.

Grâce à des investissements stratégiques, l'Afrique peut tirer parti de ses ressources naturelles pour soutenir le développement des infrastructures. En s'appuyant sur sa base de ressources naturelles et en augmentant sa valeur ajoutée dans les minéraux et les produits agricoles, l'Afrique peut rejoindre les chaînes de valeur mondiales, la forme moderne d'organisation économique dans lesquelles les entreprises ne sont plus considérées comme des rouages de production, mais comme un ensemble de contrats. Cette stratégie de dissociation nécessite de se diversifier et de prendre des positions stratégiques sur différents segments de la chaîne de valeur mondiale en développant et en adoptant des technologies et des combinaisons de compétences pour obtenir la configuration la plus favorable (matrice marges bénéficiaires-activités). Alors que la population active continue de croître, l'Afrique a la possibilité d'entreprendre une fabrication légère massive de biens de consommation pour répondre aux demandes du marché intrarégional. L'industrie légère répondrait également en partie à la nécessité de créer davantage d'emplois pour les jeunes.

L'Afrique dispose de plusieurs atouts susceptibles d'ancrer son développement et de renforcer sa résilience

Le potentiel de ressources financières du continent est énorme et confirme fortement que le continent a les moyens de financer son propre développement si les bonnes politiques et réformes sont mises en œuvre. L'Afrique a un fort potentiel de mobilisation de ressources supplémentaires provenant de sources nationales et

d'une diaspora dynamique en tant que sources de financement du développement et de résilience :

- Le potentiel de ressources des fonds souverains africains est énorme, avec des actifs estimés à 24 milliards de dollars sous la gestion de 13 fonds souverains africains d'ici 2020.
- L'Afrique dispose d'une marge de manœuvre considérable pour accroître l'épargne intérieure si des réformes appropriées sont mises en place pour renforcer les marchés financiers nationaux. Le continent a actuellement l'un des taux d'épargne les plus bas du monde en développement, soit 20 % sur la période 2010–20, ce qui est nettement inférieur aux 35 % de l'Asie de l'Est et du Pacifique et aux 28 % de l'Asie du Sud.
- L'Afrique dispose de fonds de pension publics de plus en plus importants qui, s'ils sont pleinement exploités, pourraient fournir des ressources vitales pour le financement du développement. Les actifs gérés par les fonds de pension s'élevaient à 676 milliards de dollars en 2017 et devraient atteindre 1,1 billion de dollars en 2020.⁴⁰
- Les envois de fonds de la diaspora du continent contribuent de manière significative au financement du développement de l'Afrique et pourraient être développés grâce à des instruments tels que les obligations de la diaspora.
- La lutte contre les flux financiers illicites est essentielle pour relever le défi de la mobilisation des ressources nationales. Quelque 90 milliards de dollars quittent le continent chaque année sous la forme de flux financiers illicites.
- L'Afrique dispose d'un capital naturel abondant par rapport à d'autres régions. L'exploitation de cette richesse verte pourrait générer des ressources substantielles pour soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le continent est également doté d'un fort potentiel en matière d'énergies renouvelables et d'importantes dotations en terres agricoles, qui pourraient être utilisées pour accroître la capacité de production nationale et pour développer des chaînes de valeur nationales et régionales en tant que mécanisme d'amélioration de la position extérieure du continent par le biais de la substitution des importations.

NOTES

1. Agarwal et Baron 2023 ; Auerbach 1979 ; Ball et al. 1990 ; Feldstein 1997.
2. BAD 2023a.
3. Adams et Simpasa 2015 ; Simpasa et Gurara 2012.
4. El-Erian et al. 1996.
5. BAD 2024a.
6. Voir Dornbusch et Werner (1994), Dornbusch et coll. (1995), et Calvo (1998), entre autres, pour l'interaction entre les chocs mondiaux et les déficits persistants de la balance courante, et les conditions économiques nationales perturbatrices qui en découlent.
7. Moussa 2016.
8. Lashitew et Werker 2020.
9. Mittal 2009.
10. Bermpei et coll. 2024.
11. Base de données des indicateurs de développement mondial de la Banque mondiale.
12. Morgan et coll. 2022.
13. Islam et Beloucif 2024.
14. Blomström et coll. 1994 ; Damijan et al. 2003 ; Abebaw et Haile 2013.
15. https://mofea.gov.gm/wp-content/uploads/2024/02/Financing-Strategy-of-the-RF-NDP_2023-2027.pdf.
16. Les contributions déterminées au niveau national sont des engagements des pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de leurs efforts d'atténuation du climat pour atteindre les objectifs mondiaux fixés dans l'Accord de Paris.
17. <https://www.pwc.com/ng/en/press-room/global-assets-under-management-set-to-rise.html>.
18. Greene et Khan 1990
19. Adeniran et al. 2018.
20. Greene et Khan 1990.
21. Greene 1989.
22. Adeniran et coll. 2018.
23. Parmi les autres créanciers multilatéraux figurent plusieurs banques multilatérales de développement, qui représentent collectivement environ 11 % de la dette multilatérale totale des pays africains en 2022
24. BAD 2024b.
25. Gbohoui et coll. 2023.
26. FMI 2019 ; BAD 2024b.
27. BAD 2024b.
28. <https://docs.campaignforeducation.org/post2015/SDG4.pdf>.

29. Carrasco 1999.
30. Voir Sinha et Getachew 2024 ; Stanley 2023.
31. Adesina 2023.
32. CGD 2008.
33. BAD 2024.
34. ONUDI 2020.
35. BAD 2024b.
36. Ghali et Nabli 2020.
37. BAD 2019.
38. Le «Friendshoring» désigne le fait de fabriquer et de s'approvisionner dans des pays qui sont des alliés géopolitiques, tels que les membres d'un même bloc commercial ou d'une même alliance militaire.
39. Banque mondiale 2020.
40. ONU 2022.

RÉFÉRENCES

- Abebaw, D., et M. G. Haile. 2013. «L'impact des coopératives sur l'adoption des technologies agricoles : Empirical Evidence from Ethiopia». *Food Policy* 38 : 82–91.
- Adams, C., et A. Simpasa. 2015. «Les moteurs de l'inflation en Afrique de l'Est. Rapport de recherche sur les politiques. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- Adeniran, A., A. Kehinde, F. Oluwatobi, I. D. Timilehin, et R. Osabohien. 2018. «Déterminants macroéconomiques de la production industrielle au Nigéria : Taux de change et dimension de l'emploi.» *International Journal of Development Research* 8 : 13436.
- Adesina, A. 2023. «Libérer le potentiel démographique de l'Afrique». *OMFIF*, 23 août. <https://www.omfif.org/2023/08/unlocking-africas-population-potential/>.
- BAD (Banque africaine de développement). 2019. *Perspectives économiques en Afrique 2019 : l'intégration au service de la prospérité économique de l'Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023a. *Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2023*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023b. *Perspectives économiques en Afrique 2023 : Mobiliser le financement du secteur privé pour la croissance verte et climatique en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024a. *Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique 2024*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024b. *Perspectives économiques en Afrique 2024 : Le moteur*

- de la transformation de l'Afrique: La réforme de l'architecture financière mondiale. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- Agarwal, I. et M. Baron. 2023. «Inflation and Disintermediation». *Journal of Financial Economics* (à paraître). Disponible sur SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3399553> ou <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3399553>.
- Auerbach, A. 1979. «Wealth Maximization and the Cost of Capital» (Maximisation de la richesse et coût du capital). *The Quarterly Journal of Economics* 93 (3): 433–446.
- Ball, L., et S. Cecchetti. 1990. «Inflation and Uncertainty at Short and Long Horizons». *Brookings Papers on Economic Activity* 1 (1990): 215–254.
- Bermpel, T., L. Ferrara, A. Karadimitropoulou et A. Triantafyllou. 2024. «Commodity Currencies Revisited: The Role of Global Commodity Price Uncertainty». *Journal of International Money and Finance* 145: 103096.
- Blomström, M., R. Lipsey et M. Zejan. 1996. «Qu'est-ce qui explique la croissance des pays en développement ? Dans *Convergence of Productivity: Cross-national Studies and Historical Evidence*. Oxford, UK: Oxford University Press.
- Calvo, G. A. 1998. «Flux de capitaux et crises des marchés de capitaux: The Simple Economics of Sudden Stops». *Journal of Applied Economics* 1 (novembre): 35–54.
- Carrasco, R. 1999. «Transitions vers et depuis le travail indépendant en Espagne: An Empirical Analysis». *Oxford Bulletin of Economics and Statistics* 61: 315–341.
- CGD (Commission sur la croissance et le développement). 2008. *Le rapport sur la croissance: Stratégies pour une croissance durable et un développement inclusif*. Washington, DC: CGD.
- Damijan, J. P., M. Knell, B. Majcen et M. Rojec. 2003. «Transfert de technologie par le biais de l'IDE dans les 10 premiers pays en transition: Quelle est l'importance des effets directs et des retombées horizontales et verticales ?» William Davidson Institute Working Papers Series 549, William Davidson Institute at the University of Michigan.
- Dornbusch, R., et A. Werner. 1994. «Mexique: Stabilisation, réforme et absence de croissance». *Brookings Papers on Economic Activity, Economic Studies Program, The Brookings Institution* 25 (1): 253–316.
- Dornbusch, R., I. Goldfajn, et R. O. Valdes. 1995. «Crises monétaires et effondrements». *Brookings Papers on Economic Activity* 2 (1995): 219–293.
- El-Erian, M. A., S. Eken, S. Fennell, et J.-P. Chauffour. 1996. *Croissance et stabilité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Feldstein, M. 1997. «L'économie politique de l'Union économique et monétaire européenne: Political Sources of an Economic Liability». *Journal of Economic Perspectives, American Economic Association* 11 (4): 23–42.
- Gbohoun, W., R. Ouedraogo, et Y. M. Some. 2023. «Sub-Saharan Africa's Risk Perception Premium: In the Search of Missing Factors» (La prime de perception du risque en Afrique subsaharienne: à la recherche des facteurs manquants). Documents de travail du FMI 2023/130, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Ghali, S., et M. K. Nabli. 2020. «Diversification et sophistication des exportations et politique industrielle en Tunisie. ERF Working Paper Series 1415.
- Greene, J. 1989. «Le problème de la dette extérieure de l'Afrique subsaharienne». *Revue économique du FMI* 36: 836–874. <https://doi.org/10.2307/3867242>.
- Greene, J., et M. Khan. 1990. «La crise de la dette africaine. AERC Special Paper 3, Consortium pour la recherche économique en Afrique.
- FMI (Fonds monétaire international). 2019. *Perspectives économiques régionales 2019: Naviguer dans l'incertitude*. Washington, DC: FMI.
- Islam, M. S., et A. Beloucif. 2024. «Determinants of Foreign Direct Investment: A Systematic Review of the Empirical Studies». *Revue du commerce extérieur* 59 (2): 309–337.
- Lashitew, A. A., et E. Werker. 2020. «Les ressources naturelles aident-elles ou entravent-elles le développement? Resource Abundance, Dependence, and the Role of Institutions». *Resource and Energy Economics* 61 (C).
- Mittal, A. 2009. «La crise des prix alimentaires de 2008: Repenser les politiques de sécurité alimentaire». G-24 Discussion Papers 56, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.
- Morgan, E. A., A. Buckwell, C. Guidi, B. Garcia, L. Rimmer, T. Cadman et B. Mackey. 2022. «Capturer les multiples services écosystémiques forestiers pour un partage équitable des bénéfices: The Basket of Benefits Approach.» *Ecosystem Services* 55 (juin): 101421.
- Moussa, N. 2016. «Balance commerciale et balance des comptes courants en Afrique subsaharienne: Stylized Facts and Implications for Poverty.» Trade and Poverty Paper Series 1, Nations Unies, New York.
- Simpasa, A., et D. Gurara. 2012. «Dynamique de l'inflation dans certains pays d'Afrique de l'Est: Éthiopie, Kenya, Tanzanie et Ouganda.» AfDB Brief, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.

- Sinha, S., et M. Getachew. 2024. « Alors que la population africaine dépasse 1,5 milliard d'habitants, la fenêtre démographique s'ouvre ; obtenir le dividende demande plus de temps et d'efforts. » Blog de la CEA, 12 juillet. <https://www.uneca.org/stories/%28blog%29-as-africa%E2%80%99s-population-crosses-1.5-billion%2C-the-demographic-window-is-opening-getting#:~:text=Africa%20has%20been%20at%20the,touch%202.5%20billion%20by%202050>.
- Stanley, A. 2023. « Le siècle africain ». *Finance and Development Magazine*, septembre. <https://www.imf.org/en/Publications/fandd/issues/2023/09/PT-african-century>.
- ONU (Organisation des Nations unies). 2022. *Rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation, 2022*. New York : ONU.
- ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel). 2020. *L'industrialisation, moteur d'une prospérité durable*. Vienne : ONUDI.
- Banque mondiale. 2020. *La zone de libre-échange continentale africaine : Effets économiques et distributionnels*. Washington, DC : Banque mondiale.

DÉVELOPPEMENT ET UTILISATION DU CAPITAL HUMAIN

INTRODUCTION

La croissance économique résulte d'interactions complexes entre des facteurs clés synergiques et complémentaires. Les stratégies qui favorisent l'investissement dans le capital humain, financier et immatériel et reflètent une vision claire et informée, sont essentielles pour garantir une croissance et un développement économiques durables et inclusifs. Le capital humain, c'est-à-dire les compétences et les connaissances acquises par des individus grâce à l'éducation formelle, à la formation professionnelle, à des soins de santé et à des conditions de vie de qualité suffisante, est un élément central de la croissance économique. S'il est résistants et de bonne qualité, ce capital permettra non seulement d'accroître la productivité et les revenus, mais aussi de promouvoir de plus grandes capacités créatives et entrepreneuriales, et par conséquent de mieux s'adapter aux mutations de plus en plus rapides d'un monde complexe et incertain. Les modèles de croissance endogène soulignent le rôle central du capital humain dans le développement technologique et la croissance économique. Selon ces théories,¹ l'accumulation de capital humain par l'éducation et la formation en entreprise favorise la croissance économique en améliorant la productivité de la main-d'œuvre, en promouvant l'innovation et l'adaptation technologiques et en réduisant la fécondité.

Pour ces raisons, l'Organisation des Nations unies (ONU) a placé le capital humain au centre de deux de ses 17 objectifs de développement durable (ODD) pour 2030, à savoir « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges » (ODD 3) et « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » (ODD 4).

Dans plusieurs domaines, l'Afrique a fait de réels progrès en matière de développement du capital humain. Entre 2000 et 2020, la mortalité infantile, la mortalité maternelle et la fécondité ont toutes diminué, et plus rapidement dans certains pays comme le Malawi, le Rwanda, le Sénégal et l'Ouganda, où la mortalité des enfants de moins de cinq ans, par exemple, a en moyenne baissé de plus de 6 % par an. D'autres améliorations sur le plan de la santé ont été constatées dans de nombreux pays africains, notamment l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, la diminution de la charge morbide sur l'ensemble du continent et la réduction de la sous-alimentation. La région a également adopté l'éducation primaire universelle et, dans certains pays, l'éducation secondaire universelle, ce qui a permis d'augmenter les taux bruts des inscriptions. Le nombre d'étudiants de niveau universitaire a plus que doublé depuis 2000, et ceux-ci sont aujourd'hui prêts à rejoindre le marché du travail.

Ces évolutions sont incontestablement positives, mais beaucoup à faire pour relever les défis du capital humain. L'indice de capital humain de la Banque mondiale pour l'Afrique est de 0,4, alors que la moyenne mondiale s'établit à 0,57. Chaque année, 2,9 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies curables telles que la diarrhée, le paludisme et les



affections respiratoires. Plus de 200 000 femmes meurent encore chaque année pendant leur grossesse ou leur accouchement, à cause du manque d'accès à des services de santé. Le taux de mortalité maternelle reste élevé en Afrique, avec une moyenne de 449,7 décès pour 100 000 naissances. Près d'un tiers des enfants souffrent d'un retard de croissance dû à la malnutrition.

L'écart de santé entre l'Afrique et les pays avancés reste important. Par exemple, l'Afrique reste le continent où l'espérance de vie à la naissance est la plus faible (63,8 ans en 2020), loin derrière l'Amérique du Nord (80,4 ans), l'Europe et l'Asie centrale (77,4 ans), l'Asie de l'Est et le Pacifique (74,7 ans), et l'Amérique latine et les Caraïbes (74 ans). En outre, le continent africain continue d'être fortement touché par les maladies infectieuses tropicales. La pandémie de COVID-19 a révélé de manière encore plus criante la faiblesse des systèmes de santé africains et leur manque de préparation face à une pandémie. L'Afrique représente moins de 2 % des dépenses mondiales de santé, alors qu'elle compte environ 17 % de la population mondiale et que la charge de morbidité y est l'une des plus élevées au monde.

Ces dernières décennies, l'Afrique a également progressé dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, mais l'inégalité entre les sexes persiste sur l'ensemble du continent. La progression de l'égalité entre les femmes et les hommes en Afrique permettrait d'augmenter le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique de 10 à 34 % d'ici à 2025.² Les inégalités entre les sexes persistent aussi dans l'accès à l'éducation, un domaine dans lequel l'Afrique se situe en bas du classement mondial, avec un écart de 85,3 % qui se maintient entre les sexes, du fait de la persistance d'obstacles à l'égalité d'accès à l'éducation. Malgré ces écarts, l'Afrique a cependant la plus forte proportion de femmes dans l'espace politique : sa « féminisation du parlement » a atteint 25 % en 2021, alors que la moyenne mondiale était de 21 %.³

Par conséquent, en investissant dans des programmes de santé, dans l'éducation des enfants, la formation des jeunes aux compétences requises par le marché du travail et l'adaptation des programmes visant à réduire les écarts entre les hommes et les femmes, l'Afrique peut

développer des ressources humaines en bonne santé, hautement qualifiées et compétentes, ce qui lui permettra de bénéficier de son dividende démographique.

SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN EN AFRIQUE

Les progrès réalisés par l'Afrique dans le développement de son capital humain ces quelque vingt dernières années montrent que des progrès supplémentaires sont possibles et nécessaires. Pour l'Afrique, l'indice du capital humain (ICH) de la Banque mondiale s'établit à 0,4 en 2020, alors que la moyenne mondiale est de 0,57 (figure 5.1). La productivité d'un enfant né en Afrique aujourd'hui ne serait que de 40 % de celle d'un enfant né dans un environnement bénéficiant de services de santé et d'enseignement complets. Chaque année, 2,9 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies curables telles que la diarrhée, le paludisme et les affections respiratoires. En outre, près d'un tiers des enfants souffrent d'un retard de croissance dû à la malnutrition.

Cependant, même si le continent a amélioré son classement ICH (passant d'un score de 0,464 en 2000 à 0,583 en 2020), la plupart des pays africains appartiennent toujours à la catégorie des pays à « développement humain moyen » ou à « faible développement humain ». En d'autres termes, 35 pays africains se situent parmi les 40 derniers rangs du classement de l'ICH (figure 5.2).

Le niveau de développement du capital humain dans les pays africains est limité par l'accès relativement restreint à l'éducation, en particulier pour les filles et les femmes. Cette situation a perpétué de faibles taux d'alphabétisation, l'insuffisance de formation professionnelle insuffisante et la limitation des possibilités économiques. La pauvreté est également un facteur important dans le développement du capital humain en Afrique. Elle se traduit par un accès limité aux services de base tels que l'eau potable et les soins de santé. La pandémie de COVID-19 a encore aggravé la situation. Selon le PNUD (2024), 59 % des pays à IDH faible ou intermédiaire, dont plusieurs en Afrique, ont vu leur IDH baisser entre 2020 et 2021. La guerre

Score d'Indice de capital humain

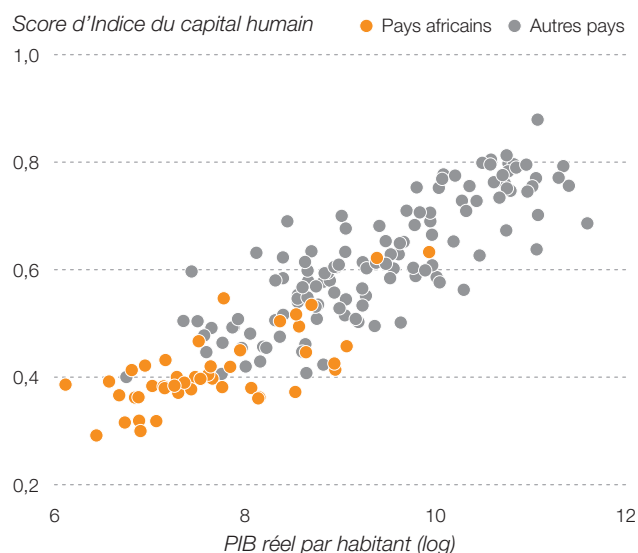


urgence pour que la région puisse réaliser pleinement son potentiel de croissance. La relation entre le capital humain et le PIB par habitant est représentée dans la figure 5.3, et montre que 25 des 30 pays ayant l'indice de capital humain le plus faible se trouvent en Afrique. Selon les

Valeur de l'Indice de Développement Humain

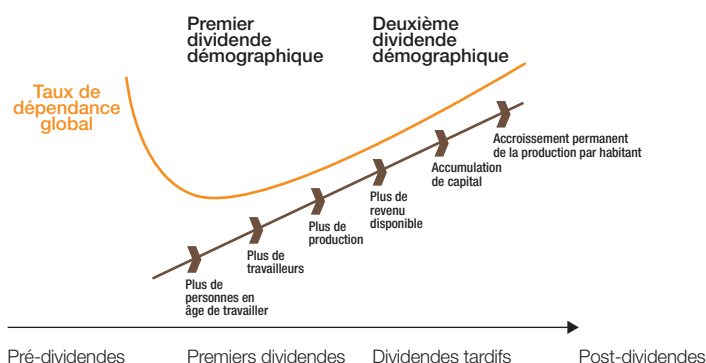


FIGURE 5.3 Indice du capital humain et PIB réel par habitant, 2020



Source : Indicateurs du développement dans le monde.

FIGURE 5.4 Dynamique du dividende démographique



Source : Banque mondiale 2018.

estimations, L'Afrique serait susceptible de réaliser une croissance annuelle supplémentaire du PIB de 1,8 % sur 50 ans si l'ensemble de la population atteignait les critères d'une éducation complète (définie comme 14 années de scolarisation ajustées du facteur apprentissage [LAYS]) et d'une santé optimale (définie comme santé optimale (pas de retard de croissance et un taux de survie à l'âge adulte de 100 %)).⁴

Le taux de fécondité moyen de 4,8 enfants par femme continue de baisser lentement, mais reste très élevé en Afrique par rapport à d'autres

régions du monde. L'Afrique ayant le taux de fécondité des adolescentes le plus élevé de toutes les régions, les grossesses précoces poussent les adolescentes à quitter l'école, ce qui contribue à expliquer que la région présente la proportion la plus élevée d'adolescentes non scolarisées. Il est donc essentiel de réduire la fécondité en Afrique pour améliorer de multiples résultats en matière de développement. L'accélération des transitions en matière de fécondité et de mortalité ouvrirait une fenêtre d'opportunité démographique pour la croissance économique. La baisse des taux de fécondité diminuera le taux de dépendance et entraînera une augmentation de l'épargne et de l'accumulation de capital par les ménages.⁵ Des taux de fécondité plus élevés mettent également à rude épreuve des services de santé et d'éducation déjà sous tension. Ces points soulignent la nécessité pour les pays africains d'investir beaucoup plus dans les programmes de santé et d'éducation qui touchent directement les femmes et les filles.

Dividende démographique

Le dividende démographique offre à l'Afrique d'immenses possibilités (figure 5.4). Tout d'abord, avec 1,4 milliard de citoyens en 2021, soit 16 % de la population mondiale, et une population qui devrait atteindre 2,7 milliards en 2060 du fait du plus fort taux de croissance démographique au monde depuis 2000, la croissance démographique de l'Afrique devrait rester la plus dynamique au plan mondial.⁶ Deuxièmement, la part des jeunes dans la population africaine progresse rapidement, avec plus de 230 millions de personnes âgées de 15 à 24 ans ; en 2030, un jeune sur quatre dans le monde sera originaire d'Afrique, ce qui fera de ce continent la population la plus jeune de la planète. En 2060, près de la moitié de la population africaine aura moins de 17 ans, ce qui pourrait faire du continent un foyer d'activité pour le changement et le dynamisme social.

Troisièmement, la part de la population en âge de travailler (de 15 à 59 ans) dans la population totale atteindra 54 % en 2020. La poursuite prévue de l'augmentation de la population africaine en âge de travailler au cours de ce siècle constitue un gain énorme qui, s'il est correctement exploité, peut avoir un effet transformateur. Elle augmentera

le potentiel productif du continent à un moment où les économies avancées et certaines économies émergentes sont confrontées au vieillissement de leur population. Quatrièmement, la migration rapide des zones rurales vers les zones urbaines a accéléré l'urbanisation, et la population urbaine pourrait atteindre 50 % d'ici 2030.

À l'horizon 2100, l'Afrique devrait représenter 3,2 des 4 milliards de personnes supplémentaires vivant sur la planète par rapport à 2010, et sa population active devrait augmenter de 2,1 milliards au cours de la période. Ce chiffre est à comparer avec une augmentation nette de 2 milliards de travailleurs à l'échelle mondiale.⁷ En ce qui concerne les tendances de la population en âge de travailler pour la période 1950–2100, l'Afrique part de beaucoup plus bas, sa transition prévue est plus longue et son pic prévu autour de 2090 est légèrement inférieur à celui des autres régions (figure 5.5). Du fait des retards dans l'adoption des progrès médicaux et des méthodes modernes de planification familiale, le rythme de la transition démographique de l'Afrique est plus lent que pour l'Europe et l'Amérique du Nord, par exemple, où l'on estime que cette transition a débuté au milieu des années 1980.

L'élaboration de cadres politiques pour l'emploi des jeunes est une étape clé des transitions vers une croissance inclusive et verte. Ces politiques,

alignées sur les politiques économiques nationales et les processus budgétaires, devraient promouvoir l'intégration de stratégies durables qui augmentent la qualité et la quantité des chances d'emplois verts pour les jeunes.

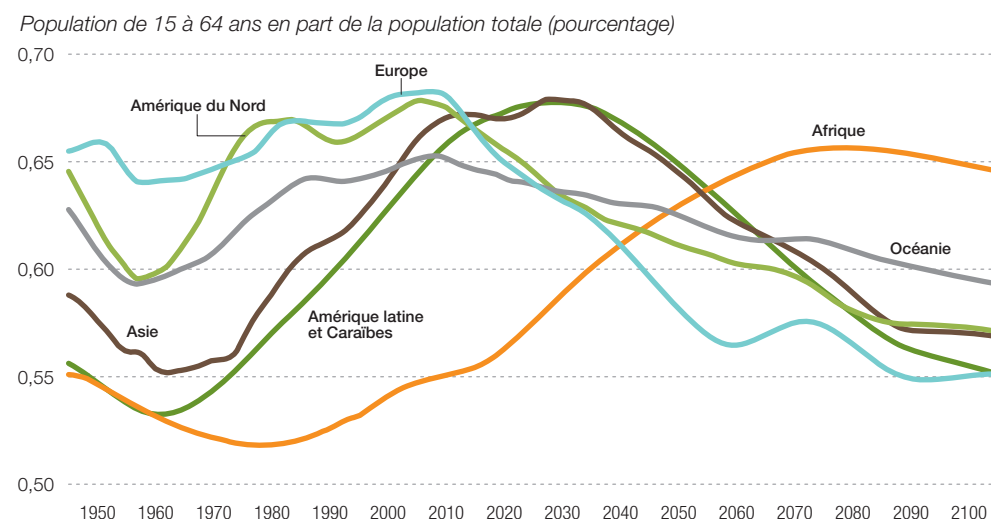
ÉDUCATION

État des lieux

L'avenir de l'Afrique dépendra fortement de ce qu'elle fera de son capital humain. Avec la plus grande population de jeunes de tous les continents, les efforts de l'Afrique doivent se concentrer sur le renforcement de son capital humain. Ses investissements seront essentiels à la réalisation d'une croissance et d'un développement durables. C'est dans ce contexte que les pays africains se sont déjà fixé collectivement pour objectif de réduire de près de deux tiers leur taux de non-scolarisation et de faire passer leur taux d'achèvement du cycle primaire de 70 % à 85 % d'ici à 2030. Ils se sont également fixé pour objectif d'augmenter chaque année la proportion d'élèves possédant un niveau minimum de compétences en fin de cycle primaire de 0,9 % en lecture et de 1,4 % en mathématiques.

Les efforts de l'Afrique pour atteindre ces objectifs sont déjà couronnés de succès. Par

FIGURE 5.5 Tendances mondiales de la population en âge de travailler, 1950–2100



Source: FMI 2015.

exemple, le taux d'achèvement du cycle primaire est passé de 52 % en 2000 à 67 % en 2020.⁸ Cependant, le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté depuis 2010. Dans toutes les régions d'Afrique, une proportion considérable de jeunes en âge de fréquenter l'enseignement secondaire supérieur ne sont pas scolarisés. En 2019, 105 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire n'étaient pas scolarisés, contre environ 93 millions en 2000. Si la tendance actuelle des taux de non-scolarisation se poursuit, il faudra 100 ans à l'Afrique pour que tous ses enfants en âge de fréquenter l'école primaire soient pleinement scolarisés, et entre 235 et 280 ans pour atteindre des taux de non-scolarisation nuls pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Trop de jeunes (âgés de 15 ans ou plus) ne sont actuellement « pas en cours d'emploi, d'éducation ou de formation » (NEET) : selon l'Organisation internationale du travail (OIT), en 2019, environ 20,7 % des jeunes de 15–24 ans en Afrique étaient des NEET.

Les conflits et l'instabilité affectent également les conditions d'apprentissage des enfants en augmentant l'anxiété et le stress et en rendant le trajet de l'école dangereux, entre autres problèmes. Sur les 28 pays au monde pour lesquels au moins un incident d'utilisation militaire d'écoles ou d'universités a été répertorié entre 2015 et 2019, 15 se trouvent en Afrique.

Au milieu du XXI^e siècle, l'Afrique comptera un milliard d'enfants et d'adolescents de moins de 18 ans, soit près de 40 % de cette tranche d'âge dans le monde. Si elle bénéficie de meilleures chances et si on lui donne les moyens de s'épanouir et de développer tout son potentiel, cette jeune population peut être une puissante source de croissance en Afrique. L'éducation devrait jouer un rôle transformateur dans la réalisation des ODD en Afrique. Un accès équitable à l'éducation peut également réduire le risque de conflit violent. Dans les pays où les jeunes sont nombreux surtout, l'éducation favorise la stabilité politique en montrant que le gouvernement est à l'écoute des besoins de la population. Les pays africains disposent d'un potentiel considérable pour tirer parti de leur capital humain, mais des efforts doivent être consentis dès à présent pour investir dans cette éducation.

Ce n'est qu'à cette condition que les pays africains pourront se positionner pour profiter des avantages du dividende démographique.

Principaux défis

Accès insuffisant à l'éducation pour une population de jeunes en pleine croissance

Avec la moitié de sa population âgée de 3 à 24 ans et trois personnes sur cinq ayant moins de 25 ans, l'Afrique a la population la plus jeune de tous les continents. En outre, cette population jeune croît rapidement. Entre 2000 et 2019/20, la population âgée de 3 à 24 ans a augmenté de 58 % et devrait encore augmenter de 22 % au cours de la prochaine décennie.

L'importante population de jeunes et son taux de croissance élevé représentent à la fois un risque et une opportunité. La pression qui en résulte sur les systèmes d'éducation et de formation est énorme. Les pays africains, qui affichent déjà des taux de non-scolarisation parmi les plus élevés au monde et des résultats d'apprentissage parmi les plus faibles, doivent faire face à une demande d'éducation croissante.

Au cours de la période 2000–2020, le taux d'achèvement du cycle primaire en Afrique est passé de 52 % à 67 %, et 15 pays ont amélioré leur taux d'achèvement d'au moins 30 % (figure 5.6). Cependant, près d'un enfant sur cinq n'était pas scolarisé en Afrique pendant la pandémie de COVID-19, en raison des fermetures prolongées d'écoles. Plusieurs pays ont progressé rapidement vers l'éducation primaire universelle entre 2000 et 2020.

Il est important que les systèmes éducatifs nationaux africains continuent d'offrir un accès à l'éducation au plus grand nombre d'enfants possible et que ces enfants terminent les niveaux d'enseignement auxquels ils sont inscrits, en particulier l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire, qui constituent l'enseignement de base dans de nombreux pays. La nécessité d'assurer au moins 9 à 10 ans d'éducation à tous les enfants est largement reconnue. La communauté internationale a fait de l'achèvement d'un cycle secondaire de qualité par tous les enfants un objectif de développement durable à atteindre d'ici 2030. En 2015 à Incheon, en Corée du Sud, les gouvernements

Changement du nombre d'enfants non scolarisés (pourcentage)

Legend: 2000-20 (Orange), 2010-20 (Teal)

Pays/Région	2000-20 (%)	2010-20 (%)
Maurice	-75	-95
Egypte	-80	-90
Seychelles	-90	-90
Lesotho	-65	-90
Namibie	-75	-85
Tunisie	-65	-85
Maroc	-45	-85
Algérie	-50	-80
Rwanda	55	-80
Mozambique	-25	-75
Gabon	-55	-75
Burundi	20	-70
Togo	-50	-65
Côte d'Ivoire	-75	-60
Djibouti	-25	-55
Éthiopie	-30	-55
Soudan	15	-50
Benin	8	-50
Principe	-45	-50
Zimbabwe	-5	-45
Ghana	-45	-45
Congo, Rep.	-5	-45
Caméroun	-5	-45
Burkina Faso	5	-40
Kenya	-15	-35
Soudan	-10	-35
Sierra Leone	-15	-35
Madagascar	111	-30
Zambie	20	-25
Angola	35	-20
Cambodge	-30	-20
Guinée	-10	-20
Mauritanie	-15	-20
Malawi	40	-5
Tanzanie	90	-5
Guinée-Bissau	45	10
Répub. centrafricaine	30	10
Congo, Rep.	35	10
Yém.	30	15
Sénégal	35	15
Mali	35	0
Comores	0	35
Tchad	20	35
Niger	30	35
Cabo Verde	30	35
Botswana	50	40
Nigeria	30	50
Angola	70	50
Soudan du Sud	10	60
Libéria	55	70
Erythrée	90	90
Ouganda	318	90
Guinée équatoriale	50	100

se sont engagés à mettre en œuvre l'ODD 4, qui consiste à faire en sorte que tous les enfants du monde suivent 12 années d'enseignement primaire et secondaire gratuit, financé sur fonds publics, inclusif, équitable et de qualité, dont au moins neuf années d'enseignement obligatoire.

En 2019, quelque 10 millions d'adolescents et de jeunes étaient inscrits dans l'enseignement secondaire technique et professionnel (ETFP) en Afrique, soit un ratio de 762 apprenants pour 100 000 habitants, contre une moyenne mondiale de 801. En moyenne, 3 % des jeunes Africains âgés de 15 à 24 ans sont inscrits dans l'ETFP. L'offre d'ETFP est quasiment inexistante au premier cycle du secondaire, où les inscriptions dans l'ETFP ne représentent en moyenne que 1,6 % du total à ce niveau ; au deuxième cycle du secondaire, la moyenne est de 15 % (figure 5.7). Les facteurs expliquant le faible niveau de l'ETFP sont notamment l'insuffisance du financement et les difficultés liées à la gestion du sous-secteur, qui nécessite par nature une approche intersectorielle ne relevant pas d'un seul ministère.

FIGURE 5.7 Dépenses publiques d'éducation en pourcentage du PIB et du total des dépenses publiques, 2021 ou dernière année disponible



135

supérieur, renforcer les liaisons bénéfiques entre le monde du travail et les systèmes d'éducation et de formation».

Insuffisance du financement public de l'éducation

En 2015, tous les pays africains se sont engagés à consacrer 4 à 6 % de leur PIB à l'éducation ou 15 à 20 % du total de leurs dépenses publiques, ces mesures représentant les deux principales références internationales. Environ 40 % des pays africains consacrent à l'éducation moins de 4 % de leur PIB et moins de 15 % du total de leurs dépenses publiques. Il en va de même pour d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire (voir figure 5.7).

Selon la Banque africaine de développement (BAD), en moyenne, au niveau de l'école primaire, les pays africains ne consacrent qu'un quart des ressources par élève que les pays d'Amérique latine mettent à disposition au niveau primaire, et un cinquième seulement des ressources affectées par les pays asiatiques; pour le secondaire, les valeurs correspondantes sont de moins de la moitié et environ un cinquième. Une quinzaine de pays d'Afrique consacrent à l'éducation moins de 15 % du total de leurs dépenses publiques. L'enseignement supérieur, avec en moyenne un

cinquième des dépenses publiques, reste la priorité du financement public, tandis que l'enseignement préscolaire reste quasi-inexistant dans le budget, avec 3 % seulement. Les pays africains consacrent en moyenne 43 % de leur budget de l'éducation à l'enseignement primaire. La plupart des dépenses d'éducation sont absorbées par les dépenses courantes comme les salaires, et moins de 13 % aux dépenses d'investissement.

L'Afrique reste la région du monde la moins efficace dans l'utilisation du financement de l'éducation, avec un score d'efficacité de 58 % au niveau de l'école primaire. Les pays africains pourraient donc améliorer leur enseignement primaire de 42 points de pourcentage s'ils amélioraient l'efficacité de leur financement actuel de l'éducation. L'enseignement secondaire pourrait également être amélioré de 41 points de pourcentage.

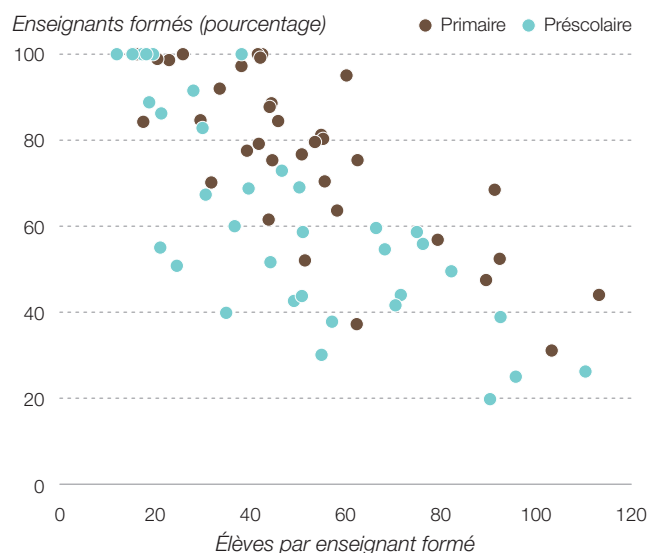
Ces inefficacités sont principalement dues aux taux élevés de redoublement et d'abandon dans de nombreux pays africains: le taux moyen de redoublement est de 10 % dans l'enseignement primaire et de 13 % dans le premier cycle du secondaire, contre respectivement 2 % et 3 % ailleurs. L'Afrique centrale est la sous-région où le taux de redoublement est le plus élevé, avec une moyenne de 18 % dans l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire.

L'absentéisme des enseignants constitue un autre goulot d'étranglement qui entraîne une inefficacité des dépenses d'éducation. Par exemple, des études récentes en Afrique ont montré qu'il coûte environ 1.5 % de leur PIB aux pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Selon une analyse de la BAD, si les taux d'efficacité africains atteignaient ceux de l'Asie ou de l'Amérique latine, le taux d'achèvement du cycle primaire pourrait passer de 79 % (en 2016) à 98 %, soit une quasi-universalité.

Pénurie d'enseignants qualifiés

L'Afrique aura besoin de 17 millions d'enseignants pour atteindre la scolarisation universelle dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2030. Les pays africains sont confrontés à un déficit d'enseignants qui n'est pas entièrement reflété dans le ratio moyen élèves/enseignants formés. En moyenne, ces ratios sont de 29 et 37 aux niveaux préscolaire et primaire (figure 5.8). Au

FIGURE 5.8 Proportion d'enseignants formés et ratio élèves/enseignants formés dans une sélection de pays, 2019 ou dernière année disponible



Source: Institut de statistique de l'UNESCO.

niveau préscolaire, seuls quelques pays (19 %) ont des ratios moyens supérieurs à 35, mais au niveau primaire, plus de la moitié (55 %) ont un ratio supérieur à 35. La part moyenne d'enseignants qualifiés par pays en Afrique est de 78 % pour le pré-primaire et 89 % pour le primaire. Les disparités sont toutefois importantes d'un pays à l'autre.

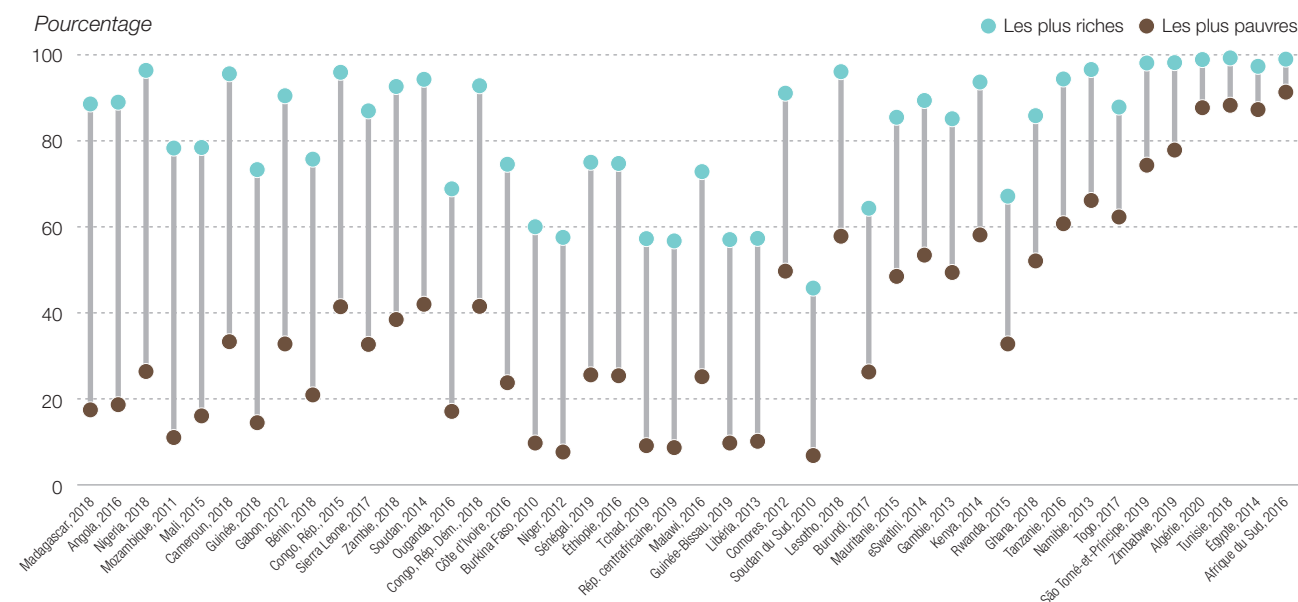
Équité en matière d'éducation

Les enfants des familles les plus pauvres et ceux qui vivent dans les zones rurales sont les plus exclus. Par exemple, un enfant issu du quintile des ménages les plus riches a huit fois plus de chances de terminer l'école élémentaire et 12 fois plus de chances d'atteindre la fin du deuxième cycle d'enseignement secondaire qu'un enfant issu du quintile le plus pauvre. En effet, si l'on tient compte de leur situation économique, en moyenne : quelque 40 % des enfants africains issus des familles les plus pauvres terminent l'école élémentaire, contre environ 80 % pour les familles les plus riches (figure 5.9) ; pour le second cycle du secondaire, les chiffres équivalents sont de 6 % contre 46 %. Il existe un lien étroit entre l'équité de l'allocation des ressources dans le domaine de l'éducation et l'accès universel à l'éducation de base. Selon l'estimation globale de

l'UNICEF, une augmentation de 1 % des dépenses publiques consacrées à l'éducation pour les 20 % de ménages les plus pauvres est associée à une augmentation de 0,4 point de pourcentage du taux d'achèvement du cycle primaire. Selon le lieu, 12 % seulement des enfants ruraux terminent le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, contre 34 % des urbains (figure 5.10).

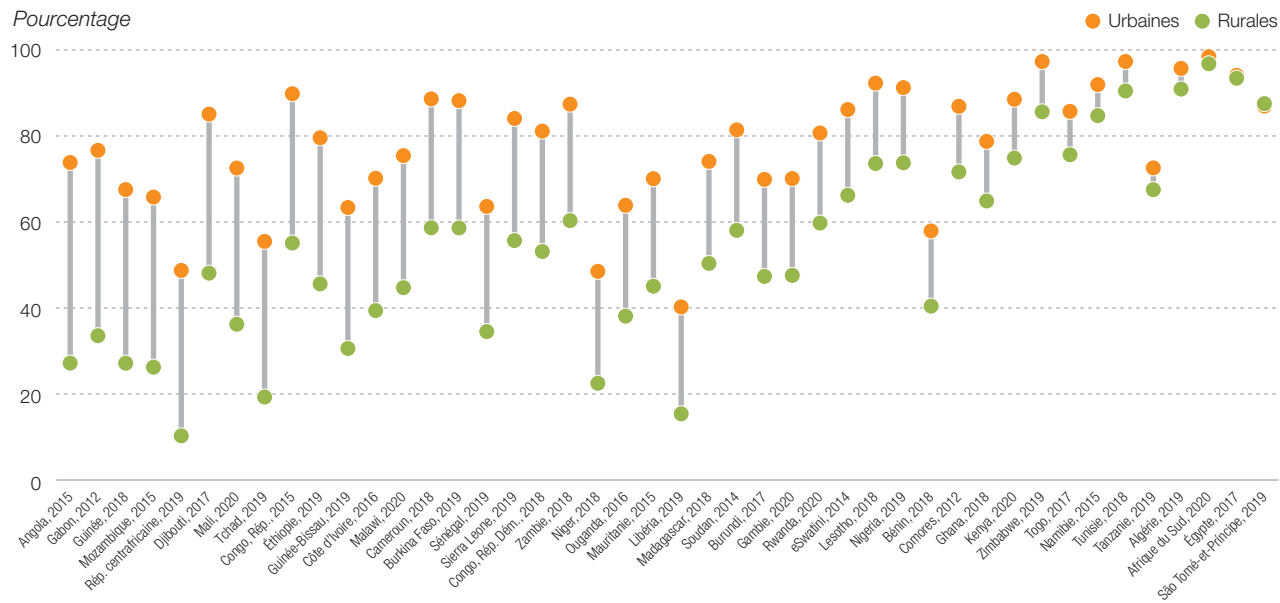
Des programmes rationalisés sont essentiels pour les populations marginalisées. L'Afrique compte les pays les plus diversifiés au monde sur le plan linguistique. Pourtant, les enfants sont souvent scolarisés dans une langue différente de celle qu'ils parlent à la maison.⁹ L'enseignement dans la langue parlée à la maison a un impact significatif sur la probabilité qu'un enfant termine l'école primaire¹⁰, ce qui peut être déduit indirectement de la forte augmentation de la proportion d'élèves qui parlent la langue d'enseignement à la maison entre la deuxième et la sixième année, indiquant que les élèves dont la langue parlée à la maison n'est pas la langue d'enseignement sont plus susceptibles d'abandonner l'école, tandis que ceux qui parlent la langue d'enseignement à la maison sont plus susceptibles d'atteindre le niveau minimal requis dans les compétences de base. Les experts en éducation s'accordent

FIGURE 5.9 Écart entre les plus riches et les plus pauvres en ce qui concerne le taux d'achèvement du cycle primaire, 2012–20



Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

FIGURE 5.10 Écart entre les zones urbaines et rurales en ce qui concerne le taux d'achèvement du cycle primaire, 2012–20



Source : Institut de statistique de l'UNESCO.

à dire que les enfants devraient recevoir un enseignement dans leur langue maternelle pendant au moins six ans pour en tirer des avantages à long terme, ou jusqu'à huit ans dans les environnements défavorisés. De nombreux pays africains ont reconnu l'importance de l'enseignement dans la langue parlée à la maison et élaborent des politiques visant à l'améliorer dans l'enseignement primaire.¹¹

Innovation et recherche scientifique limitées

Le continent, qui consacre environ 0,42 % de son PIB à la recherche et au développement, est loin de l'objectif international. Alors qu'elle concentre 13,4 % de la population mondiale, l'Afrique ne produit que 1,1 % des connaissances scientifiques mondiales en termes de publications scientifiques. On ne dénombre que trois universités africaines parmi les 500 meilleures universités au monde. L'Afrique ne compte que 35 chercheurs et ingénieurs par million d'habitants, contre 168 au Brésil, 2457 en Europe et 4 103 aux États-Unis. Aucun pays africain ne figurait parmi les 20 premiers déposants de brevets en 2018 ; la Chine a déposé 1,4 million de demandes et le Japon 253 630 en 2018¹², contre 13 650 pour l'Afrique.¹³

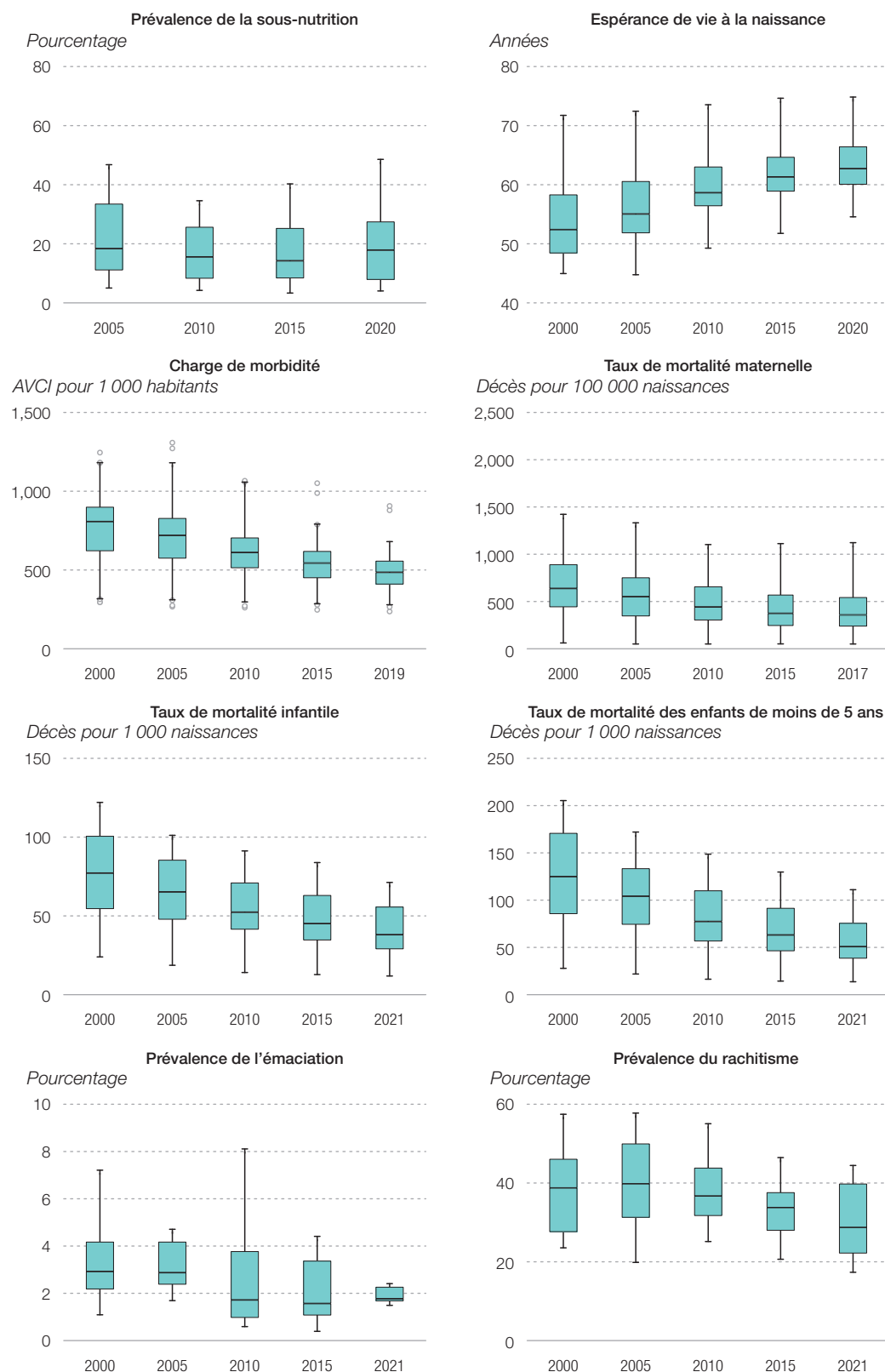
SANTÉ

État des lieux

Les résultats en matière de santé se sont améliorés dans de nombreux pays africains au cours des trois dernières décennies, grâce à l'amélioration des conditions de vie, des services de santé et de la qualité de l'alimentation. La malnutrition, en particulier la sous-alimentation, est en recul et est passée d'une valeur médiane de 18,3 % en 2000 à 17,8 % en 2020. Toutefois, des progrès plus rapides sont nécessaires, car environ 250 millions d'Africains étaient sous-alimentés avant la pandémie de COVID-19.

L'espérance de vie à la naissance s'est améliorée dans de nombreux pays africains, augmentant en moyenne de 7 % (ou 3,43 ans) chaque décennie depuis 1960, passant de 42 ans environ à 63,8 ans environ en 2020, avec une valeur médiane de 62,7 ans en 2020 (figure 5.11). La mortalité infantile a diminué de plus de moitié entre 2000 et 2021, passant d'une valeur médiane de 77,2 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 38,3 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2021. La mortalité maternelle, quant à elle, est passée d'une médiane de 640,5 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 362 en 2017.

FIGURE 5.11 Progrès de l'Afrique pour certains indicateurs clés de santé, valeurs médianes, diverses années



Source: Calculs des auteurs sur la base des Indicateurs du développement mondial et de *Our World in Data*.

Malgré ces progrès, ces taux restent toutefois supérieurs à la moyenne mondiale de 19,7 décès pour 1 000 naissances vivantes pour la mortalité infantile en 2021 et de 159,6 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2017. D'autres progrès ont été réalisés en matière de charge de morbidité. Par exemple, la prévalence de l'émaciation et du retard de croissance est en baisse depuis 2000. De même, le nombre d'années de vie corrigées du facteur invalidité (AVCI) a diminué, passant d'une médiane de 809,2 pour 1 000 personnes en 2000 à 488,6 en 2019.

Ces statistiques sont essentielles pour comprendre les nombreux défis sanitaires, économiques et sociaux auxquels l'Afrique est confrontée, en particulier la pauvreté et la malnutrition. Par exemple, en 2020, 31 % des enfants africains étaient trop petits pour leur âge.

Lien entre santé et croissance économique

Ce lien est complexe, en partie parce que la causalité est « bidirectionnelle ».¹⁴

D'une part...

La bonne santé est, par exemple, un moyen d'atteindre les ODD relatifs à la réduction de la pauvreté. Une main-d'œuvre en bonne santé est plus productive, elle est davantage incitée à acquérir de nouvelles compétences et connaissances parce qu'elle s'attend à en tirer un bénéfice sur le long terme, et elle génère des revenus plus élevés. Le corollaire est que les travailleurs en mauvaise santé souffrent d'une faible productivité et sont moins incités à acquérir de nouvelles compétences. En effet, environ 50 % de l'écart de croissance économique entre les pays en développement et les pays développés sont imputables à la mauvaise santé et à la faible espérance de vie.

De meilleurs résultats en matière de santé contribuent donc de différentes manières à des gains économiques importants, notamment : en influant sur les décisions de dépenses et d'épargne tout au long de la vie, ce qui peut considérablement stimuler l'investissement et les taux de croissance économique ; en encourageant l'investissement direct étranger parce que les investisseurs évitent les environnements où la main-d'œuvre supporte une lourde charge de

morbidité ; et en stimulant l'éducation par des taux plus élevés de fréquentation scolaire et un meilleur développement cognitif.¹⁵

Une étude¹⁶ a montré qu'une augmentation d'un an de la scolarisation des femmes au niveau primaire permettait de diviser par 3,3 le nombre de décès de nourrissons, par 8,6 le nombre de décès d'enfants et d'augmenter de 5,2 ans l'espérance de vie en Afrique. Elle a également montré qu'en réduisant le taux de mortalité maternelle de 125 décès pour 100 000 naissances vivantes ou le taux de mortalité infantile des moins de cinq ans de 50 décès pour 10 000, les pays africains pourraient augmenter leur PIB de 1 %. Une méta-analyse récente,¹⁷ fondée sur 719 estimations provenant de 64 études réalisées dans le monde entier, a montré que cet effet positif de la santé sur la croissance économique était plus important dans les pays en développement, en raison de la transition éconómico-démographique en cours dans ces pays. En outre, la recherche empirique a montré qu'environ 25 % de la croissance économique entre 2000 et 2011 dans les pays à revenu faible et intermédiaire est attribuable à des améliorations dans le domaine de la santé,¹⁸ tandis qu'une augmentation de l'espérance de vie d'une année supplémentaire améliore de 4 % le PIB par habitant d'un pays.¹⁹

...d'autre part

Il a été constaté que la croissance économique conduisait à des améliorations de la santé, bien que la relation ne soit pas aussi claire. Tout d'abord, la croissance économique peut entraîner une augmentation de la consommation de produits bénéfiques pour la santé, tels que les aliments nutritifs. En effet, des personnes bien nourries sont mieux armées pour résister aux maladies bactériennes et ont de meilleures chances de se rétablir après une maladie. L'augmentation des revenus peut conduire à une plus grande consommation de calories et de micronutriments, ce qui est particulièrement bénéfique pour l'amélioration de la santé dans les pays en développement. Avec des revenus plus élevés, les populations peuvent investir dans des produits de santé curatifs et préventifs.

Deuxièmement, la croissance économique peut influencer sur l'offre de santé si elle offre aux

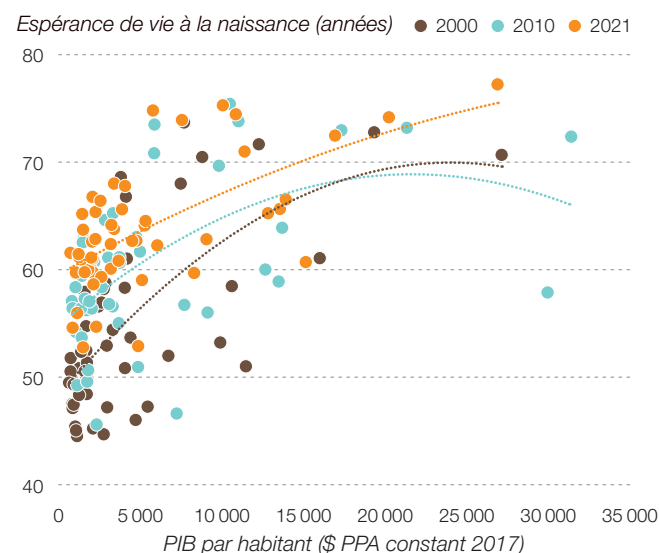
gouvernements une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour augmenter les dépenses dans les services de santé publique et si elle complète la production de santé, par exemple en améliorant les infrastructures de transport.²⁰ Comme le montrent les « courbes de Preston » pour l'Afrique, qui illustrent la relation entre le développement économique—représenté par le PIB par habitant—et l'espérance de vie à la naissance (figure 5.12), les progrès des connaissances médicales ont permis d'améliorer la santé à mesure que le revenu augmentait. Toutefois, la croissance économique peut également entraîner des « maladies de l'abondance ». En effet, du côté de la demande, il peut y avoir une augmentation de la demande de produits présentant des risques pour la santé, comme l'alcool et le tabac. Le développement économique peut également favoriser un mode de vie sédentaire et de mauvaises habitudes alimentaires, qui peuvent à leur tour entraîner une augmentation des maladies non transmissibles telles que l'obésité et le diabète.

Conscientes de l'importance de la santé dans l'optique de l'équité et de la croissance économique, les nations ont adopté des réformes collectives visant à améliorer la santé dans les pays en développement. Il s'agit notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, et de l'engagement réitéré dans l'ODD 3, qui fixe des objectifs ambitieux pour améliorer la santé et « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». En outre, par des actions telles que la Déclaration d'Abuja de 2001 (voir ci-dessous), les dirigeants africains se sont engagés à accroître le financement public de la santé en allouant 15 % de leur budget au secteur de la santé. La Déclaration d'Addis Abeba sur la Santé Communautaire dans la Région Africaine (2006) et la Déclaration de Ouagadougou sur les Soins de Santé primaires et les Systèmes de Santé en Afrique (2008) sont autant d'indications supplémentaires de la reconnaissance par les gouvernements du rôle d'une bonne santé dans le développement économique et la qualité de vie.

Principaux défis, notamment dans le domaine financier

Malgré ces progrès encourageants, l'écart de santé entre l'Afrique et les pays avancés reste

FIGURE 5.12 Courbes de Preston pour l'Afrique, 2000, 2010 et 2021



Source : Calculs des auteurs à partir des Indicateurs du développement dans le monde.

important, par exemple en ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance (voir l'introduction de ce chapitre). De plus, le continent africain reste confronté à un lourd fardeau de maladies infectieuses tropicales, telles que le paludisme, la tuberculose et les vers intestinaux. En outre, les pays africains comptent un peu plus de deux médecins pour 10 000 habitants en 2018, contre 47 en Europe ou une vingtaine en Amérique latine et dans les Caraïbes. En ce qui concerne le personnel infirmier et les sages-femmes, on ne dénombre que 10 professionnels pour 10 000 personnes en Afrique, alors que les moyennes mondiale et européenne sont respectivement de 40 et 83. Par ailleurs, pour 100 000 habitants, l'Afrique ne dispose que de 135,2 lits d'hôpital, 3,1 lits dans les unités de soins intensifs et 0,97 respirateur.

L'urbanisation rapide a modifié les modes de vie dans de nombreuses villes africaines, y compris les schémas pathologiques. L'Afrique est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement et, dans de nombreux pays, la population urbaine augmente de plus de 3 % par an. Dans les zones d'urbanisation rapide, la croissance des bidonvilles a poussé de nombreuses personnes à

vivre dans des conditions sanitaires médiocres et avec un accès limité à l'eau potable. L'urbanisation incontrôlée signifie qu'un plus grand nombre de personnes vivent dans une situation de promiscuité qui amplifie la transmissibilité des maladies contagieuses.

Les principaux défis se situent toutefois dans le domaine financier. L'Afrique représente moins de 2 % du total des dépenses mondiales de santé, alors qu'elle compte environ 17 % de la population mondiale et que la charge de morbidité y est l'une des plus élevées au monde. Les dépenses de santé proviennent de trois sources : le gouvernement, qui comprend les budgets publics généraux et l'assurance-maladie sociale ; les dépenses de santé privées nationales, qui comprennent les paiements directs ; et les dépenses de santé externes.

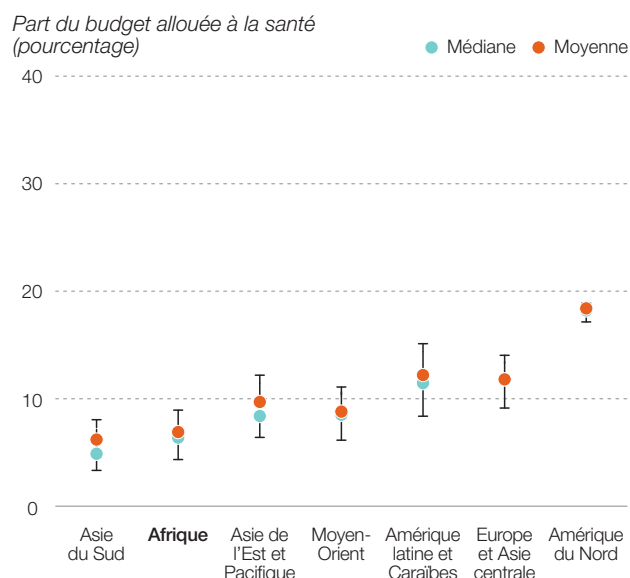
Les dépenses médianes de santé en Afrique ont atteint 4,8 % du PIB en 2000–21, soit plus qu'en Asie de l'Est et dans le Pacifique (4,7 %), au Moyen-Orient (4,5 %) et en Asie du Sud (3,9 %), mais moins qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes (5,8 %), en Europe et en Asie centrale (7,2 %), et en Amérique du Nord (11,8 %). Bien que les pays africains se soient engagés, dans

la Déclaration d'Abuja de 2001, à consacrer au moins 15 % de leur budget à la santé, seule une poignée de pays—le Tchad, la Guinée-Bissau, Madagascar, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Soudan et le Zimbabwe—ont atteint cet objectif au moins une fois. La part médiane des budgets gouvernementaux alloués à la santé était de 6,38 % en 2000–2021, soit l'une des plus faibles au monde (figure 5.13).

En Afrique, la santé est généralement financée de manière prédominante par les ressources nationales, qui ont contribué à hauteur de 81,1 % en moyenne en 2000–2021, tandis que les dépenses de santé externes ont représenté 19,1 % des dépenses de santé totales au cours de la période, soit le pourcentage le plus élevé au monde (figure 5.14a). En outre, les dépenses de santé par habitant en Afrique restent les plus faibles au monde, avec 103,9 dollars en 2000–2021, toutes les composantes des dépenses de santé—gouvernementales, privées et externes—étant largement inférieures à celles des autres régions (figure 5.14b). Au cours de cette période, les dépenses de santé par habitant ont été plus de quatre fois supérieures en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus de six fois supérieures en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et plus de 58 fois supérieures en Amérique du Nord. En outre, les gouvernements africains n'ont dépensé en moyenne que 47,7 dollars par habitant au cours de la période, soit bien moins que le niveau recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui est de 86 dollars par habitant pour les dépenses de santé publique ; la moyenne pour les autres régions ont dépensé en moyenne se situe autour de 1 000 dollars par habitant.

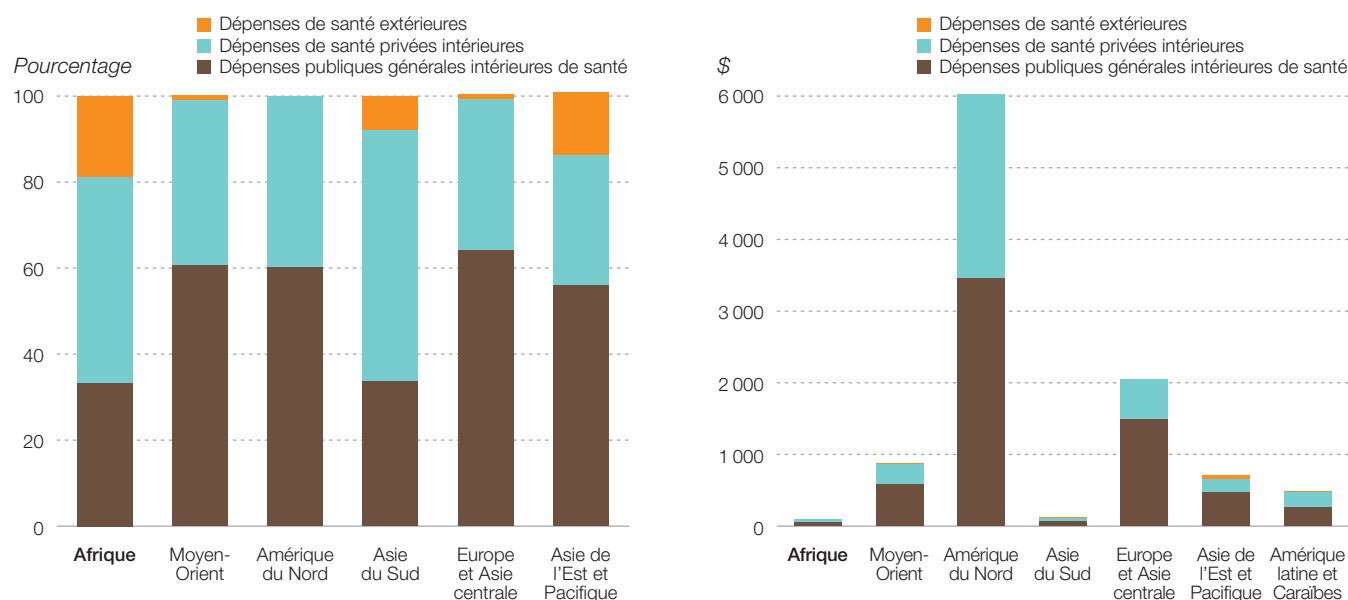
En outre, 6 % seulement des dépenses totales de santé publique en Afrique sont affectées au développement de l'infrastructure sanitaire. À titre de comparaison, de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine y consacrent plus de 20 %. La combinaison d'un sous-investissement, d'une charge de morbidité élevée et croissante et d'une forte croissance démographique se traduit par une pénurie aiguë d'infrastructures. Les 4,5 milliards de dollars investis par les gouvernements africains dans les dépenses d'investissement en santé publique en 2021 sont bien inférieurs à l'investissement annuel estimé à 26 milliards

FIGURE 5.13 Dépenses de santé en Afrique par rapport aux autres régions du monde, moyenne 2000–2021



Source : Calculs des auteurs à partir des Indicateurs du développement dans le monde.

FIGURE 5.14 Composantes des dépenses courantes de santé en Afrique comparées à celles d'autres régions, moyenne 2000–2021



Source : Calculs des auteurs à partir de la Global Health Expenditure Database de l'OMS (Base de données mondiales sur les dépenses de santé).

de dollars dans les nouvelles infrastructures de santé nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins au cours de la décennie qui vient. Ce montant s'ajoute aux investissements considérables nécessaires pour entretenir et moderniser les infrastructures de santé existantes. Étant donné que plusieurs pays consacrent une part souvent importante de leurs revenus au service de la dette, le financement de la santé et d'autres formes d'investissement dans le développement du capital humain deviendront de plus en plus difficiles si la dette n'est pas allégée de manière significative. Le poids de la dette pourrait donc nuire à la capacité des pays à favoriser la transformation structurelle et à créer les conditions d'une croissance accélérée à long terme, de l'ordre de celle qui est nécessaire pour inverser la tendance à la détérioration de la situation sociale.

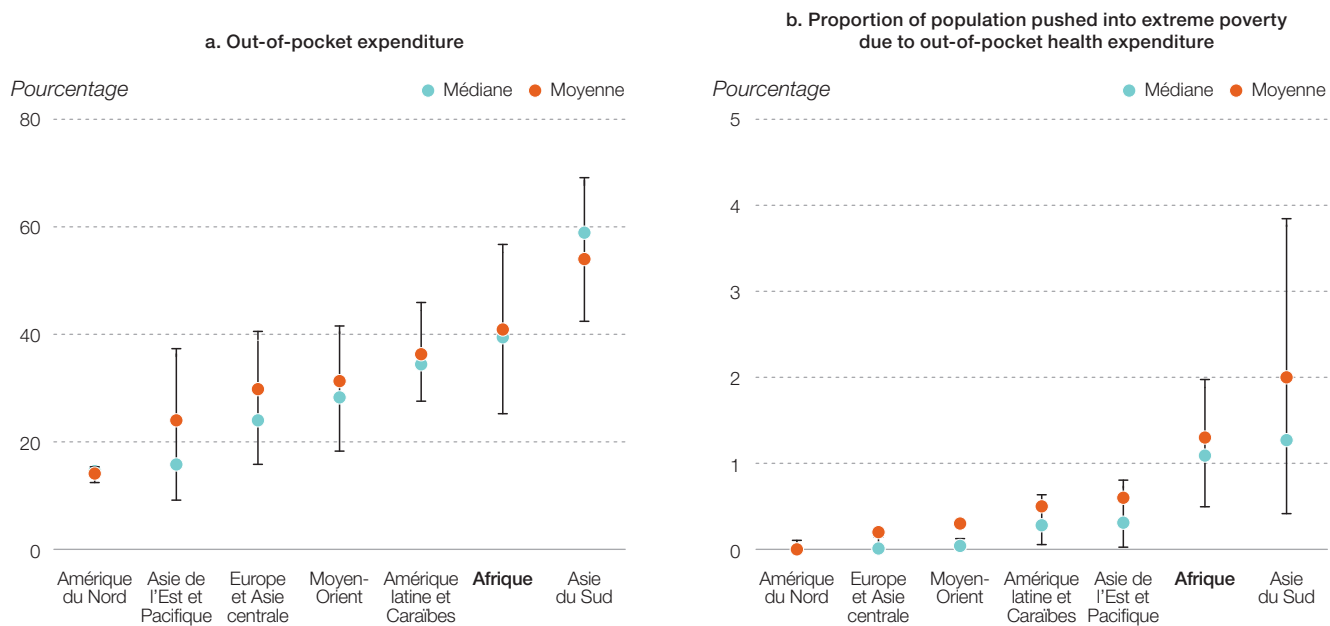
Étant donné l'insuffisance des dépenses publiques en matière de santé et la médiocrité des programmes d'assurance-maladie, la plupart des Africains dépendent de leurs ressources personnelles pour financer leurs dépenses de santé, ce qui fait de la part des dépenses de santé à la charge des patients en Afrique l'une des plus élevées au monde, avec 39,5 % des dépenses de

santé courantes (figure 5.15a). Une grande partie de la population n'a donc pas accès à des services de santé abordables, ce qui est catastrophique du point de vue de la santé et a plongé 1,1 % des Africains dans l'extrême pauvreté (proportion de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour) en 2000–2021. Il s'agit du deuxième taux le plus élevé au monde (figure 5.15b).

ÉGALITÉ DES SEXES

Malgré les progrès accomplis ces dernières décennies en matière de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, les inégalités persistent en Afrique et risquent d'être amplifiées par les effets de la pandémie de COVID-19 et les crises géopolitiques provoquées par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Il est généralement reconnu que la persistance de ces inégalités est préjudiciable à la prospérité d'un pays. Par exemple, les femmes africaines ne possèdent que 12 % des terres agricoles, alors qu'elles représentent près de la moitié de la main-d'œuvre agricole du continent. Les hommes continuent également de dominer les secteurs

FIGURE 5.15 Dépenses de santé à la charge des patients en Afrique par rapport aux autres régions, moyenne 2000–2021



Source : Calculs des auteurs à partir des Indicateurs du développement dans le monde.

d'activité traditionnels, représentant plus de 80 % des travailleurs dans la construction, l'exploitation minière et les transports en 2020.

Le *SIGI 2021 Regional Report for Africa*^{21,22} (Rapport régional SIGI 2021 pour l'Afrique) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que les institutions sociales discriminatoires coûtent à l'Afrique l'équivalent de 7,5 % de son PIB en 2019. De même, le rapport publié en 2019 par le McKinsey Global Institute, intitulé «The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Africa», suggère que la réduction de l'inégalité entre les sexes en Afrique pourrait augmenter le PIB africain de 10 % à 34 % d'ici 2025. Étant donné que le potentiel sociétal des femmes africaines n'a pas encore été exploité, il est important d'identifier les causes et les manifestations des inégalités de genre ainsi que les moyens de mieux intégrer les femmes dans la dynamique d'un développement inclusif.

État des lieux

L'édition 2022 du *Global Gender Gap Report* du Forum économique mondial (WEF) analyse les disparités entre les sexes à l'échelle mondiale, par pays (146) et par région (huit), à l'aide

de l'Indice d'inégalité entre les hommes et les femmes (Global Gender Gap Index, tableau 5.1).²³ Plusieurs autres rapports, dont ceux de la BAD et de l'OCDE, sont utiles pour comprendre les inégalités entre les hommes et les femmes en Afrique et les facteurs sous-jacents.

Selon le rapport 2022, la région Afrique se classait au sixième rang en ce qui concerne l'indice d'écart de genre et avait comblé 67,9 % de son écart de genre en 2022. Le Rwanda, la Namibie et l'Afrique du Sud sont les pays qui ont été les plus efficaces à la réduction de cet écart, tandis que le Mali, le Tchad et la République démocratique du Congo sont les moins bien classés. L'indice indique que l'Afrique a connu une augmentation significative de l'accès et de la participation aux opportunités économiques, avec une hausse de 4,4 % par rapport au score de 2021. Les pays les mieux notés sur cette dimension sont le Burundi, le Kenya et le Botswana, tandis que les Comores, le Mali et le Sénégal présentent encore des écarts importants entre les sexes. Cette augmentation s'explique en partie par le fait que le Kenya, le Nigeria, la Zambie et le Rwanda ont comblé l'écart entre les sexes en matière d'accès aux postes de direction, et en partie par le resserrement des

TABEAU 5.1 Classement mondial et régional des pays africains dans l'indice mondial d'inégalité entre les hommes et les femmes du WEF, 2022

Pays	Rang		Score	Pays	Rang		Score
	Afrique	Monde			Afrique	Monde	
Rwanda	1	6	0.811	Ghana	21	108	0.672
Namibie	2	8	0.807	Sierra Leone	22	109	0.672
Afrique du Sud	3	20	0.782	Sénégal	23	112	0.668
Burundi	4	24	0.777	Burkina Faso	24	115	0.659
Mozambique	5	34	0.752	Guinée	25	118	0.647
Cabo Verde	6	45	0.736	Tunisie	26	120	0.643
Madagascar	7	48	0.735	Gambie	27	121	0.641
Zimbabwe	8	50	0.734	Nigeria	28	123	0.639
Kenya	9	57	0.729	Angola	29	125	0.638
eSwatini	10	58	0.728	Niger	30	128	0.635
Ouganda	11	61	0.724	Égypte	31	129	0.635
Zambie	12	62	0.723	Malawi	32	132	0.632
Tanzanie	13	64	0.719	Côte d'Ivoire	33	133	0.632
Botswana	14	66	0.719	Comores	34	134	0.631
Éthiopie	15	74	0.710	Maroc	35	136	0.624
Libéria	16	78	0.709	Bénin	36	138	0.612
Lesotho	17	87	0.700	Algérie	37	140	0.602
Togo	18	91	0.697	Mali	38	141	0.601
Cameroun	19	97	0.692	Tchad	39	142	0.579
Maurice	20	105	0.679	Congo, Rép. Dém.	40	144	0.575

Source : Forum économique mondial 2022.

écarts de revenus du travail dans 18 des 36 pays de la région. En outre, l'Afrique a enregistré une diminution de l'écart entre hommes et femmes dans la dimension de taux de participation au marché du travail. Parmi les pays d'Afrique du Nord, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte occupent une position défavorable en matière de parité économique, et le Maroc et la Tunisie ont enregistré une augmentation de l'écart entre les sexes dans le taux de participation au marché du travail en 2022. L'encadré 5.1 résume succinctement le rapport du WEF sur les différences d'accès entre les hommes et les femmes.

Principaux défis

Accès à l'éducation

En ce qui concerne les inégalités entre les sexes en matière d'accès à l'éducation, l'Afrique se situe au bas du classement mondial, avec un écart qui

se maintient à 85,3 %, en raison de la persistance des obstacles à l'égalité d'accès à l'éducation. Les pays d'Afrique du Nord, en particulier le Maroc, la Tunisie et l'Algérie, ont comblé près de 95 % de l'écart entre les sexes en matière d'accès à l'éducation. Selon l'*Africa Gender Index Report* de la BAD (2019),²⁴ la proportion de filles africaines qui reçoivent une éducation primaire s'est considérablement améliorée depuis le début du siècle, étant donné que la proportion de filles qui terminent aujourd'hui l'éducation de base est presque à égalité avec celle des garçons.

En ce qui concerne l'achèvement du cycle secondaire, cependant, l'écart entre les filles et les garçons se creuse. Le rapport décrit comment les filles rencontrent souvent plus d'obstacles que les garçons pour accéder à l'école et terminer le cycle. En effet, pour des raisons financières et culturelles, certaines familles privilégient la scolarisation des garçons par rapport à celle des filles.

ENCADRÉ 5.1 Éliminer de multiples obstacles : accès et participation des femmes africaines à l'économie

Le *Global Gender Gap Report* du Forum économique mondial indique que les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès et de participation à la vie économique ont été réduites. Les femmes africaines restent toutefois fortement présentes au bas de l'échelle de l'emploi et travaillent dans des conditions difficiles. Elles sont, par exemple, plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi vulnérable, travaillent principalement dans le secteur informel, ce qui amplifie leur vulnérabilité, et ont des revenus plus faibles, avec un écart salarial d'environ 30 %.

Les facteurs de vulnérabilité des femmes africaines sur le marché du travail sont essentiellement liés aux normes sociales et coutumières, ainsi qu'à leur âge, leur niveau d'éducation et leurs qualifications.¹ La répartition traditionnelle des rôles entre les sexes domine encore dans les ménages africains : 25 % des femmes seulement se déclarent cheffes de famille, contre 70 % des hommes, avec pour corollaire une répartition inégale des tâches non rémunérées attribuées aux femmes, laquelle freine leur participation au marché du travail. Les statistiques montrent que les femmes africaines effectuent quatre fois plus de travail domestique non rémunéré (dont les tâches de soins) que les hommes, ce qui dépasse à la moyenne mondiale.

Le Maroc illustre cette situation. Le pays a récemment connu une baisse continue de la participation des femmes au marché du travail. Une étude réalisée en 2021 par son ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec ONU Femmes,² a mis en évidence les facteurs qui pourraient en être à l'origine, lesquels ont ensuite été accentués par les effets des crises mondiales qui se sont succédé après 2020.³

L'étude a révélé que les contraintes familiales—en l'occurrence le nombre d'enfants à charge—constituent un obstacle important à la participation des femmes au marché du travail. Ces mêmes contraintes, par exemple la très grande taille du ménage, associée à un faible revenu, voire au chômage, du conjoint, sont largement responsables de la décision des femmes d'entrer sur le marché du travail à la recherche de sources de revenus supplémentaires. La proportion de femmes dans le ménage influe grandement sur leur accès au travail, une proportion élevée leur donnant une meilleure chance de prendre les décisions du ménage liées à l'autonomie économique. En ce qui concerne le niveau d'éducation des femmes et de leurs conjoints, plus il est élevé, plus cela a un effet positif sur l'accès des femmes au travail. Des facteurs tels que la mobilité et l'aménagement urbain affectent également l'accès des femmes au marché du travail au Maroc.

Notes

1. Jousse 2021.

2. ONU Femmes 2021.

3. Kolovich et Ndoye 2022.

Ces dernières sont alors contraintes d'effectuer des tâches ménagères et/ou des travaux agricoles saisonniers. En outre, les adolescentes sont poussées à abandonner leur scolarité, parfois en raison des longues distances à parcourir pour se rendre à l'école et du manque d'infrastructures adaptées, telles que la sécurité ou les latrines. Par ailleurs, les mariages d'enfants restent un fléau qui persiste de manière préoccupante dans les pays africains, créant des inégalités dans l'accès à l'école : selon les dernières données disponibles par pays portant sur la période 2015–2021, près de 12 % des jeunes femmes de 20 à 24 ans en Afrique ont été mariées avant 15 ans ; cette proportion est proche de 44 % en Afrique de l'Ouest.

Accès à la santé

Selon les données de l'Indice mondial d'écart entre les genres de 2022, l'Afrique a comblé 97,1 % de l'écart entre les hommes et les femmes, ce qui représente le troisième score régional derrière la région Amérique latine et Caraïbes et l'Asie centrale (11 pays d'Afrique ont atteint la parité en matière d'espérance de vie en bonne santé). Les pays d'Afrique du Nord ont comblé 96,4 % de l'écart entre les sexes en matière de santé et de survie, mais des écarts subsistent pour ce qui est de l'espérance de vie en bonne santé. Le rapport *Africa Gender Index Report 2019* montre une amélioration de l'accès aux vaccinations et aux services de santé dans

de nombreux pays africains, mais aussi la persistance d'une mortalité maternelle élevée, avec une moyenne de 449,7 décès pour 100 000 naissances (figure 5.16).

Le *Rapport 2019 sur l'indice de genre en Afrique* a également identifié le VIH/sida comme un problème de santé en Afrique. Les femmes représentent 60 % des personnes vivant avec le VIH/sida en Afrique, et à l'adolescence, la prévalence est particulièrement élevée chez les filles par rapport aux garçons.

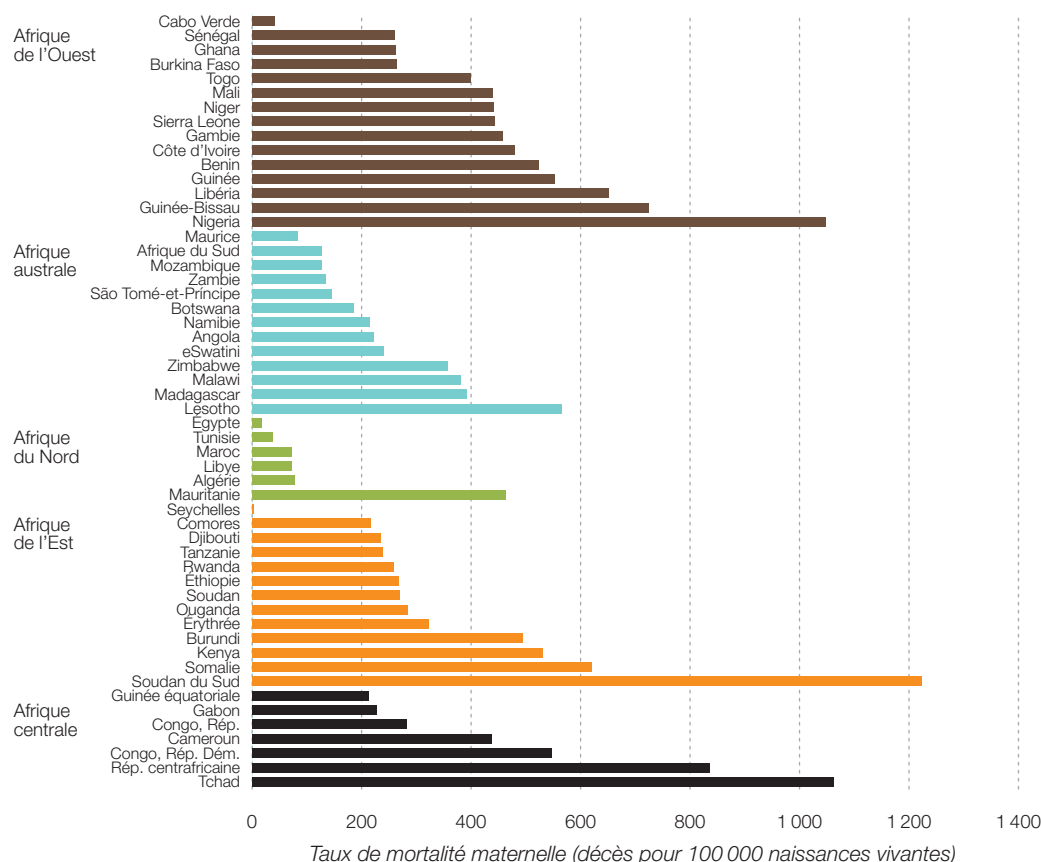
Le *Rapport régional SIGI 2021 pour l'Afrique* note que la violence à l'égard des femmes augmente en raison du poids des normes restrictives de masculinité qui perpétuent la domination masculine dans la sphère privée, ce qui conduit les femmes à accepter cette violence. Le rapport

souligne également le rôle de normes sociales discriminatoires en Afrique qui contribuent à la tolérance pour des pratiques néfastes, telles que les mutilations génitales féminines.

Autonomisation politique

L'Afrique se distingue comme la troisième région au monde pour la proportion de femmes dans la sphère politique (figure 5.17). En 2019, le taux de féminisation des parlements africains atteignait 25 %, dépassant la moyenne mondiale de 21 %. Le Rwanda (56 %) et l'Ouganda (43 %) se démarquent particulièrement grâce à des mesures comme les quotas, visant à faciliter l'accès des femmes aux postes politiques. Cependant, les pays d'Afrique du Nord affichent des résultats plus modestes en matière de représentation féminine.

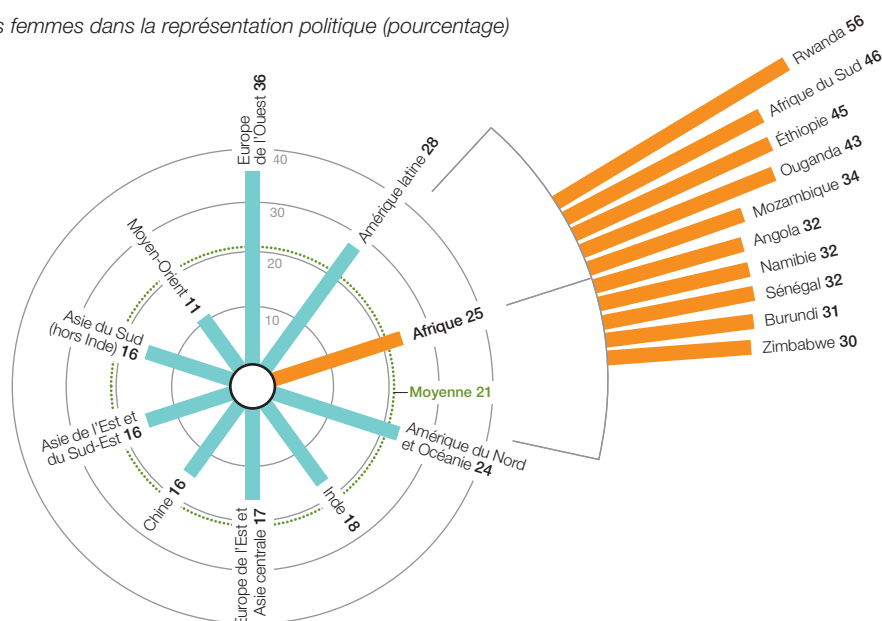
FIGURE 5.16 Taux de mortalité maternelle dans les pays africains



Source: Indicateurs du développement dans le monde.

FIGURE 5.17 Représentation des femmes dans les gouvernements et les parlements dans le monde, 2019

Proportion des femmes dans la représentation politique (pourcentage)



Source: Moodley et al. 2019.

LES JEUNES ET LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Environ 1,43 milliard de personnes vivaient en Afrique en 2022,²⁵ et la population africaine pourrait atteindre 2,5 milliards d'ici 2050, soit 26 % de la population mondiale. L'Afrique se caractérise également par la population la plus jeune au monde, avec environ 850 millions de personnes, soit environ 60 % de sa population, âgées de moins de 25 ans en 2022, contre une moyenne mondiale de 40 %.²⁶ Selon certaines estimations, l'Afrique pourrait disposer d'ici 2035 d'une main-d'œuvre plus importante que celles de la Chine et de l'Inde.²⁷ Dans ce cas, le continent devrait être en mesure de profiter d'un dividende démographique, la proportion de personnes en âge de travailler augmentant plus rapidement que la proportion de personnes dépendantes. Les taux bruts de scolarisation en cycle primaire ayant doublé entre 1980 et 2020, les jeunes africains sont mieux éduqués qu'auparavant, ce qui accroît encore le dividende potentiel, mais seulement si des politiques progressistes et des

actions concrètes sont immédiatement mises en œuvre.

Les taux de chômage des jeunes dans les pays africains sont élevés, et souvent beaucoup plus élevés que les taux de chômage des groupes de population active plus âgés. Sur les 420 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans que compte le continent, la plupart sont sans emploi et le taux de chômage des jeunes est, en moyenne, deux fois plus élevé que celui des adultes, avec des variations entre pays. Pourtant, le rythme de création d'emplois, en particulier d'emplois décents dans le secteur formel, reste lent. Par exemple, 10 à 12 millions de jeunes arrivent sur le marché du travail chaque année alors que seulement 3 millions d'emplois formels sont créés dans le même temps, ce qui pousse de nombreux jeunes à travailler dans le secteur informel, qui se caractérise par une faible productivité, des emplois moins stables, des conditions de travail précaires et des salaires peu élevés. L'accélération de la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes, est donc essentielle pour une croissance inclusive et la pleine exploitation du dividende démographique de l'Afrique, notamment par des politiques

et stratégies favorisant la création d'emplois dans le secteur privé.

Comme on l'a vu, la population jeune de l'Afrique est mieux éduquée. En 2000, près d'un tiers des enfants en âge de fréquenter l'école primaire, deux tiers des enfants en âge de fréquenter le premier cycle secondaire inférieure et trois cinquièmes des enfants en âge de fréquenter le second cycle secondaire n'étaient pas scolarisés²⁸. La tendance s'étant par la suite infléchie à la baisse, les proportions étaient respectivement de 17 %, 33 % et 53 % en 2019. Cette tendance offre des possibilités de réaliser le dividende démographique et une croissance plus inclusive en Afrique si ce réservoir de capital humain est exploité et canalisé vers des emplois décents dans les secteurs productifs de l'économie; dans le cas contraire, elle pourrait présenter un risque important pour la stabilité politique.

État des lieux

Les jeunes africains sont de plus en plus actifs sur le marché du travail. Par rapport à la moyenne mondiale de 59 %, le taux de participation des jeunes africains (15–24 ans) au marché du travail (travaillant ou recherchant du travail) était en 2023 d'environ 38,8 %. Dans trois pays africains —Madagascar, l'Érythrée et l'Éthiopie—le taux de

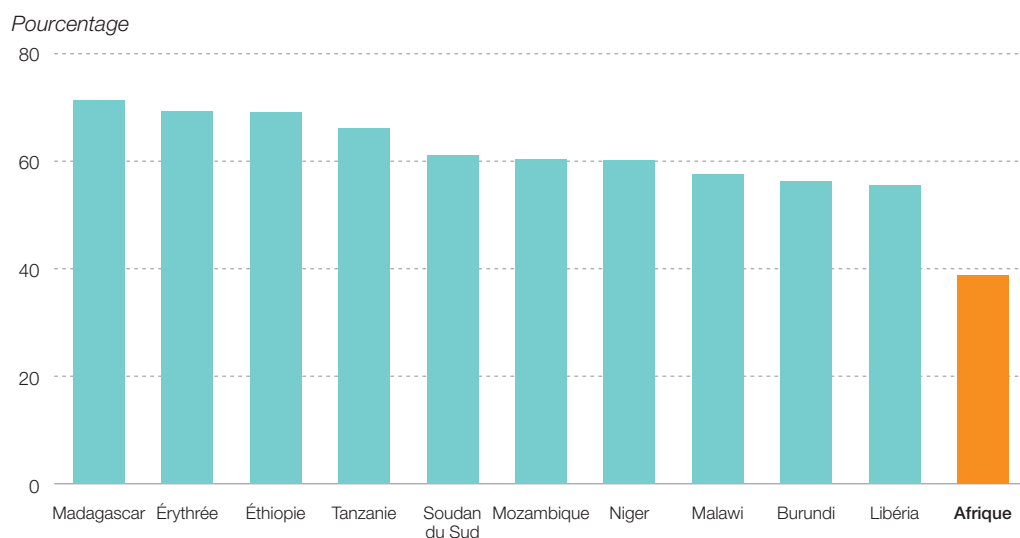
participation des jeunes au marché du travail était supérieur à 69 % en 2023 (figure 5.18). Cela pourrait signifier que les jeunes africains entrent sur le marché du travail beaucoup plus tôt, en renonçant à l'enseignement supérieur.

Cet indicateur fait également ressortir des disparités significatives entre hommes (42,5 % en 2023) et femmes (35,1 %). Par rapport à la population générale en âge de travailler (15–64 ans), dont 62,3 % étaient actifs sur le marché du travail africain en 2023, le taux d'activité des jeunes est relativement faible, parce qu'ils doivent aller à l'école.

Les profils d'emploi par secteur en Afrique ne diffèrent guère de ceux des autres régions en développement. Dans les pays à faible revenu comme le Burundi, le Malawi et le Niger, le secteur agricole (pêche et sylviculture comprises), qui est généralement un secteur à faible productivité où les revenus et la consommation sont plus faibles que dans tout autre secteur, est celui qui emploie le plus de personnes (figure 5.19).

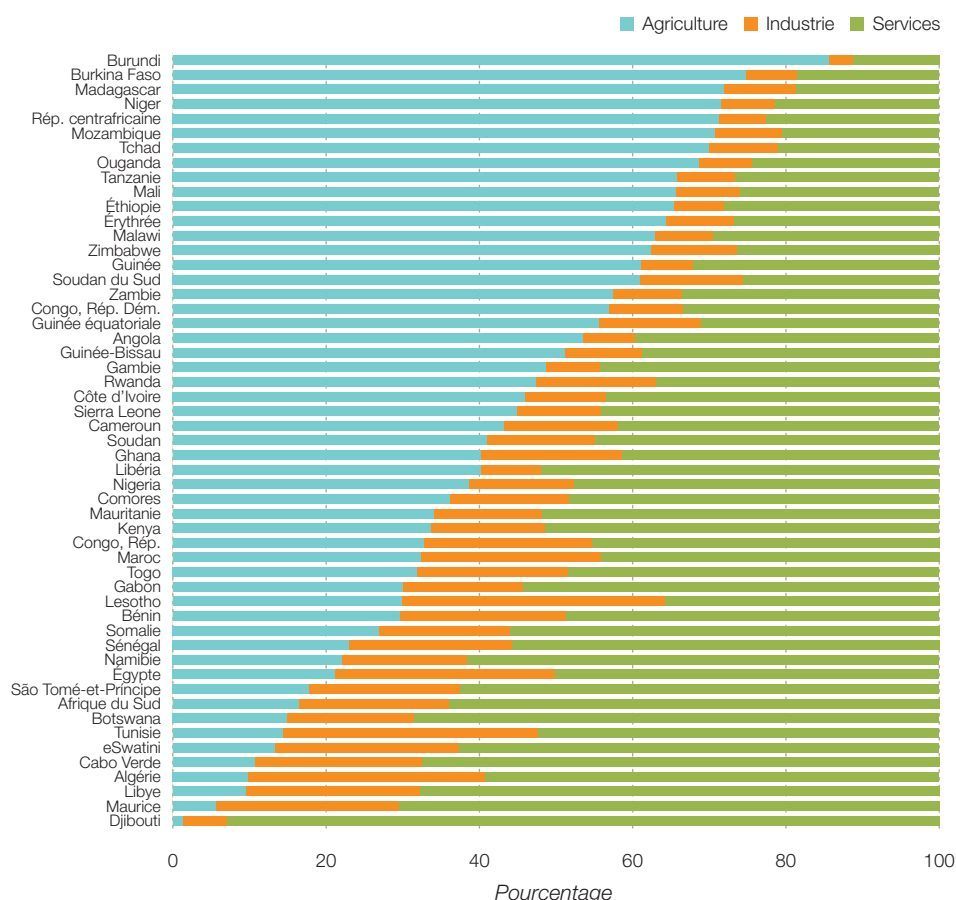
En Afrique, les jeunes sont confrontés au double défi du chômage et du sous-emploi. Le taux de chômage total des jeunes reste élevé, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, avec près de 30 % dans certains pays comme l'Afrique du Sud et Djibouti. Les jeunes sont trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les adultes,

FIGURE 5.18 Les 10 pays africains ayant le taux de participation totale des jeunes de 15–24 ans au marché du travail le plus élevé, en 2023



Source: Indicateurs du développement dans le monde.

FIGURE 5.19 Répartition de l'emploi par secteur en Afrique, 2019



Source: Élaboré à partir de données de la BAD.

et la moitié des jeunes sont soit au chômage, soit inactifs, tandis que 35 % ont un emploi vulnérable. Dans les pays d'Afrique du Nord tels que l'Égypte, la Tunisie et la Libye, ainsi qu'en Afrique du Sud, le taux élevé de chômage des jeunes constitue un problème économique et social majeur. En Afrique du Sud, en Libye, en eSwatini et à Djibouti, par exemple, les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans étaient supérieurs à 50 % en 2021 (figure 5.20). Le chômage élevé des jeunes est également un problème important dans certains pays africains à faible revenu, comme le Soudan, où un jeune sur trois est sans emploi.

Avec des taux de chômage des jeunes femmes de 15 à 24 ans d'environ 70 %, 37 % et 39 % en Libye, au Lesotho et en Égypte en 2021, les femmes sont confrontées à un double fardeau par rapport aux hommes, dont les taux de chômage étaient respectivement de 43 %, 19 % et 13 %.

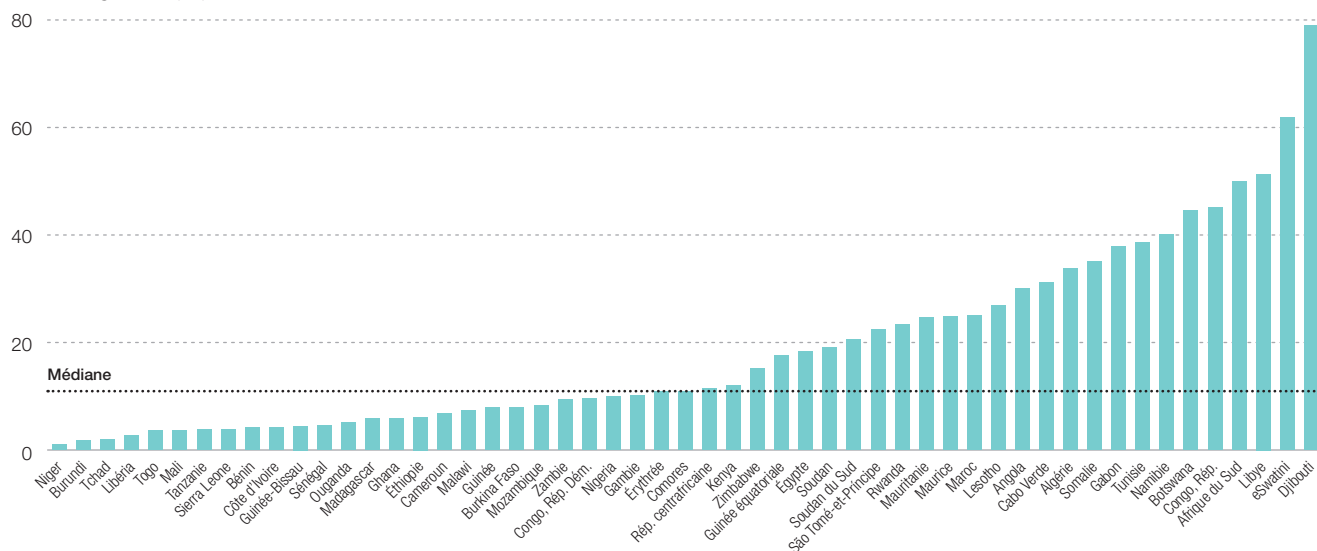
Principaux défis

Emploi informel

Quelque 90 % des emplois en Afrique relèvent de l'économie informelle, où la productivité est faible et les emplois précaires et mal rémunérés, ce qui explique le paradoxe suivant : l'une des caractéristiques des chiffres du chômage en Afrique est qu'ils présentent une image bien meilleure que ceux des économies les plus avancées. En 2023, les taux de chômage relevés par l'OIT dans les pays suivants étaient les plus faibles au monde : Niger, 0,6 % ; Burundi, 0,9 % ; Tchad, 1,1 % ; Bénin, 1,5 % ; Togo, 2 % ; Côte d'Ivoire, 2,4 % ; Tanzanie, 2,6 % ; Ouganda, 2,8 %. Ces statistiques masquent toutefois des niveaux élevés de sous-emploi, en particulier un grand nombre d'emplois dans le secteur informel, avec de faibles revenus et un degré élevé de vulnérabilité. Face à la

FIGURE 5.20 Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans en Afrique (% de la population active totale), 2021

Pourcentage de la population active totale



Source: Données de la BAD.

pénurie d'emplois décents dans le secteur formel et à l'abandon des emplois agricoles, les jeunes africains sont souvent contraints de créer leurs propres emplois dans le secteur informel, souvent dans des services tels que le commerce de détail et la restauration.

Le secteur informel est très répandu en Afrique et offre des emplois de faible qualité en termes de rémunération, de conditions de travail et de sécurité. Dans les pays à faible revenu, l'emploi informel représente au moins 80 % de l'emploi total, et souvent 90 % à 95 %. Selon une estimation de l'OIT datant de 2018, 93 % du total des emplois au Nigéria sont informels, et 95 % des femmes travaillent dans le secteur informel, contre 90 % des hommes.²⁹ L'écrasante majorité des jeunes travailleurs de l'économie informelle travaillent dans des conditions vulnérables, avec peu ou pas d'accès à la sécurité et à la santé au travail ou à la protection sociale, et dépendent d'un revenu journalier. Le problème n'est donc pas le chômage en soi, mais le manque d'emplois *décents*.

Faible croissance de l'emploi malgré une croissance économique relativement élevée

L'une des conséquences attendues d'une croissance économique soutenue est la création

d'emplois, nécessaire pour réduire la pauvreté et l'inégalité des revenus et réaliser une croissance inclusive. En Afrique cependant, la forte croissance économique entre 2000 et 2018 n'a pas été accompagnée d'une augmentation de la création d'emplois : au cours de cette période, on estime que l'emploi a progressé de 0,8 % par an en moyenne, soit environ la moitié du taux de croissance économique (1,8 %). En outre, malgré la forte croissance du PIB par habitant en Afrique au cours de cette période, l'emploi n'a pas suivi. Seuls cinq pays—l'Ouganda, l'Érythrée, la Côte d'Ivoire, Madagascar et le Gabon—ont connu une croissance moyenne de l'emploi supérieure à 5 % entre 2000 et 2018.

Pour rendre la croissance plus inclusive et contribuer à la stabilité sociale et politique, l'Afrique doit créer davantage d'opportunités d'emplois décents et productifs. Cela signifie qu'elle doit éliminer les obstacles à la pleine participation des individus, des groupes et des régions par le biais d'activités génératrices de revenus et de l'amélioration du bien-être. En outre, l'accès aux opportunités économiques ne devrait pas être défini par l'âge, le sexe, la religion, l'appartenance ethnique, la culture ou la situation géographique.³⁰

Exploiter le potentiel d'emploi des jeunes

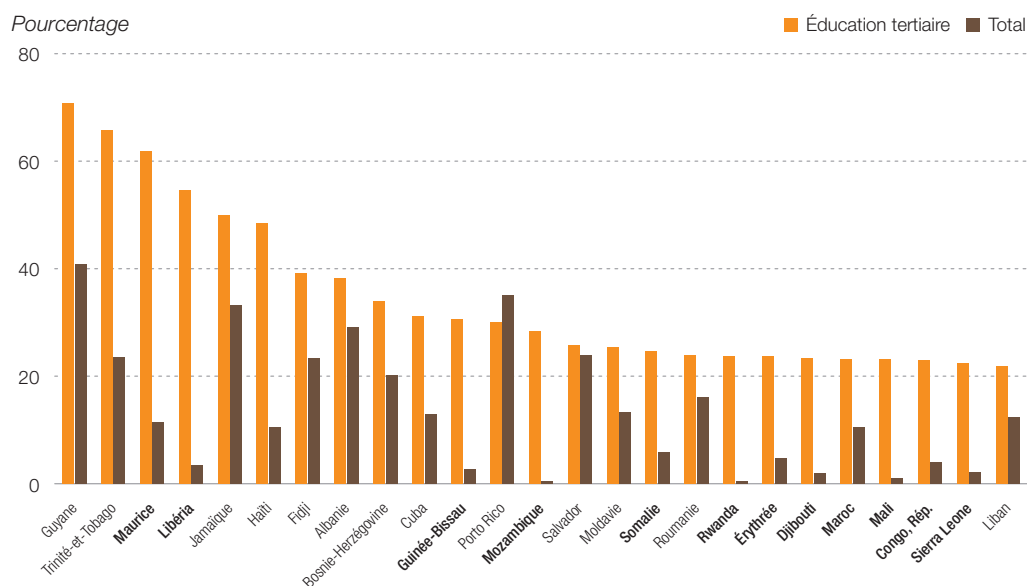
Les perspectives de croissance économique en Afrique seront fortement influencées par l'évolution de l'emploi. La croissance démographique, ainsi que la croissance rapide de la population économiquement active (hommes et femmes de 15 à 65 ans, à un taux moyen de 3 % par an entre 1950 et 2021), a entraîné une augmentation considérable de la population africaine en âge de travailler, qui est passée d'environ 121 millions à près de 755 millions au cours de cette période, soit près de 54 % des Africains en âge de travailler. Le taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus a atteint 62,71 % en Afrique en 2023, mais avec un large écart entre les sexes : 71,82 % pour les hommes et 53,73 % pour les femmes. Pour les jeunes de 15 à 24 ans, ce taux était d'environ 42,1 % en 2023 (45,7 % pour les hommes et 38,4 % pour les femmes).

Le taux de participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus est d'environ 58 % en Afrique en 2023 (67,1 % pour

les hommes et 49,58 % pour les femmes) et de 37,35 % pour les jeunes (40,75 % pour les hommes et 33,89 % pour les femmes), ce qui témoigne de la forte proportion de jeunes non insérés sur le marché du travail. Le taux de chômage a atteint 11,2 % en 2023 (10,7 % pour les hommes et 11,9 % pour les femmes). La grande majorité des jeunes africains sont sous-employés et travaillent dans des entreprises familiales informelles à faible productivité.

En outre, l'Afrique est la région du monde où les taux d'émigration de personnes à haut niveau d'instruction sont les plus élevés, ce qui impose des coûts élevés aux pays d'origine, notamment la perte de compétences, d'idées et d'innovation, ainsi que la perte d'investissements dans l'éducation et de recettes fiscales. Le plus important est peut-être la perte de diplômés de l'enseignement supérieur (figure 5.21), notamment dans les services essentiels des secteurs de la santé et de l'éducation. L'importance du taux global d'émigration des Africains hautement qualifiés, estimé à

FIGURE 5.21 Taux global d'émigration des diplômés de l'enseignement supérieur dans les 25 pays ayant les taux d'émigration de diplômés de l'enseignement supérieur les plus élevés, 2015/16



Source : OCDE 2023.

Note : À l'exclusion des pays où la population des plus de 15 ans est inférieure à 500 000 habitants. Le taux de migration est calculé comme étant le ratio du nombre d'émigrés vivant dans les pays de l'OCDE par rapport à la population totale, résidente et émigrée, vivant dans les pays de l'OCDE

10,6 % (ou 9,7 % pour la migration à destination de pays de l'OCDE), est frappante par rapport à d'autres régions d'origine et à la moyenne mondiale de 5,4 %.

CONCLUSION

Pour tirer le meilleur parti de son abondant capital humain, l'Afrique a besoin d'investissements considérables dans les programmes de santé, l'éducation des adultes et des enfants, et la formation des jeunes à des compétences correspondant aux besoins du marché du travail. En ce qui concerne l'éducation, des mesures audacieuses doivent être prises pour promouvoir l'inclusion et l'équité dans les écoles et réduire les principaux obstacles auxquels les jeunes sont confrontés pour y accéder. D'autres éléments fondamentaux consistent à donner la priorité à l'enseignement des compétences de base en lecture et en mathématiques dans les écoles maternelles et élémentaires, et à développer la capacité des enseignants à transmettre les compétences fondamentales.

L'Afrique est en outre toujours accablée par un lourd fardeau de maladies infectieuses tropicales et des chocs sanitaires. Pour combler ce déficit sanitaire, il faut notamment former massivement le personnel de santé, tandis que la mise en place d'un système solide de financement et d'assurance de la santé permettra de faire face aux

dépenses de santé élevées et croissantes pour les patients.

La stimulation du capital humain de l'Afrique nécessite de s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes. Malgré les avantages potentiels de l'intégration de la dimension de genre et son impact potentiel sur la croissance, les inégalités entre les sexes sont évidentes dans l'accès à l'éducation, où l'Afrique se situe en bas des classements mondiaux. Les mesures à prendre devraient comprendre l'actualisation et l'élimination des dispositions légales discriminatoires à l'égard des femmes, ainsi que la promotion de l'intégration systématique de la dimension de genre dans les politiques publiques. La promotion et la consolidation du capital humain des femmes par l'augmentation de l'éducation des filles permettront de remédier en partie aux inégalités entre hommes et femmes.

Enfin, l'Afrique a la population la plus jeune au monde, mais la jeunesse africaine reste confrontée au double défi d'un taux de chômage et d'un sous-emploi élevés. Pour remédier à ce décalage et exploiter les talents de cette jeunesse nombreuse et en pleine expansion, les pays africains doivent se concentrer sur les secteurs susceptibles de créer un grand nombre d'emplois décents et de doter les jeunes de compétences professionnelles et entrepreneuriales adaptées à l'évolution rapide de l'environnement macro-économique mondial.

NOTES

1. Lucas 1988; Romer 1990; Mankiw, Romer et Weil 1992; Barro et Sala-i-Martin 1990.
2. Moodley et al. 2019.
3. International IDEA (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale [IDEA]), 2021.
4. Banque mondiale 2018.
5. Le taux de dépendance s'élevait à 84 % en 2020.
6. Son taux de fécondité très élevé a légèrement diminué pour atteindre 4,31 enfants par femme en 2021 ; l'espérance de vie y était de 61 ans.
7. Drummond et al. 2014
8. UNESCO 2022.
9. UNESCO 2022 ; Banque mondiale 2021.
10. Bowden et Barrett 2022 ; Schroeder et al. 2021 ; Trudell 2016 ; Benson 2016.
11. Bowden et Barrett 2022.
12. https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2019.pdf.
13. https://www.lighthouseip.com/wp-content/uploads/2023/12/20231125_Biweekly-report-Patenting-trends-in-Africa.pdf.
14. Ogunleye 2014.
15. UNECA 2019 ; Bloom et al. 2004.
16. Some et al. 2018.
17. Ridhwan et al. 2022.
18. Szlezák et al. 2010.
19. Bloom et al. 2018.
20. Lange et Vollmer 2017.
21. Institutions sociales et indice de genre.
22. Bossard et al. 2021.
23. Forum économique mondial 2022.
24. BAD et UNECA 2020.
25. Nations unies 2022.
26. Nations unies 2022.
27. https://www.mckinsey.com/~media/mckinsey/featured%20insights/middle%20east%20and%20africa/africa%20at%20work/b%20test/mgi_africa_at_work_august_2012_executive_summary.pdf.
28. UNICEF 2021.
29. ILO 2018. (In FR, OIT)
30. BAD 2018.

RÉFÉRENCES

- BAD (Banque africaine de développement). 2018. *Perspectives économiques en Afrique 2018*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2020. *Rapport sur l'Indice de genre en Afrique, 2019 : Que nous apprend l'indice de genre en Afrique 2019 sur l'égalité des genres et comment y parvenir ?* Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022. *Perspectives économiques en Afrique 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD. <https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2022>.
- Barro, R. J., et X. Sala-i-Martin. 1990. « Economic Growth and Convergence across the United States » Document de travail 3419, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Benson, C. 2016. « Addressing Language of Instruction Issues in Education: Recommendations for Documenting Progress. » Document d'information pour le *Global Education Monitoring Report 2016 Education for People and Planet: Creating Sustainable Futures for All*.
- Bloom, D. E., et D. Canning. 2009. « Population Health and Economic Growth. » *Health and Growth* 24.
- Bloom, D. E., D. Canning, et J. Sevilla. 2004. « The Effect of Health on Economic Growth: A Production Function Approach. » *World Development* 32 (1): 1–13. <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28036/475880NWP0REPL101PUBLIC10gcwp024web.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Bowden, R., et A. M. Barrett. 2022. « Theory, Practices, and Policies for 'Late Exit' Transition in the Language of Learning and Teaching: A Literature Review ». Bristol Working Papers in Education Series Working Paper 02/2022, Université de Bristol.
- Craig, J., E. Kalanxhi, et S. Hauck. 2020. « National Estimates of Critical Care Capacity in 54 African Countries. » *MedRxiv* 2020–05.
- Drummond, M. P., V. Thakoor, et S. Yu. 2014. *Africa Rising: Harnessing the Demographic Dividend*. Washington, DC : Fonds monétaire international.
- Fox, L., et D. Gandhi. 2021. « Youth Employment in Sub-Saharan Africa: Progress and Prospects. » Document de travail AGI 28, Africa Growth Initiative, Brookings Institution, Washington, DC. <https://africaportal.org>

- /publication/youth-employment-sub-saharan-africa-progress-and-prospects/.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2018a. *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018*. Genève: OIT.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2018b. « Des compétences pour des emplois verts en Égypte ». Genève: OIT.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2018. *Femmes et hommes dans l'économie informelle: Un panorama statistique* (3^e édition). Genève: OIT.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2020.
- Jousse, L. 2021. « Discriminations et inégalités de genre en Afrique: quid de l'égalité entre les femmes et les hommes? » Institut du genre en géopolitique, mai 2021.
- Kolovich, L., et A. Ndoeye. 2022. « Implications of Gender Inequality for Growth in Morocco. » In *Morocco's Quest for Stronger and Inclusive Growth*. Washington, DC: Fonds monétaire international.
- Lange, S., et S. Vollmer. 2017. « The Effect of Economic Development on Population Health: A Review of the Empirical Evidence » . *British Medical Bulletin* 121 (1): 47–60.
- Lucas, R. E. 1988. « On the Mechanics of Economic Development » *Journal of Monetary Economics* 22 (1): 3–42.
- Mankiw, N. G., D. Romer, et D. N. Weil. 1992. « A Contribution to the Empirics of Economic Growth » *The Quarterly Journal of Economics* 107 (2): 407–437.
- McKinsey Global Institute. 2012. *Africa at Work: Job Creation and Inclusive Growth*. McKinsey and Company.
- McKinsey Global Institute. 2019. *The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Africa* . McKinsey and Company.
- Monga, C., A. Shimeles, et A. Woldemichael. 2019. « Creating Decent Jobs: Strategies, Policies, and Instruments. » Document de recherche sur les politiques 2, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Moodley, L., M. Kuyoro, T. Holt, A. Leke, A. Madgavkar, M. Krishnan, et F. Akintayo. 2019. « The Power of Parity: Advancing Women's Equality in Africa » McKinsey Global Institute.
- Nwoko, F., U. Okeke, et U. Effiong. 2020. « Drivers and Solutions for Universal Health Coverage in Africa ». *Health* 30 (4).
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2022. *Social Institutions and Gender Index: SIGI 2021 Regional Report for Africa*. Paris: Éditions de l'OCDE.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2023. Base de données sur les immigrants dans les pays membres et non-membres de l'OCDE: DIOC. Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, Politiques et données sur les migrations internationales. Paris: Éditions de l'OCDE.
- Ogunleye, E. K. 2014. « Health and Economic Growth in Sub-Saharan Africa. » AERC Research Paper 284, Consortium pour la recherche économique en Afrique, Nairobi.
- Ridhwan, M. M., P. Nijkamp, A. Ismail et L. Irsyad. 2022. « The Effect of Health on Economic Growth: A Meta-regression Analysis » *Empirical Economics* 63 (6): 3211–3251.
- Romer, P. M. 1990. « Endogenous Technological Change » *Journal of Political Economy* 98 (5): S71–S102.
- Schroeder, L., M. S. Mercado, et B. Trudell. 2021. « Assessing the Effectiveness of Multilingual Education Programming » *Apprentissage multilingue et pédagogies de soutien linguistique en Afrique subsaharienne*, 2.
- Somé, J., S. Pasali, et M. Kaboine. 2019. « Exploring the Impact of Healthcare on Economic Growth in Africa. » *Applied Economics and Finance* 6 (3): 45–57.
- Szlezák, N. A., B. R. Bloom, D. T. Jamison, G. T. Keusch, C. M. Michaud, S. Moon, et W. C. Clark. 2010. « The Global Health System: Actors, Norms, and Expectations in Transition » *PLoS Medicine* 7 (1): e1000183.
- Trudell, B. 2018. « Language Choice and Education Quality in Eastern and Southern Africa: A Review. » Dans *English as a Medium of Instruction in Postcolonial Contexts*, 5–17.
- UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). 2022. *Spotlight on Basic Education Completion and Foundational Learning in Africa: Born to Learn*. Paris: UNESCO. <https://doi.org/10.54676/NOZJ6491>
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2014. *Teaching and Learning: Achieving Quality for All: Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2013/14*. Paris.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). 2021. *Transforming Education in Africa*. <https://policycommons.net/artifacts/1817852/transforming-education-in-africa/2555394/>.
- Nations Unies. 2022. *World Population Prospects 2022*. New York: Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies: Division de la population.

- Energy Information Administration des États-Unis 2018. *Annual Energy Outlook 2018*. Washington, DC : Energy Information Administration des États-Unis
- Woldemichael, A., D. Kidane, et A. Shimeles. 2022. « Food Inflation and Child Health. » *The World Bank Economic Review* 36 (3) : 757–773. <https://doi.org/10.1093/wber/lhac009>.
- Banque mondiale. 2018. Rapport de la Banque mondiale. Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2020. « Informal Is the New Normal. » Washington, DC : Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2023. Base de données des indicateurs du développement mondial (WDI). Washington, DC : Banque mondiale.
- Forum économique mondial. 2022. *Indice mondial d'écart entre les hommes et les femmes, 2022*. Genève : Forum économique mondial.

CAPACITÉ DE L'ÉTAT, INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

INTRODUCTION

La gouvernance économique en Afrique s'est nettement améliorée et plusieurs pays peuvent désormais se vanter de progrès dans l'environnement des affaires. Davantage d'efforts et de politiques ont été consacrés à la réforme des principales institutions et agences de gouvernance, englobant des changements dans les dépenses publiques et les codes fiscaux, une plus grande efficacité judiciaire et sécurité des droits de propriété, une réduction de la perception de la corruption, une amélioration de la réglementation des systèmes financiers et des conditions de travail et autres principes susceptibles d'attirer l'investissement privé. Une plus grande liberté économique concourt depuis les années 1990 à une amélioration de la croissance et une réduction de la pauvreté en Afrique.

Les indicateurs de l'indice de gouvernance mondiale (IGM), élaborés par la Banque mondiale depuis 1996, soulignent la corrélation négative existant entre la gouvernance et la pauvreté au niveau mondial. L'un de ces indicateurs est l'efficacité gouvernementale qui reflète la perception de la qualité des services publics, de la fonction publique et de son degré d'indépendance par rapport aux pressions politiques, de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et de la crédibilité de l'engagement du gouvernement à l'égard de ces politiques. La moyenne africaine de l'efficacité gouvernementale reste inférieure aux niveaux atteints au début des années 2000. Cette situation est préoccupante car l'amélioration de l'efficacité gouvernementale est significativement corrélée à la réduction de la pauvreté.

La gouvernance politique s'améliore. Selon l'indice de compétitivité électorale (ICE) de la Banque mondiale, l'Afrique s'est nettement améliorée entre 1980 et 2015, grâce au succès manifeste des efforts démocratiques de plusieurs pays. Les études montrent qu'en encourageant l'investissement, en améliorant l'enseignement et d'autres services publics, en favorisant des réformes économiques et en réduisant les troubles sociaux, l'amélioration des systèmes démocratiques peut, à long terme, accroître de 20 % le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Dans certains pays, la stabilité politique est toutefois menacée par la présence de conflits ou l'absence de gouvernance constitutionnelle. Si les progrès de l'Afrique en matière de stabilité politique ont été plus rapides et plus durables dans plusieurs pays, ses avancées ont été inversées dans d'autres. Ces derniers développements sont préoccupants pour un continent qui était sur la voie du redressement et devenait une lueur d'espoir dans un monde en proie à des difficultés croissantes. Le développement est entravé par les conflits et l'inversion de l'ordre constitutionnel de gouvernance, et le soutien que ceux-ci semblent recevoir de la part des citoyens, confirme leur frustration face à l'échec apparent des systèmes démocratiques à apporter les avantages sociaux et économiques attendus.

Les élections ne suffisent pas à garantir la consolidation de la stabilité politique, même si l'ICE, en tant que mesure de la gouvernance politique, s'est nettement amélioré depuis les



années 1990, et que l'on enregistre une convergence relative avec la moyenne mondiale et une amélioration par rapport au seuil requis pour atteindre un niveau avancé de démocratie. Selon Afrobarometer, l'insatisfaction à l'égard de la démocratie tend à aller de pair avec une perception accrue de la corruption. Lorsque cette perception augmente ou diminue, le niveau d'insatisfaction à l'égard de la démocratie a tendance à suivre. L'augmentation de la perception de la corruption et du mécontentement à l'égard de la démocratie a été dans les pays africains la toile de fond de certains coups d'État militaires¹.

Ainsi, la volonté politique et l'engagement dans la poursuite d'un programme de croissance inclusive constituent le plus grand défi de gouvernance auquel sont confrontés certains pays africains. Même lorsque les options politiques sont connues, le manque de volonté politique a souvent limité leur adoption et leur mise en œuvre cohérente. L'alignement des intérêts des acteurs politiques sur les préférences des électeurs est le principal défi à relever pour garantir l'inclusivité. S'il est évident qu'un nombre croissant de pays africains ont fait progresser l'inclusion au cours de la dernière décennie, d'autres ne l'ont pas fait, et la situation est encore plus désastreuse pour les pays en situation de conflit et confrontés à une fragilité politique. Les services publics ne sont assurés que si la voix des citoyens est entendue, et les gouvernements devraient être tenus de s'engager en faveur du changement social et d'une culture de gouvernance inclusive. La promotion des processus démocratiques et le renforcement de la transparence sont essentiels pour mettre en place des gouvernements plus réactifs et plus responsables vis-à-vis de tous leurs citoyens.

La raison de l'État se résume à la question « Peut-il le faire et le fera-t-il ? » (*Can do-Will do*), capacité et volonté, ou capacité et préférences. Par exemple, l'écart de performance est-il dû au manque de capacité de l'État ou parce qu'il ne priorise pas l'agenda de l'inclusivité ? Cette question génère quatre possibilités : ce que les États peuvent faire et feront ; ce qu'ils peuvent faire mais ne feront pas ; ce qu'ils ne peuvent pas faire mais souhaitent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire et préfèrent ne pas faire. L'analyse empirique qui suit tente donc d'établir la nature des États africains

en terme d'amélioration de la condition de leurs citoyens ou, en d'autres termes, de déterminer le bilan à long terme des États membres de l'Union africaine en matière de développement humain « inclusif ».

Si nous constatons depuis les années 1960, période où la plupart des pays africains ont accédé à l'indépendance, que les États ont généralement fait preuve d'inclusivité au cours des décennies écoulées, nous pouvons en toute sécurité présumer de leur prédisposition à « Peut faire et le fera » et nous concentrer sur la manière de combler le déficit de capacité. Si nous constatons en revanche, et au moins dans le cadre des objectifs limités qui peuvent être poursuivis ici, que les États n'ont pas accordé la priorité à l'inclusivité, toute analyse prescriptive doit s'attacher à déterminer comment aligner les motivations des hommes politiques sur les préférences de l'opinion publique en matière d'inclusivité.

SITUATION DE LA GOUVERNANCE ET DES INSTITUTIONS EN AFRIQUE

L'indice de gouvernance mondiale définit la gouvernance comme « les traditions et les institutions par lesquelles s'exerce l'autorité dans un pays »². Selon cette définition, la gouvernance pourrait englober les institutions en tant que « règles du jeu » et être divisée en gouvernance économique et gouvernance politique ou démocratique. L'intérêt principal de ce chapitre est d'identifier et de discuter des types de gouvernance ou d'institutions susceptibles de générer une croissance inclusive et un développement durable, et qui pourraient être considérés comme des gouvernances du développement, quand développement durable est synonyme d'améliorations du développement humain durable (à long terme) ou du bien-être économique tout en assurant la durabilité de l'environnement. Par souci de simplicité, l'association de la croissance inclusive et du développement durable est désignée ici par les termes de développement économique, mesuré par l'augmentation à long terme du revenu par habitant, l'augmentation de l'indice de développement humain (IDH), la réduction des inégalités ou la diminution de l'extrême pauvreté.

La gouvernance du développement inclut la cohérence des politiques économiques (politiques d'économie de marché), l'efficacité des services publics et une corruption limitée³. Plus largement, elle implique les six indicateurs de l'IGM : efficacité du gouvernement, contrôle de la corruption, qualité de la réglementation, État de droit, stabilité politique, et voix et responsabilité. Ces indicateurs sont étroitement liés à la qualité institutionnelle, y compris la gouvernance économique et politique. Ces mesures de gouvernance sont importantes car elles influencent probablement les mesures qui engendreront les résultats économiques souhaités⁴.

La gouvernance et les institutions peuvent être formelles ou traditionnelles, les premières étant définies dans le cadre d'un État moderne alors que les secondes régissent les interactions basées sur la tradition. Une nation africaine moderne tend à se composer d'un ensemble de groupes ethniques dont les normes et règles peuvent être différentes, de sorte que la gouvernance en vigueur reflète souvent les interactions entre normes traditionnelles et modernes. Ce chapitre se concentre sur ces dernières, bien que les résultats de la gouvernance, tels que mesurés par l'IGM, reflètent souvent les interactions entre les deux formes. Les deux questions fondamentales qui nous intéressent sont les suivantes : quels sont les types de gouvernance susceptibles de produire des résultats optimaux en matière de développement économique ? et comment la gouvernance affecte-t-elle le développement économique ? À cet égard, nous tenterons, en nous référant aux pays africains, d'identifier les différentes mesures de gouvernance considérées dans la littérature comme influençant positivement ces résultats.

L'accent est mis ici sur les mesures de gouvernance dont les données sont disponibles pour la période incluant les années 1970, ainsi que pour la période plus récente commençant au milieu des années 1990, quand l'Afrique a, de façon générale, pratiqué des réformes et commencé à enregistrer des performances économiques relativement bonnes. Le rôle de la gouvernance est défini pour deux sous-périodes : avant et après réformes. Les implications de l'instabilité politique, en tant qu'indicateur de la gouvernance

pour le développement économique de l'Afrique, sont examinées sous la forme de coups d'État et de guerres civiles, qui ont été une caractéristique clé de l'environnement africain depuis l'indépendance.

Gouvernance économique

La liberté économique, une des mesures de la gouvernance économique, comprend des indicateurs qui mesurent : (i) l'importance du gouvernement (dépenses, impôts et entreprises), (ii) la structure juridique et la sécurité des droits de propriété, (iii) l'accès à une monnaie saine, (iv) la liberté d'échange avec l'étranger et (v) la réglementation du crédit, de la main-d'œuvre et des entreprises. Une plus grande liberté économique tend à produire une croissance économique plus rapide⁵ et à augmenter l'impact des investissements sur la croissance⁶. Elle peut donc améliorer la productivité historiquement faible des économies africaines, réduire la pauvreté et générer de la croissance économique. L'augmentation de la liberté économique pourrait donc potentiellement stimuler un plus grand développement économique. Elle s'est régulièrement améliorée en Afrique depuis le milieu des années 1980 et s'est accélérée dans les années 1990, à l'instar de l'économie mondiale. En effet, il semble qu'une certaine convergence soit apparue avec le monde au cours de la dernière décennie. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, l'augmentation en Afrique de la liberté économique semble correspondre à la reprise de la croissance et à la réduction de la pauvreté sur le continent depuis le milieu des années 1990.

Compétitivité électorale

L'ICE est l'une des mesures de la gouvernance politique. Il est calculé comme la première composante principale des indices exécutif et législatif de compétitivité électorale. Pour l'Afrique, il s'est nettement amélioré et a doublé entre 1980 et 2015⁷ grâce au succès apparent des efforts démocratiques de plusieurs pays africains. Cependant, au moment où l'écart entre l'Afrique et le reste du monde s'est réduit, voire pratiquement comblé, passant de 2,2 en 1990 à 0,1 en 2015⁸, la compétitivité électorale est menacée par les récents coups d'État dans plusieurs pays d'Afrique de

l'Ouest, et la suspension des droits constitutionnels qui les a accompagnés. Ces prises de pouvoir militaires ont reçu le soutien des citoyens qui estiment pour la plupart d'entre eux ne pas avoir bénéficié des avantages d'une gouvernance démocratique.

Selon Afrobarometer, le niveau d'insatisfaction à l'égard de la démocratie tend à suivre l'augmentation de la perception de la corruption⁹. Si les régimes militaires ne sont pas la solution à la corruption, cette perception et ce mécontentement montrent l'importance de la volonté politique et de l'engagement à poursuivre un programme de croissance inclusive. Il est essentiel pour garantir l'inclusion que les intérêts des acteurs politiques soient alignés sur les préférences des électeurs en matière de fourniture de services sociaux de qualité. Cela reste vrai aux niveaux micro et macro en Afrique¹⁰.

Au niveau microéconomique, il a été démontré qu'une démocratisation nationale accrue augmentait la productivité totale des facteurs dans l'agriculture, étant donné que « l'électorat africain est en grande partie rural et que... le mouvement vers des institutions majoritaires a permis d'atténuer les politiques urbaines et batesiennes du passé, quand les gouvernements poursuivaient des politiques favorisant les consommateurs (urbains) aux dépens des producteurs (ruraux) de produits agricoles »¹¹. Au niveau macroéconomique, une réforme politique qui favorise la qualité des systèmes démocratiques peut à long terme augmenter de 20 % le PIB par habitant en encourageant l'investissement, en améliorant l'enseignement et les autres services publics, en induisant des réformes économiques et en réduisant l'agitation sociale¹². Les résultats sont cohérents avec l'idée que les institutions sont importantes pour le développement de l'Afrique.

Droits politiques et libertés civiles

Une mesure alternative de la gouvernance politique est l'indice des droits politiques et des libertés civiles basé sur les données de Freedom House. Comme pour la compétitivité électorale, les droits politiques et les libertés civiles entretiennent avec la croissance économique une relation en forme de U¹³. En d'autres termes, les droits politiques et les libertés civiles (intermédiaires) ont

tendance à freiner la croissance à des niveaux inférieurs de démocratie alors qu'ils favorisent la croissance à des niveaux de démocratie suffisamment élevés (avancés). En Afrique, le seuil de passage de l'un à l'autre a été franchi en 1991, juste avant la reprise de la croissance. Ce n'est donc que lorsque le niveau de démocratie est suffisamment élevé que l'on peut s'attendre à ce que la démocratisation se traduise par une croissance plus rapide, elle-même traduite par un niveau de développement économique plus élevé.

Contrainte exécutive

Une autre mesure de la gouvernance politique est le niveau de contrainte exécutive, importante pour la promotion de la croissance et du développement. Elle peut renforcer la prévalence des régimes politiques favorables à la croissance et exempts de syndrome, indépendamment ou en atténuant l'effet potentiellement négatif de l'ethnicité¹⁴. Ces régimes sont nécessaires pour soutenir la croissance et sont pratiquement la condition suffisante pour éviter l'effondrement de la croissance à court terme¹⁵. Ces effondrements ont réduit la croissance annuelle du PIB par habitant de l'Afrique d'environ 1,0 point de pourcentage¹⁶ entre 1960 et 2000, ce qui représente le double du taux de croissance moyen par habitant de 0,5 % pour les économies africaines et le même écart de croissance avec le reste du monde¹⁷. Ainsi, il faut des niveaux élevés de contrainte exécutive pour éviter l'effondrement de la croissance. Elle renforce la croissance et favorise la diversification des exportations¹⁸, toutes deux indispensables au changement structurel nécessaire à la croissance et au développement à long terme.

Instabilité politique

La gouvernance politique peut être également évaluée à l'aide de différentes mesures de l'instabilité politique, mesures basées sur des indicateurs politiques tels que les coups d'État militaires et les guerres civiles qui reflètent une mauvaise qualité de gouvernance aux implications négatives sur le développement économique. Les guerres civiles qui freinent la croissance en Afrique ont entraîné une réduction de 2 points de pourcentage de la croissance annuelle du PIB par habitant en Afrique¹⁹. Des estimations similaires ont été

obtenues pour les « pannes » d'État, guerre civile ou instabilité politique grave, et les coups d'État militaires qui affaiblissent à la fois la croissance et la vitesse à laquelle elle se transforme en développement humain²⁰. La prévalence de l'instabilité politique sous ses diverses formes a semblé diminuer en Afrique : la fréquence des guerres civiles, par exemple, est passée de 18 en 1991 à environ 9 en 2008. L'incidence des coups d'État militaires a eu tendance à diminuer depuis le début des années 1990, mais a connu une reprise récente dans quelques pays, ce qui suggère que la consolidation des gains nécessite que des institutions solides protègent la stabilité politique d'une possible érosion et que les dividendes de la croissance soient distribués de manière égale et bénéficient à la majorité des citoyens.

Indicateurs de gouvernance dans le monde

L'IGM renseigne des impacts favorables sur la croissance et le développement économique. Globalement, les six indicateurs sont associés négativement à la pauvreté²¹ et suggèrent que la réduction de la pauvreté est le résultat d'une augmentation des revenus plutôt que d'une amélioration de leur distribution²². Bien que leur couverture intertemporelle ne couvre pas exactement la période postindépendance, les indicateurs de gouvernance sont utiles pour rendre compte de certaines variations dans le développement économique, en particulier entre les pays africains pendant la reprise économique de l'Afrique. Selon les indicateurs moyens de la période 1996–2015, les pays africains les plus performants sont le Botswana, Cap-Vert, le Ghana, Maurice, la Namibie, les Seychelles et l'Afrique du Sud²³, pays qui pourraient servir de base à des études de cas sur le rôle de la gouvernance dans le développement économique.

Parmi les six indicateurs de l'IGM, l'efficacité du gouvernement est le seul à être significativement associé négativement à la réduction de la pauvreté, mais cet indicateur a eu tendance à diminuer en Afrique subsaharienne depuis le début des années 2000 (Figure 6.1). Ces résultats pourraient expliquer pourquoi les progrès en matière de lutte contre la pauvreté ont été beaucoup plus lents en Afrique que dans d'autres régions du monde depuis le milieu des années 1990²⁴.

FIGURE 6.1 Efficacité du gouvernement, moyenne subsaharienne, 1996–2020



Source : Fosu (2022a, figure 8a), sur la base des indicateurs de gouvernance mondiale, Banque mondiale (2022).

Note : L'indicateur varie de -2,5 à 2,5, le score le plus bas représentant la plus mauvaise performance et 0 correspond à la moyenne mondiale.

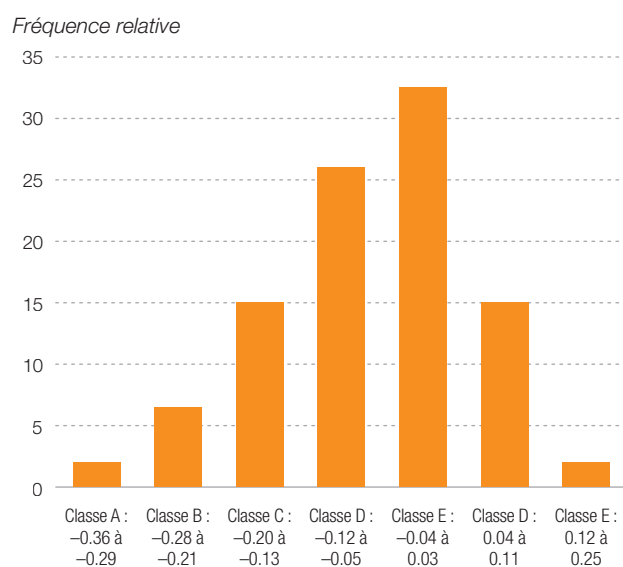
Cette section a suggéré le principal défi à relever pour garantir l'inclusivité est de trouver le moyen d'aligner les intérêts des acteurs politiques sur les préférences des électeurs. Mais l'État étant un agrégateur d'intérêts partisans et non un maximisateur de bien-être social, on ne peut présumer qu'il soit prédisposé à mener des politiques inclusives.

CONCEPTUALISER ET CARACTÉRISER LA CAPACITÉ DE L'ÉTAT EN AFRIQUE

Les gouvernements ne peuvent plus ou moins faire qu'avec ce qu'il ont selon leurs préférences et leurs objectifs. Ces prémisses nous amènent à l'argument principal qui sous-tend l'évaluation empirique des performances, à savoir que l'action d'un gouvernement peut collectivement appauvrir ses citoyens, ce qui va à l'encontre de l'objectif d'inclusion. D'un point de vue méthodologique, la position d'un pays en matière de croissance inclusive est liée à ses efforts de

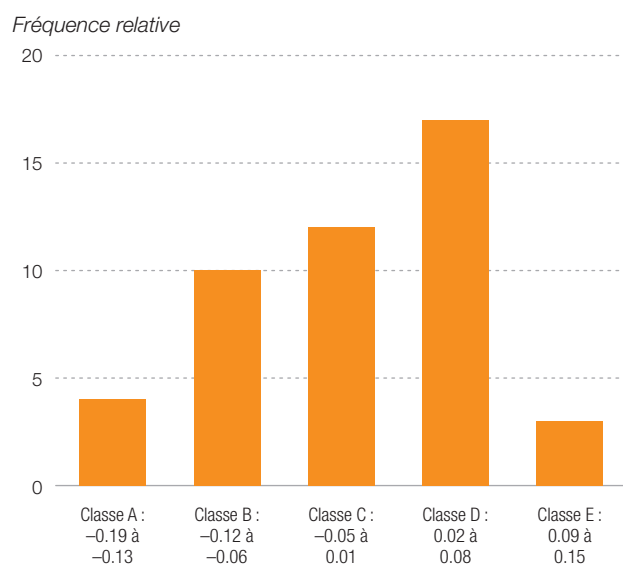
transformation. La thèse sous-jacente est qu'un État peut *élever* ou *appauvrir* ses citoyens, et que l'incapacité à transformer positivement la société est un choix.

FIGURE 6.2 Distribution de la fréquence relative de l'inclusivité, 1990–2013



Source : Calculs des auteurs.

FIGURE 6.3 Distribution de la fréquence relative de l'inclusivité, 1990–2021



Source : Calculs des auteurs.

Quantifier les efforts d'inclusion

La méthodologie consiste à mesurer l'inclusivité pour un échantillon de pays africains et à comparer leur performance à travers le groupe. Les chercheurs se concentrent sur la croissance à long terme pour évaluer les performances d'une économie. De même, l'accent est mis ici sur les performances à long terme des gouvernements afin de déterminer la qualité d'une dimension essentielle de la gouvernance, à savoir l'inclusivité. D'un point de vue méthodologique, les inégalités de richesse et de revenu à l'intérieur d'un pays sont déterminées en évaluant les disparités de revenu et de richesse entre les ménages d'un même pays. De même, sont comparées les différences existant dans les services publics qu'offrent les gouvernements à leurs citoyens. Les disparités nationales dans les soutiens apportés aux citoyens sont alors caractérisées comme une mesure du degré relatif d'inclusion conséquence des choix des gouvernements. Les performances de chaque pays génèrent une distribution de fréquence relative qui sert de base à l'évaluation comparative des pays.

L'hypothèse sous-jacente selon laquelle un gouvernement peut soutenir ses citoyens au mieux de ses capacités, elles-mêmes fonction de ses contraintes de ressources (un impératif d'optimisation sous contrainte) suggère que l'incapacité d'un gouvernement à améliorer le bien-être de ses citoyens perpétue l'inégalité globale. Les excuses fondées sur le manque de ressources ne sont pas convaincantes s'il n'est pas établi au préalable que les ressources existantes sont utilisées de manière efficace. Un gouvernement qui appauvrit ses citoyens réduit la masse de la classe moyenne et l'empêche de croître (et plus tôt que prévu), favorisant ainsi une catastrophe sociopolitique potentielle.

Résultats et discussion

Les figures 6.2 (1990–2013) et 6.3 (1990–2021) montrent la distribution de la fréquence relative du gradient (« *Improv index* ») de l'inclusivité dans les 46 États analysés et membres de l'Union africaine. Parmi ces États, 83 % sont considérés comme des régimes en difficulté dans la période 1990–2013 et 80 % en 1990–2021. Une vision optimiste du bilan consiste à noter que les retardataires se

réforment plus rapidement que ne s'améliorent les performants. La plupart des croissances ou tendances positives sont dues à des améliorations dans le groupe des pays les moins performants. De tous les résultats de profil d'inclusivité, la tendance actuelle est la plus souhaitable, à savoir une situation dans laquelle ceux qui en ont le plus besoin se rétablissent le plus rapidement, et où le profil de convergence relative suggère que « la lumière est au bout du tunnel » plutôt que « le train va bientôt à dérailler ».

Le tableau d'ensemble des statistiques descriptives suggère qu'une augmentation des ressources peut amener des résultats positifs et transformateurs, même si les fuites sont encore significatives et préoccupantes. Bien qu'un changement positif de -36 % à -16 % représente une amélioration de plus de 100 % du taux de base en moins d'une décennie (y compris les revers de la pandémie), un ratio de 16 % des pays en État de pauvreté doit faire réfléchir.

Les perspectives intertemporelles sont toutefois optimistes. 22 des 46 pays analysés ont amélioré leur classement, 15 d'entre eux gagnant 5 notes ou plus. 6 pays se maintiennent, 3 progressent et 3 régressent d'une note chacun. 24 pays ont régressé de 4 notes ou plus, mais ce qui est frappant, c'est que sur les 11 pays qui ont régressé de 10 notes ou plus, à savoir le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Burkina Faso, le Mali, l'Ouganda, le Mozambique, le Niger, le Tchad, le Sénégal et la Guinée, 9 sont soit sous régime militaire, soit en proie à un conflit sociopolitique.

CONCLUSION

Le thème central de cette analyse est de montrer comment chaque État membre pouvait parvenir à une croissance durable et à une prospérité partagée. Il s'agit essentiellement d'explorer les moyens de s'assurer que les gouvernements s'engagent en faveur de l'inclusivité, ce qui implique une délégation des pouvoirs et une allocation partagée des ressources dans un monde où celles-ci sont limitées. Les citoyens et les contribuables doivent faire preuve de diligence en s'assurant que le gouvernement travaille dans leur meilleur intérêt ou

fait progresser leur bien-être. Par conséquent, le peuple peut-il déléguer des pouvoirs aux gouvernements et restreindre efficacement ses actions ? Si ce n'est pas le cas, que peut-on faire pour atteindre cette essentialité ?

L'analyse montre que l'inclusion gagne du terrain au fil du temps dans toute l'Afrique, justifiant ainsi un optimisme prudent quant à son avenir et une mise en garde contre l'autosatisfaction (voir la sous-section précédente). L'image est sans aucun doute celle d'une situation où l'on « peut faire », mais où l'on « ne fera pas ». Il s'agit donc d'une question de préférences, ce que l'État souhaite faire, plutôt que d'un problème fondamental de ressources limitées ne permettant pas aux États d'améliorer le sort de leurs citoyens.

Cette conclusion suggère que la conception d'un moyen d'aligner les intérêts des acteurs politiques sur les préférences des électeurs est le principal défi à relever pour garantir l'inclusivité. L'État étant un agrégateur d'intérêts partisans plutôt qu'un maximisateur de bien-être social, on ne peut présumer qu'il soit prédisposé à mener des politiques inclusives. Cette observation soulève alors la question de savoir pourquoi l'État est présumé partisan. La prépondérance de l'exclusivité n'est pas surprenante.

Considérons, par exemple, le processus de choix public ou le processus de formation des politiques et la sphère influençant l'élaboration des politiques. Commençons par la structure de l'élaboration des politiques et l'environnement politique. Considérons le profil type d'un pays caractérisé par un faible taux d'alphabétisation, une importante inégalité des richesses et un niveau très élevé de sous-emploi. Dans un gouvernement par représentation, où la plupart des électeurs présentent ces caractéristiques socio-économiques, on peut imaginer que la plupart d'entre eux ne savent pas comment structurer une question politique ou traduire leurs besoins en une demande politique afin qu'elle soit inscrite sur un bulletin de vote. Au fil du temps, les « questions importantes » ont été formulées et présentées par des élites politiques organisées en partis ou en groupes d'intérêt.

Compte tenu de cette réalité, il serait naïf de supposer que les acteurs politiques qui s'organisent au nom de la politique en soumettant des

problématiques à l'électorat et *privatisent* le coût investi dans la compétition politique pour le pouvoir vont en *socialiser* les bénéfices. Au contraire, ils chercheront plutôt à socialiser les coûts et à privatiser les bénéfices. Par conséquent, et dans la mesure où les coûts sont privatisés et engagés d'emblée dans un environnement incertain avant que la compétition politique ne soit terminée et que le parti ou le groupe gagnant n'émerge, on ne peut généralement pas supposer que ceux qui détiennent le pouvoir politique vont poursuivre les avancées en matière de bien-être social. Au contraire, leur principale préoccupation sera partisane, au minimum récupérer l'investissement initial engagé dans l'acquisition du pouvoir, puis tenter ultérieurement de sécuriser le pouvoir politique.

Compte tenu de cette situation, la question de la nature de l'État est essentielle dans toute analyse des capacités d'un État. De plus, si chaque citoyen dispose d'une voix dans un processus politique, certaines voix comptent plus que d'autres après élection, même au sein du parti vainqueur. Ce scénario, courant en Afrique, met en évidence l'influence de l'argent dans les processus électoraux. Dans un régime démocratique, le financement des campagnes électorales doit être pris en compte pour que les règles du jeu génèrent un impact presque égal sur les votes. Bien que tout le monde vote et que les votes comptent de manière égale pour déterminer le vainqueur, celui-ci est redevable à ceux qui ont facilité le processus par lequel il a été désigné par le bulletin de vote et les mécanismes qui ont amélioré ses chances de gagner. Une fois de plus, cela souligne l'urgence de s'attaquer au financement des campagnes électorales afin de garantir une démocratie réelle et pas seulement procédurale. Les voix doivent être entendues et avoir de l'importance pour que les réponses soient significatives. Les voix font partie des instruments qui incitent les gouvernements à infléchir l'arc des politiques publiques pour plus d'inclusivité plutôt que vers le segment exclusif de l'éventail des choix publics.

Lorsque les personnes ne peuvent pas épargner et accumuler pour investir dans des actifs, leur niveau de vie reste plus vulnérable à la volatilité des revenus. Le logement, la santé, l'éducation,

l'énergie, les transports et l'alimentation représentent une grande partie des dépenses liées aux revenus. Par conséquent, lorsque les avantages des services publics sont équitablement répartis, ceux-ci peuvent atténuer les différences de revenus. L'inégalité ne doit pas nécessairement entraîner la pauvreté lorsque règne une bonne gouvernance. Une fois de plus, la qualité de la fourniture de biens publics est capitale pour déterminer le niveau de vie quand l'infrastructure est un bien de consommation essentiel qui augmente le capital privé dans la production. Les services publics ne seront assurés que si les voix sont entendues et comptent, c'est-à-dire si les gouvernements écoutent et sont réactifs. Il n'y a pas de substitut à la bonne gouvernance dans l'agenda de l'inclusion et, malheureusement, la bonne gouvernance est un travail difficile.

Les gouvernements ne se mettent pas en place tout seuls. La participation politique est essentielle à une bonne gouvernance, mais c'est aussi un processus coûteux. En théorie, la démocratie est le gouvernement par le peuple pour le peuple, tel qu'il s'exprime à travers ses voix dans les instances désignées. Dans la pratique, c'est aussi le gouvernement par les représentants du peuple et non nécessairement pour le peuple si les problèmes pratiques ne sont pas pris en compte. La mise en œuvre est une tâche constante qui doit être réalisée et maintenue à un coût non négligeable. La présentation traditionnelle de la démocratie est qu'elle résoudra tous les problèmes d'action collective une fois adoptée grâce à des dispositions structurelles de répartition des pouvoirs entre des unités fonctionnellement distinctes, mais dépendantes les unes des autres pour bien fonctionner.

Cette architecture est donc complexe. Qu'est-ce que l'exécutif sans le financement du législatif, et qu'est-ce que le législatif si ses lois et ses mandats ne sont pas mis en œuvre ? À quoi servent les décisions de justice si elles sont inapplicables ? Les nominations judiciaires sont faites par l'exécutif et confirmées par le législatif. Les programmes et les idéologies des exécutifs en place se reflètent dans leurs nominations judiciaires et dans celles des législateurs lors des audiences de confirmation des sénateurs. La sélection et la nomination des juristes ne se

font pas à partir d'une page blanche. Les juristes arrivent avec leur philosophie judiciaire, leur personnalité et leur doctrine. En fin de compte, tout est politique. Ainsi, le processus électoral et la

participation sont des éléments cruciaux de la bonne gouvernance et de l'inclusivité. Le gouvernement et le système politique doivent s'engager à garantir l'inclusivité.

NOTES

1. <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/PP85-PAP20-Africans-want-more-democracy-but-leaders-arent-listening-Afrobarometer-Pan-Africa-Profile-18jan23.pdf>.
2. Kaufmann et al. 2010.
3. Alence 2004.
4. Acemoglu et Robinson 2008.
5. de Haan et Sturm 2000.
6. Gwartney et al. 2006.
7. Fosu 2022b, figure 2.
8. Fosu 2022b.
9. <https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2023/01/PP85-PAP20-Africans-want-more-democracy-but-leaders-arent-listening-Afrobarometer-Pan-Africa-Profile-18jan23.pdf>.
10. Bates et al. 2013.
11. Fosu 2013b.
12. Acemoglu et al. 2014.
13. Fosu 2011.
14. Fosu 2013a.
15. Fosu et O'Connell 2006, p. 31.
16. Arbache et Page 2007.
17. Fosu 2010.
18. Fosu et Abass 2019.
19. Collier 1999.
20. Fosu 1992, 2001, 2002a, 2002b, 2004.
21. Tebaldi et Mohan 2010.
22. Asongu et Kodila-Tedika 2017.
23. Fosu 2022b.
24. Fosu 2023.

RÉFÉRENCES

Acemoglu D. et Robinson J. A. (2008). Persistance du pouvoir, des élites et des institutions. *American Economic Review* 98 (1): 267–293. <https://doi.org/10.1257/aer.98.1.267>.

Acemoglu D., S. Naidu, P. Restrepo et J. A. Robinson (2014). La démocratie est la cause de la croissance. *SSRN Electronic Journal* 127 (1). <https://doi.org/10.2139/ssrn.2411791>.

Alence R. (2004). Institutions politiques et gouvernance du développement en Afrique subsaharienne. *The Journal of Modern African Studies* 42 (2): 163–187. doi:10.1017/S0022278X04000084.

Arbache J. S. et Page J. (2007). Plus de croissance ou moins d'effondrements: Un nouveau regard sur la croissance à long terme en Afrique subsaharienne. *Policy Research Working Paper* 4384, Banque mondiale, Washington, DC.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=1029499.

Asongu S. A. et Kodila-Tedika O. (2017). La pauvreté fait-elle partie de l'ADN (du gène) africain ? *South African Journal of Economics* 85 (4): 533–552.

Bates R. H., Block S. A., Fayad G. et Hoeffler A. (2013). Le nouvel institutionnalisme et l'Afrique. *Journal of African Economies* 2 (4): 499–522.

Collier P. (1999). Sur l'économie des conséquences de la guerre civile. *Oxford Economic Papers* 51: 168–83.

De Haan J. et Sturm J. E. (2000). Sur la relation entre la liberté économique et la croissance économique. *European Journal of Political Economy* 16 (2): 215–241.

Fosu A. K. (1992). Instabilité politique et croissance économique: données provenant de l'Afrique subsaharienne. *Economic Development and Cultural Change* 40: 829–841.

Fosu A. K. (2001). Instabilité politique et croissance économique dans les économies en développement: quelques spécifications empiriques. *Economics Letters* 70 (2): 289–294.

Fosu A. K. (2002a). Instabilité politique et croissance économique: conséquences des coups d'État en Afrique subsaharienne. *American Journal of Economics and Sociology* 61 (1): 329–48.

Fosu A. K. (2002b). Transformer la croissance en développement humain en Afrique subsaharienne: le rôle de l'instabilité politique des élites. *Oxford Development Studies* 30 (1): 9–19.

Fosu A. K. (2004). Cartographie de la croissance dans le développement économique: l'instabilité politique des élites a-t-elle compté en Afrique subsaharienne ? *American Journal of Economics and Sociology* 63 (5): 137–156.

Fosu A. K. (2010). L'avenir économique de l'Afrique: tirer les leçons du passé. *Forum CESifo* 11 (1): 62–71.

Fosu A. K. (2011). Démocratie et croissance en Afrique: preuves de l'impact des droits politiques et civils. *Empirical Economics Letters* 11 (1): 19–25.

Fosu A. K. (2013a). La croissance économique en Afrique: Productivité, syndromes politiques et importance des institutions. *Journal des économies africaines* 22 (4): 523–551.

- Fosu A. K. (2013b). Institutions et économies africaines : un aperçu. *Journal of African Economies* 22 (4) : 491–498.
- Fosu A. K. (2022a). Gouvernance, politique et développement économique : quelques perspectives africaines. *Gouvernance et politique* 1 (1) : 29–49.
- Fosu A. K. (2022b). Institutions et développement économique en Afrique. *Working Papers* 202202, Université de Pretoria, Département d'économie.
<https://ideas.repec.org/p/pre/wpaper/202202.html>.
- Fosu A. K. (2023). Progrès en matière de pauvreté en Afrique : L'importance de la croissance et des inégalités. *Journal des économies africaines* 32 (Supplément 2) : 164–182. https://ideas.repec.org/a/oup/jafrec/v32y2023isupplement_2pii164-ii182..html.
- Fosu A. et Abass A. (2019). Crédit domestique et diversification des exportations : L'Afrique vue d'un point de vue mondial. *Journal of African Business* 20 (2) : 160–179.
- Fosu A. K. et O'Connell S. A. (2006). Explication de la croissance économique en Afrique : Le rôle des syndromes anti-croissance. Dans Bourguignon F. et Pleskovic B.(eds.), *Conférence annuelle de la Banque sur l'économie du développement*, 31–66. Banque mondiale. Washington, DC.
- Fosu G. (2019). Dépenses publiques et chômage : Enquête empirique sur les pays d'Afrique subsaharienne (ASS). *Mémoire de maîtrise*, Eastern Illinois University. <https://thekeep.eiu.edu/theses/4573/>.
- Gwartney J. D., Holcombe R. G. et Lawson R. A. (2006). Institutions et impact de l'investissement sur la croissance. *Kyklos* 59 (2) : 255–273.
- Kaufmann D., Kraay A. et Mastruzzi M. (2010). Les indicateurs mondiaux de gouvernance : méthodologie et questions analytiques. Policy Research Working Paper 5430, Banque mondiale, Washington, DC. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-5430>.
- Tebaldi E. et Mohan R. (2010). Institutions et pauvreté. *Journal of Development Studies* 46 (6) : 1047–1066. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/00220380903012730>.

DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES INTÉGRÉES

INTRODUCTION

Les infrastructures sont essentielles à toutes les activités économiques et sont une condition préalable à un développement durable et à une croissance économique inclusive. Les infrastructures, qu'elles soient matérielles ou immatérielles, permettent à l'économie de prospérer et à la société de fonctionner, ce qui place la croissance basée sur l'infrastructure au cœur des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Malgré la relation positive établie entre le développement des infrastructures et la croissance, l'Afrique, dans les années 1980–2000, n'a pas considéré les dépenses d'infrastructure comme une priorité et a plutôt mis l'accent sur l'ajustement fiscal et l'augmentation des dépenses consacrées aux services sociaux. L'augmentation limitée dans tous les domaines, en particulier l'énergie et les réseaux routiers, de nouveaux stocks d'infrastructures a conduit au déficit actuel d'infrastructures que le continent s'efforce de combler. Réalisées en 2022 par la Banque africaine de développement (BAD), les estimations de l'indice de développement des infrastructures en Afrique (AIDI) montrent une grande disparité sur le continent, 26 pays se situant dans la fourchette 0–20, 19 dans la fourchette 21–40, et seulement 6 au-dessus de 40¹.

Le développement des infrastructures s'est amélioré en Afrique ces dernières années, mais il est encore loin d'être suffisant et les services existants d'infrastructure sont loin de permettre le développement socio-économique attendu et l'intégration du continent. Il est essentiel d'identifier et d'éliminer les obstacles à la productivité et à la croissance, obstacles dus à l'enlisement du développement des infrastructures. La combinaison de contraintes financières, techniques et politiques a entraîné un retard considérable en matière de développement des infrastructures en Afrique. Ce chapitre analyse ces contraintes et suggère des opportunités de les surmonter.

ÉTAT DES INFRASTRUCTURES ET SITUATION DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Le terme « infrastructure » fait référence aux structures et installations physiques et organisationnelles de base qui soutiennent le fonctionnement de l'économie et de la société. Celles-ci peuvent être réparties en différentes catégories.

Les infrastructures peuvent être classées en deux grandes catégories, « matérielles » et « immatérielles ». Les infrastructures matérielles désignent les structures physiques de base nécessaires au fonctionnement et à la survie d'une économie² et incluent les transports routiers, maritimes, ferroviaires et aériens, l'énergie (renouvelable et non renouvelable), les technologies de l'information, de la communication et du numérique (TICN), l'approvisionnement en



eau et l'assainissement. Les infrastructures immatérielles incluent les structures institutionnelles, culturelles et politiques qui régissent l'économie dans son ensemble et les secteurs de la santé, de l'éducation, du social et de la culture.

De façon différente, le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) classe les infrastructures en deux catégories : les infrastructures *économiques* et les infrastructures *sociales*³. Les infrastructures économiques incluent les transports (et la logistique), l'approvisionnement en électricité et l'énergie, les TICN, l'approvisionnement en eau et l'assainissement et visent à contribuer aux activités économiques à travers le développement d'infrastructures physiques. Les infrastructures sociales incluent généralement la santé et l'éducation et vise à promouvoir le développement du capital humain⁴.

Les termes « infrastructure verte » et « infrastructure bleue » sont également couramment utilisés dans le domaine de la lutte contre le changement climatique (atténuation et adaptation).

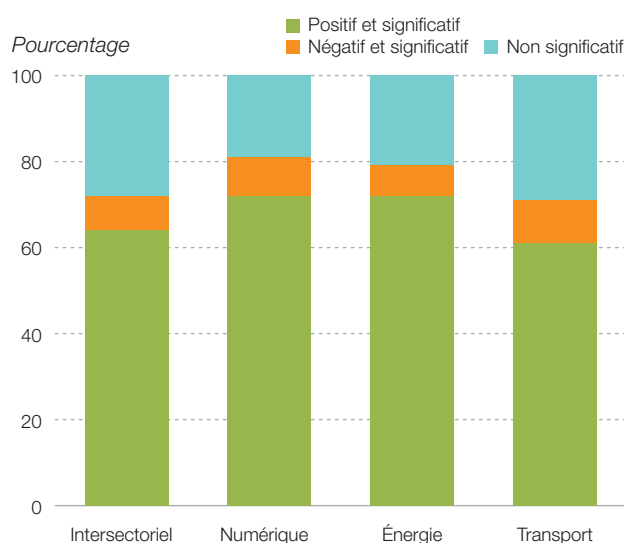
L'infrastructure verte désigne un « réseau stratégiquement planifié de zones naturelles et semi-naturelles présentant d'autres caractéristiques environnementales, conçu et géré pour fournir un large éventail de services écosystémiques et améliorer la biodiversité⁵ ». Les services écosystémiques fournis par les infrastructures vertes comprennent la purification de l'eau, une bonne qualité de l'air, des espaces de loisirs et des mesures d'atténuation et d'adaptation au climat. L'infrastructure bleue fait référence aux infrastructures hydrauliques urbaines telles que les étangs, les lacs et les cours d'eau. Les infrastructures vertes et bleues forment ensemble un réseau des composantes du paysage qui inclut les espaces verts et les plans d'eau⁶.

Les infrastructures sont essentielles à toutes les activités économiques et sont une condition préalable à un développement durable et à une croissance économique inclusive. Les infrastructures matérielles et immatérielles permettent à la société de fonctionner et à l'économie de prospérer. L'impact des infrastructures sur le développement est largement positif et significatif, de l'ordre de 60 à 70 % de l'impact total sur tous les secteurs économiques, en particulier les secteurs du numérique, de l'énergie et des transports, ainsi qu'au niveau intersectoriel (figure 7.1).

Les effets positifs du développement des infrastructures sur la croissance inclusive sont bien établis dans la littérature empirique. L'investissement dans les infrastructures contribue *directement* au produit intérieur brut (PIB). Les retombées *indirectes* sont également nombreuses, citons la réduction des coûts de transaction, la réduction des coûts de production, y compris de l'énergie, la création d'opportunités d'emplois directs et indirects et l'amélioration de la productivité des facteurs. Toutes ces raisons font que le développement des infrastructures est considéré comme essentiel à la réalisation des ODD. L'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et les High 5 Goals de la BAD considèrent également que le développement des infrastructures est vital pour le programme de croissance du continent.

L'Afrique dispose d'un énorme potentiel inexploité et les infrastructures sont la condition qui permettra sa réalisation. Mais les infrastructures sont insuffisantes sur tout le continent et

FIGURE 7.1 Impact des infrastructures sur le développement



Source : Adapté de Foster et al. (2023).

Note : Cette Figure est basée sur plus de 3 000 observations (résultats de régressions individuelles) provenant de plus de 300 études à travers le monde. Les infrastructures incluent les transports, l'énergie et le numérique ou les technologies de l'information et des communications. Les résultats du développement incluent l'emploi et les salaires, l'inégalité et la pauvreté, le commerce, l'éducation et la santé, la population et les aspects environnementaux.

représentent autant d'obstacles à la croissance économique⁷. Par exemple, l'insécurité alimentaire est exacerbée dans de nombreuses régions du continent par la faiblesse des infrastructures, notamment l'inadéquation des installations de stockage et de commercialisation qui entraîne la perte de 30 à 40 % des récoltes de céréales dans plusieurs pays⁸. Le développement du large potentiel agro-industriel est entravé par les nombreux obstacles, en particulier l'accès limité à une énergie fiable et abordable, une logistique et des chaînes d'approvisionnement inefficaces, et un accès limité aux marchés et à l'information.

Pourtant, le développement des infrastructures s'est amélioré ces dernières années, mais reste loin d'être suffisant, et les services d'infrastructure existants ont encore du chemin à parcourir pour permettre le développement socio-économique attendu et l'intégration de l'Afrique. L'encadré 7.1 présente les réalisations du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), principale amélioration de la planification stratégique du développement des infrastructures sur le continent.

Les réformes économiques et la mise en œuvre des politiques nécessitent d'identifier et

ENCADRÉ 7.1 Quelques jalons du développement des infrastructures en Afrique

Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) est la pièce maîtresse des efforts déployés par les pays africains pour développer les infrastructures du continent. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UA ont officiellement approuvé le PIDA en adoptant la déclaration sur le programme de développement des infrastructures en Afrique lors de la 18^{ème} session ordinaire de l'Union africaine (UA) qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2012. Le PIDA, qui doit durer jusqu'en 2040, vise à faciliter l'intégration continentale grâce à l'amélioration des infrastructures régionales. Son objectif stratégique global est d'accélérer l'intégration régionale du continent et de faciliter la création d'une communauté économique régionale africaine, comme le prévoit le traité d'Abuja.

Le PIDA a établi une vision commune, un cadre et un partenariat mondial pour mettre en place une base d'infrastructures régionales inclusives, profitables et durables afin de promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique et son intégration dans l'économie mondiale. Le PIDA est un programme à l'échelle du continent qui vise à développer des infrastructures régionales et continentales prioritaires dans les domaines des transports, de l'énergie, des ressources en eau transfrontalières et des TICN. L'Agenda 2063 identifie le PIDA comme le cadre stratégique clé pour le développement des infrastructures régionales : cinq des 12 programmes phares de l'Agenda 2063 sont des programmes d'infrastructure/PIDA.

Bien que le PIDA mette l'accent sur le développement des infrastructures africaines jusqu'en 2040, les plans d'actions prioritaires (PAP) du programme détaillent les actions immédiates et spécifiques à entreprendre. Le premier plan d'actions, PAP 1, court jusqu'en 2020 et comprend 51 programmes transfrontaliers décomposés en 433 projets distincts dans les domaines des transports, de l'énergie, des ressources en eau transfrontalières et des TICN. La moitié des programmes du PAP 1 concernent l'Afrique de l'Ouest (16) et l'Afrique de l'Est (11), en partie parce que ces régions comptent le plus grand nombre de pays. Les secteurs des transports et de l'énergie représentent les trois quarts des programmes du PAP 1. En février 2022, 45 % des programmes du PAP 1 étaient en cours de construction ou opérationnels, 33 % en cours de développement (phase de faisabilité ou de conception) et 22 % en cours de passation de marchés.

Dans leur Déclaration du Caire d'avril 2019, les ministres réunis au sein du Comité technique spécialisé ont instamment demandé à la Commission de l'Union africaine et à l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) d'accélérer le développement de la deuxième phase (PAP 2), qui couvrira la période 2021–2030. Le portefeuille sera constitué de projets hautement prioritaires sélectionnés à partir d'un inventaire proposé par les communautés économiques régionales et les pays africains. Le PAP 2 comprend quelque 69 projets, dont les besoins financiers dépassent 160 milliards de dollars US.

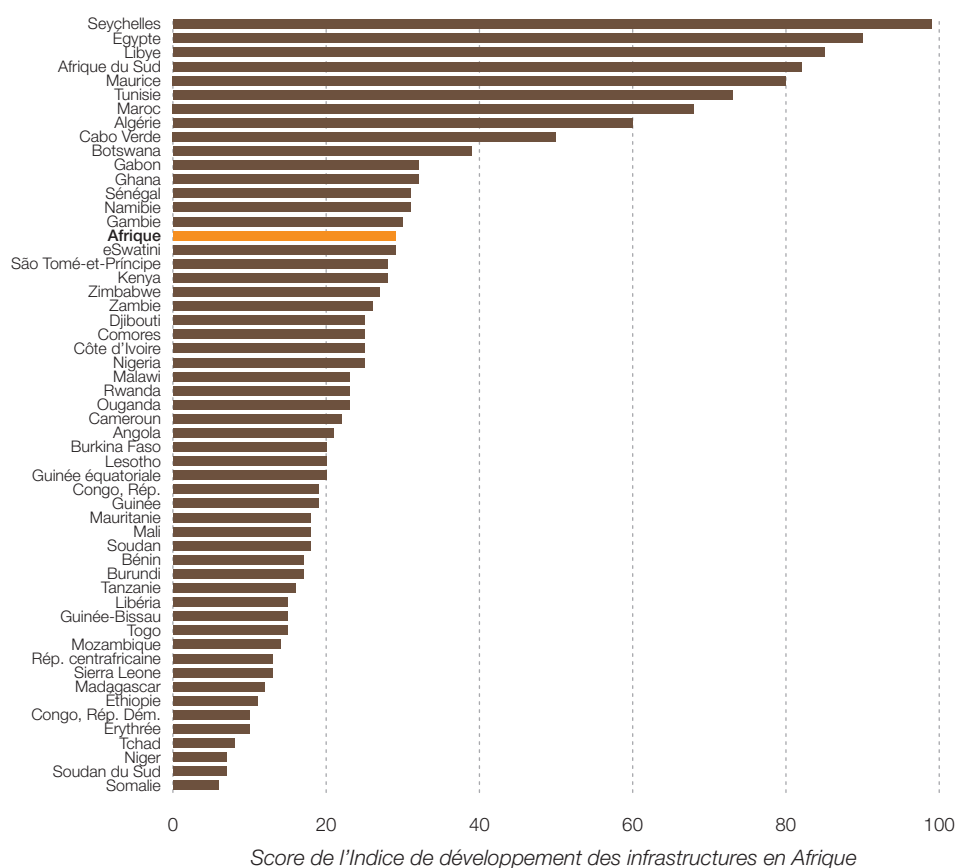
Source : Union africaine, 2022.

résoudre les obstacles au développement des infrastructures qui stimuleront la productivité et la croissance. Au-delà des limites liées au déficit d'infrastructures de l'Afrique, les contraintes financières, techniques et politiques ont laissé l'Afrique très en retard en matière de développement des infrastructures. Par exemple, et à l'exception de quelques réseaux ferrés, la plupart des infrastructures ferroviaires du continent sont en mauvais état et ne répondent plus aux normes de bon fonctionnement ou de qualité des services. Cette situation est due en grande partie aux limites des ressources financières résultant de la faible densité du trafic qui ne permet pas de couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance. En

réponse, l'AIDI a été introduit par la BAD en 2011 pour suivre l'état et les progrès du développement des infrastructures sur le continent (figure 7.2).

L'indice moyen calculé pour l'ensemble du continent est passé de 19 en 2010 à 29,4 en 2022. Malgré cette légère amélioration, le déficit d'infrastructures reste important dans la plupart des pays africains. Bien que les scores AIDI s'améliorent, ils ne suffisent pas à améliorer le classement de bon nombre d'entre eux. L'Afrique du Nord est la mieux classée du continent, suivie de l'Afrique australe, de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale⁹. C'est la composante TICN qui a permis à l'AIDI de progresser le plus au cours de la dernière

FIGURE 7.2 Indice de développement des infrastructures en Afrique, 2022



Source : Statistiques de la Banque africaine de développement, 2023

Note : L'indice de développement des infrastructures en Afrique est une mesure agrégée de quatre composantes : les transports, l'électricité, les TICN, l'eau et l'assainissement. Un indice composite est calculé pour chaque composante à l'aide d'indicateurs/sous-indicateurs. Par exemple, les indicateurs de la densité de routes revêtues par habitant (km/10 000 habitants) et de la densité du réseau routier total (km/km² de la surface terrestre exploitable) sont mesurés pour créer l'indice composite du transport routier. L'indice composite global est ensuite calculé.

décennie. Les composantes Transports et Électricité affichent les progrès les plus faibles, tandis que la composante Eau et assainissement affiche des progrès intermédiaires. Entre 2018 et 2022, le Sénégal a le plus amélioré son classement (5,34), suivi des Seychelles (4,56), de l'Algérie (4,21), de l'Égypte (4,06), de la Guinée (3,97), du Lesotho (3,89) et de la Zambie (3,75). Sur l'ensemble de la période 2010–2022, les gains les plus importants ont été enregistrés dans les pays d'Afrique du Nord (Tunisie, Égypte, Maroc, Libye et Algérie), ainsi qu'en Afrique du Sud, à Maurice et aux Seychelles.

SECTEURS CLÉS D'INFRASTRUCTURE POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

Cette section traite des infrastructures classées globalement en secteurs économiques d'infrastructures « matérielles » : transports, électricité, technologies de l'information, de la communication et du numérique (TICN), eau et assainissement et en secteurs sociaux d'infrastructures « immatérielles » : santé et éducation.

Transports

Les services de transport restent insuffisants en Afrique, avec des coûts élevés dus à l'inefficacité des services routiers, ferroviaires et portuaires qui pénalise la circulation des biens et des services et entrave le commerce. L'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où la densité routière a diminué au cours des 20 dernières années¹⁰. L'infrastructure portuaire limite encore davantage le transport des biens et la fourniture de services : l'Afrique compte 100 ports qui ne disposent pas d'une capacité de stockage suffisante et dont les infrastructures sont médiocres.

Transport routier

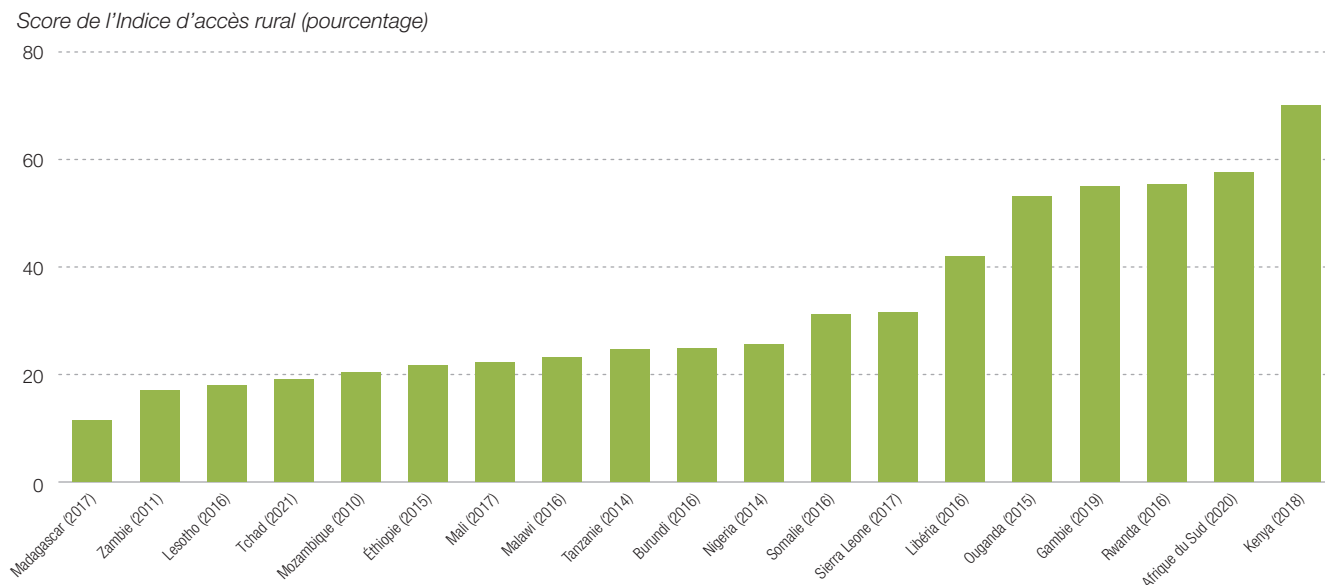
Le transport routier est le mode prédominant de transport des passagers et du fret en Afrique, par lequel transitent au moins 90 % des passagers et 80 % des marchandises (Conseil économique et social des Nations Unies, 2009). Les réseaux

routiers sont essentiels au développement du continent car ils stimulent les économies nationales et le commerce, et multiplient les opportunités sociales. Parmi les principales lacunes des infrastructures routières, citons le fait qu'environ 53 % des routes ne sont toujours pas revêtues et que moins de la moitié de la population a accès à des routes praticables en toute saison¹¹, ce qui ne permet pas l'accès complet des personnes aux services de base et aux opportunités économiques.

Les coûts de transport sur les routes africaines restent élevés, ce qui nuit à la compétitivité des exportations et des importations. Dans certains pays enclavés d'Afrique centrale, les coûts de transport représentent environ 35 % de la valeur des exportations et plus de 45 % de la valeur des importations. Le problème est exacerbé dans la plupart des pays par le mauvais état des routes, en particulier dans les zones agricoles rurales. La densité médiane des routes en Afrique est d'environ 12 km pour 100 km², contre 42,5 km dans les pays en développement les plus performants et 136 km dans les pays à revenu élevé. Les routes rurales sont en mauvais état et largement mal desservies, ce qui rend l'accès aux biens et aux services difficile et coûteux dans les zones rurales. L'examen de l'indice d'accès rural, qui mesure la proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison, montre que l'île Maurice a le score le plus élevé avec 99,4 %, suivie par l'Égypte, le Rwanda, la Tunisie, eSwatini, le Maroc, le Malawi et Cap-Vert, tous avec un score supérieur à 90 %, tandis que 13 pays africains ont un score inférieur à 50 % (figure 7.3).

L'indice de qualité des routes, mesuré sur une échelle de 1,0 à 7,0, situe la qualité moyenne des infrastructures routières africaines à 3,43 points en 2019 (sur la base de 38 pays), contre 4,03 points au niveau mondial, 4,39 points en Asie et 4,77 points dans l'Union européenne (figure 7.4). En Afrique, la valeur la plus élevée est celle de la Namibie (5,3 points) et la plus faible celle du Tchad (1,9 point). Les problèmes que posent la médiocrité des infrastructures de transport sont encore aggravés, en particulier dans les pays africains les moins développés, par la circulation de véhicules surchargés qui entraîne la rapide dégradation du

FIGURE 7.3 Indices d'accès rural en Afrique, différentes années



Source : Banque mondiale 2017c.

revêtement routier, la réduction de la durée de vie des routes et l'augmentation des coûts d'entretien¹². La mauvaise qualité des routes affaiblit la compétitivité des exportations de produits agricoles et manufacturés, mais entrave également l'emploi et les services de santé et d'éducation.

Corridors routiers transfrontaliers

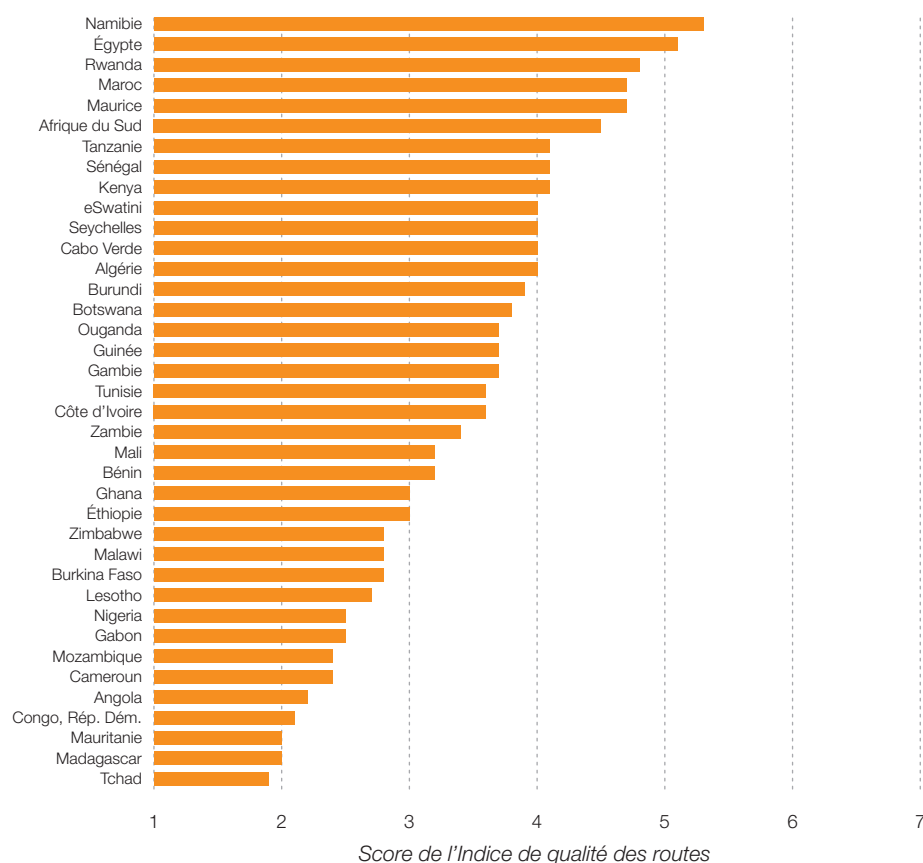
Les corridors routiers transfrontaliers sont au cœur de la stratégie d'intégration africaine car ils fournissent des voies de passage entre pays voisins et permettent aux pays enclavés d'accéder aux ports de la côte. Les accords qui permettent le libre-échange à travers ces pays contribuent à réduire les coûts d'expédition et le temps de transit des opérations commerciales. Le projet de routes transafricaines (TAH) a été lancé dans les années 1970 et a évolué pour devenir un réseau rassemblant neuf projets routiers transcontinentaux de 56 683 km de routes. Cette initiative, développée par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA), la BAD, l'UA et le soutien de plusieurs communautés économiques régionales, vise à développer l'infrastructure routière qui permettra l'expansion de la capacité commerciale basée sur le transport routier. L'élimination des barrières non tarifaires au commerce régional

et l'expansion des marchés à travers la région permettent à ces corridors routiers de favoriser un environnement propice et inclusif pour le secteur privé, d'attirer les investissements étrangers directs et d'améliorer l'accès aux marchés.

Le réseau TAH dessert la plupart des pays africains¹³, mais certaines liaisons ne sont pas encore terminées (environ 20 %) et certains tronçons clés sont mal entretenus. L'accord intergouvernemental n'a été approuvé qu'en 2014, 40 ans après sa conception¹⁴. Malgré les efforts déployés pour concrétiser le projet de réseau TAH et assurer la connectivité à l'échelle continentale, seule la moitié environ du réseau TAH est achevée. Plusieurs questions doivent être encore résolues, notamment des questions relevant de la sécurité, des réglementations, des procédures douanières et de l'inadaptation des normes techniques. L'infrastructure est insuffisante et faible, comme pour le réseau TAH2, qui traverse l'Algérie, le Niger et le Nigeria. Le manque d'entretien, l'absence de volonté politique et la guerre entravent également le développement du réseau des routes transafricaines (TAH).

Les corridors commerciaux souffrent de congestions excessives, d'opérationnalité coûteuse (avec de nombreux retards et de longs temps de transit), de problèmes logistiques, d'informalité et d'un

FIGURE 7.4 Indice de qualité des routes en Afrique, 2019



Source: https://www.theglobaleconomy.com/rankings/roads_quality/.

Note: L'indice de qualité des routes est une évaluation qualitative de la qualité des routes dans un pays donné. Il se base sur les données d'une enquête d'opinion des dirigeants du Forum économique mondial au cours de laquelle sont recueillies les opinions de plus de 14 000 chefs d'entreprise de 144 pays. Le score de l'indice de qualité des routes est basé sur une seule question qui demande aux répondants d'évaluer les routes de leur pays d'activité sur une échelle de 1 (sous-développé) à 7 (étendu et efficace selon les normes internationales). Les réponses individuelles sont agrégées pour aboutir à un score national.

manque de coordination entre les autorités réglementaires, les structures de gestion des corridors et les autres parties prenantes. Les facteurs qui détermineront le développement et la performance des corridors commerciaux sont les suivants :

- *les accords de commerce et de transit* qui permettent de réglementer les mouvements transfrontaliers en établissant des procédures et en définissant les rôles et les responsabilités de toutes les parties,
- *la coordination entre les parties prenantes* qui incluent les autorités réglementaires et les prestataires de services logistiques,
- *la qualité de l'infrastructure* qui a une incidence sur les questions de sécurité, la productivité et l'optimisation des coûts, car la mauvaise qualité des infrastructures entraîne des coûts supplémentaires,
- *la qualité et la variété des transports et de la logistique* qui déterminent les coûts du transport et
- *les réglementations* qui affectent l'accès aux marchés, les interventions visant à résoudre les conflits et la capacité à fournir des services, et sont particulièrement importantes aux postes frontières.

Transport maritime

Le transport maritime est essentiel au commerce et à l'économie de l'Afrique. Le continent compte de nombreux pays côtiers dont la croissance économique dépend grandement du commerce maritime. Le continent compte plus de 30 000 km de côtes et plusieurs ports importants qui en font une importante porte d'entrée pour le commerce international. De plus, si l'Afrique était équipée d'infrastructures adéquates, son vaste réseau de voies navigables, telles que les rivières, les lacs et les zones côtières, pourrait constituer une ressource très importante pour le transport maritime, l'approvisionnement en énergie, en eau et en produits agricoles, ainsi que pour l'intégration régionale et sous-régionale.

Le commerce maritime de l'Afrique ne s'est pas beaucoup amélioré, en particulier si l'on compte le tonnage des marchandises chargées et déchargées. Il est estimé à environ 1,3 milliard de tonnes en 2021, soit une légère augmentation par rapport à 1,1 milliard de tonnes en 2010 et 1,2 milliard de tonnes en 2015. La part de l'Afrique dans le volume de marchandises chargées et déchargées reste faible et est respectivement estimée à 6,9 % et 5,0 % du total mondial en 2021 (figure 7.5). Le commerce conteneurisé Sud-Sud, comme celui de l'Afrique vers l'Amérique latine et les Caraïbes,

représentait 12,5 %, et le commerce Nord-Sud, comme celui de l'Afrique vers l'Europe, 7,8 %¹⁵.

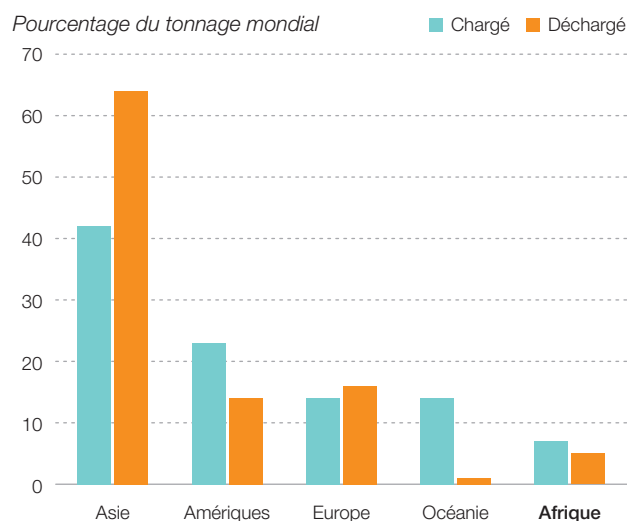
Le transport maritime en Afrique est confronté à de nombreux défis, en particulier la qualité des infrastructures, la réglementation et la gouvernance, le capital humain et les compétences, l'innovation et la technologie, l'environnement des affaires et les investissements¹⁶, les coûts élevés, l'inefficacité des opérations portuaires et l'inadéquation des mesures de sécurité et de sûreté maritimes. Ces éléments ont limité sa croissance et l'ont rendu moins compétitif que dans d'autres régions.

Le rapport de la Banque mondiale sur l'indice de performance des ports à conteneurs¹⁷ montre que la plupart des ports à conteneurs d'Afrique du Nord « retenus » sont peu performants et se classent en 2021 en dessous de 200 sur 370, à l'exception du port marocain de Tanger-Med qui se classe au 6^{ème} rang mondial des ports à conteneurs, suivi des ports égyptiens de Port-Saïd (15^{ème}) et de Damiette (58^{ème}). Le classement de l'Afrique du Nord s'est amélioré, principalement grâce au port de Damiette. Le coût des services portuaires pour les économies nord-africaines est environ 40 % plus élevé que la moyenne mondiale, avec de longs délais de transit des conteneurs, un traitement fastidieux des documents et des retards dans le dédouanement des marchandises. En conséquence, 70 % des retards de fret sont dus au temps supplémentaire passé dans les ports¹⁸.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), seulement 15 % du trafic de marchandises dans la région méditerranéenne transite entre l'Europe et l'Afrique du Nord, alors que 70 % transite entre ports européens¹⁹. La connectivité portuaire en Méditerranée est passée de 2,28 en 2009 à 1,53 en 2016²⁰. Par exemple, la Tunisie n'a de liens directs qu'avec ses partenaires commerciaux européens les plus proches. Très peu de lignes maritimes directes existent entre les pays du Maghreb et des ports de pays tiers, tels que Marseille, Almeria et Rotterdam, pour transporter leurs marchandises intrarégionales, ce qui augmente les coûts et limite la compétitivité des produits échangés.

Bien que la région ait progressé dans le développement d'infrastructures physiques de base au cours des dernières années, la performance

FIGURE 7.5 Commerce maritime international, par région, 2021



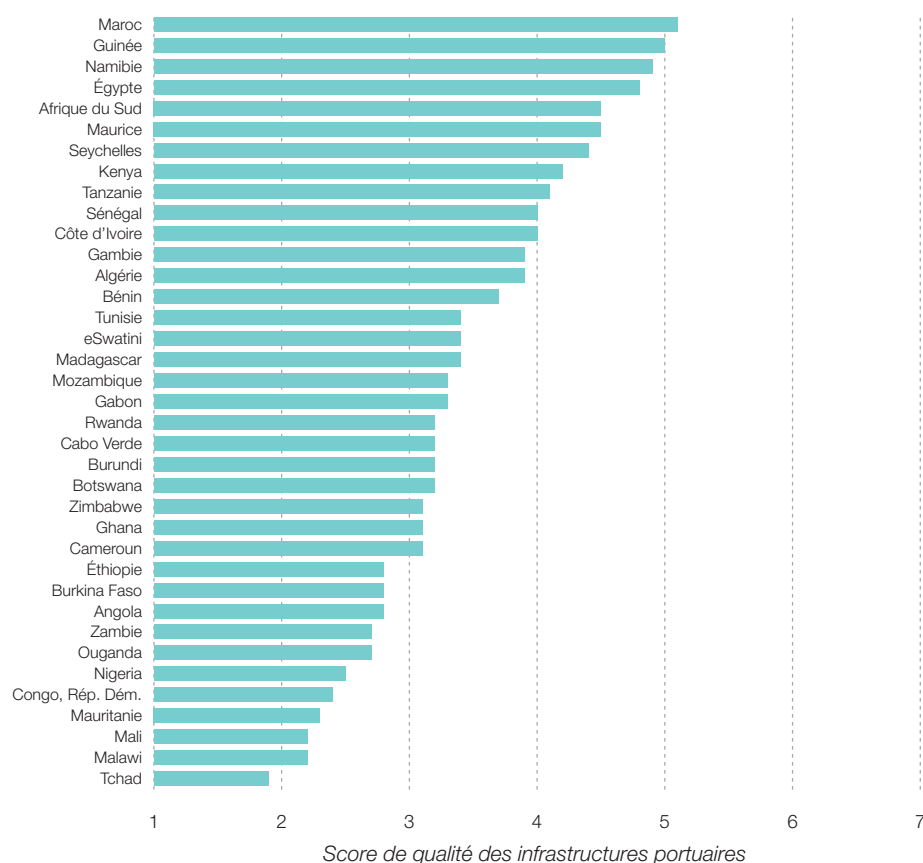
Source: CNUCED 2022b.

de ses infrastructures portuaires reste faible, ce qui entraîne des retards et augmente les coûts du commerce. Les ports peu performants se caractérisent généralement par une efficacité opérationnelle limitée, des accès maritime et terrestre difficiles et une mauvaise coordination des intervenants. Il en résulte une augmentation du coût des opérations qui réduit alors la compétitivité et freine la croissance économique. La qualité moyenne des infrastructures portuaires en Afrique était de 3,44 points en 2019 (sur la base de 37 pays), contre 4,03 points au niveau mondial, 4,08 points en Asie et 4,78 points dans l'Union européenne. Le score le plus élevé en Afrique est celui du Maroc (5,1 points) et le plus bas celui du Tchad (1,9 points) (figure 7.6).

Les gouvernements africains et les organisations internationales ont pris des initiatives pour relever les défis et améliorer les performances du secteur, notamment en investissant dans les

infrastructures portuaires, en mettant en œuvre des systèmes de gestion portuaire modernes, en élaborant des politiques régionales de transport maritime et en encourageant la participation du secteur privé. L'Union africaine (UA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont lancé des initiatives visant à promouvoir l'intégration régionale et à faciliter le commerce maritime transfrontalier. Ces dernières années ont été marquées par quelques améliorations, telles que l'augmentation de la participation du secteur privé et des investissements dans les infrastructures portuaires, mais il reste encore beaucoup à faire pour libérer tout le potentiel du transport maritime en matière de croissance économique et de développement, notamment en accélérant les investissements dans les transports maritimes tels que les ports, les havres et les installations portuaires.

FIGURE 7.6 Qualité des infrastructures portuaires en Afrique, 1 : faible - 7 : élevée, 2019



Source: L'économie mondiale 2020.

Transport ferroviaire

L'état des réseaux ferrés en Afrique varie considérablement d'une région à l'autre. La plupart des lignes ferroviaires relient les régions intérieures aux régions côtières. Les régions où la densité des lignes est la plus élevée sont l'Afrique du Sud, les régions côtières de l'Afrique du Nord (à l'exception de la Libye) et les pays situés dans la bande comprise entre le Kenya et le Mozambique (figure 7.7a). Il est évident que les pays enclavés ont besoin de voies les reliant aux régions côtières pour pouvoir commercer avec les pays non africains.

En dehors des limitations en matière d'infrastructures et de financement, d'autres obstacles liés à l'ensemble du système de transport pèsent lourdement sur le transport ferroviaire en Afrique et son rôle dans le renforcement des échanges entre les pays. Ce sont notamment les difficultés d'obtention de l'autorisation de franchir les frontières, l'excès de procédures bureaucratiques et administratives et les guerres civiles. L'Union africaine a pour objectif de construire un vaste réseau ferroviaire moderne d'ici 2033, réseau qui reliera les principales capitales et régions. La première partie du plan comprend 19 liaisons d'une longueur totale de 16 970 km.

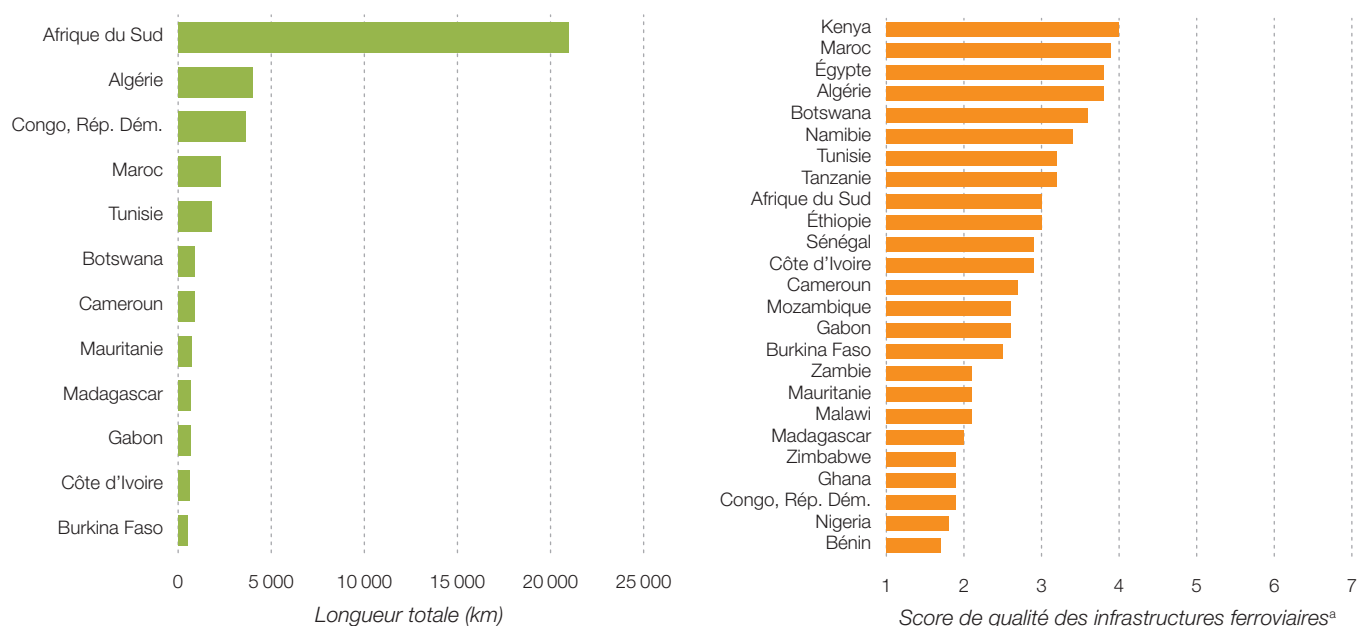
Soixante-deux autres liaisons doivent suivre d'ici 2063, pour un total de près de 74 000 km d'ici 2030²¹.

La qualité moyenne de l'infrastructure ferroviaire en Afrique était de 2,74 points en 2019 (sur la base de 25 pays), contre 3,61 points au niveau mondial, 4,19 points en Asie et 4,18 points dans l'Union européenne. Le score le plus élevé en Afrique est celui du Kenya (4 points), le plus bas celui du Bénin (1,7 point) (figure 7.7b).

Transport aérien

Selon le Conseil international des aéroports - Afrique (ACI), les aéroports africains ont géré 2,1 millions de mouvements d'avions et traité 114,8 millions de passagers en 2021, soit respectivement 2,9 % et 2,5 % du total mondial (ACI, 2022). De même, 2,15 millions de tonnes de fret ont transité par les aéroports africains en 2021, ce qui ne représente que 1,7 % du total mondial. Dix aéroports concentraient en 2021 plus de 78 % du fret aérien du continent, avec en tête l'aéroport international Jomo Kenyatta au Kenya (363 204 tonnes), suivi de l'aéroport international du Caire en Égypte (333 536 tonnes) et de l'aéroport international Tambo en Afrique du Sud (304 018 tonnes). Le

FIGURE 7.7 Longueur et qualité du réseau ferroviaire en Afrique



Source: L'économie mondiale 2020.

Note: La note attribuée à la qualité de l'infrastructure ferroviaire va de 1 (sous-développée) à 7 (étendue et efficace selon les normes internationales).

transport intra-africain représente moins de 5 % du fret transitant par les aéroports africains.

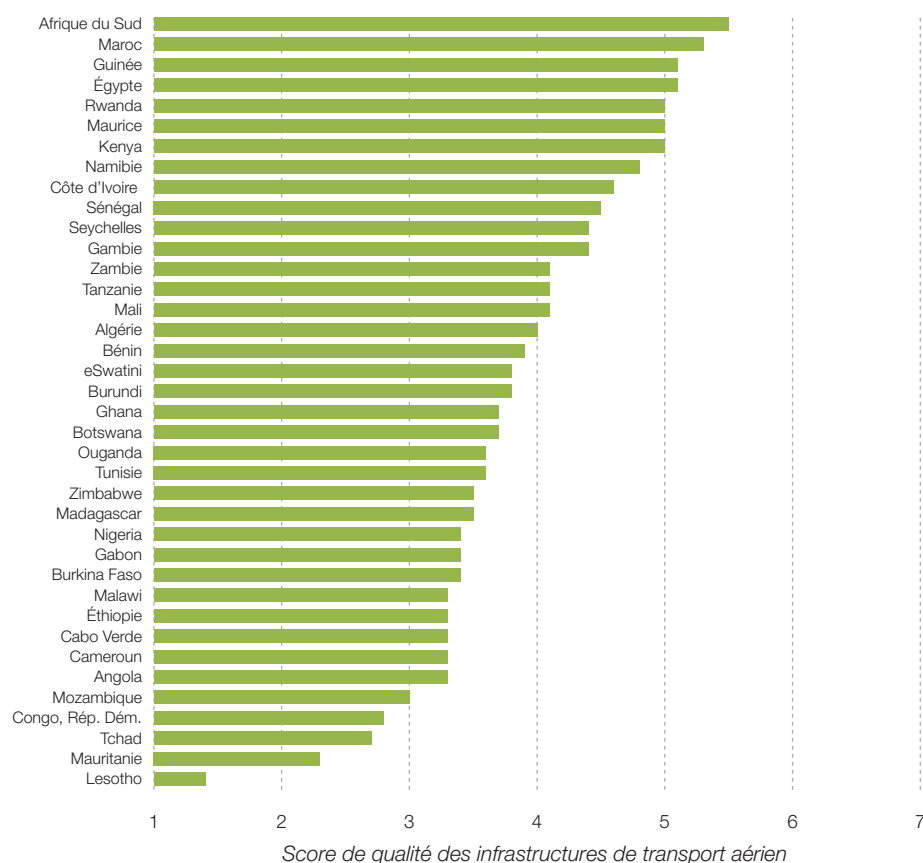
La qualité moyenne des infrastructures de transport aérien en Afrique était de 3,87 points en 2019 (sur la base de 38 pays), contre 4,55 points dans le monde, 4,71 points en Asie et 5,2 points dans l'Union européenne. L'Afrique du Sud a la valeur la plus élevée (5,5 points), le Lesotho la plus basse (1,4 point) (figure 7.8).

Logistique

L'indice de performance logistique (IPL) est un outil d'analyse comparative créé par la Banque mondiale pour aider les pays à identifier les défis et les opportunités de leur performance logistique, et les possibilités d'amélioration. L'IPL va de 1 (faible) à 5 (élevé), six composantes sont utilisées pour le calculer et le score d'un pays est la moyenne pondérée des scores de toutes les composantes de l'indice.

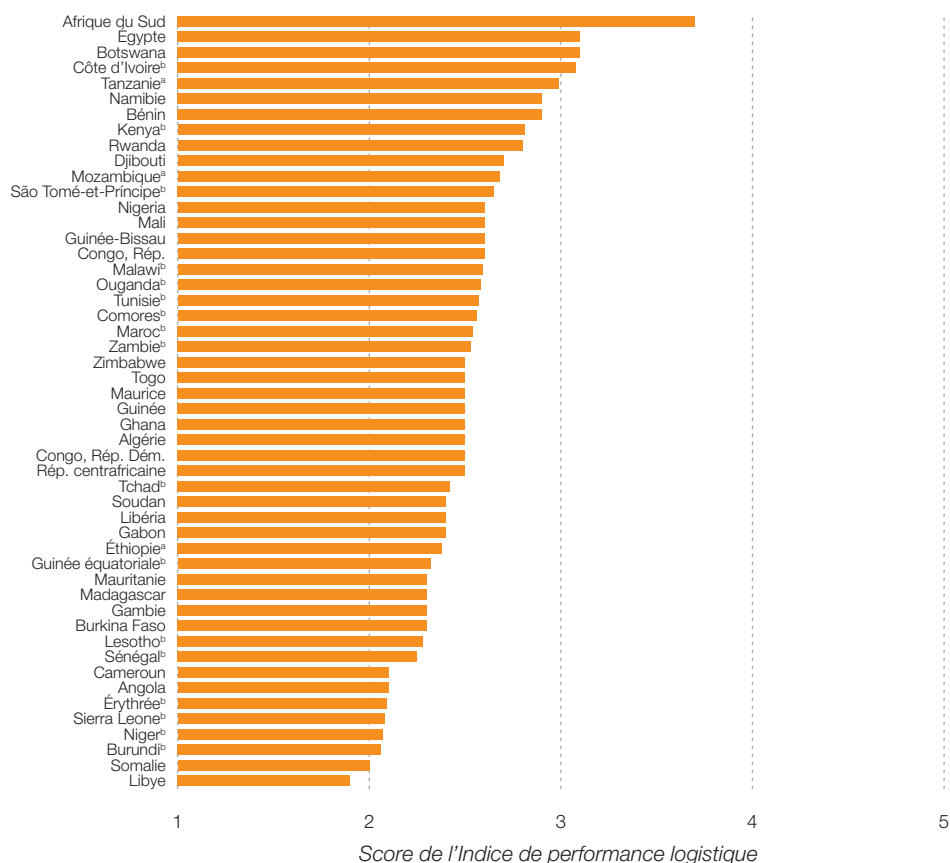
Au niveau mondial, Singapour a l'indice le plus élevé (4,3), suivi par la Finlande (4,2). En Afrique, l'Afrique du Sud a le score le plus élevé, 3,7 (figure 7.9), et est le seul pays africain à figurer parmi les 20 premiers pays du monde. La performance de l'Afrique du Sud est due à l'amélioration de ses infrastructures, puisque toutes les composantes enregistrent un score supérieur à 3,6, à l'exception de l'efficacité du dédouanement et de la gestion des frontières (3,3). Les autres pays africains qui obtiennent des résultats relativement bons sont l'Égypte et le Botswana (3,1), suivis de la Côte d'Ivoire (3,08) et de la Tanzanie (2,9). Le Burundi (2,1), la Somalie (2,0) et la Libye (1,9) enregistrent les scores les plus bas. Un faible IPL désigne les pays africains qui présentent un ensemble de caractéristiques communes qui incluent infrastructures médiocres et problèmes structurels, comme par exemple une inefficacité des services douaniers qui entraîne des délais de traitement plus longs.

FIGURE 7.8 Qualité des infrastructures de transport aérien en Afrique, 1 : faible - 7 : élevée, 2019



Source: L'économie mondiale 2022.

FIGURE 7.9 Indice de performance logistique des pays africains, 1 : faible - 5 : élevé, 2022



Source : Banque mondiale.

a. Données pour 2016. b. Données pour 2018.

Le délai moyen de transit d'un conteneur par un port mauricien ou sud-africain, dédouanement compris, est respectivement d'environ 4,3 et 5,3 jours (figure 7.10)²². Le principal obstacle pour les pays enclavés est le transit des marchandises à travers d'autres territoires. Les pays enclavés, tels que la République centrafricaine, le Burkina Faso et le Rwanda, sont confrontés aux délais les plus longs. En Afrique centrale, certains pays enclavés ont des coûts de transport représentant 35 % de la valeur des exportations et plus de 45 % de la valeur des importations²³. Ces délais et coûts supplémentaires pour accéder au transport maritime expliquent en grande partie le manque de compétitivité des pays enclavés.

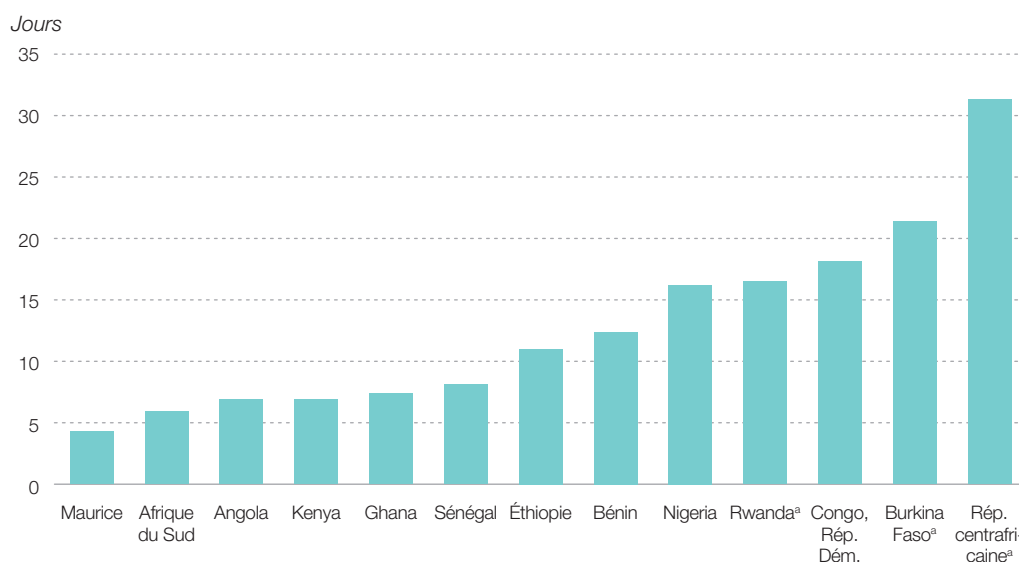
La capacité d'exporter des produits ou d'importer des intrants de façon efficace est primordiale pour que le continent améliore sa compétitivité et puisse assurer l'accroissement des

investissements, le renforcement de l'intégration régionale et un engagement plus large dans le commerce international²⁴ qui, en fin de compte, amélioreront ses perspectives de croissance.

Énergie

Seuls 40 % des Africains ont accès à l'électricité, soit environ 640 millions de personnes, et ce malgré les progrès réalisés ces dernières années et, paradoxalement, l'abondance des ressources énergétiques²⁵. Le taux d'accès varie de 100 % en Algérie, Égypte, Maurice, Maroc, Seychelles, Tunisie et 11 % au Tchad (figure 7.11a). Le taux d'accès est encore plus bas dans les zones rurales, 28,5 % contre 78 % dans les zones urbaines. La consommation d'électricité par habitant reste très faible en Afrique, avec une moyenne d'environ 550 kWh (370 kWh si l'on exclut l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud)

FIGURE 7.10 Nombre moyen de jours (y compris durée de dédouanement) qu'un conteneur passe dans des ports africains sélectionnés, mai-octobre 2022



Source : Banque mondiale/Trade Lens.

a. Pays enclavés.

contre 920 kWh en Inde et 2 300 kWh dans l'ensemble de l'Asie²⁶.

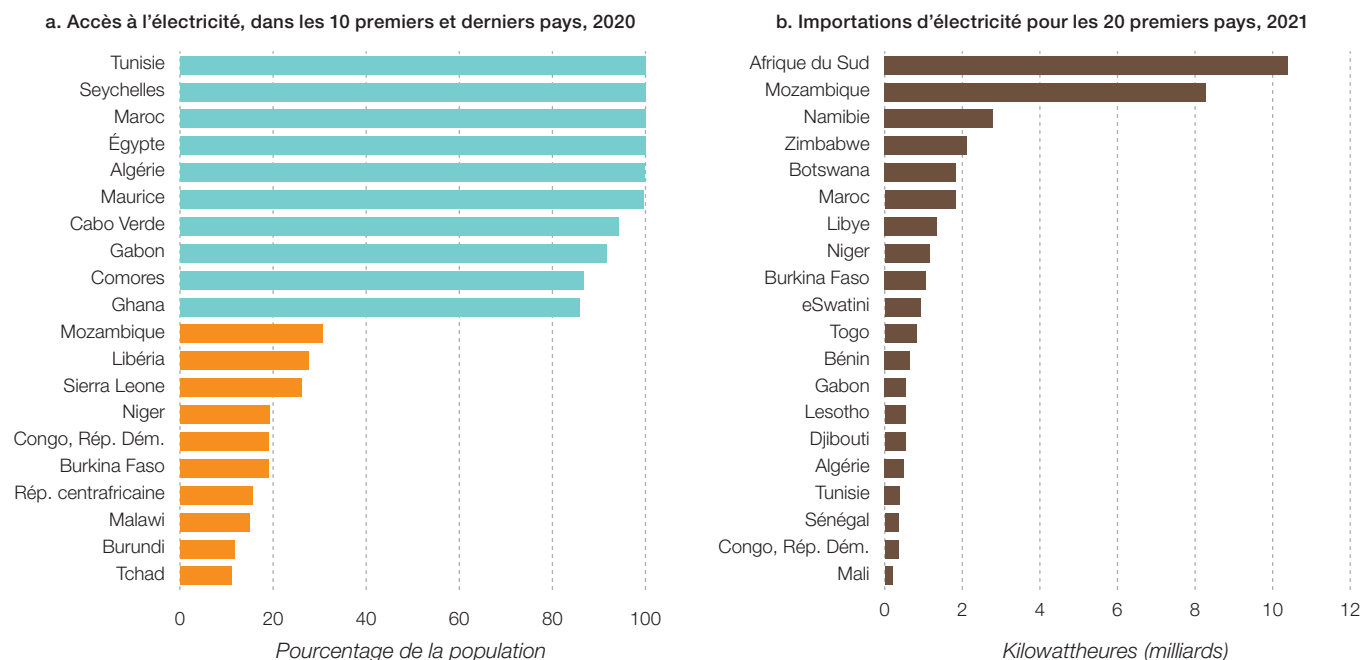
Dans le même temps, la demande d'électricité augmente fortement, pour atteindre 680 TWh en 2020 et 1 180 TWh au cours de la prochaine décennie. La capacité électrique totale installée du continent était en 2022 de 245 GW, soit une augmentation d'environ 50 % depuis 2015. Une croissance encore plus rapide de la capacité installée est toutefois nécessaire pour répondre aux besoins en électricité du continent. Avec l'augmentation de la population et des revenus, la demande en énergie devrait augmenter en Afrique d'un tiers entre 2020 et 2030²⁷. Si de nombreux pays africains s'appuient sur leurs ressources nationales de pétrole, de gaz ou de charbon pour répondre à leurs besoins énergétiques, d'autres dépendent de combustibles importés et sont donc vulnérables à la volatilité des marchés internationaux et aux tensions géopolitiques. Le gaz naturel était en 2020 la principale source d'énergie en Afrique, contribuant à hauteur de 40 % à la production totale d'électricité, suivi par le charbon avec 30 %. L'utilisation du gaz est concentrée en Afrique du Nord et celle du charbon en Afrique australe. L'accès aux services énergétiques, leur fiabilité et leur coût restent des obstacles majeurs

à la croissance économique, à la compétitivité et à la création d'emplois dans de nombreux pays²⁸.

Depuis plusieurs décennies, le secteur africain de l'électricité est confronté à de nombreux défis interdépendants, notamment une fiabilité médiocre, des coûts élevés, un manque d'entretien, des investissements minimes, des tarifs qui ne reflètent pas les coûts, des subventions inaccessibles et un manque de viabilité financière. La plupart des compagnies d'électricité publiques africaines sont en difficulté financière et elles s'efforcent de couvrir leurs coûts d'exploitation, à défaut de financer les projets nécessaires d'énergie renouvelable et d'entretenir et exploiter l'infrastructure électrique.

Pour répondre à leurs besoins domestiques, de nombreux pays africains importent donc de l'électricité de leurs voisins. L'Afrique du Sud, par exemple, a importé 10,4 milliards de kWh en 2021 pour environ 812 millions de dollars US (figure 7.11b), devenant ainsi le 24^{ème} plus grand importateur d'électricité au monde²⁹. Quatre pools énergétiques régionaux fonctionnent déjà en Afrique subsaharienne, le pool énergétique d'Afrique australe étant le plus important en termes d'échanges. Le volume de production d'électricité échangée entre les pays pourrait toutefois être

FIGURE 7.11 Accès à l'électricité et importation d'électricité des pays africains



Source: L'économie mondiale 2022.

augmenté grâce à davantage d'investissements dans les interconnexions, en particulier quand l'Afrique se prépare au marché unique de l'électricité qui nécessitera davantage d'interconnexions à travers le continent. De plus, les cadres réglementaires de l'énergie et les codes de réseau des cinq régions d'Afrique devront être entièrement harmonisés.

Les coupures de courant sont fréquentes dans de nombreuses régions d'Afrique, ce qui augmentent les coûts de production et d'exploitation et pénalisent par la suite les échanges commerciaux sur le continent. Ces pannes pourraient être atténuées par des interventions politiques sur l'intégration régionale pour le partage de l'électricité. Compte tenu des tendances actuelles en matière de démographie, d'urbanisation et de développement économique en Afrique, le continent doit stimuler sa production moderne d'électricité.

Le réseau électrique de transport et de distribution est obsolète et insuffisant, avec en moyenne 200 km de lignes de transport à haute tension pour 1 million d'africains, contre 800 km aux États-Unis, 720 km en France et 680 km au

Chili. La détérioration des capacités de production, associée à la faiblesse des réseaux de transport et de distribution, se traduit par un manque de fiabilité de la fourniture d'électricité et de graves pénuries. Les pertes en ligne qui s'élèvent à 17,1 % en 2022 contre 15 % en 2015, l'inadéquation des raccordements entre réseaux et l'absence de comptage en temps réel de la production d'électricité renouvelable sont autant d'obstacles à l'investissement dans l'électricité renouvelable en Afrique.

Au-delà de l'infrastructure vieillissante, le secteur de l'électricité se caractérise par un manque de supervision des gouvernements et une pénurie de compétences pour entretenir les réseaux nationaux³⁰. De plus, il n'existe pas de normes fiables de qualité de service ni de repères réglementaires pour contrôler les performances, alors que les interruptions de courant augmentent les coûts de production des entreprises manufacturières et autres (les rendant souvent non compétitives) et obligent de nombreuses entreprises à utiliser leurs propres générateurs électriques. Le coût économique des coupures d'électricité pourrait représenter plus de 2 % du PIB en Afrique³¹.

Technologies de l'information, de la communication et du numérique (TICN)

En Afrique subsaharienne, environ 83 % de la population a accès à l'internet via le haut débit mobile et plus de 46 % de la population totale de la région, soit plus de 500 millions de personnes, étaient abonnées (abonnements non uniques) à un opérateur de réseau mobile à fin 2021. Parmi ces abonnés, 49 % accèdent à l'internet à l'aide d'un smartphone (GSMA 2022). La popularité de Facebook dans la région ne se dément pas, avec plus de 260 millions d'utilisateurs dont la plupart y accède en utilisant des appareils mobiles (Statista 2022).

L'économie numérique devrait représenter en 2025 24,3 % du PIB mondial, soit 23 000 milliards de dollars US, et une augmentation de 58 % par rapport à 2016. Sept des dix premières entreprises en termes de capitalisation boursière opèrent dans le domaine numérique³², dont Microsoft, Apple, Alphabet, Nvidia et Meta. La performance de l'économie numérique s'explique par l'adoption généralisée d'internet et l'abordabilité croissante des technologies numériques par les consommateurs.

Pourtant, la « fracture numérique » continue d'entraver la croissance économique et de limiter les possibilités d'emploi en Afrique. Seuls 10 pays africains offrent un accès abordable à l'internet. Seuls 64 % des citadins et 23 % des ruraux utilisent activement l'internet mobile, alors que la moyenne mondiale est de 82 % en milieu urbain et de 46 % en milieu rural. De plus, 36 % des populations urbaines et 77 % des populations rurales n'ont pas accès à l'internet³³. Les femmes ont 10 % de chances en moins d'utiliser l'internet. Ce fossé doit être comblé en mettant l'accent sur l'amélioration de la pénétration du haut débit mobile qui pourrait augmenter de 2,5 % le PIB par habitant de l'Afrique et créer des millions d'emplois. Les défis de l'accessibilité et de l'abordabilité doivent être prioritaires, en particulier dans les zones rurales où l'accès est limité. Si les investissements du secteur privé sont cruciaux pour stimuler le développement numérique, il importe néanmoins de combiner les efforts des secteurs public et privé et de garantir un accès généralisé et abordable pour tous les Africains.

L'infrastructure de connectivité, qui inclut les câbles sous-marins à fibres optiques, les réseaux terrestres à fibres, les systèmes de communication par satellite et l'infrastructure de téléphonie mobile, est à la base des TICN. Les câbles sous-marins et les réseaux terrestres ont considérablement amélioré la connectivité. Ils donnent un accès direct à 37 des 38 pays côtiers et fournissent des connexions internet fiables aux pays enclavés. En juin 2023, l'Afrique disposera de 1 279 026 km de fibres terrestres opérationnelles, soit plus du double qu'en 2013, 524 847 km.

Les centres de données sont nécessaires au stockage, au traitement et la gestion de grands volumes d'informations numériques, au support de l'informatique « en nuage » (Cloud computing) et de l'analyse des mégadonnées, et à l'hébergement des services numériques. Les centres de données modernes présents en Afrique respectent les normes internationales, améliorent les capacités locales de traitement des données et attirent les investissements des entreprises multinationales, stimulant ainsi la croissance économique et les avancées technologiques.

Abordables et fiables, des réseaux à large bande, notamment les réseaux à fibre optique et mobiles, ont été développés et facilitent l'accès à l'internet à haut débit, aux applications multimédias, services en ligne, commerce électronique, apprentissage en ligne, télémédecine et à d'autres services numériques. Plus généralement, ils ont également amélioré l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

Les pôles technologiques et les centres d'innovation sont devenus en Afrique des écosystèmes dynamiques pour l'entrepreneuriat, la collaboration et l'innovation technologique. Ces centres offrent des espaces de travail, des programmes de mentorat, des possibilités de mise en réseau et un accès à des ressources qui nourrissent et stimulent les startups, les développeurs et les innovateurs. En encourageant la collaboration et en offrant un soutien par le biais de programmes d'incubation et d'accélération, l'accès au capital-risque, le mentorat et la formation, ces centres sont à l'origine de solutions révolutionnaires dans les domaines des technologies financières, agricoles, de la santé et des énergies renouvelables,

faisant du continent une plaque tournante des avancées technologiques.

En s'appuyant sur ses infrastructures clés, l'Afrique est prête pour une transformation numérique qui ouvrira des opportunités d'innovation technologique, de croissance économique et de développement social. La poursuite des investissements et de la collaboration permettra aux nations africaines de cultiver des écosystèmes

TICN robustes et inclusifs, en donnant à leurs entreprises et à leurs citoyens les moyens d'agir et en contribuant à un avenir prospère et interconnecté (encadré 7.2).

Eau et assainissement

L'eau est une ressource vitale pour le développement industriel et la croissance économique. En Afrique, 63 bassins fluviaux transfrontaliers

ENCADRÉ 7.2 Opportunités émergentes dans le domaine des TICN

Dans le paysage interconnecté d'aujourd'hui, l'évolution des technologies de l'information, de la communication et du numérique (TICN) est devenue un catalyseur de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique. Ces avancées recèlent d'immenses potentiels qui révolutionneront des secteurs clés tels que l'éducation, les soins de santé, la finance, l'agriculture et la gouvernance.

L'investissement dans les technologies numériques s'est avéré très fructueux au cours des trois dernières décennies, chaque dollar investi se traduisant par une augmentation de 20 dollars US du PIB¹. Ce retour sur investissement exceptionnel dépasse de 6,7 fois celui des investissements dans les secteurs non numériques, reflétant ainsi l'immense potentiel des technologies numériques pour stimuler la croissance économique et favoriser la prospérité dans les domaines numériques et non numériques.

L'Afrique est à l'aube d'un avenir prometteur, porté par la synergie de la jeunesse de sa population et l'expansion rapide de la connectivité numérique. L'écosystème des startups technologiques du continent et la quatrième révolution industrielle en cours brossent un tableau prometteur de la croissance économique et de l'innovation. En adoptant des technologies transformatrices telles que l'intelligence artificielle, la robotique, l'internet des objets, l'impression 3D, les nanotechnologies et les biotechnologies, l'Afrique peut remodeler les industries et favoriser un développement inclusif. L'utilisation de l'intelligence artificielle et de la robotique peut révolutionner des secteurs essentiels tels que l'industrie, l'agriculture et les soins de santé. En exploitant ces pouvoirs, l'Afrique peut stimuler la productivité, rationaliser les processus et relever les défis urgents.

Traditionnellement tributaire des ressources naturelles, le continent peut désormais passer à une économie de la connaissance en stimulant grâce aux technologies numériques la croissance économique par le développement de produits, de services et de solutions numériques qui répondent aux besoins locaux tout en étant compétitifs à l'échelle mondiale.

La demande croissante d'infrastructures des TICN conjuguée aux opportunités émergentes de la quatrième révolution industrielle crée un environnement propice à l'investissement et à la collaboration. Les parties prenantes africaines doivent donner la priorité au développement de solides infrastructures des TICN, investir dans l'éducation et la formation aux compétences numériques, encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation, et mettre en place un environnement réglementaire favorable.

Pour répondre à l'évolution des besoins de l'Afrique et tirer parti des possibilités offertes par l'ère numérique, les parties prenantes doivent collaborer et investir dans de solides infrastructures des TICN. Ces investissements permettront non seulement de combler le fossé numérique du continent, mais aussi d'ouvrir la voie à un écosystème numérique prospère qui responsabilisera les individus, les entreprises et les communautés dans toute l'Afrique et boostera le développement social et économique².

Notes

1. Huawei et Oxford Economics 2017.

2. Adejumo et al. 2020; ONU 2014.

couvrent 62 % de la superficie totale du continent et concentrent 90 % des eaux de surface. L'exploitation de ces immenses ressources partagées peut renforcer considérablement la sécurité de l'eau dans tous les secteurs, y compris le renforcement du transport régional. Alors qu'il ne reste que quelques années pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, la sécurité de l'eau sera essentielle non seulement pour réaliser l'ODD 6 «Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous», mais aussi pour atteindre de nombreux autres objectifs de développement. En 2022, plus de 408 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'avaient toujours pas accès à au moins un service d'eau potable de base, plus de 758 millions n'avaient pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, moins de 5 % des terres cultivées étaient irriguées et seulement 10 % du potentiel hydroélectrique était exploité.

La distribution de l'eau sur le continent est inégale (tableau 7.1) et cette variabilité spatiale (et temporelle) de l'approvisionnement en eau va probablement s'accroître. Du côté de la demande, l'Afrique devrait compter environ 2,5 milliards d'habitants d'ici 2050, soit près du double qu'en 2020, 1,36 milliard d'habitants. La demande en eau en Afrique subsaharienne devrait augmenter de 163 % au cours de la même période³⁴, principalement pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau domestique³⁵.

Si la rareté physique de l'eau est un véritable défi dans certaines régions d'Afrique, la rareté économique de l'eau tend à être une contrainte plus générale, et l'utilisation inefficace et la gestion non durable des ressources en eau qui en résultent pourraient faire baisser de 6 % le PIB du continent. Dans l'ensemble, la variabilité spatiale et temporelle des ressources en eau, associée à la forte variabilité et aux aléas climatiques, nécessite une approche plus pragmatique de la gestion et du développement des ressources en eau du continent. Plus grave encore, les 10 à 19 milliards de dollars US investis chaque année dans les infrastructures hydrauliques constituent un handicap rédhibitoire quand 64 milliards de dollars US seraient nécessaires chaque année pour atteindre les objectifs de la Vision africaine de l'eau 2025 de la CEA, de l'UA et de la BAD,

TABEAU 7.1 Potentiel hydrique, volume annuel par habitant

Région	Potentiel hydrique annuel par habitant (m ³)
Afrique du Nord	400–700
Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est	1 000–5 000
Afrique centrale	> 13 000
Afrique australe	5 000–9 000

Source: Conférence des Nations unies sur le changement climatique, COP22, 2016, Marrakech, Maroc.

Note: Le potentiel hydrique est une mesure de la quantité d'eau renouvelable (généralement grâce aux précipitations) générée à l'intérieur d'un pays ou d'une région. Il s'agit également d'une mesure du stress hydrique ou de la pénurie d'eau.

La gestion efficace des ressources en eau et de leur variabilité temporelle et spatiale (rendue plus extrême par les effets du changement climatique) est également importante pour le développement, l'exploitation et l'entretien des autres infrastructures, en particulier les installations hydroélectriques, les réseaux routiers et ferroviaires, ainsi que les ports maritimes et fluviaux. Par exemple, les infrastructures routières et ferroviaires sont souvent soumises à des cycles d'inondation et de sécheresse qui influencent leur qualité, leur durée de vie et les besoins d'entretien. Le fonctionnement et les bénéfices tirés des barrages hydroélectriques sont également affectés par la variabilité de l'eau, de nombreux barrages en Afrique fonctionnant à capacité réduite pendant les périodes de sécheresse de plus en plus longues.

Seulement 10 à 19 milliards de dollars US sont investis chaque année alors qu'au moins 30 milliards de dollars US par an seraient nécessaires pour atteindre l'ODD 6³⁶. Les accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène de base gérés en toute sécurité doivent être respectivement multipliés par 12, 20 et 42 si les pays africains veulent atteindre l'ODD 6³⁷. Même l'accès aux services de base, cible pour de nombreux pays africains, nécessitera une accélération étant donné que 60 à 65 % de la population africaine ne dispose pas de services d'assainissement ni d'une hygiène de base. La couverture de

l'assainissement et de l'hygiène est bien inférieure dans la plupart des pays africains à celle des services de l'eau et le financement de ces services est plus faible. La couverture des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 26 % en 2015 à seulement 27 % en 2020. Cette couverture est légèrement plus élevée dans les zones urbaines (33 %) que dans les zones rurales (23 %), mais 208 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre³⁸.

Dans les zones urbaines d'Afrique, de nombreux facteurs s'associent pour perpétuer la faible couverture des services d'assainissement. Ces facteurs sont : (i) une urbanisation rapide, présente principalement dans des quartiers de bidonvilles périurbains non planifiés et où les infrastructures d'assainissement sont généralement absentes ou mal développées ; (ii) des infrastructures d'assainissement vieillissantes et mal entretenues ; (iii) un déficit important dans le financement des investissements dans les infrastructures d'assainissement, avec moins de 20 % des 69 milliards de dollars US estimés et nécessaires annuellement pour les infrastructures d'assainissement ; (iv) une grande inefficacité opérationnelle et financière des services d'eau et d'assainissement ; (v) une mauvaise gouvernance, souvent accompagnée d'une fragmentation des responsabilités ; (vi) un stress hydrique élevé et une pénurie d'eau et (vii) les effets du changement climatique, notamment les inondations soudaines et fréquentes qui provoquent une pollution via le débordement des latrines à fosse et qui détruisent les infrastructures d'assainissement.

De plus, plusieurs facteurs entravent le développement des réseaux d'assainissement, notamment : (i) l'absence de visibilité des services d'assainissement due à leur bas profil politique comparé, par exemple, à l'énergie et aux transports ; (ii) l'absence de gestion systématique et la fragmentation des responsabilités entre les gouvernements, le secteur privé, les communautés et les ménages ; (iii) l'absence de capacité de planification de l'assainissement au niveau local en ce qui concerne l'assainissement inclusif à l'échelle de la ville et les services d'hygiène urbaine de base ; (iv) une faiblesse économique, notamment un manque de volonté de payer et des difficultés à percevoir des tarifs permettant le recouvrement

des coûts ; (v) des marchés et des entreprises peu développés, les marchés de l'assainissement étant immatures et les petites entreprises manquant d'économies d'échelle (vi) et des mécanismes d'investissement et de financement inadaptés, la plupart des sources de capitaux étant orientées vers les infrastructures à plus grande échelle.

Alors que les défis du secteur de l'eau à travers le continent tendent à être spécifiques au contexte et à la localisation, de nombreux défis omniprésents émanent des limitations gouvernementales, à savoir : (i) une préparation inadéquate des projets d'investissement, entraînant l'absence de projets bancables ; (ii) un environnement peu favorable avec des institutions, des politiques et des données/informations fragmentées et faibles à différents niveaux ; (iii) une piètre approche de l'entretien dans le secteur ; (iv) une incapacité à évaluer correctement le coût de l'eau et à appliquer des tarifs reflétant les coûts, aggravant l'insuffisance des investissements dans l'infrastructure de l'eau ; (v) la nature transfrontalière des ressources en eau et la nécessité d'une coopération et d'une coordination accrues dans le développement et la gestion des infrastructures d'eau transfrontalières, au-delà des clivages politiques et nationaux et (vi) les effets croissants de la variabilité et du changement climatiques qui exacerbent la variabilité spatiale et temporelle de l'eau comme jamais auparavant.

L'Afrique est sous-équipée en infrastructures de l'eau. La capacité de stockage de l'eau est faible, estimée à environ 1 170 km³ (plus de 1 270 barrages standard), soit 20 % des ressources en eau disponibles. Les barrages sont concentrés en Afrique australe (44 %) et en Afrique du Nord (18 %), tandis que l'Afrique centrale est la moins bien équipée (près de 5 %)³⁹.

L'Afrique doit développer des infrastructures qui permettront de mobiliser et gérer les ressources en eau, démocratiser l'accès à l'eau potable pour près de 330 millions d'Africains et passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture irriguée et productive. Les secteurs public et privé s'accordent de plus en plus sur la nécessité pour toutes les parties prenantes de travailler ensemble pour relever les défis liés à l'eau. Le secteur privé se montre très intéressé par l'investissement dans

les infrastructures hydrauliques, ce qui incite à améliorer les environnements favorables et valoriser l'eau en tant que bien économique. Le secteur public est également de plus en plus conscient de l'insuffisance des ressources publiques nécessaires aux besoins du secteur de l'eau et que le secteur privé a plus à offrir.

Le changement climatique oblige le secteur de l'eau à rechercher de meilleurs moyens d'atténuer ses effets et d'améliorer la résilience à ses impacts en mettant davantage l'accent sur la protection, le renforcement et la reconstruction des infrastructures écologiques.

Santé

Les contraintes en matière d'infrastructures de santé sont importantes et devraient encore s'aggraver, limitant la capacité des pays à répondre aux nouveaux besoins sanitaires de l'Afrique (tableau 7.2). L'accès aux services de santé reste faible dans la région, un tiers des Africains vivant à plus de deux heures des services de santé essentiels⁴⁰.

Les infrastructures de santé sont insuffisantes. Par exemple, l'Afrique comptait en moyenne en 2017 1,3 lit d'hôpital pour 1 000 habitants (figure 7.12), chiffre bien inférieur à la moyenne mondiale de 2,9, à la moyenne de 2,1 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à la moyenne de 5,4 pour

l'Europe et l'Asie centrale⁴¹. Les établissements manquent également d'équipements de diagnostic. Par exemple, l'Afrique ne dispose que de 0,7 scanner d'imagerie par résonance magnétique pour 1 million d'habitants, contre 4,8 en Chine et 37 aux États-Unis. En Afrique, seuls cinq établissements de santé primaire sur dix ont accès à des services d'eau et d'assainissement de base⁴². Les pays des archétypes A et B du tableau ne disposent que de 20 % du nombre requis de médecins et d'une disponibilité limitée des médicaments prioritaires, en particulier pour les femmes et les enfants.

Éducation

Les indicateurs relatifs à l'éducation et au développement des compétences se sont améliorés. Cependant, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur n'est que de 10 % en Afrique subsaharienne (contre une moyenne mondiale de 40 %), ce qui signifie qu'en moyenne, seul un enfant sur dix inscrit en première année parvient à suivre un enseignement postsecondaire formel⁴³. Pour « mieux reconstruire » après la pandémie de COVID-19, l'Afrique doit investir davantage dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), mais aussi dans l'entrepreneuriat et l'innovation.

TABEAU 7.2 Besoins émergents de l'Afrique en matière de santé

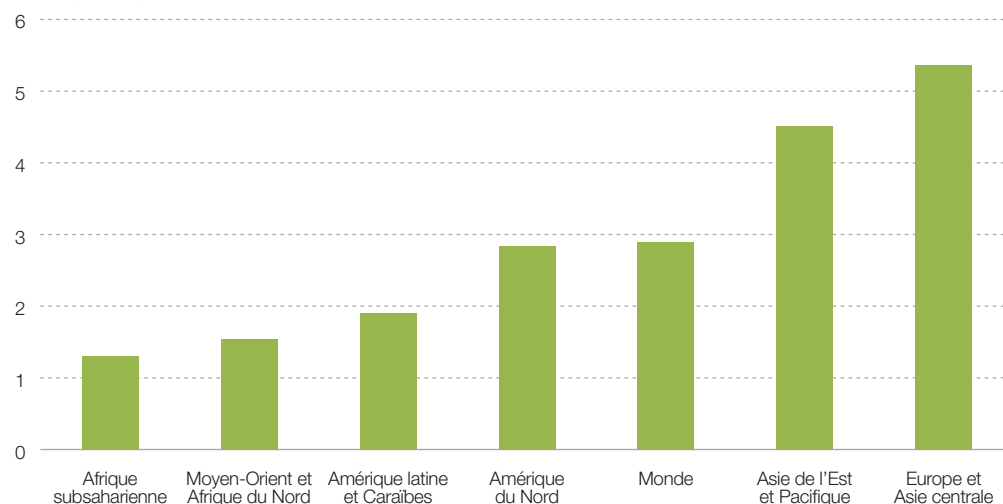
Archétype A	Archétype B	Archétype C
Les maladies transmissibles représenteront en 2030 la plus grande part de la charge (>50 %). Le nombre de maladies non transmissibles et de traumatismes augmentera respectivement de +24 % et +46 % d'ici 2030. La charge de morbidité totale est la plus élevée : 68 667 AVCI/100 000 habitants d'ici à 2030 Pays : Angola, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Érythrée, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Mali, Mozambique, Nigeria, Sierra Leone, Sud-Soudan, Tchad et Zimbabwe. Population : 660 millions d'ici 2030	Les maladies de civilisation et les maladies non transmissibles augmentent régulièrement, de 42 % de la charge globale prévue en 2016 à 46 % en 2030. Le nombre de maladies transmissibles et de traumatismes diminue respectivement de –51 % et –8 % d'ici 2030. La charge de morbidité totale atteint 32 462 AVCI/100 000 habitants d'ici à 2030 Pays : Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, eSwatini, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Niger, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie. Population : 718 millions d'ici 2030	Les maladies de civilisation et les maladies non transmissibles dominent la charge globale (74 %) et le nombre de maladies transmissibles diminue (–45 %). Le nombre de traumatismes diminue de –8 %. La charge de morbidité totale atteint 24 045 AVCI/100 000 habitants d'ici à 2030 Pays : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cap-Vert, Djibouti, Égypte, Gabon, Libye, Maroc, Maurice, Namibie, Seychelles et Tunisie. Population : 310 millions d'ici 2030

Source : BAD, 2022c.

Note : Les pays africains peuvent être classés sur la base des tendances prévues en trois groupes ou archétypes de charge de morbidité. Chaque archétype est confronté à des défis sanitaires et à des besoins d'infrastructure différents : 97 % des pays éligibles au guichet du Fonds africain de développement appartiennent aux archétypes A et B, tandis que la plupart des pays éligibles au guichet de la Banque africaine de développement appartiennent à l'archétype C.

FIGURE 7.12 Lits d'hôpitaux, 2017

Lits d'hôpitaux pour 1 000 habitants



Source: Indicateurs de développement mondial 2022.

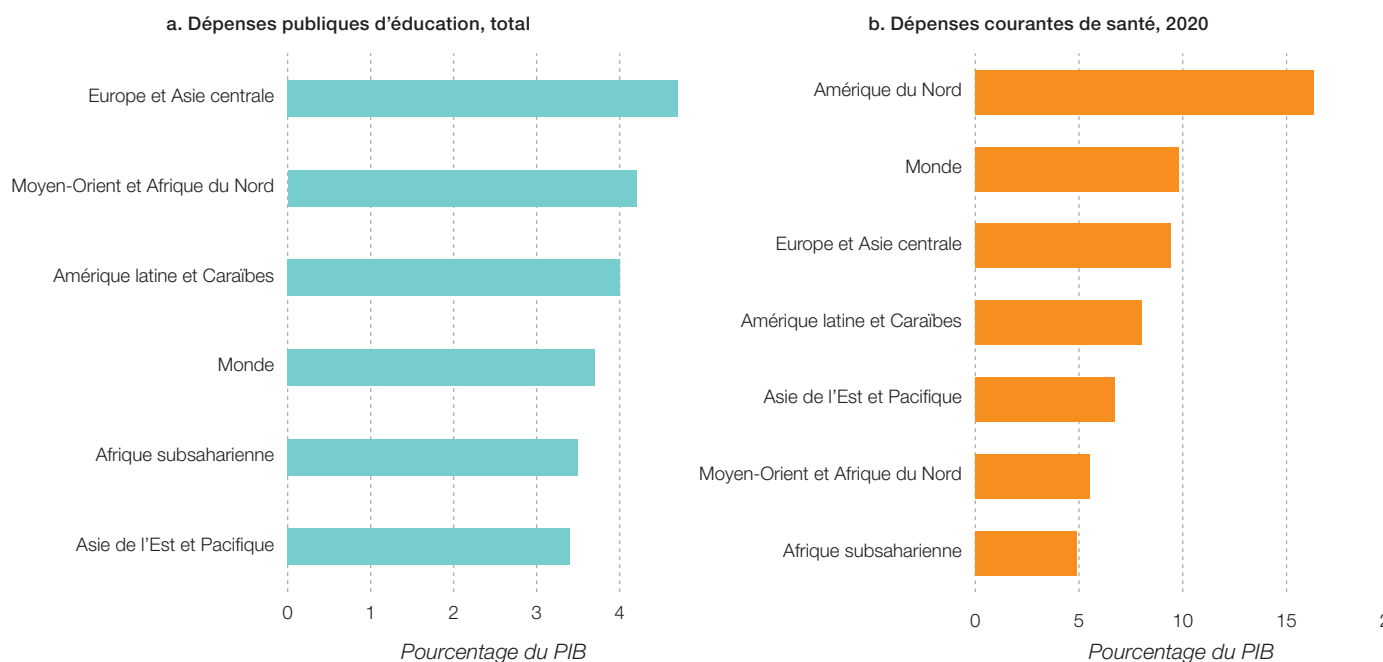
Des compétences en STEM permettent aux travailleurs une carrière plus flexible, mais l'Afrique est à la traîne: en 2019, seuls trois étudiants sur dix entrant dans l'enseignement supérieur s'inscrivaient dans des filières des STEM, et la situation était pire pour les filles qui constituaient 25 % des étudiants en STEM⁴⁴. L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) offrent une plateforme idéale pour intégrer les STEM. En raison de la faiblesse des investissements dans le sous-secteur de l'EFTP, la part des personnes suivant un enseignement technique et professionnel formel en Afrique subsaharienne ne représente qu'environ 7 % de l'ensemble de la population potentiellement éligible⁴⁵. La formation aux compétences entrepreneuriales n'est pas suffisamment mise en valeur dans les établissements d'EFTP et d'enseignement supérieur, en raison de l'insuffisance des ressources dont disposent ces établissements, par exemple en matière d'incubateurs, d'accélérateurs et de laboratoires de fabrication pour soutenir la formation des jeunes.

De nombreux pays africains ont encore du mal à passer à l'apprentissage numérique en raison de leur manque d'infrastructures numériques. En Afrique subsaharienne, 90 % des apprenants n'ont pas accès à un ordinateur domestique, 82 % n'ont pas accès à l'internet, 74 % n'ont pas accès à l'internet mobile et environ 28 millions de personnes

vivent dans des endroits qui ne sont pas desservis de manière fiable par les réseaux mobiles⁴⁶. À l'exception des universités d'Afrique du Sud et d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte et Maroc), les établissements d'enseignement supérieur du continent disposent d'une infrastructure TICN très limitée et de laboratoires sous-équipés et mal entretenus, généralement dotés de peu d'ordinateurs ou d'ordinateurs obsolètes. L'Afrique subsaharienne ne compte que quelques universités entièrement en ligne, dont l'Université virtuelle africaine, l'Université de Witwatersrand en Afrique du Sud et la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Université du Rwanda⁴⁷. La faiblesse des investissements dans les infrastructures numériques signifie que les systèmes éducatifs de la région doivent être réorientés pour se concentrer sur la formation de diplômés possédant les compétences requises pour la quatrième révolution industrielle.

Le faible niveau d'infrastructure pour le développement du capital humain en Afrique est principalement dû à la faiblesse des dépenses dans les secteurs du capital humain, santé et éducation, la plupart de ces dépenses étant consacrées aux dépenses récurrentes. Les dépenses moyennes pour l'éducation, en pourcentage du PIB, sont généralement plus faibles en Afrique subsaharienne que dans les autres régions, de même pour la santé (figure 7.13).

FIGURE 7.13 Dépenses publiques pour l'éducation et la santé



Source : Indicateurs de développement mondial 2023.

Note : Les dépenses courantes de santé décrivent la part des dépenses de santé dans chaque pays par rapport à la taille de son économie, englobant à la fois les dépenses récurrentes et les dépenses d'investissement

Les lacunes en matière d'infrastructures dans le secteur social sont exacerbées par la faiblesse des dépenses d'investissement. Dans le domaine de la santé, les gouvernements africains investissent environ 4,5 milliards de dollars US en dépenses d'investissement, ce qui est bien inférieur à l'investissement annuel estimé à 26 milliards de dollars US nécessaire pour répondre à l'évolution des besoins en matière de santé au cours de la prochaine décennie⁴⁸. Environ 90 % des dépenses d'éducation et de santé sont des dépenses courantes, en grande partie consacrées à la rémunération des personnels, et très peu sont investies dans les infrastructures et les équipements essentiels à l'amélioration de l'accès et de la qualité des services d'éducation et de santé⁴⁹. Pire encore, environ 30 % des moins de 10 % alloués aux dépenses d'investissement ne sont pas entièrement utilisés, en raison des faibles capacités d'absorption⁵⁰.

Le financement de la santé et de l'éducation doit rester une priorité politique majeure, car le développement de l'Afrique dépend de ses ressources humaines. Selon l'étude de faisabilité du

Fonds africain pour l'éducation, 40 milliards de dollars US sont nécessaires chaque année pour combler le déficit de financement de l'éducation d'ici à 2030⁵¹. Pour y répondre, les gouvernements doivent tout d'abord élargir leur base de recettes afin de générer les ressources nécessaires pour soutenir l'investissement dans le capital humain. Deuxièmement, ils doivent mobiliser des ressources internationales pour compléter les leurs. Des mécanismes innovants de financement de l'éducation, tels que la Facilité internationale de financement pour l'éducation (IFFEd) et le Fonds africain pour l'éducation, la science, la technologie et l'innovation (AESTIF), sont destinés à mobiliser des ressources internationales. Troisièmement, les gouvernements doivent utiliser plus efficacement les ressources consacrées au capital humain en améliorant les liens entre l'élaboration de politiques basées sur des données probantes, la budgétisation et les dépenses publiques. Une stratégie consiste à développer les capacités nationales en matière de production de données probantes, de programmes de mise en œuvre et d'élaboration de politiques basées sur des données probantes.

CARACTÉRISTIQUES DU DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES INTÉGRÉES

L'Afrique a besoin d'infrastructures dans les six secteurs clés mentionnés : transports, énergie, TICN, eau et assainissement, santé et éducation, mais ces infrastructures ne doivent pas être mises en œuvre de façon isolée : elles doivent être *intégrées*. Les systèmes d'infrastructures intégrées sont la combinaison de deux ou plusieurs systèmes construits pour maximiser l'efficacité et les avantages synergiques durables à différents niveaux, par exemple aux niveaux urbain, rural et régional⁵². Par rapport aux approches traditionnelles dans lesquelles chaque domaine d'infrastructure, généralement les transports, l'énergie, les TICN, l'eau et l'assainissement, est développé et construit de façon isolée, une approche intégrée cherche à comprendre et à optimiser leurs interactions, à identifier les affinités et les conflits, et à gérer la demande et les opérations à court, moyen et long terme. Cette approche est également nécessaire car elle permet d'évaluer à l'échelle du système l'efficacité des investissements en capital et des allocations budgétaires opérationnelles et de progresser vers les objectifs de durabilité et de développement.

Le programme des zones spéciales de transformation agro-industrielle promu par la BAD en est un bon exemple. Il vise à transformer le paysage rural en zones économiques de prospérité et à exploiter les possibilités de l'agriculture commerciale et de la production alimentaire. Le marché de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique devrait atteindre 1 000 milliards de dollars US d'ici 2030 et le programme encourage l'augmentation de la productivité, la création de valeur ajoutée, l'accès au marché et les investissements du secteur privé dans certains produits de base de la chaîne de valeur agricole (encadré 7.3).

Ces zones concentreront donc les activités agro-alimentaires en un pôle intégré d'activités englobant la production, la transformation, la logistique et la commercialisation, et disposant d'un potentiel agricole suffisant et d'une infrastructure de base propre à attirer l'investissement privé. L'accent est mis sur la promotion des produits

de base qui ont un fort potentiel d'augmentation des recettes d'exportation ou de substitution des importations. Il est important de noter que le programme est conçu pour renforcer la complémentarité avec d'autres projets existants ou achevés et financés par la BAD, notamment dans les secteurs de l'électricité, des transports, de l'eau et de l'agriculture.

Soutenir le développement de l'appareil productif

Les pays africains nourrissent depuis longtemps le désir de s'industrialiser, mais les différentes tentatives sont restées à ce jour infructueuses. L'industrialisation a pour but de renforcer la capacité des pays africains à fabriquer des produits de qualité, à créer des emplois et à améliorer le bien-être des citoyens. Malgré l'élan grandissant, l'appareil et la capacité productive de l'Afrique restent faibles en raison d'une myriade de facteurs tels que les difficultés structurelles, les défis en matière de capacité humaine et institutionnelle et le faible développement des infrastructures.

Il est de notoriété publique que les infrastructures développées contribuent à renforcer les liens entre les unités de production et les fournisseurs et permettent aux unités de production d'accéder plus facilement aux techniques de production et aux structures organisationnelles modernes⁵³. Tous les types d'infrastructures représentent un intrant essentiel pour toute production de biens et de services. Des infrastructures adéquates ont un impact positif sur les processus de production car elles réduisent le coût des marchandises livrées, facilitent la circulation des personnes et des produits, éliminent les contraintes de productivité et augmentent la compétitivité⁵⁴. Le développement des infrastructures devrait donc viser à contribuer au renforcement de la capacité de production des économies africaines.

Les pays africains devraient développer une forte capacité d'offre nationale dans les secteurs clés de l'infrastructure. L'indice de capacité de production (ICP), qui illustre l'état des capacités de production dans les économies du monde entier, montre une faible performance globale des pays africains, avec un ICP moyen de 32 sur 100 en 2022 (figure 7.14a). Dans les huit catégories composant l'ICP, seul le capital naturel affiche une note

ENCADRÉ 7.3 Zones spéciales de transformation agro-industrielle, moteur de la transformation agricole

Les zones spéciales de traitement agro-industriel (SAPZ) sont importantes parce qu'elles contribuent à réduire la pauvreté en offrant des opportunités d'emploi et des sources de revenus élevés provenant de l'exportation de produits à forte valeur ajoutée. Les SAPZ permettront à l'Afrique de transformer ses propres noix de cajou au lieu d'exporter des noix de cajou brutes. Elles créeront des capacités de production pour transformer le coton en textiles et en vêtements, au lieu d'exporter du coton brut. Elles permettront de transformer le café en café infusé, les feuilles de thé en thé de marque, les fèves de cacao en chocolat, le manioc en farine et en fructose, et les fruits et légumes en produits horticoles frais ou emballés, le tout pour l'exportation à l'intérieur ou à l'extérieur du continent. Elles ouvriront de nouvelles perspectives de revenus en transformant la viande bovine, en arrêtant d'exporter les vaches africaines sur pied alors que le reste du monde exporte de la viande bovine transformée.

Pour soutenir le développement de ces SAPZ, la Banque africaine de développement a fourni un financement de 853 millions de dollars US et mobilisé plus de 661 millions de dollars US auprès d'autres partenaires de développement et co-financiers, notamment la Banque islamique de développement, le Fonds international de développement agricole, la Banque arabe pour le développement économique, l'Union européenne et la Banque coréenne d'import-export. La Banque africaine de développement collabore également avec l'Union africaine pour soutenir le programme commun des agro-parcs africains. Cet effort collectif a permis de mobiliser plus de 1,5 milliard de dollars US pour soutenir la création de 25 zones franches agricoles dans 11 pays africains.

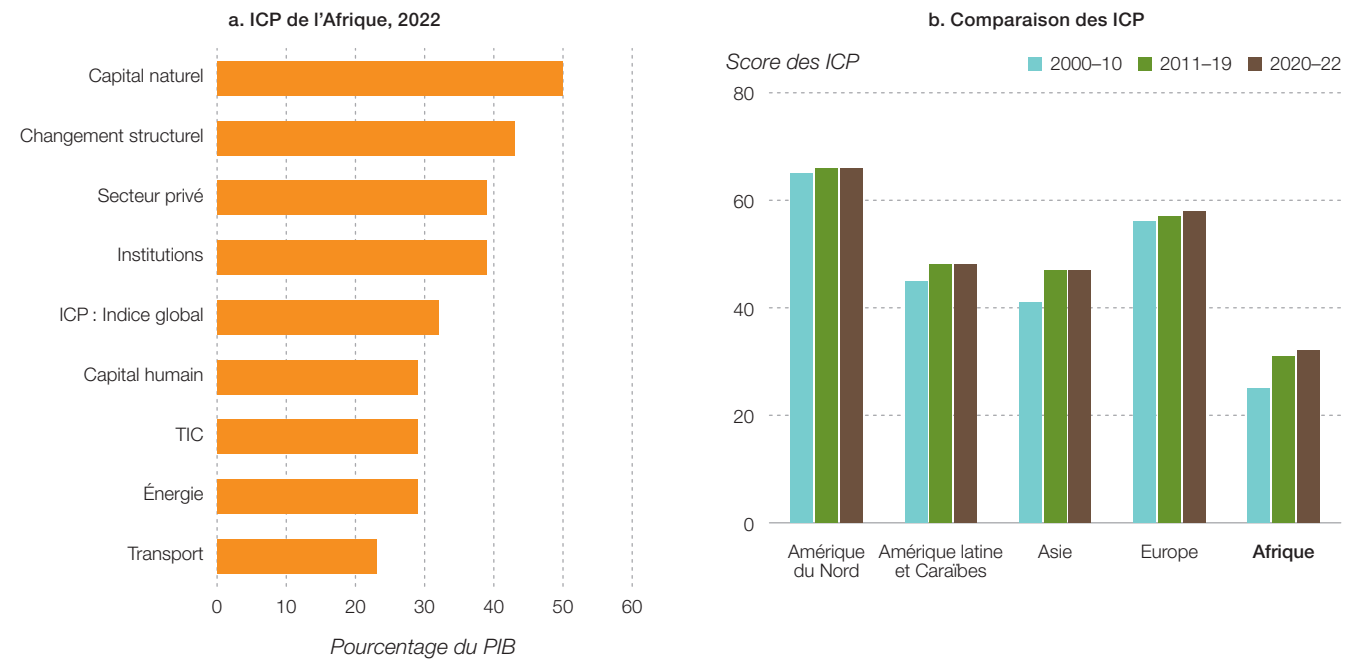
Lors du Forum sur l'investissement en Afrique qui s'est tenu à Marrakech, au Maroc, en novembre 2023, la Banque africaine de développement a lancé l'Alliance pour les zones spéciales de transformation agro-industrielle avec les partenaires fondateurs : Afreximbank, la Banque islamique de développement, l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel et Arise Integrated Industrial Platforms. L'Alliance a pour objectif de mobiliser au moins 2 milliards, voire 3 milliards de dollars US, en engagements de financement et d'investissement de la part de ses membres et de ses partenaires au cours des cinq prochaines années. La réalisation de cet objectif de financement permettra de créer 15 à 20 SAPZ supplémentaires dans les pays du continent.

Étant donné que le marché de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique représentera 1 000 milliards de dollars US d'ici 2030, il est important de penser différemment et d'investir différemment. Les nouveaux millionnaires et milliardaires d'Afrique ne viendront pas de l'industrie pétrolière et gazière, mais des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

de 50, les autres étant inférieures à la moyenne. Les TICN, l'énergie et les transports obtiennent de mauvais résultats en Afrique. À titre de comparaison régionale, l'Afrique affiche en 2022 un ICP moyen de 32 (figure 7.14b), inférieur à celui de l'Asie (47), de l'Amérique latine et des Caraïbes (48), de l'Europe (58) et de l'Amérique du Nord (66). Pour l'Europe et l'Amérique du Nord, la note de l'indice ICP est élevée en raison d'une capacité d'approvisionnement nationale bien développée, principalement dans les infrastructures.

La principale contrainte qui pèse sur la capacité de production de l'Afrique tient à l'insuffisance du développement des infrastructures au niveau national et régional. Tout d'abord, le développement de l'infrastructure énergétique en Afrique reste faible. En 2021, le nombre moyen de jours de coupure d'électricité en Afrique était de 8,9 par mois, nombre supérieur à la moyenne mondiale (5,7) et aux régions de l'Amérique latine et des Caraïbes (1,8), de l'Union européenne (0,3) et de l'Amérique du Nord (0). La situation est pire

FIGURE 7.14 Indice de capacité de production de l'Afrique



Source : CNUCED 2023a.

Note : L'ICP saisit les principaux moteurs et facteurs favorables qui stimulent les capacités productives au niveau national. Il est composé de 46 indicateurs dans huit catégories de capacités productives : capital naturel, capital humain, énergie, TICN, transport, secteur privé, institutions et changement structurel.

dans les états fragiles, où les coupures de courant durent en moyenne 13,3 jours par mois⁵⁵. Deuxièmement, l'infrastructure de l'eau est importante pour le développement durable, car elle favorise les performances sectorielles qui amélioreront l'appareil productif, notamment grâce à une énergie propre, à la sécurité alimentaire et à une main-d'œuvre en bonne santé. En Afrique, environ la moitié des terres seulement sont utilisées de façon productive pour l'agriculture, principalement en raison de l'insuffisance des infrastructures d'irrigation, et c'est trop peu pour répondre aux besoins de la sécurité alimentaire. Des infrastructures supplémentaires sont nécessaires dans les domaines de l'eau et de l'électricité.

Ouvrir les marchés et renforcer la demande

Le développement d'infrastructures intégrées devrait viser à améliorer les liens entre unités de production et clients afin de contribuer à renforcer la demande adressée à l'économie, demande qui est un moteur essentiel de la croissance durable et

du développement inclusif. La croissance économique inclusive et le développement durable sont principalement le résultat d'une interaction harmonieuse entre, d'une part, les efforts nationaux visant à créer un réseau d'entreprises capables d'offrir une large gamme de biens et de services dans des conditions de concurrence acceptables (c'est-à-dire le renforcement des capacités de production nationale évoqué ci-dessus) et, d'autre part, les efforts visant à établir, ou à renforcer selon le cas, une forte demande adressée à ces entreprises, que cette demande soit d'origine intérieure ou extérieure. Les investissements dans le développement d'infrastructures intégrées ont un fort potentiel pour contribuer à la fois au développement des capacités de production nationale et au renforcement de la demande adressée à l'économie.

Avec une population de 1,4 milliard d'habitants répartis dans 54 pays, l'Afrique est un marché gigantesque. Il convient donc d'exploiter le potentiel de demande de ce marché lors de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives de développement d'infrastructures intégrées. Le potentiel commercial

reste énorme et sous-exploité. Le potentiel d'exportation non réalisé se reflète également dans la faible performance de l'indice d'intégration régionale de 0,38 (figure 7.15a), inférieur à la moyenne de 0,5. L'indice d'intégration commerciale varie considérablement d'un pays à l'autre, les pays d'Afrique australe affichant de meilleures performances (0,55–0,73) (figure 7.15b).

Diversifier l'économie

La diversification économique représente une évolution vers une structure plus variée de la production et du commerce intérieurs, structure destinée à accroître la productivité, créer des emplois et fournir la base d'une croissance durable qui réduira la pauvreté. La diversification économique reste un défi pour l'Afrique. Le continent est la deuxième région la moins diversifiée après l'Océanie et montre la plus forte concentration des exportations (figure 7.16). Si l'on se réfère à l'indice de Theil pour 2018–2019 et son évolution par rapport à 1998–2000, les cinq pays d'Afrique ayant la plus forte concentration des exportations sont le Mali, le Tchad, la Libye, l'Angola et la Guinée-Bissau. Les cinq pays ayant connu la plus forte amélioration au cours de la période sont le Rwanda, le Burundi, l'Éthiopie, l'île Maurice et l'Égypte⁶⁶.

Les matières premières restent en Afrique subsaharienne la principale catégorie de produits exportés (bien que les biens intermédiaires rattrapent leur retard). Leur part dans les exportations totales était de 48,6 % en 2019 et en baisse à 38 % en 2020 dans le contexte de la crise de la pandémie de COVID-19 (figure 7.17).

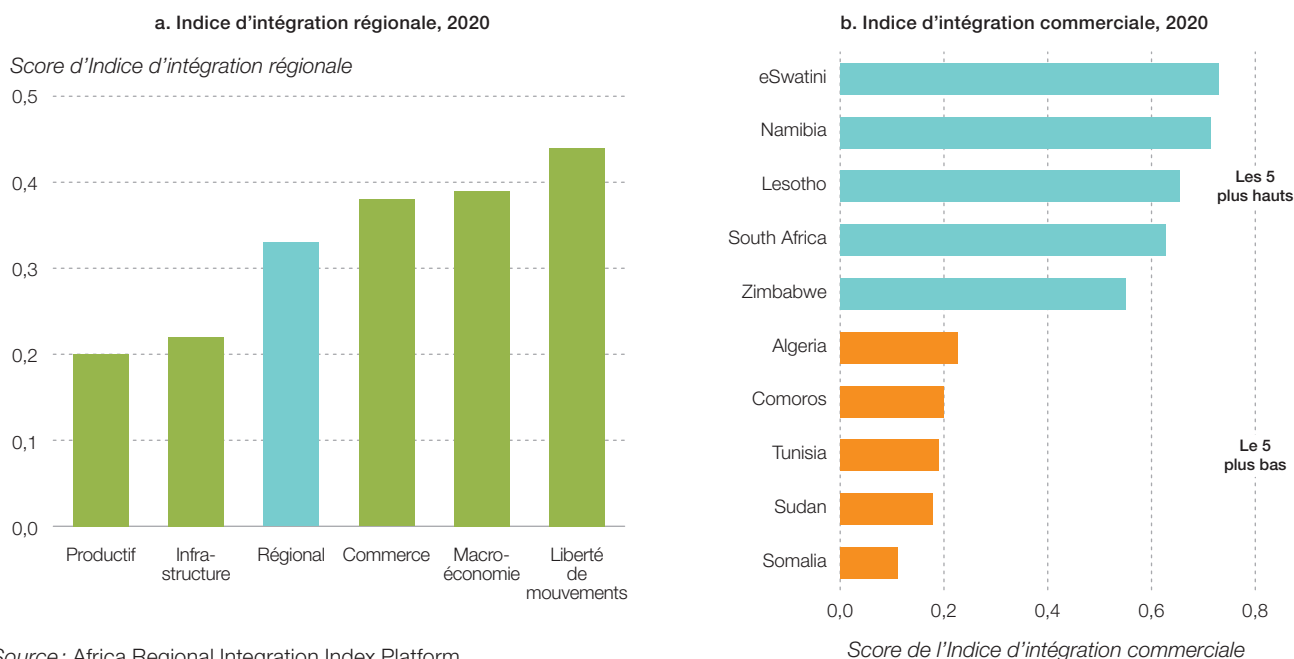
En Afrique du Nord, les exportations de matières premières représentaient, environ 85 % du total en 2018 et 36,6 % en 2017 en Libye et en Algérie; environ 17 % en Égypte en 2020 et au Maroc en 2018; mais seulement 8,9 % en Tunisie en 2019.

Le manque de diversification économique est souvent associé à une vulnérabilité aux chocs extérieurs, ce qui peut affecter les perspectives de croissance à long terme⁵⁷. Des infrastructures développées peuvent aider les économies non diversifiées à passer à une structure de production et de commerce plus diversifiée et rendre l'économie moins dépendante des industries extractives et minières, par exemple en soutenant le tourisme et d'autres services.

Développer le secteur privé

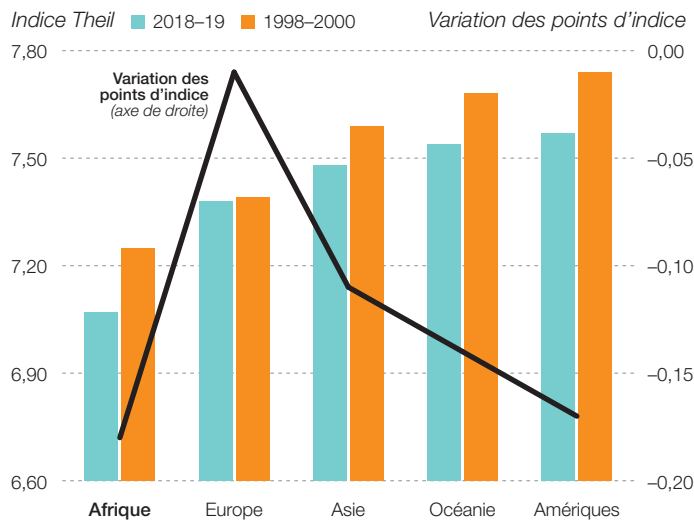
Les infrastructures publiques, principalement les transports, l'énergie, les télécommunications, l'eau, l'éducation et la santé, sont essentielles au

FIGURE 7.15 Indices d'intégration régionale et commerciale en Afrique



Source: Africa Regional Integration Index Platform.

FIGURE 7.16 Diversification des exportations en Afrique, par partenaire commercial régional, 1998–2000 et 2018–2019



Source: CNUCED, 2023a.

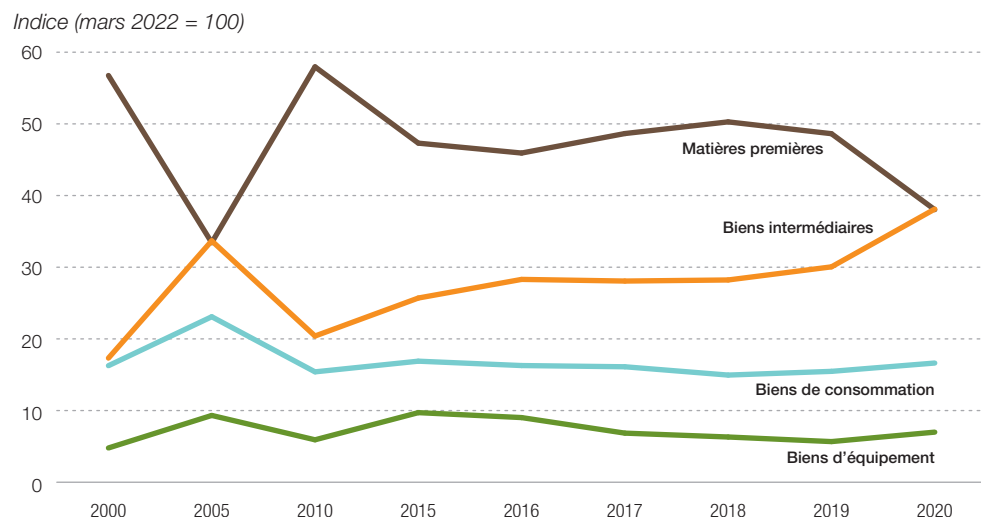
développement et à l'optimisation du rôle du secteur privé dans l'économie. Elles aident à mettre en place, par exemple, des industries agroalimentaires et manufacturières, et soutiennent les activités dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Des infrastructures développées relient les entreprises et les ménages de toutes les régions d'un pays, offrant ainsi des

opportunités au secteur privé. Des infrastructures adéquates peuvent également renforcer la compétitivité des entreprises, en particulier au niveau international, car elles réduisent leurs coûts et les aident à répondre aux opportunités du marché et à surmonter les contraintes.

Le rapport 2023 sur la participation privée aux infrastructures (PPI) de la Banque mondiale nous aide à naviguer dans les courants parfois contraires des infrastructures publiques et privées. L'Afrique subsaharienne a reçu en 2023 des investissements totalisant 4,9 milliards de dollars US pour 37 projets, soit une baisse de 15 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, bien que le nombre de projets et de pays bénéficiant de PPI ait été le plus élevé de la décennie. En 2022, bien que l'Afrique subsaharienne ait enregistré des engagements d'investissement PPI légèrement inférieurs à ceux de 2021, elle a franchi une étape importante, avec 19 pays comptant des transactions d'investissement PPI.

De plus, les engagements du secteur privé en matière d'infrastructures ont atteint selon ICA 19 milliards de dollars US en 2020, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré, et une forte augmentation par rapport aux 11,8 milliards de dollars US en 2018 et aux 10,8 milliards de dollars US d'engagements en 2019. La participation privée existante se concentre principalement aujourd'hui sur

FIGURE 7.17 Exportations par catégorie, Afrique subsaharienne, en % du total, 2000–2020



Source: Données de la solution intégrée du commerce mondial (WITS).

le financement des infrastructures énergétiques, avec peu d'investissements dans d'autres secteurs d'infrastructures matérielles tels que l'agriculture, ou dans les infrastructures sociales, qui sont tout aussi importantes pour la croissance verte⁵⁸. Selon les Perspectives économiques en Afrique 2023, l'Afrique aura besoin de 2 600 à 2 800 milliards de dollars US d'ici 2030 pour financer ses engagements en matière de changement climatique, tels qu'ils sont exprimés dans les CDN soumises par les pays. Une plus grande implication du secteur privé est essentielle pour combler l'écart dans les flux de financement du climat sur le continent. Sur les 29,5 milliards de dollars US investis dans le financement de la lutte contre le changement climatique en Afrique en 2020, seuls 14 % provenaient d'acteurs privés.

Soutenir les infrastructures résilientes au changement climatique

Les infrastructures intégrées doivent être planifiées, conçues, mises en œuvre et exploitées de façon à anticiper, préparer et s'adapter à l'évolution des conditions climatiques et de leurs effets. Les infrastructures doivent être *planifiées* pour renforcer la résilience des populations au changement climatique, *conçues* pour être résistantes au climat et *exploitées* de façon à minimiser les émissions de gaz à effet de serre.

Le changement climatique et ses aléas météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les tempêtes ont des conséquences négatives particulièrement disproportionnées pour la population africaine. En 2022, plus de 100 millions de personnes sur le continent ont été touchées par la sécheresse, 7,4 millions par les inondations et 2,3 millions par les tempêtes⁵⁹. L'Afrique est la région du monde la moins résiliente au changement climatique car très vulnérable aux aléas climatiques et peu préparée à y faire face⁶⁰. Le manque d'infrastructures adéquates est l'une des principales causes de cette vulnérabilité, auxquelles s'ajoutent les immenses zones désertiques et semi-désertiques du continent, le faible niveau de développement socio-économique, ainsi que le manque de capacités technologiques et financières nécessaires à l'adaptation.

L'Afrique manque d'infrastructures pour gérer et contrôler la variabilité de l'approvisionnement

en eau, telles que des infrastructures de stockage (naturelles ou artificielles), des outils de contrôle de l'hydrologie urbaine et des installations de mesure et de prévision de cette variabilité. Par exemple, les équipements hydrométéorologiques et les données de télédétection peuvent avertir des événements extrêmes et aider à faire face aux situations d'urgence en fournissant des informations précises et actualisées sur l'évolution du climat et des ressources terrestres. D'autres outils, tels que les logiciels d'analyse spatiale, de cartographie et les systèmes d'information géographique (SIG), peuvent s'avérer particulièrement importants pour analyser et suivre l'évolution du changement climatique et prendre les décisions stratégiques qui en découlent.

Les infrastructures résilientes au climat peuvent résister aux perturbations causées par les aléas du changement climatique, y répondre et s'en remettre rapidement⁶¹. Elles peuvent augmenter la fiabilité de la fourniture des services, principalement en réduisant la fréquence et la gravité des perturbations, réduire le risque d'immobilisation des actifs et générer des avantages connexes tels que la valeur d'agrément, la conservation de la biodiversité et l'atténuation des impacts du changement climatique⁶². La construction de ces infrastructures ajoutera toutefois une nouvelle couche de complexité aux défis du développement et de la croissance de l'Afrique en exigeant que la durabilité à long terme soit une considération majeure prise en compte dès les premières étapes de la planification et de la conception des projets.

Bien que l'Afrique ne contribue qu'à environ 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, bien moins que la Chine (30,9 %), les États-Unis (13,5 %), l'Union européenne (7,5 %) et l'Inde (7,3 %)⁶³, le développement des infrastructures devrait s'accompagner d'une sensibilisation des décideurs politiques et du public à l'augmentation des émissions de GES qui pourrait résulter de la combustion de carburant dans les secteurs de l'agriculture, des transports et de l'énergie, ou de l'incinération des déchets dans les processus d'assainissement, par exemple.

Renforcer la gouvernance

Une bonne gouvernance est nécessaire au développement d'infrastructures de qualité. L'évaluation des politiques et des institutions nationales

(CPIA) de la BAD mesure la performance des institutions des pays africains. Cette évaluation montre une amélioration globale marginale, passant de 3,24 (sur 6,0) en 2010 à 3,33 en 2018 (figure 7.18). Cette faible moyenne a une incidence négative sur le développement et la durabilité des infrastructures. La note de gouvernance de la CPIA s'élevait à 3,32 en 2020, alors que la note relative à la transparence, à la responsabilité et à la corruption était cette année-là de 3,1. La faiblesse des institutions se reflète également dans les résultats fournis en 2022 par Transparency International, selon lesquels 49 des 54 pays africains obtenaient une note inférieure à 50 %, témoignant ainsi du niveau élevé de corruption perçu par les citoyens.

Les conséquences de la faiblesse des institutions ont été établies dans la littérature empirique. Les pays et les régions où le taux de corruption est le plus élevé ont les plus mauvaises conditions d'infrastructures, ce qui freine leur développement⁶⁴. De plus, les pays à faible gouvernance sont à la traîne en matière de développement des infrastructures, retard causé en grande partie par la mobilisation limitée des ressources des secteurs public et privé.

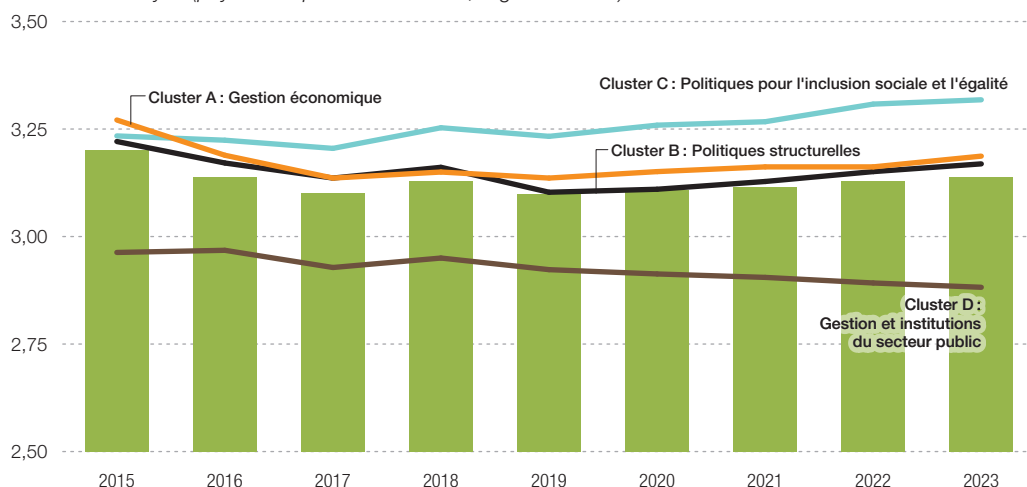
Selon certaines estimations, plus d'un tiers des ressources consacrées à la création et à l'entretien des infrastructures publiques en Afrique sont perdues en raison d'inefficacités. Ces inefficacités

sont étroitement liées à la mauvaise gouvernance des institutions et des cadres de planification en matières d'allocation et de mise en œuvre des dépenses d'investissement dans les infrastructures. Les estimations suggèrent qu'une meilleure gouvernance des infrastructures (capacité à gérer efficacement les investissements publics) pourrait combler en moyenne plus de la moitié du déficit d'efficacité observé⁶⁵.

Le développement des infrastructures en Afrique ne pourra toutefois produire tous ses effets que s'il a accès à l'épargne mondiale dans le cadre d'une structure de gouvernance améliorée qui garantira une utilisation optimale des ressources. L'amélioration de la gouvernance peut renforcer le lien entre l'investissement public et la croissance économique. Les données empiriques⁶⁶ confirment l'idée qu'un stock de capital public efficace contribue à la croissance économique. Les pays dotés d'une meilleure gouvernance tendent à tirer davantage de croissance de leurs investissements publics, car ils présentent un ratio plus faible de capital public/production ainsi qu'une plus grande efficacité des investissements publics⁶⁷. Les pays africains pourraient en conservant le même niveau d'investissement augmenter de 20 à 54 % l'efficacité de leurs investissements, ce qui représente un gain substantiel⁶⁸.

FIGURE 7.18 Notes de l'évaluation des politiques et des institutions nationales de l'Afrique

Score CPIA moyen (pays d'Afrique subsaharienne, éligibles à l'IDA)



Source : Base de données CPIA de la Banque mondiale, 2024.

Note : CPIA = Country Policy and institutional Assessment ; IDA = International Development Association.

Intégrer la dimension de genre

Le développement d'infrastructures intégrées contribue à améliorer le bien-être des femmes en créant des opportunités d'emploi et en réduisant les inégalités et la pauvreté. Les gouvernements devraient donc envisager d'aligner plus étroitement la conception des projets sur les problèmes sociétaux de genre et veiller à ce que les deux sexes bénéficient proportionnellement des investissements en capital.

L'intégration de la dimension de genre dans les projets de développement d'infrastructures suit cinq phases⁶⁹ : (i) la programmation, période stratégique et essentielle pour relever les défis de l'intégration de la dimension de genre et qui nécessite donc une étude diagnostique sur le genre et un dialogue politique pour aborder les questions liées au genre ; (ii) l'identification du projet, qui devrait tenir compte des besoins des deux sexes pour réduire les inégalités existantes et émergentes ; (iii) la formulation, lorsqu'il est nécessaire de concevoir des objectifs qui atténuent les écarts entre les sexes et d'allouer des ressources qui tiennent compte de l'intégration de la dimension de genre ; (iv) la mise en œuvre du projet, lorsque l'égalité entre les sexes devrait être maintenue grâce à une coordination et une consultation renforcées des parties prenantes et (v) le suivi et l'évaluation, dans lesquels l'équipe de projet devrait impliquer des experts en matière de genre pour identifier les écarts émergents entre les sexes et proposer des interventions.

Sur le plan politique, le recours à un processus décisionnel inclusif permet aux femmes de faire entendre leur voix dans le cadre d'investissements appropriés. Cela peut se faire par le biais d'une règle de genre dans la composition des comités concernés afin d'assurer une représentation égale dans la prise de décision. De plus, l'engagement des parties prenantes permettra de créer un forum permettant d'articuler l'intégration de la dimension de genre dans les projets d'infrastructure et de tirer parti de l'expérience de toutes les parties.

Renforcer les systèmes de gestion des connaissances

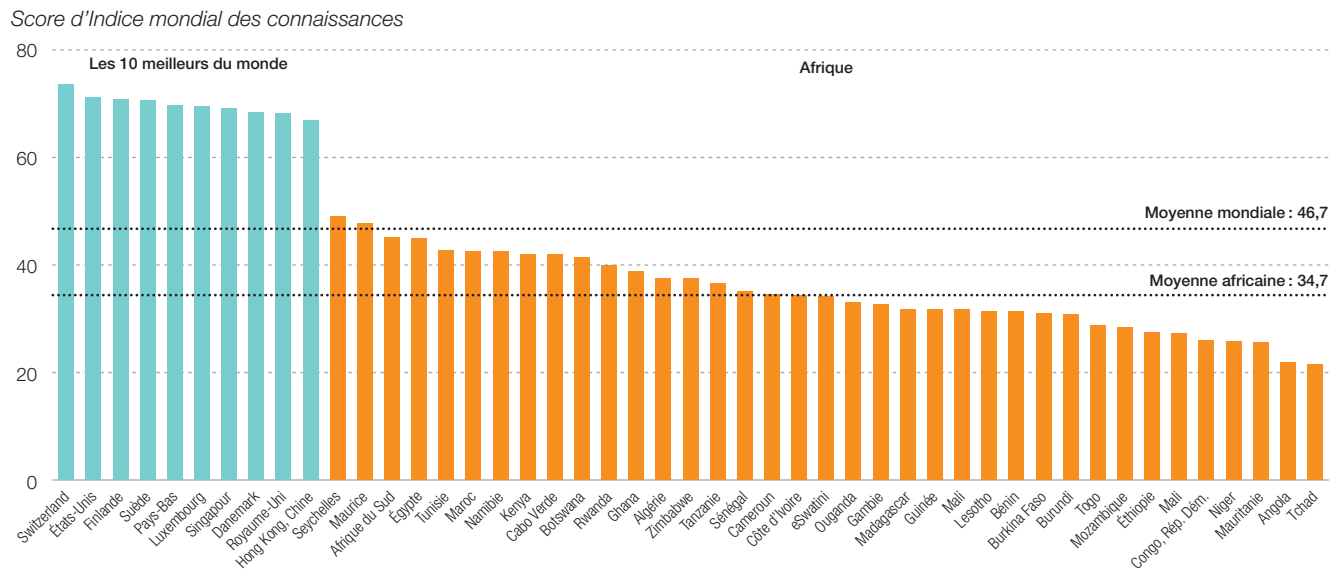
Les économistes étudient depuis longtemps le processus de croissance économique, facteur déterminant du niveau de vie des nations, et ses

variations dans le temps et l'espace. Bien que de nombreux facteurs influencent ce processus, ils concluent qu'un des facteurs essentiels à l'amélioration de la productivité est l'accumulation de connaissances. Les études montrent qu'à travers les pays, plus de la moitié des écarts entre niveau et croissance du revenu par habitant s'expliquent par des différences de productivité basée sur la connaissance et de son taux de croissance⁷⁰.

En bref, la connaissance joue un rôle plus important que l'accumulation des facteurs (capital physique et travail) dans les processus de croissance et de développement à long terme des nations. Et malgré cette évidence, les systèmes nationaux de production, de gestion et d'utilisation des connaissances de la plupart des pays africains en sont encore au stade de développement. Par exemple, un rapport de 2017 du Global Development Network, qui a évalué l'environnement du savoir dans de nombreux pays africains, a révélé de nombreux problèmes dans plusieurs domaines, notamment la faiblesse de l'infrastructure de gestion des connaissances⁷¹.

Les résultats sont similaires à ceux de l'Indice mondial du savoir (GKI) du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) qui suit les performances des pays en matière de connaissances dans sept domaines : l'enseignement pré-universitaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels, l'enseignement supérieur, la recherche, le développement et l'innovation, les TICN, l'économie et l'environnement favorable général⁷². Depuis la création de l'indice en 2017, les pays africains ont toujours été mal classés, ce qui témoigne de la lenteur de la transition du continent vers des économies basées sur la connaissance. En 2020, la note moyenne mondiale du GKI était de 46,7 sur 100, contre 34,7 pour l'Afrique (figure 7.19). Le premier pays africain, les Seychelles, obtenait une note de 49,0 sur 100 et se classait à la 50^{ème} place du classement mondial. La Suisse était classée première, avec un score de 73,6 sur 100. Compte tenu de ces disparités, les gouvernements africains devraient envisager de renforcer les systèmes nationaux de gestion des connaissances en tant que caractéristique essentielle des programmes de développement d'infrastructures intégrées.

FIGURE 7.19 Indice mondial du savoir du PNUD, 2022, les 10 premiers et l'Afrique



Source : PNUD 2020.

Renforcer la stabilité macroéconomique

La stabilité macroéconomique est importante pour la croissance à long terme et le développement inclusif. Les besoins de financement des investissements d'infrastructures en Afrique sont estimés entre 68 et 108 milliards de dollars US par an⁷³. Les pays doivent concevoir et mettre en œuvre leur propre programme d'infrastructures intégrées en tenant compte de la nécessité de préserver la stabilité fiscale et, plus généralement, la stabilité macroéconomique. Ceci est particulièrement pertinent à l'heure actuelle, où la conjonction de plusieurs chocs a exercé une pression démesurée sur les équilibres budgétaires dans de nombreux pays africains.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES INTÉGRÉES EN AFRIQUE

Les besoins de financement des infrastructures africaines sont énormes. Selon les estimations du Global Infrastructure Hub (GI Hub), le déficit de financement des infrastructures africaines pourraient être, dans l'hypothèse d'une croissance annuelle du PIB de 6,3%, respectivement en 2025

et 2030 de 365 milliards et 425 milliards de dollars US, hors ODD, et de 464 milliards et 541 milliards de dollars US, ODD compris (tableau 7.3). Après estimation globale des financements nécessaires pour combler le déficit d'investissement d'ici à 2030, le calcul des besoins d'investissement montre que plus de 182 milliards de dollars US sont nécessaires chaque année entre 2024 et 2030 dans les secteurs de l'électricité, de l'eau, des TICN et des transports (tableau 7.4).

On estime que 32 à 40 milliards de dollars US d'investissements annuels dans l'énergie sont nécessaires pour atteindre l'accès universel à l'électricité en Afrique d'ici 2030, ce qui laisse un déficit annuel total de 16,5 à 24,5 milliards de dollars US pour le financement climatique de l'énergie dans le cadre du New Deal. L'Égypte, le Nigeria et l'Afrique du Sud comptent pour environ un tiers de ce déficit. La réduction de la fracture numérique et la réalisation de la connectivité universelle nécessitent un financement de 100 milliards de dollars US d'ici à 2030. Actuellement, 1 gigaoctet de données coûte 4,4% du revenu national brut (RNB) mensuel par habitant en Afrique, ce qui dépasse la norme d'accessibilité recommandée de 2% du RNB⁷⁴. Dans le secteur de l'eau, les investissements annuels actuels se situent entre 8 et 10 milliards de dollars US, alors que les besoins annuels

TABLEAU 7.3 Besoins de financement des infrastructures en Afrique (\$ milliards)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tendances actuelles	226	234	241	249	257	265	274	281	290	298	306
Besoins d'investissement	308	319	331	342	354	365	378	389	401	413	425
Besoins d'investissement (ODD inclus)	389	404	419	434	449	464	480	495	511	526	541

Source: Global Infrastructure Outlook (GI Hub).

Note: Hypothèse de croissance annuelle du PIB = 6,3 %.

TABLEAU 7.4 Besoins d'investissements dans les infrastructures en Afrique (\$ milliards)

Secteur	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Énergie	64,8	64,8	64,8	64,8	64,8	64,8	64,8
Eau	70,4	70,4	70,4	70,4	70,4	70,4	70,4
TICN	8,7	6,9	6,8	6,8	6,8	—	—
Transports	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0	42,0
Besoins totaux d'investissement (des quatre secteurs)	185,9	184,1	184	184	184	177,2	177,2

Source: Global Infrastructure Outlook (GI Hub).

Note: Les besoins annuels d'investissement ont été calculés après avoir généré les estimations globales nécessaires pour combler le déficit d'investissement d'ici à 2030.

d'investissement sont d'environ 22 milliards de dollars US (15 milliards de dollars US pour les dépenses d'investissement et 7 milliards de dollars US pour l'exploitation et la maintenance)⁷⁵. En règle générale, le secteur public est la principale source d'investissement (de 87 à 91 % des dépenses⁷⁶) dans les infrastructures des pays en développement, même quand des secteurs comme l'énergie peuvent générer suffisamment de revenus pour permettre l'implication du secteur privé. La même part pour l'Afrique (y compris les prêts et les subventions) était en 2020 de 76 % (figure 7.20)⁷⁷.

TIRER PARTI DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

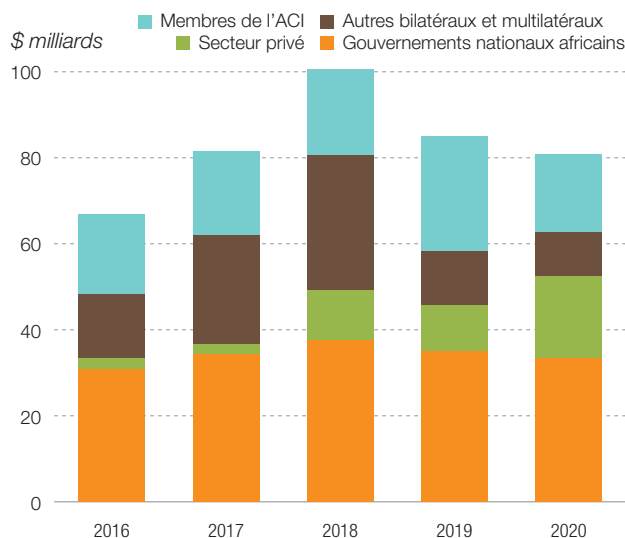
Les partenariats public-privé (PPP) permettent au secteur privé de participer à de grands projets d'infrastructure, réduisant ainsi la charge financière des gouvernements. Cet aspect est vital pour les pays africains dont la marge de manœuvre budgétaire est limitée et la dette élevée. Grâce aux PPP, les risques financiers, techniques et opérationnels des projets d'infrastructure sont partagés entre les secteurs public et privé, ce qui rend les

grands projets plus réalisables et réduit la probabilité d'un échec financier. Les PPP permettent également de bénéficier de l'expertise technique et de l'efficacité opérationnelle du secteur privé, ce qui peut conduire à réaliser des économies, garantir l'achèvement d'un projet dans les délais impartis et produire des infrastructures de meilleure qualité. En s'appuyant sur les forces et les ressources des secteurs public et privé, les PPP peuvent surmonter de nombreux défis auxquels sont confrontés les projets d'infrastructure en Afrique.

Le manque de projets prêts à être investis limite la capacité de la plupart des pays à attirer des financements privés supplémentaires. Les gouvernements africains devraient établir les cadres nécessaires aux projets d'infrastructures en PPP en combinant l'efficacité du secteur privé et l'engagement des gouvernements en faveur des objectifs d'inclusion sociale. L'évaluation de la gestion des investissements publics montrent que les pays africains ont un score d'efficacité élevé, équivalent en moyenne à celui des autres régions, mais tendant à être moins efficaces dans d'autres domaines⁷⁸. Plus précisément, les pays africains pourraient améliorer l'efficacité des investissements publics en renforçant la planification et la sélection des PPP,

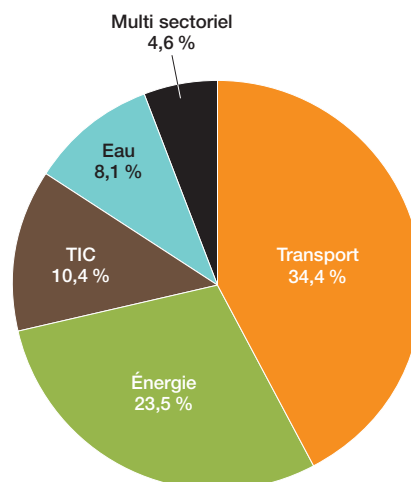
FIGURE 7.20 Tendances du financement des infrastructures et répartition des fonds par secteur, en milliards de dollars US

a. Tendances du financement des infrastructures en Afrique, 2016–20



Source: ICA 2024.

b. Financement des infrastructures par secteur, 2020



la budgétisation pluriannuelle, l'évaluation, la sélection et la gestion des projets, ainsi que le suivi des actifs d'infrastructure. Certains pays, par exemple, pourraient donner la priorité aux programmes d'investissement du secteur public en établissant des lignes directrices et en appliquant plus fermement les règles. Ils pourraient également créer une unité PPP au sein des ministères des Finances et de la Planification du Développement (ou équivalent) chargée de superviser les PPP. D'autres pourraient mettre en place un processus adapté aux grands et mégaprojets afin d'améliorer l'évaluation des coûts et la préparation. De plus, tous les projets de PPP pourraient être contrôlés par les unités PPP afin d'atténuer les risques financiers.

Les PPP sont moins nombreux en Afrique qu'ailleurs. Le continent a enregistré en 2023 790 contrats d'infrastructure⁷⁹ pour une valeur de 136,2 milliards de dollars US, bien inférieurs aux 327,8 milliards de dollars US en Asie du Sud, 547 milliards de dollars US en Asie de l'Est et Pacifique, et 655,9 milliards de dollars US en Amérique latine et Caraïbes. Par contre, le cumul des investissements dans les PPP sur les 12 années 2012–2023 a presque doublé par rapport aux 22 années précédentes, 1990–2011, pour atteindre 87,9 milliards de dollars US (figure 7.21).

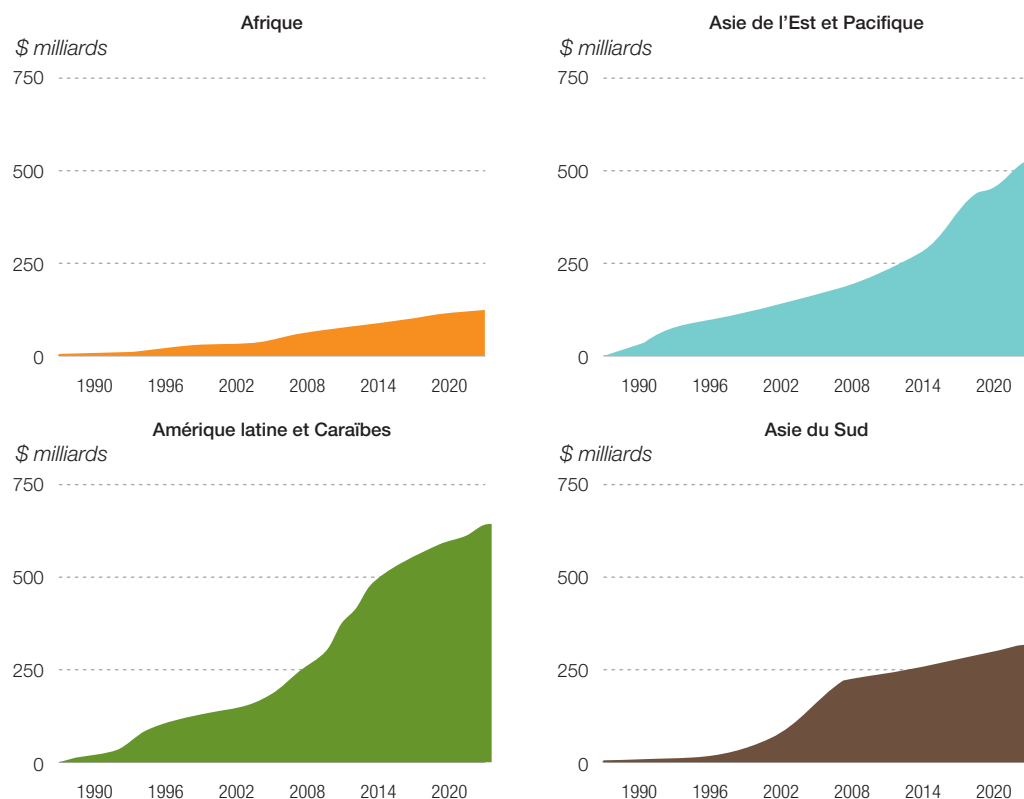
Ces investissements sont concentrés dans le secteur de l'énergie, qui compte 463 transactions entre 1990 et 2023 pour un montant de 87,9 milliards de dollars US, soit 65 % du total⁸⁰. Les défaillances du marché et les problèmes structurels de ce secteur le rendent plus risqué pour l'investissement privé, ce qui explique en partie sa part dominante.

Les projets de PPP ne sont menés que dans une poignée de pays et la nécessité d'un recours aux PPP pour développer les infrastructures devient plus pressante dans de nombreux pays africains. À eux seuls, 4 pays, l'Afrique du Sud, le Maroc, l'Égypte et le Nigeria, ont représenté entre 2008 et 2018 plus de la moitié de la valeur totale des projets de PPP. Cela souligne la nécessité de surmonter les contraintes liées aux investissements en PPP et de permettre à l'Afrique d'exploiter pleinement les possibilités offertes par les PPP pour combler ses lacunes en matière d'infrastructures.

CONCLUSION

Le développement des infrastructures via la mise en œuvre de stratégies nationales est indispensable à la facilitation du commerce et à

FIGURE 7.21 Investissements cumulés dans les PPP, Afrique et autres régions, 1990–2011



Source: Base de données de la Banque mondiale sur les PPI.

l'intégration régionale, tout en favorisant une croissance inclusive et un développement durable. Toutefois, les pays africains doivent encore surmonter les problèmes de quantité, de qualité, de coût et d'accès à leurs infrastructures matérielles et immatérielles. L'ampleur du financement nécessaire est considérable.

La plupart des pays africains ne disposent pas des institutions nécessaires pour superviser leurs résultats en matière d'infrastructures. Ils achoppent souvent sur des questions institutionnelles essentielles, s'efforçant, par exemple, de sélectionner les projets les plus rentables sur le plan social et économique, de financer les projets durables sur le plan budgétaire, de tenir compte des limites de leurs ressources, ou de veiller à la disponibilité du financement des besoins tout au long de la mise en œuvre des projets.

Bien que l'intervention des gouvernements soit indispensable pour garantir l'accès universel aux infrastructures et atténuer les dommages causés

à l'environnement, l'Afrique a besoin d'une participation accrue du secteur privé pour développer ses infrastructures et accélérer les progrès en matière de croissance inclusive. Le financement public à lui seul est insuffisant. Pour passer des milliards aux milliers de milliards de dollars US nécessaires au financement des infrastructures, et compte tenu des ressources publiques déjà limitées, il est impératif de renforcer la gouvernance afin d'accroître la mobilisation des ressources auprès du secteur privé.

Les facteurs macroéconomiques de la demande d'énergie tels que l'urbanisation, l'industrialisation et la croissance démographique sont plus favorables en Afrique que sur d'autres continents, et il est capital de saisir les opportunités. Bien qu'il soit important de capitaliser sur les infrastructures existantes et de les développer, le vaste potentiel de l'Afrique en matière de production d'énergie renouvelable devrait occuper une place centrale dans le développement des

infrastructures. Le continent dispose d'énormes ressources naturelles pour exploiter l'énergie éolienne, solaire⁸¹, hydroélectrique, l'hydrogène vert et l'énergie géothermique, mais les prévisions 2030 du bouquet énergétique ne laissent entrevoir qu'une très faible croissance des parts de l'énergie solaire et de l'énergie éolienne. Ce bouquet

énergétique dépendra fortement de la rapidité et de l'ampleur des financements et des technologies qui permettront de diversifier et accélérer les options en matière d'énergie renouvelable. Pratiquement, cela exige que l'Afrique investisse massivement dans des infrastructures et des technologies durables sur le plan environnemental⁸².

NOTES

1. L'indice comprend quatre composantes : les transports, l'énergie, les TICN et l'eau et l'assainissement. L'indice est normalisé entre 0 et 100. Plus une valeur est élevée, mieux le pays est préparé à répondre à ses besoins en infrastructures pour le développement.
2. Picot et al. 2017 ; IGI Global 2017.
3. ACI 2020.
4. ACI 2020.
5. Commission européenne 2019.
6. Encyclopédie de la communauté scientifique 2023.
7. Holtz et Heitzig 2021 ; Ndii 2022.
8. Foster et al. 2010.
9. BAD 2018.
10. Banque mondiale 2017.
11. OCDE 2018.
12. BAD 2014.
13. À l'exclusion du Burundi, de la Guinée équatoriale, de l'Érythrée, du Lesotho, du Malawi, du Rwanda, de la Somalie, du Sud-Soudan et du Swaziland, bien que le Lesotho, le Malawi, le Rwanda et eSwatini disposent de leurs propres autoroutes reliées à différentes sections du réseau TAH.
14. UNECA 2023.
15. CNUCED 2022a.
16. CNUCED 2022b.
17. L'indice de performance des ports à conteneurs a été lancé par la Banque mondiale et IHS Markit. Cet indice évalue les ports en fonction de plusieurs paramètres et en tenant compte de la taille des navires et des mouvements de conteneurs par escale et par port. La Banque mondiale compile les données de 370 ports à conteneurs pour évaluer leur performance, en utilisant deux méthodologies : l'approche administrative, qui est un agrégat de la performance du port, et l'approche statistique, qui utilise la factorisation matricielle.
18. Banque mondiale 2022.
19. OCDE 2021.
20. Arvis et al. 2019.
21. Schwikowski 2022.
22. Adegoke 2023.
23. Viljoen 2023.
24. Africa.com 2023.
25. BAD 2022a.
26. BAD 2022a.
27. AIE 2022a.
28. BAD 2022b.
29. OEC 2022.
30. Magome 2023.
31. BAD 2023.
32. Cap sur le marché des entreprises 2023.
33. UIT 2022.
34. Kuzma et al. 2023a.
35. Kuzma et al. 2023b.
36. Union africaine 2023.
37. UNICEF et OMS 2022.
38. UNICEF 2023.
39. L'eau pour l'Afrique 2016.
40. BAD 2022c.
41. Données de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS.
42. OMS et UNICEF 2019.
43. <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>
44. Stempedia 2019.
45. Fondation Mastercard 2020.
46. UNESCO 2020.
47. Pour l'Université virtuelle africaine, voir https://en.wikipedia.org/wiki/African_Virtual_University. Pour le centre d'apprentissage en ligne de l'Université du Rwanda, voir <https://elearning.ur.ac.rw/course/index.php?categoryid=165>.
48. BAD 2022c.
49. Banque mondiale 2023.
50. UNICEF 2022.
51. BAD 2018b.
52. Saidi et al. 2018.
53. OCDE 2005.
54. Vagliasindi 2022.
55. Selon la liste des états fragiles établie par la Banque mondiale en 2022, l'Afrique compte 20 pays en conflit et fragiles, institutionnellement et socialement.
56. CNUCED 2023a.
57. OCDE et OMC 2019.
58. BAD 2023b.
59. EM-DAT 2023.
60. BAD 2022a.
61. OCDE 2018a.
62. OCDE 2018b.
63. BAD 2023b.
64. Gillanders 2013.
65. Schwartz et al. 2020.
66. Gupta 2014.
67. FMI 2015.

68. Barhoumi et al. 2018.
69. EIGE 202.
70. Voir, par exemple, Helpman (2004).
71. Réseau mondial de développement 2017.
72. PNUD 2020.
73. BAD 2022c.
74. 2022 Tableau de bord de l'Alliance pour un Internet abordable.
75. <https://www.icafrica.org/en/topics-programs/water/>.
76. Fay et al. 2019.
77. ACI 2020.
78. Barhoumi et al. 2018.
79. Il s'agit du deuxième plus petit nombre de projets après l'Europe et l'Asie centrale (659 projets). L'Amérique latine et les Caraïbes arrivent en tête avec 3 522 projets, suivies de l'Asie de l'Est et du Pacifique (2 894) et de l'Asie du Sud (1 509).
80. Base de données de la Banque mondiale sur la participation privée aux projets d'infrastructure.
81. En 2020, par exemple, près de 60 millions de personnes en Afrique avaient accès à des solutions solaires hors réseau.
82. BAD 2022a.

RÉFÉRENCES

ACI (Conseil international des aéroports) (2022). Performances du trafic aérien pour l'Afrique 2022. <https://www.aci-africa.aero/files/Africa-Air-Traffic-Performance-2022-EN-Final-270423.pdf>.

Adegoke, Y (2023). Les ports sont la clé de la promesse du commerce mondial de l'Afrique : surmonter les défis logistique. Semafor, 28 avril 2023. <https://www.semafor.com/article/04/28/2023/africas-best-and-worst-ports>.

Africa.com (2023). L'Afrique dans l'indice de performance logistique de la Banque mondiale. 29 avril 2023. <https://www.africa.com/africa-on-the-world-banks-logistics-performance-index/>.

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2022a). Perspectives énergétiques mondiales 2022 : scénario de l'Afrique durable (SAS). AIE. Paris. <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2022>.

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2022b). Perspectives énergétiques en Afrique 2022. AIE. Paris. <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022>.

Alliance pour un Internet abordable (2022). *The A4AI Affordability Report*. <https://a4ai.org/research/affordability-report/>.

Arvis, J., G. Raballand et J. F. Marteau (2019). Réseaux maritimes, efficacité portuaire et connectivité de l'arrière-pays en Méditerranée. Le développement international en point de mire. Banque mondiale. Washington, DC. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30585>.

BAD (Banque africaine de développement) (2014). Suivre les progrès de l'Afrique en chiffres. Abidjan, Côte d'Ivoire.

BAD (Banque africaine de développement) (2018b). Projet : Étude de faisabilité sur la création du Fonds africain pour l'éducation (FAE). Abidjan, Côte d'Ivoire.

BAD (Banque africaine de développement) (2020). Perspectives économiques africaines 2020. Abidjan, Côte d'Ivoire.

BAD (Banque africaine de développement) (2022a). Les High 5s : Éclairer et alimenter l'Afrique - Un nouveau pacte sur l'énergie pour l'Afrique. Abidjan, Côte d'Ivoire.

BAD (Banque africaine de développement) (2022b). Stratégie du Groupe de la Banque pour le nouveau pacte énergétique pour l'Afrique 2016–2025. Abidjan, Côte d'Ivoire.

BAD (Banque africaine de développement) (2022c). Stratégie pour des infrastructures sanitaires de qualité en Afrique 2022–2030. Abidjan, Côte d'Ivoire.

BAD (Banque africaine de développement) (2023a). Les problèmes chroniques d'électricité en Afrique se sont transformés en une crise affectant 30 pays. Abidjan, Côte d'Ivoire. <https://infrastructureafrica.opendataforafrica.org/kquobdg/africa-s-chronic-power-problems-have-escalated-into-a-crisis-affecting-30-countries-this-tolls-heavy>.

BAD (Banque africaine de développement) (2023b). Production économique africaine : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique. Abidjan, Côte d'Ivoire. <https://www.afdb.org/en/about-organizational-structure-departments-and-complexes/infrastructure-regional-integration>.

BAD (Banque africaine de développement) (2023c). Infrastructure et intégration régionale. Abidjan, Côte d'Ivoire. <https://www.afdb.org/en/about-us/organizational-structure>.

Banque mondiale (2017a). Indicateurs du développement dans le monde. Banque mondiale. Washington, DC. https://data.un.org/_Docs/WDIseries_2014_01_28.pdf.

- Banque mondiale (2017b). *Africa's Pulse* n° 15, avril 2017. Banque mondiale. Washington, DC.
- Banque mondiale (2017c). Indice d'accès rural (RAI). Banque mondiale. Washington, DC. <https://data.worldbank.org/rural-access-index-rai>
- Banque mondiale (2022). Indice de performance des ports à conteneurs 2021 : une évaluation comparable de la performance des ports à conteneurs. *Transport Global Practice*. Banque mondiale. Washington, DC.
- Banque mondiale (2023). Indicateurs du développement mondial. Banque mondiale. Washington, DC. <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators>
- Barhoumi, K., Gammadigbe, V., et Ndikumana, L (2018). Efficacité de l'investissement public en Afrique subsaharienne. *Document départemental 2018/008*. Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Carbaugh, J. 2011. *International Economics* (13^{ème} édition). Thompson.
- Capacités de marché des entreprises (2023). *Largest Tech Companies by Market Cap*. Consulté le 15 octobre 2024.
- CGD (Centre pour le développement mondial) (2023). Concevoir des routes pour l'avenir de l'Afrique : explorer de nouvelles voies pour combler le déficit d'infrastructures du continent.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2019). Mettre la facilitation des échanges au service de l'intégration régionale. *Communiqué de presse*, 24 septembre. <https://unctad.org/news/harnessing-trade-facilitation-regional-integration>.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2021). De nouvelles opportunités pour accélérer le commerce panafricain. *Communiqué de presse*, 14 décembre. <https://unctad.org/news/blog-new-opportunities-accelerating-pan-african-trade>.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2022a). Pourquoi le transit des marchandises est-il si cher en Afrique centrale ? *Communiqué de presse*, 7 juin. <https://unctad.org/news/why-transit-goods-so-expensive-central-africa>.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2022b). Examen des transports maritimes 2022 : Faits et chiffres sur l'Afrique. CNUCED. Genève. <https://unctad.org/press-material/unctads-review-maritime-transport-2022-facts-and-figures-africa>.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2023a). Rapport sur le commerce et le développement 2022 : Perspectives de développement dans un monde fragmenté. CNUCED. Genève. https://unctad.org/system/files/official-document/tdr2022_en.pdf.
- CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) (2023b). Manuel de statistiques 2023. CNUCED. Genève. <https://unctadstat.unctad.org/EN/>.
- Commission européenne (2019). Outils de soutien à la planification de l'infrastructure verte et à la restauration des écosystèmes. Agence européenne pour l'environnement, Union européenne. Bruxelles. <https://www.eea.europa.eu/publications/tools-to-support-green-infrastructure>
- Conseil mondial de l'eau (2016). Initiative de l'eau pour l'Afrique (WFI). Conseil mondial de l'eau. Marseille, France.
- Dictionnaire Oxford (2023). *Infrastructure* <https://www.oxfordlearnersdictionaries.com/definition/english/infrastructure>. Consulté le 15 octobre 2024.
- Dogley, D., et J. Roberts (2023). Un océan d'opportunités : comment l'économie bleue peut transformer le développement durable dans les petits états insulaires en développement. *Action Brief*, février 2023. Programme des Nations unies pour le développement. Bangkok. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/UNDP-RBAP-Blue-Economy-Action-Brief-2023.pdf>
- EIGE (Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes) (2023). Transformation institutionnelle du genre : l'intégration de la dimension de genre : un guide pour le changement organisationnel. EIGE. Vilnius.
- EM-DAT (2023). Base de données internationale sur les catastrophes. Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, Université de Louvain. www.emdat.be.
- Encyclopédie de la communauté scientifique (2023). Infrastructures verte et bleue <https://encyclopedia.pub/entry/13384>. Consulté le 15 octobre 2024.
- Équipe éditoriale d'Indeed (2023). Qu'est-ce qu'une stratégie de développement de marché ? (Définition, conseils et exemple). Indeed, 10 mars. <https://www.indeed.com/career-advice/career-development/market-development-strategy-example>.
- Fay, M., S. Han, H. Lee, M. Mastruzzi et M. Cho (2019). *Hitting the Trillion Mark*. Document de travail de recherche sur les politiques 8730, Banque mondiale. Washington, DC.

- FMI (Fonds monétaire international) (2015). Rendre l'investissement public plus efficace. *Policy Paper*, FMI, Washington, DC.
- FMI (Fonds monétaire international) (2020). Bien dépensé : comment une gouvernance solide des infrastructures peut mettre fin au gaspillage des investissements publics. FMI. Washington, DC.
- Fondation Mastercard (2020). L'enseignement secondaire en Afrique : Préparer les jeunes à l'avenir du travail. <https://www.issueelab.org/resources/35972/35972.pdf>.
- Forum économique mondial. (2017). Préparer la région à la quatrième révolution industrielle : l'avenir des emplois et des compétences en Afrique. Forum économique mondial. Genève.
- Foster, V., et Briceño-Garmendia C. (2010). L'infrastructure de l'Afrique : l'heure de la transformation. Banque mondiale. Washington, DC.
- Foster, V., N. Gorgulu, D. Jain, S. Straub et M. Vagliasindi (2023). L'impact de l'infrastructure sur les résultats du développement : une méta-analyse. *Document de travail de recherche sur les politiques 10350*, Banque mondiale. Washington, DC.
- Gammadigbe, V (2019). L'intégration commerciale régionale est-elle un moteur de croissance et de convergence en Afrique ? *Document de travail WP/21/19*. Fonds monétaire international. Washington, DC.
- GIHUB (2023). Perspectives mondiales des infrastructures : prévision des besoins et des lacunes en matière d'investissement dans les infrastructures. <https://outlook.gihub.org/>.
- Gillanders, R. (2014). Corruption et infrastructure au niveau national et régional. *Journal of Development Studies* 50 (6) : 803–819.
- GSMA (2022). L'économie mobile : Afrique subsaharienne 2022, Infographie de l'économie mobile en Afrique subsaharienne. GSMA. Londres.
- Gupta, S., B. Clements, E. Baldacci, et C. Mulas-Granados. 2014. Capital public ajusté à l'efficacité et croissance. *World Development* 57 : 164–78.
- Gupta, E (2019). L'impact des pompes à eau solaires sur l'interface énergie-eau-alimentation : données du Rajasthan, Inde. *Energy Policy* 129 (C) : 598–609.
- Helpman, E. (2004). Le mystère de la croissance économique. *The Belknap Press of Harvard University Press*, Cambridge, Massachusetts, et Londres, Angleterre.
- Holtz, R., et J. Heitzig (2021). Les chiffres de la semaine : le paradoxe de l'infrastructure en Afrique. *Policy Commons*, Brookings Institution. <https://policycommons.net/artifacts/4143759/figures-of-the-week/4952495/>.
- Huawei et Oxford Economics. 2017. Les retombées du numérique : mesure des impacts réels de l'économie digitale. https://www.huawei.com/minisite/gci/en/digital-spillover/files/gci_digital_spillover.pdf.
- ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2020). Catalyser le développement des infrastructures en Afrique : tendances du financement des infrastructures en Afrique 2019–2020. ICA. Abidjan, Côte d'Ivoire. <https://www.icafrica.org/en/>.
- ICA (Consortium pour les infrastructures en Afrique) (2021). Catalyser le développement des infrastructures en Afrique : tendances du financement des infrastructures en Afrique 2019–2020. ICA. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- IGI Global. 2017. Qu'est-ce que l'infrastructure ? Dans *Handbook of Research on Economic, Financial et Industrial Impacts on Infrastructure Development*, édité par R. C. Das. <https://www.igi-global.com/chapter/the-impact-of-infrastructure-on-growth-in-developing-countries/181132>.
- ITC (Centre du commerce international) (2022). Repérer les opportunités d'exportation pour le développement du commerce. ITC. Genève. <https://exportpotential.intracen.org/en/>.
- Jain, P., A. K. Srivastav et D. V. Vaidya (2023). *Public Infrastructure*. Wall Street Mojo. <https://www.wallstreetmojo.com/public-infrastructure/#h-importance>
- Jayachandran, A (2023). Qu'est-ce que la stratégie de développement du marché ? Wall Street Mojo. <https://www.wallstreetmojo.com/market-development-strategy/>
- Krugman, P., et A. J. Venables. 1996. Intégration, spécialisation et ajustement. *Revue économique européenne* 40 (3–5) : 959–967.
- Kuzma, S., L. Saccoccia, et M. Chertock. 2023a. 25 pays, abritant un quart de la population, sont confrontés à un stress hydrique extrêmement élevé. Institut des ressources mondiales. Washington, DC.
- Kuzma, S., M. F. Bierkens, S. Lakshman, T. Luo, L. Saccoccia, E. H. Sutanudjaja, et R. Van Beek. 2023b. Aqueduc 4.0 : indicateurs de risque mondial liés à l'eau, mis à jour et pertinents pour la prise de décision. World Resources Institute. Washington, DC. <http://www.indiaenvironmentportal.org.in/files/file/Aqueduct.pdf>.
- L'économie mondiale (2020). Qualité des routes : Classement des pays. https://www.theglobaleconomy.com/rankings/roads_quality/ Consulté le 15 octobre 2024.

- L'économie mondiale (2022). Qualité des infrastructures portuaires : Classement des pays https://www.theglobaleconomy.com/rankings/seaports_quality/. Consulté le 15 octobre 2024.
- Magome, M (2023). Que pouvons-nous faire ? Des millions de personnes dans les pays africains ont besoin d'électricité. *AP News*, 25 mars 2023. <https://apnews.com/article/electricity-africa-just-energy-transition-d20d1ba86e90c3b9c81f0fc76979acfc>
- META (2022). *Meta for Business Report*. <https://investor.fb.com/investor-news/press-release-details/2023/Meta-Reports-Fourth-Quarter-and-Full-Year-2022-Results/default.aspx>
- Mold, A (2022). L'importance économique du commerce intra-africain. Brookings Institution. Washington, DC. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2022/08/Economic-significance_of_intra-African_trade.pdf
- Ndii, D (2022). L'expérience de la croissance africaine basée sur les infrastructures est en train de s'essouffler : il est temps de se concentrer sur l'agriculture. *Africa Investment Debates*, Carnegie Endowment for International Peace. Washington, DC.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2005. Structure organisationnelle. <https://www.oecd.org/about/structure/>. Consulté le 15 octobre 2024.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2006. Rapport annuel de l'OCDE 2006 : rapport complet sur les activités de l'OCDE en 2005–2006. Éditions de l'OCDE. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2018a. L'état actuel des infrastructures de transport par région de pays en développement. Dans *Améliorer la connectivité grâce aux infrastructures de transport : rôle du financement public du développement et de l'investissement privé, La dimension du développement*. Éditions de l'OCDE. Paris.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2018b. Infrastructures résilientes au changement climatique. *Documents de l'OCDE sur la politique de l'environnement n° 14*, Éditions de l'OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/4fdf9eaf-en>.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et OMC (Organisation mondiale du commerce) (2019). Coup d'œil sur l'aide au commerce 2019 : Diversification économique et autonomisation. Éditions de l'OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/18ea27d8-en>.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (2021). L'intégration régionale dans l'Union pour la Méditerranée : rapport d'étape. Éditions de l'OCDE, Paris.
- OEC (Observatoire de la complexité économique) (2022). L'électricité en Afrique du Sud <https://oec.world/en/profile/bilateral-product/electricity/reporter/zaf>. Consulté le 15 octobre 2024.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) (2019). WASH dans les établissements de santé : rapport de référence mondial 2019. OMS. Genève ; UNICEF. New York
- OMS (Organisation mondiale de la santé) et UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) (2023). Programme commun (JMP) OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène : progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène dans les ménages 2000–2022 : accent mis sur l'égalité des sexes. OMS. Genève ; UNICEF. New York.
- Park, C. Y., et R. Claveria (2021). Connectivité des infrastructures et intégration régionale en Asie et dans le Pacifique : preuves d'un nouvel indice d'intégration économique. Dans *New Dimensions of Connectivity in the Asia-Pacific*, 17.
- Peters-Berries, C. (2010). L'intégration régionale en Afrique australe : un guide. INWENT. Bonn, Allemagne.
- Picot, A., M. Florio, N. Grove, et J. Kranz. (2015). Fourniture d'infrastructures publiques : fondations et challenges. Dans *The Economics of Infrastructure Provisioning: The Changing Role of the State*. MIT Press. Cambridge, MA.
- PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) (2020). Indice des connaissances mondiales 2020. PNUD. New York.: <https://www.undp.org/publications/global-knowledge-index-2020>.
- Réseau mondial de développement. (2017). Rapport annuel 2017 du Réseau mondial de développement. Réseau mondial de développement. New Delhi.
- Rocco, R. (2013). Articuler les infrastructures douces et dures : Nouveaux rôles émergents pour les concepteurs et les planificateurs. TUDelft Library. Delft, Pays-Bas.
- Roy, K (2019). Comment la quatrième révolution industrielle change-t-elle notre économie ? Genève : Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/agenda/2019/11/the-fourth-industrial-revolution-is-redefining-the-economy-as-we-know-it/>.

- Saidi, S., L. Kattan, P. Jayasinghe, P. Hettiaratchi, et J. Taron (2018). Systèmes d'infrastructure intégrés : une revue. *Villes et sociétés durables* 36 : 1–11.
- Schwartz, M. G., M. M. Fouad, M. T. S. Hansen, et M. G. Verdier (2020). Bien dépenser : comment une gouvernance solide des infrastructures peut mettre fin au gaspillage des investissements publics. Fonds monétaire international. Washington, DC.
- Schwikowski, M (2022). L'ambitieux projet ferroviaire africain est-il en retard ? DW, 10 février. <https://www.dw.com/en/africa-is-the-continent-ambitious-railway-project-running-late/a-63268830>.
- Statista (2022). Pourcentage de la population mondiale utilisant Facebook en janvier 2022, par région. <https://www.statista.com/statistics/241552/share-of-global-population-using-facebook-by-region/#:~:text=As%20of%20May%202022%2C%20North%20America%20had%20the,percent%20of%20the%20population%20used%20the%20social%20network>. Consulté le 15 octobre 2024.
- Stempedia (2019). L'enseignement des STEM en Afrique : Le passé, le présent et l'avenir. Stempedia, 2 décembre. <https://thestempedia.com/blog/stem-education-in-africa-the-past-present-and-future/>
- UA (Union africaine) (2021). Le rapport 2021 sur l'intégration africaine montre des progrès significatifs dans la réalisation du programme d'intégration continentale. 8 juin 2022. <https://au.int/en/articles/2021-african-integration-report-shows-significant-progress-achieving-continental>
- UA (Union africaine) (2022). Élaboration du plan d'action prioritaire 2021–2030 pour le programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'UA ; approche du corridor intégré - un cadre holistique de planification des infrastructures pour établir le PIDA, PAP2. CPCS Réf. : 19233, 27 février.
- UA (Union africaine) (2023). Forum international de haut niveau sur les investissements dans le secteur de l'eau en Afrique : la montée en puissance de l'investissement en Afrique. [https://aipwater.org/wp-content/uploads/2023/03/How-to-Mobilise-US\\$50-Billion-Annually-to-Achieve-Water-Security-and-Sustainable-Sanitation-in-Africa-New-York-Version-21-March-2023.pdf](https://aipwater.org/wp-content/uploads/2023/03/How-to-Mobilise-US$50-Billion-Annually-to-Achieve-Water-Security-and-Sustainable-Sanitation-in-Africa-New-York-Version-21-March-2023.pdf).
- UIT (Union internationale des télécommunications) (2022). Utilisation de l'internet dans les zones urbaines et rurales ; tableau de bord de l'UIT 2022 . *Faits et chiffres* 2022. UIT. Genève. <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/2022/11/24/ff22-internet-use-in-urban-and-rural-areas/>.
- UIT (Union internationale des télécommunications) (2021). Mesurer le développement numérique : Faits et chiffres 2021. Genève : UIT. <https://www.itu.int/itu-d/reports/statistics/facts-figures-2021/>.
- UNECA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique) (2023). Les corridors, clé du commerce et de l'accès aux marchés mondiaux pour les pays en développement sans littoral. UNECA. Addis-Abeba. <https://www.un.org/ohrrls/sites/www.un.org.ohrrls/files/message-from-un-eca.pdf>.
- UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) (2020). Des disparités surprenantes dans l'apprentissage numérique émergent à mesure que le COVID-19 se propage. *UN News* 21 avril. Agence de l'ONU pour l'éducation. <https://news.un.org/en/story/2020/04/1062232>.
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) (2022). Les impacts du COVID-19 sur les dépenses d'éducation en Afrique et les voies possibles de redressement. UNICEF. New York.
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) (2023). *Données et analyses du programme WASH. New York : Programme commun de suivi de l'UNICEF pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène (JMP)*. <https://washdata.org/data/household#!/dashboard/new>.
- UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance) et OMS (Organisation mondiale de la santé) (2022). Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène en Afrique (2000–2020). *The JMP Snapshot Report, 5 Years into the SDGs*. UNICEF. New York. OMS. Genève. <https://www.unicef.org/wca/media/7796/file/JMP-Snapshot-Report-2022.pdf>
- Vagliasindi, M (2022). Comment les infrastructures soutiennent-elles la croissance durable ? *Digital Transformation blog*, Banque mondiale, 18 avril. <https://blogs.worldbank.org/digital-development/how-does-infrastructure-support-sustainable-growth>
- Viljoen, W (2023). Coûts et efficacité des transports en Afrique de l'Ouest et du Centre. *Information Tralac/AGOA*. <https://www.tralac.org/discussions/article/9364-transportation-costs-and-efficiency-in-west-and-central-africa.html>
- Viner, J. (1950). Le plein emploi à tout prix. *The Quarterly Journal of Economics* 64 (3) : 385–407.

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DES ENTREPRISES

INTRODUCTION

Le capital des entreprises est une mesure générale du capital qui couvre le capital privé, la technologie, le capital humain et l'infrastructure publique.¹ Elle englobe donc tous les intrants directs et indirects dont les entreprises ont besoin pour produire efficacement leurs biens et fournir des services, devenir compétitives et maintenir leur accumulation de capital. Ainsi défini, le développement du capital des entreprises est essentiel pour mettre une économie fermement sur la voie de la croissance économique et de la transformation sociale et parvenir à un développement durable. En effet, la croissance économique augmente la richesse des pays. Mais son impact sur la qualité de vie dépend de sa capacité à créer des emplois décents, à réduire les inégalités et à favoriser l'inclusion économique par la redistribution des revenus.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) met l'accent sur la promotion du secteur privé et le développement du capital des entreprises en tant que moteur de la croissance et du développement économique, le secteur public jouant un rôle de catalyseur.² Le secteur privé africain représente plus de 80 % de la production totale, deux tiers des investissements, 75 % du crédit total dans l'économie et plus de 90 % de l'emploi (formel et informel).³

Dans les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire, le secteur privé contribue en moyenne à plus de 80 % des recettes publiques par le biais de l'impôt sur les sociétés, des rentes provenant des ressources et de l'impôt sur le revenu des salariés.⁴ Mais la plupart des entreprises privées africaines sont de petite taille. Plus de 40 % des entreprises africaines sont des microentreprises comptant moins de 10 employés, et plus de 60 % des petites et moyennes entreprises (PME) comptent moins de 20 employés.⁵ La petite taille des entreprises privées en Afrique limite leur rôle de moteur de la transformation structurelle.⁶ En outre, les petites entreprises sont moins productives que les grandes entreprises et sont orientées principalement vers des secteurs à faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier dans la fabrication à faible technologie. En raison de nombreuses contraintes, elles ont du mal à survivre et à se développer pour devenir de grandes entreprises.⁷

La difficulté du secteur privé à innover ou à mettre en œuvre des innovations explique l'échec des pays à faible revenu (PFR) à se transformer en pays à revenu intermédiaire (PRI) et, finalement, en pays à revenu élevé (PRI). Seules les Seychelles ont atteint le niveau de pays à revenu élevé en Afrique, et la plupart des autres pays restent bloqués dans la catégorie des pays à faible revenu, loin du seuil des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI).⁸ La plupart d'entre eux n'ont pas su opérer rapidement les changements nécessaires pour augmenter leurs revenus et accélérer la croissance de leur productivité. Ils n'ont pas non plus investi suffisamment dans les compétences des personnes pour stimuler l'innovation et soutenir la croissance du secteur privé.

Le secteur privé africain est confronté à de nombreux autres défis, principalement liés au financement, aux lacunes institutionnelles et à l'instabilité politique. Les PME font également face à un manque d'infrastructures matérielles de soutien, telles que l'énergie et les transports. Elles supportent en outre le poids de réglementations administratives excessives et d'autres goulets d'étranglement liés aux infrastructures immatérielles. Même pour les PME formelles, l'accès au crédit est entravé par le manque de garanties et la faible capacité à préparer les documents nécessaires au financement bancaire, ce qui limite leur participation aux marchés d'exportation. Ainsi, pour que les pays africains s'engagent sur la voie d'une croissance inclusive et d'un développement durable, ils doivent créer des conditions favorables pour catalyser la croissance du secteur privé et accélérer le développement du capital des entreprises.

Il existe deux moyens de développer le capital des entreprises. Le premier consiste à améliorer le niveau et la qualité des investissements dans le capital physique et le développement humain par l'accumulation de connaissances, de techniques et de processus. Il s'agit notamment des infrastructures telles que les routes, les chemins de fer, les télécommunications et les installations de stockage. Le second moyen consiste à améliorer la qualité de l'investissement grâce à l'innovation et à la technologie. Une telle innovation nécessite un nouveau type ou une nouvelle qualité de produit ou une nouvelle méthode ou ligne de production. Elle nécessite également de nouveaux marchés et de nouveaux approvisionnements en matières premières et en biens intermédiaires, ainsi qu'une réorganisation de l'industrie.⁹ Ces deux moyens permettent aux entreprises d'améliorer et de diversifier en permanence la qualité de leurs produits.

Ce chapitre évalue le développement du capital des entreprises afin de montrer comment l'Afrique peut relever les principaux défis pour promouvoir une croissance inclusive en se concentrant sur les principaux leviers. Il propose ensuite des politiques publiques spécifiques pour favoriser le développement du capital entreprise en soutenant les champions locaux.

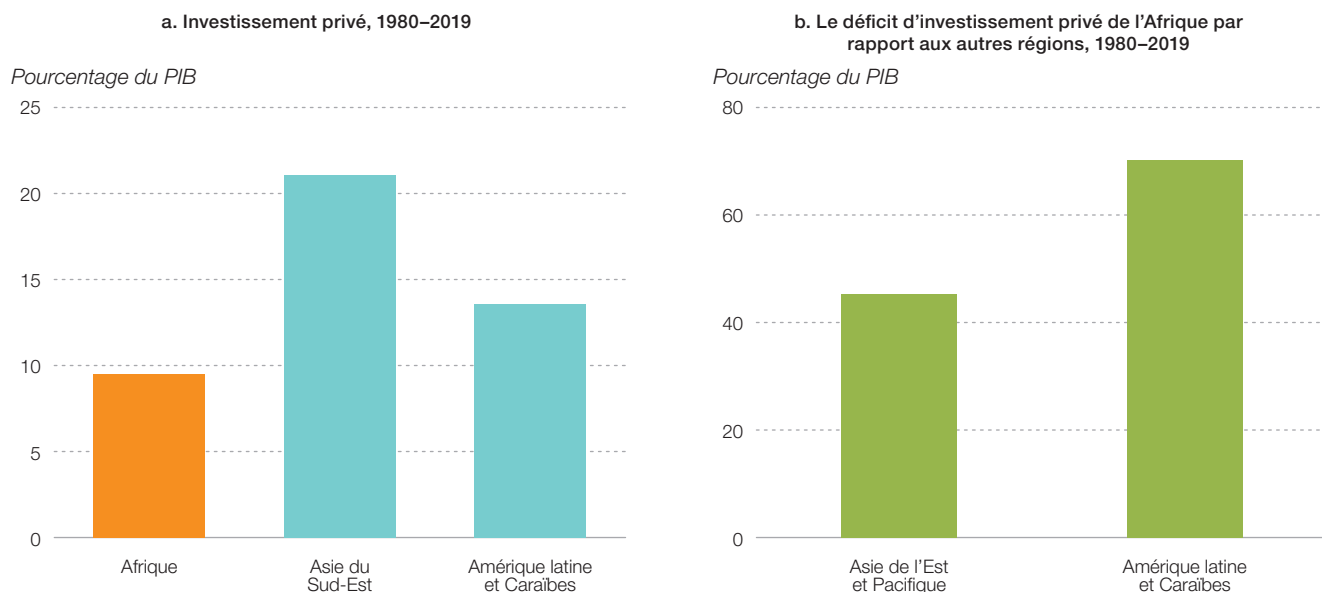
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

Le stock de capital des entreprises dans le secteur privé en Afrique a toujours été inférieur à celui des autres régions en développement. Entre 1980 et 2019, le taux d'investissement de l'Afrique était de 9,5 % du PIB, soit moins que les 21,1 % de l'Asie de l'Est et du Pacifique (AEP) et les 13,6 % de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) (figure 8.1). En outre, la part de l'investissement dans le PIB de l'Afrique ne représentait que 45 % de celle de l'Asie de l'Est (AEC) et 70 % de celle de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC).

De nombreux pays de la région AEP ont évolué, passant de PFR à PRI, ensuite à PRE, parallèlement à l'augmentation de leurs investissements intérieurs. En revanche, leurs pairs d'Afrique sont restés au même niveau de revenu, leurs investissements ayant stagné, voire régressé (figure 8.2). En 1980, le ratio des investissements au PIB de la Corée du Sud (22,3 %) était trois fois plus élevé que celui du Sénégal (6 %) et plus du double de celui du Kenya (9 %). Le revenu national brut par habitant était de 1 016 dollars pour le Sénégal et de 1 227 dollars pour le Kenya (prix constants de 2015). Ces chiffres sont respectivement inférieurs de 24 % et 28 % au revenu par habitant de la Corée du Sud, qui s'élève à 4 298 dollars. Alors que la Corée du Sud était un PRI, les deux pays africains étaient des PFR. En l'espace de deux décennies, l'investissement intérieur de la Corée du Sud a atteint 27,1 % du PIB et son revenu par habitant a plus que doublé pour atteindre 10 541 dollars. À l'inverse, le ratio d'investissement du Kenya a chuté à 8 %, tandis que celui du Sénégal n'a progressé que de 6 à 9 %.

Le Sénégal a rejoint la tranche inférieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire en 1996 avant de retomber dans la catégorie des pays à faible revenu en 2001, pour revenir dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2021. Le Kenya est devenu un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en 2016. Les deux pays y sont toutefois restés bloqués, avec un RNB par habitant de 1 626 dollars pour le Kenya et de 1 372 dollars pour le Sénégal. En 2018, le ratio d'investissement du Kenya est

FIGURE 8.1 L'investissement privé intérieur en Afrique reste depuis longtemps bien inférieur à celui des autres régions



Source: Calculs des services de la BAD fondés sur la base de données des indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale.

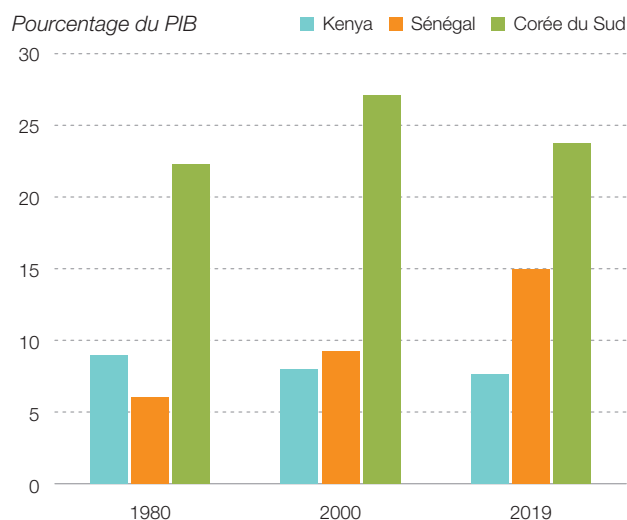
resté statique à 7,6 % du PIB, tandis que celui du Sénégal est passé à 15,2 %, tous deux bien en deçà des 24 % de la Corée.

La faiblesse de l'investissement privé intérieur en Afrique reflète également l'absence d'infrastructures publiques de soutien et de développement du capital humain. Le secteur public reste la principale source d'investissement, mais cet investissement se limite principalement au capital humain et aux grands projets d'infrastructure dans le domaine des transports et de l'électricité, dont la plupart sont inefficaces. L'État joue également un rôle important, à la fois en tant qu'entrepreneur, en créant du capital et en prenant des risques, et en tant que créateur de marché.¹⁰ À l'instar du soutien apporté par le gouvernement américain à Google, et de l'investissement et de l'innovation de la Chine dans les technologies énergétiques non polluantes, l'État ne peut se contenter d'être spectateur, mais doit mener l'innovation et créer du capital d'entreprise en investissant dans des secteurs à risque et en finançant les stars du capital privé.

Capital humain et développement des compétences

Comme indiqué au chapitre 5, le capital humain et le développement des compétences jouent

FIGURE 8.2 En effet, l'investissement privé au Kenya et au Sénégal a chuté entre 1980 et 2000, et n'a repris que lentement



Source: Calculs des auteurs sur la base de la base de données des indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.

un rôle crucial dans les performances des entreprises, car il s'agit d'éléments clés pour stimuler la productivité du travail et du capital. Grâce au développement des compétences, un pays peut

accroître la productivité de ses entreprises et améliorer la qualité de ses actifs et de ses produits. Le niveau et la combinaison des compétences déterminent l'avantage concurrentiel d'un pays, la structure des échanges et les recettes d'exportation grâce à la diversification des produits et à une pénétration accrue des marchés d'exportation. Ce processus garantit la survie des entreprises les plus productives.

Mais le capital humain et le développement des compétences sont faibles en raison de la faiblesse des liens entre les établissements de formation, l'industrie et le système éducatif. En conséquence, l'Afrique reste à la traîne des autres régions en ce qui concerne les dépenses en recherche et développement, avec environ 0,42 % du PIB, bien loin des objectifs internationaux en la matière.

Pour un continent doté d'un tel potentiel et de tant de ressources, le manque d'innovation a de profondes implications pour la transformation économique et la croissance inclusive. Ce manque d'innovation condamne l'Afrique à dépendre du modèle de développement colonial basé sur l'extraction des ressources sans ajouter de valeur.¹¹ Étant donné le lien positif évident qui existe entre l'innovation et le développement (figure 8.3), le

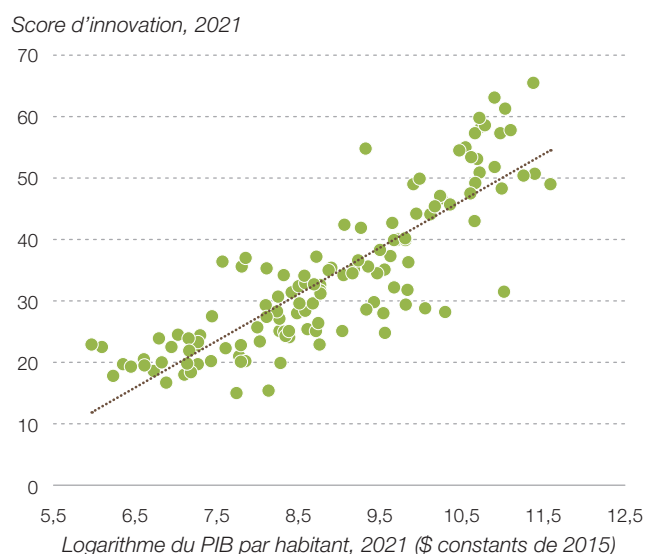
manque d'infrastructures scientifiques pourrait maintenir l'Afrique à la périphérie du développement mondial. De nombreux pays africains au bas de l'échelle de l'innovation ont un faible revenu par habitant, bien que le Ghana, le Kenya et le Rwanda affichent des résultats constamment supérieurs à leur niveau de développement. L'avenir de l'innovation en Afrique semble désormais plus prometteur, et l'on prend de plus en plus conscience de l'importance de la science et de la technologie pour favoriser un développement inclusif et la création de richesses en Afrique. L'indice mondial de l'innovation 2021 de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a montré que l'Afrique comptait le plus grand nombre de pays dont les performances en matière d'innovation étaient supérieures aux attentes par rapport à leur revenu.¹² En 2022, neuf pays africains figuraient parmi les dix pays à faible revenu les plus performants.¹³

Entrepreneuriat des jeunes et des femmes

Le capital des entreprises peut libérer le potentiel entrepreneurial des jeunes et des femmes et permettre de créer de nouveaux emplois et d'instiller un sentiment d'indépendance économique pour une croissance inclusive et durable. L'Afrique est le continent où la croissance de la population jeune est la plus rapide au monde, avec plus de 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans.¹⁴ Malgré leur potentiel, les jeunes Africains représentent 60 % des chômeurs. Sur près de 420 millions de jeunes, un tiers est au chômage, un autre tiers a des emplois précaires et seulement un sixième a un emploi rémunéré.¹⁵ Les femmes africaines sont également confrontées à de nombreux défis sur le marché du travail, la majorité d'entre elles occupant des emplois informels mal rémunérés. Selon les estimations de la Banque africaine de développement, 234 millions d'emplois seront nécessaires en Afrique d'ici 2030 pour faire face à la croissance démographique du continent.¹⁶

L'entrepreneuriat, en raison de son potentiel de création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes, peut constituer un tremplin pour les jeunes et les femmes, qui dominent le paysage des PME. Mais l'entrepreneuriat n'est pas la première option en termes

FIGURE 8.3 Innovation et développement vont de pair



Source: Calculs des services de la BAD basés sur les bases de données de l'OMPI (score d'innovation) et de la Banque mondiale (PIB par habitant).

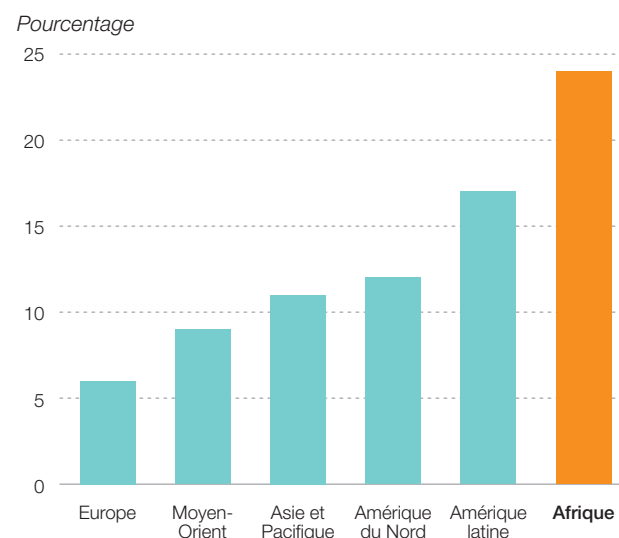
d'activité économique pour les jeunes en Afrique, alors qu'ils constituent le plus grand nombre d'entrepreneurs dans d'autres régions en développement. La tranche d'âge des 25–34 ans de la population africaine en âge de travailler représente 38 % des entrepreneurs du continent, suivie par la tranche des 18–24 ans et la cohorte plus âgée des 35–44 ans, avec 23 % chacune.¹⁷ Mais la plupart des jeunes Africains ne se lancent dans l'entrepreneuriat qu'en dernier recours et finissent par travailler seuls dans des microentreprises pour leur survie quotidienne, et non pour la possibilité de créer d'autres emplois.¹⁸

Les start-ups africaines, en particulier celles créées par des jeunes, restent attractives pour le capital-risque. Le nombre de transactions des start-ups africaines et leurs montants de financement ont augmenté de 42,7 % pour atteindre 1 milliard de dollars en 2020. En 2021, plus de 300 start-ups africaines ont mobilisé plus de 1,1 milliard de dollars, et ce montant avait doublé en fin 2021.¹⁹ Les femmes sont également de plus en plus douées pour les affaires et, en 2019, l'Afrique présentait la plus grande concentration de femmes entrepreneurs au monde (figure 8.4).

Plusieurs outils peuvent soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes en Afrique : le renforcement des capacités humaines et institutionnelles par l'adaptation des programmes d'études pour inculquer des compétences entrepreneuriales,²⁰ l'amélioration du cadre réglementaire grâce à une législation favorable aux jeunes et aux femmes, et l'élaboration de politiques en faveur des jeunes et des femmes entrepreneurs basées sur les contraintes qui entravent leur développement. Lorsque les gouvernements ne sont pas en mesure d'investir dans l'innovation et la constitution de capital à l'aide de ressources publiques, ils devraient inciter le secteur privé à remédier aux faiblesses qui imposent des coûts à l'innovation et retardent la productivité des entreprises - et à favoriser l'adaptation des technologies étrangères et la mise en place de conditions nationales favorables aux jeunes et aux femmes.

La composition sectorielle de l'entrepreneuriat en phase de démarrage (figure 8.5) reflète les difficultés d'accès au financement. Plus de la moitié (55 %) des entrepreneurs travaillent maintenant dans des services non exportables tels

FIGURE 8.4 La création d'entreprises par les femmes est élevée en Afrique, 2019



Source : Women in Africa (WIA) Philanthropy 2019.

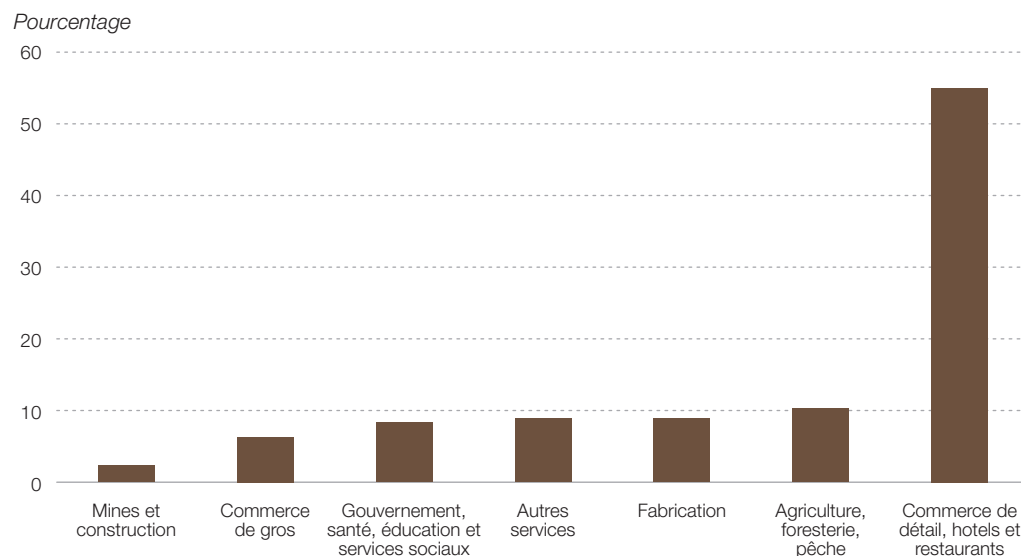
que le commerce de détail et d'autres services, où la période de gestation pour un retour sur investissement est plus courte et où il est moins risqué de faciliter le remboursement des fonds empruntés. Cependant, le commerce de gros et de détail, l'hôtellerie et la restauration requièrent généralement moins de compétences et d'innovation, et ces secteurs en Afrique sont dominés par des activités informelles peu productives et peu innovantes.

Formaliser les entreprises informelles

La formalisation des entreprises est l'un des plus grands obstacles au développement du capital des entreprises du secteur privé et à la protection sociale dans les pays en développement, en particulier en Afrique. En raison des coûts élevés de la formalisation, la plupart des entreprises africaines préfèrent opérer dans l'informel.

Bien que les coûts associés à la formalisation des entreprises aient diminué dans la plupart des pays africains, ils restent toutefois plus élevés que dans d'autres pays en développement. Par exemple, entre 2003 et 2019, le coût moyen des procédures de création d'entreprise était 50 % plus élevé en Afrique que dans les autres pays émergents et en développement (figure 8.6). Alors que 91 % des emplois dans les

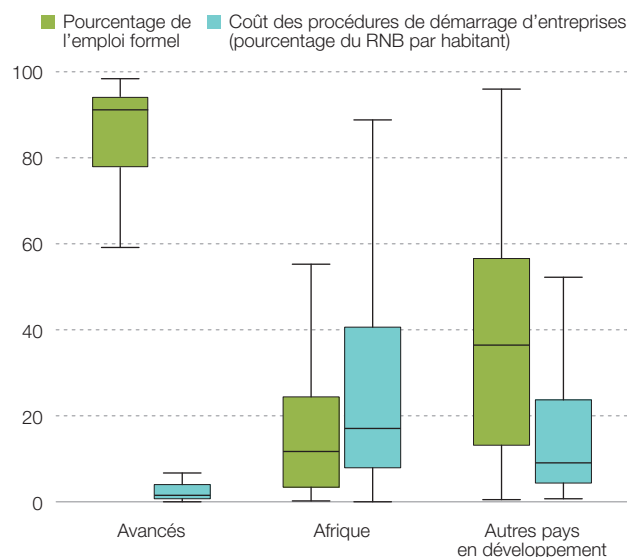
FIGURE 8.5 L'entrepreneuriat en phase de démarrage en Afrique se concentre dans les secteurs à faibles qualifications, 2012–16



Source: Calculs des services de la BAD sur la base des données de GEM (2017).

économies avancées se trouvent dans le secteur formel, cette proportion n'est que de 19 % en Afrique, beaucoup moins que les 51 % observés dans les autres économies émergentes et en développement.

FIGURE 8.6 Les coûts élevés des procédures de création d'entreprise freinent la progression de la part de l'emploi formel, 2019



Source: Calculs des services de la BAD sur la base des données de l'OIT et de la Banque mondiale.

Les cinq pays africains où le coût de la formalisation des entreprises est le plus faible en 2019 sont, par ordre croissant, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Botswana, l'île Maurice et la Côte d'Ivoire. La Guinée-Bissau, le Mozambique, la République centrafricaine, le Tchad et la Somalie affichent les coûts de formalisation les plus élevés. Les pays présentant les coûts de formalisation élevés ont un point commun: un degré élevé de fragilité, soit ils sortent d'un conflit, soit ils sont en situation de conflit. Les cinq pays africains comptant le plus grand nombre d'entreprises formalisées en 2011–22 sont les Seychelles (84 %), l'Afrique du Sud (60 %), Maurice (50 %), Djibouti (50 %) et la Namibie (41 %), tandis que le Mozambique (4,3 %), le Bénin (3,2 %), le Tchad (3,1 %), la République démocratique du Congo (2,7 %) et le Burundi (1,7 %) se situent au bas de l'échelle.

Le coût de la formalisation n'est pas le seul facteur responsable de la persistance structurelle des entreprises informelles et du développement limité du capital des entreprises. La plupart des micro et petites entreprises africaines du secteur informel n'ont pas accès à l'information et ne sont donc pas au courant des avantages de la formalisation. D'autres coûts existent, notamment la nécessité de payer les impôts et les cotisations sociales et

de se conformer à différentes réglementations. La réduction de la corruption (comme les paiements parallèles versés aux fonctionnaires) pourrait maintenir les entreprises dans le secteur formel, plutôt que de les faire retomber dans l'informalité après s'être initialement enregistrées pour se formaliser.²¹

Un examen plus approfondi du paysage économique révèle que le degré de formalisation des entreprises en Afrique varie selon l'industrie, la région, le sexe et le niveau d'éducation. Il n'est pas surprenant que l'agriculture soit le secteur le plus marginalisé, avec 6 % seulement des emplois formels, soit moins d'un quart du secteur non agricole (26 %). De même, en ce qui concerne les femmes, seuls 16 % des emplois sont formels, contre 21 % pour les hommes.

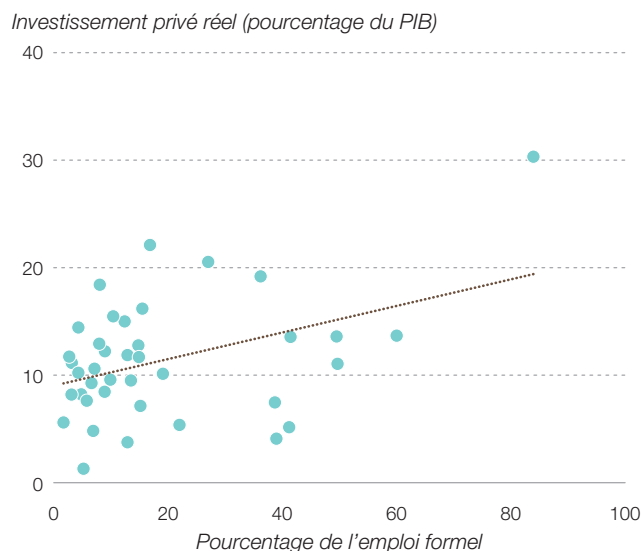
Dans un contexte où les entreprises sont de plus en plus confrontées à de multiples chocs mondiaux et régionaux, y compris des chocs liés au climat et aux conflits, la formalisation peut faciliter l'accès aux financements bancaires et aux marchés, et augmenter le taux d'investissement réel (figure 8.7). Lorsqu'un fonds d'investissement identifie une entreprise à fort potentiel opérant dans le secteur informel, il dresse un diagnostic de la situation, examine la personnalité des acteurs et établit une feuille de route de formalisation dans la phase de pré-investissement. Ainsi, le développement du capital des entreprises est un moyen de sortir certaines entreprises du secteur informel, car il apporte des solutions aux problèmes qui les maintiennent dans le secteur informel.

La formalisation des entreprises peut également tirer profit d'un meilleur accès à Internet, qui est presque parfaitement corrélé avec le degré de formalisation des entreprises (figure 8.8). La connexion à Internet contribue fortement à simplifier les procédures de formalisation des entreprises et donc à réduire les coûts de transaction qui sont plus élevés lorsque l'on opère dans le secteur informel.

LES DÉFIS LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DES ENTREPRISES EN AFRIQUE

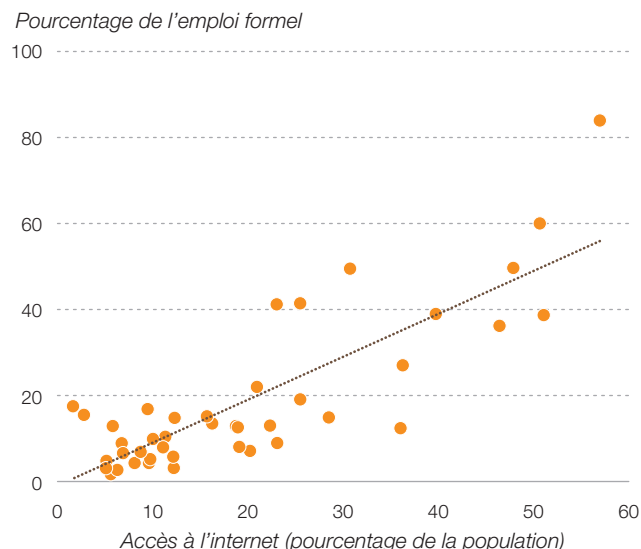
De nombreuses entreprises ont besoin de capitaux pour se développer. Mais même dans un

FIGURE 8.7 La formalisation peut accroître l'investissement privé



Source : Calculs des services de la BAD sur la base des données de l'OIT et du FMI.

FIGURE 8.8 L'accès à Internet contribue à la formalisation en Afrique, moyenne 2011–22



Source : Calculs des services de la BAD sur la base des données de l'OIT et de la Banque mondiale.

monde où l'épargne abonde en investissements à faible rendement dans les pays avancés, l'Afrique manque de financement. La croissance de la classe moyenne, l'urbanisation croissante et une population jeune et dynamique laissent entrevoir

d'énormes possibilités d'affaires pour les entrepreneurs et les entreprises. Le manque de capitaux est l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les entrepreneurs. Bien que ce défi ne soit pas propre au continent, des enquêtes successives menées auprès des investisseurs en Afrique ont mis en évidence le problème du coût du capital, dont une grande partie n'est disponible qu'à court terme. On estime que près de 60 % des prêts en Afrique sont à court terme et que moins de 2 % ont une durée supérieure à 10 ans.²² Certains entrepreneurs ont réussi à surmonter ces difficultés et tirent parti de leur créativité et de leur innovation pour créer des emplois et contribuer à la croissance de leurs économies, mais ils constituent davantage des exceptions que la norme, car la plupart des entrepreneurs continuent à se heurter au manque de capitaux.

Selon une étude de la Banque mondiale, les besoins en capitaux des entreprises sont généralement financés par les bénéfices non distribués, qui représentent jusqu'à 78 % du financement des petites entreprises.²³ Les banques ne financent que 5 % des besoins des petites entreprises et 14 % des besoins des grandes entreprises. Même pour l'acquisition de machines, de véhicules, d'équipements, de terrains et de bâtiments, les entreprises font face aux mêmes problèmes de financement. Entre 2007 et 2018, 75 % des actifs des entreprises ont été financés par des fonds propres ou des plus-values non distribuées pour les petites entreprises, et 68 % pour les grandes entreprises. Les actifs financés par les banques représentent à peine 7 % des besoins des entreprises, et ces prêts bancaires sont souvent à court et moyen terme et coûteux, ce qui ne permet pas aux entreprises de disposer du temps nécessaire pour un retour sur investissement adéquat.

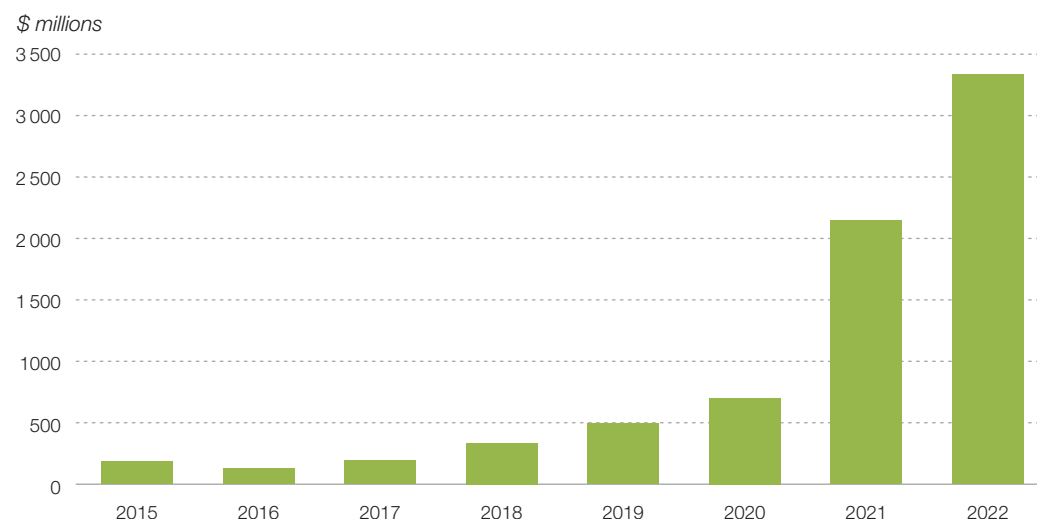
Cette situation est particulièrement préoccupante pour les femmes et les jeunes, malgré leur fort engagement en faveur de l'entrepreneuriat. Selon la Banque africaine de développement, les besoins de financement des deux tiers des femmes ne sont pas satisfaits, tandis que 44 % des femmes entrepreneurs qui empruntent de l'argent le font auprès de membres de leur famille.²⁴ Les Perspectives économiques en Afrique de 2017 ont indiqué que le déficit de crédit pour les petites et moyennes entreprises - dont

beaucoup sont détenues et gérées par des jeunes et des femmes - s'élevait à plus de 136 milliards de dollars.²⁵ Les banques et les institutions de microfinance ne profitent qu'à 3,5 % des femmes entrepreneurs. Il en va de même pour les fonds de capital-investissement, qui ne profitent guère aux entreprises féminines, même dans les économies avancées.²⁶

En revanche, les jeunes qui lancent des entreprises innovantes attirent le capital-investissement. En 2022, le financement des start-ups technologiques en Afrique s'élevait à plus de 3 milliards de dollars, en augmentation constante depuis 2015, et même la crise de COVID-19 en 2020 n'a pas entamé l'appétit des investisseurs (figure 8.9). Le suivi du financement des entreprises en Afrique dépend de l'agence d'évaluation du crédit, mais il existe un consensus sur le fait que la majeure partie des investissements sur le continent est concentrée en Égypte, au Kenya, au Nigeria et en Afrique du Sud - les quatre grands pays, qui représentent près de 92 % du financement total. Les données de Disrupt Africa et de Briter Bridges montrent que la plupart des financements ciblent le secteur des technologies financières, et que le nombre d'investisseurs et le volume d'activité ont augmenté de manière exponentielle. Briter Bridges estime la part des financements alloués au secteur des technologies financières (Fin-Tech) à 62 % du total des investissements reçus (figure 8.10).

La prédominance du financement des Fin-Tech vaut également pour les volumes de financement globaux dans les quatre pays. En effet, ces économies se caractérisent par une forte présence du secteur privé et de jeunes entrepreneurs émergents, ainsi que par une classe moyenne nationale en plein essor, ce qui en fait des destinations attrayantes pour les investissements en capital-risque. Mais malgré l'importance croissante du capital d'amorçage pour les petites entreprises africaines, le continent ne représente qu'une part moindre de ce marché à l'échelle mondiale et d'autres pays à faible activité de création d'entreprises, tels que l'Éthiopie, la Tanzanie et la République démocratique du Congo, opèrent en marge de ce marché, en dépit de l'importance de leur population. Il en va de même pour les Seychelles et Maurice, petites

FIGURE 8.9 Le financement total obtenu par les startups technologiques africaines a fortement augmenté au cours de la période 2015–22

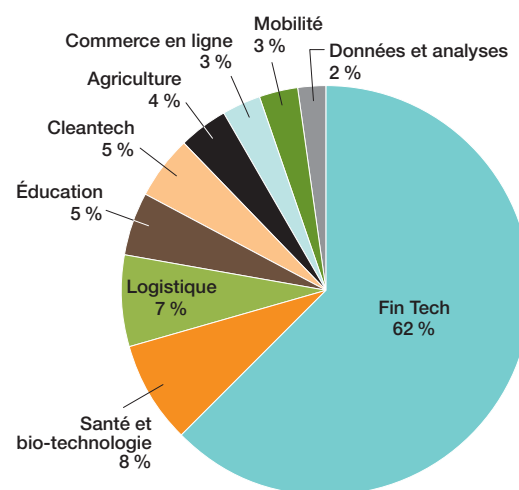


Source: Disrupt Africa 2023.

nations insulaires africaines plus riches et plus favorables aux entreprises, où l'investissement en capital-risque n'a pas encore pris son essor. Le succès de l'investissement en capital-risque ne dépend donc pas uniquement de la population et de l'environnement national dans lequel les entreprises évoluent.

Le marché de la création d'entreprises en Afrique, en particulier dans les économies en transition ou en situation de conflit, est confronté à de nombreux défis et le succès n'est pas garanti. Même dans certaines des économies les plus avancées du continent, les conditions d'innovation et de survie des jeunes entreprises peuvent être décourageantes. Même si le potentiel de ce marché est énorme, il faudra un soutien plus important des politiques à l'échelle nationale et régionale pour assurer la transition vers des entreprises établies et contribuer à la croissance économique. La capacité de croissance régionale et de diversification est donc essentielle pour conquérir de grands marchés. En tirant parti de la zone de libre-échange continentale africaine, les retours sur investissement peuvent être importants, mais pour que ceux-ci se concrétisent, il faudra créer des réglementations favorables aux entreprises et réduire les obstacles politiques, socio-économiques et autres pour soutenir l'innovation.

FIGURE 8.10 Les technologies financières se taillent la part du lion dans le financement des startups en 2021



Source: Briter Bridges 2022.

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS POUR LE FINANCEMENT À LONG TERME

Dans les économies de marché avancées et émergentes, les investisseurs institutionnels tels que les fonds de pension, les assureurs et les fonds souverains jouent un rôle important dans le

financement à long terme du secteur des entreprises et facilitent la croissance du capital des entreprises. En 2019, les investisseurs institutionnels détenaient plus de 100 000 milliards de dollars d'actifs dans les seuls pays de l'OCDE. Alors qu'ils sont actifs dans les économies développées et sur certains marchés émergents, la mobilisation de capitaux privés similaires, au même niveau et à la même échelle, dans les économies en développement (en particulier dans les pays moins développés d'Afrique) constitue un défi de taille. Les investissements institutionnels dans le capital-investissement représentent moins de 1 % du total des actifs des fonds de pension dans la plupart des pays africains, contre 26 % au niveau mondial. Les fonds de pension sont les plus grands investisseurs institutionnels en Afrique. En 2019, ils détenaient environ 420 milliards de dollars d'actifs sous gestion, soit environ 42 % du total des actifs des investisseurs institutionnels. La plupart de ces fonds sont investis dans des catégories d'actifs traditionnelles et moins risquées.

La participation des investisseurs institutionnels au financement des entreprises africaines est plus faible en raison principalement de la forte asymétrie de l'information que de la faiblesse des rendements. En Afrique de l'Est, une étude de marché a révélé que le manque d'informations sur les fonds de pension et la réglementation sont les principaux obstacles auxquels se heurtent les fonds de pension désireux d'investir dans le capital-investissement en Afrique. Il en résulte une utilisation inefficace des capitaux. Cette asymétrie de l'information est particulièrement prononcée chez les investisseurs institutionnels étrangers, en raison de leur connaissance limitée des opportunités d'investissement locales en Afrique. Cette perception du risque n'est pas confirmée par les faits. L'Afrique présente le risque de défaillance le plus faible parmi ses pairs. Dans un rapport publié en 2020 par Moody's Analytics, l'Afrique est classée parmi les pays les moins défaillants en matière de prêts-projets, avec un taux de défaillance de seulement 1,9 %. Ce chiffre contraste fortement avec l'Europe de l'Est (12,4 %), l'Amérique latine (10,1 %), l'Amérique du Nord (6,6 %), l'Asie (4,6 %) et l'Europe de l'Ouest (4,6 %).²⁷

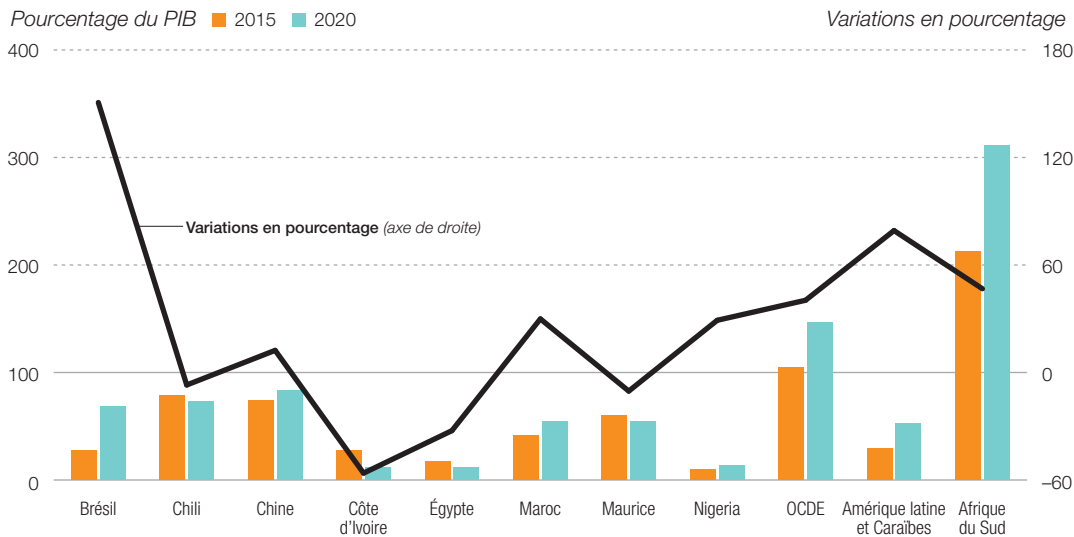
Les investisseurs institutionnels peuvent soutenir le programme de croissance durable du

continent en répondant aux besoins d'investissement dans tous les domaines de l'économie, en particulier en ce qui concerne les actifs peu liquides et plus risqués tels que les infrastructures. L'intermédiation des fonds des investisseurs institutionnels vers le secteur réel en Afrique dépend largement de la profondeur et de la liquidité des marchés de capitaux nationaux. Globalement, les marchés de capitaux des économies avancées sont plus développés, très liquides et profonds, avec une capitalisation boursière moyenne d'environ 147 % du PIB en 2020. En Afrique, seule l'Afrique du Sud dispose d'un marché des capitaux très développé et sophistiqué, trois fois plus important que son économie (figure 8.11).

Le développement des marchés boursiers a connu une croissance significative. Cette croissance est due, entre autres, aux réformes des marchés financiers visant à accroître les investissements et à renforcer l'offre de services du secteur bancaire. En décembre 2022, le continent africain comptait 29 bourses avec une capitalisation boursière combinée de 1,6 trillion de dollars.²⁸ L'Afrique du Sud a la capitalisation boursière la plus élevée, soit 310 % du PIB (figure 8.11). Cette performance s'explique par le dynamisme du secteur privé du pays. Les secteurs de l'exploitation minière, de la fabrication et des services financiers sont les principaux acteurs du marché des capitaux. Ses politiques macroéconomiques saines ont également contribué à renforcer les performances des marchés boursiers et à catalyser le développement du capital des entreprises à long terme. En outre, sa stabilité politique et ses institutions solides, soutenues par un cadre juridique favorable à l'investissement privé, sont des sources majeures de développement du capital des entreprises sur son marché boursier. L'Égypte, le Kenya, le Maroc et le Nigeria sont d'autres pays africains dotés de marchés boursiers relativement solides. Ailleurs, le marché des capitaux reste petit, avec un nombre limité de transactions. Une cotation interrégionale visant à lever les obstacles à l'investissement régional pourrait contribuer à développer les marchés financiers de l'Afrique pour mobiliser des financements à long terme.

Dans les économies émergentes avancées et matures, les investisseurs institutionnels déterminent les performances du marché des capitaux,

FIGURE 8.11 La capitalisation boursière de l'Afrique n'est élevée qu'en Afrique du Sud



Source: Indicateurs de développement dans le monde 2022.

et le marché secondaire est actif et très liquide. Les fonds de pension et autres investisseurs institutionnels acquièrent des obligations à long terme émises par les banques, ce qui permet à ces dernières de se restructurer et de financer l'économie réelle à différentes échéances. En Afrique, cinq pays disposant de données dominent le paysage des fonds de pension. Ils détiennent plus de 350 milliards de dollars d'actifs sous gestion. L'Afrique du Sud représente à elle seule plus de 85 % de ce marché, avec 302 milliards de dollars en 2019 (tableau 8.1). Bien que la réglementation autorise l'investissement de 10 % de ces fonds dans le capital-investissement, les fonds de pension de chacun de ces pays détiennent moins de 0,5 % des actions d'entreprises privées.

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DES ENTREPRISES ET CROISSANCE INCLUSIVE: UNE ANALYSE EMPIRIQUE

Une croissance tirée par l'investissement privé est essentielle pour partager les bénéfices de la croissance économique en Afrique. Un secteur privé dynamique, soutenu par des investissements privés solides, est indispensable pour créer plus d'emplois, améliorer la productivité et favoriser

TABLEAU 8.1 Participation des investisseurs institutionnels africains au capital-investissement, 2019

Pays	Actifs de fonds de pension (\$ milliards)	Investissements actuels en capital-investissement (%)	Investissement maximal autorisé (%)
Afrique du Sud	302,09	0,3	10
Nigeria	30,17	0,3	10 ^a
Kenya	12,19	0,09	10
Ghana	4,61	0,34	10
Ouganda	4,27	2,4	15

a. Pour les compartiments de fonds à risque plus élevé.
Source: Calculs des services de la BAD sur la base des données glanées auprès de divers organismes de réglementation.

une croissance inclusive. L'encadré 8.1 présente les fondements empiriques des avantages du développement du capital des entreprises pour la croissance inclusive.

Secteurs essentiels pour le développement du capital des entreprises

La priorité accordée par certains pays au soutien des secteurs prioritaires - ceux qui ont un potentiel de création d'emplois et d'amélioration de la croissance - peut être bénéfique, mais elle comporte ses propres écueils. Dans certains pays, ce

ENCADRÉ 8.1 Le fort potentiel du capital des entreprises pour stimuler la croissance inclusive en Afrique

Trois approches interdépendantes permettent d'étudier empiriquement le potentiel du capital des entreprises pour stimuler la croissance inclusive en Afrique. La première utilise la croissance du PIB par habitant comme indicateur de la croissance inclusive, en considérant que la croissance est inclusive lorsqu'elle est associée à une augmentation du revenu du citoyen moyen. Étant donné que la croissance du revenu par habitant peut être principalement due à une augmentation du revenu du segment le plus riche de la population, la première approche est complétée par un deuxième indicateur, qui combine la croissance du revenu et les inégalités, suivant le modèle d'Ali et Son (2007), d'Anand et al. (2013), et de Combes et Ouedraogo (2016). Selon cette approche, basée sur une fonction d'opportunités sociales, il y a croissance inclusive lorsque les opportunités générées dans l'économie sont transférées aux plus pauvres.

Pour rendre cette analyse opérationnelle, le PIB réel par habitant est obtenu à partir de la base de données Penn World Table, et les inégalités sont mesurées par la part du revenu national avant impôt détenue par les 10 % les plus riches à partir de la base de données World Inequality Database. Les données sur l'investissement privé proviennent de l'ensemble de données sur l'investissement et le stock de capital du FMI. Les variables de contrôle comprennent le PIB par habitant en 1970 et les dépenses publiques tirées de la Penn World Table. Les termes de l'échange et le taux brut de scolarisation dans le secondaire sont tirés des WDI de la Banque mondiale. Le niveau de démocratie est mesuré par l'indice de démocratie Polity IV ; le niveau d'inflation est fourni par les Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; et l'intensité de la violence et des conflits est obtenue auprès du Center for Systemic Peace. L'estimation des MCO est ensuite réalisée à l'aide de moyennes mobiles sur 5 ans pour 50 pays africains sur la période 1980–2019.

Les résultats confirment fortement que le capital des entreprises est le moteur de la croissance inclusive en Afrique. Quelle que soit la mesure de l'inclusion de la croissance, on observe une association positive et significative entre l'investissement privé et une croissance inclusive, sauf pour la troisième mesure, lorsque les effets fixes régionaux et temporels sont pris en compte. Bien que des analyses plus détaillées soient nécessaires pour démontrer les relations de cause à effet, ces résultats montrent que la promotion de l'investissement privé est indispensable à une croissance plus forte et plus inclusive en Afrique. La promotion d'une croissance inclusive en Afrique nécessite donc des politiques qui pourraient débloquent davantage d'investissements privés, notamment une plus grande efficacité des dépenses publiques, des opportunités pour les jeunes et les femmes entrepreneurs, une plus grande formalisation des entreprises, et des réformes structurelles, comme nous l'avons vu dans cette section.

Source : Services de la BAD.

modèle de soutien au développement du capital des entreprises a fonctionné et a profité à l'industrie et à l'économie. Dans d'autres, les avantages pour l'économie ont été limités et concentrés dans les secteurs ou les entreprises ayant bénéficié d'un soutien. Les investisseurs ont leur propre évaluation du risque et du rendement et les politiques d'investissement orientées peuvent ne pas être alignées sur les préférences des investisseurs.

Prenons l'exemple du succès des *chaebol* tels que Samsung Electronics, célèbre marque mondiale et symbole de l'ascension fulgurante de la Corée du Sud sur la scène internationale. Grâce à des politiques gouvernementales délibérées, les *chaebol* ont bénéficié de prêts généreux et de réglementations assouplies, qui ont favorisé l'expansion et la croissance de ces conglomérats familiaux. Ils sont devenus des acteurs majeurs de

l'économie mondiale et leur influence sur l'économie sud-coréenne se reflète dans le nombre considérable d'emplois qu'ils ont créés. Surtout, ils ont joué un rôle central dans la transformation de l'économie coréenne, qui est passée d'un pays agraire sous-développé à un leader mondial dans les domaines de la fabrication et de la technologie.

Le système des *chaebol* a toutefois fait l'objet d'un examen minutieux et suscité des critiques. En particulier, les liens étroits entre les agences gouvernementales sud-coréennes et les *chaebol* ont été remis en question en raison de la tendance du système à introduire des politiques qui favorisent les grandes entreprises au détriment de leurs concurrents plus petits. En outre, les *chaebol* ont été considérés comme un obstacle à la diversification de l'économie, car ces entreprises parviennent généralement à obtenir le monopole dans certains secteurs. Le manque de transparence constaté dans les transactions des *chaebol* a donné lieu à des soupçons de corruption, de mauvaise gestion et de népotisme. Pour répondre à ces préoccupations, le gouvernement a mis en œuvre des réformes visant à rendre le système des *chaebol* plus transparent grâce à des réglementations plus strictes et à offrir un soutien accru aux petites et moyennes entreprises.

En Afrique, le groupe nigérian Dangote est un exemple de politique industrielle soutenue par l'État dans des secteurs et des industries stratégiques susceptibles de créer des liens en amont et en aval et des possibilités de création d'emplois. Dangote Industries Limited est le plus grand groupe coté à la bourse du Nigeria. La capitalisation boursière de ses quatre filiales cotées représente plus de 40 % du total des actions cotées. L'entreprise est l'un des principaux bénéficiaires des liens intégrés du Nigeria en amont sous la forme de droits de douane, de prélèvements et d'allègements fiscaux, et son secteur du ciment s'est étendu à plusieurs pays.²⁹ Grâce à la contribution de Dangote, le Nigeria est devenu l'un des plus grands producteurs de ciment en Afrique.

Contrairement aux *chaebol* sud-coréens, la montée en puissance de Dangote n'a pas entraîné de transformation significative de l'économie du pays. Selon certaines études, Dangote est une entreprise manufacturière prospère et en pleine expansion au Nigeria, mais la transformation

structurelle de l'économie nigériane reste limitée. La politique industrielle du Nigeria a encouragé l'augmentation de la production et de la productivité d'entreprises individuelles telles que Dangote, mais n'a pas réussi à soutenir la mise en place de structures permettant de favoriser la croissance de la demande intérieure de biens. Les gains de productivité générés par ces entreprises n'ont pas non plus été répercutés sur les consommateurs par le biais de réductions de prix, d'augmentation de salaire pour les travailleurs ou d'autres mesures de redistribution telles que l'imposition des bénéfices des sociétés.³⁰ Des recherches récentes ont également suggéré que l'expansion de Dangote reflète non seulement des compétences entrepreneuriales, mais aussi l'existence de liens étroits avec l'élite dirigeante et sa capacité à rallier des groupes d'opposition en faveur du maintien de la politique industrielle en cas de changement de la coalition au pouvoir³¹.

Comment, dès lors, tirer le meilleur parti de la politique industrielle ? Le soutien de l'État aux industries stratégiques a été instauré pour répondre à la demande intérieure croissante et augmenter la capacité de production locale afin de réduire les importations. Mais ce soutien devrait être aligné sur la politique industrielle du pays et garantir des liens solides entre les industries soutenues et le reste de l'économie. L'aide publique doit également tenir compte de l'intérêt des investisseurs et de la manière dont elle s'inscrit dans le modèle de développement économique en général.

Prenons l'exemple de l'énergie. La vague de décarbonisation, bien qu'elle soit favorable à la transition vers l'émission nette zéro et au développement durable, peut ne pas être totalement compatible avec l'évaluation que font les investisseurs du rendement du capital investi dans ces secteurs, en raison des risques perçus et des coûts sociaux. Les secteurs émergents de l'énergie et de l'approvisionnement en amont sont des ceux qui présentent des vulnérabilités cycliques et structurelles croissantes et qui sont confrontés à un risque élevé de désendettement. Pourtant, en tant que marché relativement jeune, l'Afrique a un potentiel d'impact, et les investissements et opportunités durables se développent à un rythme plus rapide. Face à ces risques, les

gouvernements africains doivent identifier des stratégies permettant d'attirer les capitaux privés vers les secteurs durables de leurs économies (voir l'encadré 8.2 pour les stratégies de développement du capital des entreprises).

Les technologies vertes, qui permettent de produire des biens et des services à faible empreinte carbone, sont en plein essor et offrent de plus en plus d'opportunités économiques pour l'investissement. Si les gouvernements africains et la communauté internationale ne prennent pas des mesures décisives pour mobiliser des ressources adéquates afin de lutter contre le changement climatique, le continent pourrait passer à côté de ces opportunités. L'engagement des pays développés à fournir 100 milliards de dollars pour lutter contre le changement climatique n'a toujours pas été honoré, malgré les progrès réalisés pour mobiliser davantage de fonds pour le climat à l'échelle mondiale.

D'après les informations disponibles, le total des financements climatiques mobilisés par les pays développés pour soutenir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement dans les pays en développement entre 2016 et 19 ans n'a été que de 18,3 milliards de dollars par an, soit une fraction des financements promis. La pandémie de COVID-19 en 2020 a affecté les flux de finance climat vers les pays en développement, car les économies avancées ont réaffecté leurs ressources à la lutte contre les effets de cette pandémie. La situation a été aggravée par des chocs mondiaux émergents tels que le conflit opposant la Russie et l'Ukraine. Après la pandémie de COVID-19, le coût de la vie a augmenté en raison de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. En conséquence, les économies avancées, telles que celles de l'Union européenne, ont réaffecté leurs ressources pour renforcer la sécurité et faire face à l'augmentation du coût de la vie.

ENCADRÉ 8.2 Stratégies de développement du capital des entreprises en Corée du Sud

La Corée du Sud est un modèle dont les pays africains peuvent s'inspirer en ce qui concerne le développement du capital privé. En effet, alors que le stock de capital privé par habitant de la Corée du Sud entre les années 1960 et le milieu des années 1970 était comparable à celui des pays à faible revenu et à un quart de celui des économies émergentes, le pays a connu une accélération spectaculaire de l'accumulation de capital privé depuis le début des années 1980. En 1990, la Corée du Sud était aussi performante que la moyenne des marchés émergents, mais elle a appuyé sur l'accélérateur de l'investissement privé de telle sorte que son stock de capital privé par habitant a atteint et dépassé la moyenne des économies avancées depuis 2016. En 2019, le stock de capital privé par habitant de la Corée du Sud a atteint 100 000 dollars, la hissant ainsi au rang des 20 premiers pays.

Quels sont les moteurs de ce succès de l'investissement privé ? Quelles stratégies gouvernementales ont-elles été élaborées pour favoriser le développement du capital d'entreprise ? Entre 1961 et 1972, l'État a mené une politique volontariste de promotion des exportations en favorisant les investissements dans la production de produits finis destinés à l'étranger. Un plan quinquennal strict a été élaboré, qui prévoyait la mobilisation de l'ensemble du système bancaire et du secteur financier pour favoriser l'accumulation du capital des entreprises. Le gouvernement a également encouragé les entreprises à recourir aux capitaux mondiaux pour se financer. La deuxième phase de la réussite de la Corée du Sud a été celle d'une politique industrielle systématique et globale. Au cours de cette phase, l'État a mis l'accent sur les projets de grande envergure en choisissant des conglomérats privés et en leur accordant des incitations financières et fiscales. Si le repli sur soi ou l'interventionnisme extrême n'est pas une option viable dans le contexte de la mondialisation, plusieurs options du modèle sud-coréen pourraient être adaptées ou utilisées directement pour encourager le développement du capital des entreprises en Afrique.

CONCLUSION

Le capital des entreprises est un moteur essentiel du développement, mais son niveau reste faible en Afrique par rapport à d'autres régions. Le secteur privé crée des emplois et stimule la transformation économique par la création de valeur ajoutée, mais ses performances dépendent de l'environnement global des affaires et des conditions entourant capital des entreprises. Il existe un lien étroit entre le capital des entreprises, les ressources disponibles, les dépenses publiques et l'investissement privé. En fonction de l'orientation du secteur public, les pays peuvent influencer le capital des entreprises et attirer les investissements privés pour soutenir leurs objectifs de développement. Par conséquent, les pays africains ne doivent pas seulement se concentrer sur la mobilisation des ressources extérieures, mais aussi renforcer leur capacité à mobiliser les ressources nationales et à les utiliser efficacement.

Le passage du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire et au-delà dépendra de la promotion et de l'intensification du développement du capital des entreprises. À

cette fin, les gouvernements devraient encourager les investissements dans le capital physique, les infrastructures immatérielles et le capital humain. Mais les dépenses publiques doivent être efficaces et orientées vers le développement du capital humain par le biais de l'éducation, de la santé et de l'investissement dans des secteurs permettant de créer des conditions propices à l'innovation. Cette innovation aidera les pays à revenu intermédiaire à créer de nouveaux produits qui pourront être vendus sur des marchés plus attrayants. La bonne gouvernance doit également être une priorité afin d'orienter les ressources vers les secteurs appropriés.

Les gouvernements peuvent encourager les initiatives entrepreneuriales et adapter le financement aux besoins de chaque type d'innovation. Étant donné que les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes supportent la charge financière la plus importante, les gouvernements doivent soutenir la croissance des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes afin de répondre aux problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées, en créant des conditions propices au financement des PME et à la promotion de l'investissement en capital.

NOTES

1. Mazzucato et Wray 2015.
2. BAD 2021 .
3. Avis 2016 ; BAD 2011.
4. UNECA 2020.
5. ITC 2018.
6. BAD 2019.
7. BAD 2019.
8. Larson et al. 2016.
9. Mazzucato 2013.
10. Mazzucato 2013.
11. Gurib-Fakim et Signe 2022.
12. OMPI 2021.
13. OMPI 2022.
14. Forum économique mondial 2022.
15. AUC 2017.
16. BAD 2017.
17. BAD, PNUD et Centre de développement de l'OCDE 2017.
18. Fox et Kaul 2017 ; Kluge et al. 2017.
19. Disrupt Africa 2021.
20. Banque mondiale 2008 ; Banque mondiale 2019.
21. Gajigo et Hallward-Driemeier 2012.
22. BAD, PNUD et Centre de développement de l'OCDE 2017.
23. UNECA 2020.
24. BAD 2023.
25. BAD 2017.
26. Revue de la Harvard Business School 2023.
27. Kelhoffer 2020.
28. Banque mondiale 2022.
29. Itaman et Wolf 2021.
30. Itaman et Wolf 2021.
31. Ankinyoade et Uche 2018 ; Odijie et Onofua 2020.

RÉFÉRENCES

BAD (Banque africaine de développement). 2011. *Rapport sur le développement en Afrique 2011 : Le développement du secteur privé comme moteur du développement économique en Afrique*. Tunis : BAD.

BAD (Banque africaine de développement). 2017. *Le New Deal pour l'énergie en Afrique : Un partenariat révolutionnaire pour éclairer et électrifier le continent d'ici à 2025*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.

BAD (Banque africaine de développement). 2019. *Perspectives économiques en Afrique 2019*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.

BAD (Banque africaine de développement). 2021. *Perspectives économiques en Afrique 2021 : De la résolution de la dette à la croissance : une feuille de route pour l'Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.

BAD (Banque africaine de développement). 2023. *Perspectives économiques en Afrique 2023 : Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et la croissance verte en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.

BAD (Banque africaine de développement), PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et Centre de développement de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2017a. *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.

Akinyoade, A., et C. Uche. 2018. « Development Built on Crony Capitalism?: The Case of Dangote Cement ».. *Business History* 60 (6) : 833–58.

Ali, I., et H. H. Son. 2007. « Measuring Inclusive Growth ». *Asian Development Review* 24 : 11–34.

Anand, R., S. Mishra, et S. J. Peiris. 2013. « Inclusive Growth : Measurement and Determinants. » Document de travail WP/13/135, Fonds monétaire international, Washington, DC.

CUA (Commission de l'Union africaine). 2017. *Feuille de route de l'UA pour la mise à profit du dividende démographique à travers l'investissement dans la jeunesse*. Addis-Abeba : Union africaine.

Avis, W. R. 2016. *Urban Governance* (Guide thématique). Birmingham, Royaume-Uni : GSDRC, Université de Birmingham.

Briter Bridges. 2022. *Africa Investment Report 2022*. Londres : Briter Bridges. <https://briterbridges.com/africa-investment-report-2022-by-briter-bridges>.

Combes, J. L., et R. Ouedraogo. 2016. « How Does Inclusive Growth Boost Tax Revenue Mobilization? »

Disrupt Africa. 2021. *The African Tech Startups Funding Report, 2021*. <https://disruptafrica.gumroad.com/?hheig#:~:text=The%20year%202021%20was%20a,Tech%20Startups%20Funding%20Report%202021>.

Fox, L., et U. Kaul. 2017. *The Evidence Is in : How Should Youth Employment Programs in Low Income Countries Be Designed?* Washington, DC : USAID.

Gajigo, O., et M. Hallward-Driemeier. 2012. « Why Do Some Firms Abandon Formality for Informality? Evidence

- from African Countries» Document de travail 159, Banque africaine de développement, Abidjan, Côte d'Ivoire. <https://www.semanticscholar.org/paper/Working-Paper-159-Why-do-some-Firms-abandon-for-Gajigo-Hallward-Driemeier/cd300feae64002b19d2ff96512d920e52ec0a9bb>.
- GEM (Global Entrepreneurship Monitor). 2017. *Global Report 2017/18*. Global Entrepreneurship Monitor. <https://www.gemconsortium.org/report/gem-2017-2018-global-report>.
- Gurib-Fakim, A., et L. Signé. 2022. *Investment in Science and Technology is Key to an African Economic Boom*. Washington, DC: Brookings Institution.
- Harvard Business School Review. 2023. «Female Founders, Fundraising Only from Female VCs Comes at a Cost» (Femmes fondatrices, la collecte de fonds uniquement auprès de sociétés de capital-risque dirigées par des femmes a un coût). Cambridge, MA: Université de Harvard.
- Itaman, R., et C. Wolf. 2021. «Industrial Policy and Monopoly Capitalism in Nigeria: Lessons from the Dangote Business Conglomerate». *Development and Change* 0 (0): 1–30.
- ITC (Centre du commerce international). 2018. *Promoting SME Competitiveness in Africa: Data for De-risking Investment*. Genève: ITC.
- Kelhoffer, K. 2020. «Examining Infrastructure as an Asset Class». Survey Summary. Moody's Analytics. https://www.ipfa.org/wp-content/uploads/2020/10/BP61798_Examining-Infrastructure-as-an-Asset-Class.pdf.
- Klueve, J., S. Puerto, D. Robalino, J. M. Romero, F. Rother, J. Stöterau, F. Weidenkaff et M. Witte. 2017. «Interventions to Improve the Labor Market Outcomes of Youth: A Systematic Review of Training, Entrepreneurship Promotion, Employment Services and Subsidized Employment Interventions.» *Campbell Systematic Reviews* 13(1).
- Larson, G. M., N. Loayza, et M. Woolcock. 2016. «The Middle-income Trap: Myth or Reality?» (Le piège du revenu intermédiaire: mythe ou réalité?) Research and Policy Briefs 104230, Banque mondiale, Washington, DC.
- Mazzucato, M. 2013. *The Entrepreneurial State: Debunking the Public Vs. Private Myth in Risk and Innovation*. Anthem Press: Londres, Royaume-Uni.
- Mazzucato, M., et L. R. Wray. 2015. «“Financing the Capital Development of the Economy: A Keynes-Schumpeter-Minsky Synthesis.» Document de travail 837, Levy Economics Institute. http://www.levyinstitute.org/pubs/wp_837.pdf.
- Odijie, M. E., et A.O. Onofua. 2020. «Political Origin and Persistence of Industrial Policy in Africa». *Globalizations* 17 (6): 947–89.
- UNECA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique). 2020. «Chapitre 2: Le secteur privé en Afrique. Dans *Rapport économique sur l'Afrique 2020: financements innovants pour le développement du secteur privé en Afrique*. Addis-Abeba: Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. https://www.uneca.org/sites/default/files/chapterimages/CHAPTER%20THE%20PRIVATE%20SECTOR_ERA2020.pdf.
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). 2022. *Revue annuelle du Traité de coopération en matière de brevets 2022: le système international des brevets*. Genève: OMI. www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo-pub-901-2022-en-patent-cooperation-treaty-yearlyreview-2022.pdf.
- OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle). 2021. *Revue annuelle du Traité de coopération en matière de brevets 2021: le système international des brevets*. Genève: OMI. https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_901_2021.pdf.
- Banque mondiale. 2008. «The Environment for Women's Entrepreneurship in the Middle East and North Africa Region (L'environnement de l'entrepreneuriat féminin au Moyen-Orient et en Afrique du Nord). Washington, DC: Banque mondiale. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/572471468110060221/pdf/441170WP0Envir1UNE0610200801PUBLIC1.pdf>.
- Banque mondiale. 2019. *Africa's Pulse, n° 19, avril 2019: Une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique*. Washington, DC: Banque mondiale. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31499>.
- Banque mondiale. 2022. «Classification des situations de fragilité et de conflit» (en anglais). Washington, DC: Banque mondiale. <https://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/brief/harmonized-list-of-fragile-situations>.
- Forum économique mondial. 2022. «Why Africa's Youth Hold the Key to its Development Potential». Forum économique mondial, 19 septembre. <https://www.weforum.org/agenda/2022/09/why-africa-youth-key-development-potential/>.

COMMERCE ET INTÉGRATION RÉGIONALE

INTRODUCTION

L'intégration régionale rassemble les « High 5 » de la Banque africaine de développement pour soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et d'autres initiatives continentales en faveur de la croissance et du développement durable¹. L'intérêt pour l'intégration régionale s'est accru ces dernières années avec l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine, dans un continuum d'intérêt pour l'unité continentale et une intégration plus profonde qui remonte au début des années 1960.

SITUATION DU COMMERCE INTRA-AFRICAIN ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE

Comme dans de nombreuses régions du monde, l'intégration régionale en Afrique est considérée comme un catalyseur du développement économique et social, en particulier dans le contexte de l'Agenda 2063 et de la ZLECA. Elle repose sur quatre facteurs principaux, à savoir : créer des marchés plus vastes et plus attrayants qui offrent des économies d'échelle potentielles et des créneaux pour la spécialisation et la différenciation des produits ; relier les pays enclavés aux marchés régionaux, continentaux et mondiaux ; soutenir le commerce intra-africain, l'investissement, l'industrialisation et l'intégration financière régionale ; améliorer l'environnement général des affaires pour l'investissement du secteur privé ; et générer des avantages plus larges en matière de développement économique et social liés à la libre circulation des personnes, des services, des biens, des capitaux et des connaissances. L'intégration régionale de l'Afrique est étayée par la théorie selon laquelle elle facilite les activités commerciales qui améliorent le bien-être des pays de la région et la capacité de production dans tous les secteurs.

Mesurée par le niveau des échanges intrarégionaux, la réalité des initiatives d'intégration régionale de l'Afrique ne correspond pas aux attentes. Le commerce intra-africain ne représente qu'environ 15 % du commerce total de l'Afrique, ce qui est bien inférieur au commerce intrarégional effectué dans l'Union européenne (UE), le bloc commercial le plus intégré au monde, avec environ 60 %, et dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), avec 24 %. Moins de 10 % de la production totale de l'Afrique est échangée entre les pays africains, contre 22 % dans l'ANASE et près de 40 % dans l'UE. Les raisons en sont la fragmentation géographique, le manque de réseaux d'infrastructures nationaux et régionaux, le coût élevé du commerce dû aux barrières tarifaires et non tarifaires, et la concentration des produits d'exportation africains.

Le faible niveau des échanges intrarégionaux de l'Afrique affecte toutes les communautés économiques régionales (CER) à des degrés divers. Comme de nombreuses initiatives



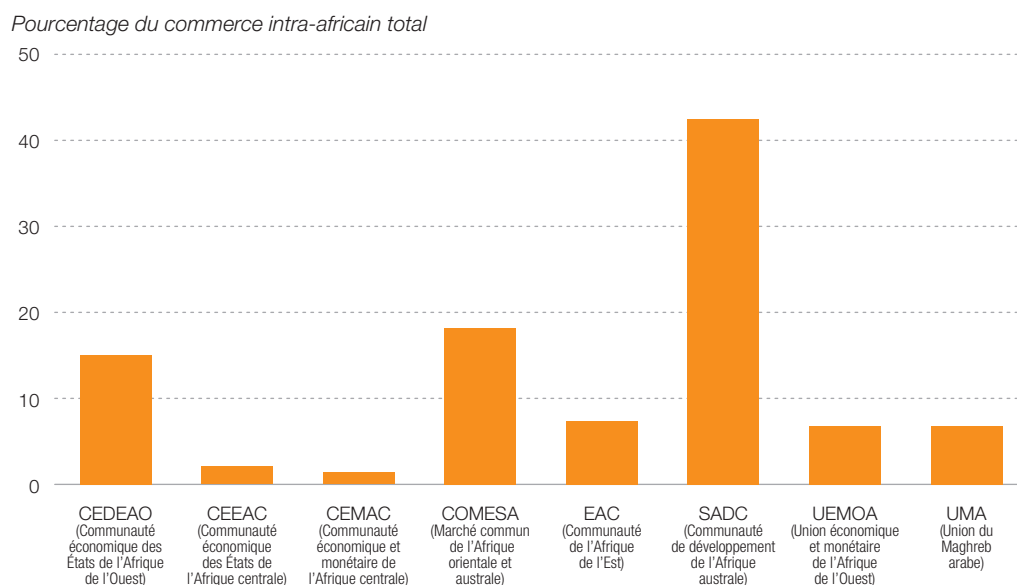
régionales exigent des pays qu'ils cèdent une partie de leur souveraineté à des agences au niveau des CER et du continent, la valeur du commerce peut donc être plus élevée pour les CER qui ont une plus grande propension à intégrer les accords commerciaux régionaux que pour celles qui rencontrent des difficultés à traduire les cadres commerciaux régionaux en priorités nationales. Les échanges sont également plus importants pour les CER dont la part de l'industrie manufacturière est plus élevée et pour celles dont la gamme de produits est plus diversifiée.

Ainsi, le commerce au sein de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en tant que part du commerce total du continent était le plus élevé, avec environ 42,5 % (figure 9.1), suivi par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) avec 18,2 %. L'intensité des échanges au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le plus grand bloc d'Afrique en termes de taille économique—25,4 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique en 2022—était de 15 %. La part du commerce intra-CER était la plus faible dans la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec 1,4 %, car cinq des six États membres sont des exportateurs de pétrole,

ce qui signifie que le commerce entre eux est faible, étant donné l'homogénéité des produits de base échangés.

Ces variations des CER se manifestent également au niveau des pays. Si l'on exclut l'Afrique du Sud avec une part aberrante de 21,3 %, sur les onze premiers pays dont l'intensité du commerce intra-africain sera égale ou supérieure à 3 % en 2022 (le maximum étant de 5 %), quatre pays—la Zambie, le Zimbabwe, la Namibie et la République démocratique du Congo—font partie de la SADC et ont des régimes commerciaux relativement plus ouverts (figure 9.2). Ainsi, en tant que mesure de l'ouverture commerciale, le ratio total commerce/PIB pour chacun de ces pays varie de 8,2 % en République démocratique du Congo à 51,3 % en Namibie. Trois des quatre pays—la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe—ont une frontière commune, et la Zambie et le Zimbabwe sont enclavés, mais tous quatre ont des liens politiques et économiques étroits, qui sont essentiels pour le commerce. Pour la Zambie et le Zimbabwe, l'hypothèse d'une mauvaise géographie—la distance par rapport à la mer—ne semble pas être une contrainte rédhibitoire pour une pénétration commerciale plus profonde ; au lieu de cela, l'effet de « voisinage » semble être plus dominant (comme

FIGURE 9.1 Commerce intra-CER (pourcentage du commerce intra-africain total), 2023



Source: Calculs des auteurs sur la base des données du Département des statistiques de la Banque africaine de développement.

le montrent les données relatives à l'Amérique latine et aux Caraïbes). En outre, le constat le plus commun aux quatre pays est qu'ils entretiennent tous des liens commerciaux étroits avec l'Afrique du Sud, la plus grande économie de la SADC.

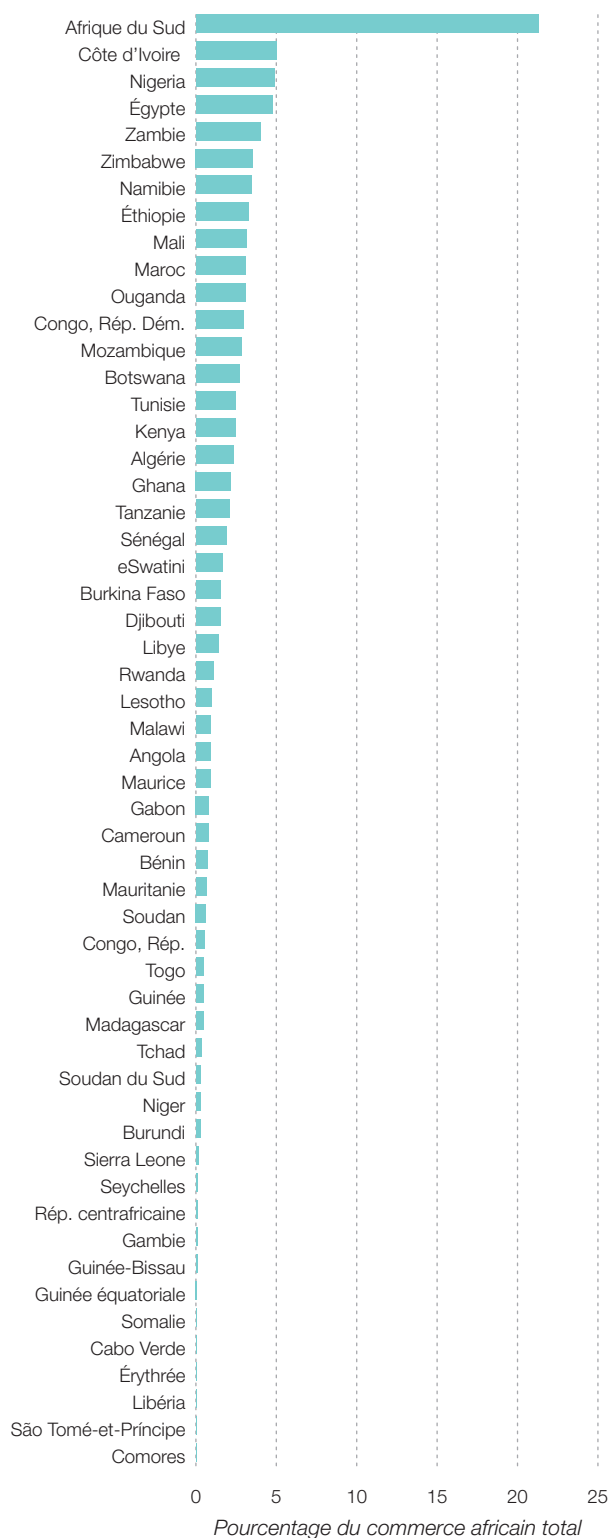
Les pays à forte concentration de produits ont une intensité commerciale intrarégionale plus faible et ont tendance à commercer davantage avec le monde extérieur qu'avec leurs pairs sur le continent. La part du commerce intrarégional pour huit des onze pays africains classés comme exportateurs de pétrole était inférieure à 3 % (voir figure 9.2). Seuls la Côte d'Ivoire, l'Égypte et le Nigeria ont une part de commerce intrarégional d'au moins 4 %, et pour ce dernier, la part relativement élevée est largement due à la forte intensité des importations dans la CEDEAO, dont une composante substantielle est constituée d'importations de denrées alimentaires en provenance des pays voisins, ce qui a conduit en 2019 à la fermeture des frontières terrestres. Du côté des exportations, la part est beaucoup plus faible, reflétant la domination des exportations de pétrole brut, qui représente plus de 80 % des exportations totales du pays.

Le message clé de cette analyse est que la composition des produits est un déterminant essentiel non seulement du commerce régional, mais aussi du commerce global, et que les pays devraient éviter les pièges d'une politique commerciale régionale non coordonnée dans leurs tentatives d'approfondissement de l'intégration régionale.

Les exportations de l'Afrique sont dominées par les combustibles minéraux, les lubrifiants et les matériaux connexes, qui représentent environ 40 % des exportations du continent vers le reste du monde, contre environ 12 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Asie du Sud-Est, et seulement 6 % pour l'UE (figure 9.3).

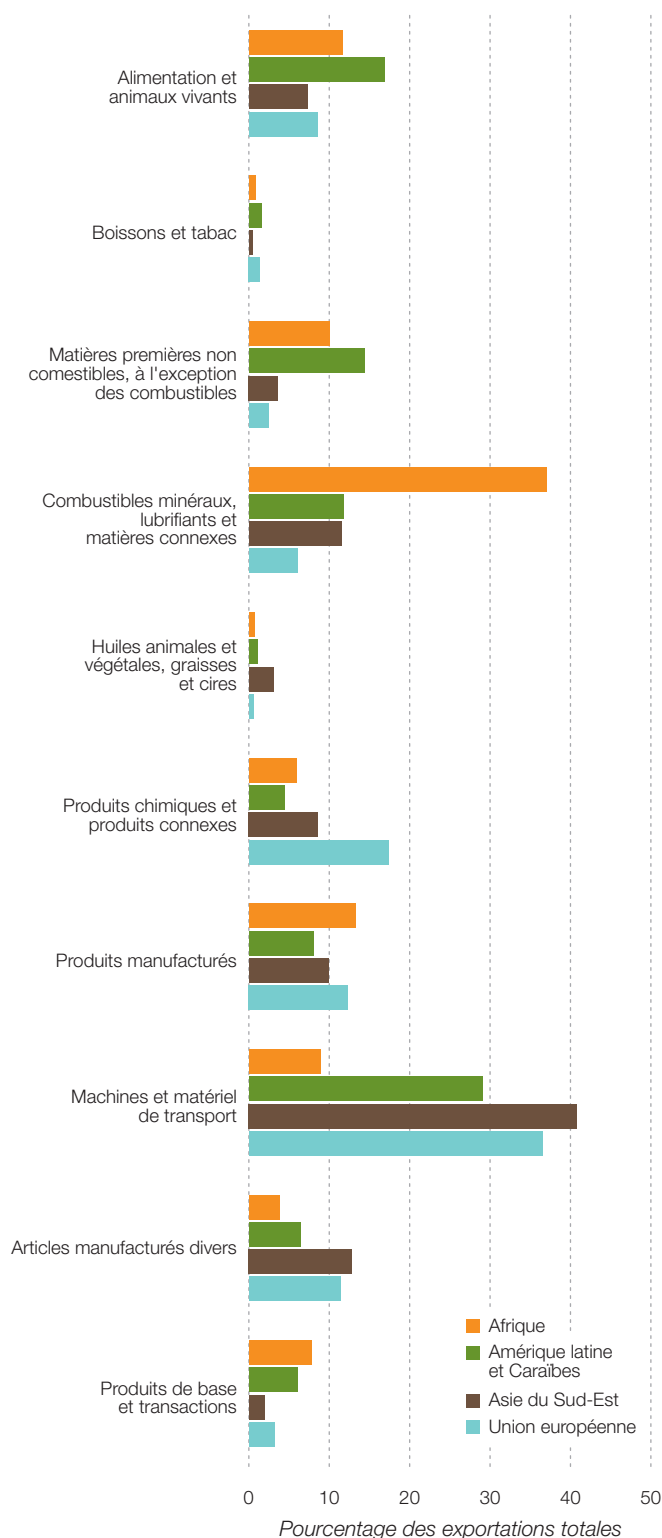
Dans d'autres régions, les exportations de machines et d'équipements de transport représentent une part substantielle des exportations (29 % en Amérique latine et dans les Caraïbes, 41 % en Asie-Pacifique et 40 % dans l'UE) (figure 9.4). Une intégration plus poussée des marchés en Afrique pourrait stimuler le commerce régional et améliorer les conditions de vie de 1,3 milliard de citoyens, notamment en ce qui concerne les produits manufacturés, pour

FIGURE 9.2 Commerce intra-africain



Source: Calculs des auteurs sur la base des données du département des statistiques de la BAD.

FIGURE 9.3 Composition des exportations par produit



Source: Calculs des auteurs sur la base des données du département des statistiques de la BAD.

lesquels le continent jouit d'un avantage concurrentiel par rapport à d'autres régions.

Les produits manufacturés représentent 17 % des exportations intrarégionales de l'Afrique, soit plus que l'Amérique latine et les Caraïbes et l'UE, avec environ 14 % chacun, et que l'Asie du Sud-Est, avec 10 % (figure 9.4).

La multiplicité et le chevauchement des adhésions aux CER d'Afrique empêchent de nombreux pays de tirer pleinement parti de leur avantage concurrentiel, et leurs ressources sont dispersées entre ces entités, ce qui nuit à l'approfondissement de l'engagement commercial avec leurs pairs. L'Afrique compte seize pays enclavés, dont beaucoup sont petits et touchés par des conflits — en fait, « doublement enclavés ».

Ce « bol de spaghettis » d'accords commerciaux régionaux crée des conflits d'agenda potentiels et une duplication des processus, provoquant des goulets d'étranglement dans la circulation des produits et de la main-d'œuvre, en particulier lorsque les cadres de facilitation des échanges varient d'une CER à l'autre. Au-delà de la duplication potentielle des tâches et du coût des cotisations à chaque CER, il existe un coût d'opportunité pour le personnel gouvernemental qui répond aux exigences des différentes CER. Certains ont fait valoir qu'en Afrique du Sud, des fonctionnaires du commerce peu nombreux sont toujours « en train de négocier » des questions d'intégration régionale, que ce soit avec la SADC, l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) ou la ZLECA. Il y a aussi le coût du financement des projets au niveau régional. La petite taille des économies et le grand nombre de CER impliquent que l'Afrique est plus fragmentée que tout autre continent. Les données montrent que si l'Afrique était un pays, son économie en 2022 aurait été la septième au niveau mondial, juste derrière le Royaume-Uni (figure 9.5)—mais avec une population 21 fois plus importante que celle de ce pays.

AVANTAGES DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

La petite taille des économies africaines impose au continent des coûts commerciaux élevés qui,

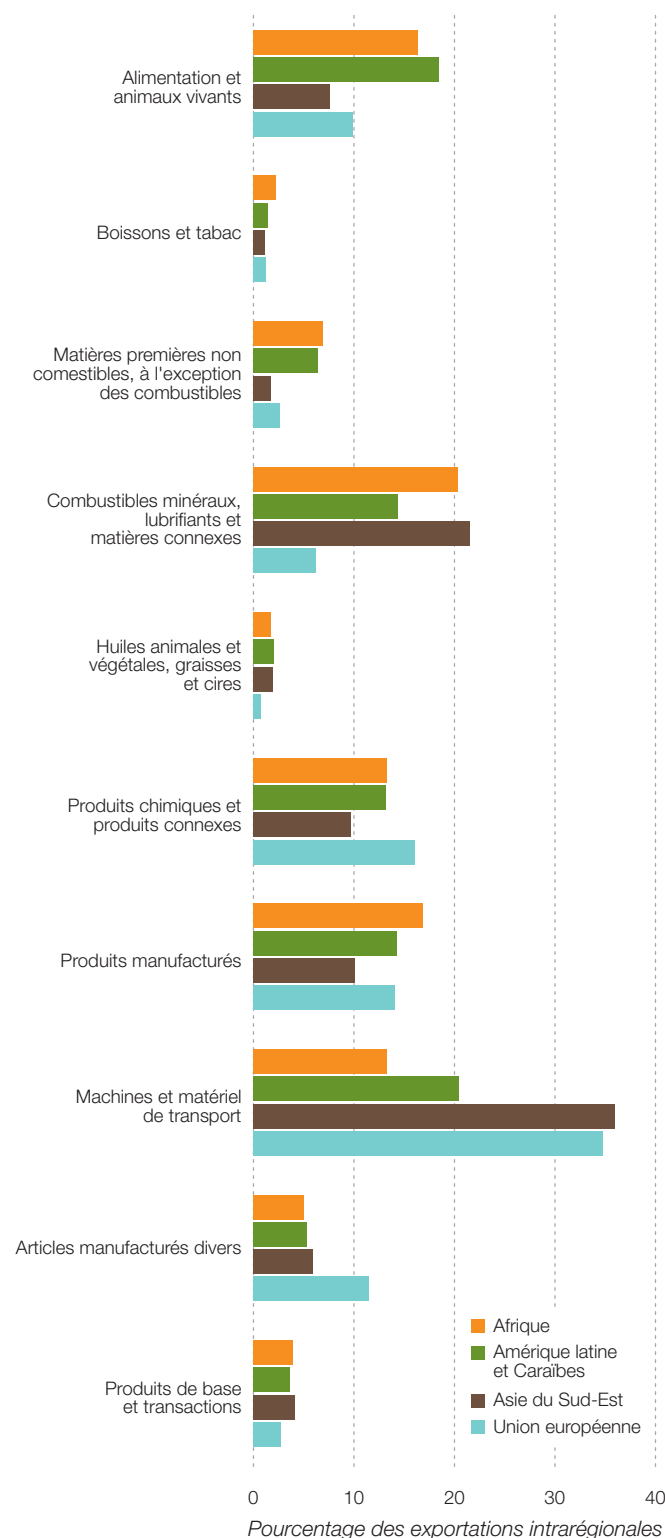
jusqu'à récemment, étaient en baisse dans d'autres régions du monde. Avec la mise en place de la ZLECA, les coûts commerciaux de l'Afrique pourraient bien commencer à baisser également, ce qui augmenterait le commerce intra-africain et attirerait les investissements transfrontaliers.

La ZLECA est le plus grand bloc commercial du monde en termes de superficie, de population et de nombre de pays, formant un marché de 1,3 milliard de consommateurs, rassemblant un grand nombre d'entreprises, grandes et petites, et créant d'importantes économies d'échelle. La ZLECA fournit un mécanisme de coordination et d'harmonisation d'une pléthore de politiques et de systèmes qui caractérisent les CER. Les effets débilissants des chocs récents, notamment les guerres commerciales, les guerres chaudes et les tensions géopolitiques, obligent l'Afrique à accélérer la mise en œuvre de la ZLECA et à accroître le commerce intra-africain, visant à renforcer la résistance du continent aux retombées des impacts économiques mondiaux et à réduire les déficits commerciaux persistants de l'Afrique avec le reste du monde².

Pour profiter pleinement des avantages économiques de la ZLECA, les pays africains doivent promouvoir la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes, et mettre en place des chaînes de valeur régionales qui serviront de base à une économie africaine plus productive. Pourtant, la multiplicité des monnaies nationales signifie que les pays et les investisseurs africains dépendent encore fortement du dollar américain pour les règlements commerciaux et les autres transactions intra-africaines.

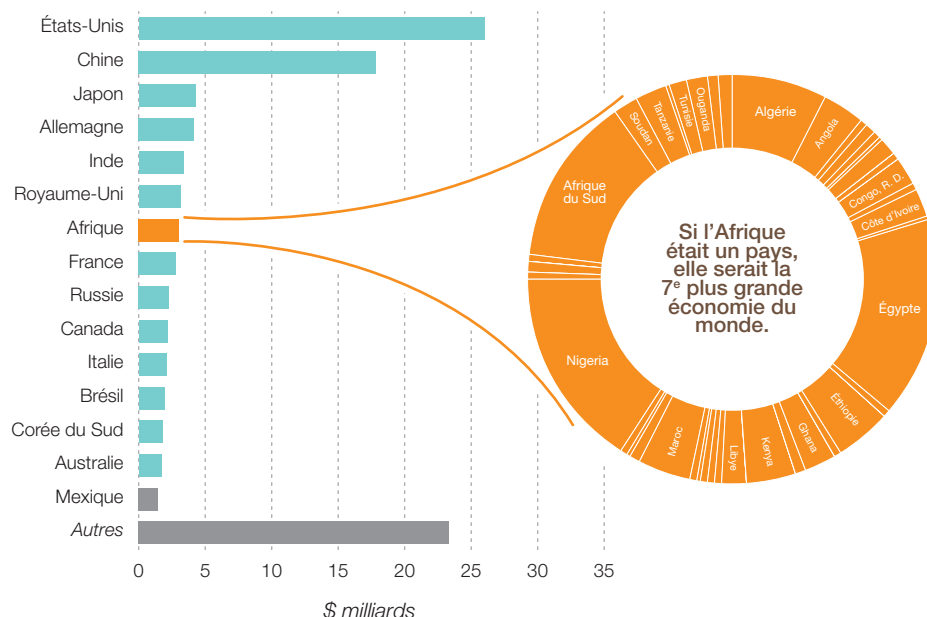
Le renforcement des infrastructures améliorera la connectivité, les investissements et le commerce en Afrique, contribuant ainsi à l'intégration régionale, à l'augmentation de la taille du marché, aux économies d'échelle et à la baisse des prix. Selon le Consortium pour les infrastructures en Afrique, l'intégration régionale peut réduire les coûts d'infrastructure en Afrique de 2 milliards de dollars par an grâce au commerce de l'énergie au-delà des frontières nationales. Le succès de la ZLECA dépend de l'intensification des efforts déployés par les pays pour renforcer l'intégration régionale, notamment par la construction d'infrastructures régionales compétitives (encadré 9.1).

FIGURE 9.4 Composition des exportations intrarégionales par produit



Source: Calculs des auteurs sur la base des données du département des statistiques de la BAD.

FIGURE 9.5 Taille des économies nationales—et de l'Afrique—par PIB (milliards de dollars), 2022



Source : Calculs des auteurs sur la base des données du Département des statistiques de la Banque africaine de développement.

Le suivi de l'intégration régionale, même après la mise en œuvre complète de la ZLECA, peut s'appuyer sur des cadres existants tels que l'indice d'intégration régionale multidimensionnelle africaine (AMRII)³. Par exemple, le sous-indice d'infrastructure de l'AMRII est de 0,63 sur une échelle de 0 (pas du tout intégré) à 1 (entièrement intégré)—c'est-à-dire un déficit important, qui explique les coûts élevés que les pays africains supportent par le biais du commerce transfrontalier (figure 9.6).

L'intégration dans les chaînes de valeur mondiales peut être renforcée par les échanges commerciaux entre pays africains, qu'il s'agisse de pièces ou de produits finis. Par le biais d'achats préférentiels et de franchises, les pays africains peuvent améliorer l'accès à une large gamme d'intrants auprès des fournisseurs nationaux et, uniquement lorsque ceux-ci font défaut, auprès des marchés étrangers. Plusieurs pays africains ont développé ou participé au commerce de la chaîne d'approvisionnement. Selon les *Perspectives économiques en Afrique 2024*, l'Afrique, richement dotée en ressources, voit ses capacités de production augmenter dans différents secteurs, notamment la fabrication de véhicules

automobiles au Maroc, au Nigeria, en Afrique du Sud et en Ouganda. Le continent connaît également des pôles technologiques florissants au Kenya et au Nigeria, des services financiers à Maurice et la fabrication de pièces d'avion au Maroc⁴. Le « *friend-shoring* » intra-africain, qui permet aux pays de s'approvisionner mutuellement par le biais de solutions d'achat préférentielles, tend à renforcer l'intégration régionale, protéger le continent des chocs mondiaux et développer les marchés intérieurs afin de soutenir l'objectif d'une croissance annuelle du PIB d'au moins 7 % (chapitre 1).

LA MONDIALISATION ET LE COMMERCE : MOTEURS DE LA CROISSANCE INCLUSIVE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rôle de la mondialisation et du commerce dans le développement reste un domaine de recherche actif, en particulier dans les pays en développement où les taux de croissance économique restent trop faibles et trop volatiles pour faciliter une transformation socio-économique plus

ENCADRÉ 9.1 La Zone de libre-échange continentale africaine au cœur de l'intégration régionale

L'Agenda 2063 représente la vision de l'Afrique pour se transformer en une puissance mondiale. L'un des principes sous-jacents de l'Agenda 2063 est de donner la priorité au développement socio-économique inclusif, à l'intégration régionale, à la gouvernance démocratique concrète, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à de nombreux autres domaines pour repositionner l'Afrique en tant qu'acteur majeur sur la scène mondiale. L'idée qui sous-tend l'Agenda 2063 est une voie de développement à long terme, sur 50 ans, alors que l'Afrique révisé et adapte son programme de développement pour prendre en compte la transformation structurelle, la reprise de la croissance économique, le progrès social et le développement centré sur les personnes, dans un contexte mondial en pleine évolution.

La mise en œuvre des cadres continentaux de l'Agenda 2063 s'articule autour de trois axes principaux : le développement des infrastructures, le développement commercial et industriel, et l'intégration économique et le développement du secteur privé.

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) a été lancée en 2018 en tant que projet phare de l'Agenda 2063 qui vise à terme à renforcer la position commerciale de l'Afrique sur le marché mondial¹. Elle est la plus grande zone de libre-échange au monde, réunissant les 55 pays de l'Union africaine et huit communautés économiques régionales afin de créer un marché unique pour le continent. Il s'agit d'un accord commercial très ambitieux, dont le champ d'application est très large et qui couvre des domaines essentiels de l'économie africaine, tels que le commerce numérique et la protection des investissements, ainsi que le commerce de biens à valeur ajoutée, dans tous les secteurs.

La mise en œuvre la ZLECA se fait en deux phases : la phase I : commerce des marchandises, commerce des services et mécanisme de règlement des différends ; et la phase II : investissement, droits de propriété intellectuelle, politique de la concurrence, commerce numérique, et femmes et jeunes dans le commerce. Le lancement de la phase I a vu l'adoption de cinq instruments clés : les règles d'origine, les concessions tarifaires, le mécanisme de suivi en ligne, le système panafricain de paiement et de règlement, et l'Observatoire africain du commerce. La phase II concerne la mise en œuvre du protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce et le commerce numérique, qui décrit les dispositions générales, les objectifs et les lignes directrices axés sur l'action positive, l'élimination de la discrimination, la promotion de l'égalité et de l'inclusion dans la facilitation du commerce pour les femmes et les jeunes, y compris l'accès au financement, le renforcement des capacités, le commerce numérique et la protection contre le harcèlement. Le protocole représente un effort global pour intégrer les femmes et les jeunes dans le cadre commercial de la ZLECA, en mettant l'accent sur l'autonomisation, l'égalité des chances et la participation économique².

Notes

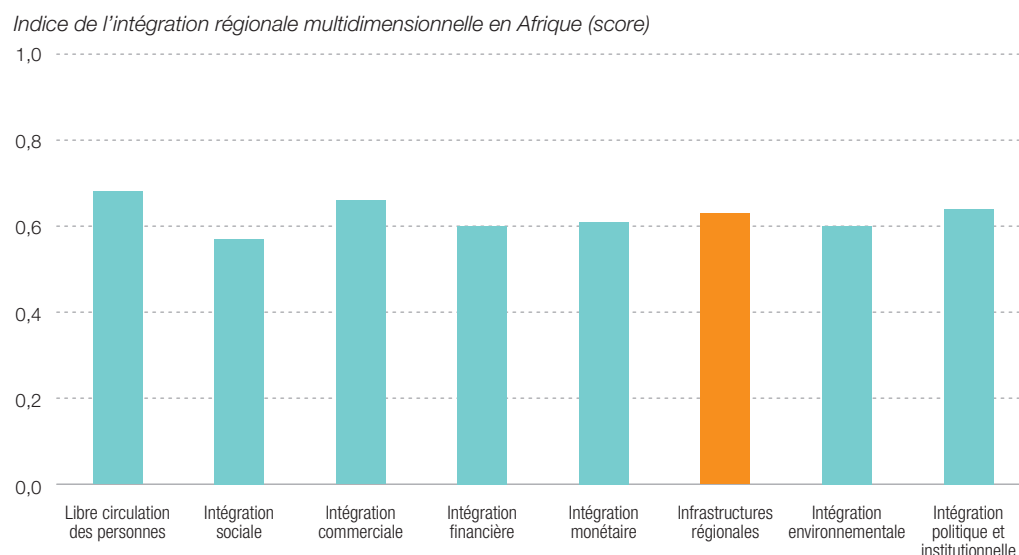
1. <https://au-afcfta.org/>.

2. Stuart 2024.

rapide et une convergence avec les pays avancés. La mondialisation permet la circulation du capital et de la main-d'œuvre des pays relativement riches vers les pays fortement déficitaires, contribuant ainsi à la croissance et au développement. Les mouvements de main-d'œuvre les plus

récents au niveau mondial ont eu lieu des pays en développement—où les taux de croissance démographique sont élevés et les opportunités souvent insuffisantes—vers les pays avancés—où il existe une forte demande de main-d'œuvre pour combler le fossé créé par une faible croissance

FIGURE 9.6 Score continental sur l'indice d'intégration régionale multidimensionnelle en Afrique, par dimension



Source: UA 2020.

Note: L'indice comporte huit dimensions.

démographique (voire une contraction) et le vieillissement de la population. Le pays d'origine des migrants bénéficie quant à lui d'un afflux financier accru et d'un transfert de technologies et de compétences qui soutiennent la croissance économique et le développement. Cela est particulièrement vrai pour l'Afrique, qui dispose d'une diaspora relativement importante—qualifiée ou non—estimée à plus de 20 millions de personnes. Après avoir diminué de 86,8 milliards de dollars en 2019 à 83,8 milliards de dollars en 2020 pendant le pic de la pandémie, le total des envois de fonds de la diaspora vers l'Afrique a continué d'augmenter, atteignant 96,0 milliards de dollars en 2022.

Plusieurs études théoriques et empiriques ont montré que l'intensification de la mondialisation et du commerce international favorisait la croissance inclusive et le développement durable, notamment par la diffusion des connaissances, des technologies, des financements et des services nécessaires à la transformation structurelle⁵. Ce point de vue est étayé par la littérature sur la voie de développement qui a sous-tendu la transformation de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. La croissance économique rapide et la transformation qui y ont été réalisées ont été attribuées en grande partie

à la capacité de ces pays à pénétrer les marchés d'exportation.

La mondialisation et le commerce peuvent également être une source de conflit, et le commerce peut être sujet à des barrières commerciales. L'augmentation des échanges transfrontaliers et l'existence de liens financiers sont des canaux importants de transmission des chocs, avec des effets particulièrement marqués dans les pays en développement et les pays les plus pauvres⁶. Certains chercheurs ont également affirmé qu'à long terme, le commerce international pousse les pays les moins avancés à se spécialiser dans des produits dont l'élasticité de la demande par rapport au revenu et les perspectives de croissance des exportations sont faibles, avec pour résultat d'entraîner une détérioration constante des termes de l'échange⁷.

L'avenir de la mondialisation et du commerce fait l'objet d'une attention accrue, en particulier après que certains pays ont été accusés de déprécier délibérément leur monnaie pour obtenir des avantages commerciaux, comme on l'a vu récemment avec l'escalade des tensions et les guerres commerciales partielles entre les deux plus grandes économies du monde, la Chine et

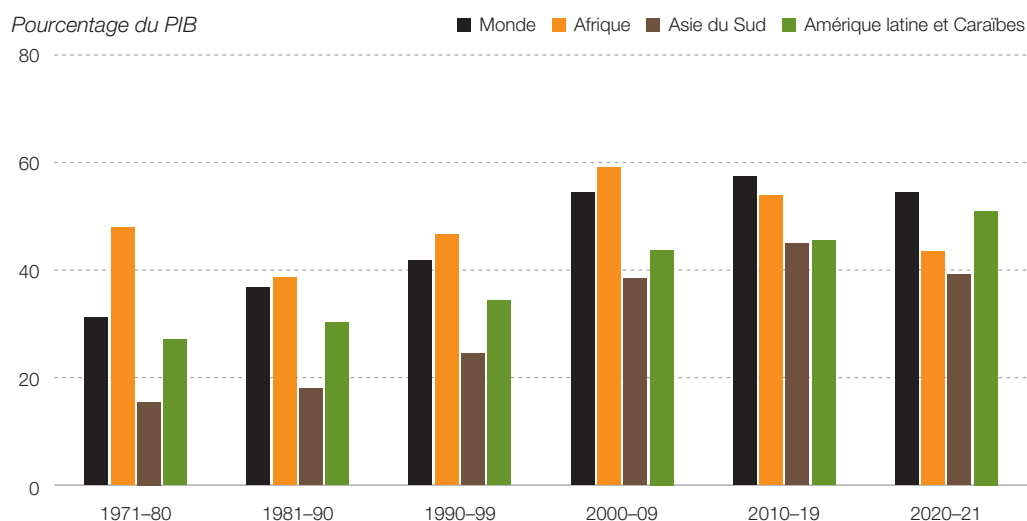
les États-Unis. La récente confluence de chocs, notamment l'aggravation des tensions géopolitiques et les perturbations des chaînes de valeur mondiales, a également intensifié les discussions entre les décideurs politiques sur le rôle de la mondialisation et son avenir. De nombreux pays réévaluent leur approche du commerce mondial et les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres. Les inquiétudes concernant la fragmentation économique et financière mondiale se sont intensifiées et pourraient aboutir à l'éclatement des nations en blocs économiques rivaux, les nouveaux blocs se développant au détriment des anciens. En outre, la nécessité urgente de faire face à la crise climatique est au cœur des discussions sur l'avenir de la mondialisation et du commerce, alors que les tensions augmentent entre les pays connus pour être les principaux contributeurs au changement climatique et ceux qui sont les plus touchés par les impacts de celui-ci. En conséquence, certains pays s'éloignent de plus en plus de la mondialisation pour se tourner vers la régionalisation et le « friend-shoring ».

Malgré ces inconvénients potentiels, de nombreux pays africains continuent de poursuivre la mondialisation et les politiques commerciales visant à accroître le commerce international et l'ouverture. Même après avoir enregistré une

croissance relativement rapide des exportations de biens et de services au cours de la dernière décennie—principalement grâce aux exportations de produits de base dont les prix sont très volatils—la part de l'Afrique dans le commerce mondial n'est que de 3 %. Ce ratio est trop faible pour parvenir à une croissance économique transformatrice et soutenue et à un développement inclusif. En outre, au cours des trois dernières décennies (1990–2021), la part du commerce de l'Afrique dans le PIB n'a pas beaucoup augmenté par rapport à la part du commerce mondial dans le PIB mondial (figure 9.7). Cela s'explique en partie par la forte concentration de l'Afrique dans l'exportation de produits de base, qui ont une faible valeur ajoutée. La surconcentration dans les produits de base a également affecté le rythme et l'ampleur de la participation de l'Afrique à la mondialisation et ses progrès vers une croissance inclusive et un développement durable.

En 1990–1999, la part du commerce dans le PIB de l'Afrique était de 46,7 %, soit 4,7 points de pourcentage de plus que la part du commerce mondial dans le PIB mondial (41,9 %) et que celle de l'Asie du Sud et de l'Amérique latine et des Caraïbes (24,4 % et 34,3 %, respectivement). Deux décennies plus tard (2010–2019), la part du commerce mondial dans le PIB mondial

FIGURE 9.7 Valeur des flux commerciaux, 1990–2021



Source: Calculs effectués par le personnel de la BAD à partir des données des indicateurs du développement mondial.

a dépassé la part du commerce de l'Afrique dans le PIB (57,5 % contre 53,9 %), ce qui suggère une baisse de la contribution du commerce à la croissance de l'Afrique. Au cours de ces trois décennies, la part du commerce de l'Afrique dans son PIB a augmenté de moins de la moitié de celle du commerce mondial dans le PIB mondial. L'Afrique a effectivement perdu la position de départ favorable qu'elle occupait trois décennies plus tôt.

Une croissance économique plus rapide et soutenue est une condition nécessaire pour obtenir des résultats plus solides en matière de développement, tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services sociaux et la qualité des infrastructures. Avec de tels taux de croissance, les préoccupations en matière de développement économique se déplacent vers des conditions suffisantes de redistribution et d'égalité des revenus, ce qui peut ne pas être le cas lorsqu'un pays se situe au niveau des faibles revenus. En Afrique, les pays dont la part du commerce dans le PIB était nettement plus élevée en 1990–2019 ont également connu, en moyenne, une croissance économique nettement plus élevée (figure 9.8). De même, les pays qui ont connu une

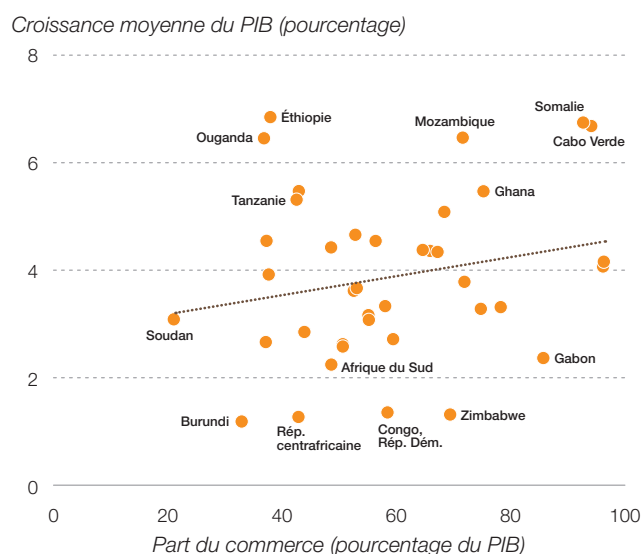
forte croissance de la part du commerce dans le PIB au cours de cette période ont également connu une plus forte croissance du PIB par habitant (voir figure 9.8). Par exemple, le Cabo Verde, dont la part du commerce dans le PIB était en moyenne de 93 % entre 1990 et 2019, a connu une croissance moyenne de 6,7 % par an au cours de la période, alors que la croissance du PIB par habitant du pays était en moyenne de 5 % par an.

De même, le Ghana, dont la part du commerce dans le PIB s'élevait en moyenne à 75 % par an au cours de la période, a enregistré une croissance économique annuelle moyenne relativement forte de 5,5 % et une croissance du PIB par habitant de 2,9 %. En revanche, des pays comme le Burundi et le Soudan, dont la part du commerce dans le PIB est relativement faible (32,9 % et 21,0 % respectivement), ont enregistré des taux de croissance moyens de 1,2 % et 3,1 %. De même, la croissance moyenne du revenu par habitant au Burundi et au Soudan a été de –1,5 % et de –1,2 %, respectivement, au cours de la période 1990–2019 (figure 9.9).

En revanche, les variations du commerce se répercutent sur la pauvreté. Comme on l'a vu, au plus fort de la pandémie de la COVID-19, la crise n'a pas seulement perturbé le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement, ses effets se sont élargis pour accentuer, par exemple, l'incidence de la pauvreté sur le continent. PL Ba BAD estime qu'environ 28,7 millions d'Africains ont basculé dans l'extrême pauvreté en 2021 à cause de la pandémie, et que 15 millions d'Africains supplémentaires sont devenus extrêmement pauvres en 2022 à cause de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie provoquée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

Certains pays africains dont la part du commerce dans le PIB est relativement élevée ont toutefois connu une volatilité de la croissance du PIB nettement plus élevée, sur la base de l'écart type pour la période 1990–2019 (figure 9.10). Les pays dont la part du commerce dans le PIB est élevée sont également ceux qui utilisent beaucoup de ressources. La volatilité relativement forte de la croissance de leur PIB peut être largement attribuée au rôle du commerce transfrontalier dans la transmission des chocs entre les pays.

FIGURE 9.8 Commerce et croissance du PIB dans certains pays africains, 1990–2019



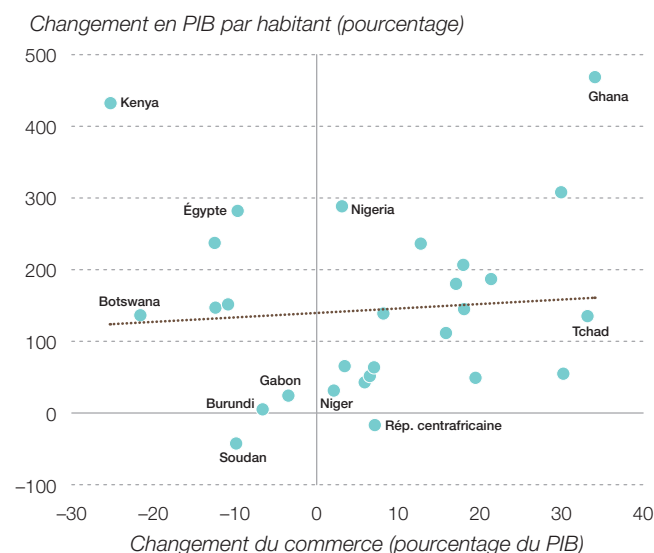
Source: Calculs des auteurs à partir de la base de données des indicateurs du développement mondial.

Par exemple, l'Angola, dont la part des échanges dans le PIB est l'une des plus importantes (96,2 %) en raison de ses exportations de pétrole, présente également une volatilité de la croissance relativement élevée (7,8 %). En revanche, l'Ouganda, dont la part du commerce dans le PIB est relativement faible (36,8 %), a connu une volatilité de la croissance relativement faible (2,2 %) au cours de cette période. Sans une diversification adéquate des exportations, les pays africains resteront donc sensibles aux chocs mondiaux, ce qui affectera les progrès en matière de croissance inclusive et de développement durable.

CONCLUSION

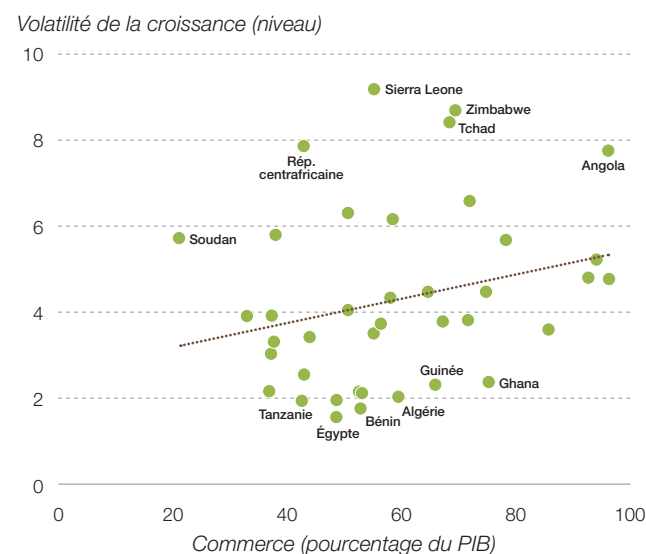
L'intensification de la mondialisation et du commerce international favorise la croissance inclusive et le développement durable. Les pays qui commercent davantage ont tendance à croître plus rapidement et à voir la pauvreté reculer plus vite. Cependant, ces facteurs sont également des canaux de transmission des chocs mondiaux et souvent des sources de conflits commerciaux, comme en témoignent les récents chocs qui semblent avoir affaibli les fondements de la mondialisation, certains pays s'orientant de plus en plus vers la régionalisation et le « *friend-shoring* » (délocalisation). La réponse de l'Afrique devrait donc être d'accélérer la mise en place de la ZLECA.

FIGURE 9.9 Croissance du commerce et croissance du PIB par habitant dans certains pays africains, 1990–2019



Source : Calculs effectués par le personnel de la BAD à partir de la base de données des indicateurs du développement mondial.

FIGURE 9.10 Volatilité du commerce et de la croissance dans certains pays africains, 1990–2019



Source : Calculs des auteurs à partir de la base de données des indicateurs du développement mondial.

NOTES

1. Le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, le Programme d'intégration minimale, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Programme global de développement agricole de l'Afrique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Stimulation du commerce intra-africain et le Développement industriel accéléré de l'Afrique sont autant d'initiatives passées et présentes sur lesquelles s'appuie l'intégration régionale.
2. BAD 2023.
3. Adopté en septembre 2018, l'AMRIL est un indice composite développé par la Commission de l'Union africaine et les CER en collaboration avec les agences statistiques nationales et les banques centrales africaines. Il évalue le processus d'intégration selon huit dimensions : la libre circulation des personnes ; l'intégration commerciale ; l'intégration en termes d'infrastructures ; l'intégration sociale ; l'intégration financière et la libre circulation des capitaux ; l'intégration monétaire ; l'intégration institutionnelle ; et l'intégration environnementale. Ces dimensions utilisent 16 indicateurs pour déterminer le degré d'intégration des pays africains au sein de leur région. Plus une dimension s'étend vers l'extérieur, plus l'Afrique est intégrée dans cette dimension. Les scores sont calculés sur une échelle de 0 (pas du tout intégré) à 1 (entièrement intégré). L'Union africaine reconnaît huit CER.
4. BAD 2024.
5. Aradhyula et al. 2007 ; Almeida et Fernandes 2008 ; Baldwin et al. 2005 ; Parameswaran 2009.
6. Frankel et Rose 1998 ; Eichengreen et Rose 1999 ; Glick et Rose 1999 ; Forbes 2004 ; Cravino et Levechenko 2017.
7. Prebisch 1949 ; Singer 1950 ; Mendoza 1995 ; Kose 2002.

RÉFÉRENCES

BAD (Banque africaine de développement). 2023. *Perspectives économiques en Afrique 2023*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.

BAD (Banque africaine de développement). 2024. *African Economic Outlook 2024: Driving Africa's*

Transformation: The Reform of the Global Financial Architecture. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.

Almeida, R., et A. M. Fernandes. 2008. « Openness and Technological Innovations in Developing Countries: Evidence from Firm-level Surveys ». *The Journal of Development Studies* 44 (5): 701–727.

Aradhyula, S. V., T. Rahman, et K. Seenivasan. 2007. « Impact of International Trade on Income and Income Inequality ». Document de travail 381–2016–22241.

Baldwin, R. E., F. Skudelny, et D. Taglioni. 2005. « Trade Effects of the Euro: Evidence from Sectoral Data ». Document de travail 446, Banque centrale européenne, Francfort-sur-le-Main, Allemagne.

Cravino, J., et A. A. Levchenko. 2017. « Firms multinationales et transmission internationale du cycle économique ». *The Quarterly Journal of Economics* 132 (2): 921–962.

Eichengreen, B., et A. K. Rose. 1999. « Contagious Currency Crises: Channels of Conveyance ». In *Changes in Exchange Rates in Rapidly Developing Countries: Theory, Practice, and Policy Issues*, 29–56. Chicago, IL : University of Chicago Press.

Forbes, K. J. 2004. « La grippe asiatique et le virus russe: The International Transmission of Crises in Firm-level Data ». *Journal of International Economics* 63 (1): 59–92.

Frankel, J. A., et A. K. Rose. 1998. « The Endogeneity of the Optimum Currency Area Criteria ». *The Economic Journal* 108 (449): 1009–1025.

Glick, R. et A. K. Rose. 1999. « Contagion et commerce: pourquoi les crises monétaires sont-elles régionales? ». *Journal of International Money and Finance* 18 (4): 603–617.

Kose, M. A. 2002. « Explaining Business Cycles in Small Open Economies: How Much do World Prices Matter? ». *Journal of International Economics* 56: 299–327.

Mendoza, E. G. 1995. « Les termes de l'échange, le taux de change réel et les fluctuations économiques ». *Revue économique internationale* 36: 101–137.

Parameswaran, M. 2009. « Commerce international, retombées de la R&D et productivité: Evidence from Indian Manufacturing Industry ». *Journal of Development Studies* 45 (8): 1249–1266.

Prebisch, R., et G. M. Cabañas. 1949. « El desarrollo económico de la América Latina y algunos de sus principales problemas ». *El trimestre económico* 16 (63): 347–431.

- Singer, H. W. 2012. *La répartition des gains entre les pays investisseurs et les pays emprunteurs*. Londres : Palgrave Macmillan UK.
- Stuart, J. 2024. « Le protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce et le développement induit par le commerce en Afrique ». *TralacBlog*, 24 février. <https://www.tralac.org/blog/article/16324-the-afcfta-protocol-on-women-and-youth-in-trade-and-trade-driven-development-in-africa.html>.
- UA (Union africaine). 2020. African Multidimensional Regional Integration Index. Addis-Abeba.

PARTIE III

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS EXTERNES

FACTEURS EXTERNES

INTRODUCTION

L'apparition de la pandémie de COVID-19 en 2020 et les chocs extérieurs successifs qui se sont succédé dans le monde entier mettent en évidence l'impact grandissant des facteurs externes sur la croissance économique et le développement social dans les pays et les régions. L'Afrique, le continent le plus exposé à ces chocs externes, a été durement touchée. Si la reprise économique a été rapide, les cicatrices de la pandémie, les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et les impacts des chocs nationaux et régionaux, y compris le changement climatique, restent visibles.

Le présent chapitre examine le rôle de ces facteurs externes et les liens qui existent entre eux, ainsi que leurs implications pour l'Afrique dans sa quête d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Les facteurs externes visés dans ce chapitre font référence à des événements extérieurs, difficiles à prédire, plus aléatoires que la plupart des événements qui façonnent le progrès d'un pays, et qui entravent la capacité à maintenir une trajectoire de croissance appropriée.

CHANGEMENTS ET POLITIQUES VERS UNE TRANSITION JUSTE

Les estimations de la Banque africaine de développement montrent qu'environ 85 % du « budget carbone mondial »¹ sont déjà consommés, un budget dont l'Afrique n'a dépensé que 3 %. La plus grande partie des émissions passées et actuelles provient des économies développées et émergentes, en particulier les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni et la Chine qui sont responsables d'environ 70 % des émissions cumulées de carbone entre 1850 et 2020. Le budget carbone mondial ne contient plus que 400 gigatonnes d'équivalent dioxyde de carbone (GtCO₂e). Assurer le développement socioéconomique en tenant compte du reliquat budgétaire et soutenir les mesures d'adaptation au changement climatique sont les éléments clés d'un « développement résilient au climat », c'est-à-dire « une trajectoire de développement qui renforce le développement durable à de multiples échelles, tout en réduisant la menace du changement climatique, grâce à d'ambitieuses mesures d'atténuation, d'adaptation et de résilience face au climat ».²

Étant donné la très faible contribution de l'Afrique aux émissions passées, sa croissance économique atone et les lenteurs et inégalités de sa transformation économique, les pays du continent devraient bénéficier d'une marge de manœuvre suffisante et d'une certaine latitude en matière d'émissions de carbone afin de développer leurs économies. Ils devraient par ailleurs continuer d'adhérer au principe d'une transition énergétique juste (la « justice distributive »)

pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens et atteindre d'autres objectifs de développement durable. L'approche «développer d'abord, nettoyer ensuite» a néanmoins un coût. Les États africains sont donc confrontés à un dilemme concernant le paradigme de la transition énergétique juste, car les coûts sociaux, économiques et environnementaux à moyen et long terme l'emportent souvent sur les avantages actuels. Les politiques énergétiques, agricoles, industrielles et autres qui ont une incidence sur la justice climatique doivent tenir compte de ces coûts et avantages.

De nombreux pays africains ont une occasion unique de bénéficier d'un développement à faible émission de carbone et d'une transition vers une énergie juste. Mais, leur transition variera d'un pays à l'autre, en fonction de leur mix énergétique actuel, de leur dotation en ressources, de leur niveau de développement économique et de leur capacité à adapter les technologies innovantes pour atteindre l'objectif de l'énergie verte.

Les mesures politiques qui caractériseront une transition énergétique juste en Afrique devraient être inclusives, en renforçant les capacités locales dans le développement des technologies vertes et en contribuant à la chaîne de valeur verte mondiale. Plusieurs pays sont des fournisseurs majeurs de minéraux essentiels pour les énergies renouvelables, lesquelles sont indispensables à la transition énergétique. Par exemple, le marché mondial des véhicules électriques estimé à 7 milliards de dollars US d'ici 2025 devrait bénéficier aux pays africains dotés de minerais essentiels à la transition, mais à condition qu'ils adoptent de bonnes politiques, notamment des politiques de franchisage et d'approvisionnement préférentiel, afin de promouvoir la création de valeur et l'enrichissement au niveau national.

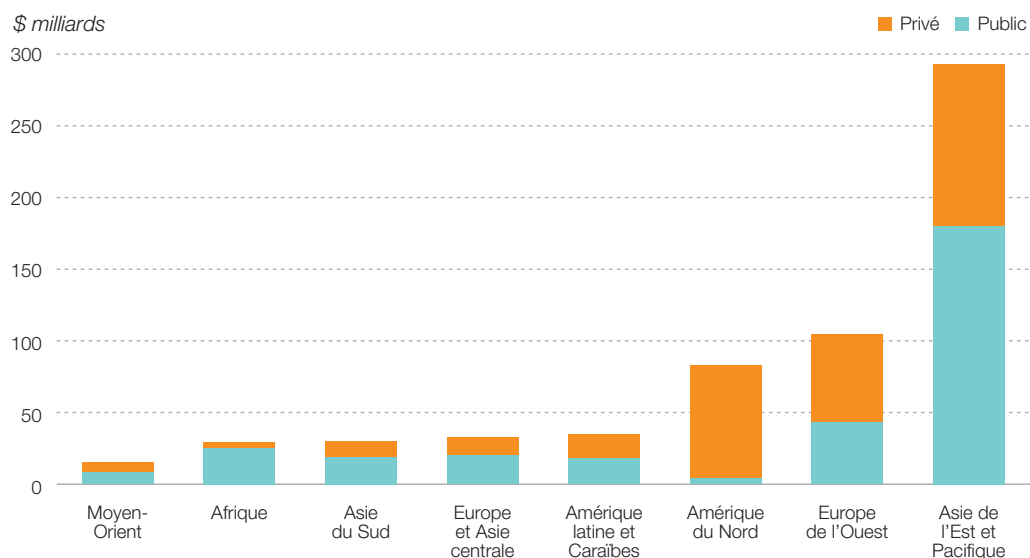
Les pays devraient aligner leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) sur les stratégies nationales afin d'encourager l'innovation endogène et l'investissement dans des solutions technologiques vertes pour une transition juste. Les CDN intègrent des besoins de financement interne et externe, qui ne sont pas actuellement mobilisés à grande échelle et au bon moment. Par exemple, les CDN africaines ont été conçues en partant du principe que le financement climatique de 100 milliards de dollars US par an d'ici

2020, convenu lors de la COP15 (Conférence des Nations unies sur le changement climatique tenue à Copenhague), serait mis à disposition en temps voulu et en grande partie sous la forme de subventions flexibles, mais cela ne s'est pas produit.

Il y a clairement un décalage entre les stratégies nationales et le type de financement disponible pour les mettre en œuvre. La majeure partie du financement climatique destiné à l'Afrique provient du secteur public (figure 10.1).³ En 2019–2020, l'Afrique a reçu environ 30 milliards de dollars US sur le total des flux de financement climatique mondial, dont le financement privé ne représentait que 4,2 milliards de dollars US (14,2 %), soit un sixième du financement public (25,3 milliards de dollars US) et la part la plus faible parmi les régions du monde. Avec des flux privés aussi faibles, l'Afrique sera confrontée à un déficit de financement climatique de l'ordre de 124,4 à 155,8 milliards de dollars US par an jusqu'en 2030. Le financement issu du secteur privé pour la lutte contre le changement climatique présente deux avantages principaux pour la croissance inclusive et le développement durable. Tout d'abord, il permet d'accéder à des sources de financement supplémentaires pour les projets de lutte contre le changement climatique, ce qui peut compléter le financement du secteur public. Ensuite, il permet d'accéder à l'expertise technique, à l'innovation et à la technologie, ce qui peut contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'à la création d'emplois verts et à la transition écologique.

Si la tendance actuelle en matière de financement n'est pas inversée, les efforts de l'Afrique en faveur de la résilience climatique et d'une transition énergétique juste seront gravement compromis. Les flux climatiques sont également de plus en plus dominés par les instruments de la dette, souvent à des conditions non concessionnelles. Entre 2011 et 2019, environ deux tiers de tous les financements climatiques accordés aux pays africains l'ont été par le biais de la dette. Avec moins de 0,1 % des financements climatiques reçus au cours de la même période sous forme d'allègement de la dette, les financements climatiques de l'Afrique ont probablement alourdi le fardeau de la dette du continent, compromettant ainsi davantage sa capacité de résilience au changement climatique.

FIGURE 10.1 Part des financements public et privé dans la lutte contre le changement climatique par région, 2019–20



Source: BAD 2022.

Les gouvernements africains devraient créer les conditions nécessaires à l'investissement et à la mise en œuvre d'une transition juste dans les pays en renforçant leurs institutions et leurs capacités humaines. La capacité interne est importante si l'on veut que l'innovation et la promotion de l'investissement favorisent un développement résilient au changement climatique. Et pour assurer la durabilité de leurs programmes de développement, les pays doivent avoir la latitude de leur assigner comme objectif de réaliser des transitions nettes zéro dans leurs contextes sociaux, économiques et environnementaux.

Le paysage fragmenté du financement climatique montre également que la question de redevabilité en matière de financement climatique reste floue et difficile à mesurer objectivement. La communauté internationale, en collaboration avec les autorités nationales, devrait faire preuve de volonté politique pour relever les défis de l'atténuation et de l'adaptation en Afrique, en honorant son engagement à fournir 100 milliards de dollars US par an pour soutenir l'action climatique. Ces nouvelles ressources devront s'ajouter aux engagements traditionnels de l'aide publique au développement et aux financements provenant des banques multilatérales de développement. De plus,

le changement climatique est un problème mondial commun qui requiert des coalitions mondiales pour la coopération et la coordination des actions en faveur de transitions énergétiques et vertes justes. Ces coalitions sont encore plus nécessaires pour l'Afrique, un continent qui subit de manière disproportionnée l'impact du changement climatique.

Les pays africains devraient également élaborer des réglementations, des normes et des politiques pour les investissements dans les domaines du climat et de la croissance verte, en étroite collaboration avec les banques multilatérales de développement et les institutions de financement du développement, afin d'orienter les investisseurs potentiels vers des secteurs susceptibles d'impulser la transition juste de l'Afrique. Pour y parvenir, ils pourraient élaborer et chiffrer leurs stratégies à long terme afin d'envoyer des signaux forts aux parties prenantes nationales et internationales en ce qui concerne ces priorités.

GÉOPOLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT

Les effets débilissants des récents chocs et facteurs de stress, y compris les guerres commerciales et

les conflits armés, mettent en évidence la frustration mondiale croissante devant l'incapacité du système financier et commercial mondial à jouer un rôle d'arbitre neutre. Le *friendshoring*, le protectionnisme commercial et la régionalisation des chaînes d'approvisionnement signifient que la fragmentation de l'architecture financière mondiale sera plus la norme que l'exception. Ces pratiques pourraient empêcher l'Afrique d'accroître sa part du commerce mondial, pour l'amener de moins de 3 % à des niveaux comparables à ceux d'autres régions. De même, sans un recalibrage des tendances commerciales, le développement du commerce intra-africain, estimé à environ 15 % du commerce total de l'Afrique, pourrait rester lettre morte.

La création d'une zone de libre-échange continentale africaine pourrait favoriser une intégration financière et des échanges plus poussés, et stimuler le développement de chaînes de production et de chaînes de valeur financières au niveau régional. Il faut que l'Afrique se tourne vers elle-même et ne confie pas son développement à d'autres. Des politiques plus intelligentes et innovantes, telles que les solutions d'approvisionnement préférentielles et le franchisage, pourraient toutefois contribuer à attirer des capitaux étrangers dans la région. Même si elle a bénéficié d'un monde multipolaire, l'Afrique devrait s'efforcer de jouer un rôle plus important. C'est en effet le bon moment, car dans un monde moins multipolaire, le pouvoir et l'influence seront moins concentrés donnant ainsi aux pays émergents et en développement davantage voix au chapitre sur les questions d'importance mondiale.

ARCHITECTURE FINANCIÈRE MONDIALE

Le multilatéralisme qui a dominé l'élaboration de l'agenda international a, dans l'ensemble, bien servi le monde. Mais les récents chocs mondiaux ont révélé les faiblesses de l'architecture financière mondiale. Leur ampleur et leur nature ont débouché sur des crises régionales, nationales et communautaires, dont le niveau a dépassé la capacité des institutions mondiales à y répondre rapidement. L'architecture financière mondiale actuelle

est de plus en plus en décalage par rapport aux réalités et aux besoins du monde en développement. Elle n'est pas adaptée à un monde où le changement climatique, les risques systémiques, les inégalités, les marchés financiers hautement intégrés et vulnérables à la contagion transfrontalière, ainsi que les changements géopolitiques, mettent à l'épreuve le développement durable. Les outils nationaux de gestion des politiques telles que la politique monétaire nationale de lutte contre l'inflation sont aujourd'hui de plus en plus affaiblis par les chocs extérieurs.

L'architecture financière internationale existante n'a pas été capable de soutenir la mobilisation de financements stables à long terme et à grande échelle pour la transformation structurelle de l'Afrique, et de mettre à disposition les investissements nécessaires pour lutter contre la liste croissante et récurrente des chocs. Elle n'a pas non plus permis de rattraper les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Par exemple, l'accès aux financements d'urgence est biaisé et profite principalement aux économies développées, qui en ont le moins besoin. Pendant la pandémie de COVID-19, les pays africains n'ont reçu collectivement que 4,5 % de l'allocation générale du Fonds monétaire international, soit 650 milliards de dollars (l'équivalent de droits de tirage spéciaux en 2021)⁴. Cette allocation ne correspond en rien aux priorités de développement et aux défis à relever par le continent.

L'initiative de suspension du service de la dette et le cadre commun du G20 n'ont pas non plus répondu aux principales préoccupations concernant la résolution des problèmes financiers auxquels sont confrontés les pays africains lourdement endettés. Ces pays consacrent aujourd'hui une part croissante de leurs ressources au service de la dette publique, et une part de plus en plus réduite à des secteurs essentiels tels que l'éducation et la santé, comme le soulignent les chapitres précédents. Il en va de même pour le manque d'équilibre de l'architecture du financement du climat, qui n'accorde à l'Afrique qu'une part minuscule dans les flux mondiaux de financement climatique, avec pour résultat de creuser l'écart du financement climatique auquel l'Afrique, la deuxième région la plus vulnérable du monde.

Il en va de même pour l'architecture fiscale internationale dont les principes, conçus pour une époque où les échanges portaient essentiellement sur des biens matériels, ont aujourd'hui fait leur temps. La fraude et l'évasion fiscales ainsi que le transfert des bénéfices par les entreprises multinationales caractérisent aujourd'hui le système fiscal mondial, marqué par un haut degré d'opacité et l'absence de mécanismes de redevabilité et de mise en application. La prévalence des flux financiers illicites, estimés à environ 90 milliards de dollars US par an⁵ et favorisés par d'autres moyens illégaux, y compris la récolte et l'exploitation illicites des ressources naturelles du continent et par des transferts de fonds vers des paradis fiscaux, prive l'Afrique de ressources précieuses nécessaires pour la transformation structurelle.

Les ressources nationales représentent une part substantielle du financement du développement du continent, mais les investissements directs étrangers sont tout aussi importants. La jeunesse de la population africaine et son expansion rapide, ainsi que les ressources naturelles abondantes du continent attirent les investisseurs privés étrangers et nationaux. L'Afrique présente le plus faible risque de défaillance en matière d'infrastructures au monde. Une étude de Moody's Analytics a montré que pour les prêts d'infrastructure, l'Afrique a un taux de défaillance de seulement 1,9 %, contre 12,4 % en Europe de l'Est, 10,1 % en Amérique latine, 6,6 % en Amérique du Nord, 4,6 % en Asie et 4,6 % en Europe de l'Ouest.⁶ Pourtant, comme l'indiquent les Perspectives économiques en Afrique 2023, les agences de notation externes (S&P, Moody's et Fitch) attribuent à la plupart des pays africains une note défavorable à la catégorie « investissement ». Ceci est dû au fait que les notations sont rarement fondées sur une appréciation judicieuse, et souffrent de l'asymétrie d'information sur les conditions du marché africain.⁷

Il est peu probable que l'aide publique au développement augmente à court terme, car les pays donateurs sont confrontés à de nombreuses priorités concurrentes, comme l'indique *Perspectives économiques en Afrique, 2024*. À la fin de l'année 2023, seuls quelques pays avancés atteignaient le seuil d'aide publique au développement de 0,7 % du revenu national brut. La moyenne pour

les membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques était d'environ 0,4 %.

Ces faiblesses sont autant de symptômes d'un système mûr pour le changement. Une réforme institutionnelle est aujourd'hui urgente pour assouplir l'architecture financière mondiale, la rendre plus inclusive, et répondre aux aspirations en matière de développement des pays. Cette réforme contribuerait également à alléger les pressions budgétaires des pays, à rétablir la stabilité macroéconomique, à améliorer la confiance des marchés et à réduire les coûts d'emprunt.

COMBATTRE LA FRAGILITÉ

La fragilité constitue un formidable défi pour la croissance inclusive en Afrique, car les pays sont confrontés à des chocs internes et externes qui mettent à l'épreuve leur capacité à gérer efficacement les crises. Cette fragilité se manifeste sous diverses formes, notamment les défaillances institutionnelles, l'instabilité et les conflits, qui dépassent les frontières nationales. L'impact de ces défis sur les pays africains met en évidence le rôle essentiel des autorités nationales et internationales pour y faire face. Dans de nombreux pays, les déficiences structurelles combinées à la faiblesse des institutions rendent la société vulnérable aux chocs mondiaux et augmentent les risques de conflit et de crise prolongée.

L'Afrique abrite les économies les plus fragiles du monde. Son score moyen pour l'indice des États fragiles était de 83,8 sur 120 (où 120 correspond à la plus grande fragilité) en 2023, ce qui ne représente qu'une légère amélioration par rapport au score de 85 sur 120 en 2006,⁸ freinée par l'instabilité politique, les conflits et le terrorisme. Par contre, l'Asie a connu une amélioration plus importante de son score, passant de 79,4 à 70,1 au cours de la période, tout comme l'Amérique latine et les Caraïbes, qui sont passées de 71,7 à 63,0. La proximité géographique et les frontières communes des pays africains amplifient le risque de débordements transfrontaliers qui, à leur tour, exacerbent la dynamique des conflits et entravent l'investissement, la croissance et le développement en général.

La persistance de la fragilité et des conflits représente l'un des plus grands obstacles au développement économique et à la résilience. La fragilité des États est importante parce qu'environ un tiers des pays africains, soit quelque 200 millions de personnes, peuvent être classés comme fragiles et abritent une part croissante des populations pauvres d'Afrique qui sont susceptibles d'être exposées à l'instabilité, avec des conséquences potentielles au-delà de leurs frontières..⁹ Par rapport à d'autres pays à faible revenu, le groupe des États fragiles d'Afrique se caractérise par une croissance économique plus lente, une incidence plus élevée de la pauvreté et des inégalités persistantes.¹⁰ Selon les estimations du Fonds monétaire international, le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant dans les pays touchés par un conflit en Afrique est inférieur de plus de 2,5 points de pourcentage à celui des pays sans conflit,¹¹ ce qui entraîne une baisse significative du niveau de vie et des opportunités économiques pour les habitants des pays touchés.

Si les facteurs nationaux sont les principaux moteurs de la fragilité en Afrique, les influences mondiales exacerbent et perpétuent ces défis. Les chocs provoqués par le changement climatique, les conflits et la pandémie ont entravé les progrès de l'Afrique, ont érodé ses réalisations

et ont compromis ses perspectives, affectant de manière disproportionnée des pays déjà aux prises avec de multiples vulnérabilités. L'Afrique a connu une augmentation sans précédent du nombre de pays confrontés à une détérioration de la viabilité de la dette, à une insécurité alimentaire aiguë, à une augmentation des taux de pauvreté et à une recrudescence de l'instabilité politique. Ces chocs extérieurs ont multiplié la puissance des contraintes auxquelles était soumise l'Afrique, dépassant les capacités d'adaptation de ses institutions nationales.

CONCLUSION

Pour relever les défis de la fragilité et atténuer leurs effets sur la croissance inclusive et le développement durable en Afrique, les pays africains doivent : reconnaître le lien entre développement et sécurité ; investir dans des infrastructures durables ; s'attaquer aux nouveaux problèmes de gouvernance ; promouvoir l'inclusion financière en tant que moteur de la construction d'une économie inclusive ; améliorer la préparation aux crises ; donner la priorité à la prévention et aux approches humanitaires du lien entre développement et paix ; et participer à l'élaboration de l'agenda mondial.

NOTES

1. Selon Friedlingstein et al. (2020), le budget carbone mondial fait référence à « l'évaluation des émissions anthropiques de dioxyde de carbone (CO₂) et à leur redistribution entre l'atmosphère, l'océan et la biosphère terrestre ».
2. GIEC 2018.
3. BAD 2022.
4. BAD 2024.
5. BAD 2024.
6. Kelhoffer 2020.
7. BAD 2023, PNUD 2023.
8. L'indice des États fragiles est compilé par le Fonds pour la paix.
9. Jones 2013.
10. Jones 2013.
11. Fang et al. 2020.

RÉFÉRENCES

- BAD (Banque africaine de développement). 2022. *Perspectives économiques en Afrique, 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD. <https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2022>.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023. *Perspectives économiques en Afrique, 2023 : Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb23-01_aeo_main_french_0602.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique, 2024 : Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD. <https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-2024>.
- Fang, X., S. Kothari, C. McLoughlin, et M. Yenice. 2020. « The Economic Consequences of Conflict in Sub-Saharan Africa ». Document de travail WP/20/221, Fonds monétaire international, Washington, DC.
- Friedlingstein, P., M. O'Sullivan, M. W. Jones, R. M. Andrew, J. Hauck, A. Olsen, G. P. Peters, W. Peters, J. Pongratz, S. Sitch, C. Le Quéré, J. G. Canadell, P. Ciais, R. B. Jackson, S. Alin, L. E. O. C. Aragão, A. Arneeth, V. Arora, N. R. Bates, M. Becker, A. Benoit-Cattin, H. C. Bittig, L. Bopp, S. Bultan, N. Chandra, F. Chevallier, L. P. Chini, W. Evans, L. Florentie, P. M. Forster, T. Gasser, M. Gehlen, D. Gilfillan, T. Gkritzalis, L. Gregor, N. Gruber, I. Harris, K. Hartung, V. Haverd, R. A. Houghton, T. Ilyina, A. K. Jain, E. Joetzer, K. Kadono, E. Kato, V. Kitidis, J. I. Korsbakken, P. Landschützer, N. Lefèvre, A. Lenton, S. Lienert, Z. Liu, D. Lombardozi, G. Marland, N. Metz, D. R. Munro, J. E. M. S. Nabel, S. -I. Nakaoka, Y. Niwa, K. O'Brien, T. Ono, P. I. Palmer, D. Pierrot, B. Poulter, L. Resplandy, E. Robertson, C. Rödenbeck, J. Schwinger, R. Séférian, I. Skjelvan, A. J. P. Smith, A. J. Sutton, T. Tanhua, P. P. Tans, H. Tian, B. Tilbrook, G. van der Werf, N. Vuichard, A. P. Walker, R. Wanninkhof, A. J. Watson, D. Willis, A. J. Wiltshire, W. Yuan, X. Yue, et S. Zaehle. 2020. « Global Carbon Budget 2020 ». *Earth System Science Data* 12:3269–3340. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.5194/essd-12-3269-2020>.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). 2018. « Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. » [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, H.-O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J.B.R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M.I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, et T. Waterfield (eds.)]. Cambridge, UK and New York: Cambridge University Press.
- Jones, B. 2013. « Fragile States: Taking Part in Africa's Inclusive Growth Take-off. » Africa Economic Brief 4 (4), African Development Bank, Tunis.
- Kelhoffer, K. 2020. « Examining Infrastructure as an Asset Class. » Moody's Analytics.
- UNDP (United Nations Development Programme). 2023. *Reducing the Cost of Finance for Africa: The Role of Sovereign Credit Ratings*. Addis-Abeba : UNDP Regional Bureau for Africa.

PARTIE IV

SOURCES DE CROISSANCE

AGRICULTURE ET SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

INTRODUCTION

L'Agenda 2063 de la Commission de l'Union africaine (CUA) appelle à un continent prospère où, entre autres piliers, l'agriculture et, plus largement, le système agroalimentaire connaissent une augmentation rapide de la production, de la productivité et de la valeur ajoutée, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et à une réduction importante de la pauvreté. L'agriculture est, de loin, la plus importante activité économique de l'Afrique et constitue le fondement de son économie rurale.¹ Elle emploie plus de 60 % de la population active du continent tout au long de la chaîne de valeur.² En 2021, l'agriculture représentait, selon les pays, 30 à 60 % du produit intérieur brut (PIB) et générait environ 30 % des exportations.³ Avec la chaîne de valeur alimentaire (transformateurs, fabricants, grossistes, détaillants, établissements de services et marchés de produits agricoles bruts) et la chaîne d'approvisionnement en intrants agricoles (fournisseurs d'engrais, d'équipements, de produits agrochimiques, de semences), les contributions directes du système agroalimentaire à l'emploi et aux revenus sont essentielles pour les pays africains.⁴

Ce chapitre souligne l'importance de l'agriculture en commençant par examiner sa situation actuelle, qui montre que l'Afrique a besoin d'une transformation rapide des systèmes agroalimentaires, avec une attention particulière à la croissance de la productivité agricole. Il souligne également l'importance d'améliorer l'innovation technique et de développer les systèmes nationaux de recherche, de développement et de vulgarisation agricoles (RD&V). Le chapitre 15 présente un plan d'action pour surmonter les obstacles les plus importants et permettre ainsi aux systèmes agroalimentaires africains de contribuer de manière significative à la transformation économique globale du continent, en mettant l'accent sur les chaînes de valeur essentielles. Reconnaisant l'hétérogénéité des pays africains, ce chapitre tient compte des variations dans les priorités stratégiques des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, des pays à faible revenu, des États riches en ressources et des États fragiles.

SITUATION DE L'AGRICULTURE ET DU SYSTÈME AGROALIMENTAIRE EN AFRIQUE

L'agriculture, sylviculture et pêche comprises, reste vitale pour l'Afrique, car une grande partie de sa population en tire ses moyens de subsistance, même si la part de l'agriculture dans le PIB a diminué en raison de l'augmentation de la valeur ajoutée dans l'industrie et les services, de la faiblesse persistante de la productivité dans le secteur (figure 11.1), de l'utilisation limitée des intrants et de l'adoption minimale des nouvelles technologies agricoles.

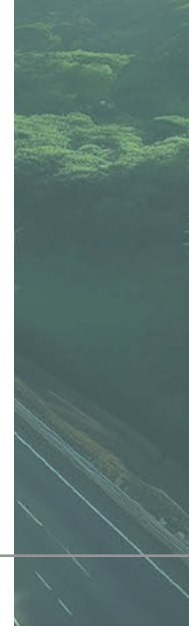
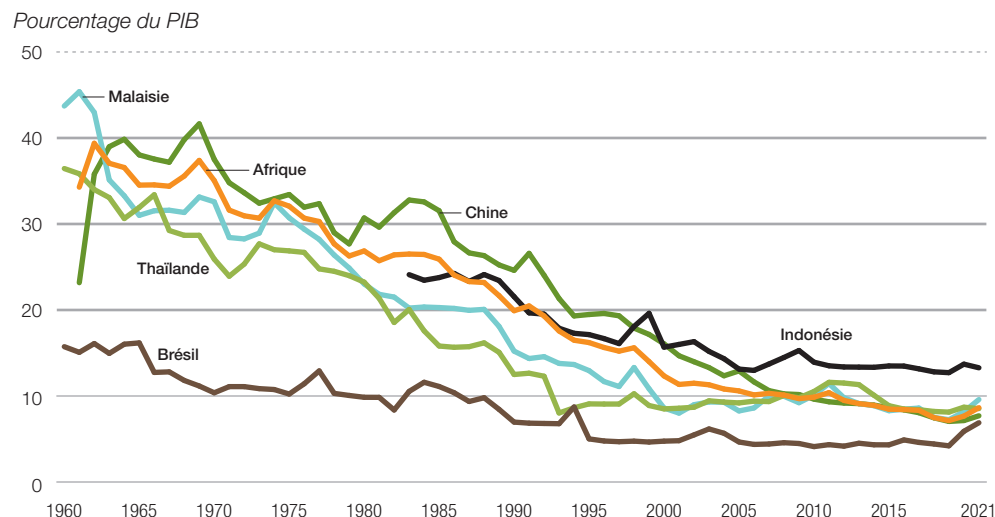


FIGURE 11.1 Valeur ajoutée dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche combinées



Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

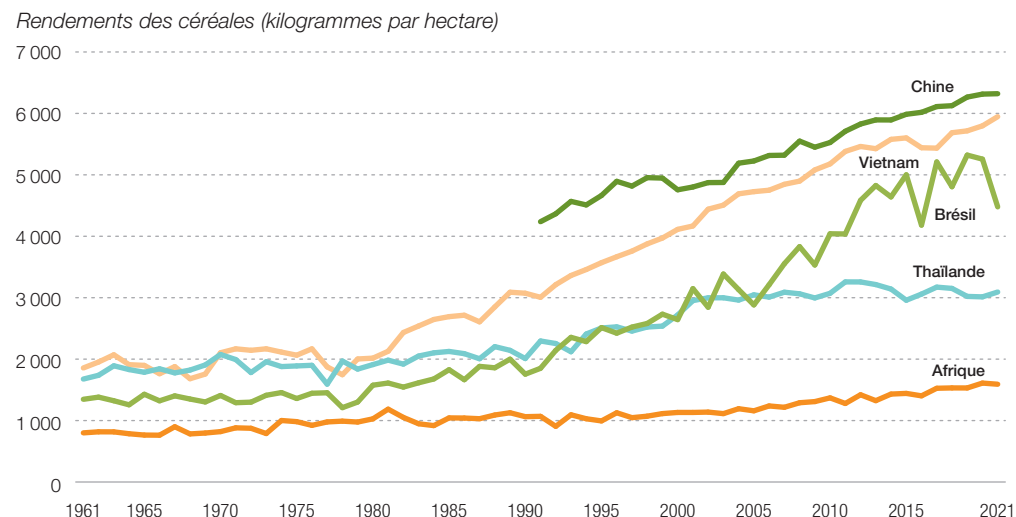
L'agriculture reste une source de croissance inexploitée en Afrique. La productivité agricole y est depuis longtemps un sujet de préoccupation, en raison des niveaux très faibles – et à peine en augmentation – de la productivité de la terre et de la main-d'œuvre sur une grande partie du continent. Cette préoccupation s'est accrue avec le regain d'intérêt pour la croissance agricole en Afrique observé depuis la déclaration de Maputo de 2003⁵. Plus récemment, l'intérêt pour la productivité agricole a coïncidé avec des discussions sur la croissance économique globale dans de nombreux pays africains où la transformation structurelle est peu évidente. La croissance a essentiellement eu lieu dans le secteur primaire, soutenue dans la seconde moitié des années 2000 par la hausse des prix des produits de base, avec seulement de petits changements dans la structure des économies – et, par conséquent, un faible développement de l'industrie manufacturière et des services à forte valeur ajoutée (voir les chapitres 12 et 13). Les gains de productivité ont été limités dans les secteurs primaires et les services à faible valeur ajoutée. Le rapport 2014 sur la transformation de l'Afrique considère l'agriculture comme un exemple de faible croissance de la productivité. Les rendements céréaliers, par exemple, ont augmenté beaucoup plus lentement en Afrique que dans les «précédents transformateurs», tels que

les pays industrialisés d'Asie et d'Amérique latine (figure 11.2).

Des mesures partielles de la productivité de la terre et de la main-d'œuvre donnent quelques indications. De 1970 à 1984, les rendements par hectare ont augmenté en Afrique subsaharienne, mais la production par travailleur (économiquement actif dans l'agriculture) a chuté. Par la suite, les rendements ont lentement augmenté jusqu'en 2000, où ils ont progressé plus rapidement, passant de 1 000 à 1 500 kilogrammes par hectare. La majeure partie de cette augmentation de la production agricole est due à l'utilisation d'une plus grande quantité de terres et de main-d'œuvre. D'autres estimations de la croissance de la productivité totale des facteurs en Afrique⁶ montrent une croissance de la productivité dans les années 1960, interrompue par des revers dans les années 1970, suivis d'une reprise de la croissance.

Pourquoi, dès lors, la productivité agricole en Afrique n'est-elle pas plus élevée et ne croît-elle pas plus rapidement? La principale raison est l'application minimale de technologies plus productives adaptées aux systèmes agricoles locaux et axées sur les cultures typiques de l'Afrique. La plupart des systèmes agricoles africains sont encore pluviaux et pratiqués sur des terres marginales semi-arides ou des sols relativement infertiles, très différents des plaines alluviales irriguées

FIGURE 11.2 Rendements céréaliers en kilogrammes par hectare



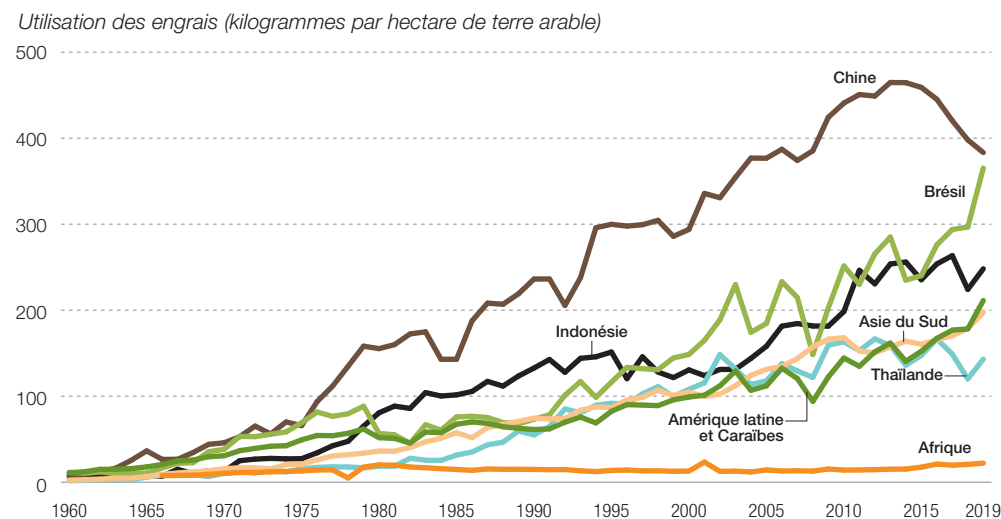
Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

pour lesquelles la première série de variétés de cultures améliorées de la « révolution verte » a été créée. De même, les agriculteurs africains produisent une grande variété de cultures, dont certaines – racines et tubercules, millets et sorgho, bananes plantains – ont fait l’objet de peu de recherches aux premiers stades de cette révolution. L’Afrique elle-même a sous-investi dans la recherche agricole,⁷ et pourrait obtenir des rendements beaucoup plus élevés en utilisant des

variétés améliorées, en contrôlant mieux l’eau,⁸ et en utilisant des engrais, ce que l’Afrique fait beaucoup moins que d’autres pays dont le secteur agricole s’est transformé (figure 11.3).

D’autres éléments du système agroalimentaire au sens large – c’est-à-dire de l’ensemble de la chaîne de valeur alimentaire – sont directement liés aux performances de l’agriculture, de la sylviculture et de la pêche en Afrique. Il s’agit des transformateurs et fabricants; des grossistes et distributeurs;

FIGURE 11.3 Utilisation d’engrais



Source: Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (<https://data.worldbank.org/indicator/AG.CON.FERT.ZS>).

des détaillants alimentaires, y compris les marchés alimentaires formels et informels ; des établissements de restauration, y compris les restaurants et les vendeurs d'aliments des bords de route ; et des chaînes d'approvisionnement en intrants agricoles, y compris les fournisseurs d'engrais, d'équipements, de produits agrochimiques et de semences. Par exemple, la valeur brute des produits agricoles est estimée par Statista à 187 milliards de dollars en 2024, tandis que la valeur combinée des produits agricoles et alimentaires est estimée à 280 milliards de dollars en 2023 par l'AGRA.

IMPORTANCE DE LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES

L'analyse ci-dessus fait ressortir cinq raisons majeures pour lesquelles une croissance rapide et durable de la productivité dans les exploitations agricoles de l'Afrique et dans son système agroalimentaire au sens large est une condition préalable à un développement économique rapide et inclusif de la région.

Premièrement, compte tenu de l'importance de l'agriculture et du système agroalimentaire au sens large, une croissance inclusive, durable et réduisant la pauvreté ne peut être obtenue sans une transformation des activités des petits exploitants agricoles, qui représentent 60 % de la population africaine totale⁹ et plus de 80 % de la population agricole du continent.¹⁰ Les pauvres de l'Afrique sont largement concentrés dans le secteur de la petite exploitation agricole.¹¹ Un développement économique rapide impliquera un transfert de la main-d'œuvre agricole vers des emplois non agricoles mieux rémunérés, et cette transition sera rendue possible et accélérée par l'augmentation de la productivité des activités employant actuellement la majeure partie de la population, ce qui augmentera le pouvoir d'achat dans les zones rurales et stimulera la demande de biens et de services non agricoles. Ces augmentations permettront aux individus d'abandonner partiellement ou totalement l'agriculture et de passer à des emplois non agricoles mieux rémunérés, encourageant ainsi la transformation structurelle.¹²

Deuxièmement, en raison de ses étroites liaisons avec les économies africaines, la croissance agricole pourrait catalyser la transformation d'autres secteurs. Elle peut donc être le moteur nécessaire pour stimuler la croissance rurale et la création de richesses dans la plupart des pays africains. Pour lutter contre la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, l'Afrique a besoin d'une stratégie de croissance permettant aux ménages ruraux de sortir de l'agriculture à petite échelle. C'est la croissance de la productivité de millions de petites exploitations qui donnera le coup d'envoi d'une transition économique majeure en Afrique, comme cela a été le cas dans la plupart des autres régions du monde.

Troisièmement, la transformation de l'agriculture et du système agroalimentaire au sens large aidera les décideurs africains à relever les défis de l'emploi des jeunes sur le continent. Quelque 300 millions de jeunes Africains (environ un quart de la population actuelle du continent) entreront sur le marché du travail au cours de la prochaine décennie.¹³ Le système agroalimentaire africain devra nourrir et absorber une grande partie de ces nouveaux venus sur le marché du travail afin d'éviter un sous-emploi massif, l'insécurité alimentaire et des troubles sociaux potentiellement profonds. L'augmentation de la productivité agricole est également cruciale pour améliorer les moyens de subsistance des femmes rurales, dont la plupart sont engagées dans des activités liées à l'agriculture. Une croissance inclusive exige que les jeunes femmes et les jeunes hommes, qui constituent la majorité des Africains, soient spécifiquement pris en compte dans toute stratégie de croissance rapide.

Quatrièmement, une croissance rapide de la productivité agricole est nécessaire pour inverser la dépendance croissante du continent à l'égard des importations de denrées alimentaires. La faible croissance de la productivité agricole en Afrique subsaharienne est en partie responsable de l'augmentation massive des importations alimentaires de la région, qui sont passées de 7 milliards de dollars US en 2000 (1,12 % du PIB), à plus de 45 milliards de dollars US en 2020 (1,67 % du PIB).¹⁴ Entre 2010 et 2050, la demande alimentaire mondiale devrait augmenter de 35 à 56 %, principalement en raison de la forte croissance de la

population et des revenus, et l'Afrique deviendra l'une des principales sources de la demande supplémentaire d'alimentation et de nutrition dans le monde.¹⁵ Le marché africain de l'alimentation et de l'agriculture atteindra la somme stupéfiante de 1 000 milliards de dollars US d'ici 2030¹⁶ qu'il sera préférable de satisfaire à l'aide de la production locale plutôt que par des importations alimentaires coûteuses exposant les ménages africains aux aléas de la conjoncture économique mondiale et à d'autres chocs. Il est intenable de continuer à dépendre des importations de denrées pour assurer la sécurité alimentaire.

Cinquièmement, les économies africaines ne peuvent réaliser leur potentiel sans passer par le processus de transformation structurelle. Une condition préalable au développement durable est la transformation structurelle, qui implique d'accroître la réaffectation de la main-d'œuvre et des autres ressources d'une économie agricole vers l'industrie manufacturière, les services et d'autres secteurs à plus forte productivité.¹⁷ Avec le temps, une véritable transformation structurelle augmente la productivité du secteur agricole et la part de la main-d'œuvre dans les secteurs non agricoles, accroît les opportunités économiques et le niveau général de prospérité, et réduit la pauvreté.¹⁸ La transformation structurelle passe par une expansion de l'économie agricole, avec d'énormes effets multiplicateurs sur les autres secteurs, allant de 1,3 à 4,3 dans les pays en développement,¹⁹ ce qui signifie qu'une augmentation du revenu agricole de 1 dollar US génère une production supplémentaire de 0,30 à 3,30 dollars US dans d'autres secteurs de l'économie.²⁰ Des multiplicateurs de croissance ont également été estimés entre 1,9 et 2,9 pour les pays de l'Afrique subsaharienne.²¹ En raison de ses liaisons étendues au sein de l'Afrique, la croissance de l'agriculture catalyse plus qu'une croissance proportionnelle dans d'autres secteurs.

À une époque où des changements économiques mondiaux, des conflits, le changement climatique et d'autres chocs liés aux conditions météorologiques exercent de multiples pressions sur les systèmes agricoles et les économies de l'Afrique, faire bouger l'agriculture permet de faire bouger l'ensemble de l'économie.

CROISSANCE TIRÉE PAR LA PRODUCTIVITÉ ET INNOVATION TECHNIQUE

Une croissance axée sur la productivité

La croissance agricole axée sur la productivité est la voie la plus efficace vers une transformation profonde des économies africaines et un avenir agricole prospère. L'Afrique a effectivement connu une augmentation de sa production agricole au cours des deux dernières décennies, mais 74 % de cette croissance sont malheureusement dus à l'expansion des terres cultivées, et seulement 26 % à l'augmentation du rendement des cultures.²² Sans politiques efficaces pour créer des technologies agricoles améliorées et permettre aux agriculteurs de les adopter, toute incitation à augmenter la production agricole, et donc les revenus des agriculteurs et des autres participants aux chaînes de valeur agroalimentaires, continuera à se traduire par une expansion des surfaces cultivées et une conversion des forêts et prairies en terres agricoles. L'Afrique abrite environ 16 % des terres forestières du monde, dont le maintien est essentiel pour atteindre les objectifs relatifs à la biodiversité et au climat.

Malgré cela, la déforestation s'est accélérée ces dernières années, avec 4 millions d'hectares – environ la taille du Cabo Verde, des Comores, de la Gambie, de Maurice et des Seychelles réunis – perdus chaque année en moyenne entre 2016 et 2020. Au cours de cette période, le taux annuel de perte de forêt en Afrique (0,6 %) a largement dépassé la moyenne mondiale (0,1 %) et celle de l'Amérique du Sud (0,3 %), avec des déclin particulièrement importants en Côte d'Ivoire (3,3 %), en Gambie (2,1 %) et en République démocratique du Congo (0,9 %).²³

Si, avec les terres agricoles existantes, l'Afrique ne parvient pas à augmenter suffisamment les rendements pour satisfaire la demande alimentaire croissante, elle devra convertir en terres agricoles une grande partie de ses forêts et prairies naturelles restantes – avec les coûts élevés que cela implique pour l'environnement, la biodiversité et les services écosystémiques qu'ils fournissent – ou devenir beaucoup plus dépendante du marché mondial pour ses approvisionnements alimentaires.²⁴ Le défrichage des terres par brûlage

pour accroître la production contribue également à la pollution sans nécessairement améliorer la productivité. L'Afrique subsaharienne dispose de terres excédentaires, mais jusqu'à 90 % de ses terres arables inutilisées se trouvent dans un nombre relativement restreint de pays, laissant à bon nombre des autres une marge de manœuvre limitée pour étendre leur superficie agricole.²⁵ Cela met l'accent sur l'augmentation des rendements et de la productivité des dizaines de millions de petites exploitations agricoles africaines, en particulier dans les zones périurbaines où l'extension des surfaces cultivées n'est plus possible.²⁶ Si l'on évalue l'ensemble des coûts et avantages des différentes possibilités de croissance disponibles à l'aide d'un cadre de comptabilisation des coûts complets, la croissance et le développement axés sur la productivité constituent la seule option rationnelle.

Innovation technique et systèmes de recherche, de développement et de vulgarisation

Comme dans la plupart des pays africains, l'agriculture est encore caractérisée par sa petite échelle, sa faible technologie et ses cultures pluviales, le système agroalimentaire du continent est très vulnérable aux chocs climatiques, aux chocs du marché et autres chocs connexes.

Par exemple, l'Afrique subsaharienne étant sans doute la région la plus vulnérable au changement climatique, l'innovation technique à grande échelle (encadré 11.1) est nécessaire dans ses millions d'exploitations agricoles pour éviter une dégradation et une destruction majeures de l'environnement. Sans cette innovation, l'Afrique pourrait être confrontée à la perte rapide de ses forêts, de ses prairies, de sa biodiversité et des services écosystémiques associés, ce qui pourrait menacer sa capacité à mettre en place des systèmes alimentaires durables, résilients et plus productifs.²⁷

L'Afrique est également l'une des régions les plus vulnérables aux conflits armés, troubles civils, et autres instabilités politiques. L'innovation technique ne peut, à elle seule, prévenir ou résoudre les conflits, mais elle peut faire progresser de nouveaux produits et pratiques agricoles liés à l'atténuation et à la résilience, tout en offrant de meilleures perspectives aux personnes lésées par le manque d'opportunités. La plupart des conflits trouvent leur origine dans la pauvreté et l'accès limité des pauvres et des jeunes aux opportunités économiques.²⁸ En outre, l'innovation technique agricole est une priorité urgente pour s'adapter à des conditions météorologiques encore plus extrêmes en Afrique et en atténuer les effets. Les institutions et organisations responsables de la promotion de cette innovation technique

ENCADRÉ 11.1 Innovation technique

L'innovation technique, qui consiste à faire les choses différemment et à faire ce qui existe plus efficacement, peut provenir d'une amélioration des pratiques de gestion – en faisant les choses différemment sans nécessairement recourir à des intrants nouveaux ou plus nombreux – ou d'une meilleure dépendance à l'égard des intrants techniques.

Les exemples d'innovation technique comprennent l'utilisation de variétés de semences améliorées ou d'engrais minéraux, ou leur utilisation plus efficace; l'atténuation des effets externes de l'utilisation de ces intrants; l'utilisation de pratiques de gestion des sols telles que la rotation des cultures; l'utilisation d'innovations augmentant l'efficacité de l'utilisation de l'eau (telles que le travail minimum du sol, les bassins de plantation et la destruction des semelles de labour); et l'utilisation d'autres pratiques associées aux méthodes de conservation améliorant la santé des sols et les multiples services qu'ils fournissent. L'innovation technique peut intégrer des connaissances aussi bien traditionnelles qu'issues de laboratoires modernes.

Il est donc important de comprendre le rôle de l'innovation technique, de prendre en compte l'ensemble des facteurs connexes à l'origine de l'augmentation de la production agricole et leur effet sur le taux de transformation économique.

doivent donc être transformées pour permettre une croissance rapide et inclusive du système agroalimentaire.

De nombreux décideurs semblent ne pas comprendre pleinement l'importance des systèmes nationaux de RD&V dans l'agriculture, si bien que ces systèmes ont, depuis de nombreuses années, fait l'objet de peu d'attention et de financement public dans la plupart des pays africains. Les priorités nationales en matière de transformation des systèmes agroalimentaires ont identifié la croissance de la productivité agricole comme étant essentielle, mais n'ont pas été étayées par le financement et les politiques nécessaires pour la soutenir.

Les systèmes de RD&V qui fonctionnent bien visent à générer, adapter, localiser et diffuser de nouvelles technologies et pratiques de gestion anticipant l'évolution des conditions environnementales et démographiques, entre autres, et aident à s'y adapter.²⁹ Les résultats de l'investissement dans la RD&V peuvent avoir des retombées directes sur le budget et les réserves de change (par exemple, une réduction de la dépendance à l'égard des importations grâce à une augmentation importante de la productivité agricole due à la RD&V contribuera à atténuer les pressions sur les devises). En outre, les études empiriques de l'impact des investissements dans le RD&V agricole placent ceux-ci parmi les investissements publics les plus efficaces pour stimuler la productivité agricole au niveau mondial³⁰, en particulier en Afrique subsaharienne³¹, où les rendements céréaliers ont lentement augmenté au cours des six dernières décennies (voir figure 11.2). Les nouveaux investissements et l'emploi ont tendance à s'atrophier dans la plupart des étapes des chaînes de valeur agricoles si la production agricole nationale n'augmente pas.³²

Contrairement à l'Asie et à l'Amérique latine, le principal obstacle biophysique à l'augmentation de la productivité agricole est l'épuisement de la fertilité des sols, et non la pauvreté du matériel génétique, c'est-à-dire des semences, tissus et autres matériaux de culture.³³ En outre, l'amélioration de

la fertilité et de la santé des sols permet d'atténuer les effets des conditions météorologiques extrêmes et d'autres chocs, et de s'y adapter. En outre, bien que des efforts soient nécessaires pour améliorer la qualité des engrais, herbicides et autres intrants, il est important que les dépenses de RD&V se concentrent sur des technologies améliorées et appropriées. Par exemple, les nouvelles technologies de plantation, de récolte, de manutention et de distribution des produits et autres technologies mécaniques sont certes essentielles, mais l'adaptation des technologies existantes aux conditions locales l'est tout autant (encadré 11.2).

Cependant, les systèmes de RD&V ne suffisent pas à eux seuls à atteindre les multiples objectifs décrits ci-dessus. Par exemple, les principales contraintes pesant sur l'agriculture africaine comprennent le petit nombre de grandes rivières et bassins fluviaux, qui limite la superficie des terres irrigables ; l'accès limité des agriculteurs au financement et au crédit ; la lenteur de la mise en œuvre de politiques progressistes déjà formulées ; et la faible disponibilité d'une énergie abordable.³⁴ En outre, l'innovation technique agricole est rendue possible par des politiques sectorielles et macro-économiques favorables, des investissements dans des biens publics tels que les infrastructures de transport et de communication, et des investissements privés dans les systèmes agroalimentaires – autant d'éléments incitant les agriculteurs à investir dans leurs exploitations.³⁵

L'innovation technique ne peut toutefois intervenir sans un système de RD&V agricole prenant appui sur les connaissances locales et l'adaptation. Les technologies traditionnelles basées sur les connaissances locales se sont avérées durables avec de faibles rendements (maximum une tonne de céréales par hectare) et dans des situations évoluant lentement. Toutefois, l'évolution rapide des conditions peut rendre les approches traditionnelles obsolètes. L'innovation technique reste donc essentielle à l'augmentation de la productivité et à la mise en place de systèmes alimentaires durables et résistants.

ENCADRÉ 11.2 Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine

La stratégie de transformation de l'agriculture africaine («Nourrir l'Afrique») transforme l'agriculture africaine en un secteur agroalimentaire plus compétitif et inclusif qui renforce la sécurité alimentaire, améliore les conditions de vie, crée de la richesse et préserve l'environnement. Lancée en 2016, l'initiative *Technologies for African Agricultural Transformation* (TTAA – technologies pour la transformation de l'agriculture africaine) de «Nourrir l'Afrique» vise à stimuler la productivité agricole dans toute l'Afrique en doublant la productivité des cultures, de l'élevage et de la pêche, et en mettant des technologies éprouvées à la disposition de plus de 40 millions de producteurs agricoles d'ici à 2025. Les TTAA visent également à sortir 130 millions de personnes de la pauvreté entre 2016 et 2025.

À ce jour, les TTAA ont fourni à 12 millions de petits exploitants agricoles africains du blé tolérant à la chaleur, du maïs tolérant à la sécheresse, des variétés de riz à haut rendement et d'autres semences certifiées intelligentes face au climat. L'objectif actuel de la phase II de l'initiative, fixé en 2022, est d'accroître la productivité et les revenus des ménages agricoles grâce à l'accès à des technologies résistantes au climat dans 36 pays africains à faible revenu d'ici 2025.

Les TTAA sont aujourd'hui un pilier central de la Facilité africaine de production alimentaire d'urgence (AEFPF – *African Emergency Food Production Facility*) de la BAD, d'un montant de 1,5 milliard de dollars US, une initiative à l'échelle du continent visant à éviter une crise alimentaire imminente exacerbée par la guerre entre la Russie et l'Ukraine. Lancée en mai 2022, l'AEFPF vise à fournir à 20 millions de petits exploitants agricoles africains des semences certifiées et des engrais adaptés au climat pour produire 38 millions de tonnes de nourriture, soit une augmentation de 12 milliards de dollars US de la production alimentaire en seulement deux ans.

Les TAAT ont identifié 18 chaînes de valeur dans huit domaines d'intervention prioritaires, susceptibles de fournir des indications sur les domaines critiques à privilégier.

Source : BAD 2018.

PRINCIPAUX OBSTACLES À LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES

Cette section identifie les principaux obstacles que les décideurs politiques doivent lever pour donner un coup de fouet à la croissance des systèmes agricoles et agroalimentaires axés sur la productivité.

Faibles dépenses dans la recherche et le développement agricoles

Compte tenu de la nécessité d'une stratégie de développement axée sur la productivité et l'agriculture en Afrique, le défi le plus important auquel est confronté le système agroalimentaire africain est l'insuffisance des investissements à long terme dans les technologies agricoles. Les rendements

étant généralement faibles dans les exploitations agricoles africaines, dont la plupart sont de petite taille, la lenteur de l'innovation technique agricole oblige une grande partie du continent à compter sur l'extensification (extension des surfaces agricoles) en tant que principale source de croissance agricole.³⁶ Selon la plupart des indicateurs, les États africains consacrent très peu d'argent à la recherche et au développement agricoles (R&D)³⁷. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO – Food and Agriculture Organization), les dépenses par agriculteur dans la R&D s'élevaient en Afrique à environ 50 dollars US en termes nominaux depuis 1990, et varient considérablement d'un pays à l'autre. Ce chiffre fait pâle figure par rapport aux économies plus avancées et même aux pays en développement d'autres continents ayant des trajectoires de croissance similaires. Contrairement

à l'Afrique, le Brésil, une économie émergente, a dépensé environ 1 200 dollars US par agriculteur en 2000 dans la R&D et encore plus depuis lors,³⁸ ce qui explique en grande partie pourquoi ses rendements céréaliers sont nettement supérieurs à ceux des pays africains (voir figure 11.2).

En 2007, pour faciliter un nouvel agenda de développement du secteur agricole, l'Union africaine s'est fixé un objectif de dépenses publiques dans la R&D agricole d'au moins 1 % du PIB agricole total. Toutefois, seuls six pays africains (l'Afrique du Sud, le Botswana, le Cabo Verde, Maurice, la Namibie et le Zimbabwe) ont atteint cet objectif, la plupart des autres se situant nettement en deçà de l'objectif.³⁹ Et ce, malgré les preuves empiriques montrant que le rendement des investissements dans la R&D agricole est significatif dans les pays en développement.⁴⁰ Même en Afrique subsaharienne, chaque tranche de 100 dollars US investie dans la recherche agricole (dépense unique) produit des bénéfices annuels futurs de 35 dollars US, soit un seuil de rentabilité sur trois ans.⁴¹

Les chiffres des dépenses ventilés par catégories de recherche montrent également que les dépenses dans la R&D agricole ne sont pas prioritaires en Afrique. Des années de sous-financement des systèmes nationaux de recherche et de vulgarisation agricoles (SNRVA) (voir la sous-section suivante) ont rendu les salaires des chercheurs de moins en moins attractifs⁴², ce qui a contribué à la fuite des cerveaux africains. La plupart des augmentations de dépenses annuelles sont consacrées aux salaires des employés, ne laissant pas grand-chose pour le développement de la recherche, l'équipement ou d'autres investissements dans les infrastructures.⁴³ En outre, étant donné que les systèmes de recherche agroalimentaire dépendent encore fortement du financement public et de l'aide étrangère, les changements dans la situation politique et les idéologies nationales et étrangères perturbent souvent le flux des ressources destinées à une recherche ciblée.

Les importantes retombées de l'agriculture en matière de revenus soulèvent la question suivante : « Quel volume de changement faudra-t-il dans la productivité de l'agriculture pour augmenter suffisamment les revenus des agriculteurs et des autres participants à la chaîne de valeur agroalimentaire, et quel en sera le coût ? »

Par exemple, avec un rendement du PIB estimé à 35 % par an pour les dépenses de R&D, si l'année prochaine, les pays africains consacraient collectivement 5 milliards de dollars US à la RD&V agricole, ils obtiendraient 1,7 milliard de dollars US supplémentaires en PIB annuel. Compte tenu du taux de croissance moyen actuel de 4 % pour les économies africaines – soit 124 milliards de dollars US par an –, une augmentation ponctuelle des dépenses de R&D de 5 milliards de dollars US ferait passer la croissance du PIB de 4 % à 4,05 %. En outre, si l'engagement de 5 milliards de dollars US supplémentaires pour la R&D agricole était pris pour 30 ans, l'augmentation annuelle du PIB atteindrait 51 milliards de dollars US, soit une croissance annuelle du PIB de 5,6 %. En éliminant les autres contraintes non liées au SNRVA, y compris les avantages supplémentaires découlant d'autres actions telles que l'amélioration du système de fourniture des intrants, du système de soutien à l'agriculture et de la chaîne de valeur alimentaire, une croissance à deux chiffres du PIB grâce à l'innovation agricole n'est pas hors de portée.

Rôles limités des SNRVA

Les SNRVA produisent et adaptent des innovations que des millions d'agriculteurs africains pourront adopter dans les pays africains. Ils comprennent les instituts nationaux de recherche agricole (qui mènent des recherches sur les cultures et les sciences animales), les systèmes nationaux de vulgarisation (qui travaillent avec les agriculteurs pour adapter et adopter de nouvelles technologies et pratiques permettant d'améliorer les rendements, la résilience et les formes durables d'intensification agricole), les universités agricoles nationales (qui créent une offre régulière de professionnels formés qui occupent des postes dans les SNRVA et le secteur privé et promeuvent l'innovation technique), et les instituts nationaux de politiques (qui aident les autorités africaines à identifier les changements systémiques plus larges et les incitations à l'adoption durable des innovations technologiques).⁴⁴ Avec l'aide des partenaires au développement, quelques pays africains (dont l'Éthiopie et la Tanzanie) disposent de SNRVA accomplissant toutes ces tâches. Des pays tels que la Guinée-Bissau, le Liberia et la

Sierra Leone, n'ont pas reçu beaucoup d'aide, en partie à cause des choix et des priorités des partenaires internationaux au développement. La réalisation d'une transformation rapide, inclusive, durable et résiliente des systèmes agroalimentaires dépend du renforcement des SNRVA par les autorités africaines. Le défi consiste à créer des SNRVA efficaces dans tous les pays africains.

Les SNRVA performants travaillent avec les agriculteurs pour anticiper et adapter les techniques et pratiques agricoles à l'évolution des conditions climatiques, environnementales, économiques, sociales et démographiques.⁴⁵ La création de nouvelles technologies agricoles et l'adaptation des technologies internationales existantes aux conditions locales font partie du travail des SNRVA. Les SNRVA efficaces sont également en contact avec le secteur privé pour partager leur savoir-faire et renforcer leurs capacités. La collaboration entre les SNRVA et les entreprises agroalimentaires privées doit créer des incitations à la confiance et aux avantages mutuels.

Des efforts sont également nécessaires à plus grande échelle pour amener les SNRVA à accorder la priorité aux produits à valeur ajoutée et aux chaînes de valeur agroalimentaires essentiels. Les SNRVA doivent se concentrer sur l'exploitation et le déploiement de technologies éprouvées qui atténuent les risques, favorisent la diversification et facilitent la transformation dans les chaînes de valeur agricoles essentielles.

Les organisations qui créent des innovations techniques pour les agriculteurs africains doivent répondre à des exigences considérables, car ceux-ci ont besoin d'innovations répondant à de multiples conditions. Pour être viable, l'innovation technique doit pouvoir être adoptée et adaptée par les petits exploitants disposant de ressources limitées et correspondre aux préférences culturelles et alimentaires. En outre, une innovation technique agricole viable doit contribuer à la rentabilité, réduire la variabilité des rendements face à des conditions météorologiques extrêmes, contribuer à la santé des sols et à la durabilité de l'environnement, ou minimiser les impacts de l'agriculture sur l'environnement et la biodiversité. La satisfaction de toutes ces conditions est cruciale pour le bien-être de l'homme et la durabilité de la planète. L'enjeu est donc de taille : il s'agit

d'assurer la réussite des organisations et des systèmes chargés de la création conjointe d'innovations techniques avec les agriculteurs africains.

Défis liés à l'utilisation et à l'approvisionnement en intrants

Malgré le haut degré d'insécurité alimentaire existant dans de nombreux pays africains, le pourcentage que l'Afrique consacre à l'agriculture est loin d'être proportionnel à ses terres. Par exemple, en 2020, l'Afrique subsaharienne a consacré 43 % de ses terres à l'agriculture, contre 57 % en Asie du Sud et 47 % en Asie de l'Est et dans le Pacifique.⁴⁶ Compte tenu de l'augmentation de la population et de la pression exercée sur les terres agricoles, la croissance du secteur agricole doit être stimulée par une meilleure allocation des intrants non fonciers. Par exemple, plus de 50 % des gains de productivité réalisés pendant la révolution verte en Asie sont imputables à l'utilisation accrue d'engrais inorganiques.⁴⁷

Les engrais sont particulièrement importants pour reconstituer les nutriments du sol et réduire sa dégradation, mais le sous-développement des marchés des engrais et, plus récemment, la guerre entre la Russie et l'Ukraine, la COVID-19 et les coûts élevés du carburant et du transport qui en découlent ont maintenu les prix des engrais à un niveau élevé, la rentabilité à un faible niveau et l'accessibilité à un niveau médiocre.⁴⁸ Les contraintes liées à la demande empêchent l'accès, entravent l'utilisation efficace, réduisent la rentabilité, augmentent les risques liés aux prix et découragent les investissements.⁴⁹ Les contraintes liées à l'offre limitent la rentabilité de l'utilisation des engrais en augmentant les coûts de transaction et de distribution, ainsi que les prix des engrais. Par exemple, l'écart entre les prix de détail des engrais et les prix à l'importation dans 14 pays africains entre 2002 et 2013 était important et persistant même après avoir pris en compte les coûts de transport intérieurs⁵⁰. Ces contraintes réduisent l'accessibilité et l'abordabilité, en particulier dans les zones rurales, en augmentant les coûts de transaction à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement.

Les agriculteurs doivent également supporter les multiples couches d'intermédiaires les séparant des producteurs d'intrants⁵¹ qui jouissent d'un

pouvoir de marché important, rendant ainsi plus difficile l'accès direct des petits agriculteurs aux marchés.⁵² L'utilisation d'autres mesures d'intensification, telles que l'irrigation ou l'augmentation du nombre de cycles de culture par an, ne s'est guère améliorée. Dans six pays d'Afrique subsaharienne (Éthiopie, Malawi, Niger, Nigeria, Ouganda et Tanzanie), seuls environ 5 % des ménages, avec 2 % des terres agricoles cultivées, pratiquent une forme ou une autre d'irrigation au cours de la principale période de végétation.⁵³ L'utilisation d'équipements mécanisés reste également faible. Les agriculteurs ont également des difficultés à adapter l'utilisation des intrants à l'évolution de la qualité des sols, principalement en raison du manque d'informations et de la faiblesse des structures de soutien.

Défis liés au commerce

Bien que les pays africains aient diversifié leurs exportations et leurs partenaires commerciaux au cours des dernières décennies, le commerce agricole souffre encore de problèmes structurels et cycliques. Pour améliorer la compétitivité et le commerce de l'Afrique, il faut s'attaquer à des problèmes structurels cruciaux tels que la mauvaise qualité des produits, la médiocrité des infrastructures, la faible productivité, les mesures non tarifaires coûteuses et le stress hydrique (chapitre 9).⁵⁴ Les problèmes cycliques liés aux chocs exogènes ont également ralenti le commerce en général et l'agriculture en particulier.⁵⁵ Bien que la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue une étape importante dans l'élimination de certains des défis du commerce agricole intra-africain, sa mise en œuvre a pris du retard, en partie à cause de la pandémie de COVID-19. En outre, les pays ont été lents à y adhérer.

Pour faciliter l'augmentation des échanges intra-africains de produits agricoles et agroalimentaires, des infrastructures connexes essentielles doivent être construites, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en énergie rurale, des télécommunications rurales, des routes et des chemins de fer ruraux, et des infrastructures portuaires liées à l'agriculture. Des services plus efficaces sont nécessaires dans la chaîne du froid pour soutenir la croissance du commerce agricole.⁵⁶ Des investissements dans les infrastructures et la logistique rurales ainsi

que dans les infrastructures commerciales intra-régionales reliant les régions de production, de transformation et de consommation sont particulièrement importants pour réduire les déchets alimentaires d'après récolte et renforcer la résilience de la chaîne d'approvisionnement aux chocs.

Insuffisance des investissements directs nationaux et étrangers

Bien que le climat d'investissement se soit amélioré dans le secteur agricole africain,⁵⁷ les investisseurs nationaux et étrangers restent confrontés à des défis de taille, notamment le manque d'infrastructures physiques adéquates, le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'instabilité politique et les obstacles réglementaires (chapitres 7 et 8).⁵⁸ L'absence de collaboration croisée entre les sous-secteurs de l'agriculture et la fragmentation des marchés des produits font qu'il est plus difficile pour les investisseurs privés d'opérer sans la facilitation du secteur public, dont l'absence entraîne souvent des retards opérationnels dus à la lenteur bureaucratique, à l'inefficacité de l'administration, à des cadres réglementaires stricts, voire à la corruption. Les investisseurs sont également découragés par les complexités de la propriété foncière, les lois archaïques sur la propriété et les variations régionales des régimes fonciers.⁵⁹

Les investisseurs nationaux, en particulier, sont confrontés à des difficultés d'accès au crédit, surtout dans les phases initiales. Les banques et les institutions financières demandent souvent des garanties d'une valeur supérieure à l'investissement, que les petits et moyens investisseurs sont souvent incapables de produire. Cela limite la capacité des investisseurs à bénéficier d'économies d'échelle, laissant – ou maintenant – le pouvoir économique aux mains de quelques grands acteurs. Les contraintes liées au climat augmentent également les coûts d'investissement, restreignant encore davantage l'entrée des petits acteurs sur le marché. Les ressources nécessaires pour transformer une sélection de 18 chaînes de valeur agricoles sont estimées entre 315 et 400 milliards de dollars US sur la période 2015–2025.⁶⁰

Accès limité au crédit et au financement

L'un des principaux obstacles à l'augmentation de la productivité agricole, en particulier des petits

exploitants, est l'accès limité des agriculteurs à des financements et à des crédits abordables. À tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement, l'accès au financement est fortement limité par des taux d'intérêt élevés et de strictes exigences de garanties.⁶¹ De nombreux prestataires de services financiers ont été rebutés par la combinaison d'un risque élevé perçu et réel, de rendements modestes par rapport à d'autres secteurs, et des coûts liés à l'extension de l'infrastructure bancaire dans les zones rurales. Les banques commerciales n'affectent pas des ressources humaines suffisantes à l'agriculture, si bien que peu de leurs employés ont une compréhension claire de l'agro-industrie, sont capables de concevoir des produits appropriés et peuvent offrir un soutien adéquat. La plupart des petits agriculteurs de l'Afrique rurale sont pratiquement dans l'impossibilité d'obtenir un crédit formel, parce que les banques considèrent que leur service présente trop de risques et de coûts administratifs.⁶² De même, de nombreuses institutions de microfinance manquent d'expertise agricole interne et ont donc du mal à structurer des produits de prêt répondant aux besoins des petites et moyennes entreprises agricoles tout en atténuant les risques.⁶³

Risques non atténués et absence de marchés de l'assurance

L'investissement dans une meilleure technologie comporte des risques de mauvaises récoltes dues au mauvais temps, aux parasites et aux maladies, ou de prix de production plus bas que prévu, chacun de ces risques pouvant entraîner des pertes inacceptables pour les petits exploitants pauvres. Les cultures ayant des rendements moyens plus bas et une variance plus faible peuvent être préférées à celles offrant des rendements plus élevés avec une variance plus grande. Les agriculteurs sont peu enclins à investir dans des semences et des engrais meilleurs, qui augmenteraient les rendements nets, lorsqu'ils considèrent qu'il existe un risque important de pertes de récolte. En Éthiopie, les agriculteurs ont limité leur utilisation d'engrais en raison d'un risque de mauvais temps, avec pour conséquence de mauvaises récoltes, des pertes nettes et une baisse de la consommation alimentaire des ménages.⁶⁴ Il

convient donc de s'attaquer aux risques non atténués afin d'améliorer la production dans le secteur.

L'absence de marchés de l'assurance pour le secteur agricole a également freiné sa croissance. L'aversion au risque ne serait peut-être pas aussi importante si les agriculteurs avaient la possibilité de s'assurer contre les risques. Mais peu d'entre eux le peuvent, car les marchés de l'assurance sont quasi inexistantes. Il ne s'agit là que d'un exemple d'un problème plus large d'absence et d'imperfection des marchés ruraux des intrants, du crédit (voir ci-dessus), ainsi que de l'assurance. L'information fournie aux agriculteurs sur les produits et les services, ainsi qu'aux fournisseurs et aux banquiers sur la réputation et les compétences d'un agriculteur, sont rares et coûteuses à collecter. Ces coûts dissuadent les fournisseurs potentiels d'offrir des services, tout en limitant la demande potentielle des agriculteurs.⁶⁵ Ainsi, de nombreux petits exploitants africains ne peuvent obtenir localement des intrants appropriés, de bonne qualité et à un prix reflétant les coûts de production plus les marges de distribution.⁶⁶ Jusqu'à récemment, l'assurance contre les risques agricoles n'était pas non plus disponible dans la majeure partie de l'Afrique. Les marchés ruraux défaillants menacent donc d'enfermer les agriculteurs dans la pauvreté, même lorsque les moyens techniques leur permettant d'augmenter leur production et leurs revenus existent.⁶⁷

Droits fonciers

Les droits fonciers constituent un obstacle majeur au développement du secteur en Afrique. L'insécurité des droits de propriété décourage les investissements, soit parce que les agriculteurs ne sont pas sûrs de pouvoir récupérer la valeur de leurs améliorations, soit parce que l'absence d'un titre de propriété officiel empêche de donner la terre en garantie d'un prêt bancaire. Une grande partie des terres cultivées par les petits exploitants africains relève d'une forme de propriété collective où les agriculteurs disposent d'un droit d'usufruit aussi longtemps qu'ils résident sur place et utilisent la terre, sans qu'ils aient pour autant le droit de disposer de la terre dont la propriété finale appartient à la communauté.⁶⁸

La sécurité de la propriété collective en Afrique et son effet sur l'investissement et l'innovation ont

été fréquemment étudiés, mais avec des conclusions différentes : pour certains, la propriété collective n'est pas un frein à l'investissement,⁶⁹ tandis qu'elle l'est pour d'autres. Dans le sud du Ghana, par exemple, les agriculteurs étaient réticents à laisser des terres en jachère pour restaurer la fertilité des sols, car ils craignaient de perdre leurs droits sur des terres qui n'étaient pas activement exploitées.⁷⁰ En Ouganda, les agriculteurs ont investi davantage dans les parcelles dont ils sont propriétaires que dans celles pour lesquelles ils n'ont qu'un droit d'occupation.⁷¹

Instabilité politique et insécurité

De nombreux pays africains ont été confrontés à de longues périodes d'instabilité politique.⁷² Par exemple, des pays d'Afrique du Nord tels que l'Égypte et la Libye ont connu des changements de régime au début des années 2010. En 2010–2020, des luttes pour l'autodétermination ont conduit à l'indépendance du Soudan du Sud par rapport au Soudan. Dans la Corne de l'Afrique, des conflits frontaliers ont éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée, ainsi qu'entre cette dernière et ses autres voisins. Depuis 2020, des coups d'État militaires ont réussi au Burkina Faso (deux fois), en Guinée, au Mali (deux fois), au Niger, au Soudan et au Tchad, mais ont échoué en République centrafricaine, à Djibouti, en Gambie, en Guinée-Bissau, à Madagascar et à São Tomé-et-Príncipe.

Outre la dévastation humaine, l'instabilité politique crée un climat défavorable aux affaires, décourage les investisseurs nationaux et étrangers et retarde la croissance économique. Plusieurs études ont montré que l'incidence et la gravité des guerres civiles réduisent de manière significative le taux de croissance du revenu par habitant en Afrique subsaharienne, et l'effet des guerres civiles se traduit en partie par une réduction des investissements dans le capital physique.⁷³ La stabilité politique et l'amélioration de la gouvernance sont des conditions préalables à l'amélioration de la productivité agricole.

L'organisation *Armed Conflict Location & Event Data* (ACLED – données sur les lieux et événements des conflits armés) fait état d'une incidence significative de diverses formes de conflits armés⁷⁴ qui ont des effets dévastateurs sur l'agriculture.⁷⁵ Du point de vue économique, les tensions

ethniques et les conflits entre agriculteurs et éleveurs qui déplacent des communautés nuisent à la productivité agricole, aux résultats du marché du travail, aux choix d'investissement des agriculteurs et à l'efficacité du marché.⁷⁶ Les déplacements forcés et l'abandon ou la mise en jachère de terres agricoles à cause de l'insécurité sont associés à la faim et à la malnutrition parce qu'ils entravent l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire, aggravent l'insécurité alimentaire et exacerbent la famine. En outre, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a constitué un revers majeur non seulement pour l'agriculture, mais aussi pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire mondiale.⁷⁷

Impacts du changement climatique

L'Afrique est confrontée à de nombreux défis liés au climat, notamment l'augmentation des températures, la modification des régimes de précipitations, l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles et des phénomènes météorologiques extrêmes (chapitre 10).⁷⁸ Par exemple, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a indiqué que les modèles de changement climatique mondial prévoient que l'ensemble de l'Afrique va probablement se réchauffer au cours du reste de ce siècle, et que d'ici le milieu ou la fin du siècle, les régions subtropicales plus sèches se réchaufferont davantage par rapport aux niveaux préindustriels que les régions tropicales humides.⁷⁹ La région connaît et continuera de connaître une baisse de la productivité des cultures liée à la chaleur et à la sécheresse, à la volatilité des rendements, à l'augmentation des dommages dus aux parasites et aux maladies, et aux dégâts causés par les inondations aux infrastructures des systèmes agroalimentaires.⁸⁰ Le changement climatique a contribué à aggraver l'insécurité alimentaire dans de nombreux pays africains. Les implications macroéconomiques et sur la pauvreté du changement climatique mondial comprennent la réduction du potentiel de croissance économique, la diminution de la capacité de réduction de la pauvreté et de résilience, et l'exposition accrue aux chocs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire mondiale.

Le changement climatique a réduit la croissance de la productivité agricole de plus de 30 % en Afrique entre 1961 et 2021, plus que dans toute autre région du monde.⁸¹ L'augmentation prévue de la température mondiale réduirait encore davantage les terres agricoles productives (et les pâturages).⁸² Le changement climatique entrave également l'expansion des terres en réduisant la quantité de terres abordables, en augmentant les coûts d'acquisition des terres, et en réduisant l'accessibilité financière des terres en raison de ses effets négatifs sur la productivité et la production agricoles.⁸³ Les préoccupations environnementales croissantes ont également contribué à limiter l'accès aux terres, stimulant l'introduction de plantations forestières, de nouvelles zones protégées et de nouveaux mandats liés aux politiques de bioénergie.⁸⁴ Si la température moyenne mondiale continue d'augmenter au rythme prévu, la production des cultures céréalières standard chutera de manière drastique dans toute l'Afrique d'ici le milieu du siècle.⁸⁵ Plus précisément, d'ici 2050, le rendement moyen diminuera de 13 % en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, de 11 % en Afrique du Nord et de 8 % en Afrique de l'Est et en Afrique australe.⁸⁶ Les céréales de grande consommation, telles que le riz et le blé, seront les plus touchées, tandis que le millet et le sorgho semblent mieux résister.

La forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale réduit la capacité de résistance aux chocs, ce qui contribue à l'insécurité alimentaire. En plus de la faiblesse des dépenses publiques dans la recherche, le développement et la vulgarisation agricoles, le changement climatique ralentit déjà le rythme de croissance de l'innovation technique agricole et de la productivité agricole en Afrique, par rapport à d'autres régions. L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe ont été identifiées comme des points chauds du changement climatique, où les impacts physiques importants de celui-ci coïncident avec une prépondérance de populations pauvres parmi les moins à même de faire face à ces effets. La région du Sahel sera également très affectée par le changement climatique, exacerbé par une base de ressources naturelles fortement dégradée et en diminution, ainsi que par une forte croissance démographique.⁸⁷

L'agriculture intelligente face au climat peut en théorie atténuer ces effets, mais sa mise en œuvre en Afrique s'est heurtée à de multiples difficultés, notamment l'absence d'investissements à long terme dans la recherche et le développement agricoles et l'accès limité à l'énergie et à la réfrigération des aliments pour réduire les pertes post-récolte. On estime actuellement que les pertes post-récolte sont de l'ordre de 30 à 50 % de la production alimentaire en Afrique subsaharienne.⁸⁸

Manque d'infrastructures rurales

Les infrastructures rurales comprennent les routes rurales, de desserte et reliant les marchés, les ponts, et les réseaux de transport contribuant à acheminer les intrants vers les exploitations agricoles, à livrer les produits aux marchés et à délivrer les services de vulgarisation ; les entrepôts locaux et les installations de réfrigération ; les services essentiels, tels que l'eau d'irrigation pour les agriculteurs ; une énergie et une électricité abordables pour les zones rurales ; et les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les agriculteurs. L'insuffisance des infrastructures rurales est un obstacle majeur au développement rapide de l'agriculture, à l'amélioration des moyens de subsistance des populations rurales, et à la mise en place d'un réseau durable d'entreprises rurales élargissant la contribution des zones rurales aux économies nationales. L'amélioration des infrastructures rurales est également nécessaire pour relier les agriculteurs à une génération croissante de petites et moyennes entreprises agricoles, qui sont nécessaires tout au long de la chaîne de valeur pour fournir des services aux petits exploitants en achetant leurs produits et en leur vendant des intrants.

Dans les pays en développement, les pertes post-récolte sont principalement dues à des pratiques de gestion pré- et post-récolte inadéquates. Selon la Banque mondiale, en Afrique, les pertes post-récolte peuvent représenter jusqu'à 40 % des récoltes et sont estimées à 4 milliards de dollars US par an.⁸⁹ En plus de limiter la disponibilité des aliments, les pertes post-récolte s'accompagnent d'une diminution de la qualité des denrées, qui les rend peu acceptables sur le marché, avec des répercussions sur le développement de l'industrie et du marché.⁹⁰ En outre, l'inadéquation des

installations de transport et d'autres limitations de l'infrastructure constituent des goulets d'étranglement pour les marchés agroalimentaires. Une perte annuelle d'environ 2 % de la croissance économique africaine a été attribuée à l'insuffisance des infrastructures.⁹¹ Des infrastructures bien développées pourraient entraîner une augmentation de la productivité des entreprises africaines de l'ordre de 40 % (chapitre 7).^{92, 93}

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont des effets positifs significatifs sur l'efficacité et la productivité de la chaîne de valeur agricole.⁹⁴ Par exemple, les innovations basées sur les TIC ont été utilisées avec succès par certains agriculteurs africains pour accéder à des informations plus à jour et plus précises sur les facteurs affectant la production agricole, tels que la disponibilité et le prix des intrants, les pratiques de production optimales, la disponibilité de l'aide à la vulgarisation, les prix sur les marchés voisins, les prévisions météorologiques, les offres d'achat des commerçants, la disponibilité du matériel de location, les informations sur le stockage et les informations d'alerte précoce sur les chocs imminents. Toutefois, l'accès limité à l'internet, en particulier dans les zones rurales, constitue un obstacle majeur à la diffusion des TIC parmi les agriculteurs. Par exemple, dans les zones rurales, seuls 30 % des adultes ont accès à l'internet, avec des débits mobiles à large bande à 2G et 3G, insuffisants pour la plupart des applications.⁹⁵

Les agriculteurs africains ont à leur disposition plusieurs possibilités liées aux TIC utilisées dans les marchés développés et émergents d'autres régions, notamment les plateformes d'information numérique adaptées aux agriculteurs ; les capteurs connectés à l'internet ; les drones et l'intelligence artificielle (IA) ; et les variétés de semences à haute productivité et résistantes aux maladies développées à l'aide de la technologie d'édition génétique CRISPR⁹⁶ afin de réduire les risques et d'augmenter les rendements. Toutefois, du point de vue d'un petit agriculteur, le fait que le coût de l'adoption des TIC soit immédiat, alors que la plupart des avantages sont à moyen et à long terme, rend l'adoption des TIC peu attrayante. Parmi les autres obstacles, il faut citer les coûts du matériel et d'exploitation de la technologie, le manque d'informations sur la manière d'utiliser celle-ci, l'accès

limité aux marchés de la technologie et la disponibilité des intrants complémentaires.

Les solutions telles que les partenariats public-privé ne sont pas facilement applicables aux infrastructures rurales en raison des difficultés liées à la faisabilité, notamment la pauvreté et la dispersion des utilisateurs et le peu de visibilité nationale des projets ruraux, dont la responsabilité est souvent confiée à des collectivités locales disposant de budgets limités. Compte tenu du rôle essentiel des infrastructures rurales dans le développement rural en général et dans l'amélioration de la productivité agricole, en particulier, et parce qu'elles constituent un bien public, une solution spéciale est nécessaire pour remédier aux déficits existants.

Contraintes énergétiques

Du point de vue de la diversité des sources d'énergie *potentielles*, l'Afrique est peut-être la région la mieux dotée au monde. Elle est particulièrement riche en biomasse, en ressources solaires, éoliennes, et hydroélectriques, en potentiel géothermique, en réserves de pétrole et de gaz naturel, et en charbon (chapitre 7).⁹⁷ Toutefois, en 2021, seuls 9 % de l'énergie produite en Afrique provenaient de sources renouvelables, le continent continuant à dépendre largement de l'énergie produite à partir de combustibles fossiles.⁹⁸ Le secteur agricole consomme peu d'énergie en raison de l'utilisation extensive des pratiques agricoles traditionnelles et du faible recours aux technologies modernes. Une faible consommation d'énergie implique également une faible résilience aux chocs climatiques et une grande vulnérabilité de la société au changement climatique. L'expansion future de l'industrie, du commerce et de l'agriculture en Afrique nécessitera donc des utilisations plus productives de l'énergie. Selon le scénario de l'Afrique durable de l'Agence internationale de l'énergie, la demande d'énergie dans l'industrie, le transport et l'agriculture devrait augmenter de près de 40 % entre 2022 et 2030.⁹⁹

Plus de 80 % des personnes privées d'électricité vivent dans des zones rurales, où se trouvent également la majorité des ménages africains non raccordés au réseau et la plupart des entreprises agricoles. En Afrique subsaharienne, l'électrification rurale était d'environ 30 % en 2022, malgré

les progrès récents.¹⁰⁰ La plupart des ménages ruraux n'ayant pas les moyens d'acheter des appareils électriques tels que des pompes à eau et des moulins, l'agriculture est fortement sous-mécanisée, ce qui maintient les rendements parmi les plus bas du monde. Vu leur accès limité à l'énergie, la plupart des agriculteurs africains sont contraints d'adopter des stratégies à faible consommation d'énergie,¹⁰¹ entraînant une faible productivité.

L'adoption d'appareils de production en général, qu'ils soient solaires ou autres, a toujours été freinée par l'échelle sous-commerciale de la plupart des petits exploitants agricoles de l'Afrique subsaharienne.¹⁰² Les agriculteurs bénéficieront de nouvelles plateformes d'énergie renouvelable telles que les pompes à eau solaires pour l'irrigation, les technologies de biogaz pour le séchage et la transformation, ainsi que les innovations photovoltaïques, qui les aideront à obtenir de meilleurs rendements. En fait, il s'agit là de conditions nécessaires à un développement ascendant, équitable et durable des systèmes agroalimentaires. De même, l'utilisation des déchets agricoles pour produire du biogaz et de l'électricité peut apporter d'importants avantages aux zones rurales en matière de développement.¹⁰³ Les États peuvent et doivent faire davantage pour intégrer les appareils solaires dans leurs stratégies d'électrification et de transformation agricole, éventuellement à l'aide de subventions ou d'une intégration plus délibérée de ces technologies dans des approches publiques plus larges.

Économies d'agglomération

La plupart des précédentes approches de transformation de l'agriculture en Afrique n'ont guère été couronnées de succès¹⁰⁴ parce qu'elles agissaient simultanément sur trop de fronts, manquaient de concentration, n'étaient pas coordonnées entre les différents niveaux de gouvernement et ne tenaient pas compte de la capacité limitée des institutions publiques à conduire le changement ou à absorber d'importantes augmentations de dépenses.¹⁰⁵ Elles ont également ignoré les limites des ressources financières disponibles et les longues périodes de gestation de certains types d'investissement. D'une manière générale, ces approches ont tenté de faire évoluer

l'ensemble du secteur agricole au lieu de chercher à obtenir des succès rapides en exploitant l'avantage au premier entrant dans les chaînes de valeur prometteuses de certaines régions disposant de meilleures infrastructures, d'un meilleur accès au marché ou d'un meilleur potentiel de croissance agricole; elles ont échoué à assurer la préparation de l'industrie post-récolte, qui aurait permis d'appliquer à d'autres régions et chaînes de valeur les enseignements tirés de l'expérience des premiers entrants ayant visiblement réussi.¹⁰⁶

Parmi les exemples de réussites de premiers entrants, on peut citer le plan stratégique ciblé 2018–2024 pour la transformation de l'agriculture au Rwanda, qui a bénéficié d'un engagement fort de la part de l'État (encadré 11.3); et l'Agence de transformation agricole de l'Éthiopie, qui a ciblé les produits de base et les régions prioritaires pour le développement et a coordonné les activités entre les ministères et les services gouvernementaux à différents niveaux avec les organismes de développement multilatéraux.

CONCLUSION

L'Afrique continue d'être confrontée à des problèmes de capacités humaines, organisationnelles et systémiques pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de développement agricole, ce qui compromet la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (AGRA, 2022). Le présent chapitre a mis en évidence les principaux défis auxquels se heurte l'agriculture et le système agroalimentaire et propose des stratégies clés pour atteindre une croissance à deux chiffres de manière inclusive et durable. Dans de nombreux pays africains, l'élément le plus important pour parvenir à la transformation du système agroalimentaire et à la croissance de la productivité agricole est de réorganiser les SNRVA et de leur donner les moyens de mener une RD&V pertinente et efficace.

Les pouvoirs publics africains ne peuvent continuer à compter sur les organisations internationales pour renforcer les capacités de leurs institutions agricoles nationales. Ils doivent prendre

ENCADRÉ 11.3 Raisons de la réussite du plan stratégique de transformation de l'agriculture au Rwanda

Le plan stratégique de transformation de l'agriculture du Rwanda a été couronné de succès pour de multiples raisons. Il a bien coordonné l'aide au développement, amélioré les politiques foncières, accru la disponibilité des semences et des engrais, permis aux blocs d'exploitations « nucléus » de maximiser les rendements et l'efficacité, promu des principes d'intensification sains à l'aide du personnel de vulgarisation des districts, privatisé l'industrie des semences et étendu la distribution des engrais, investi dans des installations de stockage et des entrepôts commerciaux pour réduire les pertes après récolte, mené des initiatives pour combler les déficits de financement agricole, mis en place et formé des négociants agricoles pour commercialiser et distribuer des intrants, et accordé des exonérations fiscales pour l'importation d'équipements agricoles, d'intrants et de machines de transformation agricole.

L'augmentation spectaculaire des dépenses agricoles de l'État, qui sont passées de 3,5 % en 2007 à 10,2 % en 2011, avec une croissance de la valeur ajoutée agricole supérieure à la croissance démographique, a permis de réduire la pauvreté rurale de 23,8 % entre 2001 et 2011.

Source: Booth et Golooba-Mutebi (2014).

leurs responsabilités en créant des SNRVA efficaces, en suivant l'approche adoptée depuis des décennies par les pays d'Asie et d'Amérique du Sud qui ont enregistré une forte croissance de leur productivité agricole. Les pays qui ont massivement investi dans leurs propres SNRVA, comme la Chine, la Thaïlande et le Vietnam, ont connu une croissance rapide de la productivité agricole et une transformation économique, alors que la plupart des pays africains, qui n'ont pas beaucoup investi, n'enregistrent qu'une transformation économique limitée. Les agriculteurs et les consommateurs africains méritent de bénéficier du même type de soutien à la croissance de la productivité agricole que celui que procurent depuis des décennies la plupart des pays d'Asie et d'Amérique du Sud.

La transformation économique des pays africains, dont la majorité de la population reste engagée dans l'agriculture, dépendra de la restauration de la compétitivité, de la résilience et de la durabilité de l'agriculture, qui, elle-même, dépend de la mise en place de SNRVA efficaces dans les pays. Le moment est-il venu pour les pouvoirs publics africains de s'engager sans délai en faveur de cet objectif ? Il n'existe aucun raccourci vers le développement. La croissance de la productivité agricole ne se produit pas automatiquement. Elle

nécessite des investissements soutenus et engagés de la part des pouvoirs publics africains dans les institutions mêmes qui génèrent une croissance inclusive et résiliente de la productivité. Les SNRVA des pays africains sont la source de cette croissance, mais ils devront être profondément réhabilités et renforcés pour y parvenir.

Toutefois, à eux seuls, les SNRVA réorganisés et le RD&V percutant qu'ils généreront n'élimineront que le principal frein au développement du système agroalimentaire. Pour garantir un programme d'intervention solide pour le système, les pouvoirs publics africains doivent également réorganiser leurs systèmes de fourniture d'intrants et de soutien.

Nous proposons des réformes majeures du système de livraison et des marchés, pour les engrais, les semences, les pesticides, les machines et l'équipement ; un plus fort accent sur les marchés de location d'outillage et de machines ; de meilleures dispositions foncières ; de meilleures modalités de financement pour les fournisseurs d'intrants, les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires ; des droits de propriété intellectuelle plus solides et mieux appliqués ; une plus grande facilité de création des entreprises ; une mise en œuvre accélérée de la ZLECAf par les pays membres ; l'élimination des

subventions et tarifs non productifs; des investissements dans les marchés agricoles locaux; des programmes élargis de renforcement du leadership et des capacités; un engagement accru du secteur privé; de nouvelles réglementations en matière de TIC pour stimuler leur utilisation dans le système agroalimentaire; une plus grande importance accordée à l'atténuation du climat et des conflits ainsi que des innovations pour réduire l'empreinte environnementale du système agroalimentaire; un soutien au secteur pour l'atténuation des risques; la promotion des partenariats public-privé; des infrastructures améliorées dans les zones rurales; un meilleur

soutien aux petites et moyennes entreprises agroalimentaires; et des efforts accrus pour mettre en place des zones de développement agricole dans le cadre d'une stratégie continentale de premier entrant.

Enfin, la mise en œuvre des stratégies recommandées doit impliquer non seulement les pouvoirs publics des pays africains, mais aussi l'Union africaine, la Banque africaine de développement, d'autres institutions de financement du développement et partenaires au développement, des entités du secteur privé et des organisations non gouvernementales – comme nous l'avons vu au chapitre 15.

NOTES

1. Goedde et coll., 2019 ; Adelaja et coll., 2021a ; Jayaram et coll., 2010.
2. Oxford Business Group, 2021 ; FAO et Banque mondiale, 2021.
3. Goedde, 2019 ; Statista, 2023a.
4. Par exemple, jusqu'à 98 % des ménages ruraux de 9 des 13 pays africains examinés par la Banque mondiale sont engagés dans l'agriculture (Banque mondiale, 2018). La population de l'Afrique devrait atteindre 2,5 milliards de personnes d'ici à 2050 (contre 1,4 milliard aujourd'hui), et une grande partie de cette population supplémentaire sera constituée d'habitants des zones rurales ; la capacité de l'agriculture à créer des emplois est donc essentielle pour le développement de l'Afrique (Statista, 2023b).
5. Lors de la deuxième Assemblée ordinaire de l'Union africaine en juillet 2003 à Maputo, les chefs d'État et de gouvernement africains ont approuvé la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique – Assembly/AU/Decl.7(II). Elle contient plusieurs décisions importantes concernant l'agriculture, notamment « l'engagement d'allouer au moins 10 % des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et à la mise en œuvre de la politique de développement rural dans un délai de cinq ans ». Seuls quatre pays – le Bénin, l'Éthiopie, le Lesotho et le Malawi – avaient atteint ou dépassé cet objectif en 2020 (Ulimwengu et coll., 2021).
6. Par exemple, Rezek et coll., 2011.
7. Lipton 1989, 2012.
8. Larson et coll., 2010 ; Nin-Pratt et coll., 2011.
9. Goedde et coll., 2019.
10. Lowder et coll., 2016.
11. FAO et Banque mondiale, 2021.
12. Timmer et Akkus, 2008.
13. OIT, 2021 ; Stads et coll., 2021.
14. Fox et Jayne, 2020.
15. AGRA, 2022a.
16. AGRA, 2022b.
17. Timmer et Akkus, 2008 ; Adelaja et coll., 2021b.
18. De Vries et coll., 2021 ; Herrendorf et coll., 2014 ; Jayne et coll., 2021.
19. Hagglblade et coll., 1991.
20. Jayne et coll., 2021.
21. Delgado et coll. 1998.
22. Jayne et Sanchez, 2021.
23. AIE 2022.
24. AGRA, 2022b.
25. Jayne et coll., 2014.
26. AGRA, 2022a et 2022b.
27. Garrett et coll., 2013 ; van Ittersum et coll., 2016.
28. Adelaja et George, 2019a.
29. Fuglie et coll., 2020.
30. Alston et coll., 2022.
31. Fuglie et Rada, 2012 ; Pardey et coll., 2016 ; Fuglie et coll., 2020 ; Bambio et coll., 2022.
32. Jayne et coll., 2021.
33. Sanchez et coll., 1997 ; Sanchez et Leakey, 1997.
34. AGRA, 2022a ; Hafner et coll., 2018.
35. Barrett et coll., 2022.
36. Jayne et coll., 2021 ; Jayne et Sanchez, 2021 ; Fuglie et coll., 2020.
37. Bientema et Stads, 2011.
38. Lynam et coll., 2016.
39. Traub et coll., 2021.
40. Goyal et Nash, 2016.
41. AGRA, 2022.
42. Flaherty et coll., 2010 ; Jayne et coll., 2023.
43. Lynam et coll., 2016.
44. L'innovation technologique dans l'agriculture est définie comme l'application de la science et de la connaissance pour développer et fournir des produits et des services qui améliorent la durabilité des systèmes agricoles.
45. Fuglie et coll., 2020 ; von Braun et coll., 2021.
46. FAO et Banque mondiale, 2021.
47. Hopper, 1993.
48. Selassie et Kovaks, 2022.
49. Reardon et coll., 1999 ; Bumb et coll., 2011.
50. Shimeles et coll., 2015.
51. Startz, 2020 ; Grant et Startz, 2021.
52. Bergquist et coll., 2020.
53. Sheahan et Barrett, 2017.
54. Bouet et coll., 2022.
55. AGRODEP et ReSAKSS, 2021.
56. AIE, 2022.
57. Jayne et coll., 2021.
58. Scoppola, 2021.
59. Holmén, 2015.
60. BAD, 2016.
61. Bumb et coll., 2012.
62. Meyer, 2015.
63. AGRA, 2022a.
64. Dercon et Christiaensen, 2011.

65. Poulton et coll., 2006.
66. Omamo, 2003.
67. Carter et Barrett, 2007.
68. Berry, 1993.
69. Place et Hazell (1993) sur le Ghana, le Kenya et le Rwanda; Besley (1995) sur le Burkina Faso; et Place et Otsuka (2002) sur l'Ouganda.
70. Goldstein et Udry, 2008.
71. Deininger et Ali, 2008.
72. Par exemple, en 2021, 25 pays africains ont connu des conflits étatiques, tandis que 18 pays d'Afrique subsaharienne ont été confrontés à des conflits armés actifs.
73. Gyimeh-Brempong et Corley, 2005.
74. ACLED, 2023.
75. Par exemple, Messer et coll. (1998) estiment qu'en période de conflit, la production agricole chute en moyenne de 12,3 % par an.
76. Adelaja et George, 2019a, 2019b; Bozzoli et Brück, 2009; Kondylis, 2010; Arias et coll., 2018; Justino, 2011a, 2011b; Kimenyi et coll., 2014.
77. Selassie et Kovaks, 2022.
78. GIEC, 2012.
79. AGRA, 2022a.
80. Holtz et Golubski, 2021.
81. Ortiz-Bobea et coll., 2021.
82. AIE, 2022.
83. Lambin et coll., 2013.
84. Meyfroidt et Lambin, 2011.
85. OMM, 2020; GIEC, 2012.
86. OMM, 2020; GIEC, 2012.
87. AGRA, 2022a.
88. Jones et coll., 2015.
89. Banque mondiale, 2019; Gashu et coll., 2019.
90. Gashu et coll., 2019.
91. Gashu et coll., 2019.
92. Ondiege et coll., 2013; Gashu et coll., 2019.
93. Par exemple, malgré l'augmentation de la vente au détail dans les supermarchés de certains pays africains, la participation des agriculteurs aux marchés reste limitée par les normes de sécurité alimentaire, la médiocrité des infrastructures, la faiblesse des institutions agricoles et les coûts de transaction élevés.
94. Aker, 2010; Misaki et coll., 2018.
95. Fox et Signe, 2022.
96. CRISPR signifie clustered regularly interspaced short palindromic repeats (courtes répétitions palindromiques groupées et régulièrement espacées), une technique d'édition de gènes utilisant des ciseaux moléculaires pour corriger ou modifier les gènes.
97. Musa 1993; Johansson et coll. 1993; British Petroleum Company 1991; WRI 1994.
98. Statista, 2023a.
99. AIE, 2022.
100. Falchetta et coll., 2019.
101. Adelaja, 2020.
102. Banque mondiale, 2019.
103. AIE, 2022.
104. Gerrard et coll., 2016.
105. Adelaja et coll., 2017.
106. La révolution verte en Asie est un exemple de réussite où les précédents efforts de substitution des importations par le blé et le riz produits dans les meilleures zones irriguées ont abouti à une transformation rurale. Le Vietnam est un autre exemple d'utilisation de cette approche pour passer d'une production nulle à un statut d'exportateur mondial majeur en l'espace d'une dizaine d'années.

RÉFÉRENCES

- ACLED (Armed Conflict Location & Event Data). 2023. Armed Conflict Location & Event Data (ACLED). <https://acleddata.com/>.
- Adelaja, A. 2020. "Barriers to National Renewable Energy Policy Adoption: Insights from a Case Study of Nigeria". *Energy Strategy Reviews* 30 (juillet): 100519.
- Adelaja, A. et J. George. 2019b. «Terrorism and Land Use in Agriculture: The Case of Boko Haram in Nigeria». *Land Use Policy* 88 (novembre): 104116.
- Adelaja, A., et J. George. 2019a. «Effects of Conflict on Agriculture: Evidence from the Boko Haram Insurgency». *World Development* 117 (mai): 184–195.
- Adelaja, A., J. George, L. Fox, K. Fuglie, et T. Jayne. 2021b. «Shocks, Resilience and Structural Transformation in Sub-Saharan Africa». *Sustainability* 13 (24): 13620.
- Adelaja, A., J. George, M. Derrico, J. Hodbod, L. Jones, T. Jayne, et B. Mulenga. 2021a. «Growing Impacts of Shocks on Sub-Saharan Africa's Agri-food Systems and the Mitigating Role of Resilience». *Rapport sur l'état de l'agriculture en Afrique 2021*. Nairobi: Alliance pour une révolution verte en Afrique.
- Adelaja, A., J. Rusike, J. Ulimwengu, M. Hungwe, S. Haggblade, J. Ainembabazi, et F. Simtowe. 2017. «A Policy Agenda for Achieving an Inclusive Transformation of Africa's Agri-food Systems». *Rapport sur l'état de*

- l'agriculture en Afrique 2017*. Nairobi : Alliance pour une révolution verte en Afrique.
- AGRA (Alliance pour la révolution verte en Afrique). 2022b. « Ce qu'il faudra pour que les systèmes agroalimentaires africains prospèrent ». Nairobi : AGRA.
- AGRA (Alliance pour une révolution verte en Afrique). 2022a. *Rapport sur l'état de l'agriculture en Afrique. Accélérer la transformation des systèmes alimentaires africains*. Nairobi : AGRA.
- AGRODEP (consortium Modélisation des politiques pour la croissance et le développement en Afrique) et RE-SAKSS (Système régional d'analyse stratégique et de gestion des connaissances). 2021. *Rapport de l'Africa Agriculture Trade Monitor 2021*. Kigali et Washington, DC : AKADEMIYA2063 et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. <https://doi.org/10.54067/9781737916406>.
- AIE (Agence internationale de l'énergie). 2022. *Africa Energy Outlook 2022*. Paris : AIE. <https://www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022>.
- Aker, J. C. 2010. « Information from Markets Near and Far: Mobile Phones and Agricultural Markets in Niger ». *American Economic Journal: Applied Economics* 2 (3) : 46–59.
- Alston, J. L., P. G. Pardey et X. Rao. 2022. « Payoffs to a Half Century of CGIAR Research ». *American Journal of Agricultural Economics* 104 (2) : 502–529.
- Arias, M. A., A. M. Ibáñez, et A. Zambrano. 2018. « Agricultural Production amid Conflict: Separating the Effects of Conflict into Shocks and Uncertainty ». *World Development* 119 : 165–184.
- AUDA (Agence de développement de l'Union africaine). 2016. *Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance*.
- BAD (Banque africaine de développement). 2016. *Nourrir l'Afrique : Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine 2016–2025*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD. www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Feed_Africa_-_Strategie-Fr.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2018. *Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine (TAAT)*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD. <https://www.afdb.org/fr/technologies-pour-la-transformation-de-lagriculture-africaine>.
- Bambio, Y., A. Deb, et H. Kazianga. 2022. « Exposure to Agricultural Technologies and Adoption: The West Africa Agricultural Productivity Program in Ghana, Senegal and Mali ». *Food Policy* 113 : 102288.
- Banque mondiale. 2018. *Agriculture in Africa: Telling Facts from Myths*. Washington, DC : World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/85a9891c-f286-5153-a235-2b5ebb5841a4>.
- Banque mondiale. 2019. *The Market Opportunity for Productive Use Leveraging Solar Energy (PULSE) in Sub-Saharan Africa*. Washington, DC : World Bank.
- Barrett, C. B., T. Reardon, J. Swinnen et D. Zilberman. 2022. « Agri-food Value Chain Revolutions in Low- and Middle-Income Countries ». *Journal of Economic Literature* 60 (4) : 1316–77.
- Bergquist, L. F., et M. Dinerstein. 2020. « Competition and Entry in Agricultural Markets: Experimental Evidence from Kenya ». *American Economic Review* 110 (12) : 3705–3747.
- Berry, S. S. 1993. *No condition is permanent: The social dynamics of agrarian change in sub-Saharan Africa*. Madison, WI : Université du Wisconsin.
- Besley, T. 1995. « Property Rights and Investment Incentives: Theory and Evidence from Ghana ». *Journal of Political Economy* 103 (5), 903–937.
- Bieintema, N. M., et G. J. Stads. 2011. « African Agricultural R&D in the New Millennium: Progress for Some, Challenges for Many ». Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. <https://doi.org/10.2499/9780896295438>.
- Booth, D., et F. Golooba-Mutebi. 2014. « How the International System Hinders the Consolidation of Developmental Regimes in Africa ». Document de travail 4 du Projet Developmental Regimes in Africa.
- Bouët, A., G. Tadesse et C. Zaki. 2022. *Rapport 2021 de l'Africa Agriculture Trade Monitor*. Kigali et Washington, DC : AKADEMIYA2063 et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. <https://doi.org/10.54067/9781737916406>.
- Bozzoli, C., et T. Brück. 2009. « Agriculture, Poverty, and Postwar Reconstruction: Micro-Level Evidence from Northern Mozambique ». *Journal of Peace Research* 46 (3) : 377–397.
- British Petroleum Company. 1991. *BP Statistical Review of World Energy*. Londres : Ashdown Press.
- Bumb, B., M. Johnson, et P. Fuentes. 2011. « Policy Options for Improving Regional Fertilizer Markets in West Africa ». Document de travail 1084 de l'IFPRI, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC.
- Carter, M. R., et C. B. Barrett. 2007. « Asset Thresholds and Social Protection: A 'Think Piece' Prepared for the IDS Bulletin Special Issue on Social Protection ». *IDS Bulletin* 38 (3), 34–38.

- CUA (Commission de l'Union africaine). 2015. *Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons*. Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Éthiopie.
- De Vries, G., L. Arfelt, D. Drees, M. Godemann, C. Hamilton, B. Jessen Thiesen, A. Kaya, H. Kruse, E. Mensah et P. Woltjer. 2021. «The Economic Transformation Database (ETD): Content, Sources, and Methods». WIDER Technical Note 2/2021, UNU-WIDER, Helsinki. <https://doi.org/10.35188/UNU-WIDER/WTN/2021-2>.
- De Vries, H., V. Bekkers, et L. Tummers. 2016. «Innovation in the Public Sector: A Systematic Review and Future Research Agenda». *Public Administration* 94: 146–166.
- Deininger, K., et D. A. Ali. 2008. «Do overlapping land rights reduce agricultural investment? Evidence from Uganda.» *American Journal of Agricultural Economics* 90 (4), 869–882.
- Delgado, C. 1998. *Agricultural Growth Linkages in Sub-Saharan Africa*. Washington, DC: Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Deloitte. 2015. *Reducing Food Loss Along African Agricultural Value Chains*.
- Dercon, S., et L. Christiaensen. 2011. «Consumption risk, technology adoption and poverty traps: Evidence from Ethiopia». *Journal of Development Economics* 96 (2), 159–173.
- Devereux, S., C. Béné et J. Hoddinott. 2020. «Conceptualising COVID-19's Impacts on Household Food Security». *Food Security* 12 (4): 769–72.
- Donn, P., E. Nchuaji, J. Ngondi, J. Tieguhong, D. Iponga, O. Tchingsabe, R. Fungo, M. Tchatat, et J. Kahindo. 2015. «Nutrition in Transition: Current Dietary Trends around Forest Concessions of the Congo Basin». *American Journal of Pharmacy & Health Research* 3 (11): 100–120.
- Falchetta, G., S. Pachauri, S. Parkinson, et E. Byers. 2019. «A High-resolution Gridded Dataset to Assess Electrification in Sub-Saharan Africa». *Scientific Data* (1): 110.
- FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et Banque mondiale. 2021. «Our World in Data: Share of Land Area Used for Agriculture, 1961 to 2020». Rome et Washington, DC: FAO et Banque mondiale. <https://ourworldindata.org/grapher/share-of-land-area-used-for-agriculture>.
- Flaherty, K., G. Essegbey, R. Asare, K. Flaherty, G. Essegbey, et R. Asare. 2010. «Ghana: Recent Developments in Agricultural Research». Rome et Washington, DC: FAO et IFPRI.
- Fox, L., et L. Signe. 2022. «Inclusion, Inequality, and the Fourth Industrial Revolution (4IR) in Africa». Brookings Institution, 23 septembre. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2022/09/23/inclusion-inequality-and-the-fourth-industrial-revolution-4ir-in-africa/>.
- Fox, L., et T. Jayne. 2020. «Unpacking the Misconceptions about Africa's Food Imports». Washington, DC: Brookings Institution. <https://policycommons.net/artifacts/4143482/unpacking-the-misconceptions-about-africas-food-imports/4952150/>.
- Fuglie, K. O., et N. E. Rada. 2012. «Constraints to Raising Agricultural Productivity in Sub-Saharan Africa». Dans *Productivity Growth in Agriculture: An International Perspective*, 237–271. Wallingford, Royaume-Uni: CABI.
- Fuglie, K. O., M. Gautam, A. Goyal, et W. Maloney. 2020. *Harvesting Prosperity: Technology and Productivity Growth in Agriculture*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Fungo, R., J. Muyonga, M. Kabahenda, A. Kaaya, C. Okia, P. Donn, M. Tchatat, O. Tchingsabe, J. C. Tieguhong, J. Loo, et L. Snook. 2016. «Contribution of Forest Foods to Dietary Intake and Their Association with Household Food Insecurity: A Cross-sectional Study in Women from Rural Cameroon». *Public Health Nutrition* 19 (17): 3185–3196. doi:10.1017/S1368980016001324.
- Fungo, R., J. Muyonga, A. Kaaya, C. Okia, J. C. Tieguhong, et J. J. Baidu-Forson. 2015. «Nutrients and Bioactive Compounds Content of *Baillonella toxisperma*, *Trichoscypha abut*, and *Pentaclethra macrophylla* from Cameroon». *Food Science & Nutrition* 3 (4): 292–301. doi: 10.1002/fsn.3.217.
- Garrett, J., M. Natalicchio, et K. Leach. 2013. *Sustainable Food Systems for Food Security and Nutrition in Africa*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
- Gashu, D., M. W. Demment, et B. J. Stoecker. 2019. «Challenges and Opportunities to the African Agriculture and Food System». *African Journal of Food, Agriculture, Nutrition and Development* 19 (1): 14190–14217.
- Gerrard, C., G. Argwings-Kodhek, M. Marouani, et G. Mudimu. 2016. *Independent Evaluation of CAADP Multi-Donor Trust Fund (MDTF)*. Édition de la conférence, 12^e plateforme de partenariat du PDDAA. Trouvé sur http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00M33Z.pdf.
- GIEC. 2012. Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique: Rapport spécial du GIEC. New York: GIEC. <https://www.ipcc.ch/report/managing-the-risks-of-extreme-events-and-disasters-to-advance-climate-change-adaptation/>. Consulté le 9 avril 2023.

- Goedde, L., A. Ooko-Ombaka, et G. Pais. 2019. *Winning in Africa's Agricultural Market*. McKinsey and Company. <https://www.mckinsey.com/industries/agriculture/our-insights/winning-in-africas-agricultural-market>.
- Goldstein, M., et C. Udry. 2008. «The profits of power: Land rights and agricultural investment in Ghana». *Journal of Political Economy* 116 (6), 981–1022.
- Goyal, A., et J. Nash. 2017. *Obtenir de meilleurs résultats : priorités en matière de dépenses publiques pour les gains de productivité de l'agriculture africaine*. Washington, DC : Banque mondiale et Agence française de développement.
- Grant, M., et M. Startz. 2022. «Cutting out the Middleman: The Structure of Chains of Intermediation». Document de travail 30109, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Gyimah-Brempong, K., et M. Corley. 2005. «Civil Wars and Economic Growth in Sub-Saharan Africa». *Journal of African Economies* 14 (2) : 270–311.
- Hafner, M., S. Tagliapietra, et L. de Strasser. 2018. *Energy in Africa*. Springer International Publishing. <https://doi.org/10.1007/978-3-319-92219-5>.
- Haggblade, S., J. Hammer, et P. Hazell. 1991. «Modeling Agricultural Growth Multipliers». *American Journal of Agricultural Economics* 73 (2) : 361–374.
- Herrendorf, B., R. Rogerson, et A. Valentinyi. 2014. «Growth and Structural Transformation». Dans *Handbook of Economic Growth*. Amsterdam : Elsevier.
- Holmén, H. 2015. «Is Land Grabbing Always What It Is Supposed to Be? Large-Scale Land Investments in Sub-Saharan Africa». *Development Policy Review* 33 (4) : 457–478.
- Holtz, L., et C. Golubski. 2023. «Addressing Africa's Extreme Water Insecurity». Washington, DC : Brookings Institution. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2021/07/23/addressing-africas-extreme-water-insecurity/>. Consulté le 9 avril 2023.
- Hopper, W. 1993. «Indian Agriculture and Fertilizer: An Outside Observation». Discours d'ouverture au séminaire FAI Emerging Scenarios in Fertilizer and Agriculture : Global Dimensions. FAI, New Delhi.
- Jayaram, K., J. Riese, et S. Sanghvi. 2017. *Agriculture: Abundant Opportunities*. McKinsey & Company. <https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Middle%20East%20and%20Africa/Africas%20path%20to%20growth%20Sector%20by%20sector/Africas%20path%20to%20growth%20Sector%20by%20sector.pdf>.
- Jayne, T. S., A. Chapoto, N. Sitko, C. Nkonde, M. Muyanga, et J. Chamberlin. 2014. «Is the Scramble for Land in Africa Foreclosing a Smallholder Agricultural Expansion Strategy?» *Journal of International Affairs* 67 (2) : 35–53.
- Jayne, T. S., et P. A. Sanchez. 2021. «Agricultural Productivity Must Improve in Sub-Saharan Africa». *Science* 372 (6546) : 1045–1047.
- Jayne, T. S., M. Muyanga, A. Wineman, H. Ghebru, C. Stevens, M. Stickler, A. Chapoto, W. Anseeuw, D. Westhuizen, et D. Nyange. 2019. «Are Medium-Scale Farms Driving Agricultural Transformation in Sub-Saharan Africa?» *Agricultural Economics* 50 (S1) : 75–95.
- Jayne, T., L. Fox, K. Fuglie, et A. Adelaja. 2021. *Agricultural Productivity Growth, Resilience, and Economic Transformation in Sub-Saharan Africa: Implications for USAID*. Washington, DC : USAID.
- Johansson, T. B., H. Kelly, A. K. N. Reddy, et R. H. Williams (éd.) 1993. *Renewable Energy: Sources for Fuels and Electricity*. Washington, DC : Island Press.
- Jones, C., J. Bryce, J. Vink, et A. Behar. 2015. *Reducing Food Loss Along African Agricultural Value Chains*. Deloitte & Touche. https://www.deloitte.com/content/dam/Deloitte/za/Documents/consumer-business/ZA_FL1_ReducingFoodLossAlongAfricanAgriculturalValueChains.pdf.
- Justino, P. 2011a. «Violent Conflict and Human Capital Accumulation». *Document de travail IDS* 2011 (379) : 1–17.
- Justino, P. 2011b. «The Impact of Armed Civil Conflict on Household Welfare and Policy Responses». Dans *Securing Peace: State-Building and Economic Development in Post-Conflict Countries*, 19–52. Bloomsbury Academic.
- Kimenyi, M., J. Adibe, M. Djiré, A. J. Jirgi, A. Kergna, T. Deressa, J. E. Pugliese, et A. Westbury. 2014. *The Impact of Conflict and Political Instability on Agricultural Investments in Mali and Nigeria*. Africa Growth Initiative.
- Kondylis, F. 2010. «Conflict Displacement and Labor Market Outcomes in Post-War Bosnia and Herzegovina». *Journal of Development Economics* 93 (2) : 235–248.
- Lambin, E. F., H. K. Gibbs, L. Ferreira, R. Grau, P. Mayaux, P. Meyfroidt, D. C. Morton, T. K. Rudel, I. Gasparri, et J. Munger. 2013. «Estimating the World's Potentially Available Cropland Using a Bottom-Up Approach». *Global Environmental Change* 23 (5) : 892–901.
- Larson, D. F., K. Otsuka, K. Kajisa, J. Estudillo, et A. Diagne. 2010. «Fostering a Green Revolution in rice: Can Africa replicate Asia's experience?» *Rice in the Global Economy: Strategic Research and Policy Issues for*

- Food Security*. Los Baños, Philippines : Institut international de recherche sur le riz.
- Lipton, M. 1989. "Agricultural research and modern plant varieties in Sub-Saharan Africa: generalizations, realities and challenges." *Journal of International Development* 1 (1): 168–179.
- Lipton, M. 2012. "Learning From Others: Increasing Agricultural Productivity for Human Development in Sub-Saharan Africa." Working Paper 2012-007. New York: United Nations Development Programme, Regional Bureau for Africa.
- Lowder, S. K., J. Skoet, et T. Raney. 2016. « The Number, Size, and Distribution of Farms, Smallholder Farms, and Family Farms Worldwide ». *World Development* 87 : 16–29.
- Lynam, J., N. Beintema, J. Roseboom, et O. Badiane (éd.). 2016. *Agricultural Research in Africa: Investing in Future Harvests*. Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Messer, E., M. J. Cohen, et J. d'Costa. 1998. *Food from Peace: Breaking the Links Between Conflict and Hunger* (Vol. 24). Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- Meyer, R. L. 2015. *Financing agriculture and rural areas in sub-Saharan Africa: Progress, challenges and the way forward*. SSRN. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2705948.
- Meyfroidt, P., et E. F. Lambin. 2011. « Global Forest Transition : Prospects for an End to Deforestation ». *Annual Review of Environment and Resources* 36 : 343–371.
- Misaki, E., M. Apiola, S. Gaiani, et M. Tedre. 2018. « Challenges Facing Sub-Saharan Small-Scale Farmers in Accessing Farming Information Through Mobile Phones: A Systematic Literature Review ». *The Electronic Journal of Information Systems in Developing Countries* 84 (4) : e12034.
- Musa, E. S. 1993. « The Role of the African Development Bank in Energy Development ». Dans *Energy Options for Africa*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- Nin-Pratt, A., M. Johnson, E. Magalhaes, L. You, X. Diao, et J. Chamberlin. 2011. *Yield gaps and potential agricultural growth in West and Central Africa* (Vol. 170). Washington, DC : Institut international de recherche sur les politiques alimentaires.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2016. « Chapitre 2 – L'agriculture en Afrique subsaharienne : Perspectives et enjeux de la décennie à venir ». Dans *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016–2025, Partie I*. Paris : Éditions OCDE ; Rome : FAO.
- OIT (Organisation internationale du travail). 2021. *Global Employment Trends for Youth 2020: Technology and the Future of Jobs*. Genève : OIT. https://www.google.com/books/edition/Global_Employment_Trends_for_Youth_2020/NOJ5zQEACAAJ?hl=fr.
- Omamo, S. W. 2003. « Fertilizer trade and pricing in Uganda ». *Agrekon* 42 (4). <https://journals.co.za/doi/abs/10.10520/EJC18260>.
- OMM (Organisation météorologique mondiale). 2021. *État du climat mondial en 2020*. Genève : OMM.
- Ondiege, P., J. Moyo, et A. Verdier-Chouchane. 2013. « Developing Africa's Infrastructure for Enhanced Competitiveness ». *The Africa Competitiveness Report 2013* : 69–91.
- Ortiz-Bobea, A., T. R. Ault, C. M. Carrillo, R. G. Chambers, et D. B. Lobell. 2021. « Anthropogenic climate change has slowed global agricultural productivity growth ». *Nature Climate Change* 11 (4), 306–312.
- Oxford Business Group. 2023. *Agriculture in Africa 2021*. <https://oxfordbusinessgroup.com/reports/agriculture-in-africa-2021-focus-report-crr>.
- Pardey, P., S. Robert, A. Andrade, T. M. Hurley, X. Rao, et F. Liebenberg. 2016. "Returns to Food and Agricultural R&D Investments in Sub-Saharan Africa, 1975–2014". *Food Policy* 65 : 1–8.
- Place, F., et P. Hazell. 1993. "Productivity Effects of Indigenous Land Tenure Systems in Sub-Saharan Africa." *American Journal of Agricultural Economics* 75 (1), 10–19.
- Place, F., et K. Otsuka. 2002. "Land tenure systems and their impacts on agricultural investments and productivity in Uganda." *Journal of Development Studies* 38 (6), 105–128.
- Poulton, C., J. Kydd, et A. Dorward. 2006. « Overcoming Market Constraints on Pro-Poor Agricultural Growth in Sub-Saharan Africa ». *Development Policy Review* 24 (3): 243–277.
- PRIO (Peace Research Institute of Oslo). 2021. "UCDP-PRIO Armed Conflict Dataset." Oslo : PRIO. http://www.pcr.uu.se/research/ucdp/datasets/ucdp_prio_armed_conflict_dataset/.
- Reardon, T., V. A. Kelly, D. Yanggen, et E. W. Crawford. 1999. "Determinants of Fertilizer Adoption by African Farmers: Policy Analysis Framework, Illustrative Evidence, and Implications". Série de documents de travail 11779, Michigan State University, Département de l'économie agricole, alimentaire et des ressources.

- Rezek, J. P., R. C. Campbell, et K. E. Rogers. 2011. "Assessing Total Factor Productivity Growth in Sub-Saharan African Agriculture." *Journal of Agricultural Economics* 62 (2), 357–374. <https://doi.org/10.1111/j.1477-9552.2011.00292>.
- Sanchez, P. A., et R. R. Leakey. 1997. «Land Use Transformation in Africa: Three Determinants for Balancing Food Security with Natural Resource Utilization». Dans *Developments in Crop Science*, Vol. 25. Elsevier.
- Sanchez, P. A., K. D. Shepherd, M. J. Soule, F. M. Place, R. J. Buresh, A. M. Izac, A. U. Mokwunye, F. R. Kwesiga, C. N. Ndiritu, et P. L. Woomer. 1997. «Soil Fertility Replenishment in Africa: An Investment in Natural Resource Capital». Dans *Replenishing Soil Fertility in Africa*. Publication spéciale SSSA 51. Madison, WI: Soil Science Society of America.
- Scoppola, M. 2021. «Globalisation in Agriculture and Food: The Role of Multinational Enterprises». *European Review of Agricultural Economics* 48 (4): 741–784.
- Selassie, A. A., et P. Kovacs. 2022. «Africa Faces New Shock as War Raises Food and Fuel Costs». Blogue de la Banque mondiale, 28 avril. <https://www.imf.org/en/Blogs/Articles/2022/04/28/blog-africa-faces-new-shock-as-war-raises-food-fuel-costs>.
- Sheahan, M., et C. B. Barrett. 2017. «Ten Striking Facts About Agricultural Input Use in Sub-Saharan Africa». *Food Policy* 67 (février): 12.
- Shimeles, A., D. Daniel, et T. Dawit. 2015. «Market Distortions and Political Rent: The Case of Fertilizer Price Divergence in Africa». Document de travail IZA 8998, Institut d'économie du travail, Bonn, Allemagne.
- Stads, G. J., A. Nin-Pratt, et N. Beintema. 2021. *Boosting Investment in Agricultural Research in Africa: Building a Case for Increased Investment in Agricultural Research in Africa*. Rapport préparé pour la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement de l'Union africaine, 13 au 15 décembre 2021. Indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles (ASTI).
- Startz, R. 2020. «The Next Hundred Years of Growth and Convergence». *Journal of Applied Econometrics* 35 (1): 99–113.
- Statista. 2023a. «Forecast of the Total Population of Africa from 2020 to 2050». Département de recherche de Statista. <https://www.statista.com/statistics/1224205/forecast-of-the-total-population-of-africa/>.
- Statista. 2023b. «Agricultural Land as a Share of Land Area in Africa from 2010 to 2019». Département de recherche de Statista. <https://www.statista.com/statistics/1287295/share-of-agricultural-land-in-africa/#:~:text=Agricultural%20activities%20occupied%20roughly%2037%20percent%20of%20Africa%27s,since%202010%2C%20decreasing%20from%2038.2%20percent%20that%20year>.
- Tieguhong, J. C., W. A. Mala, O. Ndoeye, S. Grouwels, K. M. Useni, et J. L. Betti. 2012. «Rural Enterprise Development for Poverty Alleviation Based on Non-Wood Forest Products in Central Africa». *International Forestry Review* 14 (3): 363–379.
- Timmer, C. P., et S. Akkus. 2008. «The Structural Transformation as a Pathway out of Poverty: Lessons from Global Patterns and Divergent Country Paths». Document de travail, Center for Global Development, Washington, DC.
- Traub, L. N., T. S. Jayne, et W. Sihlobo. 2021. «Research and Development Are Key to Resilient Food Systems in Africa». *The Conversation*, août 2021. <https://theconversation.com/research-and-development-are-key-to-resilient-food-systems-in-africa-165251#:~:text=It%20revealed%20that%2C%20for%20the%20latest%20available%20year%2C,than%201%25%20of%20agricultural%20GDP%20on%20agricultural%20R%26D>.
- Ulimwengu, J. M., M. A. Conostas, et E. Ubalijoro (eds.). 2021. *2021 Annual Trends and Outlook Report: Building Resilient African Food Systems After COVID-19*. Kigali et Washington, DC: AKADEMIYA2063 et Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. <https://doi.org/10.54067/9781737916413>.
- Van Ittersum, M. K., L. G. Van Bussel, J. Wolf, P. Grassini, J. Van Wart, N. Guilpart, L. Claessens, H. De Groot, K. Wiebe, D. Mason-D'Croz, et H. Yang. 2016. «Can Sub-Saharan Africa Feed Itself?» *Proceedings of the National Academy of Sciences* 113 (52): 14964–14969.
- von Braun, J., F. W. Gatzweiler, J.-F. Gerber, J. Hellin, M. Herrero, A. Jarvis, M. D. M. Kadiyala, J. Koo, A. M. Loboguerrero, A. Mathys, H. Meinke, A. G. Mude, V. Nangia, G. C. Nelson, R. Robertson, M. W. Rosegrant, C. S. Srinivasan, et K. Wiebe. 2021. «Climate-Smart Agriculture for Food Security». *Nature Food* 2 (1): 3–5.
- WRI (Institut des ressources mondiales). 1994. *World Resources 1994–95: A Guide to the Global Environment – People and the Environment*. New York: Oxford University Press.

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ET TECHNOLOGIE

INTRODUCTION

La transformation économique et l'industrialisation restent des priorités politiques majeures. Le Plan d'action de l'Union africaine pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, l'Agenda 2063, les objectifs de développement durable des Nations unies et les *High 5* de la Banque africaine de développement accordent tous une place prépondérante à l'industrialisation durable en tant que moyen privilégié de sortir des millions de personnes de la pauvreté. Ce chapitre analyse la transformation structurelle de l'Afrique basée sur l'industrie manufacturière.¹

Avec la population la plus jeune du monde, des ressources naturelles abondantes et une gouvernance et une politique économique améliorées, l'Afrique dispose d'un potentiel prometteur de développement industriel axé sur l'industrie manufacturière. Toutefois, comme le montre ce chapitre, la transformation structurelle du continent a été lente et inégale, et la valeur ajoutée manufacturière reste faible. La structure de la plupart des économies africaines n'a pas beaucoup changé depuis les années 1990, et les secteurs traditionnels ont continué à tirer la croissance et l'emploi en Afrique, le secteur des services représentant la majeure partie de la production et des emplois du continent. L'Afrique s'est donc transformée sans atteindre un niveau d'industrialisation élevé, mais à l'aide d'un secteur des services peu qualifié, principalement en raison de la faiblesse de l'activité manufacturière.

Plusieurs contraintes freinent l'activité manufacturière de l'Afrique et, par extension, le développement industriel. Cela comprend la médiocrité des infrastructures physiques et numériques, comme le manque d'électricité fiable et abordable, l'inadéquation et l'inefficacité des infrastructures portuaires et de transport, et la connectivité numérique limitée, qui font grimper les coûts et restreignent l'accès au marché; le sous-développement des marchés des capitaux et l'accès limité à un financement à long terme et abordable; la petite taille et la fragmentation des marchés des facteurs et des produits; les systèmes d'éducation et de formation qui doivent encore répondre aux demandes du secteur privé africain; et les disparités entre les sexes qui désavantagent les femmes par rapport aux hommes. Les pays africains doivent soutenir les chaînes de valeur industrielles en développant l'agrotransformation dans des zones spéciales de traitement; en soutenant la valorisation des ressources extractives et la création de valeur ajoutée; en renforçant l'infrastructure de connectivité et les services numériques et de données pour soutenir l'adoption industrielle dans différents secteurs, notamment la fabrication de produits pharmaceutiques et de vaccins, le textile, les pièces détachées de véhicules et d'autres produits manufacturés.

L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE EST IMPORTANTE POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE

La transformation structurelle correspond à des changements persistants à long terme dans la composition ou l'importance relative des secteurs d'une économie. Elle peut être définie comme l'abandon

d'activités à faible productivité, faible technologie et forte intensité de main-d'œuvre exercées dans des secteurs traditionnels tels que l'agriculture, au profit d'activités à plus forte productivité, haute technologie et forte intensité de compétences dans le secteur moderne, généralement dominé par l'industrie manufacturière et les services. Une définition aussi large simplifie toutefois à l'excès la réalité économique : l'agriculture de précision, l'automatisation et le génie génétique peuvent rendre l'agriculture hautement productive et très technologique. À l'inverse, tant la productivité que les compétences des fabricants ou négociants informels sont faibles et les condamnent à rester de petite taille et inefficaces.

Alors que l'industrie manufacturière a toujours été le pilier du développement et de la transformation industriels en Afrique et ailleurs, des « industries sans cheminées » non manufacturières sont apparues et présentent de plus en plus l'ensemble des caractéristiques traditionnellement associées à l'industrie manufacturière.² Ces secteurs comprennent les chaînes de valeur agro-industrielles et horticoles, ainsi que le commerce et les services aux entreprises, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Le secteur du tourisme fait également partie de cette catégorie. Cette évolution des caractéristiques sectorielles fondamentales peut atténuer la distinction traditionnelle entre les secteurs de l'industrie manufacturière et des services, notamment en ce qui concerne la productivité, renforçant ainsi le rôle de ces derniers dans les changements structurels modernes.

La transformation structurelle peut être analysée sous plusieurs angles, tels que les changements sectoriels dans la structure économique, la mise à niveau technologique (au sein des secteurs) et la diversification.^[i] Les premiers concernent le passage de l'agriculture traditionnelle au secteur « moderne », en particulier l'industrie manufacturière et les services. Cette transition essentielle pour les pays à faible revenu, qui doivent aligner leurs politiques agricoles et industrielles, afin d'accroître la productivité de l'agriculture. La mise à niveau technologique, qui concerne surtout les pays à revenu intermédiaire et les pays émergents, fait référence à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité dans les secteurs à forte intensité de

main-d'œuvre et faible technologie en vue d'accroître la compétitivité, et à l'évolution vers des produits et secteurs plus avancés sur le plan technologique. À mesure que leur revenu augmente, les pays éprouvent des difficultés à être compétitifs dans les secteurs ou sous-secteurs technologiquement avancés, mais arrivés à maturité, requérant une stratégie de compétitivité incluant l'innovation et la différenciation.

Liée à la transformation structurelle, la diversification peut être définie comme la répartition de plus en plus égale de la production, de l'emploi ou des exportations entre les secteurs, les sous-secteurs ou les marchés. Une base industrielle et d'exportation diversifiée facilite l'entrée et la sortie des entreprises, améliorant la compétitivité et la productivité par l'élimination des entreprises moins compétitives,³ tout en rendant les exportateurs moins vulnérables aux chocs extérieurs.

Un développement durable et inclusif exige des changements structurels et, depuis la révolution industrielle, l'industrie manufacturière a été au cœur de ces changements, augmentant constamment la production et l'emploi et entraînant une croissance sans précédent des revenus.⁴ Trois raisons principales expliquent le rôle de l'industrie manufacturière en tant que moteur essentiel de la croissance inclusive et de la prospérité partagée:⁵

- Premièrement, un secteur manufacturier dynamique stimule le changement technologique par l'adoption, la maîtrise et le développement de processus de production améliorés et de nouvelles technologies, stimulant la productivité dans l'ensemble de l'économie. Contrairement à l'agriculture et aux activités extractives qui sont limitées par la dotation en ressources, le potentiel de croissance de l'industrie manufacturière est pratiquement illimité grâce aux économies d'agglomération et éventuellement d'échelle résultant des nouvelles inventions et du développement technologique.
- Deuxièmement, l'industrie manufacturière favorise la croissance économique grâce aux liaisons en amont et en aval. La croissance d'un sous-secteur manufacturier peut ainsi alimenter le développement d'autres secteurs connexes et de secteurs d'appui tels que la finance et les transports.

- Troisièmement, à mesure que le revenu par habitant augmente, la part des dépenses consacrées aux produits manufacturés s'accroît (loi d'Engel). L'industrialisation est donc nécessaire pour que les pays africains puissent bénéficier de l'expansion des marchés des produits manufacturés, qui représentent plus de 80 % des exportations mondiales de marchandises.

L'importance de l'industrie manufacturière pour la croissance économique peut être résumée comme suit : « L'histoire a montré à maintes reprises que la chose la plus importante distinguant les pays riches des pays pauvres est fondamentalement leurs capacités supérieures dans le secteur manufacturier, où la productivité est généralement plus élevée et, plus important encore, où la productivité a tendance (mais pas toujours) à croître plus rapidement que dans l'agriculture et les services. »⁶

TRANSFORMATION STRUCTURELLE EN AFRIQUE

L'expérience de l'Afrique en matière d'industrie manufacturière a été mitigée, et il y a deux façons de considérer les tendances récentes. Le lien entre la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel et la valeur ajoutée dans l'industrie, en pourcentage du PIB, n'a pas évolué en Afrique. Les pays africains dont la croissance est la plus forte n'ont pas nécessairement enregistré une augmentation de la production du secteur industriel, indiquant ainsi que la croissance n'a pas été associée à une transformation structurelle significative. En revanche, dans d'autres régions en développement, la croissance économique a eu tendance à être associée à une augmentation de la part de la valeur ajoutée dans l'industrie, le lien le plus fort étant observé en Amérique latine et dans les Caraïbes. La dynamique de la croissance dans ces régions reflète davantage des changements structurels que la dynamique équivalente en Afrique.

La valeur ajoutée manufacturière a généralement augmenté en Afrique en valeur absolue de 3,2 % par an entre 2000 et 2022, passant de 145,2 milliards de dollars US (en dollars US

constants de 2015) à 297,9 milliards de dollars US (en dollars US constants de 2015) en 2022.⁷ Les tendances des mouvements de main-d'œuvre semblent confirmer la faiblesse des changements structurels en Afrique. Dans les années 1990, l'Afrique était l'une des régions où la part de l'emploi dans l'agriculture était la plus importante, avec près de 40 %, tandis que l'industrie représentait moins de 20 %. Deux décennies plus tard, la part de l'emploi industriel dans l'emploi total est restée pratiquement inchangée, avec une moyenne d'environ 10 %. Le déclin de la part de l'emploi dans l'agriculture a été compensé par le secteur des services, où la part de la main-d'œuvre est passée de 42 % en 1990–1999 à 48 % en 2010–2019. Ces tendances du mouvement de la main-d'œuvre diffèrent de celles d'autres régions, qui ont soit attiré plus de travailleurs vers l'industrie, soit connu une certaine forme de désindustrialisation. Le déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers des sous-secteurs de services tels que le tourisme, le commerce de gros et de détail, rend l'Afrique vulnérable aux chocs.

Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, le nombre de touristes a chuté en Afrique de façon spectaculaire en raison des fermetures, entraînant une baisse radicale des revenus. De même, le secteur du commerce de gros et de détail a été fortement touché par les fermetures dues aux bouclages et aux restrictions des contacts physiques, ainsi que par les blocages logistiques qui ont limité le transport des marchandises vers les marchés. Par exemple, les ventes du commerce de détail dans la province de l'État libre en Afrique du Sud ont baissé sur une base annuelle pendant neuf mois consécutifs au cours de la période de la COVID-19.⁸ Contrairement à la tendance observée en Afrique, au cours de sa phase de transformation rapide, la région Asie de l'Est et Pacifique a connu un déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie et les services dont la part de la main-d'œuvre a augmenté.

Les produits primaires, principalement issus de l'exploitation minière et de l'agriculture, continuent de dominer les exportations de l'Afrique. Une analyse des tendances de l'intensité technologique des exportations montre qu'en Afrique, le commerce des produits manufacturés a été

principalement alimenté par des industries à faible technologie après 2010, oscillant autour de 75 à 83 % des exportations de produits manufacturés (figure 12.1a). Les exportations d'activités de moyenne et haute technologie, telles que l'aérospatiale, les ordinateurs, les produits pharmaceutiques, les instruments scientifiques et les machines électriques, sont en train d'émerger, mais n'ont pas encore gagné suffisamment de terrain en Afrique, bien que leur part ait augmenté de 17,7 % en 2010 à 21,2 % en 2021. La part médiane des exportations africaines de moyenne et haute technologie (par rapport aux exportations de produits manufacturés) est l'une des plus faibles au monde (14,9 % en 2021), nettement inférieure à la médiane mondiale (30,3 %) et d'autres régions telles que l'Amérique latine et les Caraïbes (25,6 %) et l'Europe et l'Asie centrale (46,2 %) (figure 12.1b).

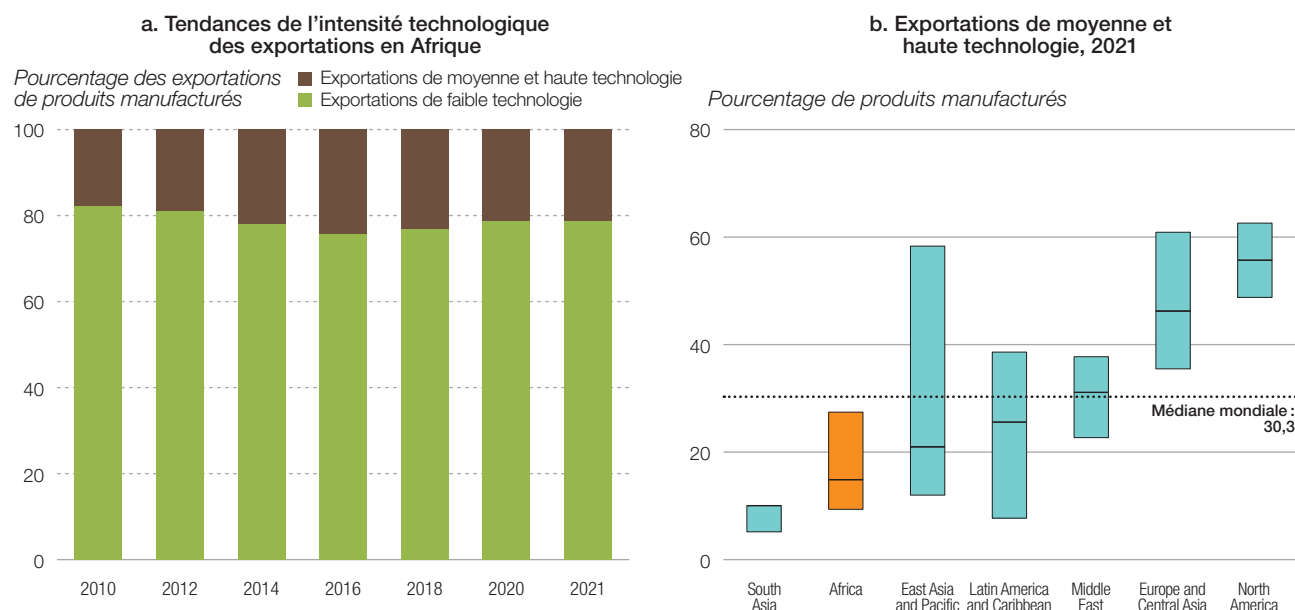
L'histoire montre que la dépendance à l'égard des exportations de produits de base à faible valeur ajoutée n'apporte pas d'avantages significatifs aux pays exportateurs. En fait, le prix réel de la plupart des exportations africaines de produits de base a diminué au fil du temps, suggérant que les pays africains s'appauvrissent en laissant beaucoup d'argent sur la table. Depuis la révolution industrielle, le commerce mondial a

eu tendance à importer des produits primaires en provenance de pays plus pauvres.⁹ Ces produits étant largement sous-payés, on assiste à un transfert de ressources des pays pauvres producteurs de matières premières vers les pays riches importateurs.

TAXONOMIE DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'AFRIQUE

Les parts sectorielles de l'emploi des économies africaines permettent de classer celles-ci en fonction de leur stade de transformation structurelle. La première catégorie est celle des économies où la part de l'emploi dans l'agriculture était encore la plus importante au cours de la plus récente période pour laquelle des données sont disponibles. Ces économies sont considérées comme *structurellement sous-développées*. La catégorie suivante regroupe les économies où les services emploient plus de personnes que l'agriculture, qui reste néanmoins le deuxième secteur le plus important : on parle des économies structurellement *en développement*. La dernière catégorie

FIGURE 12.1 Commerce des produits manufacturés par intensité technologique en Afrique, 2010–2021



Source: AfDB staff computations based on data from World Bank, World Development Indicators.

est celle des économies *structurellement développées* où l'industrie manufacturière/industrielle emploie un nombre de personnes supérieur à celui de l'agriculture.

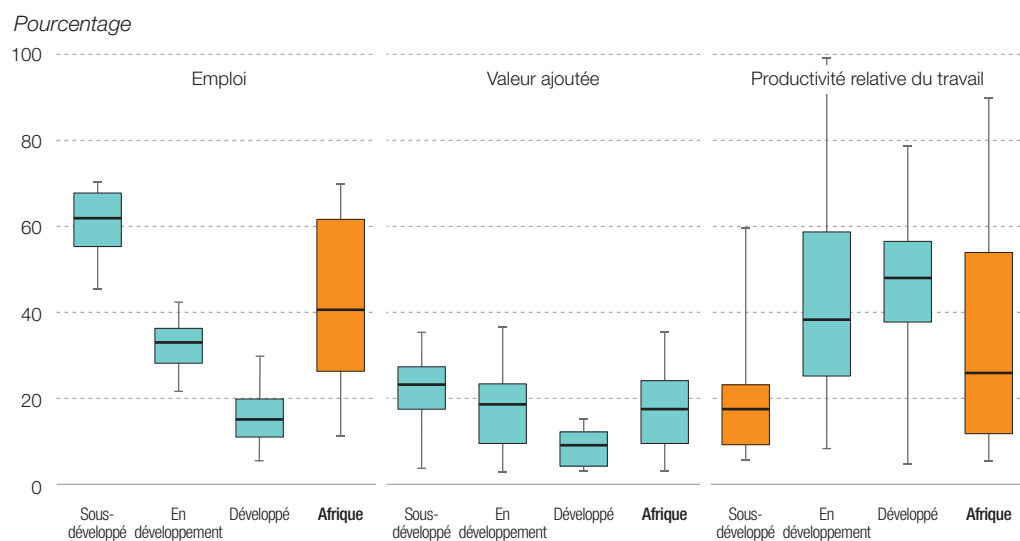
Selon cette classification, 25 pays africains (46,3 %) sont encore structurellement sous-développés (selon les données les plus récentes), l'agriculture absorbant en moyenne 61,9 % de l'emploi total en 2021, soit plus de 21 points de pourcentage de plus que la valeur continentale médiane de 40,6 % (figure 12.2). Ces pays en sont encore aux premiers stades de la transformation structurelle, avec d'importants écarts de productivité entre les secteurs – la productivité médiane de la main-d'œuvre agricole ne représente que 17,5 % de celle des secteurs non agricoles, avec une part médiane de l'agriculture dans le PIB d'environ 23,2 %. Dans seulement un cinquième des pays africains, les travailleurs industriels sont plus nombreux que les travailleurs agricoles. Dans ces pays structurellement développés, la valeur ajoutée de l'agriculture ne représente que 9,1 % du PIB, la part la plus faible parmi les pays, et la

productivité de celle-ci est près de la moitié (48 %) de celle des secteurs non agricoles.

Outre les différences susmentionnées, ces trois catégories de pays présentent également des caractéristiques économiques distinctes (figure 12.3). Un pays africain structurellement sous-développé typique est une économie à faible revenu avec un PIB médian par habitant de 882 dollars US en 2021, soit respectivement plus de deux et quatre fois moins que le niveau des pays structurellement en développement (2 066 dollars US) et structurellement développés (3 754 dollars US) (figure 12.3a).

Les pays structurellement sous-développés et en développement se caractérisent en outre par un faible indice de complexité économique, qui mesure le degré de diversification et de complexité du panier d'exportations d'un pays (figure 12.3b). Par rapport à leurs pairs, cela signifie que ces pays disposent d'une faible diversité de savoir-faire productif – en particulier un savoir-faire spécialisé complexe – et qu'ils ont donc du mal à produire une grande diversité de produits

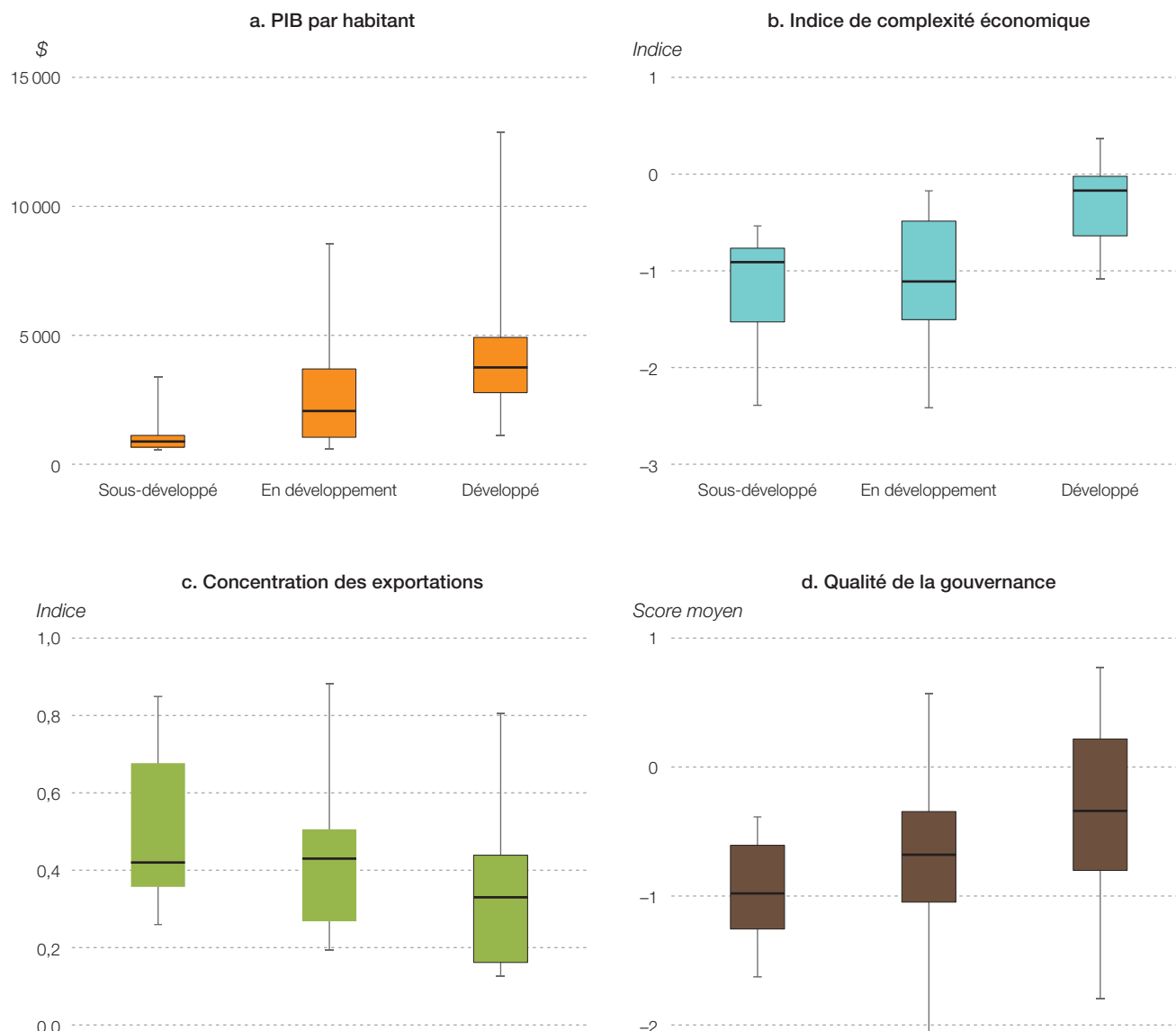
FIGURE 12.2 Emploi agricole, valeur ajoutée et productivité relative de la main-d'œuvre par étape de la transformation structurelle en Afrique, 2021



Source: Calculs des services de la BAD sur la base des données de l'OIT et de la Banque mondiale.

Note: L'emploi et la valeur ajoutée sont exprimés en pourcentage de l'emploi total et du PIB, respectivement. La productivité relative de la main-d'œuvre est le rapport entre la productivité de la main-d'œuvre (valeur ajoutée par travailleur) dans l'agriculture et dans les secteurs non agricoles (industrie et services). Les valeurs médianes sont indiquées. Les dernières années disponibles sont utilisées: 2021 pour l'emploi et la valeur ajoutée, et 2019 pour la productivité relative de la main-d'œuvre.

FIGURE 12.3 Principales caractéristiques des pays africains par stade de transformation structurelle, 2021



Source: AfDB staff calculations based on data from the Harvard University Atlas of Economic Complexity; UNCTAD; and World Bank, World Development Indicators.

sophistiqués et de valeur. Ce faible indice de complexité économique est confirmé par la forte concentration des exportations de ces pays sur quelques produits (figure 12.3c), qui les rend ainsi plus vulnérables aux chocs mondiaux que les pays structurellement développés dont les exportations sont réparties de manière plus homogène entre les produits.

La qualité de la gouvernance des pays tant structurellement sous-développés qu'en

développement est relativement faible (figure 12.3d), selon plusieurs indicateurs tels que le contrôle de la corruption ; l'efficacité de gouvernement ; la stabilité politique et l'absence de violence/terrorisme ; la qualité de la réglementation ; l'état de droit ; ainsi que la voix et la redevabilité. La faiblesse de la gouvernance dans les pays structurellement sous-développés et en développement compromet leurs perspectives de croissance économique et de développement¹⁰ ainsi

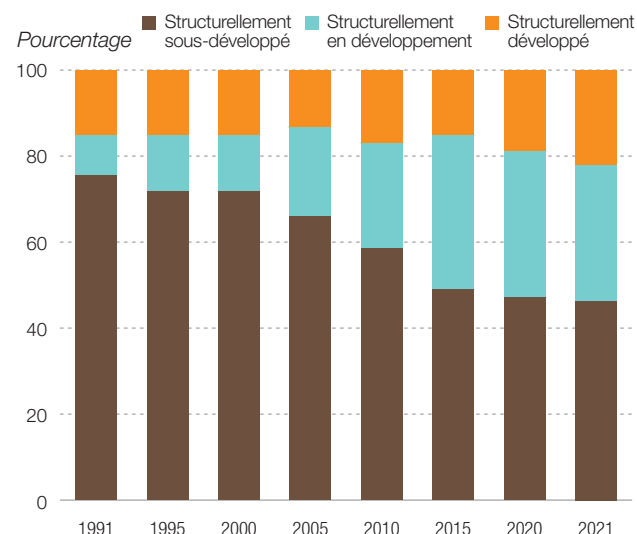
que leur capacité à résister aux chocs négatifs sur la croissance. Le nombre de pays appartenant à chaque catégorie a varié au cours des trois dernières décennies. Par exemple, le nombre de pays considérés comme structurellement sous-développés a diminué, passant de 40 (75,5 % des pays africains) en 1991 et 38 pays (71,7 %) en 2000 à 26 pays ou moins depuis 2015 (figure 12.4), suggérant qu'une transformation structurelle est peut-être en cours. Au cours de la même période, le nombre de pays en développement structurel est passé de 5 (9,4 %) à 17 (31,5 %).

TECHNOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

La capacité d'un pays en matière de technologies de l'industrie manufacturière dépend de plusieurs facteurs, tels que les capacités de ses chercheurs et les ressources humaines scientifiques, la densité de sa communauté scientifique, l'infrastructure de recherche et développement (R&D), et l'intégration dans l'économie. L'innovation a été reconnue comme une source majeure de croissance de la productivité moderne et constitue un processus central du progrès économique dans les nations industrielles avancées actuelles, ainsi que dans un passé plus récent, notamment dans les pays en développement les plus dynamiques, l'Asie en particulier.¹¹

Le changement technologique et l'innovation sont des processus sociaux façonnés par les structures politiques, économiques et institutionnelles dans lesquelles ils s'inscrivent. L'accent mis sur la politique d'innovation, en particulier dans les pays en développement, est toutefois un phénomène relativement récent. Dans les premières phases de leur développement, les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure doivent accorder la priorité à la mise en place des capacités de production sur lesquelles repose l'innovation. Celle-ci est à la base des augmentations cumulées de la productivité des travailleurs obtenues dans les pays industriels grâce aux progrès technologiques, mais sa condition préalable est l'investissement dans le capital physique et la croissance du capital humain.

FIGURE 12.4 Pourcentage de pays africains par stade de transformation structurelle, 1991–2021



Source : Calculs des services de la BAD sur la base des données de l'OIT et de la Banque mondiale.

En utilisant l'indice mondial de l'innovation (GII – *Global Innovation Index*) comme variable de remplacement, plusieurs économies africaines semblent obtenir de bons résultats en matière d'innovation par rapport à leur niveau de développement économique. Pour la période 2013–2022, on constate une corrélation positive entre l'innovation et le revenu national. De même, l'industrialisation est positivement liée au développement économique. Les pays africains qui s'efforcent encore de transformer les apports de l'innovation en résultats voient diminuer la valeur ajoutée des services, alors que ceux qui adoptent l'innovation à grande échelle bénéficient de manière significative d'une valeur ajoutée dans les services. Toutefois, l'amélioration des performances d'une économie en matière d'innovation réduit la dépendance à l'égard de l'agriculture en tant que principal moteur du développement économique.

L'importance de l'investissement dans le capital physique et la croissance du capital humain ne peut donc être sous-estimée. Les investissements dans la construction d'un système national de production, ou « systèmes d'innovation », impliquent des actions ciblées des pouvoirs publics pour encourager la création, le transfert, l'adoption, l'adaptation et la diffusion des connaissances par

la mise en place délibérée des institutions et des mécanismes d'incitation nécessaires. Contrairement à la vision du « marché pur », ces voies non marchandes sont nécessaires, car comme le suggèrent Lundvall et Freeman (1988), le marché seul n'est pas un bon moteur pour le changement technique au niveau de l'entreprise.¹² Dans de nombreux pays en développement, l'entreprise constituant un lieu de production et d'innovation doit encore être créée, car le secteur privé peut être faible ou inexistant. D'autres mécanismes de coordination non liés au marché sont particulièrement importants, mais ils sont particulièrement faibles et souffrent d'une mauvaise coordination systémique dans les pays en développement. Il s'agit notamment des structures de R&D, du soutien financier, de la métrologie et des normes ; et à la base de tout cela, se trouve le système éducatif, qui est responsable des nouvelles connaissances issues de la recherche fondamentale ainsi que de la formation des scientifiques et des ingénieurs¹³ pour la recherche secondaire.

CONCLUSION

Ce chapitre a analysé la transformation structurelle de l'Afrique et constate que, même si des changements structurels ont eu lieu sur le continent, une part importante des travailleurs quittant l'agriculture se sont dirigés vers des secteurs dont la productivité était soit identique, soit inférieure à celle de l'ensemble de l'économie. L'augmentation de la part de l'emploi dans le secteur manufacturier (dont la productivité est supérieure à la moyenne de l'économie) n'a été que marginale. Les résultats indiquent également que la désindustrialisation de la fabrication à valeur ajoutée et des parts d'emploi n'est pas une expérience vécue par de nombreux pays africains. Dans son ensemble, l'Afrique n'a pas encore subi de désindustrialisation, et on n'y trouve aucune preuve solide d'une industrialisation accélérée. On observe plutôt une stagnation industrielle.

Le présent chapitre montre également que l'Afrique reste périphérique, la majorité de ses exportations étant constituées de matières premières ou de produits manufacturés à partir de ressources naturelles, avec une faible technologie.

Comme le prix réel de la plupart des exportations africaines de produits de base est en baisse depuis de nombreuses années, les pays africains s'appauvrissent en fait. Si les pays africains veulent améliorer leurs performances en matière de développement et promouvoir le développement industriel, les autorités ne peuvent pas continuer à pratiquer le *statu quo* en matière de développement. Un engagement fort en faveur des réformes des politiques et une mise en œuvre cohérente doivent être combinés à un mouvement national pour le changement des mentalités, afin d'élever les aspirations et ambitions et de renforcer les valeurs positives dans tous les pays et sur l'ensemble du continent.

Pour construire des économies plus résilientes, le changement structurel vers le secteur manufacturier est plus prometteur pour une croissance durable et à long terme. Compte tenu des ressources agricoles, minières et maritimes dont le continent est doté, une stratégie d'industrialisation basée sur les ressources pourrait être mise en œuvre à travers la transformation, le traitement et la commercialisation de produits primaires destinés à la consommation intermédiaire ou finale. Ces stratégies devront être soigneusement conçues, en suivant des principes tels qu'un dialogue régulier avec le secteur privé pour identifier les problèmes, des critères de performance clairs pour déterminer le succès ou l'échec, un soutien limité dans le temps aux nouvelles activités, et la promotion des exportations pour renforcer la compétitivité.

Dans plusieurs pays africains, on constate un engagement politique renouvelé et accru en faveur de l'industrialisation, et de nombreux pouvoirs publics ont lancé des initiatives aux niveaux national et régional pour améliorer les perspectives de réalisation de leurs objectifs de développement. Ce chapitre salue ces initiatives, tout en rappelant que la voie et les politiques optimales d'industrialisation varieront d'un pays africain à l'autre en raison des différences de dotation, de conditions politiques et de capital humain, de géographie et de résilience aux chocs. Il souligne également que les pays africains devraient mettre en place un cadre pour une politique industrielle adaptée à l'objectif global de transformation structurelle du continent énoncé dans l'Agenda 2063,

ainsi qu'aux initiatives de développement régional visant à favoriser le développement individuel des économies africaines. Le chapitre suggère également que les efforts pour promouvoir le développement industriel en Afrique devraient être axés, entre autres, sur la promotion de l'innovation

scientifique et technologique; l'exploitation des avantages comparatifs dans le domaine de l'agroalimentaire et des richesses naturelles; la création de liaisons dans l'économie nationale; et la promotion de l'esprit d'entreprise, comme l'a démontré la Corée du Sud (encadré 12.1).

ENCADRÉ 12.1 Industrialisation de la Corée du Sud

La modernisation de la Corée du Sud n'a commencé qu'après la Seconde Guerre mondiale, et la période entre la fin de la guerre et le début des années 1960 a été une période de transition. L'une des réalisations les plus importantes de cette période a été la réforme agraire, entreprise en 1949–1952. Le pays s'est concentré sur la production de produits manufacturés légers (y compris le bois, le cuir, le caoutchouc et le papier) et de biens de consommation non durables (aliments, boissons, tabac, textiles, vêtements, chaussures et ciment). Cette politique était soutenue par un régime commercial protectionniste, un contrôle des changes et des restrictions à l'importation. Entre 1953 et 1962, le pays a atteint un taux de croissance moyen de 4,2 % par an et a connu une reconstruction et une expansion significatives du secteur privé. En fait, cette période a vu la mise en place d'une économie de marché. Le désinvestissement des entreprises publiques a donné naissance à des groupes capitalistes qui allaient devenir Samsung, Hyundai et Hanjin dans les années 1960 et 1970 – les *chaebol*, un petit nombre de très grandes entreprises familiales et de conglomérats commerciaux détenant d'importantes parts de marché dans de nombreuses industries différentes.

La politique industrielle de la Corée du Sud a suivi celle du Japon, mais d'une manière beaucoup plus intense. L'aide substantielle des États-Unis a facilité l'accumulation et l'industrialisation dans les années 1950 et au début des années 1960, mais elle a diminué au cours des années 1960, de sorte que la Corée du Sud a été contrainte d'exporter. Au cours des décennies de développement qui ont suivi 1961, l'État est redevenu fortement interventionniste tout en créant avec les entreprises une relation particulière qui a fait du pays une économie ni de marché, ni planifiée. Jung (1994) l'a qualifiée d'« économie de marché réglementée ».

L'intervention de l'État sud-coréen après 1961 avait pour objectif de construire une économie indépendante et de réaliser une modernisation industrielle en transférant la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité. Cet objectif a été institutionnalisé dans les années 1970 avec le programme des industries lourdes et chimiques de 1973, ainsi que dans les années 1980, avec la loi sur le développement industriel de 1986, afin d'encourager les industries naissantes, de restructurer les industries en déclin ou d'apporter une aide aux industries critiques. L'institutionnalisation de la croissance en tant qu'objectif principal a conféré aux technocrates réformateurs un pouvoir politique considérable et leur a permis d'utiliser un large éventail d'instruments politiques.

Le président Park pensait que les *chaebol* étaient en mesure de contribuer à la relance de l'économie sud-coréenne. La nationalisation du système bancaire était également importante, car les pouvoirs publics contrôlaient l'accès à l'allocation des crédits. Ce partenariat entre les *chaebol* et l'État a été à la base de la croissance de la Corée du Sud. Le pays a approuvé son premier plan quinquennal de développement économique (1962–1966) et son programme de stabilisation de 1963 (avec l'aide des États-Unis). À partir de ce moment, les projets et les transferts de technologie ont eu des implications sur le change qui sont devenues cruciales. L'État a également imposé des contrôles sur les importations destinées à l'usage domestique, tout en autorisant les intrants destinés à l'exportation. Il est passé à une stratégie de développement axée sur l'exportation en 1962, après avoir pris conscience de la petite taille du marché intérieur et de l'existence d'un vaste réservoir de main-d'œuvre faiblement rémunérée. Au cours des années 1960, les entreprises se sont

(suite)

ENCADRÉ 12.1 Industrialisation de la Corée du Sud (suite)

concentrées sur l'assemblage de base, en commençant par la fabrication de biens standards et simples. Elles ont souvent fourni un équipement d'origine aux multinationales étrangères du Japon et des États-Unis, en s'inscrivant dans un schéma où une entreprise moins avancée fabrique un produit fini selon les spécifications précises d'une multinationale étrangère.

À partir de 1973, la Corée du Sud est passée à la deuxième phase du programme d'orientation des exportations. Elle a déployé des efforts déterminés pour s'orienter vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée grâce à des investissements complémentaires dans le capital humain et l'infrastructure. Cette démarche s'inscrivait dans l'esprit de celle du Japon après la Seconde Guerre mondiale. Les décideurs sud-coréens ont estimé que le pays devait développer davantage le programme des industries lourdes et chimiques, y compris des produits manufacturés à plus forte intensité de compétences et de capital tels que les navires, les machines, l'acier, les automobiles et l'électronique informatique, à l'instar du Japon. Toutefois, contrairement à ce dernier, la principale raison de cette initiative était de pouvoir fabriquer des armes et de se défendre. Au lieu de construire des usines militaires, les responsables politiques sud-coréens ont décidé de bâtir des complexes industriels à double usage, avec un objectif de production de 70 % pour le secteur civil et de 30 % pour le secteur militaire. Le secteur des machines a donc été considéré comme une industrie critique, non seulement en raison de sa forte valeur ajoutée et de ses étroites liaisons avec d'autres industries, mais aussi pour sa contribution à la défense.

L'État a fortement soutenu les entreprises exportatrices à l'aide d'incitations, mais a également agi pour contraindre les entreprises à exporter et pour limiter le soutien aux entreprises exportatrices les plus performantes. Il a exercé une forte pression sur les entreprises pour qu'elles s'orientent vers des activités d'exportation. Les objectifs d'exportation ont été individuellement convenus entre l'État et les entreprises, dans le cadre de réunions mensuelles sur l'expansion des exportations présidées par le président Park. Ces objectifs d'exportation étaient considérés comme des exigences, à la réalisation desquelles était subordonné le soutien aux entreprises. Cette approche a donc fortement incité les entreprises à accroître autant que possible leur production et leur capacité d'exportation et a permis de garantir que seules les entreprises les plus performantes et les plus efficaces bénéficient d'un soutien. L'un des rôles importants des exportations était de forcer les entreprises à être compétitives sur les marchés internationaux et d'encourager l'afflux de technologies. Le transfert de technologie a été encouragé par des emprunts extérieurs, l'importation de biens d'équipement et l'octroi de licences de technologie par le biais de la fabrication d'équipements d'origine.

Source: Felipe (2021).

NOTES

1. Ce chapitre s'inspire largement du chapitre 2 des *Perspectives économiques en Afrique 2024*, intitulé «Faire le point sur les progrès de la transformation économique de l'Afrique».
2. Newfarmer et coll., 2018.
3. Hausmann et Rodrik, 2005.
4. UNIDO, 2017.
5. Smirzai, 2012.
6. Chang, 2007, p. 213.
7. Statistiques 2024 de l'ONUDI. <https://stat.unido.org/data/table?dataset=national-accounts#data-browser>.
8. DESTEA, 2021.
9. Comme l'affirme Sir Partha Dasgupta dans la revue «Economics of Biodiversity».
10. Lopez et coll., 2023.
11. Amsden, 2001 ; Chang et Zach, 2018.
12. Lundvall et Freeman, 1988.
13. Le rôle de l'infrastructure de la connaissance et des investissements historiques dans les universités et la recherche publique industrielle et agricole en Allemagne, au Japon et aux États-Unis, et plus récemment à Taiwan (Chine) et en Corée du Sud, ont été bien documentés ; voir, par exemple, Mowery (2005).

RÉFÉRENCES

- Amsden, A. 2001. *The Rise of "The Rest:" Challenges to the West from Late-Industrializing Economies*. Oxford, UK : Oxford University Press.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024: Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- Chang, H.-J., et K. Zach. 2018. «Industrial Development in Asia: Trends in Industrialization and Industrial Policy Experiences of Developing Asia.» Document de travail WP-2018-120, Université des Nations Unies – Institut mondial de recherche sur l'économie du développement, Helsinki.
- DESTEA (Département du développement des petites entreprises, du tourisme et de l'environnement). 2021. *Impact of the COVID-19 Pandemic on the Trade, Retail, and Wholesale Industry*. Un rapport d'intelligence économique, DESTEA de la province de l'État libre. https://www.destea.gov.za/wp-content/uploads/2021/07/EIR_Impact-of-COVID-19-on-Trade-Retail-and-Wholesale.pdf.
- Dinh, H. T. 2023. «Industrialization in Africa: Issues and Policies.» Document de recherche. Policy Center for the New South.
- Felipe, J. 2021. «Structural Transformation, Old and New Industrial Policies, and Implications for Development.» In N. Foster-McGregor, L. Alcorta, A. Szirmai, and B. Verspagen (eds.), *New Perspectives on Structural Change: Causes and Consequences of Structural Change in the Global Economy*. Oxford, R.-U. : Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oso/9780198850113.003.0027>.
- Hausmann, R., et D. Rodrik. 2005. «Growth Accelerations.» *Journal of Economic Growth* 10 (4): 303–329.
- Jung, K.-H. 1994. «Changing business–government relations in Korea.» In R. Fitzgerald (ed.), *The State and Economic Development: Lessons from the Far East*. Singapore: Toppan Company.
- Kaleb A. G., W. Kassa, E. K. K. Lartey, T. A. Mengistae, S. Owusu, et A. G. Zeufack. 2021. *Industrialization in Sub-Saharan Africa: Seizing Opportunities in Global Value Chains*. Forum sur le développement de l'Afrique. Washington, DC : Banque mondiale.
- Lopez, L. M., N. Packham, and U. Walther. 2023. «The effect of governance quality on future economic growth: an analysis and comparison of emerging market and developed economies.» *SN Business and Economics* 3: 108.
- Lundvall, B.-A., et C. Freeman. 1988. *Small Countries Facing the Technological Revolution*. London : Pinter.
- Mensah, E. B. 2020. «Is Sub-Saharan Africa Deindustrializing?» Document de travail 2020-045, Université des Nations Unies – Maastricht Economic and Social Research Institute on Innovation and Technology, Maastricht, Pays-Bas.
- Mowery, D. C. 2005. «The Bayh-Dole Act and High-Tech-Technology Entrepreneurship in U.S. Universities: Chicken, Egg, or Something Else?» *Advances in the Study of Entrepreneurship, Innovation, and Economic Growth* 16.
- Newfarmer, R., J. Page, P. Manwaring, et J. Rauschen-dorfer. 2018. «Beyond Manufacturing: Reconsidering Structural Change in Uganda». Note de politique, International Growth Centre, Londres.

- Nguimkeu, P. et Zeufack, A. 2024. Manufacturing in structural change in Africa. *World Development*, 177, 106542.
- ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel). 2017. *Structural Change for Inclusive and Sustainable Industrial Development*. Vienne : ONUDI.
- Smirzai, A. 2012. "Industrialization as an Engine of Growth in Developing Countries, 1950–2005." *Structural Change and Economic Dynamics* 23 (4): 406–420.

SERVICES ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE

INTRODUCTION

Les économies africaines ont connu des transformations notables au cours des décennies. Traditionnellement tributaires de l'agriculture et des industries extractives, les activités économiques du continent se sont diversifiées, et le secteur des services apparaît aujourd'hui comme un moteur essentiel de la croissance économique et de l'emploi. La valeur ajoutée de ce secteur s'est accrue et représente aujourd'hui environ 50 % du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique. Sa part dans l'emploi total est d'environ 42,8 % en 2020–22 contre 32 % dans les années 1990, le continent ayant connu un déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les services. Cette évolution s'est toutefois produite sans industrialisation significative ni augmentation notable de la productivité des services. Elle n'est donc pas le résultat d'une transformation structurelle et son impact sur la croissance inclusive est limité. En fait, la majeure partie du déplacement vers les services de la main-d'œuvre agricole a ciblé des activités de services peu qualifiées et à faible productivité.

Pourtant, un nombre croissant de preuves démontre que les services ont le potentiel de favoriser une croissance inclusive sur tout le continent. En fait, le modèle traditionnel de croissance économique impliquant une transition linéaire de l'agriculture à l'industrie manufacturière, puis de l'industrie manufacturière aux services, ne prend pas en compte plusieurs économies riches et émergentes d'aujourd'hui. L'Inde, le Pakistan et d'autres pays asiatiques illustrent bien ce que peut accomplir une croissance tirée par les services. Les principaux pays riches en pétrole ont connu une croissance vigoureuse sans connaître de transformation fondée sur l'industrie manufacturière,¹ et de nombreux pays d'Amérique latine qui avaient suivi le modèle traditionnel de changement structurel n'ont pas connu de croissance économique substantielle. Il faut aussi inclure des économies largement désindustrialisées telles que les États-Unis, qui continuent d'enregistrer une croissance régulière.

Ces constats couplés à l'importance croissante des services dans les économies africaines plaident en faveur d'un réexamen des stratégies de développement de l'Afrique, qui s'enorgueillissent du rôle des services. Ces derniers se sont développés sans bénéficier de stratégies ciblées et d'interventions politiques substantielles du type de celles dont a bénéficié l'industrie manufacturière—les politiques industrielles, par exemple. Pourtant, le secteur des services recèle un potentiel de croissance inclusive substantielle. Contrairement à l'industrie manufacturière à forte intensité de capital, le secteur des services a tendance à être plus intensif en main-d'œuvre et plus accessible à celle-ci, et offre des possibilités d'emploi diversifiées susceptible d'absorber une partie substantielle de la main-d'œuvre. Cette caractéristique est particulièrement importante pour l'Afrique, où le taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes, pose des problèmes majeurs.



Dans ce contexte, ce chapitre souligne la nécessité, pour la croissance inclusive de l'Afrique, de permettre au secteur des services de réaliser pleinement son potentiel en améliorant sa productivité. Les défis à relever comprennent les déficits d'infrastructure, le déficit de capital humain et l'inadéquation des compétences, ainsi que les obstacles réglementaires et politiques. Mais ils présentent également des opportunités d'investissements et de réformes stratégiques susceptibles de créer un environnement propice à l'essor du secteur des services. Ce chapitre commence par donner une vue d'ensemble des principales caractéristiques du secteur en Afrique, en examinant son évolution, ses tendances actuelles et sa structure. Il explore ensuite le rôle du secteur dans la promotion d'une croissance inclusive et les principaux défis à relever.

SECTEUR DES SERVICES ET CROISSANCE INCLUSIVE EN AFRIQUE

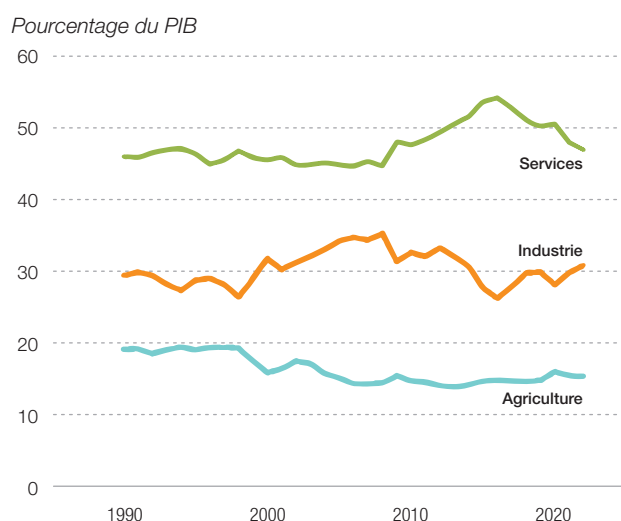
Les services englobent un large éventail d'activités, notamment la vente au détail, la finance, les télécommunications, les transports, le tourisme, la santé, l'éducation et d'autres services professionnels. Leur importance en Afrique n'a fait que

s'accroître au fil des ans, pour détrôner la structure traditionnelle des économies africaines marquées par une forte dépendance à l'égard de l'agriculture et des industries extractives. Déjà au cours des années 1990, le secteur représentait une source majeure de croissance en Afrique, contribuant en moyenne à 45,2 % du PIB, loin devant l'agriculture (15,7 %) et l'industrie (32,8 %). Son expansion s'est fortement accrue au cours des trois dernières décennies, pour atteindre 52,2 % du PIB en valeur ajoutée en 2015–19 (figure 13.1), soit plus que la valeur combinée de l'agriculture, qui a diminué d'un point de pourcentage du PIB, et de l'industrie, qui s'est contractée d'environ 5 points de pourcentage du PIB.

L'importance croissante des services reflète la transformation et la diversification économiques dans l'ensemble de l'Afrique. Ces dernières ont, entre autres, pour origine les programmes d'ajustement structurel et la libéralisation économique dans les années 1990, l'avènement de la technologie mobile et l'expansion de l'inclusion financière et de la prestation de services au début des années 2000, ainsi que le développement des activités touristiques, avec des pays comme l'Afrique du Sud, le Kenya et la Tanzanie qui tirent parti de leur beauté naturelle et de leur faune sauvage. Malgré la contraction des activités de services ces dernières années due aux récents défis économiques mondiaux, à commencer par la pandémie de COVID-19, le secteur des services reste la plus grande source de croissance, contribuant à 48,3 % du PIB en 2020–22, soit trois fois la valeur de l'agriculture et 1,6 fois celle de l'industrie (voir figure 13.1). Dans 22 pays, sa contribution était supérieure à 50 % (figure 13.2).

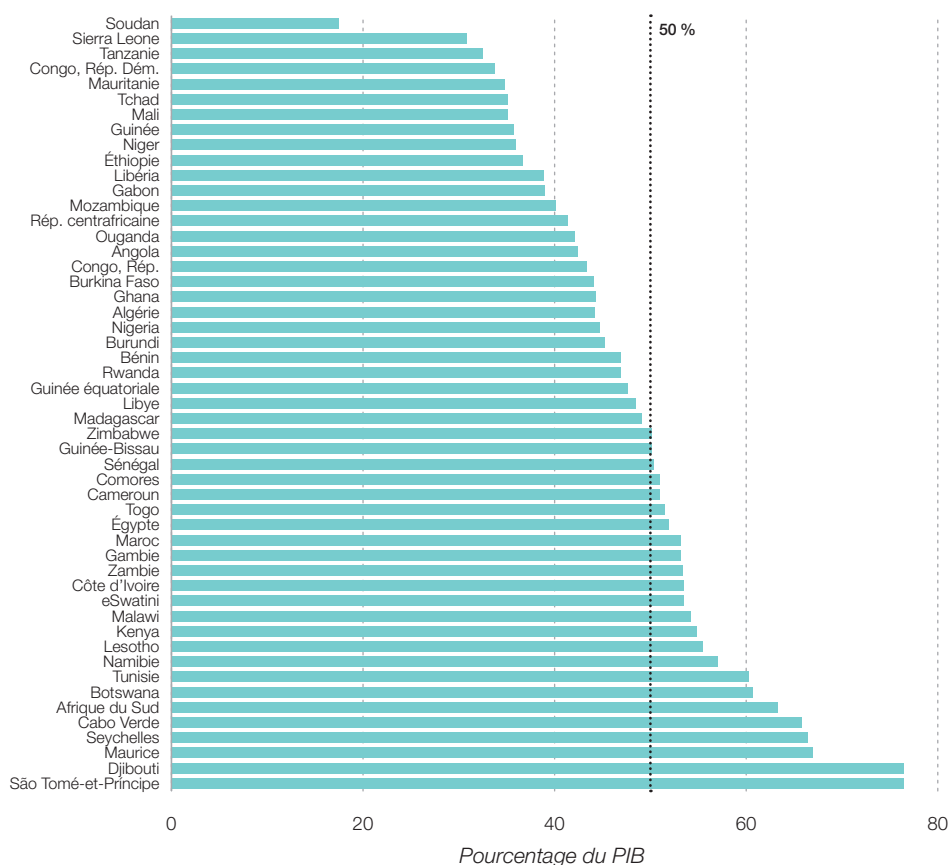
Ces tendances se reflètent également dans le commerce des services de l'Afrique qui, en 2022, représentait une valeur médiane de 23,6 % de son commerce total (figure 13.3, panneau de gauche). Ce chiffre est supérieur à la moyenne mondiale de 22,9 % et n'est dépassé que par le Moyen-Orient (25,0 %). Entre 2000 et 2022, l'Afrique a plus que quadruplé la valeur de son commerce de services, passant de 66,4 milliards de dollars en 2000 à 269,4 milliards de dollars en 2022 (figure 13.3, cadre de droite), une croissance considérable qui souligne l'importance croissante des services dans l'économie africaine.

FIGURE 13.1 Valeur ajoutée sectorielle en Afrique, moyennes 1990–2022, en pourcentage du PIB



Source: Auteurs, à partir des données du WDI de la Banque mondiale.

FIGURE 13.2 Valeur ajoutée dans les services par pays, moyenne 2020–22



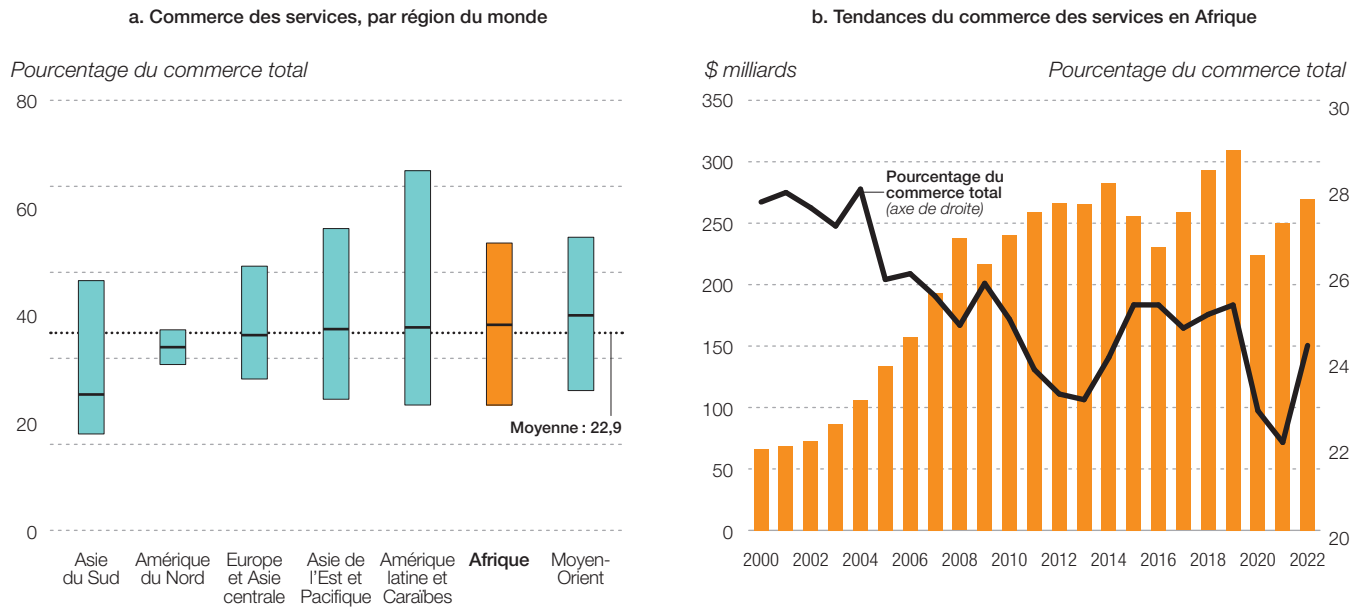
Source : Auteurs, à partir des données du WDI de la Banque mondiale.

Les mesures strictes mises en œuvre à l'échelle mondiale pour contenir la propagation de la pandémie de COVID-19 ont entraîné une forte baisse du commerce des services en Afrique, qui est passé de 309,4 milliards de dollars en 2019 à 224,3 milliards de dollars en 2020. Ces mesures ont eu des répercussions économiques considérables, en particulier sur les secteurs des transports et des voyages, deux composantes essentielles du commerce des services. En outre, la pandémie a provoqué des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, où la logistique est cruciale. Néanmoins, la tendance générale indique un renforcement du secteur des services, de plus en plus important dans le paysage économique de l'Afrique, comme le montre le rebond en 2022.

De nombreux facteurs ont contribué à l'importance croissante des services dans les économies africaines, notamment leur forte capacité

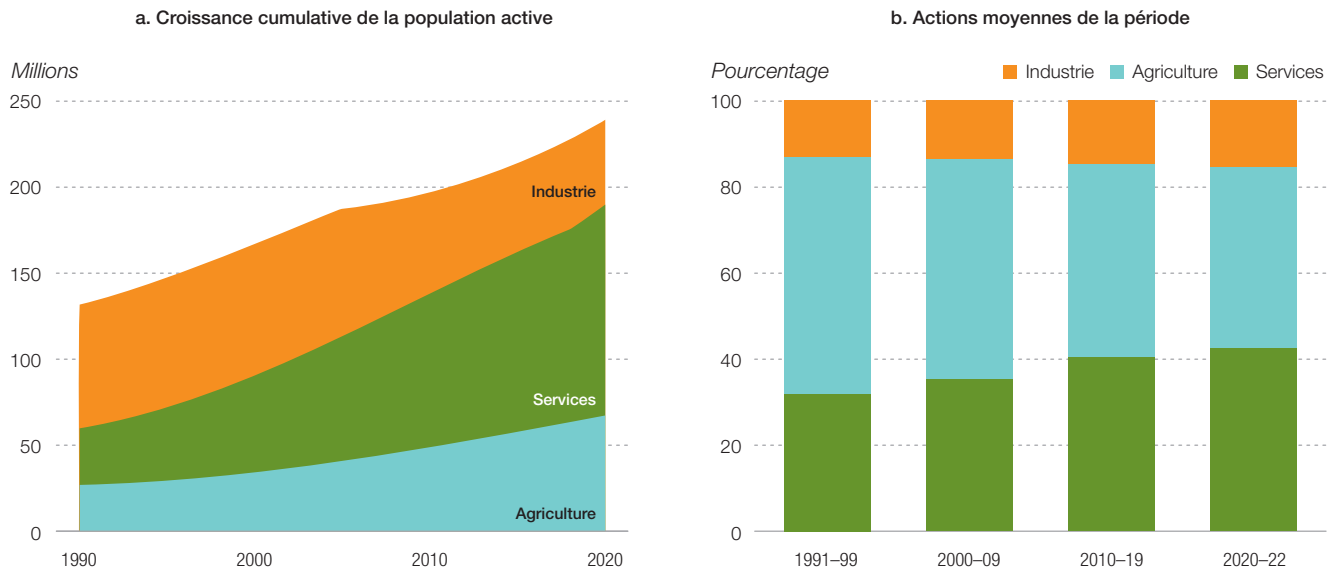
d'absorption d'emplois. Le secteur est aujourd'hui une source essentielle d'emplois en Afrique. Les opportunités d'emploi qu'il offre vont d'activités peu qualifiées dans le commerce de détail et les services personnels à des activités à haute qualification dans la finance, les soins de santé et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Sa main-d'œuvre a plus que triplé entre 1991 et 2022, le nombre de travailleurs passant de 60,5 millions à 193,1 millions (figure 13.4a). Cette évolution a permis de réduire le chômage dans les pays africains, en particulier chez les jeunes et les femmes, contribuant ainsi à une croissance inclusive. Une grande partie de l'augmentation de l'emploi dans les services provient toutefois d'un transfert de main-d'œuvre de l'agriculture plutôt que de l'émergence de nouveaux travailleurs rentrant sur le marché du travail. La part de l'emploi agricole dans l'emploi total est tombée de 55,3 %

FIGURE 13.3 Commerce des services en Afrique et dans les autres régions du monde, 2000–22



Source : BAD 2024.

FIGURE 13.4 Tendances sectorielles de l'emploi en Afrique, 1991–2022



Source : Authors, based on data from World Bank, World Development Indicators; and ILO statistics (ILOEST).

dans les années 1990 à 42,4 % en 2020–22, une baisse qui correspond presque à l'augmentation du secteur des services, qui est passé de 32 % à 42,8 % (figure 13.4b).

Le déplacement rapide de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les services est dû à plusieurs

facteurs. Tout d'abord, l'expansion urbaine rapide a entraîné une augmentation de la demande de services, créant des opportunités d'emploi dans de nombreux domaines, notamment le logement, les transports, les services personnels et de détail, et les soins de santé dans les zones urbaines. La

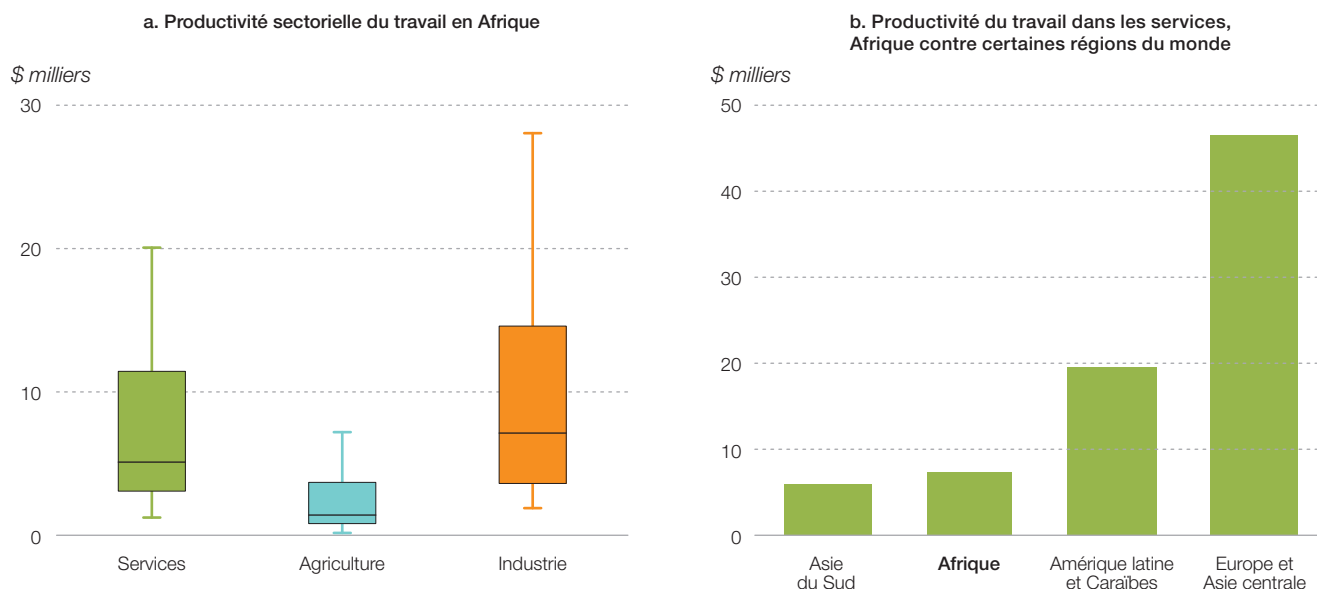
croissance du secteur a également été stimulée par l'innovation technologique, en particulier dans le domaine des TIC comme l'illustre parfaitement la prolifération des services d'argent mobile comme M-Pesa au Kenya. À ces facteurs qui ont attiré la main-d'œuvre à se déplacer de l'agriculture vers les services s'ajoutent des facteurs, tels que le changement climatique et les conflits récurrents, qui ont précipité le déplacement de personnes à l'intérieur du pays et la multiplication de réfugiés, dont beaucoup se déplacent vers les zones urbaines et ont immédiatement besoin d'un travail.

Un autre facteur est la productivité relativement élevée de la main-d'œuvre du secteur, mesurée par le rapport entre la production et le nombre de travailleurs. En 2010–18, les services étaient le deuxième secteur le plus productif, avec une productivité annuelle réelle médiane du travail d'environ 5 000 dollars, derrière l'industrie, et presque quatre fois plus productif que l'agriculture (figure 13.5a). La combinaison du déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les services et de la productivité plus élevée dans les services est aussi l'indice d'un changement structurel. Toutefois, la productivité globale du secteur n'est pas suffisamment forte pour entraîner une

transformation structurelle significative et générer les revenus plus élevés que requiert une croissance inclusive. À titre de comparaison, en Amérique latine et dans les Caraïbes, la productivité annuelle du travail dans les services s'est élevée en moyenne à près de 21 000 dollars au cours de la même période, soit 2,5 fois celle de l'Afrique (8 300 dollars); en Europe et en Asie centrale, la productivité est jusqu'à six fois plus élevée (figure 13.5b). Seule l'Asie du Sud a une productivité comparable.

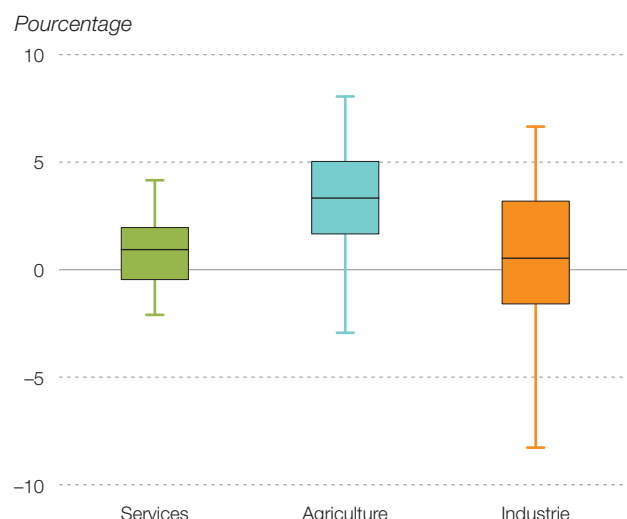
La sous-performance du secteur des services en Afrique se traduit également par une faible croissance de la productivité du travail. La production plus élevée par travailleur dans les services par rapport à l'agriculture s'est produite avec des augmentations minimales de la productivité des services, de seulement 1,1 % par an entre 2010 et 18. En fait, la productivité du travail a augmenté plus lentement dans les services que dans l'agriculture, qui a enregistré une croissance annuelle d'environ 3,7 % (figure 13.6). Dans 18 pays, dont le Soudan (–4,7 %), la République démocratique du Congo (2,2 %) et les Comores (–2,1 %), la croissance de la productivité a été négative au cours de la période. Cette tendance n'est pas propice à une croissance inclusive dans ces pays et ne peut

FIGURE 13.5 Productivité du travail, moyenne 2010–18



Source: Auteurs, à partir des données du WDI de la Banque mondiale et des statistiques de l'OIT (ILOEST).

FIGURE 13.6 Africa's average annual productivity growth, 2010–18, percent



Source : Auteurs, à partir des données du WDI de la Banque mondiale et des statistiques de l'OIT.

pas améliorer le niveau de vie des populations si elle persiste. En revanche, le Ghana, Djibouti et l'Algérie ont connu une forte augmentation de la productivité des services de plus de 3 % par an.

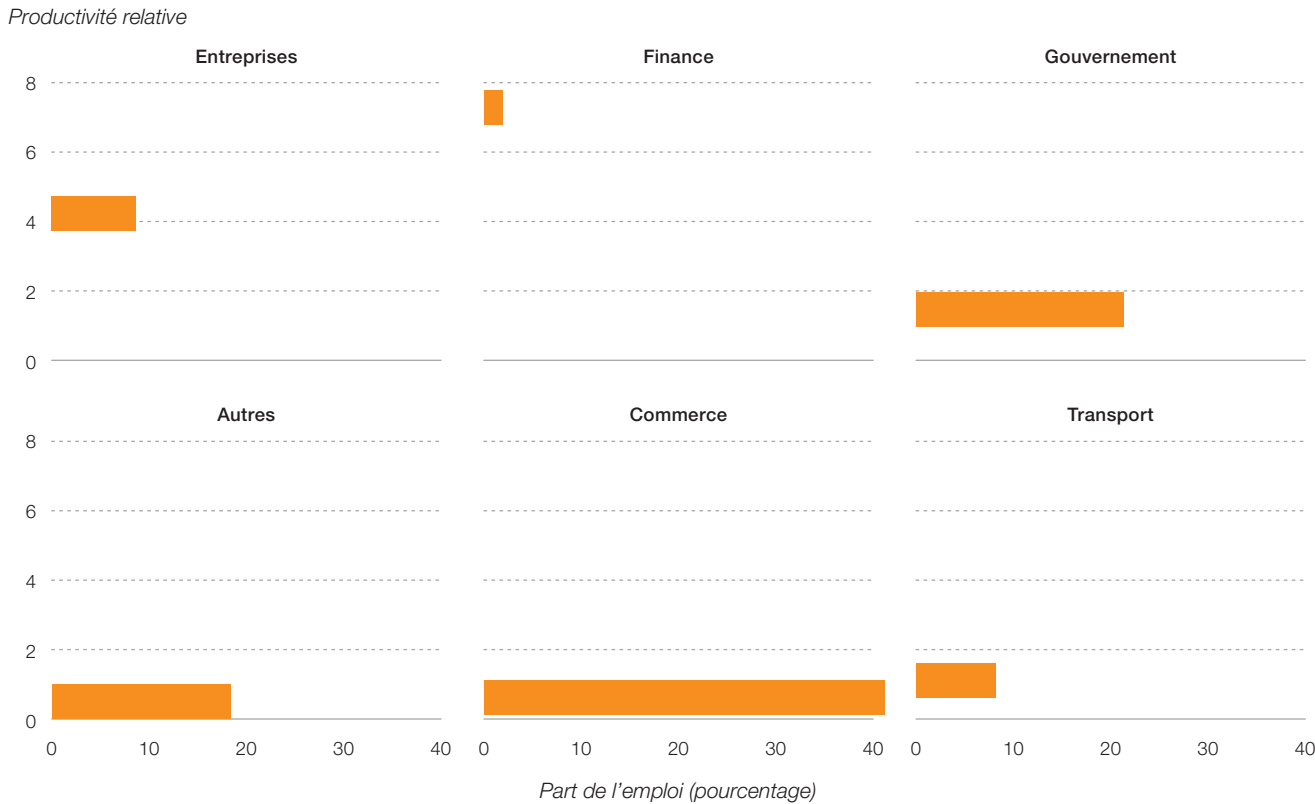
La productivité limitée de la main-d'œuvre dans les services en Afrique peut être attribuée à la prédominance d'activités peu qualifiées. En utilisant les données disponibles sur la transformation économique pour obtenir une ventilation plus détaillée des services dans les 21 pays africains² couverts par la base de données, la figure 13.7 représente la productivité du secteur des services par type d'activité et la part de l'emploi en 2010–18. L'emploi africain dans les services est tiré par des activités peu qualifiées, notamment le commerce et les services personnels, plutôt que par des activités à haute qualification. Par exemple, les services commerciaux, qui englobent le commerce de gros et de détail, les services de réparation, l'hébergement et la restauration, ont la productivité la plus faible—lorsque les activités non classées ailleurs sont exclues—avec un niveau de productivité inférieur de 33 % à celui de l'ensemble du secteur des services. Pourtant, les services commerciaux semblent être le plus grand pourvoyeur d'emplois, puisqu'ils représentent plus de 40 % de la main-d'œuvre du secteur au sens

large. En revanche, seuls 10 % de la main-d'œuvre sont employés dans des activités requérant des niveaux de compétences plus élevés tels que les services commerciaux et financiers. Les services aux entreprises, qui comprennent les TIC, les activités professionnelles, scientifiques et techniques, ainsi que les activités de services administratifs et de soutien, affichent une productivité plus de quatre fois supérieure à la moyenne sectorielle. Dans le même ordre d'idées, les services financiers, y compris les services financiers et d'assurance, sont plus de sept fois plus productifs que le secteur des services dans son ensemble.

De même, les exportations de services de l'Afrique ont toujours été concentrées dans les secteurs de services traditionnels, principalement les voyages et les transports qui ne requièrent qu'une main d'œuvre peu qualifiée. En 2005, les services de voyage et de transport représentaient 72,1 % des exportations de services de l'Afrique. Bien que leur part ait eu tendance à diminuer, atteignant 62,5 % en 2022, les services traditionnels constituent toujours la majeure partie des exportations de services de l'Afrique (figure 13.8). Leur importance décroissante s'est accompagnée d'une augmentation notable de la part des services à forte intensité de connaissances, notamment les assurances, les pensions, la finance et les services liés aux technologies de l'information et de la communication. En 2005, ces services à forte intensité de connaissances représentaient 20,7 % des exportations de services de l'Afrique.

Comme le montre ce schéma, l'importante capacité d'absorption de l'emploi d'activités de services peu qualifiées correspond à la tendance à la baisse de la part de l'emploi agricole. Il indique donc que le changement structurel en Afrique s'est produit principalement par un déplacement de la main-d'œuvre d'un secteur à faible productivité vers d'autres secteurs à faible productivité, avec pour résultat de limiter le champ de la transformation structurelle et de la croissance inclusive. En effet, les activités de services peu qualifiées se sont avérées être le secteur de destination de plus de la moitié de la main-d'œuvre quittant l'agriculture.³ Ce constat n'est pas surprenant, étant donné que le faible niveau de compétences et de capital requis dans ces activités fait qu'elles conviennent bien à ces travailleurs. Le sous-développement

FIGURE 13.7 Productivité sectorielle relative et part de l'emploi, dans certains pays africains, 2010–18



Source: Auteurs, à partir des données du Kruse et al. (2023).
Note: La productivité relative est calculée comme le rapport entre la productivité du travail de chaque secteur et la productivité moyenne du travail de l'économie.

des activités de services hautement qualifiées n'a pas permis à l'Afrique de saisir de multiples occasions de maximiser le rôle des services en tant que source clé de croissance, et d'accélérer la croissance de la productivité à l'échelle de l'économie, tous deux essentiels à la croissance inclusive.

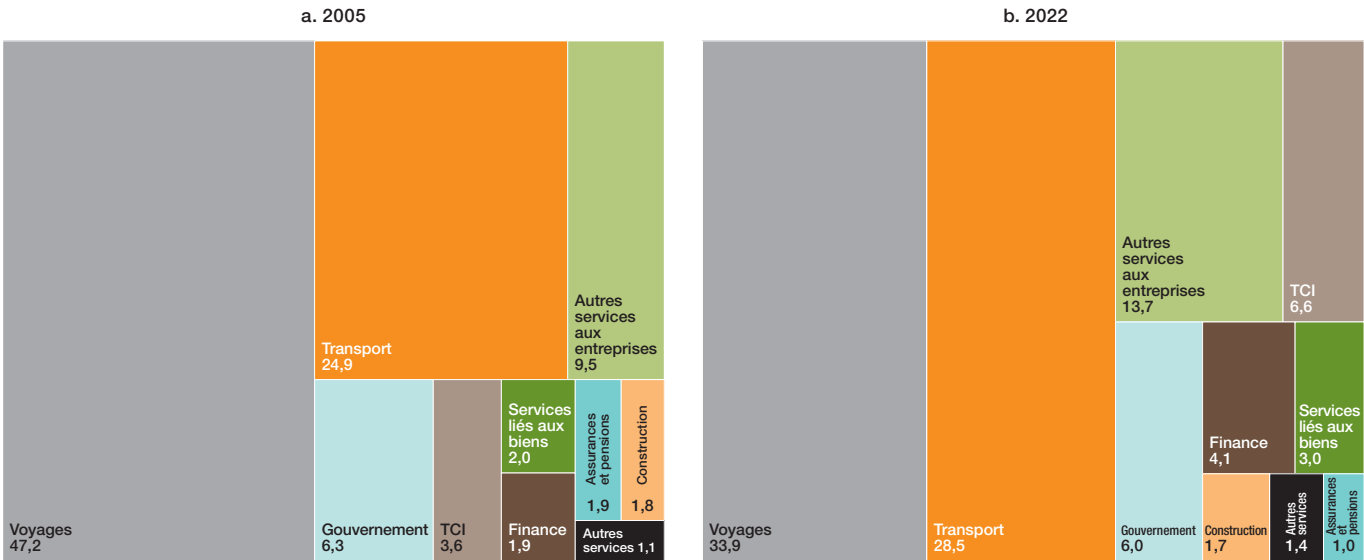
LE POTENTIEL DU SECTEUR DES SERVICES POUR STIMULER LA CROISSANCE INCLUSIVE EN AFRIQUE

Les modèles de services décrits ci-dessus soulignent la nécessité de reconsidérer le rôle du secteur dans la trajectoire de développement de l'Afrique, conformément au réexamen du processus de développement par les universitaires et les

décideurs politiques. Traditionnellement, l'industrie manufacturière faisait figure de pionnier de la transformation structurelle, la croissance économique étant considérée comme impliquant un déplacement du cœur de la production et de l'emploi de l'agriculture vers l'industrie manufacturière, et finalement de l'industrie manufacturière vers les services. Dans ce paradigme,⁴ le développement du secteur des services est généralement considéré comme un sous-produit d'un processus de développement essentiellement axé sur l'expansion de l'activité manufacturière.

L'industrie manufacturière a longtemps été considérée comme la pierre angulaire de ce paradigme pour trois raisons principales. Premièrement, elle affiche généralement une productivité et une efficacité supérieures à celles de l'agriculture, de sorte que le déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie manufacturière

FIGURE 13.8 Répartition sectorielle des exportations de services en Afrique



Source: BAD 2024.

favorise l’augmentation de la production et de la croissance économique, qui à son tour soutient la création d’emplois, directement et indirectement, et contribue ainsi à réduire la pauvreté. Deuxièmement, elle a démontré sa capacité à stimuler l’innovation et la diffusion technologiques, ce qui permet d’améliorer les processus de production et de développer de nouvelles industries. Troisièmement, l’industrie manufacturière a un fort potentiel d’exportation et ses produits ont souvent une valeur plus élevée et un plus grand potentiel d’exportation que les produits agricoles, ce qui favorise la croissance économique et améliore la balance commerciale d’un pays.

Le rôle central de l’industrie manufacturière a été renforcé par les modèles historiques de développement en Europe et en Amérique du Nord, ainsi que dans certaines parties de l’Asie de l’Est et du Sud-Est au cours du 20^e et du 21^e siècle, impliquant un passage de l’agriculture à l’industrie manufacturière et, finalement, aux services.⁵ Cette évolution a conforté l’argument assignant aux pays en développement trajectoire de développement similaire qui met en œuvre des politiques industrielles destiné à réaliser leur potentiel de développement et à rattraper les économies avancées. Certains affirment que l’industrie manufacturière reste le moteur fondamental de la croissance et

du développement à long terme, et avertissent que les pays en développement ignorent à leurs risques et périls l’impératif de construire un secteur manufacturier robuste.⁶ Cette idée reçue a conduit à la promotion de stratégies de développement axées sur l’exportation dans les pays à faible revenu, dont beaucoup en Afrique.

Les modèles de développement récents dans les régions émergentes à haut revenu remettent de plus en plus en question cette centralité. Un nombre croissant d’études suggèrent que les services peuvent être le moteur de la croissance dans certains contextes, ce qui remet en cause l’idée que les services présentent une faible productivité dans les pays à faible revenu.⁷

L’Inde offre un cas particulièrement convaincant. Ce pays fait partie des économies à forte croissance dont l’industrie manufacturière est relativement peu développée.⁸ Contrairement aux tigres asiatiques—Hong Kong, Chine, Singapour, Corée du Sud et Taiwan, Chine—dont le succès économique dans les années 1970 et 1980 a été soutenu par le développement d’activités manufacturières compétitives grâce à l’adoption de technologies étrangères et à une mise en œuvre judicieuse, l’Inde a connu une forte croissance principalement soutenue par les services. Contrairement à l’idée générale qui privilégie les

services marchands hautement qualifiés, y compris les exportations numériques telles que celles des centres d'appel, des services de saisie de données et du développement de logiciels, la croissance de l'Inde a généralement été tirée

par les services aux consommateurs, tels que le commerce de gros et de détail, les transports et d'autres services non marchands, qui ont affiché une croissance forte et robuste de la productivité (voir l'encadré 13.1).⁹

ENCADRÉ 13.1 Quelques informations sur la croissance du secteur des services en Inde

La force du secteur des services est l'une des principales caractéristiques de la croissance de l'Inde au cours des dernières décennies. Alors que sa contribution au PIB était inférieure à 40 % en 1990, ce secteur s'est rapidement développé pour atteindre plus de 50 % en 2019 (avant la pandémie de COVID-19), avec une part d'emploi de 34,1 %. Ces contributions sont restées stables depuis la pandémie, la valeur ajoutée des services au PIB et la part de l'emploi oscillant respectivement autour de 48 % et 31 %—en bref, un passage de l'agriculture aux services, qui a attiré l'attention du monde entier et que beaucoup considèrent comme une révolution.

L'expansion du secteur des services en Inde a été soutenue par les réformes des années 1990, qui ont marqué le début de l'accélération de la croissance du secteur. Ces réformes faisaient partie d'un programme global visant à libéraliser l'économie, y compris la privatisation, la réduction des barrières au commerce et à l'investissement, et la rationalisation des procédures d'approbation, qui ont collectivement créé un environnement plus propice à la croissance du secteur des services. La libéralisation des années 1990 a été fondamentale pour l'ouverture de l'économie aux investisseurs nationaux et internationaux, ce qui a entraîné une augmentation des investissements et la création de nombreuses entreprises de services. Cependant, tous les secteurs n'ont pas été totalement ouverts à la concurrence étrangère : L'Inde a longtemps maintenu des réglementations sur les investissements directs étrangers dans le secteur de la vente au détail, et ce n'est que récemment qu'elle a commencé à les assouplir. De plus, dans de nombreux autres domaines des services aux consommateurs, des limites politiques ont encore été mises en place pour protéger les petites entreprises familiales de la concurrence des grandes sociétés multinationales. Les dépenses publiques substantielles consacrées aux services communautaires, sociaux et personnels ont également joué un rôle clé dans l'accélération de la croissance du secteur.

Outre ces réformes politiques, l'augmentation de la main-d'œuvre qualifiée a favorisé la prospérité des entreprises orientées vers les services. L'importante réserve de professionnels hautement qualifiés de l'Inde a fourni un avantage concurrentiel sur le marché mondial des services, en particulier dans le domaine des technologies de l'information, facilitant l'adoption rapide des technologies de l'information et de la communication, qui ont joué un rôle essentiel dans l'expansion des services, à la fois directement et indirectement par le biais des retombées sur d'autres activités de services. Les pays développés externalisent fréquemment vers l'Inde des services tels que les centres d'appel, les services de saisie de données et le développement de logiciels, soutenant ainsi la demande dans le pays.

La croissance du secteur des services en Inde donne des raisons de penser que son expérience pourrait s'appliquer à l'Afrique. Cette croissance n'a pas été uniquement alimentée par des services marchands hautement qualifiés. Une étude récente¹ montre que les services destinés aux consommateurs, tels que le commerce de gros et de détail, les transports et d'autres services non échangeables, ont en fait été une source de croissance plus importante. Les services aux consommateurs représentent la majorité des emplois dans le secteur indien des services. L'étude montre que la croissance de la productivité dans ces services aux consommateurs a été significative et constante, et qu'elle a été un facteur majeur de la croissance globale de la productivité en Inde, contribuant à environ un tiers des gains de bien-être agrégés entre 1987 et 2011.

L'expérience de l'Inde plaide fortement en faveur d'une stratégie de développement en Afrique allant au-delà de l'industrialisation pour s'étendre aux services, en s'appuyant sur les services aux consommateurs et en exploitant les services échangeables à haut niveau de compétences tels que le tourisme, les affaires et la finance, ainsi que les technologies de l'information et de la communication.

Note

1. Fan et al. 2023.

Le modèle émergent de croissance et de changement structurel sans industrialisation substantielle, associé aux preuves de productivité dans les services, montre qu'une croissance basée sur les services en Afrique est possible. L'industrialisation n'a pas réussi à générer une croissance soutenue à long terme en Afrique, malgré les aspirations bien ancrées et les efforts déterminés des gouvernements. Au contraire, l'Afrique a réalisé des progrès limités en matière de valeur ajoutée manufacturière et d'emploi, reflétant les tendances à la désindustrialisation observées dans d'autres régions en développement.¹⁰ La possibilité pour les services de stimuler la transformation structurelle de l'Afrique et de permettre une croissance inclusive mérite une attention particulière, étant donné la forte importance des services dans les économies africaines et le changement structurel de facto induit par les services sur le continent.

Une expansion du secteur des services peut aider l'Afrique à réaliser une croissance inclusive en exploitant trois caractéristiques essentielles. Tout d'abord, ce secteur exige moins de capital, ce qui réduit les barrières à l'entrée et permet à des particuliers, en particulier ceux qui disposent de ressources financières limitées, de créer et de développer plus facilement des entreprises. Cet aspect est particulièrement important en Afrique, où l'accès au capital est souvent limité. Deuxièmement, les petites entreprises peuvent être aussi productives que les grandes. Enfin, la forte intensité de main-d'œuvre du secteur des services signifie qu'il peut absorber une plus grande partie de la main-d'œuvre que le secteur manufacturier. Dans de nombreux pays africains, où les taux de chômage et de sous-emploi sont élevés, en particulier chez les jeunes, le secteur des services offre donc une voie essentielle pour la création d'emplois.

Certains pays africains montrent une expérience identique à celle de l'Inde, avec un modèle de croissance fondé sur une transition de l'agriculture vers les services sans décollage significatif préalable de l'industrie manufacturière. Ils démontrent ainsi que les stratégies de croissance inclusive ne devraient pas être basées uniquement sur l'industrialisation, mais qu'elles devraient accorder une grande importance aux services qui ont le potentiel d'afficher une productivité élevée et

d'absorber de grandes parties de la main-d'œuvre. Si la croissance de la productivité à elle seule est une condition nécessaire, elle n'est pas une condition suffisante pour une croissance inclusive forte. Dans des pays comme l'Éthiopie et la Tanzanie, les grandes entreprises à forte intensité de capital — sont les sources les plus évidentes de productivité élevée.¹¹ Pourtant, ces entreprises, malgré l'augmentation de leur production, absorbent relativement peu de travailleurs, de sorte que dans ces deux pays, l'expansion de la main-d'œuvre non agricole semble avoir été principalement le fait des entreprises de services formelles et informelles, un résultat cohérent avec la nature de l'économie de main-d'œuvre des technologies émergentes utilisées dans les grandes entreprises manufacturières à forte intensité capitaliste.

En outre, les trajectoires de croissance des pays africains ne s'alignent pas toutes sur le modèle général de transformation structurelle limitée du continent, qui reflète le déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les services à faible productivité. L'analyse de la productivité sectorielle en Côte d'Ivoire, qui utilise des données au niveau des entreprises pour les services et l'industrie manufacturière, montre que les services peuvent être à l'origine d'une transformation structurelle et d'une croissance substantielles.¹² Les services ivoiriens affichent une productivité totale moyenne des facteurs supérieure de 7 % à celle de l'industrie manufacturière. Cette analyse montre également que la demande de main-d'œuvre dans les entreprises de services à forte productivité, en particulier pour les travailleurs peu qualifiés, est plus élevée que dans les entreprises de services à faible productivité, ce qui illustre l'émergence de secteurs non manufacturiers en Afrique qui présentent des caractéristiques traditionnellement associées à l'industrie manufacturière.

Ces secteurs comprennent le commerce et les services aux entreprises, en particulier dans le domaine des TIC, et le tourisme. Ils partagent avec l'industrie manufacturière des caractéristiques telles qu'une productivité plus élevée et un potentiel de croissance, qui ne sont généralement pas associées aux secteurs de services traditionnels.¹³ Par conséquent, la distinction claire entre l'industrie manufacturière et les services devient moins

pertinente, ce qui suggère que le secteur des services peut jouer un rôle important dans la croissance économique et la transformation structurelle des économies modernes, tout comme l'industrie manufacturière l'a fait dans le passé pour de nombreuses économies avancées d'aujourd'hui.

Les preuves de plus en plus nombreuses et la reconnaissance de l'impact favorable de la croissance du secteur des services sur la croissance inclusive à travers le continent soulignent la nécessité de donner la priorité à ce secteur dans

les politiques industrielles globales de l'Afrique, en particulier lorsqu'on sait que la croissance inclusive peut se développer sans avoir à passer par une étape préalable d'industrialisation, comme le démontre des cas de plus en plus nombreux. Le secteur est déjà relativement performant par rapport au reste du monde, comme le montrent les estimations basées sur l'analyse de l'enveloppement des données (DEA) à partir d'un échantillon de 35 pays africains disposant de données¹⁴ (encadré 13.2). En moyenne, les pays africains

ENCADRÉ 13.2 Évaluer la performance du secteur des services en Afrique

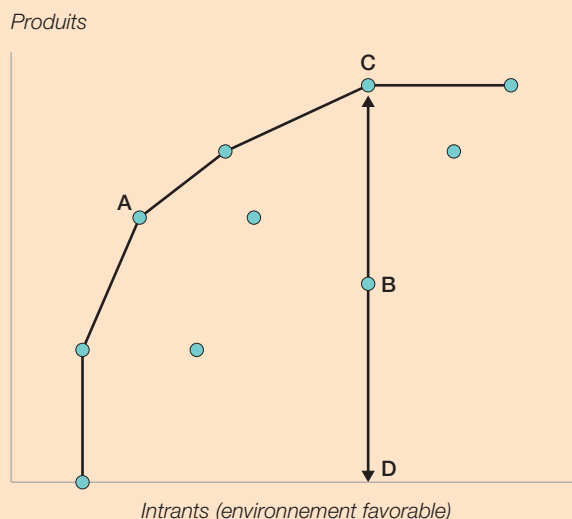
Une approche d'analyse de frontière non paramétrique a été adoptée pour évaluer la performance du secteur des services des pays africains, en particulier l'analyse par enveloppement de données (DEA), afin d'évaluer l'efficacité de chaque pays africain dans la production de services, compte tenu de ses conditions économiques, par rapport à d'autres pays d'Afrique et du monde. La méthode DEA permet d'estimer la frontière empirique des possibilités de production pour la valeur ajoutée des services en fonction des déterminants des services, en tenant compte des différences dans les environnements économiques.

La logique de base de la DEA¹ peut être illustrée comme suit, dans le contexte de cette analyse utilisant une approche axée sur la production.² Supposons l'existence d'une frontière de production convexe qui englobe un ensemble d'unités de prise de décision—ici, les pays qui utilisent certaines quantités d'intrants constitués de facteurs favorables au développement du secteur des services pour atteindre un certain niveau de production, c'est-à-dire la valeur ajoutée des services. Pour simplifier, considérons une fonction d'un intrant et d'un extrant (figure 13.2.1). La frontière de production de la DEA est estimée à l'aide de méthodes de programmation linéaire comme étant le niveau de production le plus élevé possible pour un ensemble donné d'intrants.

Les pays situés sur cette frontière, appelée frontière d'efficacité, sont dits efficaces, comme les pays A et C de figure 13.2.1. Ces pays produisent le maximum de services possibles parmi les pays disposant des mêmes intrants. En revanche, les pays situés en dessous de la frontière, comme le pays B, sont considérés comme inefficaces car ils atteignent des niveaux inférieurs de production de services en utilisant des intrants équivalents.

(suite)

FIGURE 13.2.1 Illustration simple de l'analyse de l'enveloppement des données



Source : Calculs des auteurs.

ENCADRÉ 13.2 Évaluer la performance du secteur des services en Afrique (suite)

La DEA nous permet de calculer des scores d'efficacité pour chaque pays sur la base de la distance entre la combinaison entrée-sortie observée d'un pays et l'observation correspondante pour un pays efficace avec le même niveau d'intrants. Cette distance est appelée inefficacité technique ou écart d'efficacité et représente la quantité de services qu'un pays peut proportionnellement atteindre sans modifier les quantités d'intrants utilisées. Cela permet d'estimer le potentiel inexploité du secteur des services d'un pays par rapport à ses pays de référence, c'est-à-dire les pays efficaces (situés à la frontière) ayant un environnement similaire. Dans la figure 13.2.1, cela correspond à la distance $\overline{BC}$ pour le pays B. L'efficacité du secteur des services pour ce pays B (θ_B) est alors mesurée par le ratio :

$$\theta_B = \overline{DB} / \overline{DC}$$

Par construction, les scores d'efficacité sont compris entre 0 et 1. Les unités efficaces, celles qui se trouvent sur la frontière estimée, ont un score de 1 et plus le score est élevé (faible), plus la performance est élevée (faible). De même, le score d'inefficacité du pays B (λ_B) peut être calculé comme suit :

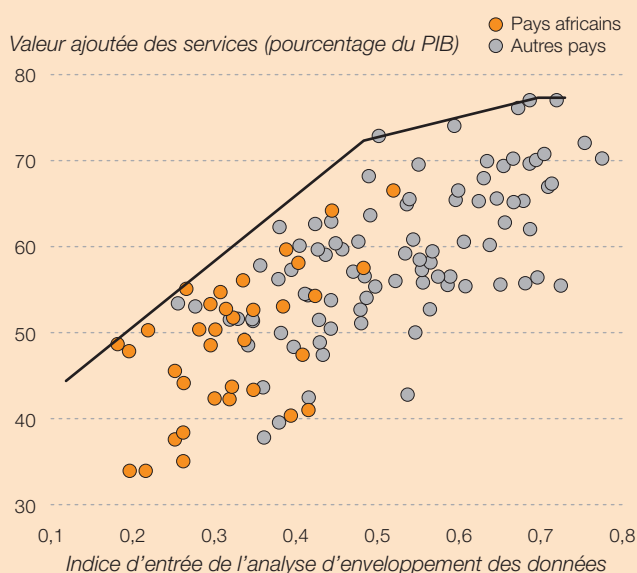
$$\lambda_B = \overline{BC} / \overline{DC} = 1 - \theta_B$$

Plus concrètement, si le pays B a un score d'efficacité de 0,5, cela signifie qu'il génère la moitié de la production de services qu'il devrait atteindre, ce qui implique que le pays B fonctionne à 50 % de son potentiel, compte tenu de son environnement national. La sélection des intrants de la DEA—les facteurs favorables au développement des services—est basée sur la littérature et consiste en plusieurs déterminants généraux : facteurs de taille du marché, ouverture, infrastructure, ressources naturelles, capital humain, qualité institutionnelle et infrastructure financière.

Figure 13.2.2 représente la valeur ajoutée des services en pourcentage du PIB par rapport à l'indice des intrants de la DEA et affiche la frontière de possibilité de production associée (ligne pointillée) en 2015–19 pour l'ensemble de l'échantillon de pays. La frontière est déterminée par cinq pays, dont deux d'Afrique, à savoir le Burundi³ et le Nigeria. Ces deux pays africains disposent d'un environnement favorable aux services relativement faible, comme la plupart des économies africaines de l'échantillon. Cependant, parmi les autres pays disposant d'un environnement favorable similaire ou proche, ils ont réussi à atteindre la valeur ajoutée des services la plus élevée en tant que ratio du PIB. Par conséquent, ces pays fonctionnent à leur potentiel en termes de production de services, compte tenu de leur environnement national favorable et de ce que d'autres pays

(suite)

FIGURE 13.2.2 Valeur ajoutée des services en fonction de l'indice d'entrée de l'analyse d'enveloppement des données



Source : Calculs des auteurs.

ENCADRÉ 13.2 Évaluer la performance du secteur des services en Afrique (suite)

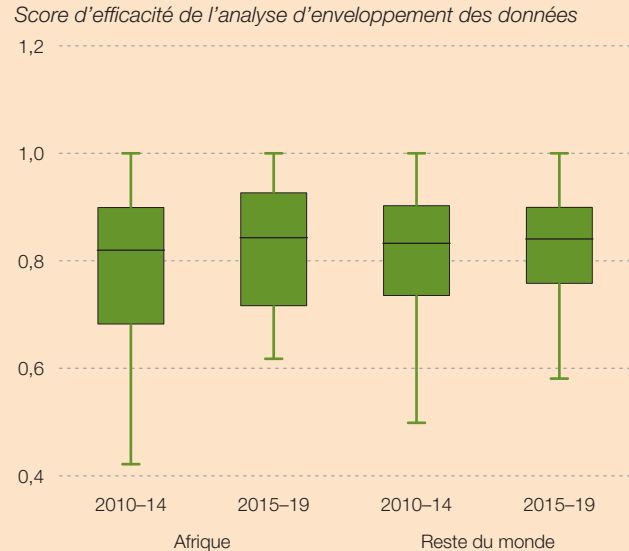
dotés d'un environnement similaire sont en mesure de faire. En d'autres termes, il leur serait difficile d'atteindre une valeur ajoutée significativement plus élevée sans une amélioration substantielle de leur environnement national favorable.

Les pays africains qui ne se situent pas à la frontière mais qui affichent des scores d'efficacité élevés comprennent l'île Maurice, la Tunisie, le Kenya, le Lesotho, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Soudan et Madagascar, chacun avec un score supérieur à 0,9. À l'exception de l'île Maurice et, dans une certaine mesure, de la Tunisie, qui affichent à la fois un environnement favorable aux services relativement amélioré et une production de services élevée en proportion du PIB, ces pays semblent être parmi les plus performants dans la catégorie des pays dont l'environnement est faible. Les économies africaines ayant à la fois les scores les plus bas et l'environnement le plus faible comprennent le Gabon, la République du Congo et le Mali, chacun avec un score d'efficacité d'environ 0,6. Cela signifie que ces pays ont une valeur ajoutée des services inexploitée de 40 %. Pour un pays comme le Mali, qui a enregistré une valeur ajoutée moyenne des services d'environ 35 % du PIB au cours de cette période, cela signifie que son véritable potentiel est de 58,3 % du PIB (35/0,6).

En moyenne, les pays africains ont enregistré un score de 0,8, ce qui suggère que la production de services du continent est à 80 % du potentiel estimé. Cette performance est presque identique à la moyenne du reste du monde, alors que la valeur ajoutée des services de l'échantillon pour l'Afrique est inférieure d'environ 10 points de pourcentage du PIB. Cette constatation souligne le rôle clé des services dans les économies africaines et suggère que les conclusions sur les performances de l'Afrique en matière de services, basées sur des comparaisons de la production réalisée qui tendent à classer le continent comme un mauvais élève, peuvent être trompeuses. En outre, le score élevé de l'Afrique en matière d'efficacité suggère qu'il est peu probable que le continent développe de manière significative le secteur des services dans les conditions actuelles, ce qui plaide fortement en faveur de l'amélioration de l'environnement favorable des pays.

Les tendances 2010–14 et 2015–19 révèlent également que l'importance croissante des services comme source de croissance en Afrique a été associée à une plus grande efficacité de la production de services (figure 13.2.3).

FIGURE 13.2.3 Score d'efficacité de l'analyse d'enveloppement des données, 2010–14 et 2015–19



Source: Auteurs, utilisant la méthode DEA.

Notes

1. La DEA a été développée par Farrell (1957) et a été popularisée par Charnes et coll. (1978).
2. Pour une introduction approfondie de la méthode, voir par exemple Charnes et coll. (1978) et Coelli et coll. (2005).
3. Le cas du Burundi doit être considéré avec prudence car il n'a que la République démocratique du Congo comme pays de comparaison le plus proche.

ont enregistré un score de performance du secteur des services de 0,8 en 2015–19, ce qui suggère que la production de services du continent est à 80 % de son potentiel. Cette performance est presque identique à la moyenne du reste du monde, alors que la valeur ajoutée des services dans l'échantillon pour l'Afrique est inférieure d'environ 10 points de pourcentage du PIB. Cela signifie que, compte tenu des conditions et des contraintes actuelles, le continent doit encore améliorer la valeur ajoutée des services de 20 % pour réaliser son plein potentiel.

Il en résulte que tout nouvel élan fort de la production de services ne peut se produire sans une forte amélioration de l'environnement favorable, car le continent est déjà proche de sa frontière d'efficacité. Des interventions politiques sont donc nécessaires pour surmonter les principaux défis, qui pourraient également prendre la forme d'initiatives spécifiques de développement du secteur des services, telles que celles lancées au Rwanda (encadré 13.3).

PRINCIPAUX DÉFIS

Au cours des dernières décennies, l'abandon progressif d'une structure dominée par l'agriculture a conduit les économies africaines à s'orienter de plus en plus vers les services, dont la contribution moyenne à la valeur ajoutée du continent s'élevait à 46,7 % en 2022. De plus, leur contribution à l'emploi est importante, car ils absorbaient en moyenne 43 % de la main-d'œuvre en Afrique cette année-là. Malgré cette performance, le secteur est loin de réaliser son plein potentiel, compte tenu des défis suivants.

Faible productivité due à des activités peu qualifiées, à l'informalité et à un faible niveau de préparation technologique

Le secteur des services en Afrique est dominé par de nombreuses petites entreprises à la productivité limitée et à la faible création de valeur, telles que le commerce de détail, les services de réparation, les services ménagers et les activités de restauration, et non par des activités hautement

qualifiées, telles que les services commerciaux, financiers et de santé. À cela s'ajoute la forte prévalence de l'économie informelle, composée en grande partie de très petites entreprises, souvent familiales, et de petits commerçants, ainsi que de travailleurs indépendants ou sans emplois officiels. Ces éléments limitent la capacité économique des petites entités et leur bonne intégration dans les chaînes de valeur à forte croissance. Bien que les services forment le deuxième secteur le plus productif en Afrique après l'industrie, et se classent bien au-dessus de l'agriculture, leur productivité reste très faible lorsqu'on la compare à celle des services dans d'autres régions du monde.

En termes d'emploi, les services commerciaux peu qualifiés constituent le sous-secteur le plus important, mais ils sont de loin le moins productifs. Cependant, des services qui exigent des compétences élevées tels que les services aux entreprises et les services financiers, qui ne représentent que 10 % de la main-d'œuvre du secteur, affichent une productivité quatre fois supérieure à la moyenne du secteur. Ces tendances sont conformes à la littérature abondante sur le lien positif entre la technologie, l'innovation et la productivité.¹⁵ la technologie et l'innovation sont de puissants déterminants de la productivité, en particulier pour les activités de services. Par exemple, l'intensité de l'innovation a une incidence positive sur les résultats de l'innovation, qui sont les principaux moteurs de la productivité au niveau de l'entreprise.¹⁶

En outre, les gains de productivité réels impliquent d'améliorer de façon substantielle des pratiques opérationnelles en intégrant des innovations organisationnelles et technologiques.¹⁷ Il est donc essentiel de stimuler la productivité dans le secteur grâce à des innovations technologiques et non technologiques, en particulier des technologies numériques. Ces dernières vont nécessiter de nouveaux investissements et de nouvelles compétences, favorisant ainsi le passage à des activités plus productives et plus qualifiées. Malheureusement, la faible taille des entreprises africaines de service nuit à leur productivité, car les grandes entreprises qui sont susceptibles d'exploiter des économies d'échelle seront plus productives que les petites.¹⁸

ENCADRÉ 13.3 Initiatives réussies dans le secteur des services en Afrique: Tourisme et hôtellerie au Rwanda

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie du Rwanda a joué un rôle essentiel dans la croissance économique, la création d'emplois et la trajectoire de développement du pays. Réputé pour ses merveilleux paysages, la diversité de sa faune et la vitalité de sa culture, le Rwanda s'est positionné comme une destination touristique de premier plan en Afrique de l'Est. L'expansion de ce secteur n'a pas seulement alimenté l'économie, mais a également fourni un large éventail d'opportunités d'emploi à différents niveaux de qualification.

Reconnaissant le potentiel du secteur, le gouvernement a fait des efforts déterminés pour soutenir la main-d'œuvre par le biais d'initiatives de formation et de programmes d'éducation. Ces efforts visent à répondre à la demande croissante de professionnels qualifiés tout en offrant aux communautés locales des possibilités d'emploi intéressantes. Les initiatives de formation et les programmes d'éducation comprennent

- *Hanga Ahazaza—«Créer l'avenir»*: soutenue par la Fondation Mastercard dans le cadre du projet Young Africa Works, cette initiative de 50 millions de dollars sur cinq ans vise à créer des emplois pour les jeunes en développant les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie. Lancée en 2018, elle vise à doter 30 000 jeunes de compétences en matière de communication, de service à la clientèle, de culture numérique et de technologies de l'information et de la communication. Hanga Ahazaza soutient également les petites entreprises dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, en leur fournissant des compétences en matière de développement commercial et un accès aux services financiers. L'initiative a établi des partenariats avec 15 institutions différentes, dont l'école de gestion hôtelière de l'université de Cornell, qui propose des programmes de formation en ligne.
- *Université du tourisme, de la technologie et des études commerciales (UTB)*: Depuis 2008, l'UTB propose des programmes diplômants dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme, ainsi que des cours de courte durée, notamment un programme de neuf mois sur l'exploitation des aliments et des boissons, ainsi que sur les compétences en matière de front-office et d'entretien ménager. Le programme international d'emplois et de stages de l'UTB permet à ses meilleurs étudiants d'acquérir de l'expérience dans certains des meilleurs hôtels de Dubaï et du Qatar, ce qui leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour prospérer dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. Ces initiatives s'appuient sur des stratégies clés de développement reposant sur les éléments suivants:
- *Conservation et écotourisme*: Les gorilles de montagne du parc national des volcans du Rwanda constituent une attraction touristique majeure. L'accent mis par le gouvernement sur la conservation des gorilles, y compris les réglementations strictes et les permis journaliers limités, a contribué à préserver cette population tout en offrant une expérience unique aux touristes. Les investissements dans les parcs nationaux tels que le parc national de la forêt de Nyungwe et le parc national de l'Akagera ont permis de diversifier l'offre touristique du pays et de promouvoir la conservation de la faune et de la flore ainsi que la biodiversité.
- *Développement des infrastructures*: Des améliorations majeures dans les infrastructures de transport, y compris les réseaux routiers et l'aéroport international de Kigali, ont rendu les voyages vers et à l'intérieur du Rwanda plus accessibles et plus pratiques pour les touristes. En outre, le développement de lodges, d'hôtels et d'hébergements écologiques de haute qualité a amélioré l'expérience touristique globale.
- *Marketing et image de marque*: Le Rwanda s'est commercialisé en tant que destination écotouristique de premier choix par le biais de campagnes et de partenariats internationaux. Par exemple, la campagne «Visitez le Rwanda», qui comprend un parrainage de haut niveau avec les clubs de football Arsenal (Londres) et Paris Saint-Germain, a renforcé la visibilité mondiale.

Le secteur du tourisme au Rwanda illustre la manière dont la planification stratégique, l'investissement dans la conservation et l'implication des communautés peuvent favoriser le développement des services et la croissance inclusive. Le tourisme a généré des milliers d'emplois, directs et indirects, pour les travailleurs qualifiés et non qualifiés. Selon le Rwanda Development Board (2021), le secteur du tourisme employait plus de 164 000 personnes en 2020, ce qui démontre l'importance du secteur dans la création d'emplois.

Source: BAD 2024.

Une part limitée du commerce mondial des services

Le commerce des services est essentiel pour promouvoir des services et des performances de haute qualité. Les partenaires étrangers, en particulier, sont des canaux précieux de diffusion des nouvelles technologies et de promotion de la concurrence, qui constituent tous deux des moteurs d'innovation et de croissance. Les services marchands auront donc un rôle crucial dans l'expansion du secteur des services et dans la promotion d'activités à forte intensité de compétences qui tous deux favorisent une croissance inclusive dans tous les pays africains. Le commerce des services de l'Afrique (importations et exportations) a progressivement augmenté, mais sa part dans le total mondial reste très faible: en 2022, il s'élevait à 323,2 milliards de dollars, soit seulement 2,37 % du total du commerce mondial des services (tableau 13.1).

Non seulement l'Afrique ne contribue que faiblement au commerce mondial des services, mais elle est aussi un importateur net de services, comme le montre la tendance longue de ses exportations de services à rester bien inférieures à ses importations de services (voir tableau 13.1). Sa part des exportations de services de l'Afrique dans le total mondial est restée inférieure à 2 % depuis 2017, ce qui maintient l'Afrique en marge du commerce international des services.

Liens avec le reste de l'économie

Les interdépendances qu'ils créent avec les différents segments de l'activité économique donnent aux services un rôle essentiel dans l'exploitation et le fonctionnement de l'ensemble de l'économie.

Les services tels que les services bancaires, les soins de santé, l'éducation, les transports et les technologies de l'information fournissent un appui vital à d'autres activités économiques grâce aux interactions qu'ils permettent entre les secteurs. Ces interactions peuvent être de différents types: directs ou indirects, en amont ou en aval, financiers, géographiques ou liés à la main-d'œuvre. Les liens du secteur des services avec l'économie sont liés aux interdépendances au sein du secteur des services lui-même et avec les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, étant donné le rôle d'intermédiation des services en tant qu'intrants. Les services de transport et de logistique, par exemple, sont essentiels au bon développement de l'agriculture et de l'agro-industrie en reliant les producteurs aux marchés et en facilitant l'accès aux marchés étrangers dans le monde entier: Le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana ne pourraient pas figurer parmi les principaux exportateurs mondiaux de cacao s'ils ne disposaient pas de services de transport maritime pour livrer leurs produits. De même, les banques et autres institutions financières fournissent les ressources nécessaires à la création de valeur, et les solutions de paiement qu'elles proposent sont à la base des transactions économiques, ce qui fait des services financiers un instrument de croissance.

Les liens économiques impliquent l'existence d'un vaste ensemble d'activités dans des économies dynamiques et diversifiées qui offre des opportunités pour les activités de services. Pourtant, malgré une forte croissance du PIB global—3,8 % par an au cours des quatre décennies précédant la pandémie de COVID-19—, le taux

TABLEAU 13.1 Commerce des services en Afrique ces dernières années

Année	Exportations			Importations		
	Value (\$ milliards)	Part du monde (%)	Taux de croissance annuel (%)	Value (\$ milliards)	Part du monde (%)	Taux de croissance annuel (%)
2017	110,36	1,987	15,83	159,57	2,971	12,27
2018	122,14	1,995	10,67	180,81	3,089	13,31
2019	126,07	1,996	3,22	189,55	3,127	4,84
2020	83,11	1,590	-34,07	147,16	2,957	-22,37
2021	101,21	1,630	21,77	161,6	2,808	9,81
2022	132,58	1,860	31,00	190,62	2,888	17,96

Source: Auteurs, à partir des données des statistiques de la CNUCED.

de croissance du PIB réel par habitant de l'Afrique est l'un des plus faibles du monde depuis les années 1980. Cette faible croissance n'a donc pas concerné une grande partie de la population, ce qui a limité les possibilités d'expansion du secteur des services. Dans de nombreux pays africains, l'essentiel de la croissance est tiré par un petit nombre d'acteurs économiques qui offrent aux services les meilleures opportunités. En outre, les économies africaines sont peu diversifiées, avec un indice moyen de concentration des exportations en 2021 de 0,5, tel que mesuré par l'indice de Herfindahl-Hirschman,¹⁹ ce qui limite les opportunités pour les secteurs de services axés sur la demande.

Déficits en matière d'infrastructures

Malgré une forte impulsion donnée aux programmes d'investissement public au cours des dernières décennies, l'Afrique reste confrontée à d'importants déficits en matière d'infrastructures, estimés dans les *Perspectives économiques en Afrique 2018* entre 130 et 170 milliards de dollars par an.²⁰ Par exemple, environ la moitié de la population africaine, soit quelque 600 millions de personnes, n'a pas accès à l'électricité. Les déficits d'infrastructure entravent souvent la croissance et l'efficacité du secteur des services en Afrique : de l'infrastructure numérique à l'approvisionnement en énergie, en passant par le transport et la logistique, l'Afrique est confrontée à d'importantes lacunes en matière d'infrastructure.

La connectivité à l'internet illustre bien cette situation : de nombreuses régions d'Afrique, en particulier les zones rurales et isolées, manquent de connexion à l'internet, et subissent donc une fracture numérique qui empêche leurs entreprises de tirer parti des outils numériques pour leurs activités de services. Même lorsque cette connexion existe, ses coûts élevés en limitent souvent l'utilisation, ce qui empêche l'adoption généralisée de l'internet par les entreprises et les consommateurs. Des connexions internet lentes et peu fiables perturbent les activités des entreprises, et réduisent la productivité et la qualité de leurs services. L'internet à haut débit est en effet essentiel pour des secteurs comme les TIC et la finance, où la transmission de données en temps réel est indispensable.

L'inadéquation et le manque d'entretien des routes empêchent les entreprises d'atteindre

leurs clients, ce qui affecte particulièrement des secteurs comme le commerce de détail, le tourisme et la logistique, où la connectivité physique est vitale. Ces facteurs augmentent également les coûts de transport, et diminuent la compétitivité des prestataires de services, notamment pour les petites et moyennes entreprises de services dont les marges sont très faibles.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'approvisionnement en énergie pour le développement de l'Afrique en général et des services en particulier. Les fréquentes coupures de courant et le manque de fiabilité de l'approvisionnement perturbent le fonctionnement des entreprises, en particulier dans les secteurs fortement tributaires d'une alimentation électrique continue, tels que les TIC, les soins de santé et l'hôtellerie. Ces coupures nuisent à la productivité des services, obligeant de nombreuses entreprises à investir dans des systèmes de secours coûteux tels que des générateurs, qui augmentent leurs coûts d'exploitation et nuisent à leur rentabilité.

Déficit en capital humain et inadéquation des compétences

Pour que la jeune population africaine soit un atout précieux pour les changements structurels et l'expansion des services, le développement de l'éducation et des compétences est crucial. Pourtant, comme le montre le *Rapport 2024 sur les objectifs de développement durable*,²¹ les progrès vers l'ODD 4, « Une éducation de qualité », ont été lents. Les taux d'achèvement des études secondaires en Afrique subsaharienne ont atteint un plateau inférieur à 45 % en 2018–20, contre environ 80 % ou plus dans d'autres régions. De même, les taux d'achèvement au niveau primaire ont oscillé autour de 70 % contre environ 90 % ou plus ailleurs.²² Le continent a également la plus faible part d'enseignants qualifiés au monde : en 2019, leur proportion au niveau primaire était d'environ 65,1 % en Afrique subsaharienne, bien en dessous de la moyenne mondiale de 81 %. Les évaluations de l'apprentissage montrent qu'en 2019, le niveau minimum de compétence en 2^e ou 3^e année en Afrique subsaharienne était de 25,8 % pour les mathématiques contre 46,4 % au niveau mondial, et de 24,1 % pour la lecture contre 47,2 % au niveau mondial.

Le déficit de capital humain en Afrique est l'une des principales raisons pour lesquelles l'emploi dans les services se concentre surtout sur des activités peu qualifiées, notamment le commerce et les services personnels, alors qu'un capital humain de qualité est essentiel pour l'adoption des technologies, l'amélioration de la productivité, la stimulation de l'innovation et la garantie d'une prestation de services de qualité. Comme souligné précédemment, l'un des facteurs clés de la révolution des services en Inde a été l'augmentation de la main-d'œuvre qualifiée, qui a créé les conditions propices à l'essor des entreprises orientées vers les services. Si l'Afrique a réalisé des progrès impressionnants en augmentant le nombre d'enfants scolarisés, le profil d'apprentissage, c'est-à-dire le rythme d'acquisition de compétences précieuses telles que les capacités, les aptitudes et les dispositions, a été trop lent.²³ Sa scolarisation a créé trop peu de compétences cognitives, et les données à long terme suggèrent que ce problème s'aggrave, ce qui soulève des inquiétudes quant à l'avenir de l'industrie des services en Afrique.

CONCLUSION

L'importance du secteur des services en Afrique n'a fait que grandir au fil des ans. Comparées

aux autres secteurs, sa valeur ajoutée et sa part de l'emploi sont les plus élevées, et l'ont mis au cœur de la transformation structurelle. Cette transformation s'est toutefois avérée limitée, car elle s'est produite principalement par le déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers les services à faible productivité. Néanmoins, le secteur recèle un immense potentiel en tant que moteur de la croissance inclusive et de la transformation structurelle en Afrique. L'existence de ce potentiel est étayée par un nombre croissant de recherches, de preuves et d'expériences nationales, qui contredisent l'idée que seul le développement centré sur l'industrie manufacturière est important. En créant des emplois, en réduisant la pauvreté et en renforçant l'autonomie des groupes marginalisés, les services en Afrique peuvent contribuer grandement au développement socio-économique.

La réalisation de ce potentiel nécessite de relever des défis majeurs de longue date. Le secteur des services peut en effet jouer un rôle central dans le façonnement de l'avenir de l'Afrique, en favorisant une croissance durable et inclusive pour tous, mais pour cela il aura besoin de bonnes politiques, de bons investissements et de bonnes stratégies—y compris l'augmentation de la productivité du secteur et de sa part d'activités hautement qualifiées.

NOTES

1. Gollin et Kaboski 2023.
2. Il s'agit du Botswana, du Burkina Faso, du Cameroun, de l'Éthiopie, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, de Maurice, du Mozambique, du Maroc, de la Namibie, du Nigeria, du Rwanda, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Tunisie, de l'Ouganda et de la Zambie.
3. BAD 2024.
4. Voir par exemple Kuznets (1966, 1971, 1973), Chenery (1960); Chenery et coll. (1975), Rostow (1960) et Reynolds (1983, 1985).
5. Gollin et Kaboski 2023.
6. Par exemple, Rodrik (2011).
7. Herrendorf et coll. 2022; Fan et coll. 2023.
8. Gollin et Kaboski 2023.
9. Voir par exemple Fan et coll. (2023).
10. Rodrik 2016.
11. Diao et coll. 2021.
12. Voir Foltz et Jing (2023).
13. Voir Newfarmer et coll. (2018).
14. L'échantillon comprend Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Gabon, la Gambie, le Ghana, le Kenya, Lesotho, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zambie.
15. De Fuentes et coll. 2015; Quinn et Baily 1994; Skinner et Staiger 2015; Martins et coll. 2018.
16. De Fuentes et coll. 2015.
17. Martins et coll. 2018.
18. Martins et coll. 2018.
19. L'indice Herfindahl-Hirschman est une mesure du degré de concentration des exportations de produits. Une valeur d'indice proche de 1 indique que les exportations d'un pays sont fortement concentrées sur quelques produits.
20. BAD 2018.
21. Disponible à l'adresse suivante: <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2024.pdf>.
22. AU et al. 2022.
23. Pritchett 2024.

RÉFÉRENCES

- BAD (Banque africaine de développement). 2018. *Perspectives économiques en Afrique 2018*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024: Impulser la Transformation de l'Afrique par la Réforme de l'Architecture financière Mondiale*. Abidjan, Côte d'Ivoire: BAD.
- UA (Union africaine), UNECA (Commission économique des Nations unies pour l'Afrique), AFDB (Banque africaine de développement) et PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). 2022. *Rapport sur le développement durable en Afrique 2022*. Addis-Abeba: UA.
- Charnes, A., W. W. Cooper, et E. Rhodes. 1978. «Measuring the Efficiency of Decisionmaking Units». *Euro-pean Journal of Operational Research* 2 (6): 429–444.
- Chenery, H. B. 1960. «Patterns of Industrial Growth». *American Economic Review* 50 (4): 624–654.
- Chenery, H. B., M. Syrquin, et H. Elkington. 1975. *Patterns of Development, 1950–1970*, Vol. 75. Oxford, UK: Oxford University Press.
- Coelli, T. J., D. S. P. Rao, C. J. O'Donnell, et G. E. Battese. 2005. *An Introduction to Efficiency and Productivity Analysis (Introduction à l'analyse de l'efficacité et de la productivité)*. Springer Science & Business Media.
- De Fuentes, C., G. Dutrenit, F. Santiago, et N. Gras. 2015. «Determinants of Innovation and Productivity in the Service Sector in Mexico». *Emerging Markets Finance and Trade* 51 (3): 578–592.
- Diao, X., M. Ellis, M. S. McMillan et D. Rodrik. 2021. «Africa's Manufacturing Puzzle: Evidence from Tanzanian and Ethiopian Firms». Document de travail 28344, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Fan, T., M. Peters et F. Zilibotti. 2023. «Service-led or Service-biased Growth? Equilibrium Development Accounting across Indian Districts». *Econometrica*.
- Farrell, M. J. 1957. «The Measurement of Technical Efficiency». *Journal of the Royal Statistical Society, Series A, General* 120 (3): 253–281.
- Foltz, J., et C. Jing. 2023. «Can the Service Sector Lead Structural Transformation in Africa? Evidence from Côte d'Ivoire». Document de travail non publié, Université du Wisconsin, Madison, WI.
- Gollin, D., et J. P. Kaboski. 2023. «New Views of Structural Transformation: Insights from Recent Literature». *Oxford Development Studies* 51 (4): 339–361.

- Herrendorf, B., R. Rogerson et A. Valentinyi. 2022. « New Evidence on Sectoral Labor Productivity: Implications for Industrialization and Development ». Document de travail 29834, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA.
- Kruse, H., E. Mensah, K. Sen et G. de Vries. 2023. « A Manufacturing (Re)naissance? Industrialization in the Developing World ». *Revue économique du FMI* 71 (2) : 439–473.
- Kuznets, S. 1966. *Economic Growth and Structure*. New Haven, CT : Yale University Press.
- Kuznets, S. 1971. *Economic Growth of Nations: Total Output and Production Structure*. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- Kuznets, S. 1973. « Modern Economic Growth: Findings and Reflections ». *American Economic Review* 63 (3) : 247–258.
- Martins, B., E. Souza, M. Santos, M. Barboza, A. Júnior, L. Silveira, et F. Neto. 2018. « Productivity and Economic Viability of Carrot Fertilized with *Calotropis procera* in Different Growing Seasons ». *Journal of Experimental Agriculture International* 20 (4) : 1–13.
- Newfarmer, R., J. Page, et F. Tarp (eds). 2018. *Industries without Smokestacks: Industrialization in Africa Reconsidered*. Oxford, Royaume-Uni : Oxford University Press
- Pritchett, L. 2024. « Investing in Human Capital in Africa: A Framework for Research ». *International Journal of Educational Development* 107 : 103048.
- Quinn, J. B., et M. N. Baily. 1994. « Information Technology : Increasing Productivity in Services ». *Academy of Management Perspectives* 8 (3) : 28–48.
- Reynolds, L. G. 1983. « The Spread of Economic Growth to the Third World: 1850–1980 ». *Journal of Economic Literature* 21 (3) : 941–980.
- Reynolds, L. G. 1985. *Economic Growth in the Third World*. New Haven, CT : Yale University Press.
- Rodrik, D. 2011. « The Manufacturing Imperative ». Project Syndicate. <https://www.project-syndicate.org/commentary/the-manufacturing-imperative>.
- Rodrik, D. 2016. « Premature Deindustrialization ». *Journal of Economic Growth* 21 : 1–33.
- Rostow, W. 1960. « *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto* ». Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Skinner, J., et D. Staiger. 2015. « Technology Diffusion and Productivity Growth in Health Care ». *Review of Economics and Statistics* 97 (5) : 951–964.

EXPLOITER LE CAPITAL NATUREL

INTRODUCTION

L'Afrique est dotée d'une part substantielle des ressources naturelles mondiales renouvelables et non renouvelables – dont 30 % des ressources minérales du monde et 65 % de ses terres arables non cultivées¹ – ce qui peut lui permettre parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable, créer des emplois pour ses jeunes, qui représentent plus de 60 % de la population, et mobiliser des investissements pour la croissance du secteur privé. Elle dispose d'un immense stock de terres agricoles fertiles et de certaines des forêts les plus productives au monde sous forme de ressources de bois et de rétention de carbone. Le continent regorge d'autre part d'énormes ressources solaires, éoliennes, hydriques, pétrolières, gazières et minérales, dont les rendements sont bien inférieurs à leur potentiel.

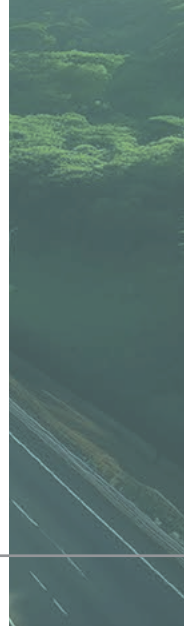
L'Afrique dispose d'un capital naturel abondant (défini dans l'encadré 14.1) diverses catégories de ressources. On estime à 290 milliards de dollars ses ressources en minéraux et à 1,050 milliards de dollars ses ressources en combustibles fossiles sont estimées². En raison de l'absence de données fiables sur les récentes découvertes de minerais, les formes non mesurées de capital naturel ne sont pas prises en considération dans le système de comptabilité nationale de l'Afrique. Le principal type de capital naturel de l'Afrique est renouvelable, en particulier les forêts, les terres cultivées, les pâturages et les zones protégées³. Le capital naturel renouvelable tel que celui-ci représentait environ 73 % du capital naturel total du continent en 2018⁴, mais cette part pourrait être bien plus élevée grâce à des investissements ciblés dans le développement du capital naturel.

ENCADRÉ 14.1 Définition du capital naturel

Le capital naturel est la partie de la nature qui sous-tend directement ou indirectement la valeur pour l'homme, y compris les écosystèmes, les espèces, l'eau douce, les sols, les minéraux, le pétrole et le gaz, l'air et les océans, ainsi que les processus et fonctions naturels. Les actifs du capital naturel abordés dans ce chapitre font partie de ceux qui génèrent des produits ou des revenus commercialisés, notamment la géologie, la terre et l'eau (non renouvelables), ainsi que le soleil, la flore et la faune (renouvelables). On en tire des biens et des services tels que les minéraux, le gaz naturel, l'hydroélectricité, la pêche, les énergies renouvelables, le bois et la faune pour l'écotourisme¹.

Note

1. Cette définition est dérivée de la définition la plus récente de la Banque africaine de développement – «capital naturel mesuré provenant des ressources naturelles les plus abondantes de l'Afrique» (BAD 2023a) – et de celle de la Banque mondiale (2021) – «excluant les bénéfices non marchands des écosystèmes».



L'Afrique enregistre la productivité agricole la plus faible du monde tandis que ses actifs physiques et ses écosystèmes pourraient fournir une valeur de production plus élevée sans compromettre la durabilité de l'environnement⁵. La valeur ajoutée par hectare de terre agricole en Afrique ne représente que 37 % de la moyenne mondiale, contre une productivité cinq à huit fois supérieure dans les pays en développement d'Asie. Plus de la moitié des pays africains possèdent au moins un des métaux critiques nécessaires à la transition énergétique, ce qui place le continent dans une position stratégique pour influencer la transition vers des émissions nettes nulles à l'échelle mondiale. Par exemple, la République démocratique du Congo est au cœur de la chaîne de valeur des batteries, représentant 70 % de la production mondiale de cobalt et plus de 51 % des réserves mondiales⁶. Pourtant, la plupart de ces ressources sont exportées sous forme de matières premières primaires, ce qui réduit la contribution des ressources naturelles au produit intérieur brut (PIB) du pays et aux recettes générées à l'intérieur du pays.

L'Afrique peut également promouvoir la croissance verte, dans le cadre de la transition vers un avenir à faible émission de carbone, en utilisant davantage son gaz naturel. Ses réserves de gaz naturel sont estimées à 600 000 milliards de pieds cubes, d'une valeur de 210 milliards de dollars en 2018⁷, inexploitées en 2023. La production de gaz naturel s'élève à près de 8 200 milliards de pieds cubes, soit 6 % de la production mondiale. Les réserves de gaz sont énormes en Afrique du Nord (33 % du total de l'Afrique), en Afrique de l'Ouest (28 %), en Afrique australe (31 %) et dans le reste de l'Afrique (8 %). Des quantités commerciales de gaz naturel ont été découvertes dans de nombreux pays africains⁸. L'Algérie (39 % du total de l'Afrique) et le Nigeria (30 %) sont les deux plus grands exportateurs de gaz naturel liquéfié. Les terminaux d'exportation de gaz naturel liquéfié fonctionnels en Afrique ont une capacité combinée de 75 millions de tonnes par an. Le Mozambique, le Sénégal et la Mauritanie sont en passe de devenir des fournisseurs mondiaux de gaz naturel liquéfié et des plaques tournantes majeures pour le commerce intrarégional du gaz sur le continent. Nombreux sont les dirigeants africains qui appellent à des investissements plus

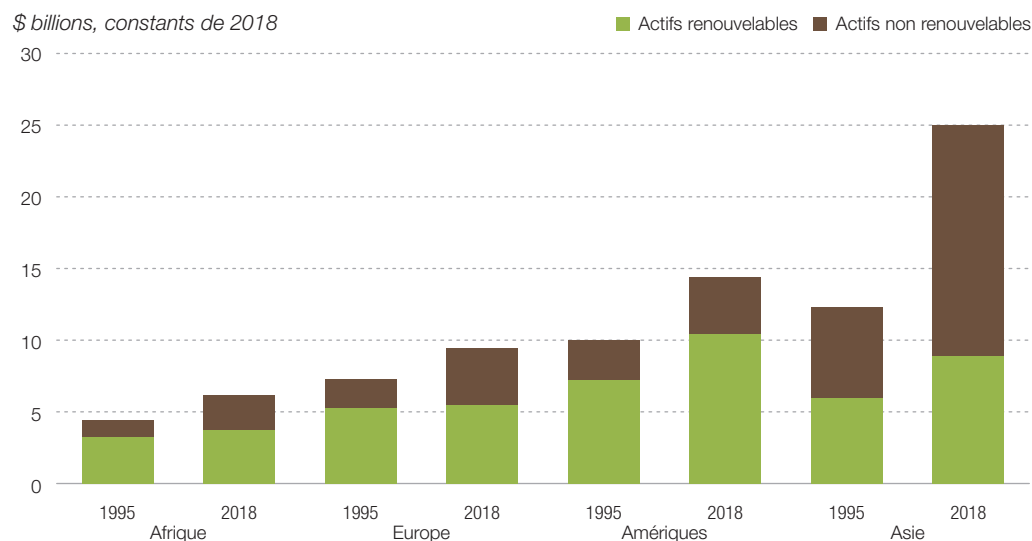
importants dans le gaz naturel du continent, car il s'agit d'un élément essentiel pour une transition énergétique juste et équitable. Lors de la 35^e session de l'Union africaine à Addis-Abeba, pour la première fois, le rôle du gaz naturel en tant qu'énergie de transition vers une croissance verte pour le continent a été officiellement annoncé⁹.

LE CAPITAL NATUREL DE L'AFRIQUE

Le capital naturel de l'Afrique était évalué à environ 6 000 milliards de dollars en 2018 (figure 14.1)¹⁰, moins que les valeurs des autres régions. En 2020, l'Afrique abritait respectivement 7,2 % et 6,9 % des réserves mondiales prouvées de pétrole et de gaz¹¹. Elle possède 30 % des réserves minérales totales du monde, y compris d'importantes réserves de cobalt, de diamants, de platine et d'uranium, et 40 % de l'or¹². Elle possède également 65 % des terres arables non cultivées de la planète, ainsi que de vastes ressources en bois. La valeur de son capital naturel a toutefois connu une augmentation plus faible que celle d'autres régions entre 1995 et 2018.

L'Afrique possède la plus grande masse de terres arables non cultivées au monde et abrite le plus long fleuve du monde le Nil – et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde – la forêt tropicale du Congo – ainsi que d'immenses zones de pêche. La valeur ajoutée totale de son secteur de la pêche et de l'aquaculture est estimée à 24 milliards de dollars¹³. Le pays est également doté de ressources naturelles abondantes et sous-exploitées, telles que les ressources solaires, éoliennes et hydriques. Selon les données de l'United States Geological Survey (USGS) sur les réserves minérales mondiales, l'Afrique est abondamment dotée de cobalt (52,4 % du total mondial), de bauxite (24,7 %), de graphite (21,2 %), de manganèse (46 %) et de vanadium (16 %). Une fois encore, l'utilisation est bien en deçà du potentiel. Tandis que les terres agricoles et forestières en Afrique représentent 26 % du total mondial¹⁴, la valeur de ces ressources, qui reflète l'utilisation qui en est faite, n'est que légèrement supérieure à 10 % du stock mondial de capital naturel renouvelable. La Banque mondiale classe les actifs en

FIGURE 14.1 Valeur du capital naturel par région du monde, 1995 et 2018



Source: BAD 2023a.

Note: Les actifs non renouvelables sont le pétrole, le gaz naturel, le charbon, les métaux et les minéraux. Les actifs renouvelables sont les forêts, les terres cultivées, les pâturages, les mangroves, les pêcheries et les zones protégées. Les Amériques désignent l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et les Caraïbes.

deux catégories – renouvelables et non renouvelables – aux fins des estimations pour la période comprise entre 1995 et 2018. La première catégorie comprend le bois forestier, les forêts non ligneuses, les mangroves, la pêche, les zones protégées, les terres cultivées et les pâturages; la seconde comprend le pétrole, le gaz naturel, le charbon, les métaux et les minéraux¹⁵. Les données montrent également que l'Afrique enregistre une productivité inférieure à la moyenne pour le capital naturel des terres agricoles.

Les tendances de la valeur du capital naturel au cours du dernier quart de siècle montrent un déclin du capital naturel par habitant, ce qui est un indicateur fort du caractère non durable du développement. Ce constat n'est pas encourageant, mais il ne s'applique pas à tous les indicateurs. Certains pays ont augmenté la valeur de leur capital naturel et il existe des données probantes d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des énergies renouvelables et non renouvelables.

Richesse en capital naturel de l'Afrique par région

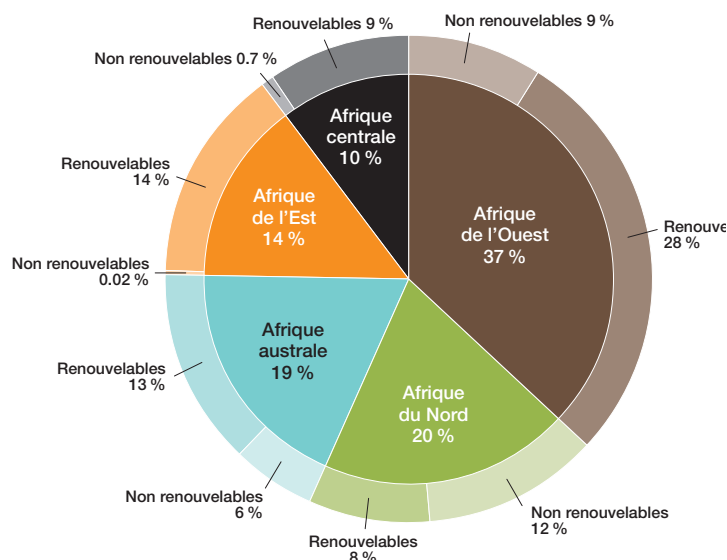
La répartition des richesses naturelles varie selon les régions africaines. L'Afrique du Nord est la

plus riche en capital naturel, avec environ 27,1 % de la valeur de l'Afrique en 2018, contre 19,6 % en 1995 (figure 14.2)¹⁶. Cette position dominante est largement due à la valeur des ressources non renouvelables telles que le pétrole et le gaz. La deuxième région la plus riche est l'Afrique de l'Ouest, avec 25,5 %, mais la part continentale de la région a diminué de 12 points de pourcentage au cours de la période, principalement en raison d'une forte diminution de la part des ressources renouvelables, qui est passée de 28,0 % en 1995 à 14,9 %. Avec 20,3 % du capital naturel du continent, l'Afrique australe est la troisième région la plus riche, suivie par l'Afrique de l'Est (16 %) et l'Afrique centrale (11,2 %). Si les actifs renouvelables dominent le capital naturel total de l'Afrique de l'Est (représentant environ 90 % du total de cette région en 2018), les actifs non renouvelables dominent la dotation totale en capital naturel de l'Afrique centrale (avec environ 76 % du total de la région).

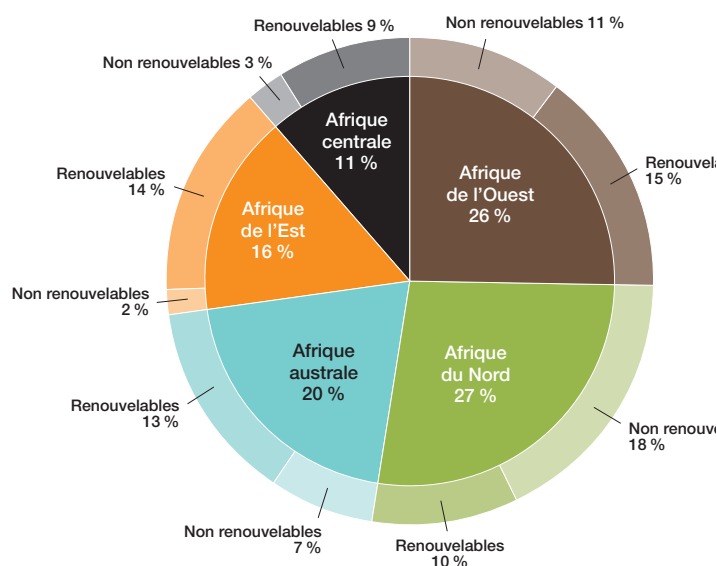
La République démocratique du Congo est le pays d'Afrique le plus riche en ressources renouvelables, avec une valeur estimée à 282,9 milliards de dollars en 2018, suivie du Nigeria (260,1 milliards de dollars), de l'Afrique du Sud (213,8 milliards de

FIGURE 14.2 Richesse en capital naturel en Afrique par région, 1995–2018 (milliards de dollars constants de 2018)

a. 1995



b. 2018



Source: BAD 2023a.

Note: Les chiffres étant arrondis; le total des pourcentages dans les graphiques peut ne pas correspondre à 100 %.

dollars) et de l'Éthiopie (195,8 milliards de dollars). La valeur des ressources renouvelables du Nigeria a diminué de 67 % entre 1995 et 2018, principalement en raison de la déforestation¹⁷. Le Nigeria reste la nation la plus riche en ce qui concerne la valeur des ressources non renouvelables, en

raison de ses importantes réserves de combustibles fossiles (pétrole et gaz) d'une valeur estimée à 582,4 milliards de dollars en 2018. Le Nigeria est suivi par l'Algérie (485,4 milliards de dollars), la Libye (372,3 milliards de dollars), l'Angola (205,8 milliards de dollars) et l'Afrique du Sud (186,1 milliards de dollars)¹⁸. Parmi les 53 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, la valeur du capital naturel non renouvelable a diminué dans 14 d'entre eux, ce qui pourrait indiquer l'épuisement de certains minéraux, en particulier les diamants et l'or.

Valeur du capital naturel par rapport à d'autres formes de capital

La relation entre les « trois formes de capital » – humain, produit et naturel – une expression qui fait référence à tout actif mesurable (et de valeur), a été bien décrite dans la littérature¹⁹. Comme expliqué dans les chapitres précédents, tandis que le capital humain comprend des actifs intangibles mais non aliénables tels que la santé, l'éducation, les aptitudes et les compétences, le capital produit ne fait généralement référence qu'aux actifs tangibles, notamment les routes, les machines, les bâtiments, les usines et les ports. Le capital humain et le capital produit sont tous deux très dépendants de la nature, qui leur fournit nourriture, santé, protection, eau, matières premières et autres ressources naturelles. De leur côté, le capital humain et le capital produit ont des effets négatifs sur la nature, notamment la pollution, les déchets, l'utilisation des sols et l'épuisement des ressources naturelles.

Le capital naturel est sensiblement différent du capital produit dans la mesure où les écosystèmes contiennent des éléments mobiles, tels que l'eau, la plupart des animaux et les graines de plantes, qui interagissent à travers des processus silencieux et invisibles. Les éléments qui composent les écosystèmes sont extrêmement nombreux et les relations entre eux sont extraordinairement complexes, ce qui leur confère une résilience intrinsèque, c'est-à-dire une capacité à maintenir la stabilité même sous une pression très forte. L'utilisation humaine tend cependant à priver les écosystèmes de leur résilience, soit en perturbant les processus internes, y compris les cycles géochimiques, en particulier les cycles de l'azote

et de l'eau, soit en prélevant de manière sélective certains éléments en quantités excessives, parfois jusqu'à l'extinction.

Le capital naturel au sens de la biosphère est le domaine des êtres vivants et des éléments abiotiques qui les soutiennent²⁰. Pour calculer la valeur de ce capital, les études incluent les combustibles fossiles et certains minéraux dans le capital naturel²¹. Ces deux auteurs estiment les valeurs comptables mondiales par habitant des trois formes de capital sur la période 1992–2014 et montrent que la valeur du capital produit par habitant a doublé et que le capital humain par habitant a augmenté d'environ 13 %, mais que la valeur du stock de capital naturel par habitant a diminué de près de 40 %. Si l'on compare les principales régions du monde, l'Afrique enregistre la plus forte diminution de son capital naturel par habitant, soit près de 45 % sur la période, tandis que les autres régions enregistrent des baisses

allant de 12 % (Europe) à 35 % (Amérique du Nord et Amérique latine).

En Afrique, ce déclin est inégalement réparti entre les combustibles fossiles, qui ont enregistré une très forte croissance à la fin des années 2000 puis un déclin depuis 2010, et les ressources renouvelables, avec des déclin allant jusqu'à 45 % pour les forêts et les zones de pêche. En Afrique, le type de capital naturel qui prédomine est celui des ressources renouvelables, principalement les forêts, les terres cultivées, les pâturages et les aires protégées. L'encadré 14.2 donne un aperçu des parts estimées de la valeur du capital naturel de l'Afrique par classification en 1995 et en 2018. Avec une baisse de 11 points de pourcentage par rapport à 1995, le capital naturel renouvelable représentait environ 73 % du capital naturel total du continent en 2018 : terres cultivées (26 %), bois (19 %), pâturages (12 %), forêts non ligneuses (9 %) et zones protégées (7 %).

ENCADRÉ 14.2 Évolution de la valeur du capital naturel par région

La valeur du capital naturel mondial mesuré a augmenté d'environ 50 % entre 1995 et 2018, avec de grandes variations entre les régions du monde. L'augmentation du capital naturel total est principalement due à l'appréciation de la valeur du capital naturel non renouvelable, qui a augmenté de 80 %, tandis que la valeur du capital naturel renouvelable a diminué de 28,4 % au cours de la période, en raison d'effets de décomposition tels que l'effondrement de la pollinisation sauvage, l'effondrement des pêcheries marines et la déforestation intensive incontrôlée.

Parmi les régions du monde, l'Afrique était la moins riche avec une valeur estimée à environ 6 200 milliards de dollars en 2018. La valeur réelle du capital naturel de l'Afrique pourrait toutefois être beaucoup plus élevée si des données fiables sur les récentes découvertes de minerais étaient disponibles. L'Asie est de loin la région la plus riche, avec une valeur estimée à 25 000 milliards de dollars, suivie par les Amériques (Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes) avec 14 400 milliards de dollars et l'Europe avec 9 500 milliards de dollars. L'Asie a enregistré la plus forte augmentation de la valeur du capital naturel entre 1995 et 2018 (71,5 %), suivie des Amériques (36,5 %), de l'Afrique (31,9 %) et de l'Europe (23,6 %)¹. À l'exception de la région Asie, la valeur totale du capital naturel est dominée par les actifs naturels renouvelables (voir figure 14.1). En outre, en raison des difficultés de mesure et d'évaluation, les valeurs estimées du capital naturel ne prennent pas en considération plusieurs ressources, ce qui pourrait signifier que la valeur réelle des richesses naturelles en Afrique – renouvelables et non renouvelables – est largement sous-estimée dans cette analyse. Ces ressources comprennent les services écosystémiques sous la forme de séquestration du carbone dans les terres, de l'énergie solaire, de l'énergie éolienne et de plusieurs autres types de ressources naturelles.

Note

1. BAD 2023a.

LES DÉFIS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DE L'AFRIQUE POUR L'INDUSTRIALISATION

Des problèmes subsistent en ce qui concerne l'exploitation du capital naturel et l'intégration de la comptabilité du capital naturel dans les ressources naturelles de l'Afrique (renouvelables et non renouvelables), malgré les efforts déployés par de nombreux pays africains pour utiliser des mesures politiques et fiscales afin d'améliorer les bénéfices tirés des ressources naturelles. La transformation nécessaire pour atteindre une croissance du PIB d'au moins 7 % par an (voir chapitre 1) exige des efforts délibérés pour concevoir des stratégies ciblées d'investissement dans les ressources naturelles afin de les aborder d'une manière juste et inclusive. Selon les *Perspectives économiques en Afrique 2023*, la valeur générée par l'économie bleue en Afrique était de 296 milliards de dollars en 2018, tandis que les emplois

directs étaient estimés à 49 millions (bien que la comptabilisation de l'économie bleue soit notoirement difficile – encadré 14.3)²². Cette valeur comprend la valeur ajoutée par les secteurs du tourisme, des industries extractives, de la pêche et du transport maritime, ainsi que la valeur des services écosystémiques, y compris la séquestration du carbone bleu.

L'Afrique a une part relativement faible de valeur ajoutée aux matières premières avant l'exportation. Par exemple, la part de l'Afrique dans la production de diamants, par rapport au polissage et à la commercialisation des diamants, montre un déséquilibre important, conduisant à une surutilisation, à l'épuisement et à une faible valeur ajoutée. Il ressort d'une étude réalisée par Bloomberg NEF, avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD), que l'Afrique n'est présente qu'au niveau primaire de la chaîne d'approvisionnement des batteries et des véhicules électriques, dont la valeur prévue en 2025 est de 55 milliards de dollars²³. En revanche, le niveau en

ENCADRÉ 14.3 Le cas de la comptabilité du capital naturel des océans

Il est particulièrement difficile de comptabiliser le capital naturel des océans, car les composantes de l'océan évoluent naturellement, comme les courants et les mouvements des populations de poissons, et en raison des effets des pressions anthropiques, notamment le réchauffement, l'acidification et la pollution.

En outre, les utilisations des espaces et des ressources océaniques évoluent et l'économie maritime se développe rapidement, avec l'exploitation de ressources halieutiques plus éloignées et plus profondes, l'exploitation d'hydrocarbures en mer, l'extraction minière en eaux profondes et les énergies marines renouvelables, tandis que les moyens technologiques, tels que les satellites, les drones, les robots sous-marins, les systèmes acoustiques et sismiques, et l'ADN environnemental, utilisés pour mesurer les composantes océaniques sont en constante évolution. Il est dès lors très difficile d'assurer une approche normalisée de l'évaluation des valeurs des différentes composantes de l'économie de l'océan, car les données sont collectées, produites et analysées par de multiples entités utilisant des approches différentes. On comprend aisément pourquoi seuls quelques pays sont réellement avancés dans ce domaine ; à savoir, ceux qui dépendent très fortement de l'économie maritime, comme les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Chine, l'Indonésie et plusieurs pays de l'Union européenne.

Dans les pays côtiers et insulaires d'Afrique, notamment le Cabo Verde, le Kenya, Madagascar, le Maroc, les Seychelles et l'Afrique du Sud, on note une demande est de plus en plus forte de la part des pouvoirs publics allant dans le sens d'établir des stratégies de développement de l'économie bleue, mettre en place une fiscalité adaptée aux secteurs concernés et planifier les investissements publics, tandis que les organisations de la société civile font pression pour un partage équitable des richesses produites par l'économie de l'océan.

aval, c'est-à-dire la production et l'assemblage de cellules de batteries, représentera 1 400 milliards de dollars d'ici à 2025 – un marché que l'Afrique doit cibler.

Ce manque de valeur ajoutée est une occasion manquée dans nombre de pays africains, car le secteur des industries extractives est la principale source de recettes publiques, d'exportations et de production nationale. Il est de ce fait nécessaire d'adopter de nouvelles approches et solutions politiques pour mieux comprendre et s'adapter aux risques émergents posés par les changements climatiques et la transition vers une économie à faible émission de carbone pour le secteur des industries extractives en Afrique. Ces dernières années, des questions telles que la gouvernance, le commerce illicite des ressources naturelles, la dégradation des ressources naturelles, l'incidence des nouvelles technologies, les questions environnementales et sociales et les inégalités entre les hommes et les femmes (brièvement abordées ci-dessous et plus en profondeur dans d'autres chapitres), ainsi que les changements climatiques, la transition énergétique et la création de la zone de libre-échange continentale africaine (abordée dans d'autres chapitres) ont eu de vastes répercussions sur la gestion des ressources naturelles dans les pays d'Afrique.

Gouvernance

La bonne gouvernance est une condition préalable à une croissance durable et inclusive, mais les problèmes de gouvernance, tels que la corruption, les flux financiers illicites et le manque de transparence et de responsabilité, restent préoccupants. La mauvaise gouvernance et l'inadéquation de l'environnement d'investissement sont souvent citées pour expliquer la faiblesse des investissements dans les ressources naturelles des États membres de l'Union africaine et la faible diversification de leurs économies. L'Afrique n'attire qu'une infime partie des investissements mondiaux²⁴ ; en 2017–2019, par exemple, elle n'a reçu que 148 milliards de dollars d'investissements directs étrangers, soit à peine 3,1 % des 4 735 milliards de dollars du chiffre mondial. Les flux d'investissement ont été trop lents dans l'industrie manufacturière et les services pour ajouter et conserver la valeur de ces ressources,

limitant ainsi l'industrialisation et la diversification économique et consolidant en fait le statut des pays africains en tant qu'exportateurs de produits de base. L'amélioration de la gestion des ressources naturelles peut accélérer le développement durable, d'autant plus que le capital naturel représente 30 à 50 % de la richesse totale de l'Afrique.

Nombreux sont les pays africains qui n'ont pas encore exploité le potentiel de leurs ressources naturelles. L'utilisation des ressources naturelles d'une manière qui favorise la diversification économique, augmente les recettes de manière durable, promeut le développement et protège l'environnement, stimulera une croissance soutenue, inclusive et verte, renforçant la résilience économique et l'intégration régionale. Les tensions mondiales récentes ont ravivé la volatilité liée aux ressources et montré la grande vulnérabilité de l'Afrique aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, soulignant l'urgence pour les pays africains d'utiliser leurs ressources naturelles pour assurer la sécurité alimentaire et énergétique, et de passer à une transformation plus locale grâce à des chaînes de valeur régionales durables et à une base de revenus diversifiée.

Commerce illicite des ressources naturelles

Le commerce illicite des ressources naturelles et les flux financiers illicites qui y sont liés, ainsi que la mauvaise gestion des contrats relatifs aux ressources, y compris les prêts garantis par les ressources, sont souvent cités comme causes de la faible mobilisation des ressources nationales. La BAD estime les pertes liées aux sorties de ressources illicites à 120 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de 5 % du PIB de l'Afrique²⁵. D'autres organisations font état de chiffres encore plus élevés²⁶. Les contrats injustes sur les ressources naturelles négociés par les gouvernements sont cités comme l'une des causes de l'échec de l'éradication de la pauvreté sur le continent²⁷. Il convient d'accorder une attention particulière aux contributions techniques lors de la négociation et de la gestion de ces contrats, y compris les prêts basés sur les ressources. Une analyse réalisée en 2020 sur 30 prêts basés sur les ressources naturelles dans 11 pays africains

a soulevé des questions sur leur efficacité et leur gouvernance²⁸. Les pays africains ont besoin d'aide pour intensifier la mobilisation des ressources nationales, notamment par le dialogue et les conseils sur les politiques, l'assistance technique et le renforcement des connaissances et des capacités afin d'endiguer le commerce illicite des ressources naturelles et les flux financiers qui l'accompagnent. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent favoriser une plus grande transparence, s'attaquer aux pratiques corrompues, à la fraude et à l'évasion fiscales, ainsi qu'à l'opacité de l'administration des droits miniers.

Dégradation des ressources naturelles

Les ressources naturelles renouvelables de l'Afrique, notamment la terre, l'eau, les océans, les forêts et les zones de pêche, se dégradent à un rythme alarmant en raison des changements climatiques, du manque d'évaluation, de la mauvaise gestion des ressources et de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. L'impact de la dégradation des écosystèmes sur la biodiversité affecte plus de 485 millions d'Africains et coûte au continent 9,3 milliards de dollars par an²⁹. Après le Moyen-Orient, l'Afrique est le continent qui concentre le plus de capital naturel dans ses richesses et ses actifs³⁰. Cela signifie que la bonne gestion des ressources naturelles de l'Afrique sera essentielle pour atteindre ses objectifs en matière de développement durable et de climat, qui vont de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'énergie et de la sécurité énergétique, des emplois verts, du développement des infrastructures, de la production et de la consommation responsables des ressources naturelles, à des communautés, des villes et des moyens de subsistance durables.

Impact des nouvelles technologies sur l'exploitation minière

L'application de nouvelles technologies telles que la mécanisation, l'automatisation, la robotique et l'intelligence artificielle modifie le secteur des ressources naturelles. Les innovations technologiques qui se développent rapidement dans le secteur minier modifient, par exemple, la façon dont les mines sont conçues et exploitées, ce qui permet d'améliorer la productivité et l'efficacité, la

sécurité des mineurs et, d'une manière générale, l'efficacité de la prospection des gisements de minéraux. Cependant, des perturbations potentiellement importantes des emplois miniers locaux se profilent à l'horizon³¹, avec des implications socioéconomiques à long terme pour les pouvoirs publics. Pour les pays africains fortement dépendants des minerais, cela nécessite une nouvelle réflexion sur le renforcement de la résilience aux chocs de croissance induits par la technologie dans le secteur minier.

Questions environnementales et sociales

De nombreux pays africains ont adopté des lois sur les évaluations de l'impact des projets sur l'environnemental et un nombre croissant d'entre eux ont également élaboré des réglementations sur les évaluations environnementales stratégiques pour les plans et programmes sectoriels afin d'assurer des sauvegardes environnementales et sociales appropriées³². Cependant, les résultats de ces évaluations sont généralement en deçà des attentes en ce qui concerne la prise en compte des risques liés aux projets.

Inégalités entre les hommes et les femmes

Les femmes africaines continuent d'être marginalisées et exclues de la prise de décision sur la gestion des ressources naturelles, malgré leur rôle essentiel dans la préservation des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, les moyens de subsistance durables et le bien-être de la communauté. Une étude du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable a montré que, malgré le manque de données, les femmes semblent représenter jusqu'à 30 % de la main-d'œuvre mondiale de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, et jusqu'à 50 % en Afrique ; dans certains pays, comme la Guinée, la proportion atteint même 75 %³³. Cependant, elles sont pratiquement invisibles dans la prise de décision locale et nationale sur le développement du secteur minier, et ne sont souvent pas en mesure de bénéficier des initiatives et des programmes miniers gouvernementaux ou privés.

TIRER PARTI DU CAPITAL NATUREL POUR LA CROISSANCE INCLUSIVE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFRIQUE

L'un des principaux obstacles au développement du capital naturel réside dans le manque de capacité à réaliser des évaluations du capital naturel afin d'éclairer les décisions d'investissement. La décision de financer, ou d'investir, dans un projet est prise en fonction de sa capacité à générer de bons rendements, à atteindre ses objectifs et à présenter un risque d'échec acceptable. Les projets d'investissement deviennent également plus attrayants lorsque l'éventail des avantages connexes qu'ils procurent est expliqué de manière détaillée aux investisseurs, par exemple lorsqu'ils permettent d'atténuer les effets des changements climatiques, d'obtenir d'autres avantages sociaux ou d'améliorer les résultats en matière de biodiversité. Pour intégrer le capital naturel dans les décisions relatives aux projets d'investissement, les décideurs ont besoin d'informations sur les obligations en matière de bien-être économique et social associées aux impacts potentiels sur le capital naturel, ainsi que sur les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux associés aux investissements dans le capital naturel, tels que les solutions fondées sur la nature. Selon l'initiative sur l'intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique (NC-4ADF) de la BAD, l'un des moyens de mieux intégrer le capital naturel dans ce processus décisionnel est de présenter un argumentaire économique en faveur de l'atténuation des incidences sur le capital naturel ou de l'investissement dans ce domaine. Cela peut être démontré sur la base des changements dans la valeur des flux de services écosystémiques dans le cadre de scénarios avec projet d'investissement par rapport à des scénarios sans projet³⁴.

L'engagement mondial accru pour lutter contre les changements climatiques à la suite de l'accord de Paris de 2015 a conduit à des actions visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Ces mesures ont stimulé l'augmentation des investissements dans les ressources naturelles pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que pour

les solutions fondées sur la nature. Pour réaliser la transition vers des émissions nettes nulles, les mesures visant à accélérer la transformation économique de l'Afrique en utilisant le capital naturel devront donc commencer par envisager les six approches suivantes.

Ajouter de la valeur et créer de la richesse

Sur le plan conceptuel, le passage d'une société purement agricole à une société industrialisée commence par l'ajout de valeur aux produits de base³⁵. La valeur ajoutée est la différence entre les coûts des biens achetés par une entreprise et la valeur des produits qu'elle vend³⁶. Bien que l'ajout de valeur et l'industrialisation des secteurs des ressources naturelles et des matières premières apporteront à l'Afrique des avantages tels que la création d'emplois, la sécurité alimentaire, la génération de revenus, l'augmentation des recettes en devises et l'amélioration des moyens de subsistance³⁷, les économies africaines dépendent encore fortement de l'exportation de produits de base à faible valeur ajoutée.

Le président de la BAD a rappelé un fois que «le secret de la richesse des nations a été révélé : les nations développées ajoutent de la valeur à tout ce qu'elles produisent, tandis que les nations pauvres se contentent d'exporter des matières premières. Il est temps pour l'Afrique de quitter la place qu'elle occupe au bas des chaînes de valeur mondiales pour passer au plus vite à l'industrialisation, en ajoutant de la valeur à tout ce qu'elle produit. L'Afrique doit travailler pour elle-même, pour son peuple, au lieu d'exporter ses richesses vers les autres continents»³⁸. Cette déclaration rend compte d'une décennie d'appels et d'actions en faveur de la promotion de l'industrialisation endogène de l'Afrique et de l'optimisation des énormes possibilités qui s'offrent à elle³⁹. Pour atteindre ces objectifs, les pouvoirs publics doivent d'abord adopter une approche «axée sur la valeur» à travers au moins deux éléments : avoir une connaissance complète de la valeur du capital naturel de l'Afrique et développer des stratégies concrètes de création de valeur locale pour construire des industries et amener l'Afrique à des segments plus élevés des chaînes de valeur industrielles mondiales.

Passer à la valorisation des minéraux

Les vastes ressources minérales de l'Afrique lui permettent de jouer un rôle central dans la transition énergétique, mais elle est bien sûr en concurrence avec d'autres pays qui s'efforcent de créer leurs propres stratégies minérales critiques afin de garantir l'approvisionnement des nouveaux secteurs de croissance économique et de la défense nationale. Environ 23 % du PIB de l'Afrique est créé dans des secteurs économiques qui dépendent fortement de la nature⁴⁰, ce qui pourrait être compromis par une ruée vers les minerais mal gérée.

En matière de réserves minérales mondiales, l'Afrique possède 6 % du cuivre, 21 % du graphite, 25 % de la bauxite, 35 % de la chromite, 46 % du manganèse, 52 % du cobalt, 79 % des roches phosphatées et 91 % des métaux du groupe du platine⁴¹. Au-delà des réserves, l'Afrique représente une part encore plus importante de la production actuelle de bon nombre de ces minéraux, dont 70 % du cobalt. Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'un producteur important de lithium, ce minéral est extrait au Zimbabwe et au Mali. La Namibie, le Ghana et la République démocratique du Congo possèdent également des ressources en lithium. Les terres rares sont exploitées en Angola et au Burundi, et des projets sont en cours de développement à Madagascar, au Malawi, au Maroc, au Mozambique, en Afrique du Sud et en Tanzanie, bien que ces pays ne soient pas de grands producteurs.

L'Afrique fait partie des chaînes de valeur mondiales des minéraux verts et de transition, mais principalement au stade de l'exploration, de l'extraction et, dans une certaine mesure, de la transformation. Des quantités limitées de manganèse et de nickel de qualité batterie sont produites, ainsi que de l'électrolyte de vanadium pour les batteries à flux. Les batteries au lithium-ion sont assemblées en blocs de batteries avec des systèmes de gestion, de refroidissement et d'électronique de soutien utilisant des cellules de batteries importées pour des applications dans les systèmes d'alimentation à distance, les télécommunications et la sécurité. Des équipements spécialisés pour l'exploitation minière, la logistique et le transport de denrées alimentaires utilisant des cellules lithium-ion sont fabriqués en Afrique du Sud, et

des projets de production d'énergie renouvelable hors réseau sont en cours de construction, avec un stockage utilisant des batteries lithium-ion assemblées localement⁴².

Plaidoyer en faveur d'une chaîne de valeur régionale pour les batteries en Afrique

Les changements climatiques provoqués par les émissions de carbone provenant des combustibles fossiles constitue une menace majeure pour la planète et les moyens de subsistance des populations. Les technologies énergétiques à faible teneur en carbone qui utilisent des minéraux classés comme critiques sont donc de plus en plus nombreuses, notamment dans les installations de stockage de l'énergie provenant de sources renouvelables (éoliennes et solaires) et dans les véhicules électriques qui remplacent les moteurs à combustion interne alimentés par des combustibles fossiles.

Au cours de la transition énergétique, on devrait assister à une augmentation de la demande pour les minéraux et les métaux tels que le cobalt, le cuivre, le lithium, le manganèse, le graphite, le nickel, le phosphate, l'aluminium, l'acier, le zinc et les terres rares, que l'Afrique possède pour la plupart en abondance. La demande de batteries pour les véhicules électriques devrait être multipliée par neuf entre 2020 et 2030. Pour les batteries de stockage, la demande d'aluminium, de cobalt, de fer, de lithium, de manganèse et de nickel va probablement exploser, et l'approvisionnement devient déjà une question stratégique pour de nombreux pays, ce qui nécessite des améliorations substantielles de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement.

Ainsi, la demande croissante de batteries en Afrique et dans le monde entier créera probablement des possibilités de développement de chaînes de valeur minérales critiques en Afrique, basées sur ses abondantes ressources minérales, comme pour les batteries (encadré 14.4). (Actuellement, la plupart des cellules de batteries et des composants sont fabriqués en Asie.) Au fur et à mesure que les nouveaux marchés pour les véhicules électriques se développeront, la fabrication se déplacera vers ces lieux.

ENCADRÉ 14.4 Étude sur les précurseurs de matériaux de batteries en République démocratique du Congo

En 2021, le Centre africain de gestion et d'investissement en ressources naturelles de la BAD a publié les résultats de son enquête sur l'exploitation de la chaîne de valeur du lithium et du cobalt en vue d'une industrialisation basée sur les minéraux en Afrique. Le rapport¹ observe que toutes les matières premières des batteries lithium-ion sont extraites en Afrique, ce qui place le continent au premier échelon de la chaîne de valeur. Le faible niveau de valorisation appliqué aux matériaux des batteries ne permet toutefois de réaliser que 10 % de la valeur totale de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement. Le rapport recommande des mesures pour remédier à cette situation en investissant dans la transformation du lithium et du cobalt, en renforçant les liens intersectoriels et en faisant mieux connaître les avantages de l'Afrique en matière de ressources pour ces minéraux.

En novembre 2021, les résultats d'une étude visant à déterminer le coût de production des précurseurs de batteries lithium-ion en République démocratique du Congo, comparé à celui des États-Unis, de la Chine et de la Pologne, ont été publiés². Tout d'abord, l'étude a conclu qu'une installation de 10 000 tonnes de précurseurs dans le pays pour les cathodes de nickel, de manganèse et de cobalt (NMC) pourrait coûter 39 millions de dollars, soit un tiers du coût d'une installation similaire aux États-Unis. Des projets similaires en Chine et en Pologne coûteraient respectivement 112 et 65 millions de dollars. L'élément essentiel de ce constat de compétitivité est que les coûts d'investissement en République démocratique du Congo sont inférieurs à ceux des trois autres pays, principalement en raison des coûts moins élevés du terrain et de la construction.

Deuxièmement, le rapport conclut que la compétitivité dépend de la sécurité de l'approvisionnement en cobalt à long terme, car l'acquisition de cobalt sur le marché au comptant rendrait l'usine non compétitive. L'électricité d'origine hydraulique du pays présente l'avantage supplémentaire de réduire les coûts énergétiques et l'empreinte carbone des matériaux précurseurs. Le ministère des Finances du pays a fait des projections macroéconomiques pour une usine plus grande avec une production annuelle de 100 000 tonnes de matériau actif d'anode NMC622, et a estimé le coût de construction à 301 millions de dollars, et à 3,2 milliards de dollars bruts par an à pleine production. Cette usine constituerait une étape majeure dans la transformation de l'économie nationale et l'amélioration de la stabilité fiscale³.

Étant donné que les chaînes de valeur des batteries et des minéraux sont réparties entre plusieurs pays africains, seule une stratégie régionale de regroupement des matières premières serait viable. Le chaînon manquant – les étapes intermédiaires qui impliquent la production de cellules – se trouve principalement en Asie. Cette partie de la chaîne de valeur reste la plus difficile à compléter, en raison de l'échelle du gigawatt massive à laquelle les usines de batteries à la pointe de la technologie sont construites en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Les marchés existants pour les applications en Afrique comprennent : les batteries pour les véhicules électriques (principalement les véhicules à deux et trois roues) et les conversions de véhicules ; les batteries pour le stockage de l'électricité et les applications industrielles et commerciales, en particulier pour les équipements de télécommunications ; les batteries attachées à la production intégrée, généralement les installations solaires hors réseau ; le stockage par batterie utilisé dans le cadre des actifs de production à l'échelle des services publics et les batteries de seconde main ; et le stockage par batterie lorsque les batteries des véhicules électriques atteignent le stade où elles ne peuvent contenir que 80 % de leur capacité nominale et sont redéployées vers des applications de stockage stationnaire qui sont moins exigeantes.

L'étude précurseur a démontré le potentiel de fermeture des étapes intermédiaires manquantes. Après la publication, la République démocratique du Congo et la Zambie ont signé un accord de coopération visant à développer une chaîne de valeur pour les batteries et les véhicules électriques dans les deux pays, sur la base de leurs ressources naturelles. Le projet sera mis en œuvre dans deux zones économiques spéciales dans une configuration transfrontalière unique. L'administration centrale a identifié un site de 200 hectares dans la province du Katanga, à 2,5 kilomètres de la frontière zambienne ; la zone économique spéciale de la Zambie étant située à proximité, dans la province de Copperbelt. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et ses partenaires – dont Afrexim Bank, la BAD et la Facilité africaine de soutien juridique – collaborent à la réalisation d'une étude de préféabilité visant à identifier les filières de projets pour la facilitation des investissements.

Notes

1. ANRC 2021.

2. Bloomberg 2021.

3. Ministère des Finances 2021.

Poursuivre la transition verte

L'Afrique est dans une situation favorable pour promouvoir la croissance verte – dans le cadre de sa transition vers un avenir à faible émission de carbone – grâce à une exploitation accrue de son gaz naturel, mais pas dans l'immédiat. Une transition pragmatique devrait être gérée avec soin pour réduire les émissions tout en laissant le temps de recycler et de diversifier les actifs échoués et en permettant aux communautés d'utiliser leurs ressources naturelles de manière durable. En raison de ses faibles émissions de carbone, le gaz naturel est largement considéré comme un combustible de transition.

Plus de la moitié de la population africaine n'a pas accès à l'électricité. Pour éliminer la pauvreté énergétique en Afrique d'ici 2030, le continent doit augmenter sa capacité de production d'électricité à partir de sources fiables et propres de plus de 6 % par an⁴³. Le gaz naturel peut être le principal instrument de lutte contre la pauvreté énergétique dans l'intervalle, mais pour cela, les pays africains doivent élaborer des plans de transition énergétique solides afin d'attirer des capitaux privés. Les réserves de gaz naturel de l'Afrique, estimées à 600 000 milliards de pieds cubes et d'une valeur de 210 milliards de dollars en 2018, peuvent accélérer l'accès à l'énergie.

Compte tenu de l'accessibilité du gaz naturel, la production d'électricité à partir du gaz peut contribuer à l'abandon progressif des combustibles plus polluants et à l'intégration des énergies vertes, soutenant ainsi la transition énergétique⁴⁴. L'utilisation accrue du gaz naturel contribuerait également à réduire progressivement la dépendance de l'Afrique à l'égard de la biomasse pour la cuisson, ralentissant ainsi la déforestation et apportant des avantages en matière de santé, en particulier pour les femmes et les enfants, ainsi que des avantages économiques. Enfin, le gaz naturel soutient l'industrialisation du continent en fournissant de l'énergie pour des utilisations difficiles à abandonner, telles que la fabrication d'acier et de ciment, et en servant de matière première pour les engrais et d'autres produits essentiels. Les pays ayant fait de nouvelles découvertes de gaz naturel, notamment l'Égypte, la Mauritanie, le Mozambique, le Sénégal et la Tanzanie, progressent dans la commercialisation de leurs ressources gazières.

Améliorer les résultats environnementaux, sociaux et de gouvernance

Pour assurer une bonne gestion des richesses en ressources naturelles de l'Afrique, les pays africains doivent comprendre et minimiser l'impact des activités d'extraction sur les ressources naturelles et sur l'environnement en général. La plupart des ressources extractives de l'Afrique se trouvent dans des zones écologiquement sensibles, où les menaces pour la biodiversité et la destruction de l'habitat sont très élevées. Par exemple, la plupart des minéraux essentiels de la République démocratique du Congo se trouvent dans la forêt tropicale du Congo, qui soutient l'écosystème mondial. Dans de nombreux pays africains, les ressources pétrolières et gazières bordent des forêts naturelles et d'autres zones protégées. En ce qui concerne les lois sur les études d'impact environnemental et les règlements sur les évaluations environnementales stratégiques (voir la sous-section « Questions environnementales et sociales » ci-dessus), il existe un potentiel considérable d'amélioration des pratiques en renforçant la participation du public au processus d'évaluation et en rendant les évaluations accessibles au public, de manière à ce qu'elles puissent également contribuer à améliorer la responsabilisation⁴⁵. Les entreprises étrangères et les entreprises basées en Afrique qui extraient des ressources naturelles doivent s'efforcer d'obtenir des licences sociales d'exploitation, ainsi que le « consentement libre, préalable et éclairé » des communautés susceptibles d'être affectées par leurs activités. L'accent ne doit pas seulement être mis sur la façon d'accroître la contribution économique du secteur des ressources naturelles, mais aussi sur la façon de réduire les impacts environnementaux et sociaux négatifs de l'extraction des ressources.

Influencer la transition vers des émissions nettes nulles à l'échelle mondiale

Plus de la moitié des pays africains possèdent au moins un des métaux critiques nécessaires à la transition énergétique, ce qui place le continent dans une position stratégique pour influencer la transition vers des émissions nettes nulles

à l'échelle mondiale. Mais l'Afrique ne participe qu'aux éléments de moindre valeur de la chaîne de valeur mondiale des batteries, par exemple, et n'a pas beaucoup investi dans les minéraux verts ou dans le stockage d'énergie émergent utilisant l'électrolyse pour produire de l'hydrogène vert. Ajouter de la valeur aux minéraux verts de l'Afrique en localisant des segments de la chaîne de valeur contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, le cobalt brut extrait des mines parcourt environ 17 000 kilomètres de la République démocratique du Congo à la Chine et vice-versa, avant et après le traitement. Si les segments de la chaîne de valeur sont localisés, les émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur diminueront. En outre, le fait d'ajouter de la valeur localement permet de réduire la volatilité des prix des matières premières à laquelle sont normalement confrontés les producteurs de minerais en Afrique.

Compte tenu de ses abondantes ressources solaires et éoliennes, l'Afrique possède le plus fort potentiel au monde pour produire de l'hydrogène bon marché. Par exemple, l'Afrique de l'Ouest pourrait à elle seule produire jusqu'à 165 000 TWh d'hydrogène vert par an, dont environ 120 000 TWh pour moins de 2,50 euros par kilogramme. À titre de comparaison, l'hydrogène vert en Allemagne coûte entre 7 et 10 euros par kilogramme⁴⁶. Jusqu'à présent, les projets et les investissements dans le domaine de l'hydrogène propre se sont multipliés rapidement, mais presque tous en dehors de l'Afrique, malgré l'avantage concurrentiel de cette dernière dans quelques domaines. Les recherches indiquent que l'Afrique pourrait produire environ 16 000 millions de tonnes d'hydrogène par an, ce qui dépasserait largement la demande mondiale d'hydrogène prévue d'ici 2050.

L'histoire du potentiel inexploité vaut également pour l'hydroélectricité. Par exemple, sur l'ensemble de la capacité hydroélectrique exploitable en 2018, seuls 11 % étaient exploités en Afrique, contre 53 % en Europe, 39 % en Amérique du Nord, 26 % en Amérique du Sud et 20 % en Asie. L'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe et certaines parties de l'Afrique de l'Ouest possèdent de nombreux plans d'eau permanents – rivières, ruisseaux et bassins fluviaux – qui

offrent d'excellentes possibilités de développement de l'hydroélectricité en fonction de la nature.

VALORISER LE CAPITAL NATUREL

Le compte de capital naturel publiquement disponible, produit par la Banque mondiale et l'ONU, ne couvre pas la valeur implicite totale des ressources naturelles essentielles au bien-être, telles que l'eau, l'air et l'ensoleillement. Le calcul de la valeur implicite du capital naturel peut aider à évaluer correctement le capital naturel de l'Afrique.

L'eau douce et l'air sont considérés comme des intrants illimités et peuvent donc prendre une valeur nulle. Toutefois, lorsqu'ils entrent dans la production d'un bien ou d'un service, comme l'eau potable ou l'électricité, leur valeur peut être obtenue en utilisant la méthode de la valeur résiduelle. Cette valeur peut être estimée comme la différence entre les revenus annuels tirés de la vente du produit renouvelable et le coût annuel de sa production, y compris les salaires et la rémunération du capital produit⁴⁷. Les valeurs du soleil, du vent et de l'eau pour l'hydroélectricité doivent être considérées comme des sources d'énergie renouvelables et évaluées comme telles. L'Afrique est de loin la région du monde la plus riche en potentiel d'énergie renouvelable à faible coût, avec près de la moitié – 44,8 % – du potentiel technique mondial total d'énergie renouvelable⁴⁸.

AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE L'UTILISATION DU CAPITAL NATUREL

Les actifs physiques et les écosystèmes sont en mesure de fournir une valeur de production plus élevée sans compromettre la qualité de l'environnement, mais les études montrent une augmentation générale, dans toutes les régions du monde, de l'écart entre la valeur réelle et la valeur potentielle des biens et services provenant des ressources naturelles, telles que la séquestration du carbone ainsi que les récoltes, les pâturages et la sylviculture, l'Afrique présentant l'écart le plus important entre l'efficacité réelle et l'efficacité

potentielle de l'utilisation des ressources naturelles⁴⁹. Ses pays et ses secteurs présentent également de grandes variations en termes d'efficacité réelle, certains obtenant des résultats relativement élevés, d'autres des résultats faibles, comme dans le cas des ressources foncières agricoles.

L'un des principaux problèmes est que l'Afrique subsaharienne est la région du monde qui tire le moins de valeur de ses ressources naturelles. Par exemple, la valeur ajoutée par hectare de terre agricole en Afrique ne représente que 37 % de la moyenne mondiale (figure 14.3). Les régions d'Asie – principalement les pays en développement – ont une productivité cinq à huit fois supérieure. Dans de nombreuses régions d'Afrique, une grande partie des terres peut toutefois être utilisée pour l'agriculture sans entraîner de déforestation. Par exemple, en République du Congo, seulement 2 % des terres sont utilisées pour l'agriculture, et avec des techniques rudimentaires⁵⁰. Des observations similaires s'appliquent à de nombreux autres pays africains.

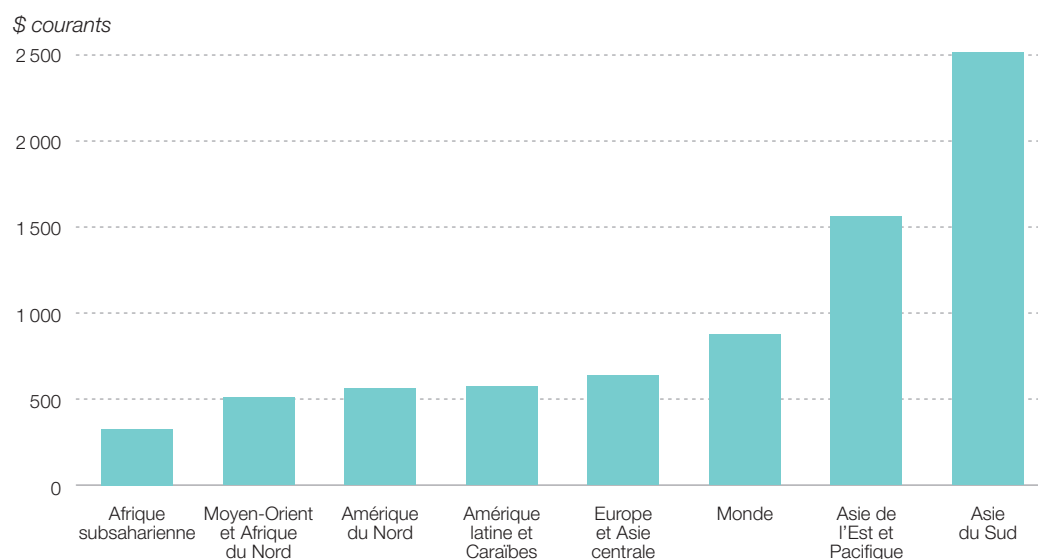
Application de l'économie circulaire

L'application des principes de l'économie circulaire, qui impliquent le recyclage et la récupération des matériaux lorsque c'est possible, a le potentiel d'augmenter la productivité du capital

naturel. L'extraction et la production de ressources naturelles sont responsables d'environ 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de plus de 90 % des impacts sur le stress hydrique et la perte de biodiversité dus à l'utilisation des terres^{51,52}. Quelque 30 à 50 % de la production de cuivre, d'or, de minerai de fer et de zinc se fait dans des zones où le stress hydrique est déjà élevé⁵³. L'économie circulaire pourrait contribuer à une gouvernance transparente et responsable des ressources minérales grâce à un modèle de « matériaux en tant que service »⁵⁴, permettant aux pouvoirs publics et à la société de conserver plus largement le contrôle de leurs ressources naturelles. Ce modèle offre une solution de rechange au modèle traditionnel de croissance « linéaire » tirée par les industries extractives.

La promotion de la gestion des minéraux pour orienter de manière responsable les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des minéraux verts, avec l'augmentation de la réutilisation et du recyclage des matériaux dans les secteurs des minéraux et de l'eau, peut augmenter les investissements et la productivité des solutions basées sur la nature et la durabilité globale du capital naturel renouvelable et non renouvelable. Par exemple, l'efficacité de la séquestration du carbone dans les écosystèmes terrestres peut

FIGURE 14.3 Valeur ajoutée par hectare de terres agricoles par région du monde, 2021



Source: BAD 2023.

être encore accrue. Une analyse récente montre qu'à l'échelle mondiale, la capacité de stockage des gaz à effet de serre était de 429 milliards de tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (MTCO₂e) stockées dans la végétation terrestre en 2017, toutes terres confondues⁵⁵. En choisissant une utilisation et une gestion des terres qui permettent d'accroître le stockage des gaz à effet de serre sans compromettre leur utilisation à des fins productives, cette quantité peut être augmentée de 86 milliards de MTCO₂e, soit environ 20 %. Une grande partie de ce gain se situe dans quelques pays, dont certains en Afrique⁵⁶. Les pays africains où l'écart entre la séquestration réelle et potentielle du carbone est le plus important sont le Burundi, la Gambie et l'Ouganda.

Une étude récente sur les synergies dans les objectifs de développement durable (ODD) a établi un lien pentagonal pour les ODD 1, 2, 4, 7, 13 et 15, articulé autour de la sécurité alimentaire, des facteurs sociaux, économiques, énergétiques, climatiques et environnementaux par un simple projet qui a lié l'efficacité technique d'un projet de fourneau et de combustible propres avec un type de fourneau alternatif au Nigéria⁵⁷. L'étude suggère de renforcer les cadres climatiques et environnementaux, comme l'intégration des ODD dans les contributions déterminées au niveau national et les plans de développement nationaux à long terme pour favoriser la sécurité alimentaire. Une étude antérieure connexe⁵⁸ sur le même projet a estimé une réduction annuelle de 2,2 tCO₂e par habitant des émissions de carbone grâce à une intervention sur les fourneaux au Nigeria et a conclu que l'utilisation de fourneaux et de combustibles améliorés pour la cuisine pourrait contribuer à la conservation des forêts et à la réduction des émissions de CO₂e dans ce pays. Les deux études ont articulé les actions clés requises pour une croissance inclusive et la manière dont les ODD sont liés pour soutenir les modèles de production et de consommation susceptibles de stimuler le développement économique, comme le prévoit le Programme africain de relance verte (encadré 14.5).

Stimuler le tourisme vert

Les paysages constituent un type de capital naturel qui n'est pas entièrement mesuré et valorisé dans le cadre des services générateurs de

richesses naturelles du continent, tels que le tourisme. Le potentiel est largement sous-développé : la part de l'Afrique dans le tourisme mondial n'est que de 5 %⁵⁹. Le tourisme sur le continent pourrait être renforcé par des investissements dans des sous-secteurs axés sur le capital naturel. Le rapport 2019 sur la compétitivité des voyages et du tourisme publié par la plateforme du Forum économique mondial pour façonner l'avenir de la mobilité montre que le score régional des ressources naturelles pour l'Afrique était de 2,9 sur 7,0 en 2019, et qu'il baisserait à 2,6 en 2022 ; pour l'Afrique du Nord (regroupée avec le Moyen-Orient), il était de 2,2 en 2019 et de 2,0 en 2022.

Comme le souligne le rapport 2019, les principaux défis comprennent un environnement commercial défavorable, des conditions de santé et d'hygiène médiocres et des ressources humaines faibles. La région dispose de catalyseurs bien structurés pour soutenir le tourisme fondé sur le capital naturel, tels que la connectivité numérique et les clauses donnant effet à la Zone de libre-échange continentale africaine qui permettent la libre circulation des personnes à travers le continent. Le tourisme doit dès lors être pris en considération dans le système de comptabilité nationale des pays africains.

CONCLUSION

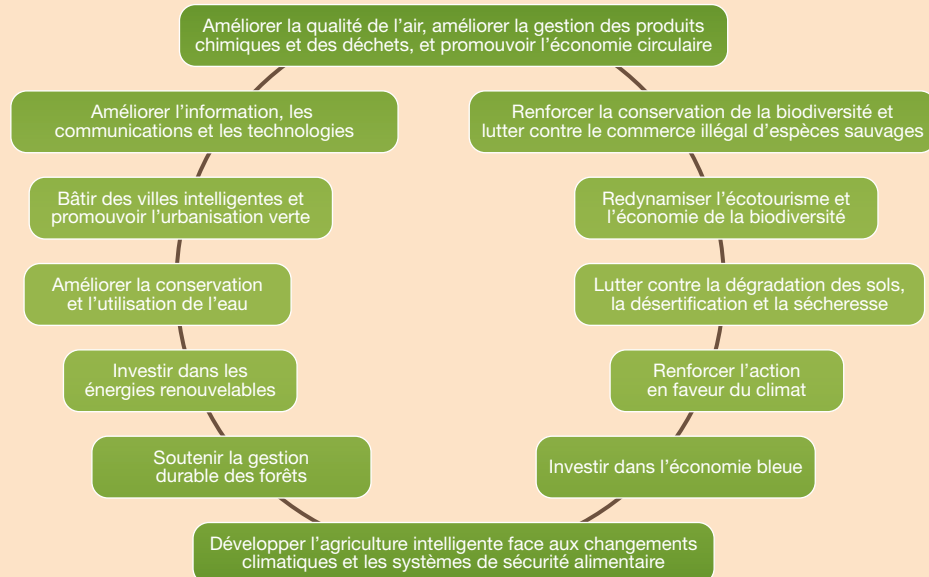
Ce chapitre a porté essentiellement sur le rôle du capital naturel dans la croissance inclusive et le développement durable de l'Afrique. Malgré l'abondance des ressources naturelles, l'histoire de la croissance est marquée par une divergence entre les richesses naturelles et la croissance économique. Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut déployer des efforts délibérés pour dépasser la dépendance à l'égard des produits de base en augmentant la valeur ajoutée locale et en diversifiant les activités, afin de bâtir des économies africaines plus fortes et plus résistantes face aux chocs. Après avoir fourni une analyse générale des avantages, des possibilités et des défis liés au développement du capital naturel en Afrique, ce chapitre propose les suggestions suivantes, que chaque pays pourra approfondir en fonction de ses caractéristiques nationales.

ENCADRÉ 14.5 Le Programme de relance verte pour l'Afrique

Le Programme de relance verte pour l'Afrique (AGSP) est une initiative innovante menée par l'Afrique et destinée à soutenir la réponse du continent aux impacts socioéconomiques et environnementaux dévastateurs de la pandémie de COVID-19, de manière verte et durable. Le programme fournit un cadre général qui soutiendra la reprise des initiatives environnementales et de développement durable en Afrique, tout en identifiant de nouveaux domaines nécessitant des interventions stratégiques. Il vise également à contribuer à l'application effective des dispositions de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'accord de Paris concernant le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités pour les pays africains.

L'AGSP favorisera une approche cohérente pour lutter contre la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols et des écosystèmes, en finançant le développement du capital naturel. Les principaux objectifs sont de fournir une réponse rapide pour soutenir les secteurs économiques clés les plus durement touchés par la pandémie, tels que l'écotourisme et l'économie de la biodiversité, et de fournir une orientation et un soutien pour les interventions à moyen terme dans les secteurs clés. L'AGSP peut soutenir la mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal, adopté à Montréal en décembre 2022. Les éléments clés de l'AGSP sont tous liés à la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable en Afrique (figure 14.5.1).

FIGURE 14.5.1 Principaux éléments du Programme de relance verte pour l'Afrique



Source : Adapté du projet de rapport sur le Programme de relance verte pour l'Afrique, PNUE 2021. <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/34409/AGSP.pdf?sequence=3>.

L'Afrique doit chercher plus délibérément et plus résolument des réponses sur la manière dont elle peut mieux comprendre et apprécier la valeur de ses atouts naturels et s'assurer qu'ils contribuent à la réalisation de ses objectifs de développement à long terme. Mais elle doit réformer ses politiques, ses stratégies et ses modèles à tous les niveaux. Elle doit agir pour garantir une plus grande coopération régionale et, dans la mesure du possible, assurer un environnement international favorable. Les pouvoirs publics doivent renforcer les institutions chargées de la bonne gouvernance des ressources naturelles, et les États membres de l'Union africaine doivent se concentrer sur l'exploitation de la valeur ajoutée des ressources, et ne pas se contenter d'exporter

des produits de base. On ne saurait trop insister sur le rôle des bons dirigeants aux niveaux politique, administratif et technique, et sur la nécessité d'une vision du développement basée sur le capital naturel pour chaque pays.

Pour que l'Afrique surmonte le pessimisme auquel il est en proie à l'égard des ressources naturelles, ses dirigeants doivent aborder la réflexion et l'action sous un angle différent. L'analyse, les questions de politiques et les actions clés décrites ici servent à enrichir le corpus de connaissances sur les contributions de la richesse en capital naturel de l'Afrique – son atout le plus stratégique et le plus abondant – pour soutenir la croissance inclusive et le développement durable du continent.

NOTES

1. BAD 2019.
2. BAD 2023a.
3. Barbier 2011.
4. BAD 2023a.
5. BAD 2023a.
6. USGS 2021.
7. BAD 2023a.
8. Commission africaine de l'énergie 2020.
9. Union africaine 2023.
10. BAD 2023a.
11. British Petroleum 2020.
12. BAD 2015.
13. BAD 2016b.
14. FAO 2021.
15. Banque mondiale 2021.
16. BAD 2023a.
17. Les autres pays africains qui connaissent une baisse sont le Burundi, la Namibie, l'île Maurice, la Somalie et la Tanzanie.
18. BAD 2023a.
19. Voir, par exemple, Dasgupta (2021).
20. Dasgupta 2021.
21. Managi et Kumar 2018.
22. AU-IBAR 2019.
23. Bloomberg 2021.
24. CNUCED 2020.
25. BAD 2023a.
26. Le Programme des Nations Unies pour le développement estime que l'Afrique perd chaque année environ 195 milliards de dollars de son capital naturel en raison des flux financiers illicites, de l'exploitation minière illégale, de l'abattage illégal, du commerce illégal d'espèces sauvages, de la pêche non réglementée et de la dégradation et de la perte de l'environnement.
27. Ayangafac et al. 2016.
28. NRG1 2020.
29. Convention sur la biodiversité 2018.
30. Lang et al. 2018.
31. ANRC à paraître. Cette étude suggère que jusqu'à 200 000 travailleurs en Afrique australe pourraient perdre leur emploi au cours des prochaines années en raison de la mécanisation et de l'automatisation croissantes dans le secteur minier.
32. Kolhoff 2016.
33. Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable 2018.
34. NC4-ADF 2023.
35. Piabuo et al. 2021.
36. Adeyoku 1975.
37. BAD 2017.
38. Adesina 2015.
39. Piabuo et al. 2021.
40. WEF, 2020.
41. USGS 2021.
42. Montmasson-Clair et al. 2021.
43. BAD 2022a.
44. BAD 2022b.
45. Banque mondiale 2010 ; Slunge et Loayza 2012.
46. <https://infomineo.com/sustainable-development/green-hydrogen-africa-as-a-new-hub/>.
47. Si l'eau douce n'est pas renouvelable et a une valeur de rareté, elle doit être incluse dans les comptes de patrimoine. C'est le cas dans certaines estimations nationales de la richesse, mais pas dans l'évaluation mondiale. Voir NCAVES et MAIA (2022) pour des exemples des Pays-Bas et du Royaume-Uni.
48. BAD 2022a.
49. Virginia Tech CALS Global 2022.
50. République du Congo, 2021.
51. ONU 2023.
52. Brahmabhatt et Hu 2009.
53. ANRC 2022.
54. Le modèle « matériaux en tant que service » a été mis au point en 2013 par Turntoo. Ce modèle repose sur l'idée selon laquelle les pays ou communautés riches en ressources conservent la propriété des métaux et minéraux extraits sur leur territoire et vendent les matériaux en tant que service. Cela signifie qu'au lieu de vendre les matériaux eux-mêmes, seul l'usufruit (le droit d'utiliser ces matériaux et de tirer un bénéfice de leur utilisation) serait vendu tout au long de la chaîne de valeur. La vente de l'usufruit serait combinée à l'obligation contractuelle de garantir la récupérabilité des matériaux à tout moment. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour prouver que le modèle peut soutenir le développement du capital naturel, en particulier dans un contexte africain.
55. BAD 2023a.
56. Virginia Tech CALS Global 2022.
57. Onah et al. 2021.
58. Onah et al. 2019.
59. OMT 2023.

RÉFÉRENCES

- ACMI (Initiative des marchés du carbone en Afrique). 2022. *Initiative des marchés du carbone en Afrique, Rapport de la feuille de route : Exploiter les marchés du carbone pour l'Afrique*. ACMI. https://www.seforall.org/system/files/2022-11/ACMI_Roadmap_Report_Nov_16.pdf.
- Adesina, A. 2015. *Discours d'ouverture prononcé par le président de la Banque africaine de développement, Akinwumi Adesina, lors de la conférence de haut niveau sur l'Afrique nourrit l'Afrique : un plan d'action pour la transformation de l'agriculture en Afrique*. Centre international de conférences Abdou Diouf, Dakar, Sénégal, 21 octobre.
- Adeyolu, S. K. 1975. *Forestry and the Nigerian Economy*. Ibadan, Nigeria : Ibadan University Press.
- Afreximbank (Banque africaine d'import-export). 2020. *Africa Franchise Report: A Study of Franchising in Africa*. Le Caire : Afreximbank.
- Akpalu, W., et P. J. Parks. 2007. "Natural Resource Use Conflict: Gold Mining in Tropical Rainforest in Ghana." *Environment and Development Economics* 12 (1): 55–72.
- ANRC (Centre africain des ressources naturelles). 2021. *Performance de l'industrie forestière gabonaise*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- ANRC (Centre africain des ressources naturelles). 2022a. *Document d'approche pour guider la préparation d'une stratégie africaine des minéraux verts*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- ANRC (Centre africain des ressources naturelles). 2022b. *Debt for Nature Swaps: Feasibility and Policy Significance in Africa's Natural Resources Sector*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/en/documents/debt-nature-swaps-feasibility-and-policy-significance-africas-natural-resources-sector>.
- ANRC (Centre africain des ressources naturelles). À paraître. *The Gold Value Chain in Africa: Opportunities for Value Addition and Industrialization*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- AU-IBAR. 2019. *Africa Blue Economy Strategy*. Nairobi, Kenya.
- Ayangafac, C., D. Bulcha, et S. Bekele. 2016. "Why Do Some African Countries Negotiate Unfair Natural Resource Contracts?" In *Public Procurement Reform and Governance in Africa*, 51–73. London: Palgrave Macmillan.
- BAD (Banque africaine de développement). 2015. *Stratégie du Centre africain des ressources naturelles pour 2015–2020*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2016a. *Centre africain des ressources naturelles – rapport d'avancement 2014–2016 : les 2 premières années*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/anrc/AfDB_ANRC_2YEARSPROGRESSBROCHURE_FRENCH.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2016b. *Catalyser la croissance et le développement par une gestion efficace des ressources naturelles*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/anrc/AfDB_ANRC_BROCHURE_fr.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2017. *Industrialiser l'Afrique : Stratégies, politiques, institutions et financement*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2018a. *Les infrastructures africaines : Un potentiel considérable, mais un impact limité sur la croissance équitable 2018*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/African_Economic_Outlook_2018_-_EN_Chapter3.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2018b. *GAP Analysis Report: African Nationally Determined Contributions (NDCs)*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Events/Cop24/african_ndcs_gap_analysis_report.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2019. *Nourrir l'Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Brochure_Feed_Africa_-En.pdf.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022a. *Perspectives économiques en Afrique 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste en Afrique*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement.
- BAD (Banque africaine de développement). 2022b. *Minimizing Greenhouse Gas Emissions in the Petroleum Sector: The Opportunity for Emerging Producers*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/en/documents>

- /minimising-greenhouse-gas-emissions-petroleum-sector-opportunity-emerging-producers.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023a. *Perspectives économiques en Afrique 2023*. Abidjan, Côte d'Ivoire: Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/en/knowledge/publications/african-economic-outlook>.
- BAD (Banque africaine de développement). 2023b. *Afrique de l'Est: Aperçu régional* Extrait de <https://www.afdb.org/fr/countries/east-africa/east-africa-overview>.
- Banque mondiale. 2010. *L'évaluation environnementale stratégique dans les réformes politiques et sectorielles: modèle conceptuel et directives opérationnelles*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Banque mondiale. 2021. *The Changing Wealth of Nations 2021: Managing Assets for the Future*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Barbier, E. 2011. *Scarcity and Frontiers: How Economies Have Developed through Natural Resource Exploitation*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Bloomberg. 2021. *The Cost of Producing Battery Precursors in the DRC*. https://assets.bbhub.io/professional/sites/24/BNEF-The-Cost-of-Producing-Battery-Precursors-in-the-DRC_FINAL.pdf.
- Brahmbhatt, M., and A. Hu. 2009. "Ideas and Innovation in East Asia." *The World Bank Research Observer* 25 (2): 177–207.
- British Petroleum. 2020. *Statistical Review of the World's Energy*. London: BP.
- CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique). 2015. *Illicit Financial Flows: Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa*. Addis-Abeba: CEA. <https://repository.uneca.org/handle/10855/22695>.
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). 2020. *Rapport sur l'investissement dans le monde 2020*. Genève: CNUCED. https://unctad.org/system/files/official-document/wir2020_en.pdf.
- Collier, P. 2010. *The Plundered Planet: Why We Must—and How We Can—Manage Nature for Global Prosperity*. Oxford, UK: Oxford University Press.
- Commission africaine de l'énergie. 2020. *Africa and Just Energy Transition: Considerations for the Expansion of Africa Oil and Gas Domestic Market*.
- Convention sur la biodiversité. 2018. *Rapport du Sommet ministériel africain sur la biodiversité*. Montréal, QC: Convention sur la biodiversité.
- Dasgupta, P. 2021. *The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review*. London.
- Eicke, L., S. Weko, M. Aperi, and A. Marian. 2021. "Pulling up the Carbon Ladder? Decarbonization, Dependence, and Third-Country Risks from the European Carbon Border Adjustment Mechanism." *Energy Research & Social Science* 80: 102240.
- Elkins, C. 2022. *Legacy of Violence: A History of the Empire*. London: Penguin Random House.
- Elvidge, C. D., M. Zhizhin, K. Baugh, F.-C. Hsu, and T. Ghosh. 2016. *Methods for Global Survey of Natural Gas Flaring from Visible Infrared Imaging Radiometer Suite Data*. *Energies* 2016, 9: 14. <https://doi.org/10.3390/en9010014>.
- FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). 2001. *Plan d'action internationale visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*. Rome: FAO. <https://www.fao.org/3/y1224e/y1224e.pdf>.
- FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). 2002. *FISHSTAT+: Bases de données et statistiques*. Rome: FAO. Données disponibles à l'adresse suivante <http://www.fao.org/fi/statist/statist.asp>.
- FAO (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture). 2021. *Africa Open D.E.A.L.: Open Data for Environment, Agriculture and Land & Africa's Great Green Wall*. Rome: FAO.
- Frynas, J. G., et L. Buur. 2020. "The Resource Curse in Africa: Economic and Political Effects of Anticipating Natural Resource Revenues." *The Extractive Industries and Society* 74: 1257–1270.
- FVC (Fonds vert pour le climat). 2022. *2021 Annual Results Report: Raising Ambition Empowering Action*. <https://www.greenclimate.fund/annual-results-report-2021>.
- Geonardo. 2021. *Nature Based Solutions: A Handbook for Practitioners*. <https://geonardo.com/news/38/nature-based-solutions-a-handbook-for-practitioners>.
- GFI (Global Financial Integrity). 2015. *Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2004–2013*. http://www.gfintegrity.org/wp-content/uploads/2015/12/IFF-Update_2015-Final-1.pdf.
- Griscom, B., W. J. E. Fargione, S. Bassett, T. Boucher, S. D. Bridgman, R. T. Conant, S. C. Cook-Patton, P. W. Ellis, A. Falcucci, J. W. Fourqurean, T. Gopalakrishna, H. Gu, B. Henderson, M. D. Hurteau, K. D. Kroeger, T. Kroeger, T. J. Lark, S. M. Leavitt, G. Lomax, R. I. McDonald, J. P. Magoni, D. A. Miteva, C. J. Richardson, J. Sander, D. Shoch, S. A. Spawn, J.

- W. Veldman, C. A. Williams, P. B. Woodbury, C. Zganjar, M. Baranski, P. Elias, R. A. Houghton, E. Landis, E. McGlynn, W. H. Schlesinger, J. V. Siikamaki, and A. E. Sutton-Grier. 2017. "Natural Climate Solutions." *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 114 (44): 11645–11650.
- Hassan, R., E. Mungatana, and W. Akpalu. 2019. "Strategies for Managing Common Pool Natural Resources in Sub-Saharan Africa: A Review of Past Experience and Future Challenges." *Review of Environmental Economics and Policy* 13 (2): 207–226.
- Hassan, R. M., and E. D. Mungatana (eds.). 2012. *Implementing Environmental Accounts: Case Studies from Eastern and Southern Africa* (Vol. 28). Springer Science & Business Media.
- IETA (International Emissions Trading Association). 2021. "The Potential Role of Article 6 Compatible Carbon Markets in Reaching Net-Zero." Working Paper. https://www.ieta.org/resources/Resources/Net-Zero/Final_Net-zero_A6_working_paper.pdf.
- IFSWF (International Forum of Sovereign Wealth Funds). 2020. *Investing for Growth and Prosperity: In Africa Sovereign Wealth Funds Focus on G, S, and E*. https://www.ifswf.org/sites/default/files/IFSWF_Africa_Paper_v2.pdf.
- Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals, and Sustainable Development. 2018. *Women in Artisanal and Small-Scale Mining: Challenges and Opportunities for Greater Participation*.
- Johnson, J. A., G. Ruta, U. Baldos, R. Cervigni, S. Chonabayashi, E. Corong, O. Gavryliuk, J. Gerber, T. Hertel, C. Nootenboom, S. Polasky, J. Gerber, G. Ruta, et S. Polasky. 2021. *The Economic Case for Nature: A Global Earth-economy Model to Assess Development Policy Pathways*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Kolhoff, A., H. Runhaar, T. Gugushvili, G. Sonderegger, B. V. Leest, et P. P. Driessen. 2016. "The Influence of Actor Capacities on EIA System Performance in Low and Middle Income Countries: Cases from Georgia and Ghana." *Environmental Impact Assessment Review* 57: 167–177.
- Lange, G. M., Q. Wodon, and K. Carey. 2018. *The Changing Wealth of Nations 2018: Building a Sustainable Future*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Lange, G. M., R. Hassan, et A. Alfieri. 2003. "Using Environmental Accounts to Promote Sustainable Development: Experience in Southern Africa." *Natural Resources Forum* 27 (1): 19–31. Oxford, UK and Boston, MA: Blackwell Publishing Ltd.
- Maina, O. 2023. « Chef du projet d'appui au développement des zones vertes de la Banque africaine de développement ». Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/kenya-forests-over-14-000-hectares-reforested-under-10-years-thanks-to-african-development-bank-18832/>.
- Managi, S., et P. Kumar. 2018. *Inclusive Wealth Report 2018: Measuring Progress Towards Sustainability*.
- Ministère des Finances 2021.
- Montmasson-Clair, G., A. Dane, and L. Moshikaro. 2020. *Harnessing Electric Vehicles for Industrial Development in South Africa*. Report by TIPS and Change Pathways for Department.
- Montmasson-Clair, G., A. Dane, and L. Moshikaro. 2021. "Opportunities to Develop the Lithium-Ion Battery Value Chain in South Africa." Low Carbon Transport South Africa, March 2021.
- NC4-ADF (Intégration du capital naturel dans le financement du développement en Afrique). 2023. « Note technique: applications pratiques des approches fondées sur le capital naturel à l'évaluation des projets d'investissement en Afrique. Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/fr/documents/note-technique-applications-pratiques-des-approches-fondees-sur-le-capital-naturel-levaluation-des-projets-dinvestissement-en-afrique>.
- NCAVES (Natural Capital Accounting and Valuation of Ecosystem Services) et MAIA (Mapping and Assessment for Integrated Ecosystem Accounting). 2022. *Monetary Valuation of Ecosystem Services and Ecosystem Assets for Ecosystem Accounting: Interim Version 1st Edition*. New York: Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies, Division des statistiques. <https://seea.un.org/content/monetary-valuation-ecosystem-services-and-assets-ecosystem-accounting-interim-version-first>.
- Ndikumana, L. 2016. *Trade Misinvoicing in Primary Commodities in Developing Countries: The Cases of Chile, Côte d'Ivoire, Nigeria, South Africa and Zambia*. Geneva: UNCTAD.
- New Producers for Sustainable Energy. 2022. *Minimising Greenhouse Gas Emissions in the Petroleum Sector: The Opportunity for Emerging Producers*, edited by B. Mitchell, V. Marcel, N. Ogeer, D. Gordon. November 2022. <https://www.newproducersgroup.online/minimising-greenhouse-gas-emissions-in-the-petroleum-sector-the-opportunity-for-emerging-producers/>.

- NRGI (Natural Resource Governance Institute). 2018. *Open Contracting for Oil, Gas and Mineral Rights: Shining a Light on Good Practice*. New York: NRGi. <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/open-contracting-oil-gas-and-mineral-rights>.
- NRGI (Natural Resource Governance Institute). 2020. *Resource Backed Loans: Pitfalls and Potential*. New York: NRGi.
- NRGI (Natural Resource Governance Institute). 2020. *The Practice and Potential of Blockchain Technologies for Extractive Sector Governance*. New York: NRGi.
- NRGI (Natural Resource Governance Institute). 2021. *Leading Companies Issue Commitments on Beneficial Ownership: Will It Help Prevent Corruption?* New York: NRGi. <https://resourcegovernance.org/blog/leading-companies-issue-commitments-beneficial-ownership-will-it-help-prevent-corruption>.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2008. *Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD: Ressources naturelles et croissance pro-pauvres – économie et politique*. Paris: Publications OCDE.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). 2011. *Vers une croissance verte: résumé à l'intention des décideurs*. Paris: Publications OCDE.
- OMT (Organisation mondiale du tourisme). 2023. *Global and Regional Tourism Performance: UN Tourism Dashboard*. Madrid: OMT <https://www.unwto.org/tourism-data/global-and-regional-tourism-performance>.
- Onah, I., A. Nyong, and H. K. Ayuba. 2021. "Food Security in the Age of Sustainable Development: Exploring the Synergies between the SDGs—A Case Study of Improved Cookstoves and Clean Fuel Use by Selected Nigerian Households." *World Development* 142 (June): 105416.
- Onah, I., H. K. Ayuba, et N. M. Idris. 2019. "Estimation of Fuelwood-Induced Carbon Emission from the Use of Improved Cookstoves." *Climatic Change* 160 (3): 463–477.
- Onesmus, M. 2018. *Chef du projet d'appui au développement des zones vertes de la Banque africaine de développement*. Banque africaine de développement. <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/kenya-forests-over-14-000-hectares-reforested-under-10-years-thanks-to-african-development-bank-18832/>.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2023. «Faits et chiffres.» <https://www.un.org/fr/actnow/facts-and-figures>. Consulté le 11 octobre 2024.
- Otto, J., C. Andrews, F. Carwood, M. Doggett, P. Guj, F. Stermole et J. Stermole. 2006. *Mining Royalties: A Global Study on Their Impact on Investors, Government, and Civil Society*. Directions in Development, Energy, and Mining. Washington, DC: Banque mondiale.
- Phillips, G. 2022. *Mobilising Climate Finance for Adaptation through the Adaptation Benefits Mechanism*. In *Handbook of International Climate Finance*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Piabuo, S. M., J. C. Tieguhong, P. A. Minang, D. Foundjem-Tita, and L. A. Duguma. 2021. *Industrializing Africa through Tree Commodities*. In *Tree Commodities and Resilient Green Economies in Africa*. Nairobi, Kenya: ICRAF.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2022a. *Convention sur la diversité biologique: Renforcement et création des capacités et coopération technique et scientifique* CBD/COP/DEC/15/8. Nairobi, Kenya: PNUE. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-08-fr.pdf>.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). 2022b. *Financing Green: Analyzing Biodiversity Financing Mechanisms and Instruments in Light of the Post 2020 Global Biodiversity Framework*. Nairobi, Kenya: PNUE.
- Porter, D., and C. Anderson. 2021. *Flux financiers illicites dans le négoce des produits pétroliers et gaziers: expérience, enseignements et propositions*. Paris: Publications OCDE.
- Republic of South Africa Statistical Office. 2021. *Say Hello to SA's National Natural Capital Accounting Strategy*. <https://www.statssa.gov.za/?p=14403>. Accessed 22 April 2023.
- Ross, M. 2001. "Does Oil Hinder Democracy?" *World Politics* 53: 325–361.
- Royaume-Uni. 2020. *Natural Capital Committee: End of Term Report to the Domestic and Economy Implementation Committee of the Cabinet*. London. <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5f9c3befe90e070428701525/ncc-end-of-term-report.pdf>
- Sachs, J. D., and A. M. Warner. 1997. "Sources of Slow Growth in African Economies." *Journal of African Economies* 63: 335–376.

- Sachs, J. D., and A. M. Warner. 2001. "The Curse of Natural Resources." *European Economic Review* 45 (6): 827–838.
- Slunge, D., and F. Loayza. 2012. "Greening Growth Through Strategic Environmental Assessment of Sector Reforms." *Public Administration and Development* 32: 245–261.
- Sopp, L. M., and A. Leiman. 2017. *Mineral Resource Accounting Measures in Africa*. Working Paper 283, African Development Bank, Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Stevens, P., and E. Dietsche. 2008. "Resource Curse: An Analysis of Causes, Experiences and Possible Ways Forward." *Energy Policy* 36: 56–65.
- Stevens, P. J. 2005. "Resource Curse and How to Avoid It." *The Journal of Energy and Development* 31: 1–20.
- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). 2020. *Standard mondiale de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature*. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2020-020-FR.pdf>.
- Union africaine. 2023. *Rapport du Sommet ministériel africain sur la biodiversité*. https://au.int/sites/default/files/decisions/44015-Assembly_AU_Dec_813-838_XXXV_E.pdf.
- USGS (United States Geological Survey). 2021. *Mineral Commodity Summaries 2021*. Washington, DC: USGS. <https://pubs.usgs.gov/publication/mcs2021>.
- Virginia Tech CALS Global. 2022. *2022 GAP Report*. Blacksburg, VA: Virginia Tech CALS Global. <https://globalagriculturalproductivity.org/2022-gap-report/>.
- Watts, M. 2004. "Resource Curse? Governmentality, Oil and Power in the Niger Delta, Nigeria." *Geopolitics* 9 (1): 50–80.
- Wilde, D. 2016. *Key Issues in Natural Resource Taxation and Revenue Management in the Commonwealth* (No. 96). London: Commonwealth Secretariat.
- Zhizhin, M., A. Matveev, T. Ghosh, F.-C. Hsu, M. Howells, et C. Elvidge. 2021. "Measuring Gas Flaring in Russia with Multispectral VIIRS Nightfire." *Remote Sensing* 13: 3078. <https://doi.org/10.3390/rs13163078>.

PARTIE V

ACTIONS CLÉS

ACTIONS CLÉS POUR PARVENIR À UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE

15

INTRODUCTION

Une croissance inclusive et un développement durable en Afrique requièrent non seulement une approche et une stratégie différente de l'élaboration des politiques, mais aussi une mise en œuvre cohérente afin d'exploiter les immenses ressources du continent. Au cours des quatre dernières décennies, l'Afrique a connu des épisodes de croissance que l'on peut classer en accélérations, pics et décollages ratés. Entre 1980 et 2022, plus de 30 pays ont enregistré des accélérations avec des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 7 % ou plus pendant une décennie ou plus. Environ un tiers des pays africains ont connu des pics de croissance et/ou des décollages ratés, ce qui signifie que la croissance des revenus s'est évanouie après quelques années.

Les données relatives aux accélérations confortent l'idée qu'il est possible d'augmenter rapidement les taux de croissance du PIB réel dans les pays africains. Cependant, ces données mettent également en évidence la vulnérabilité du continent aux chocs ou aux échecs politiques qui ont empêché les pays de maintenir des taux de croissance élevés et d'engendrer la transformation structurelle nécessaire pour stimuler la productivité.

Les pics de croissance observés reflètent en grande partie la cyclicité des exportations de produits de base, avec ses épisodes d'expansion et de ralentissement et la volatilité des prix. L'exportation de produits de base, dont la valeur ajoutée est insuffisante, voire nulle, n'offre que des avantages temporaires, et ne procure pas aux pays la résilience dont ils ont besoin pour se protéger contre une forte volatilité des prix. En fait la plupart des pays africains commercent à des niveaux peu élevés de la chaîne de valeur et restent donc des « preneurs de prix ». Les réformes macroéconomiques et structurelles entreprises par les pays au cours des trois dernières décennies avaient pourtant pour objectif d'engendrer une croissance résiliente, robuste, transformatrice et inclusive, et mettaient l'accent sur des politiques visant à accroître la valeur ajoutée grâce à la valorisation des actifs du capital naturel. Mais le progrès a néanmoins été lent et inégal à l'échelle du continent, et plusieurs pays continuent de subir les conséquences de bases économiques fragiles et instables.

Le continent évolue dans un monde dominé par la globalisation où les défis liés aux « biens communs mondiaux » se multiplient et se chevauchent, notamment le changement climatique, les pandémies et les tensions géopolitiques. Ces défis compromettent la capacité de l'Afrique à parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'intensification de la volatilité et la redistribution des pôles du commerce mondial, auxquelles vient s'ajouter l'incidence croissante du « friend-shoring », ont décimé des vies et des moyens de subsistance dans toute l'Afrique, et ont coûté au continent environ 5 à 15 % de croissance annuelle de son PIB par habitant.



Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes qui lui sont associés sont, aujourd'hui devenus le principal facteur de risque budgétaire dans de nombreux pays africains où les sécheresses, les cyclones et les inondations causent la perte de centaines de vies humaines, ainsi que des pertes d'animaux et des milliards de dollars de dégâts aux infrastructures. Malgré ce constat, les flux de financement du climat vers l'Afrique sont restés faibles – un peu moins de 30 milliards de dollars par an – bien en deçà des 277 milliards de dollars nécessaires pour mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national des pays africains, alors même que l'adaptation au changement climatique coûte au continent des milliards de dollars chaque année. En conséquence, les pays africains vulnérables aux effets du changement climatique ont eu recours à l'endettement pour combler le déficit de financement. Environ deux tiers des flux de financement climatique vers l'Afrique sont des instruments d'endettement, ce qui aggrave encore les risques de vulnérabilité à l'endettement dans les pays africains vulnérables au climat. Cette vulnérabilité a été amplifiée par la pandémie de COVID-19. Elle a provoqué l'annulation des premiers bénéfices de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés dans les années 1990, et exacerbé les risques de défaillance de la dette, en particulier à cause du manque de réactivité de l'architecture mondiale de la dette.

La pandémie a plongé l'Afrique dans la pire récession depuis 50 ans, laissant plus de 22 pays en situation de surendettement ou à haut risque de l'être et annulant les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté depuis plus d'une décennie. En outre, l'assouplissement des politiques monétaire et fiscale qui en a résulté, ainsi que la restructuration de la dette pendant la pandémie – suspension du service de la dette – ont exacerbé les pressions inflationnistes, la dévaluation des monnaies, les coûts du service de la dette et les risques de refinancement.

Les tensions et conflits géopolitiques croissants ont également perturbé les chaînes d'approvisionnement mondiales, menaçant plus que jamais l'architecture du commerce mondial. Les tensions commerciales se sont également aggravées parmi les pays avancés qui sont revenus à

des politiques protectionnistes en imposant des mesures tarifaires et non tarifaires, y compris le « friend-shoring ». Ces facteurs ont encore intensifié la multipolarisation du commerce international.

Ces lacunes prédisposent mal l'architecture financière mondiale (AFM) actuelle – y compris le multilatéralisme et les institutions internationales de financement du développement (IFD) – à s'attaquer avec l'efficacité voulue aux problèmes des biens communs mondiaux du monde d'aujourd'hui, même si elle a bien servi le monde depuis sa création dans les années 1940. Si ces lacunes ne sont pas rapidement comblées, elles pourraient compromettre les efforts de l'Afrique pour les décennies à venir. Les défis sont multiples : la faiblesse persistante de la croissance mondiale et les crises économiques et financières récurrentes ; l'accroissement des inégalités mondiales et la persistance des privations humaines dues à la pauvreté, à la faim, aux conflits et à la fragilité ; les défis croissants posés à un régime commercial mondial ouvert ; et les risques de pandémies, de catastrophes naturelles, de changement climatique et de tensions géopolitiques. Il est donc clair qu'il faut faire plus pour permettre à ces institutions d'atteindre les objectifs qui ont justifié leur création.

Comme le montrent les *Perspectives économiques en Afrique 2024* de la Banque africaine de développement (BAD), le répit offert par l'AGF aux pays en développement pendant les crises est souvent de courte durée, et les tendances à la baisse des fondamentaux économiques et des risques reviennent souvent à moyen terme. Au fil des ans, l'Afrique a connu des cycles récurrents d'expansion et de récession, ainsi que des crises de la dette, de la pauvreté et de la fragilité.

Les défis économiques mondiaux sont devenus aujourd'hui des défis qui confrontent des biens communs mondiaux. Les institutions financières mondiales sont mal équipées pour ce type de situation. L'ampleur, la rapidité et l'accessibilité du soutien financier qu'ils fournissent ont rarement été adaptées à l'objectif. Et le soutien accordé – souvent épisodique et contre-cyclique – associé à l'inégalité croissante dans l'accès et le coût du capital, aux inefficacités de l'architecture fiscale mondiale et aux méthodologies d'évaluation du risque souverain, détourne souvent des

ressources des principaux moteurs de croissance de la productivité économique en Afrique..

L'accès de l'Afrique aux financements concessionnels à faible coût est loin de répondre aux besoins des pays à faible revenu, comme c'est le cas pour la dette bilatérale et les flux d'aide publique au développement (APD). Les objectifs fixés par les pays donateurs ont diminué au fil des décennies et à court terme pourraient être supprimés vu la tendance des pays donateurs à réorienter des fonds vers d'autres priorités.¹ Les sorties financières totales du continent – par le biais des flux financiers illicites (FFI), du transfert international de bénéfices, de la corruption et de la mauvaise évaluation des risques – dépassent de loin les entrées totales.

Les banques multilatérales de développement (BMD), telles que la Banque mondiale, la BAD et d'autres banques régionales de développement, n'ont jamais cessé de fournir des financements à long terme et à faible coût pour les réformes structurelles et la transformation de l'Afrique au cours des décennies. Pour leur part, les créanciers privés sont devenus plus importants dans le financement du développement en Afrique, souvent à un coût plusieurs fois supérieur à celui du capital reçu des banques multilatérales de développement. On estime que les pays africains paient 500 % de plus en frais d'intérêt lorsqu'ils empruntent sur les marchés financiers internationaux que lorsqu'ils empruntent auprès de la Banque mondiale ou d'autres BMD telles que la BAD (PEA 2024). En revanche, la part des ressources de créanciers bilatéraux ou de l'APD, à l'exclusion de la Chine, a diminué. Les emprunts multilatéraux sont toutefois restés relativement stables depuis 2000, représentant 34 % de la dette extérieure totale à la fin de 2022. De toutes les IFD, les BMD ont entrepris des réformes pour agrandir leurs services, les améliorer et les rendre plus efficaces. Les ressources libérées par les réformes de l'architecture financière mondiale, y compris les réformes des BMD, pourraient permettre de dégager environ 169,4 milliards de dollars par an pour le financement du développement, ce qui équivaut à environ 42 % du déficit de financement annuel estimé à 402,2 milliards de dollars pour la transformation structurelle de l'Afrique.² Des réformes similaires sont requises d'urgence dans d'autres IFD (nationales et internationales), dans des agences de

donateurs bilatéraux et dans des institutions financières africaines, afin de les rendre plus aptes à remplir leur mission.

Les pays africains ont le potentiel de maintenir une croissance annuelle du PIB réel de 7 à 10 % et du PIB réel par habitant à des taux permettant d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063, si ces pays – et la communauté internationale (ci-dessous) – prennent les mesures clés suivantes.

ACTIONS CLÉS POUR LES GOUVERNEMENTS ET LES POPULATIONS D'AFRIQUE

Poursuite des politiques et des investissements stratégiques

*Élaborer des plans de transformation structurelle propres à chaque pays et renforcer les capacités locales – institutionnelles, humaines et financières – pour les mettre en œuvre.*³ Ces actions comprennent (i) l'augmentation des investissements dans les systèmes d'éducation et d'apprentissage et la prise en compte des besoins de développement des pays dans leur contexte – social, économique et politique; (ii) des investissements stratégiques dans les systèmes de santé, du berceau à la tombe, qui favorisent la santé et la productivité des citoyens; et (iii) des politiques qui renforcent le sentiment de fierté d'être africain et qui permettent aux jeunes en âge de travailler, aux femmes et aux personnes défavorisées de participer aux marchés du travail africains sans restriction – sur la seule base de leurs compétences et de leurs aptitudes – et à la gouvernance sociale et politique de leurs nations, qu'ils vivent dans leur pays ou à l'étranger. Plus précisément, les politiques qui exploitent l'immense capital humain du continent dans la diaspora – historique et contemporaine – seront très utiles pour attirer les talents, les compétences et les capitaux financiers, pour stimuler la productivité et pour favoriser une plus grande inclusion et un développement durable en Afrique.

Accroître la mobilisation des ressources nationales et donner la priorité à la prudence dans la gestion des finances publiques, et combattre les flux financiers illicites et la corruption. La

mobilisation des ressources nationales peut être renforcée, par exemple, en numérisant l'administration fiscale – en améliorant sa transparence, en élargissant l'assiette fiscale, en renforçant l'application, en atténuant les risques de non-conformité et en stimulant la conformité volontaire; en augmentant les recettes non fiscales; en renforçant la formalisation économique; et en renforçant le contrat social par le biais d'une meilleure fourniture de biens et de services publics. L'accent doit être mis sur l'utilisation efficace des ressources mobilisées pour des investissements favorisant la croissance. Selon certaines estimations, la corruption coûte à l'Afrique 148 milliards de dollars par an, dont environ 90 milliards de dollars quittent le continent chaque année sous la forme de flux financiers illicites.

Alléger la charge fiscale et accroître les incitations pour les entreprises. Des impôts élevés et multiples – dus aux impositions de plus d'un niveau fédéral, étatique et municipal sur le même revenu déclaré, la même transaction financière ou le même actif – sont des charges fiscales qui étouffent les entreprises naissantes avant qu'elles n'atteignent leur maturité ou qui affaiblissent leurs capacités une fois qu'elles sont arrivées à maturité. Les gouvernements africains devraient entreprendre de profondes réformes fiscales pour harmoniser et rationaliser le système fiscal afin de réduire le fardeau qui pèse sur les entreprises en général, et sur les petites et moyennes entreprises en particulier. Chaque entreprise devrait se voir attribuer un numéro d'identification fiscale unique qui renforcerait le suivi des paiements d'impôts et réduirait les impôts multiples. Les gouvernements devraient également fixer un seuil de taille d'entreprise pour l'exonération fiscale, sur la base de la valeur des actifs, du chiffre d'affaires ou des bénéfices, ainsi que des allègements fiscaux pendant un certain nombre d'années à compter de la création de l'entreprise. Les juridictions qui ne l'ont pas encore fait devraient mettre en place des systèmes de déclaration électronique et d'auto-évaluation.

Développer une masse critique d'investissements dans des infrastructures intégrées et productives dans les secteurs clés du High 5, afin

de passer d'un niveau de productivité faible à un niveau plus élevé. Les investissements dans les infrastructures matérielles – telles que les routes, les chemins de fer, les ports maritimes et les centrales électriques – sont essentiels à la transformation structurelle et à la croissance de la productivité dans les principaux moteurs de croissance: agriculture; énergie, changement climatique et croissance verte; industrialisation et développement du secteur privé; intégration régionale; et sciences et technologies qui améliorent la productivité. Cependant, ces investissements doivent toutefois être complétés et équilibrés par des investissements dans les infrastructures immatérielles, telles que la connaissance, et par des institutions solides pour améliorer la gouvernance du secteur. Sans investissement dans les infrastructures douces – gouvernance économique, science et technologie, recherche et développement, et gestion des connaissances – la productivité et l'efficacité du développement des investissements dans les infrastructures dures seront réduites. De même, en l'absence d'un environnement macro-économique sain, les risques politiques et de marché accrus augmenteront le coût du capital et limiteront l'accès aux capitaux pour les infrastructures lourdes. Avec un déficit d'efficacité des investissements publics de 39 % – plus élevé qu'en Europe (17 %) et en Asie (29 %) – l'Afrique doit investir massivement dans la recherche et le développement pour doubler l'impact de ses investissements dans les infrastructures lourdes sur la productivité et le développement.

Transformer l'agriculture et le système agroalimentaire

Donner la priorité au développement des systèmes agricoles et agroalimentaires. Pour de nombreux pays d'Afrique, les priorités sont de renforcer la sécurité alimentaire qui est aujourd'hui dans une situation désastreuse, de réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires et de mettre en place des systèmes alimentaires et des économies rurales résilients et durables. Il fait donc que les gouvernements africains s'approprient le développement du système agroalimentaire du continent en établissant des plans clairs pour atteindre la sécurité

alimentaire, en définissant et en finançant les priorités d'investissement et en mettant en œuvre ces plans.

Réorienter et accroître les investissements dans la recherche, le développement et la vulgarisation agricoles et alimentaires (RD&E). Les pays africains doivent augmenter leurs investissements dans la RD&E agricole, réorganiser leurs systèmes nationaux de RD&E afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs et des petites et moyennes entreprises rurales (en particulier les femmes et les jeunes), renforcer la capacité des systèmes de RD&E à innover, à soutenir la croissance des marchés d'intrants et de produits et à protéger les agriculteurs des problèmes croissants liés au changement et à la variabilité climatiques, et faire en sorte que leur système de RD&E mette l'accent sur le développement, l'adaptation et le transfert de technologies dans des domaines essentiels tels que les engrais, la mécanisation, les aliments améliorés sur le plan nutritionnel et les technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre. Les gouvernements doivent inciter le secteur privé à participer à ces réformes en tant que partenaire. Ils doivent également mettre en œuvre des politiques visant à responsabiliser les acteurs du système agroalimentaire et à améliorer le climat des affaires, à accroître le financement des innovateurs, des entrepreneurs et des pépinières d'entreprises, à encourager la participation des jeunes à l'agro-entrepreneuriat et à créer des zones agro-industrielles intégrées afin d'ajouter de la valeur aux produits agricoles bruts à l'échelon local.

Améliorer l'éducation

Enseigner aux enfants dans leur langue maternelle. Pour la plupart des enfants africains, la langue maternelle est la « langue du cœur » par laquelle ils ressentent, pensent et s'expriment. Enseigner une langue étrangère à un enfant à ce stade de sa vie rend l'apprentissage très difficile, car l'enfant devra penser dans ou sa langue maternelle, puis traduire ses pensées dans la langue étrangère avant de s'exprimer. Dans tous les pays, les questions linguistiques sont complexes, car elles sont étroitement liées à l'identité, à l'inclusion,

à la confiance, à la dignité et à l'équité. En Afrique, l'histoire a laissé une marque indélébile sur le développement de l'éducation, car de nombreux enfants sont scolarisés dans une langue qu'ils ne parlent pas à la maison, ce qui ralentit l'acquisition précoce des compétences en lecture et en écriture, voire, les empêche complètement d'acquérir ces compétences. Les pays africains doivent envisager, en tant que politique d'apprentissage clé, d'utiliser la première langue ou la langue parlée à la maison pendant les six à huit premières années de l'apprentissage, puis d'introduire une deuxième langue, d'abord comme matière et ensuite comme langue d'enseignement parallèle. Cette approche est très prometteuse pour l'amélioration des résultats, non seulement dans la langue maternelle, mais aussi dans la deuxième langue et dans d'autres matières.

Augmenter le nombre d'enseignants et développer leurs capacités. Au cœur du défi que représente l'amélioration des résultats de l'apprentissage se trouve la capacité souvent limitée des enseignants à transmettre des compétences fondamentales. L'enseignement dans les classes inférieures est probablement plus complexe que dans les classes supérieures, mais la préparation des enseignants pour les classes inférieures est largement absente des programmes de formation initiale des enseignants. Le ratio élèves-enseignants doit également être diminué rapidement, vu que plus de 55 % des pays africains ont un ratio élèves-enseignants supérieur à 35 dans le primaire et le secondaire. En outre, l'utilisation inefficace du temps de classe aggrave le problème permanent du nombre limité d'heures de contact, que COVID-19 a fortement exacerbé. En outre, le système éducatif actuel repose largement sur la répétition, l'apprentissage par cœur et le rappel d'informations. Les gouvernements africains doivent revoir leurs programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, en adaptant les programmes de formation spécialisés aux besoins des différentes cohortes d'enseignants ; investir davantage dans les établissements de formation des enseignants ; améliorer la formation des enseignants pour l'éducation précoce ; éliminer les méthodes d'enseignement inappropriées comme l'accent mis sur les aspects moins

pratiques de l'éducation ; soutenir le développement des compétences numériques et pédagogiques ; réduire la dépendance excessive à l'égard de la répétition, de l'apprentissage par cœur et de la mémorisation ; et accroître l'efficacité de l'utilisation du temps de la classe. Ces changements conduiront à une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant.

Créer ou renforcer le lien entre l'industrie et l'éducation.

La plupart des cours et des compétences actuellement enseignés ne correspondent pas aux besoins du marché de l'emploi et ne sont pas suffisamment tournés vers l'avenir pour répondre aux besoins futurs ou créer de nouveaux emplois. Les décideurs en matière d'éducation doivent être conscients des besoins dynamiques du marché du travail et élaborer des programmes appropriés. Alors que la transformation structurelle s'intensifie et que les changements économiques mondiaux se poursuivent, les travailleurs doivent être en mesure d'évoluer vers des emplois nouveaux et émergents qui nécessitent une plus grande utilisation des technologies numériques. Les gouvernements africains doivent repenser leurs systèmes éducatifs pour renforcer les synergies entre l'industrie et l'éducation, se concentrer davantage sur la formation des étudiants aux besoins actuels et futurs du marché du travail, intensifier le recyclage et le réoutillage grâce à des systèmes d'éducation formelle et informelle ciblés et à une formation spécialisée en cours d'emploi à tous les niveaux, et se concentrer davantage sur les travailleurs vulnérables et désavantagés. De nombreux pays pourraient bien exiger une révision des programmes d'études sur la base d'évaluations des besoins qui identifient les lacunes.

Réformer les programmes scolaires pour améliorer les compétences pertinentes et développer les programmes de formation professionnelle. Il est essentiel de réviser les programmes afin d'y intégrer des compétences en rapport avec les industries émergentes, l'esprit d'entreprise et le développement durable, et d'encourager l'innovation et la créativité, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Certains pays africains doivent s'inspirer des approches adoptées

par d'autres pays africains performants. Parmi les exemples, on peut citer la mise à jour des programmes d'études du Maroc pour y inclure des programmes d'enseignement professionnel et technique, son Initiative nationale pour le développement humain (INDH), et les programmes de formation basés sur les compétences du Rwanda pour des secteurs clés tels que le tourisme et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Améliorer la santé

Améliorer les capacités des agents de santé communautaires (ASC).

Dans de nombreux pays africains, les ASC jouent un rôle fondamental dans l'identification et la satisfaction des besoins essentiels en matière de santé primaire, en particulier dans les régions rurales et isolées et dans d'autres zones mal desservies. Les pays africains doivent former un plus grand nombre d'entre eux, améliorer leur efficacité pour remédier aux graves pénuries de personnel de santé, renforcer les exigences en matière de formation et la formation elle-même, mieux intégrer les ASC dans les systèmes de santé, investir davantage dans des cadres et des structures formels définissant les rôles et les fonctions des ASC, revoir les conditions de rémunération, promouvoir l'évolution de carrière des ASC et améliorer leurs conditions d'emploi afin d'inverser l'exode actuel des travailleurs de la santé de l'Afrique vers les pays développés.

Exploiter la puissance des technologies numériques pour renforcer la prestation de soins de santé.

Cette action permet notamment d'améliorer l'accès des personnes vivant dans des zones reculées grâce à la télémédecine. Elle améliore également l'efficacité et la qualité des soins de santé. Les investissements dans les TIC liées aux soins de santé peuvent aider les pays africains à combler les lacunes importantes en matière de services de santé. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure des TIC, de nombreux pays peuvent développer la formation et l'amélioration des compétences du personnel de santé, en particulier dans les zones rurales, ce qui a des répercussions positives sur la motivation et la fidélisation

du personnel de santé rural. Ces pays devraient tirer parti de l'Observatoire mondial de la santé en ligne de l'Organisation mondiale de la santé pour développer les capacités en matière de télémédecine, de santé en ligne et d'autres concepts similaires nouveaux pour l'Afrique.

Développer l'industrie pharmaceutique locale.

Cela permettra de lutter contre les médicaments contrefaits, d'assurer un meilleur accès aux médicaments essentiels et de les rendre plus abordables, de prévenir des millions de décès en Afrique dus au manque de médicaments non contrefaits et de réduire les coûts d'accès en raison des difficultés liées aux circuits de distribution mondiaux (comme on l'a vu lors de la pandémie de COVID-19). Les opportunités sont nombreuses pour les investisseurs privés potentiels, étant donné la population croissante de l'Afrique et son besoin constant de traiter les maladies concentrées en Afrique, telles que les maladies hydriques, le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Les pays africains doivent établir des stratégies de développement pharmaceutique qui identifient les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des marchés locaux de la santé. Ils doivent également attirer les entreprises pharmaceutiques mondiales, en mettant l'accent sur le franchisage et le partenariat avec les entreprises pharmaceutiques locales.

Promouvoir et renforcer l'assurance maladie universelle. Seule une poignée de pays africains disposent d'un système d'assurance maladie universelle et les dépenses de santé à la charge des patients sont élevées, de sorte que les dépenses de santé imprévues font basculer des millions d'Africains dans la pauvreté. Les gouvernements africains doivent mettre en place des systèmes solides de financement et d'assurance des soins de santé, évaluer l'assurance maladie publique par rapport à l'assurance maladie communautaire afin de déterminer laquelle produit les meilleurs résultats, et améliorer leurs systèmes de sécurité sociale et d'assurance. Compte tenu de l'importance du secteur informel et du grand nombre de personnes ayant une faible capacité de contribution, il convient de privilégier un financement de l'assurance maladie basé sur la fiscalité – plutôt

que sur les contributions. Les pays doivent tenir compte des contextes culturels, sociaux, économiques et politiques locaux. Les programmes locaux d'assurance maladie universelle, socialement acceptables et économiquement viables, peuvent être couronnés de succès s'ils concilient les besoins des générations actuelles et futures.

Adopter une approche holistique de la santé, en abandonnant les interventions axées sur l'individu et la maladie.

La santé, c'est plus que « ne pas être malade », c'est prendre en compte la personne dans son ensemble, se concentrer sur les choix quotidiens et la guérison naturelle, et responsabiliser l'individu. Cette approche présente un fort potentiel d'amélioration de la santé et de prévention des maladies chroniques. Les pays africains doivent veiller à se concentrer de manière équilibrée sur les nouveaux défis, y compris les pandémies, sans évincer les soins chroniques. D'une manière générale, la politique de santé doit également se concentrer sur les choix de mode de vie, notamment le contrôle de la consommation d'alcool, de drogues et d'autres substances, la promotion de l'exercice physique et d'aliments nutritifs, et le contrôle de la consommation excessive de sucre, de sel et d'autres produits de consommation liés aux maladies cardiovasculaires. Les gouvernements doivent mettre en place des politiques qui non seulement renforcent les capacités des professionnels de la santé africains, mais aussi les maintiennent en Afrique, par exemple en établissant de meilleures structures d'incitation en matière de rémunération et, par exemple, de bourses de recherche. Ils devraient également assouplir les réglementations et offrir des incitations fiscales pour soutenir les médecins de la diaspora désireux d'offrir leur expertise par le biais de la télémédecine.

Renforcement des institutions, des entreprises, de l'intégration et de la valeur ajoutée verte

Renforcer les capacités de l'État, les institutions et la gouvernance. Il s'agit de trois facteurs essentiels à la croissance inclusive, au développement durable et à la transformation structurelle, qui ont fait l'objet d'une attention croissante en

Afrique au cours des dernières décennies, mais les progrès ont été lents et inégaux. Les capacités de l'administration publique, la mobilisation des ressources nationales, la gestion des finances publiques, la transparence et la responsabilité, ainsi que l'État de droit requièrent encore une attention urgente. Des politiques éprouvées, telles que la réforme de la fonction publique, la privatisation des entreprises publiques, la numérisation et l'administration en ligne, et des technologies de pointe, telles que la blockchain et l'intelligence artificielle, peuvent renforcer la transparence, la traçabilité et la responsabilité dans les finances publiques afin de réduire la corruption et d'améliorer l'allocation des ressources et la gestion de la dette. Les pays dotés d'un système de gouvernement fédéral devraient envisager de décentraliser la collecte des recettes vers les gouvernements locaux, ce qui favoriserait une plus grande démocratie et rapprocherait les décisions des citoyens et des communautés.

Stimuler le développement du capital des entreprises. Les pays doivent approfondir les marchés nationaux et régionaux des biens, des services, des capitaux et des personnes pour stimuler l'intégration économique, notamment en créant des incitations pour stimuler l'esprit d'entreprise et le développement du secteur privé national.⁴ Les systèmes fiscaux de la plupart des pays africains doivent être simplifiés pour les petites et moyennes entreprises (voir « Alléger la charge fiscale et accroître les incitations pour les entreprises » ci-dessus). Des actions stratégiques visant à améliorer l'accès de ces entreprises à des crédits abordables et à simplifier l'enregistrement des entreprises encourageront la création d'entreprises. Les politiques qui améliorent la disponibilité du capital-risque, du financement mixte et d'autres options de financement innovantes, et du contenu local et des marchés publics préférentiels, sont des mesures faciles à mettre en place.

Mettre en place un mécanisme de stabilité financière. Les besoins en liquidités de l'Afrique, notamment pour le refinancement de la dette à court terme, sont importants, estimés à 10 milliards de dollars par an au cours de la

prochaine décennie.⁵ Pourtant, les États souverains d'Afrique sont confrontés à des coûts exorbitants et à un accès limité aux marchés des capitaux, en particulier pendant les périodes de volatilité. L'AGF n'est pas en mesure de faire face aux problèmes de refinancement de la dette africaine, et aucune institution financière internationale n'a de mandat pour le refinancement direct de la dette.⁶ Le Mécanisme africain de stabilité financière (MASF) proposé se concentrera exclusivement sur le refinancement de la dette, afin d'éviter de dupliquer le mandat d'autres institutions, telles que le Fonds monétaire africain et le Fonds monétaire international (FMI), qui ont pour mandat de fournir un soutien à la balance des paiements. La boîte à outils du MASF comprendra des prêts de refinancement de la dette et des achats primaires et secondaires d'obligations des membres. En outre, le MASF peut envisager des garanties et des instruments de soutien spéciaux.

Assurer une intégration économique régionale plus étroite et une voix plus forte. L'accélération de la transformation structurelle nécessite un minimum de capital politique, commercial, social et financier. Une intégration efficace permettra à l'Afrique d'exploiter les économies d'échelle et de parler d'une seule voix dans les négociations internationales pour faire face aux chocs mondiaux récurrents. Le continent doit encore renforcer sa compétitivité et sa voix au niveau mondial en approfondissant la mise en œuvre des idéaux de l'Union africaine.

Prendre des mesures proactives pour mettre en place un environnement macroéconomique sain. Ces actions sont essentielles pour améliorer les profils de risque des pays afin d'attirer les capitaux des marchés nationaux et internationaux pour des investissements dans des secteurs favorisant la croissance. Elles sont également essentielles pour combler les énormes fuites des rares fonds de développement du continent.⁷ Ces fuites annuelles d'environ 490 milliards de dollars dépassent de loin les entrées d'investissements directs étrangers, d'APD, d'entrées nettes de portefeuille et de transferts de fonds, estimées à un total de 174,9 milliards de dollars en 2022.

Améliorer la gouvernance des ressources naturelles et la valeur ajoutée. L'Afrique est dotée d'un énorme capital naturel,⁸ mais elle n'a qu'une faible part de la valeur ajoutée aux produits dérivés de ces actifs naturels avant l'exportation. Pour augmenter cette part, les pays africains doivent renforcer les politiques de gouvernance des ressources naturelles, recentrer les efforts sur l'évaluation et la comptabilisation du capital naturel dans les systèmes nationaux de comptabilité, et investir dans la valeur ajoutée et le développement des chaînes de valeur le long des principales chaînes de valeur des ressources naturelles avant l'exportation. En particulier, la création de valeur ajoutée pour les minéraux critiques et les terres rares permettrait de mobiliser des ressources nationales supplémentaires.⁹ Grâce à des politiques stratégiques – comptabilité du capital naturel, contenu local, franchisage et approvisionnement préférentiel (voir *Perspectives économiques en Afrique 2023* et *Perspectives économiques en Afrique 2024*), les pays¹⁰ seront en mesure d'augmenter la valeur ajoutée et le contenu technologique des ressources naturelles africaines et d'exporter des produits de plus grande valeur. Les pays qui continuent à vendre les ressources naturelles comme des produits de base avec peu ou pas de valeur ajoutée continueront à percevoir de faibles revenus.

Promouvoir un changement de mentalité. Les gouvernements africains et leurs citoyens doivent assumer l'entière responsabilité de leur propre développement dans le contexte changeant de l'AGF et donner la priorité à la transformation structurelle de leurs propres économies. Pour changer les mentalités, il faut renforcer la culture de l'épargne nationale afin d'approfondir le développement des marchés financiers et des capitaux nationaux ; et revoir les modèles de consommation pour créer une demande de biens et de services nationaux afin de stimuler l'industrie manufacturière nationale, la croissance du secteur privé soutenue par le gouvernement et l'intégration des marchés interrégionaux. Tant que les Africains ne commenceront pas à donner la priorité à la production et à la consommation de produits africains, le continent ne réalisera pas l'Agenda 2063.

ACTIONS CLÉS POUR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE : BANQUES MULTILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT, INSTITUTIONS DE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET PARTENAIRES BILATÉRAUX

Accélérer et intensifier la mobilisation de financements concessionnels à long terme et abordables pour la transformation structurelle de l'Afrique

Procéder à des reconstitutions saines des guichets concessionnels de la BAD – le Fonds africain de développement (FAD) – et de la Banque mondiale – l'Association internationale de développement. Les pays du FAD auront besoin d'environ 245 milliards de dollars par an pour investir dans les quatre secteurs clés – éducation, énergie, technologie et innovation, et infrastructure productive – afin d'accélérer la transformation structurelle au cours du cycle triennal de reconstitution des ressources du FAD-17. Cela faciliterait l'accès à des ressources concessionnelles à faible coût pour permettre aux pays à faible revenu d'Afrique de rattraper leurs pairs relativement performants dans d'autres régions en développement.

Réformer la gouvernance fiscale mondiale pour la rendre plus transparente et plus responsable. Les réformes permettraient de contenir les flux financiers illicites, la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que les transferts de bénéfices, qui coûtent aux pays africains environ 1 % de leur PIB, soit l'équivalent du total des transferts internationaux nets vers l'étranger en 2022. De même, il est essentiel de prendre des mesures pour renforcer la transparence dans le secteur de l'extraction, notamment dans le cadre de l'initiative pour la transparence des industries extractives, qui exige la divulgation obligatoire de toutes les transactions effectuées par les entreprises mondiales et les gouvernements en Afrique et dans d'autres régions en développement.

Maximiser la capacité de financement des BMD en mettant en œuvre le Cadre d'adéquation des

fonds propres et le triple agenda du G20. Le Cadre d'adéquation des fonds propres identifie des moyens de maximiser la capacité de financement des BMD, par exemple en optimisant leurs bilans et en mettant en œuvre les changements stratégiques suivants dans cinq domaines : définition de la tolérance au risque ; utilisation de capital exigible ; recours accru aux innovations financières ; amélioration de l'évaluation de la solidité financière des BMD par les agences de notation ; et accès accru aux données et analyses des BMD. Le triple agenda du G20 recommande une approche en trois volets pour réformer les BMD : adopter un triple mandat d'élimination de l'extrême pauvreté, de stimulation de la prospérité partagée et de contribution aux biens publics mondiaux ; multiplier par trois les niveaux de prêts durables des BMD d'ici 2030 ; et créer un troisième mécanisme de financement offrant aux investisseurs privés intéressés à soutenir certaines parties du programme des BMD des arrangements flexibles et innovants. Le G20 recommande également une augmentation généralisée du capital pour les institutions confrontées à des contraintes limitant leur marge de manœuvre.

Améliorer l'ampleur des financements et la transparence des créanciers bilatéraux. Représentant 20 % de la dette extérieure de l'Afrique en 2022, les ressources des prêteurs bilatéraux et la transparence de leurs prêts devraient être accrues, avec la divulgation volontaire d'informations sur les conditions de prêt, afin d'éviter d'exacerber la vulnérabilité de la dette. Les pays donateurs sont encouragés à atteindre le seuil de 0,7 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement.

Les BMD : Contribuer à diriger les efforts mondiaux visant à aider les pays africains à créer un environnement commercial propice qui attire les investissements et favorise la productivité. La réalisation des objectifs nécessitera des interactions constantes et un engagement complémentaire de toutes les parties prenantes afin d'évaluer objectivement les besoins de développement du capital des entreprises et les profils de risque d'investissement des pays au fil du temps, de contribuer à l'élaboration de mécanismes pour y

répondre et d'identifier les possibilités d'améliorer la résilience. Les BMD jouent un rôle central dans le financement du développement de l'Afrique.

Les agences de notation : Élargir le cadre pour mieux refléter le véritable potentiel des marchés de capitaux des entreprises africaines. Cela peut impliquer une réforme des procédures de notation du risque ou du crédit. Les appels de plus en plus nombreux en faveur d'une réforme des agences de notation et les progrès en cours vers la création d'une agence de notation africaine sont des pas dans la bonne direction qui devraient permettre d'accélérer le développement du capital d'entreprise. Les BMD jouent un rôle essentiel dans la réforme des agences de notation mondiales en soutenant les efforts de transformation structurelle de l'Afrique.

Réformer l'architecture de la dette mondiale pour la rendre plus transparente, plus souple, plus accessible et plus abordable pour les pays en développement.

Faciliter la restructuration de la dette. Cela implique de développer des solutions basées sur le marché pour les euro-obligations non viables ; de mettre en œuvre un allègement de la dette afin de libérer des ressources pour les actions climatiques ; de créer une autorité de la dette souveraine et un système d'insolvabilité souveraine ; de créer des opportunités pour les BMD de prêter aux pays pendant les négociations prolongées sur la dette en mettant en œuvre la politique de « prêt en arriérés » ; de soutenir davantage le développement des capacités africaines en matière de productivité de la dette et de gestion des finances publiques ; et d'améliorer le cadre de viabilité de la dette (CVD) du FMI et de la Banque mondiale pour l'adapter aux nouvelles réalités économiques. Les agences privées devraient en particulier améliorer leurs notations de crédit, et les pays du G20 devraient envisager une législation qui encourage les prêteurs privés à participer aux restructurations de la dette.

Renforcer l'accessibilité du financement climatique pour les pays vulnérables qui en ont le plus besoin. L'inadéquation de l'architecture du

financement climatique avec la vulnérabilité climatique, la lourdeur des procédures et la faible capacité institutionnelle de la plupart des pays africains limitent le flux du financement climatique mondial vers l'Afrique. Les procédures de financement du climat doivent être rendues plus accessibles aux pays vulnérables au climat qui n'ont guère les moyens de respecter des procédures de préparation de projets compliquées et coûteuses. Le lancement du Fonds pour les pertes et dommages annoncé lors de la COP27 en Égypte a attiré environ 661 millions de dollars de promesses de dons en mars 2024 et, bien qu'il s'agisse d'un bon début, son ampleur future devrait correspondre aux immenses pertes dues aux événements climatiques : un récent rapport commandé par les Nations unies suggère que 150 à 300 milliards de dollars pourraient être nécessaires chaque année d'ici 2030 (CNUCED 2023). La mobilisation du financement initial du guichet d'action climatique de la BAD, lancé lors du FAD-16 en 2022 avec des ressources supplémentaires provenant de sources publiques et privées, renforcera le flux de financement climatique vers l'Afrique.

Adopter des réformes pour améliorer l'accès de l'Afrique aux facilités de financement d'urgence. Faute de capacité budgétaire, la plupart des pays africains font face aux chocs temporaires en empruntant pour lisser la consommation et l'investissement et éviter les fluctuations économiques brutales. Les réformes de l'AGF doivent accroître l'accès de l'Afrique aux filets de sécurité financière, dissocier l'accès au financement du FMI des quotas et introduire des clauses conditionnelles dans les accords de prêt avec les institutions financières internationales. Les pays africains devraient également mettre en œuvre des réformes visant à renforcer et à approfondir leurs systèmes financiers nationaux afin qu'ils puissent, à terme, devenir leur propre véritable amortisseur de chocs.

Rendre la gouvernance de l'AGF plus inclusive afin de renforcer la participation et la voix de l'Afrique. Le FMI a entamé un processus de réformes visant à accroître la participation de l'Afrique. Par exemple, son Conseil des gouverneurs a achevé la 16^e révision générale des quotas-parts le 15 décembre 2023, qui prévoyait

une augmentation de 50 % des quotas-parts. D'autres réformes comprennent des propositions visant à explorer des approches pour le réaligement des quotas. En outre, l'utilisation d'une règle de double majorité pourrait améliorer la participation des pays membres à la prise de décision. Une autre proposition, dans le récent rapport du Comité de Bretton Woods, concerne la formation de conseils au niveau ministériel au sein du FMI et de la Banque mondiale, avec des pouvoirs de décision sur les questions relatives aux biens communs mondiaux qui nécessiteront une action du secteur public international.¹¹ Cet objectif pourrait être rapidement atteint en renforçant les pouvoirs de deux organes institutionnels de niveau ministériel qui existent déjà – le Comité mixte de développement et le Comité monétaire et financier international du FMI, qui sont consultatifs et n'ont pas de pouvoir de décision structuré et contraignant. Ces deux comités pourraient se réunir chaque année. L'ajout de l'Union africaine en tant que membre à part entière du G20 est une initiative bienvenue, mais le continent africain reste sous-représenté, l'Afrique du Sud étant le seul membre souverain du groupe. Il est recommandé d'admettre davantage de pays africains en tant que membres souverains. À plus long terme, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques de croissance qui augmenteront la taille de leurs économies et amplifieront la voix du continent dans le cadre de l'AGF.

Mettre en place une obligation pour les pays d'adopter des politiques d'écologisation de leur PIB. Les abondantes ressources naturelles de l'Afrique offrent une opportunité de transformation économique vers une croissance plus verte. Pourtant, le cadre actuel d'évaluation économique ne parvient souvent pas à saisir toute l'étendue de la richesse du continent. La dépendance de l'Afrique à l'égard du capital naturel, tel que le pétrole, les minéraux et les forêts, a alimenté la croissance économique, mais a également conduit à une extraction non durable et à une dégradation de l'environnement. Une mise à jour obligatoire des méthodologies de mesure de la richesse des pays pour inclure leur richesse verte – la valeur économique du capital naturel et des services écosystémiques associés qu'ils fournissent – devrait être

introduite et appliquée. Cette approche garantirait que l'Afrique tire parti de son capital naturel pour accroître la taille de son économie, en augmentant son profil de risque pour mobiliser des ressources sur les marchés internationaux des capitaux.

Tirer parti du financement du secteur privé. L'ampleur des ressources publiques qui peuvent être mobilisées – par le biais d'une mobilisation accrue des recettes nationales et d'un financement concessionnel des créanciers officiels multilatéraux et bilatéraux pour soutenir la transformation structurelle de l'Afrique afin d'atteindre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 – sera très modeste par rapport à l'ampleur des ressources nécessaires, même dans les scénarios les plus optimistes. Le secteur privé offre de multiples possibilités de combler le manque de ressources. Les réformes de l'AGF pourraient soutenir le recyclage des actifs en transférant les actifs existants des pays en situation de désendettement au secteur privé afin de générer des financements pour les infrastructures et d'autres projets catalytiques pour accélérer la transformation structurelle. Les réformes pourraient également intégrer des mécanismes permettant d'adopter une approche de portefeuille pour les investissements du secteur privé, plutôt qu'une approche projet par projet, afin de tirer parti des économies d'échelle.

Rechercher des partenariats inclusifs et égaux avec des accords de subsidiarité clairs. Les défis du développement mondial se sont transformés en défis de biens communs mondiaux. Il faut se concentrer davantage sur la fourniture de biens publics régionaux et mondiaux et réorganiser les systèmes de soutien pour que les banques multilatérales de développement nationales et régionales et les IFD assument l'entière responsabilité dans leurs régions.

Réformer l'approche du développement mondial en passant d'une approche de préservation des intérêts nationaux à une approche d'action collective. L'objectif est de relever les défis des biens communs mondiaux, en reconnaissant que les actions des parties motivées par l'intérêt personnel ne permettront pas d'obtenir des résultats durables. Ces défis ont démontré que les actions

individuelles – ou l'inaction – des parties pouvaient générer des externalités négatives substantielles pour la communauté mondiale, avec d'énormes implications pour la stabilité économique mondiale et la durabilité.

Le FMI et la Banque mondiale: Travailler avec d'autres BMD, y compris la BAD, pour améliorer leur analyse de la viabilité de la dette. Cela devrait inclure la mise à jour du CVD actuel pour refléter la structure changeante des économies et l'impact des chocs sur les économies, en particulier celles de l'Afrique. La méthodologie du CVD du FMI et de la Banque mondiale devrait être rendue publique afin de faciliter la reproduction et la validation indépendante des résultats. Le CVD doit également prendre en compte les risques climatiques, les pertes et les dommages, ainsi que les ressources nécessaires pour augmenter les investissements dans la résilience climatique, la transition vers une économie verte, l'augmentation des dépenses de défense pour réduire les menaces d'insurrection, et la fourniture de biens publics régionaux et mondiaux.

BMD comme la BAD: collaborer avec les agences de notation internationales pour renforcer les méthodes d'évaluation du risque souverain et contribuer à réduire la part de subjectivité dans les notations de crédit de l'Afrique. Cette action réduira le risque perçu de l'investissement privé dans les pays africains. De même, les pays africains devraient s'engager auprès de ces agences à fournir des données opportunes et à clarifier les perceptions du risque qui leur sont attribuées, afin d'atténuer la subjectivité apparente. Les instruments de dette conditionnelle peuvent également contribuer à remodeler les risques liés à la dette publique de l'Afrique dans un monde caractérisé par une incertitude macroéconomique croissante.

Autres organisations: La BAD, les autres BMD, l'Union africaine, les organisations mondiales de développement et les pays africains devraient collaborer à la création d'un fonds (ou d'une fondation ou d'une fiducie) pour soutenir la science, la recherche et les efforts essentiels de RD&E sur tout le continent. Le système du GCRAI devrait également chercher à restructurer ses programmes

de RD&E afin d'optimiser la valeur ajoutée pour l'Afrique; mieux impliquer les programmes de recherche et de vulgarisation indigènes dans son travail; aider à renforcer les capacités des systèmes de RD&E nationaux, régionaux et continentiels; soutenir les systèmes de RD&E établis par les communautés pour atteindre non seulement leurs objectifs propres, mais aussi les objectifs plus larges de l'Union africaine; et mettre en œuvre des mesures et des cadres d'évaluation pour s'assurer que les fonds des donateurs du GCGAI produisent un retour sur investissement adéquat et atteignent plus d'agriculteurs, plus rapidement.

ACTIONS CLÉS POUR LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS AFIN D'AMÉLIORER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Fournir des outils, des approches, des données et des sources pour le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) pour la croissance inclusive et le développement durable dans l'Agenda 2063. L'Afrique ne dispose pas d'un tel cadre. L'objectif principal est que les gouvernements africains créent l'environnement nécessaire à la production de données statistiques de qualité et développent les capacités requises pour le cadre de suivi et d'évaluation, qui repose sur l'identification des caractéristiques et des catalyseurs, y compris les moteurs potentiels et les résultats souhaitables.

Assurer la production de données fiables et opportunes. Le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs requièrent une quantité considérable de données pertinentes et opportunes, dans un cadre d'indicateurs adapté aux circonstances. Les principales sources de données pour le cadre comprennent les systèmes de comptabilité nationale, les enquêtes sur l'économie et la main-d'œuvre, les enquêtes auprès des ménages, les recensements, les rapports sur la pauvreté, les rapports sur le développement humain, les dossiers administratifs, les registres statistiques des entreprises et les nouvelles sources de données qui comprennent les données massives (big data). Les

données des registres statistiques des entreprises proviennent de sources administratives (registres du commerce, des impôts, de la sécurité sociale, de la propriété foncière et immobilière), de sources statistiques (recensements des unités statistiques) et d'autres sources (telles que les annuaires des associations professionnelles et la presse économique). La production de statistiques visant à combler les lacunes en matière de données et à évaluer le secteur informel restera essentielle pour l'Afrique. Le choix des indicateurs, la conception des outils de collecte de données, le traitement et l'analyse des données collectées sont autant d'éléments essentiels pour assurer l'efficacité du système de suivi et d'évaluation. La réalisation d'une analyse sectorielle des moteurs de la croissance inclusive et du développement durable est fondamentale dans le plan d'action global visant à atteindre les objectifs de développement durable.

Exploiter les progrès rapides des technologies de l'information, en particulier dans le domaine du big data et de l'analyse des données. Les technologies de big data pour l'analyse des données offrent des avantages dans le traitement de grandes quantités de données. L'intégration de sources de données innovantes dans un outil de S&E dynamique peut améliorer l'actualité, la précision et la granularité de l'analyse des données, ce qui permet de prendre des décisions plus éclairées, d'atteindre un plus grand nombre d'objectifs et d'améliorer les impacts.

Sélectionnez les bons outils pour faciliter le suivi et l'évaluation. Le choix des outils est déterminé par l'objectif global du cadre de suivi et d'évaluation. Deux de ces outils sont la matrice d'indicateurs (qui permettra la collecte annuelle de données, le suivi régulier et le contrôle des progrès dans les pays membres régionaux); et les enquêtes et études (qui peuvent être utilisées pour collecter des données normalisées et harmonisées auprès des pays, des ménages et des industries). D'autres outils, tels que ceux utilisés au niveau des projets, permettront aux pays membres régionaux de suivre les actions politiques pertinentes.

Mettre en œuvre la diffusion et le partage des données, qui renforcent toujours un cadre de

suivi et d'évaluation solide. Il est essentiel de fournir des données en temps utile pour faciliter le suivi et l'évaluation des projets, des initiatives et des programmes, y compris la mesure de la croissance inclusive. Mettre les données à la disposition du public favorise également la responsabilité et la transparence. Ces étapes impliquent la création d'un environnement favorable et la capacité de production de données.¹² Les principaux éléments facilitateurs sont l'automatisation des systèmes de production statistique, les stratégies statistiques nationales et régionales, la volonté politique et le financement adéquat des systèmes statistiques – et de l'initiative.

Garantir l'environnement favorable, les investissements réguliers et le renforcement continu

des capacités nécessaires à un suivi et une évaluation solides. Des interventions sont nécessaires aux niveaux national, régional et continental. Les actions au niveau national comprennent l'utilisation de la société civile dans la collecte de données; la réévaluation du PIB, y compris la comptabilisation du capital naturel; l'évaluation de la fourniture de services de qualité; et le renforcement de la diffusion des données et des mécanismes d'établissement de rapports, y compris par le biais des technologies numériques, pour assurer la transparence et la responsabilité. Enfin, les pays membres régionaux doivent renforcer leurs capacités, coordonner et élaborer une mesure globale de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique, à l'instar de l'indice de croissance inclusive.

NOTES

1. Par exemple, à la fin de 2023, seuls quelques pays avancés atteindront le seuil d'APD de 0,7 % du revenu national brut (RNB). La moyenne des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) était d'environ 0,4 %, et la plupart des pays se situaient en dessous du seuil.
2. BAD 2024.
3. BAD 2024.
4. Le potentiel du secteur privé pour la transformation de l'Afrique est énorme : les actifs mondiaux sous gestion s'élevaient à 98 000 milliards de dollars à la fin de 2022 et devraient atteindre 145 400 milliards de dollars d'ici 2025.
5. Entre 2010 et 2012, la dette publique de l'Afrique a augmenté de 180 % pour atteindre plus de 1 800 milliards de dollars, et 72 % de cette dette n'est pas concessionnelle. En outre, la maturité moyenne est passée de près de 23 ans en 2011 à environ 17 ans en 2022.
6. C'est dans ce contexte que la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, par la décision Assembly/AU/Dec. 817 (XXXV) de février 2022, a appelé à la création d'un Mécanisme africain de stabilité financière et a demandé à la Commission de l'Union africaine et au Groupe de la Banque africaine de développement de "travailler avec toutes les parties prenantes concernées pour accélérer l'opérationnalisation du mécanisme et sa croissance".
7. Chaque année, l'Afrique perd jusqu'à 74 milliards de dollars en raison de la mauvaise évaluation de ses risques, jusqu'à 90 milliards de dollars en flux financiers illicites, jusqu'à 148 milliards de dollars en raison de la corruption, et environ 175 milliards de dollars en transfert de bénéfices internationaux par les entreprises multinationales qui font des affaires en Afrique.

8. Elle comprend plus de 30 % des réserves minérales totales du monde, 40 % de son or, 65 % de ses terres arables non cultivées, sa deuxième – plus grande forêt tropicale, son plus long fleuve, et d'immenses ressources halieutiques.
9. Selon le scénario 2050 d'émissions nettes nulles, la demande de minéraux essentiels sera multipliée par 3,5 entre 2021 et 2030. Les recettes mondiales provenant de la production de quatre minéraux clés – le cuivre, le nickel, le cobalt et le lithium – devraient s'élever à 16 000 milliards de dollars au cours des 25 prochaines années (en dollars américains de 2023), et l'Afrique devrait récolter plus de 10 % de ces recettes cumulées.
10. BAD 2024.
11. Levy et al. 2024.
12. Les organisations statistiques régionales telles qu'AFRISTAT, AFRITAC, STATAFRIC et le Centre de formation statistique d'Afrique de l'Est offrent une orientation et une assistance qui peuvent renforcer la capacité statistique en Afrique. Des initiatives de renforcement des capacités en matière de statistiques de développement sont en cours et s'appuient sur la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA1).

RÉFÉRENCES

- BAD (Banque africaine de développement). 2024. *Perspectives économiques en Afrique 2024 : Le moteur de la transformation de l'Afrique : La réforme de l'architecture financière mondiale*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
- Levy, J., A. Weber et S. Tiwari. 2024. « Les institutions de Bretton Woods dont nous avons besoin ». *Project Syndicate*, 15 avril. <https://www.project-syndicate.org/commentary/imf-world-bank-can-be-empowered-to-address-global-commons-problems-by-joaquim-levy-2-et-al-2024-04>.

ANNEXE 1

UN NOUVEAU MODÈLE MULTISECTORIEL

MODÈLE MULTISECTORIEL DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

Le modèle de base

L'approche de base utilise une fonction de production dans laquelle le PIB, désigné par Q , est une fonction de la productivité totale des facteurs T , du capital K et du travail effectif $E = h * L$, où h est le capital humain par travailleur et L la main-d'œuvre¹:

$$(1) \quad Q = F(T, K, h * L)$$

On suppose une fonction de production Cobb-Douglas en K et $h * L$, de sorte que :

$$(2) \quad Q = T * K^B * (h * L)^{(1-B)}$$

En divisant les deux membres de l'équation (2) par la population P , on obtient :

$$(3) \quad Q / P = T * (K / P)^B * h^{(1-B)} * (L / P)^{(1-B)}$$

Le facteur L / P désigne le rapport entre l'emploi et la population. Si A représente la population en âge de travailler (16–69 ans), on peut écrire $L / P = e * w$, où $e = L / A$ et $w = A / P$. La variable e est le taux d'emploi, défini comme étant le ratio de l'emploi total à la population en âge de travailler. La variable w est la population en âge de travailler par rapport à l'ensemble de la population. Dans les pays à faible revenu et dont les taux de fécondité sont élevés, w est faible en raison de la grande partie de la population qui n'est pas en âge de travailler.

En remplaçant L / P par $e * w$, en posant $q = Q / P$ et $k = K / P$, et en réarrangeant, nous obtenons :

$$(4) \quad q = T * (e * w)^{(1-B)} * k^B * h^{(1-B)}$$

Selon (4), le PIB par habitant est fonction de la productivité totale des facteurs T , de la démographie $e * w$, du stock de capital par habitant ainsi que du capital humain par travailleur.

On suppose que le capital humain h est déterminé par le nombre d'années d'études, S , selon l'«équation de Mincer» standard² :

$$(5) \quad h = (1 + m)^S$$

1 Ce cadre commun de modélisation est utilisé, par exemple, dans les Penn World Tables, comme décrit ici : https://www.rug.nl/ggdc/docs/human_capital_in_pwt_90.pdf.

2 Pour une étude récente de l'équation de Mincer, voir George Psacharopoulos et Harry Antony Patrinos, «Returns to Investment in Education A Decennial Review of the Global Literature», Policy Research Working Paper n° 8402 de la Banque mondiale, avril 2018.

La valeur habituelle du paramètre m est 0,12, ce qui signifie que chaque année d'études supplémentaire augmente le capital humain de 12 %³. En combinant (4) et (5), nous obtenons :

$$q = T^* (e^* w)^{(1-B)} * k^B * (1,12)^{S(1-B)}$$

Pour illustrer (6), utilisons-le pour expliquer le PIB par habitant de la Tanzanie par rapport à celui des États-Unis. En utilisant les données des Penn World Tables (PWT) pour 2019, nous avons $q^{US} = \$62,600$ and $q^{TZ} = \$2,360$, so $q^{TZ}/q^{US} = 3,8\%$.

Nous pouvons utiliser les données sur Q , K , et h^*L des Penn World Tables pour estimer T à l'aide de la décomposition standard de Solow : $\ln(T) = c_0 + \ln(Q) - B^* \ln(K) - (1-B)^* \ln(h^*L)$. Nous normalisons ensuite en fixant $T^{US} = 1$, de sorte que T que T représente la PTF par rapport à celle des États-Unis. En utilisant cette décomposition et en fixant $B = 0,4$, nous trouvons $T^{TZ} = 0,29$.

Maintenant, en utilisant (6), nous pouvons écrire :

$$(7) \quad q^{TZ}/q^{US} = (T^{TZ}/T^{US}) * [(e^{TZ} * w^{TZ}) / (e^{US} * w^{US})]^{(1-B)} * (k^{TZ}/k^{US})^{B*(1+m)^{[S(US)-S(TZ)]*(1-B)}}$$

Selon le PWT, nous avons également :

$$T^{TZ} = 0,29, T^{US} = 1 \rightarrow T^{TZ}/T^{US} = 0,29$$

$$k^{TZ} = \$7,000, k^{US} = \$210,000 \rightarrow (k^{TZ}/k^{US})^{0,4} = 0,26$$

$$S^{TZ} = 4,9, S^{US} = 13,5 \rightarrow (1,12)^{[S(US)-S(TZ)]*0,6} = 0,56$$

$$e^{TZ} = 0,71, e^{US} = 0,67, w^{TZ} = 0,59, w^{US} = 0,72 \rightarrow [(e^{TZ} * w^{TZ}) / (e^{US} * w^{US})]^{0,6} = 0,92$$

En combinant les effets T , e , w , k , et h on obtient

$$(8) \quad q^{TZ}/q^{US} = 0,29[TFP]^* 0,92[e,w]^* 0,26[k]^* 0,56[S] = 3,9\%$$

On constate donc que la faiblesse du PIB par habitant de la Tanzanie est due à quatre facteurs :

- Faible PTF
- Proportion de la population en âge de travailler faible dans la population totale
- Faible stock de capital par personne

- Faible capital humain
- Une stratégie de croissance à long terme pourrait donc s'articuler autour de quatre volets :
- Augmenter la PTF par une amélioration des technologies locales
- Accroître la part de la population en âge de travailler
- Investir pour lever des capitaux par personne, tant pour les infrastructures que pour les entreprises
- Investir dans le domaine de l'éducation pour renforcer le capital humain

Le rôle de la scolarisation

La scolarisation est le domaine d'investissement le plus important de tous. Une augmentation de h entraîne une augmentation de T et de k , de sorte que l'investissement dans le domaine de l'éducation produit un effet multiplicateur très important. Explorons cet effet multiplicateur.

En utilisant la fonction de production Cobb-Douglas, nous calculons le produit marginal du capital, MPK :

$$(9) \quad MPK = B^* T^* (e^* w)^{(1-B)} * k^{B-1} * h^{1-B}$$

Les entreprises soucieuses de maximiser leurs bénéfices assimilent le MPK au coût du capital, donné par $r+d$, où r est le taux d'intérêt et d le taux d'amortissement. En fixant le $MPK = r+d$ et en réarrangeant (9), nous obtenons :

$$(10) \quad k = h^* e^* w^* [B^* T / (r+d)]^{1/(1-B)}$$

La fonction de production Cobb-Douglas nous donne également $MPK^* k = B^* q$. En fixant $MPK = r+d$, nous pouvons estimer que le coût du capital $r+d$ est égal à $B^* q/k$. En utilisant les données PWT pour l'année 2019, nous estimons que $(r+d)^{US} = .4^* \$62,000 / \$210,000 = 0,12$ et $(r+d)^{TZ} = .4^* \$2,360 / \$7,000 = 0,134$.

En utilisant (10), nous expliquons le niveau relativement bas k^{TZ}/k^{US} de la manière suivante :

$$(11) \quad k^{TZ}/k^{US} = h^{TZ}/h^{US} * (e^{TZ} * w^{TZ}) / (e^{US} * w^{US}) * (T^{TZ}/T^{US})^{1/(1-B)} * [(r+d)^{US} / (r+d)^{TZ}]^{1/(1-B)} = 0,38(h)^* 0,87(démographie)^* 0,127(T)^* 0,83(r+d) = 3,5\%$$

3 Il convient de noter que la productivité marginale de la scolarisation augmente, puisque $dh/dS = (1+m)^S * \ln(1+m) \approx m^S(1+m)^S$. Si un ménage qui maximise son revenu devait choisir entre scolariser deux enfants pendant six ans ou un enfant pendant 12 ans, il devrait choisir cette dernière option selon (3).

Quatre facteurs expliquent donc le très faible niveau du stock de capital en Tanzanie : un capital humain faible, une démographie défavorable (une part réduite de la population en âge de travailler), une faible productivité totale des facteurs et un coût apparent du capital (légèrement) plus élevé. Ces facteurs prédisent un stock de capital tanzanien par habitant correspondant à 4 % du niveau américain, alors qu'en réalité, le stock de capital de la Tanzanie représente 3,4 % du niveau américain. La principale explication du faible niveau de capital de la Tanzanie réside dans sa faible productivité totale des facteurs (PTF).

La faiblesse du capital humain de la Tanzanie explique en grande partie la faiblesse de T^{TZ} . Lorsque la scolarisation moyenne est faible, l'économie est incapable de déployer des technologies de pointe et le nombre d'ingénieurs est insuffisant pour adapter les technologies étrangères aux contextes locaux. Par conséquent, il est plausible d'écrire T comme une fonction de la moyenne h pour l'ensemble de l'économie :

$$(12) \quad T = T_0 * h^{\delta}$$

La pertinence empirique de (12) est évidente dans le diagramme de dispersion transnational de

la figure A1.1, qui utilise des données PWT transnationales pour 2019. Une régression bilatérale de $\ln(T)$ sur $\ln(h)$ estime une valeur de $\delta = 0,76$ (erreur-type = 0,12). Étant donné que $h = (1,12)^S$, $\ln(h) = S * \ln(1,12) = 0,11 * S$, chaque année supplémentaire de scolarité moyenne augmente T de 8,7 %⁴.

En substituant (12) à (10), on trouve l'effet complet de h sur k :

$$(13) \quad k = h^{[1+\delta/(1-B)]} * e * w * [B * T_0 / (r + d)]^{[1/(1-B)]}$$

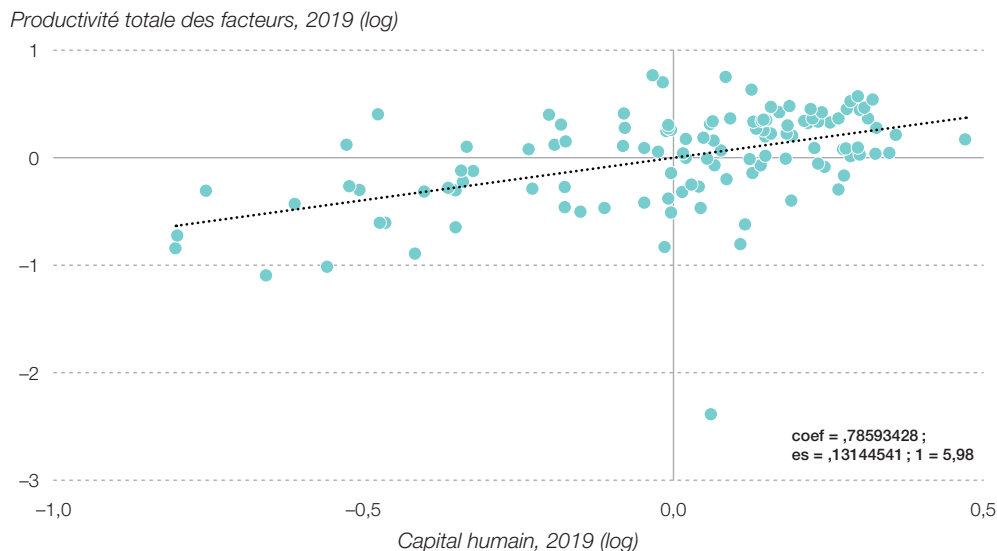
D'après (13), et en fixant $\delta = 0,76$, on constate qu'un doublement du capital humain induit une augmentation de k de 4,4 fois en tenant compte de l'augmentation de T .

Nous pouvons également substituer (10) et (12) dans (4) pour trouver l'effet complet de h sur q :

$$(14) \quad q = c_0 * h^{[1+\delta/(1-B)]}$$

où c_0 est une fonction de T_0 , e , w , et $r + d$. D'après (14), et en supposant que $\delta = 0,76$, nous constatons que l'augmentation de la scolarité de 4,9 ans actuellement en Tanzanie à 13,8 ans comme aux États-Unis, aboutirait à une augmentation de $h = 1,124,9 = 1,74$ à $h = 1,1213,8 = 4,62$, ou 2,66x. Ensuite, en utilisant (14), q augmente de

FIGURE A1.1 Effet de l'augmentation du capital humain sur la productivité totale des facteurs



Source: Auteurs.

4 $d\ln(T) = 0,11 * 0,76 dS$, donc une année de scolarité supplémentaire augmente T de 8,7 %, étant donné que la fonction exponentielle $(0,11 * 0,76) = 1,087$.

$2,66(1 + 0,76/0,6)$, soit 9,18 fois. Étant donné que $q^Z = 2\,360$ \$, l'augmentation du capital humain porterait la production à $21\,676 \$ = 2\,360 \$ \times 9,18$.

Ainsi, l'augmentation du capital humain permettrait à la Tanzanie d'atteindre le statut de pays à revenu élevé et un revenu par habitant égal à un tiers de celui des États-Unis. Pourquoi ne pas atteindre le PIB par habitant des États-Unis ? Dans notre calcul, l'augmentation de h ne comble pas entièrement le fossé technologique avec les États-Unis. Lorsque h passe de 1,74 à 4,62, T passe de 0,28 à 0,59, et non à 1,0 comme aux États-Unis. Pour atteindre une PTF de 1,0, la Tanzanie devrait très probablement investir massivement dans la recherche et le développement R&D) a ainsi que dans le domaine de l'éducation.

La scolarisation en Afrique est prise au piège de la pauvreté

Même si l'augmentation du capital humain par la scolarisation soit sans conteste le levier le plus important pour favoriser une croissance rapide en Afrique, cette augmentation s'avère particulièrement difficile en pratique. Au cours de la période 2013–17, seuls 27 % des enfants d'Afrique subsaharienne ont achevé le second cycle du secondaire contre 39 % des enfants d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Ouest (données du rapport GEM de l'UNESCO, 2019). La principale raison de ce faible taux d'achèvement est la suivante. La scolarisation est principalement du ressort du secteur public, dont les recettes budgétaires sont insuffisantes pour garantir un accès universel et gratuit à l'éducation au cours du second cycle du secondaire.

Si l'enseignement privé existe, sa proportion est très faible car la plupart des ménages des pays à faible revenu sont trop pauvres pour y inscrire leurs enfants. Même lorsqu'un ménage relativement aisé peut se permettre d'offrir un enseignement privé à un enfant, il est rare qu'il puisse le faire pour la plupart ou la totalité des enfants du ménage.

Le problème le plus fondamental est le suivant. Le coût d'une scolarisation de qualité dans un pays à faible revenu (PFR) ou un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) typique d'Afrique représente une proportion

beaucoup plus élevée du PIB que dans un pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure ou dans un pays à revenu élevé. La raison en est la suivante. Le coût de l'éducation de l'ensemble de la population d'âge scolaire, mesuré en pourcentage du PIB, peut être exprimé comme suit :

$$\begin{aligned} (15) \quad \text{Éducation (\% PIB)} &= (\text{coût par élève} \times \text{élèves}) / \text{PIB} \\ &= \text{Coût par élève} / (\text{PIB} / \text{population}) \times (\text{élèves} / \text{population}) \\ &= \text{Coût par élève} / \text{PIB par habitant} \times (\text{population d'âge scolaire} / \text{population}) \end{aligned}$$

Le problème pour les pays plus pauvres est double. Premièrement, le coût de l'éducation par élève, mesuré en unités de PIB par habitant, est très élevé, bien plus élevé que dans un pays à revenu élevé. Deuxièmement, la population d'âge scolaire représente une proportion beaucoup plus élevée de la population que dans un pays à revenu élevé, en raison des taux de fécondité plus élevés dans les pays à faible revenu.

Considérons d'abord le problème des coûts de l'éducation par élève. Nous supposons que le nombre moyen d'années d'études en 2023 est de 4,9 ans, mais un enseignant qualifié au niveau secondaire devrait avoir au moins 14 ans d'études, par exemple, au moins un diplôme d'enseignant de deux ans. Par conséquent, un enseignant qualifié a 9,1 années d'études de plus que la population moyenne. Le salaire d'un enseignant sera donc beaucoup plus élevé que le salaire moyen de la population. En supposant que les salaires sont proportionnels au capital humain, ce qui est une base de référence raisonnable, le salaire d'un enseignant par rapport au salaire moyen sera $(1,12)^{9,1}$ fois plus élevé, soit environ 2,8 fois la moyenne. Aux États-Unis, en revanche, avec une moyenne de 13,5 années d'études dans la population, le salaire de l'enseignant serait de $(1,12)^{0,5}$ par rapport à la moyenne, soit environ 1,06 fois la moyenne.

Pour estimer très approximativement le coût de la scolarisation par enfant, supposons qu'une école typique ait besoin de 4 enseignants, d'un administrateur et de 5 membres du personnel pour 100 élèves. Les enseignants et l'administrateur devraient être rémunérés sur la base de

14 années d'études chacun, et le reste du personnel rémunéré au salaire moyen du pays.

Les 4 enseignants et l'administrateur gagnent chacun 2,8 fois le salaire moyen, tandis que les 5 membres du personnel gagnent chacun le salaire moyen. Au total, l'éducation de 100 élèves va donc requérir 16,2 fois le salaire moyen ($= 4 \times 2,8 + 5$). Le salaire moyen pour l'ensemble du pays étant d'environ 1,2 fois le PIB par habitant, la masse salariale totale pour 100 élèves représente environ 19 fois le PIB par habitant ($= 16,2 \times 1,2$)⁵. Aux États-Unis, en revanche, la masse salariale ne correspond qu'à 11 fois le PIB par habitant, en raison du salaire relatif plus faible des enseignants et des administrateurs.

Enfin, supposons que la masse salariale représente 60 % des coûts totaux de la scolarité, tandis que 40 % correspondent aux coûts des bâtiments, de l'entretien et des fournitures. Le coût total de la scolarité pour cent élèves est donc de 32 fois le PIB par habitant ($= 19 \times 0,6$), soit 0,32× le PIB par habitant et par élève. Aux États-Unis, en revanche, le coût de la scolarité par élève est beaucoup plus faible, puisqu'il ne représente que 0,18 fois le PIB par habitant.

Intéressons-nous maintenant à la proportion de la population d'âge scolaire. Dans un pays africain à faible revenu, la population scolaire aux niveaux primaire et secondaire (5–17 ans) représente généralement 34 % de la population totale, et la population scolaire au niveau du baccalauréat (18–21 ans) représente 8 % de la population. Supposons que tous les jeunes âgés de 5 à 17 ans soient scolarisés et que 50 % des jeunes âgés de 18 à 21 ans soient scolarisés. La population scolarisée représenterait alors 38 % de la population totale. Aux États-Unis, en revanche, la population scolaire aux niveaux primaire et secondaire ne représente que 17 % de la population totale, et 5 % au niveau du baccalauréat. Par conséquent, la population scolarisée représenterait 19 % de la population.

Appliquons maintenant l'équation (10). Le coût de l'éducation dans une économie africaine à

faible revenu est de 0,32 fois le PIB par habitant et par élève, multiplié par 38 % de la population, soit un coût total égal à 12 % du PIB. Aux États-Unis, en revanche, ce coût représente 0,18 fois le PIB par habitant et par élève, multiplié par 19 % de la population, pour un coût total égal à 3,4 % du PIB.

Dans un pays africain typique à faible revenu, les recettes publiques totales représentent environ 14 % du PIB. Pourtant, une couverture scolaire complète nécessiterait 12 % du PIB, soit près de la totalité des recettes publiques disponibles ! Aux États-Unis, en revanche, le total des recettes publiques s'élevait à 31 % du PIB en 2020, et une scolarisation complète nécessiterait seulement 3,4 % du PIB, un montant facilement finançable par les recettes publiques.

La conclusion est sans appel. Compte tenu de leurs recettes publiques actuelles, les pays africains à faible revenu ne peuvent pas se permettre de scolariser tous leurs enfants, alors que les États-Unis peuvent le faire. Bien entendu, ces calculs sont très approximatifs et n'ont qu'un caractère illustratif, mais ils n'en constituent pas moins un argument puissant et solide. Les PFR et les PRITI ont besoin d'un financement extraordinaire pour être en mesure d'atteindre l'objectif de développement durable n° 4, à savoir assurer une éducation de qualité pour tous. Et sans une éducation de qualité pour tous, la croissance économique à long terme est gravement compromise.

À l'heure actuelle, en raison des contraintes financières, une grande partie des enfants africains ne termine pas le second cycle de l'enseignement secondaire, et encore moins l'enseignement supérieur, ce qui les condamne à percevoir de faibles salaires tout au long de leur vie. L'économie en pâtira fortement si cette situation perdure. La croissance économique restera faible. Et, paradoxalement, les taux de fécondité resteront élevés, puisque les taux de fécondité totaux sont inversement liés au niveau d'instruction et aux revenus du travail, en particulier pour les jeunes femmes. Avec des taux de fécondité élevés, la proportion de la population d'âge scolaire restera

5 Soit W le salaire moyen, L l'emploi et P la population. Selon la fonction de production Cobb-Douglas, $W \cdot L = 0,6 \cdot \text{PIB}$. Par conséquent, $W = 0,6 \cdot (P/L) \cdot \text{PIB}/P$. P/L est approximativement égal à 2, donc W est approximativement égal à $1,2 \times \text{PIB}$ par habitant.

très importante et l'accès à l'éducation restera également hors de portée.

Le piège de la pauvreté dans l'éducation en est la résultante :

*faible niveau d'instruction → pauvreté,
fécondité élevée → faible niveau d'instruction →
pauvreté, fécondité élevée → et ainsi de suite.*

Financement de l'éducation dans les PFR et les PRITI

Si le rendement de l'éducation est très élevé, il est aussi à long terme. Les bénéfices ne s'accumulent pleinement qu'au bout de plusieurs dizaines d'années. En voici une illustration.

Prenons l'exemple d'un enfant tanzanien de 12 ans qui vient de terminer les six années du premier cycle du secondaire. Il peut abandonner l'école maintenant, commencer à travailler à l'âge de 16 ans et travailler jusqu'à l'âge de 65 ans. Il peut aussi rester à l'école, achever le second cycle du secondaire à l'âge de 17 ans et trois années d'études supérieures à l'âge de 20 ans, puis entrer sur le marché du travail et y rester jusqu'à l'âge de 65 ans. Entre 16 et 20 ans, on peut supposer que l'enfant travaille à un tiers de la durée d'un emploi à temps plein pendant ses études.

La question est la suivante : quel est le rendement économique des dix années d'éducation supplémentaires ? Comme précédemment, supposons que chaque année d'études par élève coûte 0,32 fois le PIB par habitant et que la durée moyenne de scolarisation est actuellement de 4,9 ans. L'enfant qui termine sa scolarité à l'âge de 12 ans finit par percevoir un salaire légèrement supérieur au salaire moyen, soit $(1,12)^{(6-4,9)}$ × le salaire moyen. Le salaire moyen étant de 1,2 fois le PIB par habitant, l'enfant gagnera 1,36 fois le PIB par habitant. Si l'enfant poursuit sa scolarité pendant 9 années supplémentaires, il gagnera $1,2 \times (1,12)^{(15-4,9)}$ du PIB par habitant, soit 3,77 fois le PIB par habitant.

Ainsi, dans le scénario de scolarisation, le gouvernement investit 0,32 unité de PIB par habitant pendant 9 ans. Le résultat est une augmentation des revenus de 1,36 unité de PIB par habitant à 3,77 unités de PIB par habitant. Toutefois, cette augmentation des revenus est progressive et ne se concrétise pleinement qu'à partir de l'âge de

21 ans. Il convient également de noter qu'il existe un coût d'opportunité de la scolarisation entre 16 et 20 ans, en particulier le manque à gagner dû au fait que l'élève ne travaille qu'un tiers de la durée d'un emploi à temps plein pendant qu'il suit des cours.

On peut maintenant calculer le taux de rendement interne (TRI) pour les 9 années de scolarité supplémentaires. Le rendement atteint 22 % par an, ce qui est considérable, et permet de calculer les bénéfices sur 54 ans, jusqu'à ce que cet enfant prenne sa retraite à l'âge de 65 ans. En supposant que le coût du capital soit d'environ 10 % par an (par exemple, 5 % d'intérêt réel et 5 % de taux d'amortissement), il apparaît que l'investissement dans l'éducation offre un rendement exceptionnel. En réalité, le rendement est encore plus élevé, puisqu'il s'agit du rendement privé pour l'élève individuel, sans tenir compte de l'augmentation induite de la T (productivité totale des facteurs) qui résultera de la hausse du capital humain à l'échelle de l'économie.

L'implication est que le gouvernement devrait emprunter autant que nécessaire sur le marché des capitaux pour financer la scolarisation supplémentaire, tant que $r+d$ reste bien inférieure à 22 %. Bien entendu, l'emprunt public comporte également d'autres coûts potentiels, notamment le risque d'une crise future de la dette si le gouvernement se retrouve sans les recettes nécessaires au service de la dette. Cette éventualité est probable si la dette est à court terme, car les remboursements arrivent à échéance avant que les bénéfices de l'éducation ne soient réalisés. Par conséquent, les emprunts publics destinés à financer l'éducation devraient reposer sur trois piliers : des emprunts à long terme, des taux d'intérêt bas et un cadre budgétaire à long terme qui anticipe correctement le service futur de la dette.

Aux États-Unis, les étudiants, plutôt que le gouvernement, ont longtemps été incités à financer les coûts de l'enseignement supérieur, avec pour résultat une forte accumulation de dettes personnelles, et non de dettes publiques. Les États-Unis font face à des défis sociaux et politiques majeurs liés au lourd fardeau de la dette étudiante, qui affecte des millions d'Américains. L'expérience américaine devrait inciter à la réflexion dans les pays envisageant de privilégier un financement privé plutôt que public de l'éducation.

Il convient de noter que le lourd fardeau budgétaire lié à la scolarisation aura tendance à diminuer avec le temps pour deux raisons. Premièrement, étant donné que les salaires moyens dans l'économie augmentent en raison de l'accroissement du capital humain, le salaire relatif payé aux enseignants diminuera, ce qui fera diminuer le coût de la scolarité en tant que part du PIB par habitant. Deuxièmement, à mesure que le nombre d'années d'études augmente, les taux de fécondité ont tendance à baisser et, par conséquent, la part de la population d'âge scolaire diminue. Cela permettra de réduire la part des coûts de l'éducation dans le PIB. Cette baisse des coûts de l'éducation liés à l'éducation fait partie de ce que l'on appelle le « dividende démographique », qui profite aux pays où les niveaux d'éducation augmentent et où les taux de fécondité totaux diminuent.

Enfin, il convient de noter qu'en plus des dépenses plus importantes pour élargir l'accès à l'éducation, les gouvernements peuvent également réduire les coûts de scolarisation par élève grâce au déploiement de technologies numériques. Dans le cadre de certains cours au moins, dont les mathématiques et les sciences hors laboratoire, l'enseignement pourrait se dérouler en grande partie en ligne, dispensé par un enseignant hautement qualifié atteignant des centaines, voire des milliers d'étudiants, et réduisant ainsi les coûts de cette partie du programme d'études. Cette composante en ligne pourrait être complétée à faible coût par des professeurs en ligne dispensant un enseignement personnalisé et assurant un retour d'information aux étudiants dans le cadre de tutoriels en ligne. Nous ne sommes probablement qu'au début de ces innovations dans l'enseignement public.

Une autre initiative d'éducation potentiellement très importante est l'éducation des adultes en ligne pour les personnes qui ont déjà quitté l'école. Ce type d'enseignement en ligne pour adultes peut être particulièrement prometteur pour les pays où le niveau d'éducation des adultes est très bas. Dans ces pays, les personnes âgées de 15 à 40 ans, par exemple, pourraient avoir la possibilité de suivre un enseignement en ligne pour obtenir un diplôme d'équivalence d'études secondaires.

Si ce type d'enseignement en ligne pour adultes s'avère réalisable à grande échelle, il pourrait stimuler fortement la croissance économique. Les avantages possibles de ce type d'enseignement sont étudiés plus avant.

Le rôle de l'indice synthétique de fécondité

L'Afrique possède un indice synthétique de fécondité (*ISF*) très élevé par rapport aux normes mondiales. L'*ISF* représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme mettrait au monde pendant ses années de procréation (de 15 à 49 ans), en supposant que les taux de fécondité nationaux moyens par âge soient respectés. En 2022, l'*ISF* mondial s'élevait à 2,3, tandis qu'il atteignait 4,5 en Afrique subsaharienne et 3,0 en Afrique du Nord, avec un *ISF* de 4,2 pour l'ensemble du continent africain. Dans les pays à revenu élevé, l'*ISF* était de 1,6, tandis qu'il était de 2,2 dans les pays à revenu intermédiaire et de 4,5 dans les pays à faible revenu⁶.

Le « taux de remplacement » est légèrement supérieur à 2, généralement estimé à 2,1. Lorsqu'une femme a deux enfants en moyenne, la mère est, en moyenne, remplacée par une fille pour la génération suivante. Le léger dépassement de 2 est dû au taux de mortalité de l'enfant, ne donnant pas la possibilité à certaines filles d'atteindre l'âge adulte pour « remplacer » leur mère.

On constate qu'il existe un lien étroit entre l'*ISF* et la croissance démographique. Lorsque l'*ISF* est supérieur à 2 (ou 2,1 avec la mortalité), la population a tendance à augmenter. Lorsque l'*ISF* est inférieur à 2, elle a tendance à diminuer. On peut être encore plus précis. L'âge moyen de procréation d'une femme est de 28 ans. Un *ISF* de 4,6 signifie donc qu'une mère d'aujourd'hui a 2,3 filles en 28 ans. Si l'on considère que g est le taux de croissance démographique annuel, on obtient le rapport suivant : $2,3 = (1+g)^{28}$, ce qui signifie que $g \approx \ln(2,3)/28 = 3\%$ par an. De même, nous constatons que lorsque l'*ISF* = 2, cela implique $g = 0$, c'est-à-dire une population stable. (Ce simple calcul ne prend pas compte de la mortalité maternelle).

6 Toutes les données proviennent de la Division de la population des Nations unies, *Révisions des perspectives de la population mondiale 2022*, téléchargées ici : <https://population.un.org/wpp/>.

Une population en forte croissance (multipliée par 2,3 tous les 28 ans) entraîne plusieurs conséquences. Tout d'abord, cela signifie que le stock de capital physique doit augmenter de 3 % par an pour suivre le rythme de la croissance démographique. Supposons que le rapport capital-production soit de 2. L'économie doit alors consacrer un pourcentage stupéfiant de 6 % du PIB ($= 2 \times 3\%$) à l'épargne intérieure, simplement pour suivre le rythme de la croissance démographique.

De plus, avec une population en forte croissance, une grande partie de la population est en âge d'être scolarisée, ce qui exige un budget éducatif également très important. Ceci peut s'illustrer simplement. Supposons que chaque personne vive exactement 80 ans. Avec une population stable, la population d'âge scolaire, du CP au deuxième cycle du secondaire, de 6 à 17 ans, représenterait 15 % ($= 12/80$) de la population. En revanche, si la population augmente de 3 % par an, la population d'âge scolaire représente 28,4 % de la population. Pour un coût unitaire de l'éducation donné, la part du budget de l'éducation dans le PIB est alors presque deux fois plus importante que dans le cas d'une population stable.

Il convient également de souligner que la part de la population en âge de travailler diminue dans le contexte d'une forte croissance démographique. Supposons que la période d'activité professionnelle soit comprise entre 16 et 69 ans. Dans une population croissant à un taux de 3 % par an, la part de la population en âge de travailler n'est plus que de 56,5 %. En revanche, dans une population stable, cette proportion est de 67,5 % ($= 54/80$) de la population totale. Ainsi, la population en forte croissance démographique aura un PIB par habitant inférieur de 16 pour cent ($= 56,5/67,5$) à celui d'une population stable, même si la production par travailleur reste identique (en supposant un taux de participation de la main-d'œuvre équivalent dans les deux économies).

Dans l'ensemble, l'Afrique paie un prix très élevé en termes de ralentissement de la croissance du PIB par habitant en raison de son taux de fécondité élevé. L'épargne est absorbée par la croissance démographique (élargissement du capital plutôt qu'approfondissement du capital).

Les dépenses d'éducation sont absorbées par la forte proportion d'enfants d'âge scolaire plutôt que par des dépenses plus élevées par élève. Et la cohorte de travailleurs devient moins importante pour répondre aux besoins de l'ensemble de la société. Une transition du taux de fécondité actuel de 4,2 enfants par femme vers le taux de remplacement permettrait d'accélérer la croissance du PIB par habitant.

Les effets de rétroaction prolongent les taux de fécondité élevés. Les taux de fécondité sont fonction de nombreux facteurs, dont le niveau d'instruction des jeunes femmes, les revenus des femmes et le milieu urbain ou rural (la fécondité étant plus élevée dans les zones rurales en raison des coûts nets plus élevés associés à l'éducation des enfants en milieu urbain). Un faible niveau d'instruction moyen augmente l'*ISF*, tandis qu'un *ISF* plus élevé diminue à son tour le niveau d'instruction moyen en augmentant la part des coûts de l'éducation dans les recettes nationales. Il en résulte un piège de bas niveau. De même, un faible niveau d'instruction et un faible PIB par habitant se traduisent par une lente progression de l'urbanisation et, par conséquent, par un *ISF* élevé et persistant, qui entraîne à son tour une faible croissance économique. Là encore, nous voyons les éléments constitutifs d'un piège de la pauvreté.

Pour briser ce piège, il faudra mobiliser des financements externes pour la scolarisation qui dépassent les moyens des recettes publiques nationales. En augmentant les dépenses d'éducation, le piège de la pauvreté se transforme en une spirale de croissance : un niveau d'instruction plus élevé entraîne une baisse de l'*ISF*, qui à son tour favorise le niveau d'instruction et l'augmentation du PIB par habitant.

Croissance économique et appréciation réelle

Selon les Perspectives de l'économie mondiale du FMI⁷, le PIB par habitant de la Tanzanie en 2022 était de 1 252 dollars aux prix du marché et de 3 394 dollars en prix internationaux (prix corrigés du pouvoir d'achat). Le PIB par habitant des États-Unis atteignait 76 343 dollars pour ces deux

7 Téléchargez ici : <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2023/October>.

mesures. Selon la première mesure, la Tanzanie devrait multiplier sa croissance de 61 fois pour rattraper les États-Unis, alors que selon la seconde mesure, elle ne devrait multiplier sa croissance que de 22 fois. Au final, laquelle des mesures permet de mieux apprécier la situation ?

La réponse est la mesure du pouvoir d'achat. La raison en est la suivante. À mesure que l'économie réelle de la Tanzanie rattrape celle des États-Unis, les prix de ses biens non exportés augmentent par rapport aux prix de ses biens exportés, ainsi que par rapport aux prix des biens non exportés des États-Unis. L'implication fondamentale est la suivante : alors que le PIB de la Tanzanie corrigés pour la PPA augmente de 22 fois, son PIB en dollars USD aux prix du marché augmentera de 61 fois.

Cette augmentation du prix relatif des biens non exportés en Tanzanie par rapport aux États-Unis est souvent appelée « appréciation réelle », puisque le niveau des prix en Tanzanie augmente par rapport au niveau des prix aux États-Unis lorsque les deux sont calculés dans une monnaie commune, par exemple en dollars USD. Cette tendance à l'appréciation réelle est connue sous le nom d'effet « Samuelson-Balassa ». Elle reflète la tendance de la productivité dans les secteurs des biens exportés à croître plus rapidement que la productivité dans les secteurs des biens non exportés, entraînant ainsi une augmentation du prix relatif des biens non exportés.

Il est parfois commode de décrire cela de la manière suivante. Le PIB réel de la Tanzanie est défini comme Q^{TZ} , mesuré aux prix PPA. Le PIB en dollars de la Tanzanie est égal à $p^{TZ} * Q^{TZ}$, où p^{TZ} est le prix en dollars du PIB de la Tanzanie, avec $p^{TZ} < 1$. Ici, le prix en dollars du PIB signifie le prix en dollars d'un panier de biens exportés et non exportés qui constituent le PIB de la Tanzanie, les prix des biens exportés de la Tanzanie étant approximativement égaux à ceux des biens exportés des États-Unis, et les prix des biens non exportés de la Tanzanie étant approximativement égaux à un quart des prix des biens non exportés des États-Unis. À mesure que Q^{TZ} augmente par rapport à Q^{US} , p^{TZ} se rapproche de 1,0, le prix des biens et services des États-Unis.

Supposons, à titre d'illustration, que le PIB par habitant de la Tanzanie, mesuré en PPA,

progresses de 8 % par an, tandis que celui des États-Unis n'augmente que de 2 % par an. Il faudrait alors 54 ans à la Tanzanie pour rattraper les États-Unis. Durant cette période, le PIB par habitant de la Tanzanie, exprimé en dollars, serait multiplié par 61, ce qui impliquerait une croissance annuelle de 10 % par an par habitant aux prix du marché et une hausse de 2 % par an de p^{TZ} .

Cela a des répercussions importantes sur l'évolution du fardeau de la dette de la Tanzanie et sur les projections de sa croissance économique. Le ratio dette-PIB de la Tanzanie est calculé aux prix du marché. Supposons que la dette officielle s'élève aujourd'hui à 1 252 dollars par personne, ce qui équivaut à une dette représentant 100 % du PIB, calculé aux prix du marché. La dette par rapport au PIB diminuera de 2 % par an, en raison de l'augmentation annuelle d'environ 2 % du prix auquel est calculé le PIB de la Tanzanie. Par ailleurs, la croissance du PIB calculé aux prix du marché dépassera d'environ 2 points de pourcentage la croissance du PIB calculé aux prix PPA.

CADRE DE MODÉLISATION DE LA CROISSANCE À LONG TERME EN AFRIQUE

Les gouvernements africains ont besoin d'un cadre quantitatif de croissance pour élaborer leurs stratégies de croissance, y compris des plans d'investissement public et un cadre budgétaire à long terme. Le FMI, la Banque mondiale, les autres institutions financières internationales et les détenteurs d'obligations privées ont également besoin d'un tel outil quantitatif pour évaluer la viabilité de la dette à long terme et estimer le rendement potentiel des nouveaux prêts. Les agences de notation privées ont également besoin de ce cadre pour fournir des notations de crédit précises et significatives, fondées sur le potentiel de croissance à long terme de l'économie. Les donateurs bilatéraux, comme la Chine avec son initiative « Nouvelle route de la soie », ont également besoin d'un tel cadre pour évaluer la viabilité financière du financement bilatéral. Enfin, les pays devraient adopter des cadres de croissance à long terme pour la conception des programmes nationaux de transition énergétique.

À ce jour, une telle modélisation structurelle est largement absente dans la plupart des PFR et des PRITI. Le FMI, la Banque mondiale et les agences de notation privées utilisent un cadre rudimentaire de viabilité de la dette à très court terme (généralement 10 ans maximum), basé en grande partie sur des indicateurs de liquidité et dépourvu de modèle de croissance à long terme pour saisir les avantages potentiels d'une augmentation des emprunts. Cette vision à court terme entraîne un fort parti pris des agences publiques et privées contre l'emprunt par les pays en développement pour financer leur croissance à long terme. Le FMI et la Banque mondiale insistent pour que les pays à faible revenu maintiennent leur ratio dette/PIB à moins de 50 % et, dans le cas des pays « faibles », à moins de 30 %. Ces directives rendent quasiment impossible pour les PFR et les PRITI de financer les investissements essentiels nécessaires à une croissance à long terme.

Le modèle présenté ci-dessous s'appuie sur le cadre de croissance mentionné précédemment, mais il est conçu dans un cadre multisectoriel. Les huit secteurs privés sont : l'agriculture, l'exploitation minière, l'industrie manufacturière, la construction, l'électricité, l'eau, le logement et les services. Ces secteurs sont indexés par i . Les trois secteurs publics sont : l'éducation, la santé et l'administration publique, indexés par j .

Parmi les huit secteurs privés, les trois premiers (agriculture, exploitation minière et industrie manufacturière) sont échangeables, tandis que les cinq autres (construction, électricité, eau, logement et services) sont non échangeables. Tous les secteurs publics sont non échangeables.

Pour chaque secteur privé i , la production au temps t , est représentée par une fonction de production Cobb-Douglas :

$$(16) \quad Q_i(t) = T_i(t) * g[R(t)] * N_i(t)^A * K_i(t)^B * [h(t) * L_i(t)]^{(1-A-B)}$$

T_i est la PTF spécifique au secteur. R représente l'infrastructure de transport à l'échelle de l'économie, notamment les routes et le rail, qui affecte la productivité de chaque secteur selon une fonction $g(R)$. K_i et N_i sont respectivement le capital fixe (reproductible) et le capital naturel. h est le capital humain moyen à l'échelle de l'économie. L_i représente l'emploi spécifique au secteur.

On notera que l'équation (16) suppose que tous les secteurs emploient le capital humain selon la moyenne $h(t)$ de l'ensemble de l'économie. Cette hypothèse est adoptée pour des raisons pratiques, en raison de l'absence de données transnationales sur le niveau de scolarisation des travailleurs dans les différents secteurs.

Le prix des biens exportés est normalisé à 1,0 :

$$(17) \quad P_{tr} = 1$$

Le niveau de salaire d'un travailleur ayant un niveau de capital humain $h(t)$ est donné par :

$$(18) \quad W = (1-A-B) * h(t) * Q_{TR}(t) / [h(t) * L_{TR}(t)]$$

L'indice TR indique que l'équation (18) s'applique à n'importe quel secteur de biens exportés, le salaire étant le même dans tous les secteurs.

Pour un salaire W donné, nous pouvons déterminer le prix des biens non exportés P_{nt} selon le rapport suivant :

$$(19) \quad P_{nt} = (W * L_{nt}) / [(1-A-B) * Q_{nt}]$$

La PTF sectorielle croît dans le temps au taux g_i et dépend également du capital humain de l'ensemble de l'économie, selon :

$$(20) \quad T_i(t) = T_{i0} * (1 + g_i)^t * h(t)^{\delta(i)}$$

Le capital humain h à l'échelle de l'économie augmente la PTF sectorielle avec une élasticité $\delta(i)$ qui peut varier d'un secteur à l'autre.

Le stock de capital du secteur privé évolue selon :

$$(21) \quad K_i(t+1) = (1-d) * K_i(t) + I_i(t)$$

où $I_i(t)$ est l'investissement en capital spécifique au secteur. Le capital de transport K_R évolue de la même manière :

$$(22) \quad K_R(t+1) = (1-d) * K_R(t) + I_R(t)$$

Le capital du secteur public évolue de la même manière :

$$(23) \quad K_j(t+1) = (1-d) * K_j(t) + I_j(t)$$

L'investissement global $I(t)$ dans l'économie est la somme des trois types d'investissement :

$$(24) \quad I(t) = \sum_i I_i(t) + I_R(t) + \sum_j I_j(t)$$

L'investissement global $I(t)$ est fourni par différents secteurs, notamment l'industrie

manufacturière et la construction. Nous désignons par $IN_i(t)$ les dépenses d'investissement globales $I(t)$ qui incombent au secteur i , avec un multiple fixe $\sigma(i)$:

$$(25) \quad IN_i(t) = \sigma(i) * I(t)$$

Notons que le prix des biens d'investissement est donné par:

$$(26) \quad P_i = \sum_i P_i(t) * \sigma(i)$$

Pour les secteurs des biens échangés (agriculture, exploitation minière et industrie manufacturière), nous avons:

$$(27) \quad NX_{tr} = Q_{tr} - C_{tr} - IN_{tr}$$

$$(28) \quad NX = \sum_{tr} NX_{tr}$$

NX_{tr} est le commerce net du secteur tr (agriculture, exploitation minière et industrie manufacturière), et NX est la balance commerciale de l'ensemble de l'économie. C_{tr} est la consommation du bien exporté.

Pour les secteurs des biens non exportés nt (construction, électricité, eau, logement, services privés, santé, éducation et gouvernement), nous avons:

$$(29) \quad Q_{nt} = C_{nt} + IN_{nt}$$

Il existe trois secteurs publics: la santé, l'éducation et l'administration publique. Pour ces secteurs, la production s'effectue selon une fonction de production à proportions fixes de la forme:

$$(30) \quad Q_j = \min[h_j * L_j(t), k_j * K_j(t)]$$

Les paramètres h_j et k_j et précisent les besoins en intrants de travail et de capital par unité de production du secteur public. Pour le secteur de l'éducation, nous distinguons les besoins en facteurs de production h_j et k_j pour quatre niveaux d'éducation: primaire, premier cycle du secondaire, deuxième cycle du secondaire et supérieur.

Le prix de la production du secteur public j est déterminé par la relation suivante:

$$(31) \quad P_j * Q_j = \sum_j W(t) * h_j * L_j(t) + \sum_j (r + d) * k_j * K_j(t)$$

En d'autres termes, les dépenses totales du secteur j , $P_j * Q_j$, sont égales au coût total des facteurs.

L'équilibre du marché du travail exige que l'apport de la population active totale dans tous les secteurs soit égal à l'offre de main-d'œuvre à l'échelle de l'économie, qui est donnée par $h(t)L(t)$:

$$(32) \quad h(t)L(t) = \sum_i h(t)L_i(t) + \sum_j h_j L_j(t)$$

Les dépenses publiques dans le secteur j sont déterminées par les coûts du travail et du capital dans le secteur:

$$(33) \quad G_j(t) = P_j(t) * Q_j(t)$$

Les investissements publics $I^G(t)$ sont la somme des investissements publics dans les transports, $P_i(t) * I_R(t)$, et des investissements publics dans le stock de capital pour la santé, l'éducation et l'administration publique, $\sum_j P_j(t) * I_j(t)$, donc:

$$(34) \quad I^G(t) = P_i(t) * I_R(t) + \sum_j P_j(t) * I_j(t)$$

Les gouvernements effectuent également des transferts aux ménages qui sont désignés par $G_{TR}(t)$.

Le PIB est égal à la somme de la valeur des productions de tous les secteurs, privés et publics:

$$(35) \quad GDP(t) = \sum_i P_i(t) * Q_i(t) + \sum_j P_j(t) * Q_j(t) = \sum_i P_i(t) * Q_i(t) + \sum_j G_j(t)$$

Au cours de chaque période, le gouvernement perçoit des recettes fiscales égales à $\tau(t) * GDP(t)$. Les dépenses publiques de consommation sont $\sum_j G_j(t)$. Les dépenses publiques en transferts sont $G_{TR}(t)$. Les dépenses publiques en paiements d'intérêts sont égales à $r(t) * D^G(t)$, où $D^G(t)$ est la dette publique. L'épargne publique $S^G(t)$ est égale aux recettes publiques diminuées des dépenses courantes, c'est-à-dire la somme de la consommation publique, des transferts et des paiements d'intérêts:

$$(36) \quad S^G(t) = \tau(t) * GDP(t) - [\sum_j G_j(t) + G_{TR}(t) + r(t) * D^G(t)]$$

Il convient de noter que dans les comptes nationaux, les dépenses publiques en matière d'éducation et de santé sont classées à tort dans la catégorie de la consommation publique plutôt que dans celle de l'investissement public.

Le solde budgétaire $BAL(t)$ est égal aux recettes moins les dépenses:

$$(37) \quad BAL(t) = \tau(t) * GDP(t) - [\sum_j G_j + I^G(t) + G_{TR}(t) + r(t) * D^G(t)]$$

Il convient de noter que le déficit peut également s'écrire comme suit :

$$(38) \quad BAL(t) = I^G(t) - S$$

La dette publique (nette) évolue en fonction de $BAL(t)$, tel que :

$$(39) \quad D^G(t+1) = D^G(t) - BAL(t)$$

Le revenu disponible brut des ménages $Y^D(t)$ est égal au $PIB(t)$ net d'impôts et plus les transferts moins les paiements d'intérêts sur la dette privée $D^P(t)$:

$$(40) \quad Y^D(t) = [1 - \tau(t)] * GDP(t) + G_{TR}(t) - r(t) * D^P(t)$$

L'épargne privée brute est égale au revenu brut disponible moins les dépenses de consommation privée :

$$(41) \quad S^P(t) = Y^D(t) - \sum_i P_i(t) * C_i(t)$$

L'investissement privé brut est $IN^P(t) = \sum_i P_i(t) * IN_i(t)$. L'évolution de la dette privée (nette) suit celle de l'excédent de l'investissement privé sur l'épargne privée :

$$(42) \quad D^P(t+1) = D^P(t) + IN^P(t) - S^P(t)$$

La dette nette du pays vis-à-vis du reste du monde est $D(t) = D^P(t) + D^G(t)$, en combinant (38), (39) et (40),

$$(43) \quad D(t+1) = D(t) - [S(t) - IN(t)],$$

où $IN(t) = IN^P(t) + IN^G(t)$ et $S(t) = S^P(t) + S^G(t)$.

En utilisant (36) et (41) nous pouvons trouver :

$$(44) \quad S(t) = GDP(t) - \sum_i P_i(t) * C_i(t) - \sum_j G_j - r(t) * D(t).$$

En utilisant (33) et (35), nous trouvons :

$$(45) \quad S(t) = \sum_i P_i[Q_i(t) - C_i(t)] - r(t) * D(t)$$

On peut donc poser :

$$(46) \quad S(t) - I(t) = \sum_i P_i[Q_i(t) - C_i(t) - IN_i(t)]$$

Pour les secteurs de biens non exportés, $Q_{NT}(t) - C_{NT}(t) - IN_{NT}(t) = 0$, de sorte que (45) peut être simplifié comme suit :

$$(47) \quad S(t) - I(t) = \sum_{TR} [Q_{TR}(t) - C_{TR}(t) - I_{TR}(t)] - r(t) * D(t)$$

À partir de (27) et (28), nous pouvons réécrire (47) comme suit :

$$(48) \quad S(t) - I(t) = NX(t) - r(t) * D(t)$$

L'expression $NX(t) - r(t) * D(t)$ correspond à la balance des comptes courants $CA(t)$, ce qui démontre que cette balance est égale à l'excédent de l'épargne nationale sur l'investissement intérieur. Nous pouvons alors réécrire utilement (48) comme suit :

$$(49) \quad D(t+1) = D(t) * [1 + r(t)] - NX(t)$$

Détermination du capital humain

Examinons maintenant l'évolution de $h(t)$, représentant le capital humain moyen de la société. À tout moment t , la population d'âge a et de sexe g est désignée par $POP_a(a, g, t)$. La population évolue selon l'équation suivante :

$$(50) \quad POP_a(a+1, g, t+1) = surv(a, g, t) * POP_a(a, g, t)$$

où $surv(a, g, t)$ est le taux de survie spécifique à l'âge et au sexe. Nous avons également :

$$(51) \quad POP_a(1, g, t+1) = BIRTHS(g, t)$$

Les naissances sont déterminées par :

$$(52) \quad BIRTHS(g, t) = b(g) * \sum_{fa} ASFR(fa, t) * POP_a(fa, female, t)$$

$ASFR$ représente le taux de fécondité par âge, et l'indice fa signifie les années de fécondité, soit de 15 à 49 ans. La variable $b(g)$ désigne la part des naissances de chaque sexe, les naissances masculines étant généralement estimées à 51 % de l'ensemble des naissances.

À tous les âges, la population est soit scolarisée, soit active, soit non scolarisée (y compris les jeunes enfants, les adultes en âge de travailler qui ne font pas partie de la population active et les retraités).

Les enfants entrent à l'école à l'âge de 5 ans (maternelle) et passent par six niveaux de scolarité : école primaire (6–11 ans), premier cycle du secondaire (12–14 ans), second cycle du secondaire (15–17 ans), BTS (18–19 ans), licence (20–21 ans) et avancé (AD, 22–24 ans). À la fin d'un niveau scolaire, une partie de la cohorte passe au niveau suivant, tandis qu'une autre met fin à sa scolarité.

Nous posons les hypothèses simplificatrices suivantes, qui pourront être ajustées dans le cadre d'une modélisation ultérieure. Premièrement, il n'y a pas de redoublement. Chaque année de scolarisation entraîne à une progression vers le

niveau scolaire suivant. Deuxièmement, lorsqu'un élève abandonne l'école, il n'y retourne pas. Troisièmement, lorsqu'un élève est déjà inscrit à un niveau donné, par exemple le premier cycle de l'enseignement secondaire, il poursuit sa scolarité jusqu'à l'achèvement de ce niveau.

Soit $C(a,t)$ le taux de poursuite des élèves d'âge a dans l'année t . Soit $C(a,t)$ le nombre d'étudiants d'âge a dans l'année t . Alors :

$$(53) \quad S(a+1, t+1) = C(a,t) * S(a,t)$$

Le taux de poursuite du primaire vers le premier cycle du secondaire est $C(11,t)$; du premier cycle du secondaire vers le second cycle du secondaire est $C(14,t)$; et ainsi de suite. En partant de nos hypothèses, $C(a,t) = 1$ pour $a = \{6,7,8,9,10,12,13,15,16,18,20,22,23\}$ et $C(a,t) \leq 1$ pour $a = \{11,14,17,19,21\}$.

Pour obtenir le nombre total d'élèves à chaque niveau de scolarité, il faut faire la somme des scolarités des niveaux d'âge respectifs. Par exemple, le nombre d'élèves au premier cycle du secondaire est $S(LS,t) = \sum_{11 < a < 15} S(a,t)$ et au second cycle du secondaire $S(US,t) = \sum_{14 < a < 18} S(a,t)$. En rappelant (30), la fonction de production pour la scolarisation est $G_s = \min[h_s * L_s, k_s * K_s]$. Les paramètres h_s et k_s diffèrent pour chaque niveau de scolarité. Par exemple, pour le premier cycle du secondaire, $S(LS,t) = G_{US}(t) = \min[h_{LS} * L_{LS}, k_{LS} * K_{LS}]$.

Les gouvernements choisissent $C(a,t)$. Selon l'ODD 4, les gouvernements sont tenus de fixer $C(a,t) = 1$ pour les âges de 5 à 17 ans, de la maternelle à 12 ans. Cependant, dans les pays les plus pauvres, les gouvernements sont actuellement incapables de respecter cette exigence en raison de budgets insuffisants. L'accès au financement de l'éducation est donc indispensable.

À tout âge, une personne peut appartenir à l'une des trois catégories : active à temps plein, à l'école, ou ni l'un ni l'autre (ni à l'école, ni au travail). Soit $POP(a,e,t)$ la population de la période t d'âge a ayant le niveau d'instruction e .⁸ Soit $LF(a,e,t)$ la main-d'œuvre non scolarisée. Le taux de participation $pr(a,e,t)$ lie $POP(a,e,t)$ et $LF(a,e,t)$:

$$(54) \quad LF(a,e,t) = pr(a,e,t) * POP(a,e,t)$$

Le taux de participation est exogène, avec $pr(a,e,t) = 0$ pour $a < 16$ et $a > 69$ (pas de travail des enfants et retraite complète après 69 ans). Les élèves âgés de 16 ans et plus travaillent un tiers du temps et suivent des cours deux tiers du temps. La main-d'œuvre scolarisée ayant un niveau d'instruction e est donc $SL(a,e(t),t) = (1/3) * S(a,t)$, avec e dépendant de l'âge. Plus précisément, e = premier cycle du secondaire pour $16 < a < 18$; e = second cycle du secondaire pour $18 \leq a < 19$; e = BTS pour $19 \leq a < 21$; et e = licence pour $21 \leq a < 24$.

$SN(a,e(t),t)$ est la population étudiante qui ne travaille pas et est égale à $(2/3) * S(a,t)$.

La population active totale à l'âge a , au niveau d'instruction e et à la période t est désignée par $LAE(a,e,t)$ et est la somme de LF et SL :

$$(55) \quad LAE(a,e,t) = LF(a,e,t) + SL(a,e,t)$$

$N(a,e,t)$ représente la population qui n'est ni au travail ni à l'école, et est donnée par :

$$(56) \quad N(a,e,t) = [1 - pr(a,e,t)] * POP(a,e,t).$$

La population totale se trouve dans l'une des quatre catégories suivantes : travail et pas d'école, L ; travail et école, SL ; pas de travail mais école, SN ; et pas de travail et pas d'école, N :

$$(57) \quad POP(a,e,t) = LF(a,e,t) + SL(a,e,t) + SN(a,e,t) + N(a,e,t)$$

La population active totale ayant un niveau d'instruction e , notée $LE(e,t)$, est calculée comme suit :

$$(58) \quad LE(e,t) = \sum_a [LF(a,e,t) + SL(a,e,t)]$$

La population active totale $L(t)$ est obtenue en additionnant $LE(e,t)$ sur tous les niveaux d'instruction e :

$$(59) \quad L(t) = \sum_e LE(e,t)$$

Le capital humain moyen par travailleur est $h(t)$, calculé comme suit :

$$(60) \quad h(t) = [\sum_e LE(e,t) * eff(e)] / L(t)$$

Dans (60), $eff(e)$ est l'efficacité du travail associée à chaque niveau d'instruction, et basée sur l'équation de Mincer : $eff(e) = (1,12)^{années(e)}$, avec

⁸ Le niveau d'instruction signifie que e est le niveau le plus élevé de scolarité achevée, et non de fréquentation. Ainsi, un étudiant âgé de 19 ans en deuxième année d'un BTS a un niveau d'instruction de l'enseignement supérieur.

années(école primaire) = 6, années(premier cycle du secondaire) = 9, années(second cycle du secondaire) = 12, années(AS) = 14, années(licence) = 16, et années (avancé) = 19.

Le modèle est fermé en fixant les niveaux de consommation et d'épargne. Sa fermeture peut se faire de deux façons. La première consiste à modéliser l'évolution dans le temps du comportement de consommation et d'épargne d'un ménage représentatif. La seconde aborde le problème comme une question de contrôle optimal, où un planificateur central cherche à maximiser dans le temps une fonction de bien-être social. Ces deux approches sont presque identiques si la fonction de bien-être social et la fonction d'utilité du ménage sont les mêmes. Je procède en maximisant une fonction standard de bien-être social logarithmique additivement séparable pour les années 2023 à T . Plus précisément, le planificateur social maximise :

$$(61) \quad U(t) = \sum_i b^i * [\sum_i \alpha_i \ln(c_i)] + \beta^T / (1 - \beta) * \sum_i \alpha_i \ln(c_{T+1})$$

Dans (61), β est le facteur d'actualisation égal à $1/(1+\delta)$, où $\delta > 0$. L'utilité instantanée est une fonction de la consommation par habitant, avec $c_i(t) = C_i(t)/POP(t)$. La contrainte budgétaire dans le temps de l'économie est définie par la condition (trop) stricte $D^G(T+1) = D^P(T+1) = 0$, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de dette en fin de période.

ILLUSTRATION QUANTITATIVE

Le modèle est résolu pour la période allant de 2023 à 2063. Le modèle est paramétré pour une économie africaine représentative dont le PIB initial par habitant (PPA) est d'environ 3 000 dollars,

comme celui de la Tanzanie. Les paramètres clés à sélectionner comprennent la productivité totale des facteurs $T_i(2023)$, l'offre initiale de travail $L(2023)$ et le capital humain $h(2023)$, les coefficients des fonctions de production de type Cobb-Douglas, les besoins en main-d'œuvre et en capital des secteurs publics (éducation, santé et administration publique), les coefficients de la consommation dans la fonction d'utilité intemporelle, ainsi que les paramètres de la fonction d'infrastructure de transport $g[R(t)]$. Les détails de la paramétrisation seront disponibles à titre d'information supplémentaire.

À ce stade de la recherche, le paramétrage reste rudimentaire et sert uniquement à des fins d'illustration. La solution numérique actuelle n'est pas destinée à simuler une économie spécifique, mais plutôt à fournir un cadre de modélisation permettant aux économistes nationaux d'intégrer des données spécifiques à chaque pays. Ces informations détaillées dépassent le cadre général du présent chapitre.

Scénarios

Pour illustrer l'utilisation du modèle, nous examinons quatre scénarios, basés sur les trajectoires de la dette extérieure et du taux de fécondité (tableau A1.1).

En comparant les scénarios 1 et 2, nous voyons les implications de l'emprunt extérieur par rapport à l'absence d'emprunt extérieur. (De même, nous pouvons comparer les scénarios 3 et 4). En comparant les scénarios 1 et 3 (et les scénarios 2 et 4), nous voyons les implications d'une transition plus rapide vers une faible fécondité.

Scénarios d'endettement

Les scénarios de faible endettement supposent que le pays n'a plus accès à l'emprunt extérieur, de sorte que tous les investissements dépendent de l'épargne intérieure. De plus, le budget du gouvernement est équilibré chaque année. À l'inverse, les scénarios de dette élevée supposent que le gouvernement et le secteur privé peuvent emprunter à l'étranger à un taux d'intérêt réel fixe de 5 % par an. Toutes les dettes doivent être remboursées avant 2063, ce qui signifie que le gouvernement et le secteur privé commencent avec une dette nulle en 2023 et doivent également

TABLEAU A1.1 Quatre scénarios - Dette et fécondité

Taux de fécondité	Les gouvernements peuvent emprunter	
	Non	Oui
Moyen	Taux de fécondité moyen, les gouvernements ne peuvent pas emprunter (Scénario 1)	Taux de fécondité moyen, les gouvernements peuvent emprunter (Scénario 2)
Faible	Faible taux de fécondité, les gouvernements ne peuvent pas emprunter (Scénario 3)	Faible taux de fécondité, les gouvernements peuvent emprunter (Scénario 4)

atteindre une dette nulle en 2063, bien qu'ils puissent accumuler des dettes entre-temps.

Scénarios de fécondité

Le scénario de taux de fécondité moyen suppose que le pays suit la trajectoire de fécondité de la variante moyenne projetée par la Division de la population des Nations Unies pour la période 2023–2063. Le scénario de faible taux de fécondité suppose que le pays passe immédiatement au scénario de fécondité des pays à revenu intermédiaire, c'est-à-dire à une trajectoire d'*ISF* beaucoup plus faible. Dans la variante moyenne, l'*ISF* initial est de 4,6 contre 1,5 dans la variante à faible fécondité.

La figure A1.2 présente la trajectoire du PIB, PPA, par habitant pour les quatre scénarios durant la période 2023–2063.

En comparant le scénario 1 au scénario 2 et le scénario 3 au scénario 4, on constate que l'accès à l'emprunt extérieur stimule considérablement la croissance économique à long terme, même si la dette extérieure est intégralement remboursée d'ici 2063. Le taux de croissance du PIB par habitant (PPA) passe de 2,4 % par an dans le scénario 1 (pas de financement extérieur) à 5,7 % par an dans le scénario 2 (avec emprunt extérieur) dans la variante de fécondité moyenne, et de 3,2 % par an dans le scénario 3 (pas d'emprunt extérieur) à 6,3 % par an dans le scénario 4 (avec emprunt extérieur) dans la variante de faible fécondité.

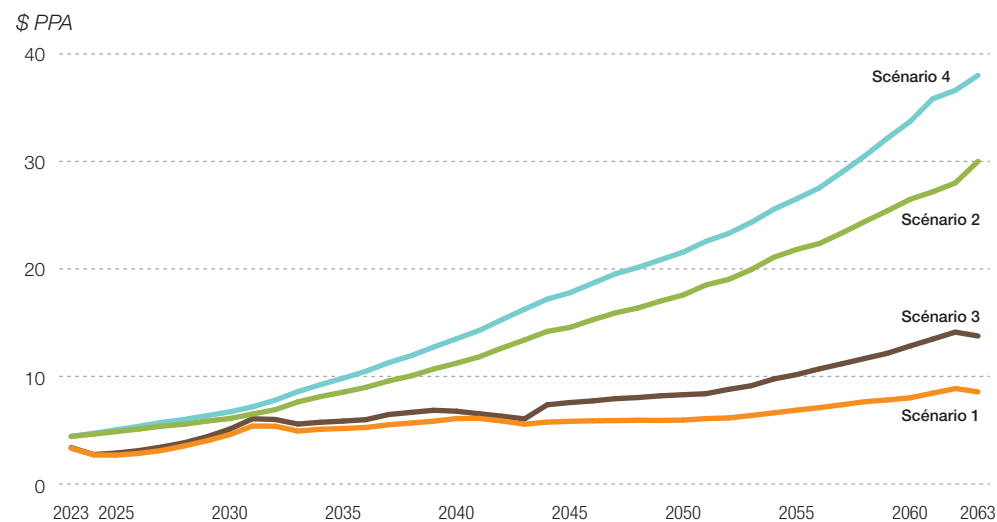
Il est à noter que dans tous les scénarios, la dette publique commence à 0 et se termine à 0 en 2063. La seule différence dans l'emprunt est la trajectoire entre 2023 et 2063. Dans les scénarios 2 et 4, la dette publique en pourcentage du PIB atteint environ 120 % du PIB dans les années 2040, avant de diminuer pour revenir à zéro en 2063 (figure A1.3).

La principale raison de l'importance de l'emprunt extérieur est d'ordre budgétaire. Grâce aux emprunts étrangers, la part des dépenses publiques d'éducation dans le PIB augmente considérablement, comme le montre la figure A1.4. En effet, les dépenses augmentent pour atteindre environ 12 % du PIB, grâce aux emprunts étrangers, contre environ 4 % du PIB sans financement extérieur.

L'augmentation des dépenses publiques en éducation dans les scénarios 2 et 4 entraîne des trajectoires de capital humain significativement plus élevées, comme illustré dans la figure A1.5.

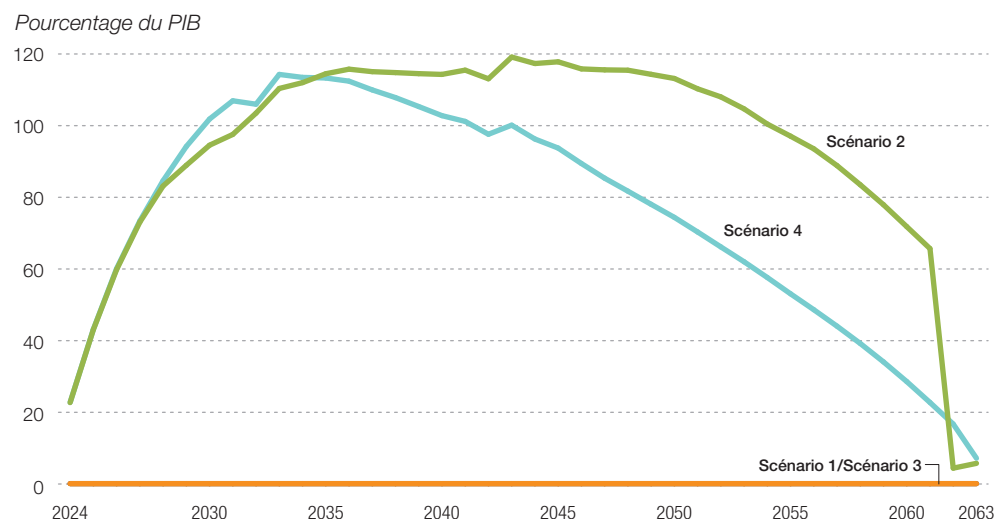
De même, en comparant les scénarios 1 et 3 avec les scénarios 2 et 4, on constate qu'une transition plus rapide vers des taux de fécondité faibles favorise également une croissance économique plus rapide. Cela se traduit par un PIB par habitant nettement plus élevé à l'horizon 2063. Comme indiqué précédemment, plusieurs raisons l'expliquent, notamment un approfondissement du capital, une cohorte en âge scolaire moins

FIGURE A1.2 PIB en PPA par habitant, 2023–2063



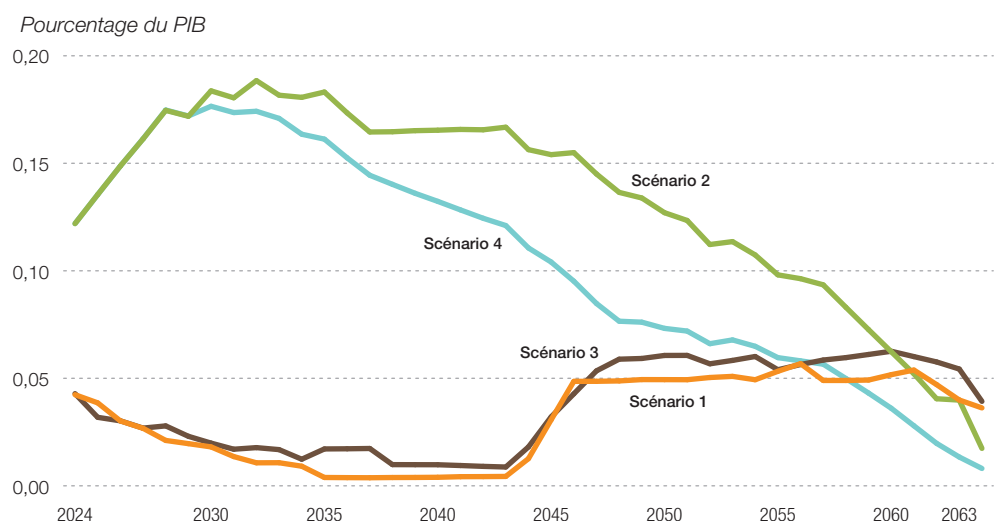
Source: Auteurs.

FIGURE A1.3 Dette publique en pourcentage du PIB, 2024–2063



Source: Auteurs.

FIGURE A1.4 Dépenses publiques d'éducation, PIB, 2023–2063



Source: Auteurs.

importante (et donc des dépenses moindres pour l'éducation), ainsi qu'une proportion plus élevée de la population en âge de travailler, ce qui représente un dividende démographique. La figure A1.6 compare la part de la population jeune (1–14 ans) par rapport à la population totale pour les scénarios de fécondité moyenne et faible. Il est évident que la part des jeunes dans la population diminue considérablement en raison de la baisse des taux de fécondité. Dans le scénario de fécondité moyenne,

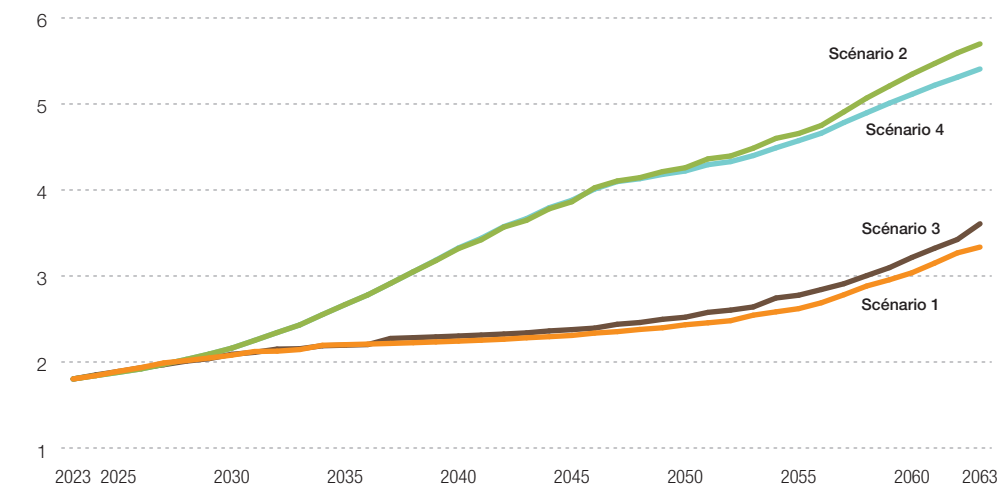
cette part passe d'environ 41 % en 2023 à environ 29 % en 2063, tandis que dans le scénario de fécondité faible, elle chute à 20 % en 2063.

REMARQUES FINALES SUR L'EXERCICE DE MODÉLISATION

Ces scénarios restent encore très préliminaires. Dans une prochaine étape, la modélisation devrait

FIGURE A1.5 Capital humain par personne, moyenne, 2023–2063

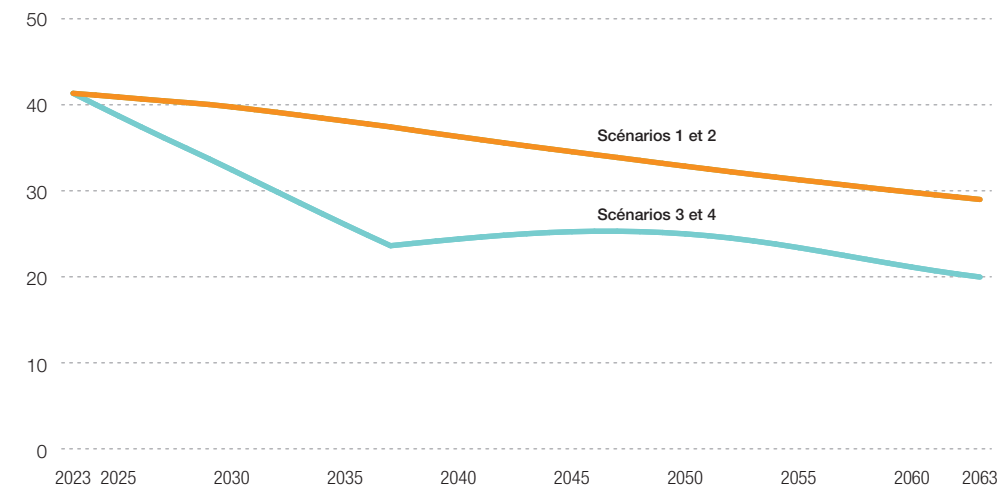
Capital humain (1 = zéro scolarité, augmenté selon l'« équation de Mincer »)



Source: Auteurs.

FIGURE A1.6 Part des jeunes (1–14 ans) par rapport à la population totale

Pourcentage



Source: Auteurs.

fournir des modèles détaillés d'économies africaines spécifiques. Le modèle actuel n'a pas encore pris en compte de nombreux détails spécifiques. Plus important encore, cette modélisation devrait être approfondie au niveau national, en collaboration avec des économistes locaux qui pourront inclure des caractéristiques structurelles

spécifiques propres à chaque économie (par exemple, des détails sur l'agriculture, l'exploitation minière, le capital naturel ou les besoins en infrastructures), avec un paramétrage numérique adapté aux spécificités de chaque pays. Ces avancées cruciales seront abordées dans les prochaines étapes des travaux de modélisation.

ANNEXE 2

ACTIONS CLÉS DÉTAILLÉES EN MATIÈRE DE POLITIQUES

La réussite économique de l'Afrique repose sur une stratégie de croissance pragmatique, alignée sur les besoins de développement à long terme du continent. Cette stratégie nécessite des mesures politiques audacieuses et résolues pour établir et maintenir des infrastructures productives de qualité. L'accent devra être mis sur la création de richesses plutôt que sur la seule réduction de la pauvreté, afin de bâtir un avenir prospère pour tous les citoyens africains.

Cette réussite s'articulera autour de principes fondamentaux :

1. Le renforcement du capital humain.
2. La construction d'infrastructures intégrées et productives.
3. L'investissement dans la productivité agricole et le développement agroalimentaire.
4. La promotion du capital des entreprises.
5. La valorisation du capital naturel.
6. L'innovation technologique et le développement industriel.
7. Le renforcement des capacités des pouvoirs publics et la réforme des institutions, ainsi que de l'architecture de gouvernance.

Ces principes s'inspirent des *High 5s* de la Banque africaine de développement, de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Agenda 2030 pour les Objectifs de développement durable. Les actions politiques spécifiques à chacun de ces piliers sont détaillées dans les sections suivantes.

DÉVELOPPEMENT ET UTILISATION DU CAPITAL HUMAIN

Actions clés

Pour s'aligner sur le programme High 5s de la Banque africaine de développement (BAD), qui vise à « améliorer la qualité de vie des populations africaines », ainsi que sur l'objectif de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) visant à « assurer un accès équitable à une éducation de qualité », chaque pays africain doit investir dans des infrastructures éducatives et sanitaires de qualité en vue d'atteindre une couverture universelle. À cet effet, conformément aux recommandations de l'Union africaine et de la déclaration des Nations Unies, il est essentiel :

- D'allouer des ressources adéquates aux infrastructures éducatives et sanitaires, telles que les écoles, les bibliothèques, les équipements TIC, ainsi que les infrastructures sanitaires et pharmaceutiques, en mettant un accent particulier sur les zones rurales et mal desservies.
- De se concentrer sur le développement des compétences en calcul, en pensée critique et sur l'intégration des femmes et des filles dans la société par un meilleur accès à l'éducation.

Les pays africains ont déjà mis en place plusieurs politiques pour améliorer l'accès à une éducation et à des systèmes de santé de qualité. Bien que certaines de ces initiatives aient



produit des résultats positifs, il reste indispensable de renforcer les politiques existantes et de prendre des mesures complémentaires pour garantir un accès équitable et durable à ces services essentiels. Certaines initiatives réussies, comme les programmes de développement de la petite enfance au Maroc et en Afrique du Sud, ou encore la politique d'enseignement primaire gratuit au Kenya, qui a élargi l'accès à l'éducation et amélioré les résultats scolaires, peuvent servir de modèles. Ces approches peuvent être adaptées par d'autres pays africains en fonction de leurs contextes et besoins spécifiques.

Par ailleurs, des efforts supplémentaires doivent être consentis dans la formation et le développement professionnel des enseignants afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, de l'apprentissage et des services de santé. La priorité devrait être donnée à la refonte des programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, avec un accent sur l'acquisition des compétences numériques et pédagogiques pour favoriser une éducation inclusive et centrée sur l'apprenant.

Pour y parvenir, les pays africains pourraient envisager les actions concrètes suivantes :

Mesures stratégiques spécifiques visant à promouvoir l'éducation

En 2023, les chefs d'État et de gouvernement africains ont proclamé 2024 comme « Année de l'éducation », avec pour thème Éduquer et qualifier l'Afrique pour le 21^e siècle. Pourtant, peu de pays ont adopté des initiatives éducatives capables de relever les défis persistants du secteur. Par exemple, les programmes de développement de la petite enfance au Maroc et en Afrique du Sud (niveau primaire), ainsi que les politiques de gratuité de l'enseignement au Kenya (niveau primaire) et en Zambie (jusqu'au niveau secondaire), visent à élargir l'accès à l'éducation et à en améliorer les résultats. Bien que prometteuses, ces initiatives sont limitées par l'insuffisance des ressources allouées à l'éducation, une faiblesse qui a placé l'Afrique au bas des classements mondiaux. En moyenne, les dépenses africaines en éducation restent inférieures aux critères internationaux minimaux : 15 % des dépenses publiques totales ou 4 % du PIB, comme établi dans le Cadre d'action 2030 pour l'éducation. Parmi les 42 pays

africains disposant de données pour la période 2020–2023, 16 (soit 38 %) ne remplissent aucun de ces deux critères. De plus, les politiques de gratuité de l'enseignement, sans une amélioration proportionnelle des infrastructures et des effectifs enseignants, compromettent gravement la qualité de l'éducation. Des décennies de sous-investissement ont dégradé le système public, tandis que le coût de l'enseignement privé, 1,5 à 5 fois plus élevé, exclut de nombreux ménages pauvres, accentuant ainsi les inégalités. Cette situation préoccupante exige une action décisive de la part des décideurs africains. Cependant, le continent dispose d'exemples réussis de systèmes éducatifs pouvant être adaptés aux contextes locaux.

Les pays qui ont réussi, indépendamment de leurs ressources, montrent qu'une politique éducative explicite et soutenue peut transformer rapidement le capital humain. Les gouvernements africains doivent inverser la tendance actuelle et préparer leurs citoyens aux emplois de demain en tirant parti de la révolution technologique et en répondant aux exigences de l'économie de la connaissance, comme le souligne la déclaration de l'Union africaine. Ils devront donner la priorité à une refonte de leurs programmes de formation des enseignants à tous les niveaux pour accroître leurs compétences numériques et pédagogiques et assurer une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant.

L'Afrique devrait adopter une approche gagnante et intégrée du système éducatif. Pour atteindre le taux de croissance d'au moins 7 % envisagé pour le PIB réel, et compte tenu de la complexité et de l'ampleur des défis de son développement et des ressources dont elle aura besoin, l'Afrique devra disposer d'une solide base de capital humain. Il faut que le système éducatif facilite l'innovation et améliore la productivité en vue de réaliser les taux de croissance visés. Des programmes d'enseignement révisés favoriseront l'innovation dans l'utilisation des outils d'apprentissage, amélioreront la formation des enseignants et encourageront l'investissement dans les infrastructures. Dans le cadre de cette approche gagnante et transformatrice, il faudra déterminer comme objectif le nombre d'enfants à éduquer à tous les niveaux du système éducatif, de la petite

enfance à l'enseignement supérieur, et assigner à cet objectif des ressources nécessaires à la constitution d'une réserve de compétences pour l'avenir. Ceci implique une évaluation rigoureuse de la demande de travailleurs, du nombre d'années d'études nécessaires pour acquérir les compétences requises afin de répondre aux besoins du marché du travail (secteurs public et privé), et des investissements nécessaires, ainsi que des avantages à long terme de ces investissements pour l'économie.

Un système éducatif dont la priorité se limite à l'augmentation du nombre d'années de scolarité sans améliorer la qualité de l'éducation n'apportera pas le type de transformation économique que l'Afrique mérite. L'amélioration du système éducatif devra aller de pair avec des investissements dans des secteurs tels que l'énergie, afin de parvenir à un accès universel à l'électricité. Selon la Banque africaine, la demande totale nette d'énergie en Afrique entre 2023 et 2030 devrait augmenter de 44 % pour atteindre environ 1 200 TWh. Satisfaire cette demande pourrait avoir un impact transformationnel sur la fourniture d'une éducation de qualité, en particulier si les investissements qu'elle implique sont réalisés dans des zones rurales et périurbaines non desservies. Le "bond en avant" qui caractérise cette approche nécessite donc un changement d'état d'esprit et l'adoption systématique d'une stratégie ascendante. Elle s'appliquera d'abord à l'éducation de la petite enfance, ensuite à l'enseignement de base et au secondaire, et finalement à l'université et à l'enseignement supérieur. Son résultat sera une transition équilibrée du développement des compétences aux différents niveaux d'éducation. Elle contribuera à réduire les inégalités d'accès et de résultats en tirant parti des complémentarités entre les phases d'une transition éducative et celles de la transition technologique d'un pays.

Cette stratégie ascendante pourrait s'articuler sur six domaines d'intervention qui permettraient de fournir une éducation de qualité préparant les citoyens du continent africain aux emplois de l'avenir.

Mettre l'accent sur le développement, l'apprentissage et la prise en charge des jeunes enfants. Les

pays ayant un faible niveau d'éducation risquent d'être pris au piège de la stagnation technologique, d'une faible croissance et d'une faible demande d'éducation. Il est donc tout à fait justifié de subventionner l'éducation de base. Les politiques de dépenses publiques doivent être synchronisées avec les priorités de la politique éducative, mais cela dépendra des aspirations de l'Afrique à passer d'une région «qui absorbe des connaissances» à une région «qui crée des connaissances». Une éducation précoce de qualité, définie comme l'éducation des enfants de la petite enfance à l'âge scolaire, est la clé pour assurer un développement humain cohérent tout au long de la vie. Cependant, peu de pays d'Afrique disposent d'un système public d'éducation précoce établi et fonctionnel pour exposer les tout-petits et les jeunes enfants à des interactions et à des activités stimulantes et favorables au développement cognitif. Cette démarche devrait favoriser l'acquisition de compétences précoces, renforcer les interactions et les relations sociales précoces, ainsi que la participation et l'intégration des enfants. Plus les enfants commencent à apprendre tôt, plus ils atteignent un développement cognitif tout au long de leur vie et plus ils contribuent à la transformation, à la croissance inclusive et au développement durable à un âge plus avancé. C'est pourquoi les pouvoirs publics des pays africains devraient donner une forte impulsion à l'alphabétisation et à l'apprentissage du calcul au niveau préscolaire, en concentrant leurs efforts sur l'enseignement des compétences de base en lecture et en mathématiques au niveau préscolaire. Ils devraient également envisager d'instituer des programmes complets et intégrés de développement, d'apprentissage et de prise en charge de la petite enfance, tels que le programme « Head Start » des États-Unis. Globalement, il est possible de parvenir à un développement de la petite enfance de haute qualité grâce à des initiatives similaires en améliorant les normes de processus et de structure de l'éducation. Cette transformation exigera des investissements publics dans la formation et le recyclage des enseignants et des personnes qui s'occupent des enfants et des jeunes enfants, à travers des pratiques de santé et sécurité et de certifications des prestataires de soins.

Donner la priorité à la connectivité numérique pour l'apprentissage et le développement des compétences.

La croissance rapide de la population du continent, qui devrait atteindre 2,5 milliards d'habitants d'ici à 2050, créera une énorme demande d'emplois, en particulier chez les jeunes. D'ici 2030, environ 230 millions d'emplois en Afrique exigeront des compétences numériques. L'éducation et le développement des compétences numériques s'avéreront donc cruciaux pour nourrir la créativité, la pensée critique et la capacité de résoudre des problèmes et combler ainsi les écarts de développement et de revenus entre l'Afrique et les autres régions du monde. Avec l'avènement de l'ère numérique, la connectivité numérique est devenue essentielle à l'apprentissage de base. Elle occupe également une place importante dans la mise en œuvre d'approches innovantes de l'enseignement et de l'apprentissage qui élargissent l'accès aux ressources d'apprentissage en ligne à tous les enfants, y compris les plus défavorisés et les plus vulnérables dans les zones reculées. L'universalisation de l'éducation (système d'éducation gratuit jusqu'au niveau secondaire) devrait s'accompagner d'outils technologiques dont l'utilisation nécessitera un accès sans encombre à l'électricité et à d'autres infrastructures comme l'Internet. Des solutions énergétiques hors réseau et financièrement abordables pourraient compenser le coût élevé d'un raccordement au réseau de distribution d'électricité dans les zones difficiles d'accès et non desservies, et faciliter ainsi un apprentissage en ligne améliorant la portée et la qualité de l'enseignement de métiers. Les plateformes d'apprentissage en ligne, développées en partenariat avec le secteur privé, offrent la possibilité de combler les lacunes en matière de compétences et de construire des passerelles entre l'enseignement professionnel et l'enseignement général. Bien conçues et correctement ciblées, elles pourraient améliorer l'inclusion et la qualité de l'éducation, en permettant aux étudiants de terminer les cycles d'études classiques tout en acquérant les compétences pratiques et les talents requis sur le marché du travail. Une étude expérimentale menée dans les zones rurales de Zambie montre que des programmes d'enseignement à multiples facettes et accompagnés d'un appui technologique adéquat peuvent

améliorer les résultats de l'apprentissage, même dans les zones les plus pauvres d'Afrique.¹ Les modèles d'éducation à distance peuvent donc s'adapter à de multiples situations et permettre à un plus grand nombre d'étudiants de tirer le meilleur parti de la technologie par de nouveaux moyens. Par conséquent, les décideurs politiques, en collaboration avec d'autres acteurs du secteur de l'éducation, devraient nouer des partenariats stratégiques avec les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès à l'Internet afin de réduire le coût des forfaits de communications, des données mobiles et des services d'accès au haut débit directement utilisés par les établissements d'enseignement publics. Des solutions technologiques permettront également d'améliorer la formation des enseignants grâce à la normalisation et à l'accréditation de la pédagogie dans tous les contextes d'apprentissage. Elles permettront également de mettre en place un programme d'enseignement plus incitatif et adapté à la transition de l'Afrique vers une économie numérique.

Dispenser le savoir aux enfants dans leur langue maternelle.

L'apprentissage par les apprenants dans leur langue maternelle des apprenants constitue un élément important de la diversification de l'éducation tout en assurant un apprentissage tout au long de la vie plus dynamique. Il contribue également à la réalisation des objectifs de l'Agenda mondial 2030 et de l'Agenda 2023 de l'Union africaine pour l'éducation et le développement. La plupart des enfants africains ont leur langue maternelle comme première langue. C'est aussi la langue du cœur avec laquelle ils pensent et s'expriment. Enseigner aux enfants dans une langue étrangère rend l'apprentissage très difficile, car ils doivent penser dans leur langue maternelle, puis traduire ces pensées dans une langue qui ne correspond ni à leur culture ni à leur mode de vie. Les questions linguistiques sont complexes et étroitement liées à l'équité, à l'inclusion, à la confiance, à la dignité et à l'identité. En Afrique, l'histoire a laissé une marque indélébile sur le développement de l'éducation, car la plupart des enfants suivent les cours dans une langue qu'ils ne parlent pas à la maison, ce qui ralentit, voire empêche, l'acquisition précoce des compétences

en lecture et en écriture. L'apprentissage de l'enseignement dans la langue locale pourrait ainsi répondre à certains des défis liés à l'accès à une éducation de qualité. Une étude récente menée au Rwanda démontre les avantages d'une langue locale pour les discussions en groupe, les méthodes d'enseignement, les explications et les examens menés et conclut que l'enseignement en anglais a moins d'effet sur les résultats scolaires². Une autre étude menée en Afrique de l'Est et en Afrique australe a abouti à des conclusions similaires³. C'est pourquoi les pays africains devraient envisager, dans le cadre de leurs politiques d'apprentissage, d'utiliser la première langue ou la langue parlée à la maison pendant six ou huit ans, tout en introduisant une deuxième langue, d'abord comme matière, puis comme langue d'enseignement parallèle. L'adoption d'une politique éducative qui reconnaît la valeur pour l'apprenant d'une langue locale comme moyen d'instruction au cours des premières années de formation devrait être au cœur des réformes éducatives. Cette approche est très prometteuse pour l'amélioration des résultats, non seulement dans la langue maternelle, mais aussi dans la deuxième langue et dans d'autres matières. Les pouvoirs publics africains doivent également soutenir et défendre fermement les politiques d'éducation bilingue afin de démontrer leur engagement en faveur de ce fondement de la qualité et de l'équité de l'éducation. Une politique éducative intégrative basée sur la langue locale devrait prévoir la formation pédagogique des enseignants, la disponibilité de logiciels linguistiques appropriés et leur optimisation en termes d'utilisation. Les gouvernements, en partenariat avec d'autres parties prenantes, devraient donner la priorité à la mobilisation de ressources provenant de sources innovantes (nationales et extérieures) nécessaires pour investir dans des ressources d'enseignement et d'apprentissage dans la langue maternelle.

Recruter des enseignants en nombre suffisant et renforcer leurs capacités. En Afrique, le nombre élevé d'élèves par enseignant a compromis la fourniture d'une éducation de qualité et freine l'amélioration des résultats d'apprentissage. La capacité des enseignants à transmettre aux élèves des compétences fondamentales s'est

également érodée à cause de la prolifération des établissements de formation des enseignants sans accréditation appropriée et sans respect des normes en raison de la détérioration des structures de gouvernance réglementaires. Par exemple, en 2000, en moyenne 84 % des enseignants au niveau primaire possédaient les qualifications minimales requises. Deux décennies plus tard, ce taux n'était plus que de 65 %. Les estimations actuelles montrent que dans l'enseignement primaire, il n'y a qu'un seul enseignant formé pour 58 élèves. Ce ratio s'améliore quelque peu dans l'enseignement secondaire, avec un enseignant pour environ 43 élèves, mais il reste trop élevé par comparaison avec la fin des années 1980 et au début des années 1990 où ce nombre était de 35 élèves. Il convient de remédier rapidement à cette lacune, car l'utilisation inefficace du temps de classe aggrave le problème permanent du nombre limité d'heures de contact, une situation que la pandémie de COVID-19 a exacerbée. Enfin, le système éducatif actuel repose largement sur la répétition et la mémorisation des informations. Les pouvoirs publics africains doivent donc mettre en œuvre des réformes audacieuses et systématiques de l'éducation dans le cadre de stratégies de développement nationales plus larges et mieux pensées, afin d'améliorer les résultats en matière d'apprentissage et de favoriser le progrès sur l'ensemble du continent. Cela implique d'améliorer la gouvernance et le suivi des systèmes de responsabilisation des dirigeants, de revoir les programmes de formation des enseignants à tous les niveaux, de mettre au point des programmes de formation spécialisés adaptés aux besoins des différentes cohortes d'enseignants, d'investir davantage dans les établissements de formation des enseignants, d'améliorer la formation des enseignants pour l'éducation précoce, d'éliminer les méthodologies d'enseignement inappropriées, de soutenir le développement des compétences numériques et pédagogiques, de réduire la dépendance excessive à l'égard de la répétition et de la mémorisation des informations, et d'accroître l'efficacité de l'utilisation du temps de classe. Ces différentes mesures contribueront en effet à l'émergence d'une éducation de qualité inclusive et centrée sur l'apprenant. Une feuille de route structurée et assortie d'un système de suivi

de la formation des enseignants en temps réel pourrait être mise en place pour évaluer le nombre d'enseignants diplômés par rapport aux objectifs à moyen terme visant à dispenser aux élèves un enseignement de qualité.

Créer et renforcer l'interface et le lien entre le marché du travail et l'éducation.

L'un des principaux défis de l'éducation en Afrique est que les cours et les compétences enseignés ne correspondent pas aux besoins du marché du travail et ne sont pas suffisamment tournés vers l'avenir pour répondre aux besoins du futur ou pour créer les emplois de demain. Pour que les diplômés soient aptes à intégrer le monde du travail, le système éducatif doit être conscient des besoins dynamiques du marché de l'emploi et élaborer des programmes d'études qui y répondent. À mesure que les transformations structurelles s'intensifient et que les mutations économiques mondiales se poursuivent, le monde du travail africain doit être en mesure d'évoluer vers des emplois nouveaux et émergents. Pour ce faire, il est nécessaire d'exploiter davantage les technologies et les plateformes numériques. Les pouvoirs publics africains devraient donc repenser leurs systèmes éducatifs pour renforcer les synergies entre le marché du travail et l'éducation, se concentrer davantage sur la formation des étudiants aux emplois actuels et futurs, intensifier le recyclage et la réorientation grâce à des systèmes d'éducation formelle et informelle ciblés et à une formation spécialisée en cours d'emploi à tous les niveaux, et mettre davantage l'accent sur les besoins des travailleurs vulnérables. Une révision des programmes d'études sur la base d'évaluations des besoins qui identifient les lacunes du système éducatif pourrait être utile à cet effet. Il n'existe cependant pas de solution miracle. L'intégration des politiques nationales en matière d'éducation et de technologie permettra aux pays de passer de l'adoption de technologies étrangères à des adaptations majeures, voire à la création de nouvelles technologies mieux adaptées aux conditions et circonstances nationales. Des examens périodiques aideront à corriger les dérapages qui pourraient se manifester au cours de la mise en œuvre. Le gouvernement devrait jouer un rôle de coordination et de facilitation et ne pas

hésiter à fournir des incitations et à investir dans la recherche et le développement, étant donné les vastes retombées et les externalités positives de l'éducation sur les autres secteurs de l'économie. Les institutions continentales, régionales et de financement du développement devraient tirer parti de leurs valeurs de franchise pour créer un répertoire d'initiatives que les pays pourraient adapter à leurs besoins particuliers.

Réforme des programmes d'études pour l'acquisition de compétences utiles et expansion des programmes de formation professionnelle.

Il est essentiel pour le développement durable de l'Afrique de réviser les programmes d'études afin d'y intégrer des compétences utiles pour les secteurs d'activités émergents et l'entrepreneuriat, et d'encourager l'innovation et la créativité. Cet impératif soutient les priorités des High 5s et s'aligne sur la vision de l'Agenda 2063 d'une société basée sur la connaissance qui promeut l'emploi et l'autonomisation des jeunes. Les pays africains devraient s'inspirer d'autres pays comparables qui ont réussi dans ce domaine, comme, par exemple, le Royaume du Maroc. Ce dernier a actualisé ses programmes d'études pour y inclure des programmes d'enseignement professionnel et technique alignés sur les besoins du marché du travail et les objectifs de développement durable. Il a également lancé l'Initiative nationale pour le développement humain, dont les programmes de formation professionnelle et de placement luttent contre le chômage des jeunes et promeuvent l'inclusion sociale. Les programmes de formation basés sur les compétences du Rwanda constituent un autre exemple. Ils visent à combler les lacunes en matière de compétences et à promouvoir l'emploi dans des secteurs clés tels que le tourisme et les TIC. Pour transformer ses systèmes éducatifs en systèmes favorisant l'apprentissage et le développement des compétences tout au long de la vie, l'Afrique doit passer d'une approche traditionnelle, axée sur l'offre et caractérisée par la centralisation des programmes d'études et des méthodes d'enseignement en salle de classe, à une approche axée sur la demande dans l'ensemble de l'écosystème éducatif, où les apprenants sont les décideurs. Un partenariat entre le secteur privé et les établissements d'enseignement supérieur peut aussi contribuer à la

conception de programmes d'études susceptible de mieux répondre aux besoins des industries. Les agences gouvernementales auraient alors un rôle de coordination entre les établissements d'enseignement et la diffusion de leurs « produits » dans les industries du secteur privé. Cette approche devrait également s'accompagner de mécanismes de certification assurant un passage sans heurts du système éducatif formel au lieu de travail et vice versa.

Mesures stratégiques spécifiques visant à promouvoir la santé

Mettre l'accent sur la formation d'un plus grand nombre d'agents de santé communautaires.

Dans nombre de pays africains, les agents de santé communautaires (ASC) jouent un rôle déterminant dans l'identification et la satisfaction des besoins essentiels en matière de santé primaire, en particulier dans les régions rurales et isolées et dans d'autres zones mal desservies. Par exemple, les ASC ont permis à des pays comme le Liberia et la Sierra Leone de tirer des leçons de l'épidémie d'Ebola et d'améliorer les programmes de préparation et de réponse à la pandémie de COVID-19 tout en aidant à la surveillance des maladies et à l'éducation des communautés sur les pratiques non pharmaceutiques. De même, pour remédier à la grave pénurie de médecins et d'infirmières, l'Afrique du Sud a eu recours à la « délégation des tâches », dans le cadre de laquelle les ASC effectuent certaines des tâches plus faciles, mais chronophages des professionnels de la santé, telles que le suivi des patients atteints du VIH ou de la tuberculose, afin de réduire les taux de défaut de traitement et de corriger l'utilisation de médicaments vitaux. Les pays africains doivent donc former davantage d'ASC, améliorer leur efficacité à remédier aux graves pénuries de personnel de santé, renforcer les exigences en matière de formation, mieux les intégrer dans les systèmes de santé, investir davantage dans des cadres et des structures formels définissant leurs rôles et leurs fonctions, revoir les conditions de rémunération, promouvoir leur évolution de carrière et améliorer les conditions de leur emploi afin d'inverser la tendance actuelle d'exode des travailleurs de la santé de l'Afrique vers les pays développés.

Les gouvernements doivent renforcer la prestation de soins de santé en utilisant les technologies numériques. Dans de nombreux pays africains à faible revenu, en particulier dans les États fragiles et touchés par des conflits, l'accès à des soins de santé de qualité est compromis par de multiples facteurs. Dans ces pays, une action visant à promouvoir des soins de qualité est plus importante que dans les pays à revenu intermédiaire du continent. Même dans ces derniers, l'épidémie de COVID-19 a révélé des vulnérabilités latentes dues à l'absence de services essentiels pour gérer les urgences et les situations d'épidémie. Par conséquent, des interventions audacieuses, pragmatiques et sur plusieurs fronts vont s'avérer nécessaires pour faciliter l'accès et renforcer la prestation des services de soins de santé de qualité sur le continent. Divers acteurs devront collaborer à la planification de ces interventions et à leur mise en œuvre. Ces interventions auront pour principes clés la flexibilité et l'adaptation, le pragmatisme et l'urgence de la réponse aux risques de santé publique et aux besoins de santé des citoyens. Il est possible d'améliorer les services de soins de santé sans construire « en dur » de coûteuses infrastructures. En effet, il est de plus en plus évident que l'investissement dans des plateformes numériques peut aider à fournir des soins à domicile aux patients. L'utilisation des technologies numériques dans le secteur de la santé améliore l'accès des personnes vivant dans des zones reculées grâce à la télé médecine, mais aussi l'efficacité et la qualité des soins de santé. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) liées à la santé peuvent aider les pays africains à combler les lacunes importantes en matière de services de santé. Grâce à la numérisation et à des bases de données incorporant des protocoles de diagnostic, le personnel de santé de première ligne - infirmières, agents de santé communautaires et membres de la famille ayant reçu une formation – pourra fournir des soins de premier niveau à domicile, et laisser à des médecins et des infirmières spécialisés le traitement à distance des cas plus graves. La formation des infirmières à certaines procédures auparavant réservées aux médecins (para-skilling) pourra réduire le temps de travail des médecins, diminuer les coûts et mieux servir les patients. La

réponse africaine à la pandémie de COVID-19 a inclus des innovations technologiques en matière de surveillance, de recherche des contacts, d'engagement communautaire, de traitement, de systèmes de laboratoire et de prévention et de contrôle des infections. Les téléphones mobiles ont fourni des informations sur les mesures préventives contre la pandémie de COVID-19, et des drones ont été utilisés pour effectuer des tests de COVID-19, livrer du sang aux centres de santé et lutter contre le paludisme en Tanzanie et dans d'autres pays d'Afrique. Grâce à l'amélioration de l'infrastructure des TIC, de nombreux pays sont aujourd'hui à même d'étendre la formation du personnel de santé dans les zones rurales et d'améliorer ses compétences. Cette mesure aura des retombées positives sur la motivation et la fidélisation du personnel de santé rural et favorisera un recours plus large aux services de santé. Les pays africains doivent donc intensifier l'utilisation des technologies numériques dans leurs systèmes de santé, en particulier ceux destinés à la population rurale.

Investir dans l'industrie pharmaceutique afin de développer des capacités locales en matière de production de vaccins et autres médicaments essentiels. L'un des principaux enseignements de la Covid-19 est l'inégalité dont souffre l'Afrique par rapport au reste du monde en matière de distribution de vaccins. Cette inégalité démontre la nécessité de développer et de renforcer les capacités locales de production de vaccins pour améliorer l'état de préparation à de futures pandémies. La fabrication de vaccins et de médicaments essentiels par des sociétés pharmaceutiques locales peut contribuer à réduire les coûts et à rendre les soins préventifs plus abordables et accessibles. Elle pourrait ainsi prévenir des millions de décès en Afrique causés par le manque de médicaments et les problèmes liés aux chaînes de distribution mondiales. De nombreux pays ont fait des progrès considérables pour améliorer leurs systèmes de sécurité sociale et d'assurance qui financent les soins de santé, ce qui a conduit à un marché des soins de santé plus structuré. Avec l'augmentation de la population africaine et le besoin constant de traitements spécialisés pour des maladies fortement concentrées en

Afrique (maladies hydriques, paludisme, tuberculose, VIH et sida), le développement d'industries pharmaceutiques nationales africaines ouvre de nombreuses possibilités aux investisseurs. Les pays africains doivent donc mettre en œuvre des stratégies de développement rapide et substantiel de solutions pharmaceutiques susceptibles de répondre aux maladies prévalentes.

Développer et promouvoir des services d'assurance maladie efficaces ciblant les plus vulnérables. En Afrique, si les paiements directs représentent en moyenne environ la moitié des dépenses totales de santé, cette proportion dépasse parfois 75 %. Ces paiements peuvent constituer une forme inéquitable de financement des soins de santé, car les pauvres payent une part disproportionnée de leurs revenus par rapport aux riches. Le financement des soins de santé peut bénéficier d'une mise en commun des risques par le biais de subventions croisées entre les riches et les pauvres ou entre les personnes en bonne santé et celles qui ne le sont pas. Dans un contexte d'augmentation des dépenses de santé, seule une poignée de pays africains disposent d'un régime national d'assurance maladie. Les dépenses de santé imprévues en cas de maladie et les soins médicaux vitaux limités poussent des millions d'Africains à la faillite. Chaque État africain devrait donc mettre en place des systèmes solides et efficaces de financement et d'assurance des soins de santé, évaluer l'assurance maladie gérée par les services publics par rapport à l'assurance maladie communautaire afin de déterminer laquelle produit les meilleurs résultats pour leurs économies respectives. Compte tenu de l'importance du secteur informel et du nombre élevé de personnes ayant une faible capacité contributive, il convient de privilégier un financement de l'assurance maladie basé sur la fiscalité plutôt que sur les cotisations. Des services d'assurance maladie mieux structurés et plus efficaces amélioreront la prévisibilité des paiements, avec pour résultat une meilleure planification et une réduction des investissements à risque dans le secteur africain de la santé. Pour les patients, la fin de l'obligation de payer les soins de santé au moment de leur prestation grâce à une meilleure prévisibilité et à la possibilité d'échelonnement les paiements

contribuera à améliorer l'accès des patients aux soins de santé. Cependant, il faut noter que l'extension de la couverture au secteur informel pose plus de problèmes que son extension au secteur formel. Le gouvernement pourrait dans ce cas adopter une approche pragmatique consistant à fournir une forme de subvention ciblée aux bénéficiaires du secteur informel. Bien que cela dépende du budget du secteur de la santé, un meilleur ciblage pourrait aider le gouvernement à soutenir les pauvres de façon plus économiques.

Mesures stratégiques spécifiques visant à promouvoir l'intégration des femmes dans la vie économique, sociale, politique et culturelle

Promouvoir l'accès des femmes. L'accès actuellement limité des femmes aux possibilités économiques, sociales, politiques et culturelles limite leurs possibilités en matière d'éducation, de santé et autres. Les pouvoirs publics africains devraient donc mettre à jour et éliminer les dispositions légales discriminatoires à l'égard des femmes (accès à l'emploi, propriété foncière et autres biens, etc.) et transposer les dispositions des conventions internationales et régionales ratifiées par les pays africains dans les cadres législatifs nationaux afin de protéger les droits des femmes et de garantir l'égalité entre les femmes et les hommes. Des mécanismes devront être institués en guise de mesures d'accompagnement pour assurer l'efficacité des ajustements et les modalités de leur application effective.

Promouvoir le capital féminin. Les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes pour développer leur capital humain limitent également leur accès à la santé, à l'éducation et à d'autres possibilités. Les pays africains devraient donc renforcer et consolider leurs efforts pour promouvoir et consolider le capital féminin en améliorant l'accès des filles à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'enseignement supérieur et aux soins de santé. Une attention particulière devrait être accordée à la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes par l'adoption d'une législation suffisamment dissuasive. L'amélioration de la santé des femmes aura des

effets bénéfiques sur d'autres aspects du capital humain. Des femmes en meilleure santé alimenteront mieux leurs enfants. Ces derniers, mieux nourris, seront plus attentifs à l'école, apprendront davantage et entreront finalement sur le marché du travail avec les compétences et les connaissances nécessaires pour soutenir l'innovation dans l'économie.

DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES PRODUCTIVES INTÉGRÉES

Actions clés

Accroître et prioriser radicalement les investissements dans des infrastructures physiques productives intégrées au moyen de capitaux nationaux et étrangers et d'emprunts publics en faveur d'infrastructures susceptibles d'améliorer la productivité. L'investissement dans des infrastructures productives intégrées maximise l'impact du capital humain sur une croissance inclusive et un développement durable. Il encourage le développement et l'amélioration de la base productive de l'économie (agriculture, industrie et autres secteurs productifs clés de l'économie), l'accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux, et crée un environnement propice à l'intégration économique régionale. De plus, il favorisera l'innovation dans de larges pans de l'économie, ouvrira l'économie à la participation privée et stimulera les retombées technologiques des marchés mondiaux sur le continent africain.

Entreprendre des investissements massifs dans les réseaux électriques africains. L'Afrique souffre d'un retard énorme en matière d'accès universel à l'énergie par rapport à des pays pairs plus performants en matière d'objectifs de développement durable. La taille de l'investissement nécessaire pour rattraper ce retard, estimée de façon conservatrice à 64 milliards de dollars par an, dépasse les capacités des seuls pouvoirs publics et nécessitera un financement du secteur privé dans le secteur énergétique. Ce financement permettra de soutenir le rythme de changement que requière une croissance du PIB réel 7 % ou plus.

Ce financement exige une combinaison de prêts du secteur public, de subventions internationales, de financements privés accrus et de subventions croisées. La participation du secteur privé offre comme autre avantage d'améliorer la fiabilité du système énergétique, d'en élargir l'accès et de faciliter l'intégration de différentes énergies renouvelables. Plus de la moitié des pays d'Afrique souffrent de pannes d'électricité chroniques en partie dues à l'illiquidité ou à la quasi-insolvabilité des compagnies d'électricité.

Une plus grande fiabilité du système, un accès élargi, une intégration plus commode des énergies renouvelables, ainsi que l'expansion et la modernisation de l'infrastructure électrique africaine, requièrent des actions spécifiques :

- Améliorer radicalement la santé financière des services publics, qui ont été mis à mal par les récentes crises économiques et la sous-tarification de l'électricité
- Réaliser des infrastructures de transport et de distribution performantes, telles que des réseaux de stockage et de distribution
- Promouvoir des outils innovants pour améliorer les performances du réseau, tels que les technologies numériques, les systèmes d'information géographique, les systèmes de gestion des pannes et les compteurs intelligents
- Développer les énergies renouvelables et d'autres technologies énergétiques propres
- Accroître les investissements dans les projets transfrontaliers de transport d'électricité, qui sont des investissements à forte intensité de capital nécessitant une collaboration et une coordination minutieuses entre les pouvoirs publics et les sociétés de services publics
- Stimuler les investissements du secteur privé en éliminant les obstacles législatifs et administratifs à l'investissement et en veillant à ce que le marché de l'électricité soit ouvert, attractif et préparé à l'investissement privé.

Donner la priorité à l'efficacité des services énergétiques. L'Afrique est le continent où la consommation d'énergie moderne par habitant est la plus faible au monde. Selon le scénario de l'AIE pour la durabilité en Afrique, la croissance démographique et l'augmentation de la richesse, entraîneront une augmentation de la demande

d'énergie moderne de près d'un tiers entre 2020 et 2030. Améliorer l'efficacité énergétique peut contribuer à réguler la consommation d'énergie tout en soulageant la pression sur les infrastructures existantes. Une meilleure efficacité énergétique permettra d'augmenter l'offre d'électricité pour répondre à une demande d'énergie supplémentaire de 230 térawatts-heures d'ici 2030, soit 30 % de la demande actuelle. Des économies sont réalisables en limitant l'utilisation de machines et d'éclairages inefficaces et en adoptant des réglementations plus strictes en matière de performance énergétique. L'urbanisation et le changement climatique risquent de tripler la demande de ventilation et de climatisation, ce qui nécessitera des solutions de refroidissement efficaces. Il faut donc que les gouvernements africains prennent des mesures décisives pour promouvoir l'utilisation de services énergétiques efficaces tout en investissant dans des sources renouvelables pour accroître l'approvisionnement en énergie propre. Il s'agit notamment d'élaborer des politiques régionales et nationales en matière d'efficacité énergétique afin de catalyser le développement de sources d'énergie alternatives et l'expansion des infrastructures de production d'énergie pour répondre aux besoins des économies africaines. L'utilisation de la technologie pour automatiser la collecte d'informations et la facturation grâce à des capteurs et des compteurs énergétiques intelligents et de capteurs peut aussi contribuer à réduire les pertes et donc à améliorer l'efficacité énergétique.

Développer des centres de transport intégrés en régionalisant le développement d'infrastructures intégrées. Les villes africaines sont très encombrées et le système de transport hérité du système colonial n'a pas suivi le rythme de l'augmentation de la demande de systèmes de transport efficaces et fiables. Les systèmes ferroviaires souffrent de nombreuses années de sous-investissement dans de nouvelles voies et de manque d'entretien des voies existantes. Dans le secteur routier, la demande dépasse l'offre et les zones rurales restent isolées des zones urbaines en raison du manque de connectivité. Le système portuaire n'est pas mieux loti, et bien que les expéditions de conteneurs aient augmenté de

57 % par an depuis 2010, l'inefficacité des opérations affecte le traitement des cargaisons, et réduit les flux commerciaux et donc les recettes. Les lacunes en matière d'infrastructures portuaires et d'autres formes de transport font de l'Afrique l'une des régions les plus prometteuses en termes d'expansion et sa situation géographique stratégique pourrait favoriser sa croissance. L'augmentation du nombre de propriétaires de véhicules privés rapide et des cargaisons lourdes pèse sur le transport routier en Afrique, contribuant à la «pandémie» d'embouteillages, aux émissions de gaz à effet de serre et à des accidents de circulation mortels. L'Afrique devrait donc sortir des sentiers battus dans le développement d'un système de transport intégré. Il y a de bonnes raisons de transférer les marchandises de la route au rail, avec des avantages immédiats tels que la réduction du nombre de camions sur les routes, la diminution des accidents et la nécessité d'accroître la fréquence de l'entretien routier.

Des plateformes de transport intégrées peuvent offrir une solution transformatrice aux défis logistiques uniques du continent. Elles pourraient jouer un rôle essentiel dans l'exploitation du potentiel économique de l'Afrique et dans l'intensification de la collaboration régionale. Malheureusement, l'Afrique n'a pas réussi à exploiter efficacement son potentiel en matière d'infrastructures de transport intégrées. Ces plateformes, matérialisées par des centres interconnectant différents modes de transport tels que les routes, les chemins de fer, les voies aériennes et maritimes, permettraient à l'Afrique de surmonter ses limitations infrastructurelles et d'améliorer son efficacité commerciale. Pour promouvoir l'intégration régionale, le commerce, la collaboration économique et créer de plus grandes économies d'échelle, les gouvernements africains doivent donner la priorité aux projets d'infrastructures interconnectées qui couvrent plusieurs pays. L'intégration de différents modes de transport et des villes réduira les goulots d'étranglement logistiques et renforcera l'efficacité des échanges. Elle facilitera non seulement la circulation des marchandises et des personnes, mais contribuera également au développement économique régional en réduisant les délais et les coûts de transport et en favorisant un écosystème commercial plus interconnecté et plus dynamique.

Les gouvernements devront renforcer la capacité administrative des municipalités et leur accorder une plus grande autonomie pour lever des fonds de développement d'infrastructures pour la rénovation urbaine, y compris la fourniture de transports urbains et d'installations connexes, telles que des parkings. La normalisation des projets d'infrastructure sous-jacents permettra également d'atténuer l'aversion au risque des investisseurs à l'égard des infrastructures des transports en Afrique.

Améliorer la gouvernance dans le domaine des infrastructures et mettre l'accent sur la culture de l'entretien. Il existe un fossé énorme entre la conception des infrastructures et leur efficacité. Compte tenu de ce fossé, c'est en Afrique subsaharienne que le potentiel d'amélioration de la gouvernance dans le domaine des infrastructures est le plus important. Par exemple, en moyenne, plus d'un tiers des ressources consacrées à la construction et à l'entretien des infrastructures publiques sont perdues en raison d'inefficacités. Pourquoi ? Principalement en raison d'une mauvaise gouvernance des infrastructures, c'est-à-dire des institutions et des cadres de planification, d'allocation et de mise en œuvre des dépenses d'investissement dans les infrastructures. Selon les estimations, une meilleure gouvernance dans le domaine des infrastructures permettrait d'éliminer plus de la moitié des inefficacités. À cela s'ajoute la nécessité de mettre l'accent sur une culture de l'entretien. Les infrastructures se délabrent plus rapidement et tombent en ruine en raison d'une faible culture de l'entretien. Les pouvoirs publics africains, à tous les niveaux, devraient donc rétablir une culture de l'entretien au moyen de programmes de travaux publics, ce qui créerait des millions d'emplois pour la population tout en assurant l'entretien des infrastructures disponibles. Les technologies spatiales de surveillance des infrastructures devraient compléter le programme de travaux publics. Il faut pour cela explorer l'utilisation des technologies satellitaires et spatiales pour la surveillance et l'entretien des infrastructures essentielles, en particulier sur les terrains éloignés ou difficiles, afin d'obtenir des données en temps réel, d'améliorer la résilience des infrastructures et de réduire les coûts d'entretien.

Promouvoir des politiques pour exploiter le plein potentiel des technologies numériques.

Les pouvoirs publics africains devraient mettre en œuvre un cadre politique numérique solide visant à relever les principaux défis, à garantir la protection des données, à encourager les startups, à faciliter le commerce en ligne et à établir des systèmes d'identité nationaux fiables. Ce cadre doit également améliorer l'adoption de technologies transformatrices de pointe telles que les énergies renouvelables et les infrastructures intelligentes. Cela permettra d'améliorer rapidement l'efficacité et de réduire les coûts tout en modernisant les infrastructures africaines. Les pays africains devraient également renforcer leurs systèmes juridiques et promouvoir l'état de droit pour renforcer la confiance des investisseurs et soutenir la croissance et l'innovation dans le secteur numérique de l'Afrique. En relevant ces défis, l'Afrique peut surmonter les obstacles, parvenir à la connectivité et promouvoir une croissance économique inclusive, la création d'emplois et le développement durable.

Renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre des projets, y compris les partenariats public-privé.

En raison de la faiblesse des capacités techniques, humaines et institutionnelles de gestion des phases critiques des cycles de projet, peu de projets public-privé en Afrique dépassent le stade de la faisabilité ou de la planification. L'absence de réserves de projets prêts à recevoir des investissements limite la capacité de la plupart des pays à attirer des financements privés supplémentaires. Par conséquent, les pouvoirs publics africains devraient mettre en place des projets innovants de PPP d'infrastructures et des cadres de concession d'infrastructures publique qui peuvent attirer des investissements à impact privé, tirer parti des capitaux et de l'expertise du secteur privé et accélérer le développement des infrastructures. En combinant l'expertise privée avec l'engagement de l'État pour atteindre les objectifs de durabilité, l'efficacité s'en trouvera améliorée.

Élaborer des stratégies à long terme pour améliorer l'environnement des affaires et encourager les entreprises à fournir des services publics. Un environnement favorable à la gestion et au développement des services publics est une condition

préalable au renforcement de leur fourniture en vue d'une croissance socioéconomique globale. Cela s'applique en particulier aux infrastructures d'eau (approvisionnement en eau sûr et durable), aux services d'assainissement, à la fourniture de l'énergie et à la sécurité alimentaire. Il faudra produire davantage de données, d'informations et de connaissances sur les ressources disponibles, y compris les quantités, les qualités et les utilisations actuelles et futures; des politiques et des environnements institutionnels renforcés pour garantir l'équité, l'efficacité et la durabilité; et des capacités humaines, techniques et institutionnelles accrues en matière de gestion et de développement. Dans le même ordre d'idées, les pouvoirs publics africains devraient renforcer l'environnement favorable à la fourniture de services publics. Les défis du XXI^e siècle requièrent une approche multisectorielle et la capacité d'identifier et de gérer des relations entre les différents éléments de l'écosystème infrastructurel. Les stratégies possibles comprennent une réforme des réglementations visant à remplacer des lois et règles datant de l'époque coloniale par de nouvelles réglementations adaptées aux impératifs de développement de l'Afrique, à l'amélioration des normes et à la définition de politiques susceptibles d'attirer des investisseurs. Dans de nombreux pays africains, l'absence de politiques claires et solides et de stratégies à long terme pour attirer les investissements privés pèse sur leur profil de risque et dissuade des investisseurs privés. À ce jour, seuls 7 pays africains disposent de stratégies à long terme, et seuls 18 ont des politiques et des réglementations spécialement conçues pour attirer la participation du secteur privé dans les projets de croissance verte. Les pays africains doivent donc traduire leurs stratégies globales en stratégies sectorielles articulant plans et réglementations pour l'ensemble des secteurs de l'économie qui témoigne d'une approche favorisant l'intégration et évitant la compartimentalisation.

AGRICULTURE ET SYSTÈMES AGROALIMENTAIRES

Actions clés

S'approprier pleinement le développement des systèmes agroalimentaires grâce à un

engagement financier plus important, à des plans et des priorités d'investissement clairs et à des stratégies d'intervention améliorées. Le niveau de croissance de la productivité enregistré dans l'agriculture est loin d'être encourageant. La croissance récente est due à l'expansion des terres cultivées. Pour améliorer la productivité agricole, les pouvoirs publics africains doivent redoubler d'efforts. Dans la plupart des cas, les engagements qu'ils ont pris pour soutenir le secteur agroalimentaire et leurs systèmes de recherche-développement et ingénierie n'ont pas été honorés. Le respect de ces engagements est essentiel à la transformation du système agroalimentaire ainsi qu'à une croissance et un développement rapides et inclusifs. Que doit donc faire chaque État africain ?

- Augmenter les investissements dans la recherche-développement et ingénierie agricoles
- Créer une fondation scientifique agroalimentaire nationale d'au moins 1 milliard de dollars afin d'accorder des subventions aux initiatives de recherche-développement et ingénierie dans le domaine agroalimentaire.
- Renforcer la capacité des institutions de son système national de recherche et de vulgarisation agricoles à innover, à soutenir la croissance des marchés d'intrants et d'extrants et à protéger les agriculteurs des problèmes croissants liés au changement et à la variabilité climatiques.
- Renforcer la capacité de son système de recherche-développement et ingénierie à adapter les innovations numériques aux contextes locaux.
- Organiser les systèmes nationaux de recherche-développement et ingénierie pour répondre aux besoins des agriculteurs mal desservis et des communautés de PME rurales, en particulier les femmes et les jeunes. Et orienter le système de recherche-développement et ingénierie sur le développement, l'adaptation et le transfert de technologies dans des domaines tels que les engrais, la mécanisation, les systèmes agroalimentaires, les pratiques de gestion, les cultures mineures, les aliments améliorés sur le plan nutritionnel, les réformes foncières, les pratiques et technologies

permettant d'économiser de la main-d'œuvre, le renforcement des capacités en matière de recherche-développement et ingénierie et les cultures industrielles de rapport.

Impliquer davantage le secteur privé dans la prise de décision. La voix des agriculteurs et d'autres acteurs du secteur privé dans la prise de décision sur le système agroalimentaire a toujours été faible et largement ignorée par les acteurs étatiques. Chaque État africain devrait donc prendre des mesures délibérées pour intégrer les points de vue du secteur privé et des petits exploitants agricoles dans la prise de décision concernant le système agroalimentaire de recherche-développement et ingénierie. Il devrait mettre en œuvre des politiques visant à responsabiliser les parties prenantes et à améliorer leur climat commercial. Il devrait accroître le financement des innovateurs, des entrepreneurs et des pépinières d'entreprises. Il devrait lancer des programmes ciblés pour encourager la participation des jeunes à l'agriprenariat. Il devrait promouvoir les cultures à haute valeur ajoutée et résistantes face aux changements climatiques afin d'améliorer la rentabilité de l'agriculture. Il devrait créer des zones de transformation agroalimentaire intégrées afin d'ajouter de la valeur aux produits agricoles bruts au niveau local. Enfin, il devrait promouvoir et encourager les pratiques agricoles résistantes face aux changements climatiques, notamment la gestion durable de l'eau, l'agroforesterie et les méthodes d'agriculture biologique.

Créer des parcs de transformation agroalimentaire. Pour y parvenir, il est indispensable de prendre des mesures stratégiques systématiques dans les domaines clés suivants. Identifier les sites stratégiques pour implanter des usines de transformation agroalimentaire, évaluer les régions agroécologiques, la demande du marché et les réseaux de transport, assurer la proximité des matières premières, des débouchés et des infrastructures et d'une logistique fiable, et mettre en place un processus transparent d'acquisition des terres, en tenant compte des besoins des petits exploitants agricoles et en préservant l'environnement. Développer les infrastructures et les services publics, mettre en œuvre un plan détaillé

de développement des infrastructures pour les zones franches d'exportation, y compris un système fiable d'approvisionnement en électricité et en eau, le traitement des ressources en eau, des systèmes d'élimination des déchets et des réseaux de transport, et donner la priorité aux sources d'énergie renouvelables et intégrer des technologies intelligentes pour l'utilisation efficace des ressources. Créer des centres de technologie et d'innovation, favoriser une culture de l'innovation au sein des zones franches industrielles en créant des pôles technologiques spécialisés et encourager le secteur privé à investir dans la recherche et le développement, ce qui favorise l'adoption de technologies de traitement, d'automatisation et de mesures de contrôle de la qualité à la pointe du progrès. Pour l'accès au marché et la promotion des exportations, faciliter les liens entre les unités de transformation agroalimentaire et les points de vente, tant au niveau national qu'à l'étranger, développer des politiques de promotion des exportations, y compris des processus de certification rationalisés et des incitations financières pour les entreprises orientées vers l'exportation, et mettre en place des offices ou des plateformes de commercialisation dans les zones de production agricole afin de faciliter la collaboration entre les producteurs et les transformateurs et d'améliorer l'intégration globale de la chaîne de valeur.

L'Union africaine devrait soutenir fermement les pouvoirs publics africains afin de renforcer leur rôle dans l'évolution de leurs systèmes agroalimentaires. En collaboration avec la BAD et d'autres institutions de financement du développement, l'UA devrait demander aux États membres d'élaborer un programme clair pour relancer et renforcer la recherche-développement et ingénierie dans les domaines de l'agriculture, des systèmes d'intrants et des systèmes alimentaires. Elle devrait établir et promouvoir un modèle/cadre transnational pour une intensification majeure de la recherche-développement et ingénierie dans toute l'Afrique. Elle devrait faire pression sur les États membres pour qu'ils respectent leurs engagements et leurs objectifs en matière de recherche-développement et ingénierie et d'investissement dans les systèmes agroalimentaires. Elle devrait également les inciter à promouvoir les technologies

autochtones dans leurs NARES, à renforcer l'adaptation technologique et à s'appuyer sur l'expertise étrangère des universités et d'autres institutions pour renforcer les capacités des NARES. Enfin, l'UA devrait créer et mettre en œuvre une fondation scientifique agroalimentaire africaine (AASF) bien financée (10 milliards de dollars) afin de fournir des subventions aux chercheurs et aux scientifiques qui travaillent dans le cadre d'initiatives essentielles de recherche-développement et ingénierie sur le continent.

La Banque africaine de développement devrait soutenir les pouvoirs publics africains afin de renforcer leur rôle dans l'évolution de leurs systèmes agroalimentaires. Elle devrait étendre ses programmes de financement visant à développer les systèmes de recherche-développement et ingénierie à travers le continent, et inciter d'autres IFD et partenaires de développement mondiaux à s'engager davantage pour soutenir l'objectif des 10 milliards de dollars de l'AASF. Elle devrait également développer rapidement ses programmes relatifs aux zones spéciales de transformation agroalimentaire et insister sur le cofinancement d'un cadre élargi pour recherche-développement et ingénierie en Afrique par une combinaison d'IFD, de partenaires de développement internationaux et de pouvoirs publics nationaux.

Le système du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale doit jouer un rôle plus ciblé et transformateur dans le développement et la catalyse d'innovations appropriées en matière de systèmes agroalimentaires en Afrique, en travaillant mieux avec les institutions locales de recherche et de vulgarisation et en se concentrant davantage sur les activités à valeur ajoutée. Plus précisément, le système devrait restructurer ses programmes de recherche-développement et ingénierie et les cadres d'investissement sous-jacents afin d'optimiser sa valeur pour l'Afrique et de mieux inclure les programmes des NARES autochtones dans toute l'Afrique, l'objectif à court terme étant de placer les NARES autochtones au premier plan des efforts de recherche-développement et ingénierie. Elle devrait contribuer à renforcer les capacités des systèmes nationaux, régionaux

et continentaux, aider les NARES autochtones à réaliser leurs propres priorités et soutenir les systèmes de recherche-développement et ingénierie autochtones pour atteindre les objectifs plus larges de l'UA et les leurs. Il devrait également penser et mettre en œuvre des mesures et des cadres d'évaluation afin de garantir que les fonds des donateurs du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale produisent des retours sur investissement adéquats et atteignent plus rapidement un plus grand nombre d'agriculteurs.

Le secteur privé doit jouer un rôle plus important dans le développement du système agroalimentaire africain. Il devrait investir davantage dans des machines agricoles modernes, mieux faire entendre sa voix dans les efforts de transformation du système agroalimentaire et tenir les pouvoirs publics davantage responsables de la mise en place d'un système agroalimentaire moderne.

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DES ENTREPRISES

Actions clés

Restructurer l'écosystème de soutien aux entreprises. La plupart des pays africains ont mis en place divers écosystèmes pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME). Mais dans la plupart des cas, ces systèmes de soutien se sont avérés trop complexes et inadéquats pour soutenir la croissance des PME. Pour favoriser le développement du capital d'entreprise, les pays africains doivent restructurer leurs systèmes de soutien aux PME afin de créer un environnement propice à l'innovation et d'encourager les initiatives en matière de capital d'entreprise. Leurs stratégies de soutien devraient être basées sur le stade de développement de chaque type d'entreprise, de la phase de démarrage aux entreprises championnes, et être fournies en collaboration avec des institutions de recherche locales et internationales afin de partager des idées et de transférer des connaissances.

Alléger la charge fiscale et accroître les mesures d'incitation pour les entreprises. Les charges

fiscales élevées et multiples imposées par les autorités fédérales, étatiques et municipales sur le même revenu déclaré, la même transaction financière ou le même actif sont des facteurs qui entraînent la mort des jeunes entreprises avant qu'elles ne parviennent à maturité. Elles ralentissent la naissance des entreprises, réduisent leurs chances de survie et freinent la croissance de celles qui ont réussi à survivre en affaiblissant leur taille et leur force. Les pouvoirs publics africains devraient entreprendre de profondes réformes fiscales afin d'harmoniser, de rationaliser et de simplifier le système fiscal pour réduire le fardeau qui pèse sur les entreprises en général, et sur les petites et moyennes entreprises en particulier. Chaque entreprise devrait se voir attribuer un numéro d'identification fiscale unique qui réduira l'imposition multiple et renforcera le suivi des paiements d'impôts. Les réformes prévoient également l'établissement d'un seuil d'exonération fiscale pour les entreprises en fonction de la valeur des actifs, du chiffre d'affaires ou des bénéfices, ainsi que des allègements fiscaux pendant un certain nombre d'années à compter de la création de l'entreprise. Un système de déclaration d'impôt électronique et d'auto-évaluation devrait être mis en place afin de rendre le processus de déclaration d'impôt moins exigeant.

Améliorer l'accès au financement des entreprises. Bien que l'Afrique présente le risque de défaillance le plus faible parmi ses pairs, l'accès au financement reste très limité dans tous les secteurs de l'économie. Pour relever ce défi, il faudra d'abord réduire les asymétries dans le domaine de l'information, établir des règles normalisées et des réglementations strictes, et créer un environnement commercial transparent. Les pays africains sont donc invités à prendre l'initiative d'améliorer les flux d'information, d'établir des règles normalisées et des réglementations strictes, et de créer un environnement commercial transparent. Ils devraient également envisager de promouvoir les agences locales d'évaluation du crédit, de renforcer la mobilisation de l'épargne et d'encourager le développement du capital-investissement.

Investir dans la qualité des institutions. La qualité des institutions est cruciale pour le

développement du secteur privé. Des institutions de qualité peuvent encourager les détenteurs de capitaux commerciaux en créant un climat propice aux affaires. Les pays africains doivent donc harmoniser leur cadre institutionnel en adoptant des lois, des réglementations et des stratégies d'application adéquates. Par exemple, dans le secteur des TIC, ces lois et réglementations doivent couvrir la protection des données, le commerce et la cybercriminalité, car les institutions chargées de la réglementation et de l'exécution des contrats font partie des principales sources d'avantage comparatif dans l'exportation des services TIC. Une infrastructure numérique fiable et démocratisée peut stimuler la croissance dans de multiples secteurs, notamment l'industrie manufacturière, l'éducation, la santé, le commerce ou les services financiers. Cette croissance viendra d'une productivité accrue grâce à un meilleur accès à l'information, à des processus plus efficaces, et à une stimulation de la consommation provenant d'une plus grande disponibilité des produits et services fournis par les entreprises et du développement de nouveaux biens et services de consommation.

Investir dans la main-d'œuvre et le capital humain. Le capital humain est essentiel à la mise au point de produits de haute qualité et de variétés diverses. Seuls les pays dotés d'un capital humain bien formé ont atteint des revenus élevés. Pour parvenir à une croissance inclusive et à un développement durable, les pouvoirs publics africains devraient investir davantage dans le capital humain et collaborer plus étroitement avec les établissements de formation afin d'éviter une inadéquation entre les besoins en compétences des entreprises et les programmes de formation.

Réformer le cadre et l'environnement réglementaire et institutionnel. Dans la plupart des pays africains, les cadres politiques, juridiques et réglementaires relatifs à la création, à la formalisation et à l'enregistrement des entreprises reflètent un héritage colonial incapable de satisfaire aux besoins d'entreprises modernes. Leur archaïsme entrave le développement des entreprises au lieu de le favoriser. Ils limitent également l'accès à l'information et au financement, qui continue

à dépendre de systèmes servant les intérêts de grandes entreprises internationales souvent empreintes d'un héritage colonial. Les processus et procédures de passation des marchés doivent être réformés pour prévenir la corruption et la fraude, qui sont des sources majeures de risques pour l'intégrité et de coûts élevés pour le développement des infrastructures dans nombre de pays africains. Les pouvoirs publics devraient élaborer un cadre global pour la passation des marchés publics dont les principes fondamentaux sont la transparence, l'intégrité, l'accessibilité, une surveillance et un contrôle efficaces, la participation des parties prenantes, sans oublier l'intégration régionale. En ce qui concerne la technologie des marchés publics électroniques et les portails de transparence, les pouvoirs publics devraient renforcer les partenariats public-privé afin de mobiliser davantage de ressources pour le développement des infrastructures. La centralisation de l'enregistrement des entreprises est un autre domaine où la nécessité des réformes s'impose. Les partenaires du développement devraient aider les pays africains à renforcer leurs capacités institutionnelles pour entreprendre la conception, l'analyse, la mise en œuvre et le suivi de la politique de développement du capital des entreprises, et fournir une assistance technique et des services de conseil sur le développement de l'infrastructure des entreprises et la collecte d'informations sur le marché.

Adopter un système d'apprentissage pour le développement du capital des entreprises. Il existe des systèmes d'apprentissage très performants dans le monde entier et en Afrique. Par exemple, le Nigeria a à son actif de longues années d'expérience en développement du capital des petites et moyennes entreprises par le système d'apprentissage autochtone. Ce système repose sur un accord contractuel entre le maître d'apprentissage et l'apprenti pour une formation en cours d'emploi dans une entreprise spécifique pendant une période déterminée, à la suite de laquelle le maître d'apprentissage met l'apprenti en contact avec le capital de l'entreprise à l'issue de la période d'apprentissage. Des milliers de petites et moyennes entreprises florissantes ont été créées grâce à cette approche simple mais

efficace. Les pouvoirs publics africains devraient envisager de formaliser cette formidable source de capital commercial afin d'y inclure un plus large éventail d'activités commerciales. Étant donné que certains maîtres et apprentis ont un faible niveau d'éducation ou n'ont pas reçu d'éducation formelle, la formalisation devrait inclure des cours du soir à temps partiel, des écoles et des cours de courte durée axés sur l'entreprise. Les pouvoirs publics devraient également envisager la création et le financement d'institutions nationales chargées de la formalisation, de la gestion, de la certification et de l'arbitrage entre maître et apprenti en cas de conflit. Leur appui devrait être de nature holistique, concentré sur la coordination, des politiques d'innovation actives, efficaces et cohérentes, et des incitations favorisant l'émergence de champions nationaux.

DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL NATUREL

Actions clés

Améliorer la gouvernance des ressources naturelles. La bonne gouvernance est une condition préalable à une croissance durable et inclusive. Malgré certains progrès, les questions de gouvernance restent très préoccupantes sur le continent. Comment les pouvoirs publics africains peuvent-ils améliorer la gouvernance des ressources naturelles ? En s'attaquant aux faiblesses de la gouvernance des ressources naturelles par une série de réglementations macroéconomiques et fiscales visant à freiner les sorties illicites de capitaux naturels. En intégrant les bonnes pratiques de gouvernance des ressources naturelles dans les politiques de développement économique et la législation afin de prévenir les sorties de capitaux illicites. En mettant en œuvre des politiques et des réglementations visant à accroître l'efficacité des ressources naturelles par le biais de la circularité, de la réutilisation et de l'incitation à l'utilisation responsable des ressources. En réduisant l'empreinte matérielle et la consommation de ressources naturelles grâce à l'innovation et à l'adoption de nouvelles technologies. En renforçant les réglementations environnementales, sociales et

de gouvernance (ESG) pour une gouvernance inclusive, le partage des bénéfices locaux et les mesures de conformité environnementale. Et en renforçant la capacité de l'État à mobiliser, gouverner et négocier les rentes des ressources naturelles.

Assurer la création de valeur ajoutée avant les exportations. Les pays africains ajoutent généralement très peu de valeur aux minéraux et autres matières premières avant de les exporter. Des réformes politiques sont nécessaires pour mieux comprendre et s'adapter aux risques émergents posés par les changements climatiques et la transition vers une économie à faible émission de carbone pour le secteur extractif africain. Par exemple, la valeur a de vastes implications pour la gestion des ressources naturelles dans l'industrialisation et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Les pouvoirs publics africains devraient renforcer la valeur ajoutée aux matières premières en l'intégrant dans les politiques industrielles afin de créer des industries, des emplois et des marchés locaux. Ils devraient développer des cadres de valorisation tels que la stratégie africaine des minéraux verts. Ils devraient renforcer la gestion des finances publiques et faciliter les politiques en matière de ressources naturelles afin de créer une demande. Enfin, ils doivent favoriser les marchés et accroître les investissements en vue de la diversification économique.

Mesurer la richesse verte de l'Afrique. La plupart des pays africains ne tiennent généralement pas pleinement compte de leur richesse en ressources naturelles dans la comptabilité de la croissance et du développement. Ainsi, des données fiables, complètes et harmonisées sur le capital naturel font généralement défaut, en partie à cause de la difficulté et de la complexité de la quantification et de l'évaluation précises de la richesse naturelle. Les pouvoirs publics africains devraient donc améliorer leur mode d'évaluation et de comptabilisation du capital naturel en mettant en œuvre de meilleures méthodes de travail en la matière et en améliorant leurs connaissances de l'évaluation du capital naturel et des avantages qui en découlent. Ils devraient mettre à jour les actifs naturels

sous-évalués et renforcer les compétences nationales et les capacités de l'État en matière d'évaluation et de comptabilisation du capital naturel, de suivi-évaluation et d'établissement de rapports. Ils devraient réévaluer les chiffres du PIB national afin d'inclure les valeurs du capital naturel et générer de nouveaux indicateurs pour le revenu national et la croissance économique inclusive sur la base de ces valeurs. Ils devraient créer des bases de données, des statistiques et des inventaires physiques, géologiques et géospatiaux complets sur le capital naturel. Enfin, ils devraient mettre en place des cadres fiscaux et juridiques qui maximisent la capture de la rente des ressources dans la comptabilité de la richesse verte.

Mettre en œuvre des actions visant à faciliter l'investissement dans les ressources naturelles.

Avec une valeur des ressources naturelles estimée à environ 6 200 milliards de dollars en 2018, l'Afrique semble être la région du monde la moins riche en capital naturel. Mais si des données fiables sur les récentes découvertes de minerais étaient disponibles, la valeur réelle du capital naturel de l'Afrique pourrait être bien plus élevée. Les pouvoirs publics africains devraient donc mieux comprendre quelles sont les ressources naturelles existantes pour mieux les planifier et les utiliser, et mieux attirer les investissements du secteur privé pour compléter les mesures de facilitation qu'ils prennent eux-mêmes. Quelle est la meilleure façon d'y parvenir ? En intégrant le capital naturel dans les politiques et les marchés financiers et du crédit. En suivant les dépendances, les risques et les flux financiers liés au capital naturel. En impliquant le secteur privé à travers des accords PPP sur les ressources naturelles fondés sur des modèles financiers efficaces. En établissant des mécanismes souverains et privés de réduction des risques qui peuvent utiliser des fonds souverains pour financer des transitions vertes et inclusives. En mettant en œuvre l'objectif D du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal pour l'élaboration de plans nationaux d'investissement dans la biodiversité. En créant de nouvelles catégories d'actifs naturels et en adoptant des outils financiers verts innovants tels que les obligations vertes et les échanges de dettes contre nature. En développant de nouveaux marchés

financiers pour la valeur des actifs naturels, en créant des subventions positives et des incitations à l'investissement pour les projets axés sur la nature, et en adoptant des politiques de financement des infrastructures vertes.

Mettre en œuvre des politiques de contenu local et de franchisage.

La plupart des pays africains étant trop dépendants des produits de base et des exportations de matières premières non transformés, la faiblesse et la volatilité des prix mondiaux des produits de base ont érodé leurs recettes d'exportation. Le contenu local et le franchisage peuvent encourager la création de valeur ajoutée, le développement de la chaîne de valeur et la création d'emplois pour les femmes et les jeunes. Ils peuvent également donner aux communautés locales les moyens de diriger les efforts en matière de contenu local, renforcer le sentiment d'appartenance des populations en tant que gardiennes des ressources naturelles, et renforcer le sentiment que les gouvernants s'alignent sur les objectifs et les intérêts des populations autochtones. Les pouvoirs publics africains devraient faire des efforts délibérés pour encourager la participation locale à travers le contenu local, améliorer les politiques et la législation nationales en matière de valeur ajoutée, améliorer le renforcement des capacités en matière de contenu local, promouvoir le contenu local et renforcer le franchisage dans le domaine des ressources naturelles et des entreprises basées sur la nature.

AMÉLIORATION TECHNOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Actions clés

Promouvoir l'innovation et les compétences scientifiques et technologiques. L'accumulation de connaissances et de capacités technologiques est essentielle pour induire une transformation structurelle et obtenir un avantage concurrentiel sur les marchés d'exportation. Les pouvoirs publics africains devraient soutenir davantage la technologie et l'innovation, stimuler la production

nationale de connaissances technologiques en offrant des incitations aux entrepreneurs et faciliter l'accès aux technologies déjà utilisées à travers l'IDE, l'octroi de licences et l'acquisition de biens d'équipement. Ils devraient également encourager les collaborations pour mettre au point des technologies à source ouverte, réduire les barrières à l'entrée pour les startups et accélérer les avancées technologiques dans le secteur manufacturier. Enfin, ils devraient établir des centres d'innovation technologique dans les zones rurales afin de promouvoir la création et l'adoption de solutions technologiques adaptées aux défis locaux. Les compétences nécessaires à l'industrialisation sont actuellement limitées chez de nombreux jeunes Africains, qu'ils soient éduqués ou non. Les pays à forte capacité d'innovation sont ceux qui ont investi durablement dans le capital humain. Atteindre le leadership mondial dans des secteurs critiques, comme l'ont fait certains pays, prend du temps et nécessite des efforts technologiques explicites et minutieux en matière de conception, de production et d'innovation, tout en renforçant les compétences de l'État. Les pouvoirs publics africains devraient investir dans l'éducation et la formation des compétences afin de garantir aux entreprises un accès fiable à la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour produire des biens de haute qualité capables de résister à la concurrence sur les marchés mondiaux. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de l'éducation et de la formation dans les domaines techniques, professionnels, agro-industriels et scientifiques, car ce sont les plus utiles pour le développement industriel.

Donner la priorité à la transformation des produits agricoles en tant que fondement de l'industrialisation et élaborer une politique industrielle basée sur l'agriculture. Historiquement, l'industrie manufacturière a été présentée comme le fondement de la transformation économique et de l'industrialisation. La situation semble différente pour l'Afrique si l'on applique la loi de l'avantage comparatif. Si les pays africains n'ont pas beaucoup d'avantages comparatifs dans le secteur manufacturier, ils en ont certainement dans le domaine des ressources naturelles, des terres arables et de l'agriculture. Et l'agriculture est la

source la plus importante d'emplois, de moyens de subsistance et de revenus. Par conséquent, mettre l'accent sur une politique industrielle agro-industrielle contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et les chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires et en biens essentiels pour le marché intérieur, atténuant ainsi l'impact des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale. La politique agro-industrielle devrait s'accompagner d'un renforcement des capacités de diversification économique et industrielle. L'Afrique a pris du retard parce qu'elle s'est appuyée sur la voie à faible croissance de l'extraction et de l'exportation de matières premières, tandis que l'Asie a réalisé des progrès spectaculaires en empruntant la voie royale de l'apprentissage et de la maîtrise des technologies qui sous-tendent l'industrialisation. Sur les 15 pays les moins diversifiés du monde, huit se trouvent en Afrique. La diversification des exportations influe sur le modèle de croissance et de transformation structurelle que connaissent les pays et les régions, accroît la capacité d'un pays à atteindre des objectifs sociaux, notamment la création d'emplois et l'amélioration de la répartition des revenus, et tend à réduire l'instabilité des recettes d'exportation et la volatilité des importations et des capitaux. Pour atténuer les problèmes d'instabilité relative liés à la concentration des exportations de produits de base, les pays africains devraient faire de la diversification économique un pilier de leurs politiques industrielles fondées sur l'agriculture.

Réduire la dépendance à l'égard des ressources. La dépendance à l'égard des ressources freine le progrès industriel dans les pays à faible revenu. Contrairement à l'expérience des pays industriels avancés, les pays africains riches en minerais n'ont pas réussi à s'industrialiser. L'abondance des ressources naturelles n'est pas en soi une malédiction ou une bénédiction. C'est la nature des politiques et le contexte institutionnel dans lequel un pays opère qui déterminent les trajectoires de développement et les résultats des ressources naturelles. Par exemple, en République démocratique du Congo (RDC), qui est bien dotée en ressources minérales, les conflits sanglants qui ont entaché son histoire postcoloniale ont été financés en grande partie par les richesses

minérales. Dans la partie orientale de la RDC, le commerce illégal de minerais, en particulier le coltan et l'or, contribue à financer les groupes rebelles. La combinaison d'une gouvernance inefficace et des possibilités minières abondantes a rendu relativement facile le financement de l'insurrection. Prenons l'exemple du coltan (Columbite-Tantalite), un minerai indispensable à la création de tous les appareils technologiques modernes et des biens électroniques de consommation de masse – ordinateurs portables, téléphones portables, consoles de jeux vidéo, et voitures électriques. La partie orientale de la RDC est extrêmement riche en coltan, mais elle est en proie à des conflits. Le pays détient 80 % des gisements mondiaux de coltan, principalement dans les provinces du Kivu et de l'Orientale, et produit 60 % de l'offre mondiale. Pourquoi la RDC reste-t-elle pauvre alors qu'elle regorge de minerais ? Pendant des années, les entreprises étrangères des pays industrialisés ont acheté du coltan en dépit de la guerre et de l'anarchie. Elles sont devenues des sources rentables de devises étrangères pour une multitude d'acteurs étatiques et non étatiques, y compris les forces rebelles. D'autres pays dotés de capacités de production industrielle profitent des richesses de la RDC, ce qui prive les communautés pauvres de toute possibilité d'emploi. Les pouvoirs publics africains doivent donc prendre des mesures résolues pour réduire leur dépendance à l'égard des ressources, mettre un frein au commerce inapproprié et illégal des ressources naturelles et accroître les bénéfices des richesses des ressources naturelles pour les économies nationales et locales.

Soutenir l'investissement dans les capacités technologiques et l'acquisition des connaissances. Selon l'approche des capacités technologiques, le développement économique n'est pas seulement un processus d'amélioration de la production d'un même ensemble de biens, mais surtout un processus dépendant de la trajectoire qui nécessite un investissement explicite dans l'acquisition de capacités plus complexes pour s'orienter vers de nouvelles activités générant une productivité plus élevée. La production industrielle est la voie à suivre pour favoriser les incitations nécessaires à l'accumulation et au déploiement

de ces capacités dans tous les secteurs. Les pays africains doivent continuellement investir et promouvoir la technologie et le développement des connaissances afin de garantir une croissance durable qui permette l'introduction continue de nouveaux produits.

Faire du regroupement et de l'agglomération des instruments de politique industrielle afin de renforcer progressivement les capacités industrielles pour les chaînes de valeur régionales et mondiales. Les zones économiques spéciales (ZES) ont été créées avec succès dans les pays asiatiques en tant qu'instruments à part entière de la politique industrielle. En 2018, l'Asie comptait 75 % des 4 046 ZES recensées dans le monde, et la Chine en comptait à elle seule plus de 2 500. Le Viêt Nam compte 376 zones industrielles ; l'instrument le plus répandu pour la production et la croissance industrielle en Asie. Le pays tire plus de 60 % de son produit intérieur brut des zones industrielles. Le Gouvernement sud-coréen a construit plus de 900 pôles industriels qui représentent 62 % de la production manufacturière du pays et 80 % de ses exportations totales. La voie du développement industriel en Corée du Sud s'est articulée autour de la construction de complexes et de pôles industriels disséminés dans tout le pays, et elle a initié les mesures et les politiques qui ont permis l'industrialisation. Les pouvoirs publics africains devraient progressivement renforcer leur capacité industrielle pour les chaînes de valeur régionales, en profitant de la ZLECA comme tremplin pour pénétrer dans les chaînes de valeur mondiales.

Donner la priorité à l'investissement dans les capacités des entreprises industrielles. Pour les pays retardataires, l'innovation se traduit par des changements de processus et de produits qui sont progressifs et assez éloignés de la frontière. Le lieu de ces activités de changement est l'atelier des entreprises industrielles privées plutôt que les laboratoires formels de recherche et de développement. Le secteur de l'alimentation et de l'agroalimentaire en Afrique devrait atteindre 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030, ce qui est important puisque l'Afrique possède 65 % des terres arables non cultivées du monde. Le

continent a le potentiel de se nourrir lui-même et d'exporter des produits alimentaires à haute valeur ajoutée dans le monde entier. Les pouvoirs publics africains doivent donc intensifier leurs investissements dans la transformation des aliments et la logistique.

Mettre en place des plateformes d'innovation ouverte et investir dans le développement des compétences pour l'industrie 4.0. Les plateformes d'innovation ouverte rassemblent les acteurs de l'industrie, les institutions de recherche et les startups pour faciliter la collaboration sur les technologies et les solutions de pointe – et pour accélérer le rythme du développement technologique grâce au partage de l'expertise. Les pouvoirs publics africains devraient encourager et développer de telles plateformes pour s'assurer que les efforts de recherche et développement cadrent avec les besoins de l'industrie. Les efforts de l'Afrique en matière de développement des compétences stagnent depuis plusieurs décennies. Compte tenu de l'émergence du paysage économique mondial, ces efforts doivent désormais être tournés vers l'avenir et se concentrer sur les technologies de la quatrième révolution industrielle. Les pouvoirs publics africains doivent mettre en œuvre des programmes complets de développement des compétences axés sur ces technologies, y compris l'intelligence artificielle, la robotique et l'Internet des objets (IoT), afin d'équiper la main-d'œuvre pour la production avancée et les industries axées sur la technologie, d'améliorer la productivité et de promouvoir l'innovation et la compétitivité.

CAPACITÉ DE L'ÉTAT, INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

Actions clés

Promouvoir des services publics axés sur la technologie et des systèmes de lutte contre la corruption. Dans la plupart des pays africains, le secteur public est à la traîne en ce qui concerne les technologies modernes permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité des services. Ainsi, pour

fournir des services publics de manière efficace, les pouvoirs publics africains devraient mettre au point de nouvelles plateformes numériques pour la gouvernance électronique, l'éducation en ligne, les soins de santé et l'administration publique. Ils devraient également renforcer la transparence, réduire la lourdeur administrative et améliorer la prestation globale des services. Comment ? Grâce à des applications de gouvernance centrées sur les citoyens, qui leur offrent l'occasion de prendre une part active aux processus de gouvernance afin de promouvoir la transparence et d'améliorer la redevabilité, et grâce à des plateformes complètes d'administration en ligne qui rationalisent les procédures administratives et améliorent l'efficacité du service public. Le niveau élevé de corruption dans nombre de pays africains constitue un frein à la croissance et au développement. Les pouvoirs publics africains doivent tirer parti de solutions technologiques avancées telles que la blockchain et l'intelligence artificielle pour renforcer la transparence, la traçabilité et la redevabilité dans les finances publiques. On fera ainsi barrer la route à la corruption, améliorer l'allocation des ressources et créer un environnement plus propice à une croissance économique durable.

Entreprendre des réformes globales et profondes de la fonction publique et institutionnaliser la méritocratie. Dans la plupart des pays africains, la fonction publique est confrontée à des limites, notamment une lourdeur administrative excessive et la faible qualité du capital humain. Pour renforcer la capacité de l'administration publique à réaliser le programme de croissance durable de l'Afrique, les pouvoirs publics africains doivent promouvoir une fonction publique fondée sur le mérite, rationaliser la bureaucratie et attirer et retenir des professionnels qualifiés afin de favoriser l'efficacité, de réduire la corruption et de veiller à ce que les institutions publiques soient dotées d'une main-d'œuvre qualifiée et dévouée. L'administration publique dans les pays africains devrait s'inspirer des systèmes du secteur privé en s'appuyant sur des structures d'incitation qui encouragent et récompensent le dévouement, l'efficacité et l'ardeur au travail.

Promouvoir et institutionnaliser les initiatives de gouvernance menées par les communautés

et rapprocher la gouvernance des citoyens par une plus grande décentralisation des pouvoirs.

La participation communautaire à la gouvernance devrait être renforcée pour permettre aux membres des différentes communautés de participer activement à la prise de décision, aligner les politiques publiques sur les besoins locaux, encourager la participation civique et de contribuer à la cohésion sociale ; les pouvoirs publics africains devraient mettre en œuvre des initiatives de gouvernance dirigées par les communautés. Bien que l'État joue un rôle clé dans la réalisation d'une croissance inclusive et d'un développement durable, il n'est pas toujours structuré pour servir efficacement ses citoyens et le secteur privé. Les pouvoirs publics africains devraient restructurer leur système de gouvernance de manière à ce que l'administration fédérale (ou centrale) se concentre sur les domaines d'intérêt commun aux différents segments de la société, tels que les affaires étrangères, la sécurité extérieure et la défense. Les administrations régionales ou les collectivités territoriales devraient s'occuper d'autres domaines, tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le logement, en fonction des caractéristiques qui leur sont propres.

Favoriser la continuité et la stabilité des politiques à long terme.

Les pouvoirs publics africains ne parviennent pas toujours à maintenir une action politique régulière. Souvent, plutôt que de conserver les politiques qui ont fonctionné, les dirigeants nouvellement portés à la tête de l'État les abandonnent pour en mettre en œuvre de nouvelles qui portent la signature de leur nouvel organe dirigeant. Les pouvoirs publics africains devraient donc mettre en place des mécanismes de continuité et de stabilité des politiques à long terme afin d'offrir des certitudes aux investisseurs et aux entreprises, d'attirer les investissements et de renforcer la confiance des milieux d'affaires. Ils devraient également améliorer la gouvernance politique en poursuivant la dispensation démocratique de manière à atteindre un niveau avancé de démocratie grâce à des niveaux suffisamment élevés de compétitivité électorale et de droits politiques et de libertés civiles. Pour ce faire, il faut promouvoir la démocratisation, ce qui devrait impliquer des niveaux élevés de contrainte exécutive, améliorer

la gouvernance économique en augmentant le niveau de liberté économique, et créer les conditions pour la durabilité à long terme des gains de la démocratisation en poursuivant une décentralisation efficace, puisque l'efficacité de l'État est essentielle pour une croissance inclusive.

Réformer le système judiciaire.

Si le système judiciaire reste un pilier essentiel d'une société durable et inclusive, il reste fort influencé par l'héritage colonial avec des lois archaïques peu adaptées aux besoins d'investissements actuels, et est mal placé pour satisfaire aux exigences d'entreprises modernes. C'est pourquoi les pouvoirs publics africains devraient réformer leurs systèmes judiciaires, en établissant des tribunaux susceptibles de traiter des transactions commerciales complexes et de faciliter les liquidations et les séparations ou licenciements. Les autorités sous-nationales devraient être autorisées à se doter de cours suprêmes garantissant la rapidité de traitement des affaires et facilitant la résolution rapide des litiges au sein de leurs juridictions.

Lier les performances des pays en matière d'indicateurs clés de gouvernance à l'accès aux financements concessionnels.

Afin d'améliorer le respect par les pays des objectifs continentaux et de promouvoir la bonne gouvernance en Afrique, il conviendrait d'instituer un classement des performances des pays africains sur la base d'indicateurs clés de gouvernance, tels que l'état de droit, la qualité de la réglementation, l'efficacité de l'État, le contrôle de la corruption et la prestation de services publics, et de le lier à l'accès aux financements de la BAD et d'autres institutions de financement du développement. L'établissement d'un lien entre les performances sur les indicateurs clés de gouvernance et l'accès aux capitaux devrait améliorer la gouvernance dans toute l'Afrique.

Améliorer la gouvernance sur le continent.

Les problèmes de gouvernance continuent de ralentir le développement des économies africaines. Pour améliorer la gouvernance sur le continent, les institutions panafricaines telles que l'Union africaine et la Banque africaine de développement devraient mettre en œuvre des programmes poursuivant les mêmes objectifs que le mécanisme africain

d'évaluation par les pairs de l'UA et le programme de promotion et d'appui à la bonne gouvernance dans les pays africains de la BAD. Elles doivent également renforcer leur soutien aux processus électoraux dans les pays africains, y compris le financement des campagnes électorales, afin de garantir l'inclusion.

LE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE INCLUSIVE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Actions clés

Renforcer la mobilisation des ressources nationales. La mobilisation des ressources nationales est d'une importance capitale pour les pays africains. L'Afrique a la capacité de mobiliser 3 à 5 % supplémentaires de son PIB. Pourtant, la dette publique croissante a limité les ressources disponibles pour les dépenses de développement, rendant la consolidation fiscale quelque peu biaisée en faveur de la réduction des dépenses et parfois au détriment des secteurs productifs. L'amélioration de la gestion des risques de catastrophe est essentielle pour renforcer les institutions et les capacités de l'État, et ce de huit manières. Premièrement, établir des registres complets, précis et à jour des contribuables, avec une base de données numériques centralisée et des numéros d'identification uniques du contribuable (NIF) à haute intégrité, liés aux données biométriques et aux comptes bancaires de chaque personne imposable. Deuxièmement, adopter des plans complets et solides d'amélioration de la conformité fiscale, y compris la promotion de la conformité volontaire par l'éducation et la sensibilisation des contribuables et la promotion de la conformité collaborative et de la conformité institutionnelle. Troisièmement, rationaliser les exonérations et les congés fiscaux et supprimer les subventions improductives, en particulier dans le secteur de l'extraction. Quatrièmement, étendre l'utilisation des plateformes de paiement électronique – telles que l'argent mobile, les cartes de crédit, les cartes de débit et les transferts de fonds électroniques – afin de permettre aux contribuables d'effectuer

des paiements en toute transparence. Cinquièmement, mettre en œuvre la numérisation et l'automatisation des processus de comptabilité fiscale et d'application de la loi, ainsi que l'utilisation d'outils numériques pour la collecte et l'administration des recettes. Sixièmement, renforcer la législation pour atténuer les flux financiers illicites et endiguer la corruption en renforçant les cadres juridiques pour réduire l'évasion fiscale, le transfert de bénéfices et les prix de transfert. Septièmement, renforcer les cadres juridiques afin d'améliorer l'échange d'informations à des fins fiscales, notamment en garantissant la transparence des bénéficiaires effectifs des entités et arrangements juridiques. Huitièmement, adopter un cadre juridique pour mettre en œuvre la déclaration pays par pays par les grandes entreprises multinationales sur la répartition mondiale des revenus, des bénéfices, des impôts payés et des activités économiques entre les juridictions fiscales dans lesquelles elles opèrent.

Promouvoir la formalisation du secteur informel.

La faible incidence de la formalisation des entreprises limite la capacité de nombreux pouvoirs publics africains à augmenter leurs recettes fiscales. L'enregistrement d'une entreprise peut souvent être un défi de taille à relever, car les coûts en termes de ressources financières, de temps et d'acquisition d'informations peuvent inciter les entreprises à rester dans l'économie informelle. Le coût de la collecte des documents d'état civil nécessaires à l'enregistrement d'une entreprise (preuve d'identité ou certificat de naissance) peut également être lourd. Les pouvoirs publics africains devraient adopter une approche stratégique plus large, visant à enregistrer les entreprises informelles afin de protéger leurs droits et leurs actifs en tant qu'entrepreneurs, et pas seulement pour les taxer. L'attrait du secteur formel devrait également être renforcé par un meilleur accès aux ressources financières et à l'information, aux régimes de retraite, à l'assurance sociale, aux programmes d'amélioration des capacités de production ou à d'autres incitations – sous réserve d'enregistrement et par le biais d'intermédiaires tels que les associations d'entreprises ou les associations communautaires locales. L'allègement du fardeau réglementaire peut également contribuer

à promouvoir la formalisation des entreprises. Les réformes devraient couvrir davantage de formalités administratives afin de faciliter l'entrée dans le secteur formel.

Lutter contre l'évasion fiscale. L'évasion fiscale limite la capacité de nombreuses administrations publiques africaines à augmenter leurs recettes fiscales. S'appuyer fortement sur la motivation intrinsèque des inspecteurs des impôts pour l'honnêteté n'est manifestement pas suffisant pour les inciter à faire respecter les politiques fiscales. Pour réduire l'évasion fiscale, les pouvoirs publics africains doivent mettre en place des structures d'administration fiscale qui investissent dans les ressources humaines, financières et technologiques afin d'améliorer les performances. Ils doivent également fournir aux inspecteurs des impôts des incitations appropriées pour détecter la fraude fiscale et rejeter les offres de pots-de-vin des contrevenants s'ils sont pris en flagrant délit. Un programme de changement d'état d'esprit, tel que Kaizen, pourrait également être mis en œuvre dans le cadre de la création d'une culture axée sur les performances. Bien que Kaizen ait vu le jour dans la production industrielle, ses principes et ses pratiques s'appliquent bien à d'autres situations de travail. Pour réduire l'évasion fiscale internationale, des actions coordonnées au niveau international seront nécessaires à la source, en transit et à la destination des transferts illicites. Cette approche pourrait impliquer l'enregistrement obligatoire des informations relatives à la propriété effective des comptes bancaires, des trusts, des sociétés, des fondations et d'autres véhicules juridiques utilisés par les centres financiers, y compris les paradis fiscaux. Les accords d'échange d'informations entre les pays doivent être améliorés pour contribuer à freiner l'évasion fiscale, de même que l'inclusion de la fuite fiscale en tant qu'infraction pénale dans les régimes internationaux et les codes de conduite.

Utiliser le financement climatique et d'autres instruments et mécanismes de financement innovants comme moteurs de la croissance. Le financement de l'adaptation aux effets des changements climatiques est potentiellement une source importante de financement pour

la croissance durable en Afrique. Mais le faible niveau actuel de ce financement constitue un obstacle important pour la plupart des pays africains dans la réalisation de leurs ambitions en matière de climat. L'Afrique ne reçoit que 3 % du total des flux financiers mondiaux destinés à l'action climatique et à la croissance verte, et le financement privé de la lutte contre les changements climatiques en Afrique subsaharienne reste loin derrière le financement public, avec un ratio de 25 % en 2020, contre environ 75 % dans d'autres régions en développement. La gestion durable de ces ressources pourrait permettre aux pays africains de mobiliser davantage de fonds pour le climat dans le cadre des multiples accords internationaux auxquels la plupart d'entre eux ont souscrit. En effet, les accords internationaux peuvent offrir aux pays africains des possibilités d'exploiter de nouvelles ressources et de nouveaux marchés en renforçant leur engagement envers les accords pertinents, tels que l'application de l'article 6 de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Au nombre de ces possibilités, on peut citer l'échange de crédits carbone dans le cadre de l'Accord de Paris, le Mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone de l'Union européenne (qui soutient les efforts des pays les moins avancés pour décarboner leurs industries manufacturières), le Fonds pour pertes et dommages de la COP27, le mécanisme financier de la Convention sur la diversité biologique (dont le plus important est géré par le Fonds pour l'environnement mondial), et les marchés volontaires du carbone (comme avec l'Initiative des marchés africains du carbone lancée en 2022 lors de la COP27). Les pouvoirs publics africains devraient donc créer les conditions pour permettre à leurs pays de bénéficier davantage des initiatives menées par le Groupe de la Banque africaine de développement, telles que le Mécanisme des bénéfices de l'adaptation, l'Alliance financière africaine sur le changement climatique et « Desert to Power ».

Lier les stratégies d'emprunt aux plans de développement nationaux. Les investissements publics et privés doivent être investis de manière à produire les rendements escomptés. En d'autres

termes, l'emprunt doit être lié à la croissance économique et à un développement durable. Les emprunteurs et les prêteurs ont tendance à penser que la dette utilisée pour financer des investissements productifs se remboursera progressivement par les recettes fiscales liées à une croissance économique plus élevée, mais les faits probants qui étayaient cette hypothèse sont mitigés. De faibles taux de rendement, des investissements publics inefficaces ou une faible capacité d'absorption peuvent contribuer à rendre insoutenable le fardeau de la dette publique. Les pouvoirs publics africains devraient examiner les décisions d'emprunt pour l'investissement public dans le contexte de leurs stratégies nationales visant à stimuler les niveaux d'investissement globaux et l'efficacité de l'économie, y compris dans le secteur privé. À cet égard, les questions clés suivantes

doivent être prises en considération. Premièrement, il n'est pas possible de dissocier le lien entre la viabilité de la dette et la croissance économique durable d'une compréhension plus large des processus de croissance. Deuxièmement, l'impact de la dette sur la croissance économique durable est maximisé lorsque les intérêts des créanciers et des emprunteurs sont alignés. Troisièmement, sur l'ensemble du continent, les besoins d'investissement sont bien supérieurs à la capacité d'emprunt, et les plans de développement nationaux restent d'une importance capitale pour identifier les moteurs de la croissance et aider à donner la priorité à l'emprunt dans les domaines stratégiques. Quatrièmement, une forte capacité de mise en œuvre et de suivi garantira que les projets sont achevés dans les délais, sans retard qui ne feraient qu'augmenter les coûts.

NOTES

1. De Hoop et al. 2024. «Impact of Technology-Aided Activity-Based Learning Approaches on Learning Outcomes: Experimental Evidence from Community Schools in Rural Zambia». *Journal of Research on Educational Effectiveness*. 17 (4): 836–873.
2. Nambajimana et al. 2023. «Influence of Local Language Use on Students' Academic Performance in Lower Primary Schools in Gatsibo District, Rwanda». *Journal of Education* 6(3): 44–57.
3. Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). 2016. *The impact of language policy and practice on children's learning: Evidence from Eastern and Southern Africa*.

En 2013, l'Union africaine a adopté une stratégie à long terme, l'« Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons », qui aspire à construire « une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable ». En 2015, l'Afrique s'est également engagée à atteindre des objectifs mondiaux, notamment les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies, en tant que plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète; ainsi que l'Accord de Paris de 2015, qui vise à promouvoir des actions climatiques ambitieuses pour les pays, y compris des transitions justes et équitables vers des voies de développement à faible émission de carbone. En 2016, la Banque africaine de développement (BAD) a élaboré les priorités d'investissement stratégique High 5 – une approche holistique et pragmatique pour relever les très anciens défis de développement de l'Afrique dans les domaines de l'électricité, de l'énergie, du changement climatique et de la croissance verte; de la transformation agricole; de l'industrialisation; de l'intégration régionale; et de l'amélioration de la qualité de vie des populations africaines. Une étude du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) publiée en 2017 a montré que, correctement mise en œuvre et exécutée, la réalisation des High 5 de la Banque permettra d'atteindre environ 90 % des ODD et de l'Agenda 2063.

Pour atteindre ces objectifs continentaux et mondiaux, l'Afrique doit prendre des mesures stratégiques pour exploiter de manière durable son capital naturel, humain et financier, accélérer la croissance économique et répartir équitablement les bénéfices de la croissance afin d'accroître le bien-être social des citoyens (capital social) en améliorant la qualité de vie de tous les Africains à court, moyen et long termes. Cela requerra à la fois une productivité élevée dans les secteurs clés pour amener aux niveaux adéquats la croissance du produit intérieur brut (PIB) global et par habitant de l'Afrique, et des politiques favorisant l'équité sociale (inclusivité) et la durabilité de l'environnement.